

NOTE D'INFORMATION

SALAFIN S.A.



AUGMENTATION DE CAPITAL DE SALAFIN S.A. AU TITRE DE LA FUSION-ABSORPTION DE TASLIF S.A.

**Proposée aux Assemblies Generales Extraordinaires prévues le 31 Décembre 2018
pour SALAFIN et pour TASLIF**

Nombre d'actions à émettre	550 577 actions nouvelles de SALAFIN
Valeur nominale	100 MAD
Prix par action SALAFIN	936 MAD
Parité d'échange	1 action SALAFIN pour 39 actions TASLIF
Montant de l'opération	515 340 000 MAD (y compris la prime de fusion)
Montant nominal de l'augmentation de capital	55 057 700 MAD
Date d'échange des titres	7 janvier 2019

Opération réservée aux actionnaires de la société TASLIF S.A.

Organisme Conseil	Organisme chargé de l'enregistrement	Organisme Centralisateur
 CAPITAL TRUST FINANCE	 CAPITAL TRUST SECURITIES	BMCE BANK OF AFRICA البنك المغربي للتجارة الخارجية للفرانكافيا 

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'Autorité des Marchés des Capitaux (AMMC), prise en application de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété, l'original de la présente note d'information a été visé par l'AMMC le 17/12/2018 sous la référence VI/EM/036/2018

SOMMAIRE

PARTIE I : ATTESTATIONS ET COORDONNEES	10
I. REPRESENTANTS	11
II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES	13
III. ORGANISME CONSEIL	27
IV. CONSEILLER JURIDIQUE	28
V. LES RESPONSABLES DE LA COMMUNICATION FINANCIERE	29
PARTIE II : PRESENTATION DE L'OPERATION	30
I. CADRE DE L'OPERATION	31
II. IMPACT DE L'OPERATION SUR LA STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT	40
III. GOUVERNANCE DE LA SOCIETE APRES L'AUGMENTATION DE CAPITAL	41
IV. MODIFICATIONS DES STATUTS SUITE A L'OPERATION	43
V. MONTANT DE L'OPERATION	43
VI. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TITRES A EMETTRE	43
VII. ELEMENTS D'APPRECIATION DU PRIX D'EMISSION	45
VIII. INTERMEDIAIRES FINANCIERS	51
IX. CALENDRIER DE L'OPERATION	52
X. ECHANGE DES TITRES	53
XI. BENEFICIAIRES DE L'OPERATION	53
XII. PARITE D'ECHANGE	53
XIII. LES CARACTERISTIQUES DE COTATION EN BOURSE DES NOUVELLES ACTIONS	53
XIV. ENREGISTREMENT DE L'OPERATION A LA BOURSE DE CASABLANCA	53
XV. FISCALITE	53
XVI. CHARGES RELATIVES A L'OPERATION	56
PARTIE III : PRESENTATION DU SECTEUR D'ACTIVITE	58
I. CADRE REGLEMENTAIRE	59
II. MARCHE DU CREDIT A LA CONSOMMATION AU MAROC	69
PARTIE IV : PRESENTATION DE SALAFIN	93
I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX	94
II. EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL	96
III. MARCHE DES TITRES DE SALAFIN	98
IV. ORGANISATION ET CONTROLE	101
V. ACTIVITE DE SALAFIN	117
PARTIE V : PRESENTATION DE TASLIF	138
I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX	139
II. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DE TASLIF	141
III. MARCHE DES TITRES DE TASLIF	146
IV. NOTATION :	148
V. ASSEMBLEES D'ACTIONNAIRES	148
VI. ORGANES D'ADMINISTRATION	150
VII. ORGANES DE DIRECTION	153

VIII. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	154
IX. ORGANISATION DE TASLIF	178
PARTIE VI : ANALYSE FINANCIERE DE SALAFIN	183
I. ANALYSE DU COMPTE DE PRODUITS ET DE CHARGES (CPC)	184
II. ANALYSE DU BILAN	193
III. ANALYSE DU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	202
IV. ANALYSE DU HORS-BILAN	204
V. ANALYSE DES COMPTES SEMESTRIELS DE SALAFIN	205
VI. ANALYSE DU BILAN SEMESTRIEL	210
PARTIE VII : ANALYSE FINANCIERE DE TASLIF	217
I. ANALYSE DU CPC	218
II. ANALYSE DU BILAN	227
III. ANALYSE DES PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS	233
IV. ANALYSE DU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	236
V. ANALYSE DES COMPTES SEMESTRIELS	238
PARTIE VIII : PERSPECTIVES	250
I. PERSPECTIVES DU SECTEUR DU CREDIT A LA CONSOMMATION	251
II. ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE SALAFIN NOUVEL ENSEMBLE	252
III. EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA PRODUCTION DE SALAFIN NOUVEL ENSEMBLE	253
IV. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS DE SALAFIN NOUVEL ENSEMBLE	255
PARTIE IX : FACTEURS DE RISQUE	266
I. SALAFIN	267
II. TASLIF	272
PARTIE X : FAITS EXCEPTIONNELS	276
I. TASLIF	277
II. SAHAM ASSURANCE	277
PARTIE X : AFFAIRES CONTENTIEUSES ET LITIGES	278
PARTIE XI : ANNEXES	280

ABREVIATION

AGE	Assemblée Générale Extraordinaire
ALM	Asset and Liability Management (Gestion Actif-Passif)
AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
APSF	Association Professionnelle des Sociétés de Financement
BAM	Bank Al Maghrib
BFCM	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
BNR	Bénéfice Net Réel
BNS	Bénéfice Net Simplifié
BSF	Bons de Sociétés de Financement
CA	Chiffre d'affaires
CACI	Comité d'Audit et Contrôle Interne
CAF	Capacité d'autofinancement
CDG	Contrôle de gestion
CES	Créances en souffrance
CET1	Common Equity Tier 1
CGE	Charges Générales d'Exploitation
CGEM	Confédération Générale des Entreprises du Maroc
CGNC	Code Général de Normalisation Comptable
CIM	Crédit Immédiat
CMR	Caisse Marocaine des Retraites
CMT	Court et Moyen Terme
CNT	Centre National des Traitements
CT	Court Terme
DG	Directeur Général
DGA	Directeur Général Adjoint
DGD	Directeur Général Délégué
FMSAR	Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurance et de Réassurance
HCP	Haut-Commissariat au Plan
HT	Hors Taxes
ICV	Indice du Coût de la Vie
IR	Impôt sur le Revenu
IS	Impôt sur les Sociétés
KMAD	Milliers de dirhams
KRD	Capital restant dû
LOA	Location avec Option d'Achat
MAD	Dirham
MMAD	Millions de dirhams
N.A.	Non applicable
NS	Non significatif
OPV	Offre Publique de Vente
Pbs	Point de base
PCEC	Plan Comptable des Établissements de Crédit
Pdm	Part de Marché
PME - PMI	Petites et Moyennes Entreprises – Petites et Moyennes Industries
PNB	Produit Net Bancaire
PPR	Paierie Principale du Royaume/des Rémunérations
Pts	Points
RMA	Royale Marocaine d'Assurances
RN	Résultat Net
ROA	Return On Assets (Rentabilité des Actifs)
ROE	Return On Equity (Rentabilité des Fonds Propres)
S1	1 ^{er} semestre
SAAR	Système d'Aide à l'Appréciation du Risque
SAV	Service après-vente

SI	Système d'information
SN	Situation Nette
T1	1 ^{er} trimestre
TCAM	Taux de Croissance Annuel Moyen
TGR	Trésorerie Générale du Royaume
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TMIC	Taux Maximum des Intérêts Conventionnels
TMP	Taux Moyen Pondéré
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
USD	Dollar américain
VAR	Variation
Var.	Variation
VNC	Véhicules Nette Comptable
VO	Véhicules d'occasion

DEFINITIONS

Activités de Fee-business	Désignent toutes les activités commerciales, financières ou autres, susceptibles d'assurer le développement et la croissance des revenus et des résultats du Nouvel Ensemble conformément aux objectifs stratégiques de développement convenus entre les parties, notamment dans les domaines de recouvrement, de la gestion opérationnelle, des solutions informatiques ou toutes autres activités qui seraient génératrices de revenus pour le Nouvel Ensemble.
Asset And Liability Management	La Gestion Actif-Passif (Asset and Liability Management en anglais ou ALM), par référence aux deux volets d'un bilan comptable, est pratiquée notamment par les banques et autres organismes financiers. Elle s'apparente pour une banque à une direction financière. Elle revient à s'assurer que l'équilibre entre types de ressources financières et types d'emplois financiers est tel qu'il n'y ait pas de risque de solvabilité ou de liquidité, tout en optimisant la rentabilité générale.
Carte privative	Carte émise par un détaillant pour permettre l'acquisition de biens et services auprès de celui-ci, en dehors de tout accès direct à un compte bancaire.
Centre National des Traitements	Relevant de la Trésorerie Générale du Royaume, Centre National des Traitements a pour mission, notamment, d'assurer : · Le contrôle de la validité des actes administratifs établis par les ordonnateurs ayant trait aux rémunérations et aux pensions · Le contrôle et la liquidation des rémunérations du personnel civil et militaire de l'Etat ; · La prise en charge et l'exécution des oppositions, cessions de créances et autres empêchements frappant les rémunérations et les pensions. Le CNT (ex-Paierie Principale des Rémunérations ou PPR) et les sociétés de crédit à la consommation ont conclu, en octobre 1999, une convention qui fixe les conditions et les modalités de précompte sur salaire à opérer par ladite Direction à leur profit au titre des prêts qu'elles accordent aux fonctionnaires et agents de l'Etat.
Coefficient d'exploitation	Rapport entre les Charges Générales d'Exploitation et le Produit Net Bancaire.
Créances en souffrance	Les créances clients sur lesquelles porte un risque de recouvrement. Elles sont classifiées par degré de risque et provisionnées en application de la circulaire BAM n°19/G/2002.
Crédit amortissable	Crédit dont le capital est remboursé progressivement sur la durée totale prévue. Les mensualités constantes de remboursement sont composées : 1) des intérêts sur le capital restant dû ; 2) du remboursement (l'amortissement) d'une fraction du capital.
Crédit Automobile Classique	Crédit amortissable affecté à l'acquisition d'un véhicule.
Crédit personnel	Crédit amortissable non affecté à l'acquisition d'un bien.
Crédit Revolving	Crédit renouvelable qui consiste à offrir une réserve d'argent permanente au client qui l'utilise en partie ou en totalité, les intérêts n'étant dus que sur le montant effectivement utilisé.
Date de réalisation de la fusion	Désigne la date de réalisation effective de la fusion, correspondant à la date de tenue des assemblées générales extraordinaires de Taslif et Salafin devant approuver la fusion.
Desk	Point de vente SALAFIN situé en agence bancaire BMCE Bank.
Encours brut	Somme de l'encours comptable augmenté du stock de provisions constituées pour couvrir les créances en souffrance liées à ces encours.
Encours comptable	Somme des postes du bilan suivants : Créances envers la clientèle ; Immobilisations données en crédit-bail et location.
Encours financier	Somme du capital restant dû des crédits amortissables, LOA et revolving non encore échus. Ainsi, l'encours financier est égal à l'encours comptable brut hors dépôts de garantie.
Encours net	Encours comptable réduit du stock de provisions constituées pour couvrir les créances en souffrance liées à cet encours.
Encours moyen	Moyenne des encours d'une période donnée.
Location avec option d'achat	Formule de financement destinée à l'acquisition de biens d'équipements (véhicules, ordinateurs, etc.) permettant au client de jouir du bien sans en être propriétaire en contrepartie du versement de loyers mensuels. Le client a la possibilité d'acquiescer le bien en fin de contrat en levant l'option d'achat. Bien que locataire du bien, l'utilisateur doit néanmoins s'acquiescer des charges comme s'il en était propriétaire.
Prêt affecté	Crédit dont l'octroi est subordonné à l'acquisition d'un bien ou d'un service.
Prêt non affecté	Crédit dont l'octroi n'est pas subordonné à l'acquisition d'un bien ou d'un service.
Production brute	Somme des montants financés durant un exercice par une société de crédit.

Production nette	Somme des montants financés durant un exercice par une société de crédit nets des remboursements par anticipation.
Produit « co-brandé »	Produit créée et commercialisé grâce à la collaboration de plusieurs fournisseurs.
Taux de contentialité	Le taux de contentialité correspond au rapport entre le montant des créances en souffrance et l'encours financier.

AVERTISSEMENT :

Le visa de l'AMMC n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en valeurs mobilières comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de facteurs internes ou externes à la société.

Les dividendes distribués par le passé ne constituent pas une garantie de revenus futurs. Ceux-là sont fonction des résultats et de la politique de distribution des dividendes de la société. Les actions objet de la présente note d'information ne seront proposées à l'échange qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur.

Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

Ni l'AMMC, ni SALAFIN, ni Capital Trust Finance n'encourent de responsabilité du fait du non-respect de ces lois ou règlements par un ou des intermédiaires financiers.

PREAMBULE :

En application des dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété, la présente Note d'Information porte, notamment, sur l'organisation de SALAFIN et de TASLIF, respectivement société Absorbante et société Absorbée, leur situation financière, l'évolution de leur activité ainsi que sur les caractéristiques et l'objet de l'opération envisagée.

Ladite note d'information a été préparée par Capital Trust Finance conformément aux modalités fixées par la circulaire de l'AMMC prise en application des dispositions de l'article précité.

Le contenu de cette note d'information a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Les requêtes d'information et d'éléments de compréhension auprès du management de SALAFIN et de TASLIF ;
- L'analyse des comptes sociaux annuels et des rapports de gestion afférents aux exercices clos les 31 décembre 2015, 2016 et 2017 de SALAFIN et de TASLIF ;
- L'analyse des liasses fiscales et comptables de SALAFIN et de TASLIF pour les exercices clos aux 31 décembre 2015 à 2017 ;
- L'analyse des comptes semestriels clos le 30/06/2018 et au 30/06/2017 de SALAFIN et de TASLIF ;
- L'analyse des rapports généraux sur les comptes sociaux et des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes afférents aux exercices clos les 31 décembre 2015, 2016 et 2017 de SALAFIN et de TASLIF ;
- L'analyse des procès-verbaux des assemblées d'actionnaires de SALAFIN et de TASLIF afférents aux exercices clos les 31 décembre 2015, 2016 et 2017 ainsi que ceux de l'exercice en cours jusqu'à l'obtention du visa ;
- L'analyse des procès-verbaux des réunions du Directoire et du Conseil de Surveillance de SALAFIN afférents aux exercices clos les 31 décembre 2015, 2016 et 2017 et de l'exercice en cours jusqu'à la date du visa ;
- L'analyse des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration de TASLIF afférents aux exercices clos les 31 décembre 2015, 2016 et 2017 ainsi que ceux de l'exercice en cours jusqu'à l'obtention du visa ;
- L'analyse des documents sociaux relatifs à l'Opération ;
- Les plans d'affaires prévisionnels standalone de SALAFIN et de TASLIF ;
- Le plan d'affaires prévisionnel de la société absorbante SALAFIN ;
- Le rapport de valorisation ;
- Les attestations de revue limitée sur les comptes sociaux aux 30/06/2017 et 30/06/2018 de Salafin et Taslif ;
- Les informations sectorielles, notamment celles fournies par le management des deux sociétés ou publiées par Bank Al Maghrib et l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement APSF ;
- Les autres informations fournies par SALAFIN et TASLIF ;

En application des dispositions de l'article 13 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété, cette note d'information doit être :

- Remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée, ou qui en fait la demande ;
- Tenue à la disposition du public :
 - Au siège de SALAFIN, Immeuble Zénith Millenium n°8 Sidi Maârouf, Casablanca ;
 - Au siège de TASLIF, 29 Boulevard Moulay Youssef, Casablanca ;
 - Au siège de Capital Trust Finance, 50 Boulevard Rachidi, Casablanca ;
 - Sur le site de l'AMMC (www.ammc.ma) ;
 - Au siège de la Bourse de Casablanca et sur son site internet (www.casablanca-bourse.com).



PARTIE I : ATTESTATIONS ET COORDONNEES



I. Représentants

I.1. SALAFIN

I.1.1. Coordonnées

Dénomination ou raison sociale	SALAFIN S.A.
Représentant légal	M. Aziz CHERKAOUI
Fonction	Président du Directoire
Adresse	Immeuble Zénith Millenium n°8 Sidi Maârouf
Numéro de téléphone	+ (212) 05 22 97 44 55
Numéro de fax	+ (212) 05 22 97 44 77
Adresse électronique	a.cherkaoui@SALAFIN.ma

I.1.2. Attestation

Le Président du Directoire atteste que, à sa connaissance, les données de la présente note d'information, dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux actionnaires pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de SALAFIN SA ainsi que sur les droits rattachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

M. Aziz CHERKAOUI
Président du Directoire

I.2. TASLIF

I.2.1. Coordonnées

Dénomination ou raison sociale	TASLIF S.A.
Représentant légal	M. Said ALJ
Fonction	Président Directeur Général
Adresse	29, Boulevard Moulay Youssef, Casablanca
Numéro de téléphone	+ (212) 05 22 20 03 20
Numéro de fax	+ (212) 05 22 26 77 26
Adresse électronique	TASLIF@TASLIF.com

I.2.2. Attestation

Le Président Directeur Général atteste que, à sa connaissance, les données de la présente note d'information, dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux actionnaires pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de TASLIF SA ainsi que sur les droits rattachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

M. Said ALJ

Président Directeur Général

II. Les Commissaires aux Comptes

II.1. SALAFIN

Identité des Commissaires aux Comptes

Prénom et nom	Ahmed Benabdelkhalek	Ahmed Nadif	Mostafa Fraiha
Dénomination ou raison sociale	Deloitte	AUDIFIN	KPMG
Adresse	288, Bd Zerktouni, Casablanca	117, angle rue de Rome et avenue 2 mars, 3e étage, Casablanca	10170, Avenue Bir Qassim, Rabat
Numéro de téléphone	(+212) 05 22 22 40 25	(+212) 05 22 85 50 00	(+212) 05 37 63 37 02
Numéro de fax	(+212) 05 22 22 40 78	(+212) 05 22 85 10 00	(+212) 05 37 63 37 11
Adresse électronique	abenabdelkhalek@deloitte.co.ma	nadif.audifin@gmail.com	mfraiha@kpmg.com
Date du 1^{er} exercice soumis au contrôle	2007	2013	2016
Date d'expiration du mandat actuel	Assemblée générale statuant sur les comptes 2015	Assemblée générale statuant sur les comptes 2018	Assemblée générale statuant sur les comptes 2018

Attestation de concordance des Commissaires aux Comptes relative aux comptes sociaux pour les exercices clos au 31 décembre 2015, 2016 et 2017.

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse audités.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente Note d'Information, avec les états de synthèse de la société SALAFIN S.A. tels qu'audités et certifiés par les cabinets Deloitte et Audifin au titre de l'exercice 2015 et par nos soins pour les exercices 2016 et 2017.

Les Commissaires aux Comptes

KPMG
M. Mostafa Fraiha
 Associé

AUDIFIN
M. Ahmed Nadif
 Associé

Attestation de concordance des CAC de Salafin relative aux comptes sociaux semestriels clos au 30 juin 2017 et au 30 juin 2018

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières sociales contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les comptes semestriels sociaux arrêtés au 30/06/2017 et au 30/06/2018, objets de notre examen limité.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières sociales semestrielles, données dans la présente Note d'Information, avec les états de synthèse semestriels objets notre examen limité.

Les Commissaires aux Comptes

KPMG

M. Mostafa Fraiha
Associé

AUDIFIN

M. Ahmed Nadif
Associé

Rapport général des commissaires aux comptes relatif aux comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société SALAFIN S.A. comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 650 836 dont un bénéfice net de KMAD 125 272.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession du Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société SALAFIN S.A. au 31 décembre 2015 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Casablanca, le 16 mai 2016

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte Audit

AUDIFIN

M. Ahmed Benabdelkhalek

M. Ahmed Nadif

Rapport général des commissaires aux comptes relatif aux comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société SALAFIN S.A. comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 653 924 dont un bénéfice net de KMAD 138 507.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession du Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société SALAFIN S.A. au 31 décembre 2016 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Par ailleurs, nous portons à votre connaissance qu'au cours de cet exercice, SALAFIN S.A. a créé la société Orus Assurance S.A. dont elle détient une participation de 99.9% pour 100 KMAD.

Casablanca, le 17 février 2017

Les Commissaires aux Comptes

KPMG

M. Mostafa Fraiha
Associé

AUDIFIN

M. Ahmed Nadif
Associé

Rapport général des commissaires aux comptes relatif aux comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société SALAFIN S.A. comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 656 666 dont un bénéfice net de KMAD 140 178.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession du Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société SALAFIN S.A. au 31 décembre 2017 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Casablanca, le 28 février 2018

Les Commissaires aux Comptes

KPMG

M. Mostafa Fraiha
Associé

AUDIFIN

M. Ahmed Nadif
Associé

Attestation d'examen limité des commissaires aux comptes sur la situation intermédiaire des comptes sociaux du 01^{er} Janvier au 30 Juin 2017

En application des dispositions du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Société Salafin S.A. comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) ci-joints, relatifs à la période du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2017. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 575.316, dont un bénéfice net de KMAD 71.037 relève de la responsabilité des organes de gestion de la société.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Salafin SA arrêtés au 30 juin 2017, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 08 Septembre 2017

Les Commissaires aux Comptes

KPMG

M. Mostafa Fraiha
Associé

AUDIFIN

M. Ahmed Nadif
Associé

Attestation d'examen limité des commissaires aux comptes sur la situation intermédiaire des comptes sociaux du 01^{er} Janvier au 30 Juin 2018

En application des dispositions du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Société Salafin SA comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et les états des informations complémentaires (ETIC) ci-joints, relatifs à la période du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2018. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 572.956, dont un bénéfice net de KMAD 68.577 relève de la responsabilité des organes de gestion de la société.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Salafin SA arrêtés au 30 juin 2018, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous soulignons que la Société Salafin S.A. a reçu, en Juin 2018, un avis de vérification par l'administration fiscale au titre de l'Impôt sur les Sociétés (IS) et l'Impôt sur le Revenu (IR) pour la période allant de Janvier 2014 à Décembre 2017 ainsi que la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) pour la période allant de Janvier 2010 à Décembre 2017. A ce jour, la Société n'a pas encore reçu de notification de la part de l'Administration Fiscale.

Casablanca, le 25 Septembre 2018

Les Commissaires aux Comptes

KPMG

**M. Mostafa Fraiha
Associé**

AUDIFIN

**M. Ahmed Nadif
Associé**

II.2. TASLIF

Identité des Commissaires aux Comptes

Prénom et nom	Mme Lyna Aicha SEBTI	M. Nawfel Ameer	M. Abdou DIOP
Dénomination ou raison sociale	LS Consulting	EL JERARI AUDIT & CONSEIL	Mazars Audit et Conseil
Adresse	4, Allée des Roseaux, Casablanca	Espace Bureau Maryamo, 18 rue Oumaima Sayeh, Quartier Racine, Casablanca	101, boulevard Abdelmoumen, Casablanca
Numéro de téléphone	(212) 5 22 39 63 82 / 83	(212) 5 22 39 67 00 / 5 22 36 49 80	(212) 5 22 42 34 23
Numéro de fax	(212) 5 22 39 63 84	(212) 5 22 39 62 01	(212) 5 22 42 34 00
Adresse électronique	l.sebti@lsconsulting.com	n.ameur@eljerariaudit.com	abdou.diop@mazars.ma
Date du 1^{er} exercice soumis au contrôle	2011	2011	2017
Date d'expiration du mandat actuel	AGO ayant statué sur les comptes de l'exercice 2016	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2019	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2019

Attestation de concordance des Commissaires aux Comptes relative aux comptes sociaux pour les exercices clos au 31 décembre 2015, 2016 et 2017.

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières sociales, contenues dans la présente note d'information, en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur au Maroc.

Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse sociaux annuels audités de TASLIF SA.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse sociaux annuels de TASLIF tels qu'audités par les soins des co-commissaires aux comptes EL JERARI Audit & Conseil et LS Consulting au titre des exercices 2015 et 2016, et par nos soins au titre de l'exercice 2017.

Les Commissaires aux Comptes

EL JERARI AUDIT & CONSEIL

M. Nawfel Ameer
Associé

Mazars Audit et Conseil

M. Abdou DIOP
Associé

Attestation de concordance des CAC de Taslif relative aux comptes sociaux semestriels clos au 30 juin 2017 et au 30 juin 2018

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières sociales contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les comptes semestriels sociaux de Taslif SA arrêtés au 30/06/2017 et au 30/06/2018, objets de notre examen limité.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières sociales semestrielles données dans la présente Note d'Information, avec les états de synthèse semestriels de Taslif SA objets de notre examen limité.

Les Commissaires aux Comptes

EL JERARI AUDIT & CONSEIL

M. Nawfel Ameer
Associé

Mazars Audit et Conseil

M. Abdou DIOP
Associé

Rapport général des commissaires aux comptes relatif aux comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société TASLIF, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie, et l'état des informations complémentaires « ETIC » relatifs à l'exercice clos le 31/12/2015. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres de KMAD 337 744 dont un bénéfice de KMAD 24 238 au titre de l'exercice.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société TASLIF au 31/12/2015 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 26 février 2016

Les Commissaires aux Comptes

EL JERARI AUDIT & CONSEIL

LS CONSULTING

M. Mohamed EL JERARI

Mme Lyna Aicha SEBTI

Rapport général des commissaires aux comptes relatif aux comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société TASLIF, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, et l'état des informations complémentaires « ETIC » relatifs à l'exercice clos le 31/12/2016. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres de KMAD 353 384 dont un bénéfice de KMAD 37 113 au titre de l'exercice.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société TASLIF au 31/12/2016 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 24 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

EL JERARI AUDIT & CONSEIL

M. Mohamed EL JERARI

LS CONSULTING

Mme Lyna Aicha SEBTI

Rapport général des commissaires aux comptes relatif aux comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société TASLIF, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, et l'état des informations complémentaires « ETIC » relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres de KMAD 350 199 dont un bénéfice de KMAD 33 318 au titre de l'exercice.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société TASLIF au 31/12/2016 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 13 Mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

EL JERARI AUDIT & CONSEIL

M. Nawfal Ameer

Mazars Audit et Conseil

M. Abdou DIOP

**Attestation d'examen limité des commissaires aux comptes sur la situation intermédiaire des comptes sociaux
du 01^{er} Janvier au 30 Juin 2017**

En application des dispositions du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Société Taslif SA comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires, ci-joints, relatifs à la période du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2017. Cette situation intermédiaire qui ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 332 600, dont un bénéfice net de KMAD 15 719 relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la progression au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Taslif SA arrêtés au 30 juin 2017, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous soulignons que la Société Taslif S.A. a reçu, en mai 2017, un avis de vérification par l'administration fiscale au titre de la TVA pour la période 2011 à 2016, au titre de l'IR pour la période 2013 à 2016 et au titre de l'IS pour la période 2010 à 2016. A ce jour, la Société n'a pas encore reçu de notification de la part de l'Administration Fiscale.

Casablanca, le 27 Septembre 2017

Les Commissaires aux Comptes**EL JERARI AUDIT & CONSEIL****M. Mohammed EL JERARI****Mazars Audit et Conseil****M. Abdou DIOP**

**Attestation d'examen limité des commissaires aux comptes sur la situation intermédiaire des comptes sociaux
du 01^{er} Janvier au 30 Juin 2018**

En application des dispositions du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Société Taslif SA comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires, ci-joints, relatifs à la période du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2018. Cette situation intermédiaire qui ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 328 801, dont un bénéfice net de KMAD 15 105 relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la progression au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Taslif SA arrêtés au 30 juin 2018, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 27 Septembre 2018

Les Commissaires aux Comptes

EL JERARI AUDIT & CONSEIL

M. Nawfel Ameer

Mazars Audit et Conseil

M. Abdou DIOP

III. Organisme Conseil

III.1. Identité de l'Organisme Conseil

Dénomination ou raison sociale	Capital Trust Finance
Représentant légal	Mohammed Reda Bennani
Fonction	Directeur Général
Adresse	50, Boulevard Rachidi, Casablanca
Numéro de téléphone	+ (212) 05 22 46 63 50
Numéro de fax	+ (212) 05 22 49 13 07
Adresse électronique	r.bennani@capitaltrust.ma

III.2. Attestation de l'Organisme Conseil

La présente note d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient. Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de SALAFIN et de TASLIF à travers :

- Les requêtes d'information et d'éléments de compréhension auprès du management de SALAFIN et de TASLIF ;
- L'analyse des comptes sociaux annuels et des rapports de gestion afférents aux exercices clos les 31 décembre 2015, 2016 et 2017 de SALAFIN et de TASLIF ;
- L'analyse des liasses fiscales et comptables de SALAFIN et de TASLIF pour les exercices clos aux 31 décembre 2015 à 2017 ;
- L'analyse des comptes semestriels clos le 30/06/2018 et au 30/06/2017 de SALAFIN et de TASLIF ;
- L'analyse des rapports généraux sur les comptes sociaux et des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes afférents aux exercices clos les 31 décembre 2015, 2016 et 2017 de SALAFIN et de TASLIF ;
- L'analyse des procès-verbaux des assemblées d'actionnaires de SALAFIN et de TASLIF afférents aux exercices clos les 31 décembre 2015, 2016 et 2017 ainsi que ceux de l'exercice en cours jusqu'à l'obtention du visa ;
- L'analyse des procès-verbaux des réunions du Directoire et du Conseil de Surveillance de SALAFIN afférents aux exercices clos les 31 décembre 2015, 2016 et 2017 et de l'exercice en cours jusqu'à la date du visa ;
- L'analyse des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration de TASLIF afférents aux exercices clos les 31 décembre 2015, 2016 et 2017 ainsi que ceux de l'exercice en cours jusqu'à l'obtention du visa ;
- L'analyse des documents sociaux relatifs à l'Opération ;
- Les plans d'affaires prévisionnels standalone de SALAFIN et de TASLIF ;
- Le plan d'affaires prévisionnel de la société absorbante SALAFIN ;
- Le rapport de valorisation ;
- Les attestations de revue limitée sur les comptes sociaux aux 30/06/2017 et 30/06/2018 de Salafin et Taslif ;
- Les informations sectorielles, notamment celles fournies par le management des deux sociétés ou publiées par Bank Al Maghrib et l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement APSF ;
- Les autres informations fournies par SALAFIN et TASLIF.

La préparation de cette note d'information a été effectuée conformément aux règles et usages internes en vigueur au sein de Capital Trust Finance.

Capital Trust Finance
Mohammed Reda Bennani
Directeur Général

IV. Conseiller Juridique

IV.1. Identité du Conseiller Juridique

Dénomination ou raison sociale	Naciri & Associés Allen & Overy
Représentant légal	Hicham Naciri
Fonction	Partner
Adresse	Anfaplace, Centre d’Affaires, Immeuble A, Boulevard de la Corniche, Casablanca
Numéro de téléphone	+ (212) 05 20 47 80 00
Numéro de fax	+ (212) 05 20 47 81 00
Adresse électronique	hicham.naciri@allenoverly.com

IV.2. Attestation du Conseiller Juridique

L’opération, objet de la présente note d’information, est conforme aux dispositions statutaires de SALAFIN et de TASLIF, ainsi qu’à la législation marocaine en matière de droit des sociétés.

Naciri & Associés Allen & Overy
Hicham Naciri
Avocat agréé près la Cour de cassation

V. Les responsables de la communication financière

I.1 SALAFIN :

Responsable	ERRAIOUI Mohammed
Fonction	Membre du Directoire, Directeur général adjoint, directeur du pôle financier administratif et administration des ressources humaines
Adresse	Immeuble Zénith Millenium n°8 Sidi Maârouf
Numéro de téléphone	(212) 5 22 97 44 55
Numéro de fax	(212) 5 22 97 44 77
Adresse électronique	merraioui@salafin.com

I.2 TASLIF :

Responsable	M. Adil BENZAKOUR
Fonction	Directeur Général Délégué
Adresse	29 Bd Moulay Youssef, Casablanca
Numéro de téléphone	(212) 5 22 20 03 20
Numéro de fax	(212) 5 22 26 77 26
Adresse électronique	abenzakour@taslif.com



PARTIE II : PRESENTATION DE L'OPERATION



I. Cadre de l'Opération

I.1. Contexte et cadre juridique de l'Opération

Le 26 Janvier 2018, BMCE Bank Of Africa, Salafin et Saham Assurance ont signé un protocole d'accord fixant les principes directeurs relatifs au rapprochement stratégique de Taslif et Salafin. Un avenant de ce protocole a été signé le 15 août 2018.

Le Directoire de SALAFIN (la Société Absorbante) réuni en date du 15 août 2018 et le Conseil d'administration de TASLIF (la Société Absorbée), réunis en date du 15 août 2018, ont arrêté les termes du projet de fusion par voie d'absorption de TASLIF par SALAFIN (« la Fusion »).

Ledit projet de fusion a été conclu entre la Société Absorbante et la Société Absorbée en date du 15 août 2018 (**le Traité de Fusion**).

Le Directoire de SALAFIN (la Société Absorbante) réuni en date du 07 Novembre 2018 et le Conseil d'administration de TASLIF (la Société Absorbée), réunis en date du 07 Novembre 2018, ont par ailleurs arrêté les termes des rapports qu'ils présenteront à leurs assemblées générales extraordinaires (AGE) respectives ainsi que le texte des projets de résolutions qui seront soumis au vote des AGE. Le Directoire de SALAFIN et le Conseil d'Administration de TASLIF ont également décidé de convoquer les Assemblées Générales Extraordinaires des actionnaires pour le 31 Décembre 2018, aux sièges sociaux respectifs des deux sociétés, aux fins notamment d'approuver la Fusion. Les avis de convocation des Assemblées Générales Extraordinaires de Salafin et de Taslif, ont été publiés le 30/11/2018. Ces assemblées devraient délibérer sur la fusion par absorption de Taslif par Salafin ainsi que la dissolution de Taslif non suivie de liquidation.

Les Commissaires aux Comptes ont émis leur rapport sur le Traité de Fusion, en application des dispositions de l'article 233 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée. Les Commissaires aux Comptes de SALAFIN et de TASLIF attestent dans les rapports en date du 08/11/2018, que les valeurs attribués aux actions Salafin et Taslif sont pertinentes et que le rapport d'échange retenu est équitable qu'ils ont vérifié que le montant de l'actif net apporté par la Société Absorbée (TASLIF) est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la Société Absorbante (SALAFIN) majoré de la prime de fusion.

SALAFIN et TASLIF ont mis à la disposition de leurs actionnaires respectifs, à leurs sièges sociaux respectifs trente jours au moins avant la date de tenue de leurs Assemblées Générales Extraordinaires appelées à se prononcer sur la Fusion les documents relatifs à la Fusion ainsi que ceux requis par l'article 234 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée :

- Le Traité de Fusion signé le 15/08/2018 ;
- Le rapport du Directoire de SALAFIN sur l'opération de fusion ;
- Le rapport du Conseil d'Administration de TASLIF sur l'opération de fusion ;
- Les rapports des Commissaires aux Comptes prévus à l'article 233 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes telle que modifiée et complétée ;
- Les états de synthèse approuvés ainsi que les rapports de gestion des trois derniers exercices de Salafin et de Taslif ;
- Un état comptable arrêté au 30/06/2018 de Salafin et de Taslif.

Tout actionnaire peut obtenir, sur simple demande et sans frais, copie totale ou partielle des documents susvisés de chacune des deux sociétés.

I.2. Objectifs de l'Opération

Compte tenu de leurs stratégies de développement, les actionnaires de SALAFIN et de TASLIF, respectivement BMCE BoA et Saham Assurance, souhaitent réaliser un partenariat dans le secteur du crédit à la consommation par voie de fusion-absorption de TASLIF par SALAFIN.

La fusion a pour principaux objectifs :

- **Pour BMCE BoA** : renforcer sa présence sur le marché du crédit à la consommation et hisser sa filiale SALAFIN à la 3^{ème} position du marché en termes de PNB ;
- **Pour Saham Assurance** : s'appuyer sur l'expertise de l'équipe SALAFIN, comme en témoignent ses performances financières et sa rentabilité, tout en restant actionnaire minoritaire mais actif dans l'un des principaux acteurs du crédit à la consommation au Maroc ;
- **Pour les deux sociétés** : mutualiser les ressources et les compétences et créer des synergies opérationnelles fortes via un partage de savoir-faire et des best practices, le développement de nouvelles activités, notamment le fee business avec le groupe Saham Assurance en tant qu'actionnaire actif, ainsi que l'ouverture du réseau de vente de Saham Assurance aux produits de l'ensemble fusionné.

I.3. Présentation du Traité de Fusion¹

Les principales stipulations du Traité de Fusion sont les suivantes :

- La Fusion sera réalisée dans les conditions prévues aux articles 222 et suivants de la Loi 17-95. TASLIF apportera à SALAFIN, sous réserve de la réalisation des conditions suspensives décrites ci-dessous, l'universalité de son patrimoine, avec effet juridique à la date de réalisation de la Fusion ;
- Les termes et conditions du projet de Fusion ont été établis sur la base des comptes de la Société Absorbante (SALAFIN) et de la Société Absorbée (TASLIF) au 31 décembre 2017, date de clôture du dernier exercice social de chacune des Sociétés, lesquels ont été (i) arrêtés par leurs organes d'administration ou de direction respectifs, (ii) certifiés par leurs commissaires aux comptes respectifs et (iii) approuvés par leurs assemblées générales ordinaires annuelles d'actionnaires respectives ;
- Conformément aux dispositions de l'article 225 de la Loi 17-95 sur les sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, la Fusion prendra effet rétroactivement, d'un point de vue comptable et fiscal le 1^{er} janvier 2018, soit antérieurement à la date à laquelle la Fusion sera soumise aux assemblées générales de SALAFIN et de TASLIF, et d'un point de vue juridique, à compter de la date de réalisation des conditions suspensives ci-dessous ;
- La Fusion sera réalisée sur la base de la valeur réelle des éléments d'actif et de passif de la Société Absorbée (TASLIF) apportés au titre de la Fusion :

Les actifs immobiliers suivants ont fait l'objet d'une réévaluation à dire d'experts par rapport à leur valeur nette comptable dans le bilan de la Société Absorbée au 31 décembre 2017, pour déterminer leur valeur réelle :

- l'immeuble situé au 29, boulevard Moulay Youssef, Casablanca, objet des titres fonciers n° 6067/46, 6068/46, 6069/46, 6070/46 et 6071/46 ;
- les biens immeubles objet des titres fonciers n° 4048/46, 4049/46 et 4050/46 relatifs à l'agence Anfa et situés au 12, rue Abou Hassan Al Achaari, Casablanca ; et
- le bien immobilier dit Villa Ghizlane situé à 3, rue Martil, Anfa, Casablanca, objet du titre foncier n° 89536/C.

Pour les autres éléments d'actif et de passif, la valeur réelle est considérée comme étant égale à leur valeur nette comptable dans le bilan de la Société Absorbée au 31 décembre 2017.

- La réalisation définitive de la Fusion ainsi que la dissolution de TASLIF qui en résulte, sont soumises à la réalisation des conditions suspensives suivantes :
 - Obtention de l'agrément de la Fusion par Bank Al-Maghrib ;
 - Obtention du visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux sur la note d'information relative à la Fusion ;
 - Obtention de l'avis d'approbation de la Fusion par la Bourse de Casablanca ;

¹ Le Traité de fusion est présenté en annexes de la présente Note d'Information

- Approbation de la Fusion par l'assemblée générale des actionnaires de Taslif ; et
 - Approbation de la Fusion par l'assemblée générale des actionnaires de Salafin.
- D'un point de vue fiscal, la Fusion sera soumise au régime particulier prévu à l'article 162-II du Code Général des Impôts et bénéficiera ainsi des mesures prévues par ledit article.

I.4. Détermination de la valeur d'apport des deux sociétés et du rapport d'échange

Le rapport d'échange a été fixé à 1 action SALAFIN pour 39 actions TASLIF.

En contrepartie de l'apport-fusion, SALAFIN procèdera à une augmentation de son capital social, au bénéfice des actionnaires de TASLIF, d'un montant de 55 057 700 MAD, par création de 550 577 actions nouvelles de même valeur nominale que les actions existantes (soit 100 MAD), faisant passer le nombre total d'actions composant le capital social de SALAFIN de 2 394 497 à 2 945 074 actions.

Les actions nouvelles seront attribuées aux actionnaires de TASLIF, à raison de 1 action SALAFIN pour 39 actions TASLIF.

Sous réserve de la réalisation des conditions suspensives décrites plus haut, TASLIF transférera à SALAFIN à la date de réalisation de la Fusion l'universalité de son patrimoine dans l'état où il se trouvera à ladite date de réalisation. Le patrimoine transmis au titre de la Fusion comprendra tous les éléments d'actifs, biens, droits et valeurs de TASLIF à la date de réalisation, sans exception ni réserve ainsi que tous les éléments de passif et les obligations de TASLIF à cette date (en ce compris ceux qui auraient été omis, soit au sein du Traité de Fusion, soit dans la comptabilité de TASLIF).

L'actif et le passif constituant les apports de TASLIF ci-après énumérés sont ceux figurant au bilan de TASLIF au 31 décembre 2017, étant précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, la Fusion constituant une transmission universelle des éléments d'actifs et de passifs composant le patrimoine de TASLIF dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation :

Actif apporté (MAD)	VNC au 31/12/2017	Valeur d'apport
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public et service des chèques postaux	48.879,42	48.879,42
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	7.649.519,75	7.649.519,75
- A vue	7.649.519,75	7.649.519,75
- A terme	0,00	0,00
Créances sur la clientèle	1.264.530.508,89	1.264.530.508,89
- Crédits à la consommation	1.225.912.997,54	1.225.912.997,54
- Crédits à l'équipement	0,00	0,00
- Crédits immobiliers	0,00	0,00
- Autres crédits	38.617.511,35	38.617.511,35
Titres de transaction et de placement	857.790,00	857.790,00
- Bons du Trésor et valeurs assimilées	0,00	0,00
- Autres titres de créance	0,00	0,00
- Titres de propriété	857.790,00	857.790,00
Autres actifs	34.349.021,59	34.349.021,59
Titres de participation et emplois assimilés	100.000,00	100.000,00
Immobilisation données en crédit-bail et location	97.682.979,21	97.682.979,21
Immobilisations incorporelles (y compris le Goodwill)	59.136.537,79	238.939.965,15

Immobilisations corporelles	29.850.934,06	51.691.614,45
Total Actif	1.494. 206.170,71	1.695.850.278,46

Source : Traité de Fusion

Passif pris en charge (MAD)	VNC au 31/12/2017	Valeur d'apport
Dettes envers les établissements de crédits et assimilés	409.291.226,90	409.291.226,90
- A vue	129.653.323,41	129.653.323,41
- A terme	279.637.903,49	279.637.903,49
Dépôts de la clientèle	41.608.086,88	41.608.086,88
- Dépôts à terme	0,00	0,00
- Autres comptes créditeurs	41.608.086,88	41.608.086,88
Titres de créances émis	609.420.595,12	609.420.595,12
- Titres de créances négociables	609.420.595,12	609.420.595,12
Autres passifs	71.675.923,50	71.675.923,50
Provisions pour risques et charges	12.011.196,06	12.011.196,06
Dividendes à distribuer en 2018		36.503.250,00
TOTAL PASSIF	1 144 007 028,46	1.180.510.278,46

Source : Traité de Fusion

Le montant des dividendes à distribuer en 2018 correspond aux dividendes distribués le 08/05/2018 au titre de l'exercice clos au 31/12/2017. Ce montant est considéré comme une dette, il vient en augmentation du passif pris en charge par Salafin, étant donné que le total actif apporté par Taslif est arrêté au 31/12/2017.

Des désignations et évaluations ci-dessus, il résulte que :

- L'actif apporté par TASLIF est évalué à 1.695.850.278,46 dirhams ; et
- Le passif pris en charge par SALAFIN est évalué à 1.180.510.278,46 dirhams.

L'actif net apporté par TASLIF au titre de la Fusion est évalué à 515 340 000,00 dirhams.

Charges et conditions générales

L'apport à titre de fusion de Taslif est en outre consenti et accepté aux charges et conditions suivantes :

- Salafin prendra les biens apportés dans l'état où ils se trouveront à la Date de Réalisation de la Fusion. Elle sera purement et simplement substituée dans tous les droits et obligations de Taslif qui n'entend donner aucune garantie, autres que celles visées à l'article 9. 1 du Traité de Fusion.
- Salafin supportera toutes les charges ordinaires et extraordinaires ainsi que toutes les obligations postérieures à la Date de Réalisation de la Fusion (impôts, contributions, taxes, salaires, etc.) auxquelles les biens apportés peuvent ou pourront être assujettis.
- Salafin sera tenue de continuer jusqu'à leur expiration, ou résiliera à ses frais, tous les contrats auxquels Taslif est partie.
- Salafin aura à compter de la Date de Réalisation de la Fusion, tous pouvoirs pour, aux lieu et place de Taslif, intenter ou poursuivre toutes actions judiciaires ou extra-judiciaire et procédures arbitrales, donner tous acquiescements à toutes décisions, recevoir ou payer toutes sommes dues en suite de ces actions, procédures, décisions et transactions.
- Salafin sera tenue à l'acquit du passif de Taslif qui lui sera apporté dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts, et plus généralement à l'exécution de toutes conditions d'actes d'emprunt et de titres de créances pouvant exister, comme Taslif est tenue de le faire, et même avec toutes exigibilités anticipées s'il y a lieu.

- Salafin assumera l'intégralité des dettes et charges de Taslif, y compris celles qui pourraient remonter à une date antérieure à la Date de Réalisation de la Fusion et qui auraient été omises dans la comptabilité de Taslif.
- Salafin subira la charge de toutes garanties qui auraient pu être conférées relativement au passif par elle pris en charge.
- Salafin sera tenue également, et dans les mêmes conditions, à l'exécution des engagements de cautions, des avals et autres engagements de garantie pris par Taslif et bénéficiera de toutes les contre-garanties y afférentes.
- Dans le cas où il se révélerait une différence en plus ou en moins, entre les passifs énoncés ci-dessus et les sommes réclamées par les tiers et reconnues exigibles, Salafin sera tenue d'acquitter ou bénéficiera de tout excédent éventuel sans revendication possible de part ni d'autre. Il en sera de même en cas d'insuffisance des provisions comprises dans le passif pris en charge.
- Salafin exécutera à compter de la Date de Réalisation de la Fusion, tous traités, conventions, marchés, commandes et tous engagements de toute nature, traités avec des tiers relatifs à l'exploitation des biens, valeurs, droits et créances transférés. Elle sera subrogée à Taslif dans tous les droits et obligations en résultant.
- Salafin sera subrogée dans le bénéfice des droits de propriété intellectuelle détenus par Taslif.
- Salafin sera subrogée dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges et inscriptions attachés aux créances de Taslif.

Conformément aux dispositions de l'article 19 du Dahir du 11 septembre 2003 portant promulgation de la loi n° 65-99 relative au Code du Travail, la Société Absorbante sera, par le seul fait de la réalisation de la Fusion, subrogée purement et simplement dans le bénéfice et la charge des stipulations de tous contrats de travail existants, à la Date de Réalisation de la Fusion, entre la Société Absorbée et les membres de son personnel.

En conséquence, la Société Absorbante reprendra l'ensemble du personnel de la Société Absorbée à la Date de Réalisation de la Fusion.

Engagements hors-bilan

SALAFIN bénéficiera, le cas échéant, des engagements reçus par TASLIF, et se substituera à TASLIF, et sera seule tenue de la charge de tous engagements pris par cette dernière (à titre indicatif, les engagements hors bilan de Taslif sont nuls).

HORS BILAN		31/12/2017
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>		
1. Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés		
2. Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle		
3. Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés		
4. Engagements de garantie d'ordre de la clientèle		
5. Titres achetés à réméré		
6. Autres titres à livrer		NEANT
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>		
7. Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés		
8. Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés		
9. Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		
10. Titres vendus à réméré		
11. Autres titres à recevoir		

Source : Rapport Général des CAC de Taslif

I.5. Détermination de la prime de fusion

La différence entre :

- La valeur de l'actif net apporté par TASLIF, soit 515 340 000,00 dirhams, d'une part ; et
- La somme correspondant au montant nominal de l'augmentation du capital social de SALAFIN, soit 55 057 700,00 dirhams, d'autre part.

Constituera le montant de la prime de fusion, soit 460 282 300,00 dirhams, qui sera inscrite sur un compte « prime de fusion » au passif du bilan de SALAFIN et sur laquelle porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux de SALAFIN.

I.6. Affectation de la prime

De convention expresse entre les Parties, il est précisé qu'il sera proposé à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Salafin d'autoriser l'affectation de la prime de fusion comme suit :

- imputation de l'ensemble des frais, charges, droits et honoraires occasionnés par la Fusion, ainsi que de toutes sommes nécessaires à la bonne réalisation de la reprise des droits et engagements de Taslif par Salafin ;
- prélèvement de la somme nécessaire pour la dotation à plein de la réserve légale et des provisions réglementées ; et
- prélèvement de tout passif omis ou non révélé concernant les biens apportés.

I.7. Modalités de traitement des rompus

Les actionnaires de TASLIF, possédant un nombre insuffisant d'actions TASLIF pour obtenir un nombre entier d'actions SALAFIN, devront faire leur affaire personnelle de la vente ou de l'achat du nombre d'actions TASLIF nécessaires.

Afin de faciliter ce processus, les rompus d'actions TASLIF seront maintenus aux négociations à la Bourse des valeurs de Casablanca pendant 20 jours ouvrables, à compter de la date de cotation des actions nouvelles.

A l'issue de ce délai de 20 jours ouvrables à compter de la date de cotation des Actions Nouvelles, et afin de préserver les intérêts des actionnaires de TASLIF, les rompus TASLIF qui n'auront pas donné lieu à l'obtention d'un nombre entier d'actions SALAFIN seront regroupés auprès du centralisateur de l'opération et convertis en actions nouvelles SALAFIN. Ces actions nouvelles seront alors cédées en Bourse par ledit centralisateur aux conditions de marché, dans les 5 jours ouvrables et le produit de la cession sera, à due proportion et net de toute charge, réparti entre les teneurs de comptes des détenteurs de rompus. Les teneurs de comptes devront alors créditer leurs clients du montant qui leur est dû.

I.8. Opérations antérieures

La Société Absorbante, Salafin, reprend le bénéfice et/ou la charge de tous engagements d'ordre fiscal qui auraient pu être antérieurement souscrits par la Taslif à l'occasion d'opérations antérieures ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur, notamment en matière de droits d'enregistrement, d'impôt sur les sociétés, ou de taxe sur la valeur ajoutée.

Il s'agit notamment des plus-values nettes réalisées lors de la fusion absorption antérieure de la société Salaf par Taslif, dont l'imposition a été transférée entre les mains de cette dernière et qui se décomposent comme suit :

Plus-values sur titres de transaction de placement	635.753,00 MAD
Autres actifs	- 191.732,74 MAD
Immobilisations incorporelles	- 525.389,47 MAD
Fonds de commerce	53.879.129,75 MAD
Plus-values sur terrain	14.587.856,76 MAD
Plus-values sur les constructions hors exploitation	529.150,00 MAD

I.9. Extrait des résolutions proposées à l'AGE de SALAFIN

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire :

après avoir pris connaissance du traité de fusion en date du 15 août 2018 conclu entre Salafin et Taslif (le **Traité de Fusion**), prévoyant les conditions et modalités de la transmission universelle du patrimoine de Taslif à Salafin consécutive à la fusion par absorption par cette dernière de Taslif (la **Fusion**),

- après avoir entendu la lecture du rapport du directoire et des rapports des commissaires aux comptes sur les modalités de la Fusion et sur les apports en nature,
- sur la base de la note d'information relative à la Fusion visée par l'AMMC,
- approuve dans toutes ses stipulations ledit Traité de Fusion, aux termes duquel Taslif fait apport de la totalité de son actif et de son passif à Salafin, au titre de la Fusion.

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte de ce que (i) l'agrément de la Fusion a été délivrée par Bank Al Maghrib, (ii) le visa sur la note d'information relative à la Fusion a été délivré par l'AMMC, (iii) l'avis d'approbation de la Fusion a été délivré par la Bourse de Casablanca et (iv) l'Assemblée Générale Extraordinaire de Taslif tenue ce jour, a approuvé la Fusion ; qu'en conséquence, à l'issue de la présente assemblée et constatant que les conditions suspensives auxquelles était subordonnée la Fusion se trouvent ainsi remplies, la Fusion deviendra définitive.

Compte tenu de ce qui précède, Taslif se trouvera dissoute, sans liquidation, à l'issue de la présente assemblée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du directoire et des rapports des commissaires aux comptes sur les apports en nature, approuve l'apport effectué au titre de la Fusion et l'évaluation qui en a été faite, l'actif net apporté par Taslif au titre de la Fusion étant évalué à 515.340.000 dirhams sur la base d'un actif apporté par Taslif évalué à 1.695.850.278,46 dirhams et d'un passif pris en charge par Salafin évalué à 1.180.510.278,46 dirhams.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, en contrepartie de l'apport de l'universalité du patrimoine transmis par Taslif à Salafin, décide d'émettre 550.577 actions nouvelles (les **Actions Nouvelles**) de même valeur nominale que les actions existantes (soit 100 dirhams), lesquelles seront attribuées aux actionnaires de Taslif, à raison de 1 action Salafin pour 39 actions Taslif.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide, en conséquence, d'augmenter son capital social d'un montant de 55.057.700 dirhams pour le porter de 239.449.700 dirhams à 294.507.400 dirhams, le nombre total d'actions composant le capital social de Salafin étant ainsi porté de 2.394.497 à 2.945.074 actions.

Les Actions Nouvelles à créer par Salafin à titre d'augmentation de capital (i) seront entièrement assimilées, en matière de droits et d'obligations, aux actions anciennes, (ii) seront soumises à toutes les dispositions statutaires

² Reste à rapporter un montant de 2.395.367,71 dirhams détaillé comme suit: 448.148,42 dirhams chaque exercice au titre de la période de 2018 à 2021; 330.110,16 dirhams en 2022; 212.071,91 dirhams en 2023 et 60.591,97 dirhams en 2024).

et (iii) porteront jouissance courante de manière à être totalement assimilables aux actions existantes de Salafin à la date de réalisation définitive de la Fusion.

En conséquence, les Actions Nouvelles donneront droit aux distributions de bénéfices ou répartitions de réserves qui pourront être décidées par Salafin à compter de la date de réalisation définitive de la Fusion.

Nonobstant ce qui précède, il est précisé à toutes fins utiles que les Actions Nouvelles à créer par Salafin ne donneront droit à aucun dividende versé par Salafin au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

[...]

La différence entre :

- la valeur de l'actif net apporté par Taslif, soit 515.340.000 dirhams, d'une part, et
- la somme correspondant au montant nominal de l'augmentation du capital social de Salafin, soit 55.057.700 dirhams, d'autre part,

constituera le montant de la prime de fusion, soit 460.282.300 dirhams, qui sera inscrite sur un compte « prime de fusion » au passif du bilan de Salafin et sur laquelle porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux de Salafin.

L'Assemblée Générale Extraordinaire autorise le directoire à affecter la prime de fusion comme suit :

- imputation de l'ensemble des charges, frais, droits et honoraires occasionnés par la Fusion, ainsi que de toutes sommes nécessaires à la bonne réalisation de la reprise des droits et engagements Taslif par Salafin ;
- prélèvement de la somme nécessaire pour la dotation à plein de la réserve légale et des provisions réglementées ; et
- prélèvement de tout passif omis ou non révélé concernant les biens apportés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, au vu des résolutions ci-dessus adoptées et après avoir entendu la lecture du rapport du directoire, décide de modifier l'article 6 (Capital social) des statuts de Salafin comme suit :

« Article 6 : Capital social – Apports en nature

Le capital social est fixé à la somme de deux cent quatre-vingt-quatorze millions cinq cent sept mille quatre cents (294.507.400) dirhams.

Il est divisé en deux millions neuf cent quarante-cinq mille soixante-quatorze (2.945.074) actions d'une valeur nominale de cent (100) dirhams chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 2.945.074. »

En vertu des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2018, Salafin a absorbé Taslif par voie de fusion.

Au titre de cette fusion, Taslif a transféré à Salafin l'intégralité de son patrimoine.

L'actif apporté par Taslif étant évalué à 1.695.850.278,46 dirhams et le passif pris en charge par Salafin étant évalué à 1.180.510.278,46 dirhams, il en résulte que l'actif net apporté par Taslif à Salafin est de 515.340.000 dirhams.

La différence entre :

- la valeur de l'actif net apporté par Taslif, soit 515.340.000 dirhams, d'une part ; et
- la somme correspondant (i) au montant nominal de l'augmentation du capital social de Salafin, soit 55.057.700 dirhams, d'autre part,

constitue le montant de la prime de fusion, soit 460.282.300 dirhams.

L'augmentation du capital de Salafin susvisée, d'un montant de 55.057.700 dirhams, a donné lieu à l'attribution de 550.577 actions nouvelles au bénéfice des actionnaires de Taslif, à raison d'une parité d'échange de 1 action Salafin pour 39 actions Taslif. »

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes les formalités légalement requises.

I.10. Extrait des résolutions proposées à l'AGE de TASLIF

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire :

- après avoir pris connaissance du traité de fusion en date du 15 août 2018 conclu entre Salafin et Taslif (le **Traité de Fusion**), prévoyant les conditions et modalités de la transmission universelle du patrimoine de Taslif à Salafin consécutive à la fusion par absorption par cette dernière de Taslif (la **Fusion**),
- après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes sur les modalités de la Fusion et sur les apports en nature,
- sur la base de la note d'information relative à la Fusion visée par l'AMMC,

approuve dans toutes ses stipulations ledit Traité de Fusion, aux termes duquel Taslif fait apport de la totalité de son actif et de son passif à Salafin, au titre de la Fusion.

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte de ce que (i) l'agrément de la Fusion a été délivrée par Bank Al Maghrib, (ii) le visa sur la note d'information relative à la Fusion a été délivré par l'AMMC et (iii) l'avis d'approbation de la Fusion a été délivré par la Bourse de Casablanca ; qu'en conséquence, à l'issue de la présente assemblée et après approbation de la Fusion par l'Assemblée Générale Extraordinaire de Salafin qui se tiendra ce jour, la Fusion deviendra définitive.

En rémunération de l'apport de l'universalité du patrimoine qui lui est transmis par Taslif, Salafin décidera d'émettre 550.577 actions nouvelles (les **Actions Nouvelles**) de même valeur nominale que les actions existantes (soit 100 dirhams), lesquelles seront attribuées aux actionnaires de Taslif, à raison de 1 action Salafin pour 39 actions Taslif.

Salafin décidera, en conséquence, d'augmenter son capital social d'un montant de 55.057.700 dirhams pour le porter de 239.449.700 dirhams à 294.507.400 dirhams, le nombre total d'actions composant le capital social de Salafin étant ainsi porté de 2.394.497 à 2.945.074 actions.

Les Actions Nouvelles à créer par Salafin à titre d'augmentation de capital (i) seront entièrement assimilées, en matière de droits et d'obligations, aux actions anciennes, (ii) seront soumises à toutes les dispositions statutaires et (iii) porteront jouissance courante de manière à être totalement assimilables aux actions existantes de Salafin à la date de réalisation définitive de la Fusion.

En conséquence, les Actions Nouvelles donneront droit aux distributions de bénéfices ou répartitions de réserves qui pourront être décidées par Salafin à compter de la date de réalisation définitive de la Fusion.

Nonobstant ce qui précède, il est précisé à toutes fins utiles que les Actions Nouvelles à créer par Salafin ne donneront droit à aucun dividende versé par Salafin au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

[...]

La différence entre :

- la valeur de l'actif net apporté par Taslif, soit 515.340.000 dirhams, d'une part, et
- la somme correspondant au montant nominal de l'augmentation du capital social de Salafin, soit 55.057.700 dirhams, d'autre part,

constituera le montant de la prime de fusion, soit 460.282.300 dirhams, qui sera inscrite sur un compte « prime de fusion » au passif du bilan de Salafin et sur laquelle porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux de Salafin.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte de la dissolution de plein droit de Taslif qui sera définitivement réalisée à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de Salafin qui constatera la réalisation définitive de la Fusion, étant précisé qu'il ne sera procédé à aucune opération de liquidation dans la mesure où l'universalité du patrimoine de Taslif sera transférée à Salafin au titre de la Fusion.

II. Impact de l'Opération sur la structure de l'actionariat

En contrepartie de l'apport-fusion, SALAFIN procèdera à une augmentation de son capital par création de 550 577 actions nouvelles, qui seront attribuées aux anciens actionnaires de TASLIF selon le rapport d'échange retenu de 1 action SALAFIN pour 39 actions TASLIF. Suite à la Fusion, la répartition du capital de SALAFIN devrait se présenter comme suit :

Actionnaires	Avant la fusion		Après la fusion ne tenant pas compte de l'OPA		Après la fusion et tenant compte de l'OPA ³	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
BMCE Bank	1 790 350	74,77%	1 790 350	60,79%	1 790 350	60,79%
Divers actionnaires SALAFIN	419 736	17,53%	419 736	14,25%	419 736	14,25%
RCAR	122 359	5,11%	122 359	4,15%	122 359	4,15%
Personnel SALAFIN	62 052	2,59%	62 052	2,11%	62 052	2,11%
SAHAM Assurance	0	0,00%	381 446	12,95%	421 367	14,31%
SANAM Holding	0	0,00%	128 945	4,38%	128 945	4,38%
M. Said ALJ	0	0,00%	265	0,01%	265	0,01%
Divers actionnaires TASLIF	0	0,00%	39 921	1,36%	-	-
Total	2 394 497	100,00%	2 945 074	100,00%	2 945 074	100,00%

Sources : Salafin, Taslif

³ Sous l'hypothèse d'un apport de la totalité des actions visées par l'OPA à savoir 1 556 911 actions dont le règlement livraison est prévu le 28 décembre 2018

III. Gouvernance de la société après l'augmentation de capital

III.1. Pacte d'actionnaires :

Hormis le pacte d'actionnaires présenté ci-dessous, aucun autre pacte d'actionnaires n'est conclu entre les actionnaires de Salafin.

Le 26 Janvier 2018, l'actionnaire principal de Salafin à savoir BMCE Bank a signé un pacte d'actionnaires avec l'actionnaire principal de Taslif à savoir Saham Assurance. Les objectifs du Pacte sont les suivants :

- Définir les termes et conditions de la participation des deux actionnaires aux organes de gestion du Nouvel Ensemble (Salafin après l'augmentation du Capital) ;
- Régir la relation des deux actionnaires au sein du Nouvel Ensemble ;
- Ainsi que fixer les droits et obligations attachés à leur qualité d'actionnaires du Nouvel Ensemble.

Les principales stipulations du Pacte d'actionnaire sur l'organisation et la gouvernance sont les suivantes :

- La gouvernance du Nouvel Ensemble continuera selon un modèle de Directoire/Conseil de Surveillance ;
- Les membres du directoire de Salafin seront désignés sur proposition de BMCE BOA.
- Le directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, sous réserve de ceux qui sont expressément attribués par la Loi 17-95 ou par le Pacte au conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires.
- Certaines décisions nécessitent une décision préalable favorable du conseil de surveillance, notamment :
 - Toute opération d'augmentation de capital et d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de Salafin ou de ses filiales sauf pour les opérations pour les besoins de financement du développement de l'activité en conformité avec les Business Plans arrêtés par conseil de surveillance ainsi que les augmentations de capital qui seraient prescrites par les règles prudentielles et réglementaires ;
 - Toutes opérations susceptibles d'affecter de manière significative la rentabilité, la profitabilité ou les activités de Salafin ou de ses filiales ;
 - La modification du mode de gouvernance de Salafin ;
 - La proposition de versement de dividendes non conforme à la politique de distribution de dividendes visée par le Pacte ;
 - La création, l'acquisition ou la cession de filiales à l'exception de celles réalisées pour les besoins ordinaires de l'activité.
- Le Conseil de Surveillance de Salafin comprendra des membres désignés par l'Assemblée Générale des Actionnaires dont un (1) membre sera désigné sur proposition de Saham Assurance.
- Le conseil de surveillance est présidé par un membre désigné par BMCE BOA et qui sera chargé de convoquer le conseil et d'en diriger les débats ;
- Le comité d'Audit et des Risques (CAR) comprendra parmi ses membres, un (1) membre représentant de Saham Assurance. Le président de ce comité sera proposé par BMCE BOA.
- Les stipulations précitées sont maintenues tant que Saham Assurance détient plus de 10% du capital et des droits de vote de Salafin.
- Saham Assurance dispose d'un droit de sortie conjointe dans le cas où BMCE BOA souhaiterait céder l'intégralité ou une partie de ses titres à un tiers entraînant un changement de contrôle de Salafin
- Les Parties conviennent que le Nouvel Ensemble distribuera à titre de dividendes, sauf accord contraire des parties au pacte susvisé, au moins 50% de ses bénéfices distribuables en tenant compte des règles prudentielles et réglementaires, notamment du ratio de solvabilité.

Le Pacte d'actionnaires demeurera valable pour une durée de 10 ans et entrera en vigueur à la date de tenue des assemblées générales extraordinaires de Salafin et Taslif devant approuver la Fusion. Il sera renouvelé par tacite reconduction par période de 5 ans sauf dénonciation par les parties.

Le Pacte prendra également fin lorsque BMCE BOA aura cessé de détenir les titres de Salafin ou lorsque la participation de Saham Assurance passera en dessous de 5% du capital et des droits de vote de la société.

III.2. Organisation et gouvernance :

Les mandats des membres actuels du directoire sont tous maintenus (pour plus de détail, se référer à l'organisation et gouvernance dont les principales stipulations issues du pacte d'actionnaires sont présentées ci-dessus).

Par ailleurs, les commissaires aux comptes de SALAFIN poursuivront leur mandat actuel jusqu'à son expiration (prévu lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice financier clos le 31 décembre 2018) et il n'est pas prévu de modification à l'occasion de l'opération de fusion.

III.3. Convention cadre de coopération commerciale

Au terme du pacte précité et de la convention cadre de coopération commerciale signée le 26/01/2018 par Saham Assurance (l'actionnaire de référence de Taslif) et Salafin dont l'objet principal est la mise en place des principes directeurs de la coopération commerciale entre le Nouvel Ensemble et Saham Assurance et la création de synergies entre les entités, les principaux apports de BMCE BOA et de Saham Assurance au Nouvel Ensemble figurent ci-après :

Apports de BMCE BOA au Nouvel Ensemble

- **Maintien des accords commerciaux** entre BMCE BOA et le Nouvel Ensemble, à savoir :
 - Maintien de la convention de distribution de crédit en vue de la commercialisation des produits de Salafin sur le réseau d'agences BMCE BOA.
 - Maintien de la convention de recouvrement de la clientèle de masse ;
 - Maintien de la convention de gestion de la plateforme du produit « Crédit Imédi@ Conventionné (CIC) ».
- Engagement de BMCE BOA à **développer la vente des produits d'assurance RMA** ainsi que les revenus y afférents revenant au Nouvel Ensemble, pour les produits commercialisés via le réseau BMCE BOA ;
- Engagement de BMCE BOA de **maintenir au profit du Nouvel Ensemble, les financements octroyés à Salafin sous forme de crédits, de prêts de titres, de pensions livrées ou autres**, pour les besoins de financement de l'activité du Nouvel Ensemble, aux conditions du marché.

Apports de SAHAM Assurance au Nouvel Ensemble

Mise en place d'accords commerciaux entre Saham Assurance (ainsi que ses Affiliés concernés) et le Nouvel Ensemble en vue **gérer la coopération commerciale entre les deux** :

- Accord de commercialisation et de distribution de solutions de financement et de crédit à la consommation notamment le financement de l'assurance, le financement automobile, le crédit personnel, le financement des études, locations avec option d'achat (LOA), etc. ;
- La distribution de ces solutions de financement du Nouvel Ensemble sera effectuée à travers l'ouverture du réseau de distribution de Saham Assurance ;

Accord de développement des activités de services et des Activités de Fee-Business :

- Le développement des activités de fee-business notamment les services de recouvrement assurés par le Nouvel Ensemble, de la gestion opérationnelle, des solutions informatiques ou toutes autres activités qui seraient génératrices de revenus pour le Nouvel Ensemble.

Par ailleurs, la convention-cadre de coopération commerciale précitée a été conclue pour une période de 5 années à compter de la date de sa signature, renouvelable par tacite reconduction, par périodes de 5 années.

IV. Modifications des statuts suite à l'Opération

Suite à l'opération de fusion-absorption, les statuts de SALAFIN seront modifiés comme suit :

« Article 6 : Capital social – Apports en nature

Le capital social est fixé à la somme de deux cent quatre-vingt-quatorze millions cinq cent sept mille quatre cents (294.507.400) dirhams.

Il est divisé en deux millions neuf cent quarante-cinq mille soixante-quatorze (2.945.074) actions d'une valeur nominale de cent (100) dirhams chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 2.945.074.

En vertu des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 31 Décembre 2018, SALAFIN a absorbé TASLIF par voie de fusion.

Au titre de cette fusion, TASLIF a transféré à SALAFIN l'intégralité de son patrimoine.

L'actif apporté par TASLIF étant évalué à 1.695.850.278,46 dirhams et le passif pris en charge par SALAFIN étant évalué à 1.180.510.278,46 dirhams, il en résulte que l'actif net apporté par TASLIF à SALAFIN est de 515.340.000 dirhams.

La différence entre :

- *la valeur de l'actif net apporté par TASLIF, soit 515.340.000 dirhams, d'une part ; et*
- *la somme correspondant (i) au montant nominal de l'augmentation du capital social de SALAFIN, soit 55.057.700 dirhams, d'autre part,*

Constitue le montant de la prime de fusion, soit 460.282.300 dirhams.

L'augmentation du capital de SALAFIN susvisée, d'un montant de 55.057.700 dirhams, a donné lieu à l'attribution de 550.577 actions nouvelles au bénéfice des actionnaires de TASLIF, à raison d'une parité d'échange de 1 action SALAFIN pour 39 actions TASLIF. »

V. Montant de l'opération

Le montant global de l'Opération est de 515 340 000,00 MAD, correspondant à la valeur de l'actif net apporté par TASLIF. En rémunération de cet apport, SALAFIN procédera à une augmentation de capital d'un montant nominal de 55 057 700,00 MAD à travers l'émission de 550 577 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100 MAD chacune.

La différence entre :

- (i) La valeur de l'actif net apporté par TASLIF, soit 515 340 000,00 dirhams, d'une part ; et
- (ii) La somme correspondant au montant nominal de l'augmentation du capital social de SALAFIN, soit 55 057 700,00 dirhams, d'autre part,

Constituera le montant de la prime de fusion, soit 460 282 300,00 dirhams, qui sera inscrite sur un compte « prime de fusion » au passif du bilan de SALAFIN et sur laquelle porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux de SALAFIN.

VI. Renseignements relatifs aux titres à émettre

Nature des titres	Les actions de SALAFIN sont toutes de même catégorie
Forme juridique des titres	Les actions nouvelles de SALAFIN seront entièrement dématérialisées et inscrites en compte chez Maroclear
Nombre de titres à émettre	550 577
Prix d'émission	936 MAD par action
Valeur nominale	100 MAD par action
Prime de fusion	836 MAD par action
Date de jouissance	1 ^{er} Janvier 2018
Négociabilité des titres	Les actions émises sont librement négociables à la Bourse de Casablanca
Cotation de nouveaux titres	Les actions issues de la présente augmentation de capital seront cotées en 1 ^{ère} ligne, complètement assimilées aux anciennes actions
Libération des titres	Les actions émises seront entièrement libérées et libres de tout engagement
Droits rattachés	Toutes les actions nouvelles à créer par SALAFIN donnent droit aux bénéfices et sont entièrement assimilées, en matière de droits et d'obligations, aux actions anciennes Nonobstant ce qui précède, il est précisé à toutes fins utiles que les actions nouvelles à créer par SALAFIN ne donneront droit à aucune distribution de bénéfices ou répartition de réserves ou de primes, de quelque nature que ce soit, qui pourraient être versées avant la date de réalisation de la Fusion.

Source : Traité de fusion

VII. Éléments d'appréciation du prix d'émission

AVERTISSEMENT

Suite au changement d'actionnariat indirect de Taslif, Une Offre Publique d'Achat visant les titres de Taslif est initié par Sanlam Emerging Markets Ireland (SEMIL), Saham Finances, Saham SA, Saham Finances Participations, Saham Assurance, Sanam Holding et M. Said Alj. Le nombre de titres visés est de 1 556 911 actions et 348 droits d'attribution. La durée de l'Offre est du 11 au 17 Décembre 2018 inclus.

A noter que, les méthodes utilisées et le prix retenu dans le projet de fusion sont identiques aux méthodes et prix retenus dans le cadre de l'OPA.

Dans le cadre de l'évaluation multicritères de SALAFIN et de TASLIF et de la détermination de la parité d'échange induite, l'ensemble des méthodes d'évaluation usuelles ont été envisagées et notamment :

- Le Cours Moyen Pondéré (CMP) ;
- Les multiples boursiers de sociétés comparables ;
- Les multiples transactionnels de sociétés comparables ;
- La méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs ;
- L'Actif Net Réévalué (ANR).

I.11. Méthodes d'évaluation écartées et justification

Compte tenu du secteur d'activité dans lequel les deux sociétés opèrent, de leurs spécificités et du marché dans lequel elles évoluent, certaines méthodes d'évaluation ont été écartées, notamment :

I.11.1. L'Actif Net Réévalué

L'évaluation par l'Actif Net Réévalué consiste à ajouter à la situation nette de l'entreprise les plus-values latentes nettes d'impôt et à soustraire les moins-values latentes. Cette méthode est principalement utilisée dans le cas de holdings diversifiés ou de sociétés détentrices de nombreux actifs, notamment immobiliers, susceptibles de voir leur valeur historique inscrite au bilan très en-deçà de leur valeur de réalisation économique immédiate. Cette méthode présente également un intérêt dans le cadre d'une approche liquidative.

I.11.2. Les multiples transactionnels de sociétés comparables

Cette méthode consiste à évaluer une société par analogie, à partir de multiples d'évaluation ressortant des prix de transactions récentes sur des sociétés appartenant au même secteur d'activité.

La difficulté de cette méthode réside généralement dans le choix des transactions retenues comme base de référence :

- Le prix payé lors d'une acquisition peut refléter un intérêt stratégique spécifique à un acquéreur ou inclure une prime reflétant la présence de synergies industrielles qui varient d'une opération à une autre ;
- Cette méthode dépend fortement de la qualité et de la fiabilité de l'information disponible pour les transactions retenues dans l'échantillon (variant en fonction du statut des sociétés rachetées – cotées, privées, filiales d'un groupe – et du niveau de confidentialité de la transaction) ;

Cette méthode suppose que les cibles des transactions retenues dans l'échantillon soient comparables à la société évaluée (par le positionnement, les perspectives de croissance, la rentabilité, la présence géographique, la taille, les différents stades de développement qui sont propres au secteur, etc.).

Compte tenu de l'absence des transactions récentes similaires sur le marché marocain, cette méthode n'a pas été retenue.

I.11.3. Les multiples boursiers de sociétés comparables

La méthode des comparables boursiers est une approche analogique, fondée sur différents paramètres de rentabilité de l'entreprise.

Elle consiste à appliquer aux agrégats financiers de la société, les multiples observés sur un échantillon composé d'entreprises comparables (même secteur d'activité, structures de marges comparables, même zone géographique, etc.).

Au niveau national, suite au retrait de SOFAC et d'Axa Crédit, l'échantillon disponible n'est pas significatif.

De plus, SALAFIN et TASLIF n'ont pas la même taille et affichent des niveaux de rentabilité des fonds propres et de croissance différents, ce qui rend cette méthode impertinente pour l'exercice de valorisation et pour la détermination de la parité d'échange.

I.12. Méthodes d'évaluation retenues

I.12.1. Le Cours Moyen Pondéré (CMP)

L'évaluation par le Cours Moyen Pondéré est l'une des méthodes les plus utilisées pour la détermination du prix par action d'une société cotée.

Cette méthode consiste à retenir comme valeur d'une action la somme des cours moyens d'une action sur une période donnée pondérée par les volumes échangés.

Le tableau ci-dessous résume les cours observés sur des périodes significatives de 1, 3, et 6 mois pour les deux sociétés ainsi que les cours spots enregistrés le 25/01/2018, date de référence⁴ retenue :

(MAD/Action)	SALAFIN	TASLIF	Parité d'échange induite
Cours Spot 25-01-2018	995,0	24,3	21,9%
CMP 1 Mois	896,2	24,2	24,2%
CMP 3 Mois	888,0	25,4	25,6%
CMP 6 Mois	891,7	25,3	25,4%
Moyenne	917,7	24,8	24,2%

Source : Bourse de Casablanca, Capital Trust Finance

Ainsi sur la base de la méthode des cours boursiers, la valeur par action de SALAFIN est de 917,7 MAD contre 24,8 MAD pour TASLIF, soit une parité d'échange moyenne induite de 24,2%.

Analyse des cours des sociétés (à titre indicatif) :

Le tableau ci-dessous présente le cours au 30/11/2018 ainsi que les CMP sur des périodes 1, 3, et 6 mois à partir de cette date, pour les deux sociétés (à titre purement indicatif) :

⁴ L'historique de cours retenu est limité au 25/01/2018, soit la date d'annonce de la fusion

(MAD/Action)	SALAFIN	Variation par rapport au CMP retenu	TASLIF	Variation par rapport au CMP retenu
Cours Spot 30-11-2018	988,0	7,7%	24,0	-3,1%
CMP 1 Mois	949,9	3,5%	22,4 ⁵	-9,6%
CMP 3 Mois	971,6	5,9%	23,5	-5,0%
CMP 6 Mois	994,5	8,4%	23,8	-3,8%
Moyenne	976,0	6,3%	23,4	-5,4%

Source : Bourse de Casablanca, Capital Trust Finance

Le tableau suivant présente les indicateurs boursiers de Salafin :

Indicateurs boursiers	2015	2016	2017	Novembre 2018
Nombre d'actions	2 394 497	2 394 497	2 394 497	2 394 497
Plus haut – cours de clôture (MAD)	720	830	950	1 100
Plus bas – cours de clôture (MAD)	600	665	808	895
Nombre de titres échangés	37 401	104 862	63 341	112 877
Volume échangé en KMAD	24 750	77 438	55 133	112 144
Résultat net en KMAD	125 272	138 507	140 178	68 577 ⁶
Capitalisation en fin de période en KMAD	1 640 230	1 987 432	2 143 075	2 365 763
PER en fin de période	13,1x	14,3x	15,3x	16,9x ⁷

Source : Bourse de Casablanca, Salafin

Le tableau suivant présente les indicateurs boursiers de Taslif :

Indicateurs boursiers	2015	2016	2017	Novembre 2018
Nombre d'actions	21 472 500	21 472 500	21 472 500	21 472 500
Plus haut – cours de clôture (MAD)	49	49	30	30
Plus bas – cours de clôture (MAD)	34	28	23	22
Nombre de titres échangés	80 975	244 811	224 987	15 938
Volume échangé en KMAD	3 642	8 613	5 879	418
Résultat net en KMAD	24 238	37 113	33 318	15 105 ⁸
Capitalisation en fin de période en KMAD	1 057 521	601 230	548 193	515 340
PER en fin de période	43,6x	16,2x	16,5x	15,5x ⁹

Source : Bourse de Casablanca, Taslif

A noter que la cotation des titres de Taslif a été suspendue à partir du 11/10/2018 suite à la demande de l'AMMC. Cette suspension des titres de la société a été reconduite à compter du 16/10/2018, et ce, suite au dépôt d'un projet d'offre publique. La cotation est reprise le 29/11/2018, la Bourse de Casablanca a procédé en cette date à la purge du carnet d'ordres de Taslif, à l'ajustement des droits d'attribution et à l'ajustement du cours de référence de la valeur en le fixant au prix de l'offre publique, soit 24 MAD et 200 DH par droit d'attribution.

I.12.2. Actualisation des flux de trésorerie futurs :

⁵ Moyenne simple sur le mois, étant donné l'absence de volume et l'ajustement du cours le 29/11/2018 par la Bourse de Casablanca à 24 MAD (prix proposé par l'OPA)

⁶ Résultat net au 30/06/2018

⁷ Capitalisation à fin Novembre sur le résultat net au 31/12/2017

⁸ Le résultat net au 30/06/2018

⁹ Capitalisation à fin Novembre sur le résultat net au 31/12/2017

Compte tenu de la nature de l'activité de Taslif, la méthode *Discounted Cash-Flow* (DCF) ne peut être appliquée directement.

Un établissement financier est contraint de conserver un certain montant de capitaux propres au regard des risques liés aux remboursements des prêts accordés. Il existe une contrainte réglementaire de ratio de solvabilité, qui correspond approximativement aux capitaux propres rapportés aux engagements pondérés (montant des prêts accordés pondérés par le risque présenté par chaque client). Le ratio de solvabilité réglementaire minimum pour les établissements financiers, fixé par Bank Al Maghrib, s'établit à 12%.

Par conséquent, La méthode d'actualisation de flux généralement utilisée est la méthode d'actualisation des résultats nets après constitution des ratios de solvabilité, connue sous le nom de « excès de fonds propres », cette méthode revient donc à :

- Projeter le résultat net de la société de financement ;
- Estimer les engagements (*Encours créances & encours des biens en crédit-bail*) affectés d'un taux de pondération en fonction du degré de risque sur la base du coefficient historique enregistré ;
- Déterminer le montant des capitaux propres minimum que l'établissement financier devra avoir à chaque fin d'exercice au regard du ratio de solvabilité réglementaire ;
- La société de financement mettra en réserve ce dont il a besoin pour constituer ses capitaux propres et distribuera le reste. C'est l'actualisation par le coût des fonds propres de ce résultat théoriquement distribuable qui donne la valeur des fonds propres.

Détermination de la valeur des fonds propres :

La valeur des fonds propres (VFP) est égale à la somme :

- Des flux de trésorerie pour l'actionnaire actualisés au coût des fonds propres sur un horizon explicite ;
- De la valeur terminale (VT), déterminée par l'actualisation à l'infini d'un flux normatif au terme de l'horizon explicite du business plan, selon la méthode de Gordon Shapiro, en prenant en compte une hypothèse de taux de croissance à l'infini (g)

Ainsi, VFP est déterminée selon la formule suivante :

VFP = Σ Flux de trésorerie actualisés sur l'horizon explicite du Business Plan + VT

$$VFP = \sum_{i=1}^n \frac{CF_i}{(1 + CFP)^i} + \frac{VT}{(1 + CFP)^n}$$

Où :

i : Période du business plan

n : Horizon explicite du business plan

CF_i : Flux de trésorerie théoriques de la période *i*

CFP : Coût des fonds propres

VT : Valeur terminale estimée selon la méthode de Gordon Shapiro par la formule suivante :

$$VT = \frac{FN}{(CFP - g)}$$

Où :

g : taux de croissance à l'infini

FN : Flux normatif

Détermination du coût des fonds propres :

$$K_{cp} = R_f + \beta(R_m - R_f)$$

R_f : Taux sans risque

β : Bêta

$R_m - R_f$: Prime de risque du marché marocain

Taux sans risque	Rendement des bons du Trésor à maturité 10 ans au Maroc (Courbe secondaire au 29 juin 2018).	3,263%
Bêta	Beta 5 ans hebdomadaire de 15 sociétés opérant dans le secteur du crédit à la consommation.	0,90
Prime de risque du marché marocain	prime de risque moyenne du premier semestre de l'année 2018 sur le marché marocain telle que calculée par Bloomberg.	6,90%
Coût des fonds propres :		9,5%

Sources: Bank Al Maghrib, Bloomberg

Valorisation de SALAFIN par la méthode de l'excédent des fonds propres :

Principaux indicateurs prévisionnels de Salafin

(KMAD)					
SALAFIN	2018e	2019p	2020p	2021p	2022p
Production nette	1 300 000	1 451 667	1 625 000	1 787 468	1 949 949
Produit Net Bancaire	375 923	404 560	438 432	467 934	496 553
Encours des crédits à la consommation	1 656 808	1 988 795	2 064 211	2 188 064	2 319 348
Encours du crédit-bail	1 564 181	1 734 810	1 970 459	2 167 505	2 384 255

Source: Salafin

Détermination de l'excédent des fonds propres pour SALAFIN

(KMAD)						
SALAFIN	2018e	2019p	2020p	2021p	2022p	Flux normatif
Risques encourus	2 716 033	3 087 561	3 274 118	3 475 542	3 686 470	3 760 200
Ratio de solvabilité réglementaire Min.	12,0%	12,0%	12,0%	12,0%	12,0%	12,0%
Fonds propres théoriques	325 924	370 507	392 894	417 065	442 376	451 224
Variation des FP théoriques	-4 162	44 583	22 387	24 171	25 311	8 848

Sources: Salafin, Capital Trust Finance

Actualisation des flux futurs de SALAFIN

(KMAD)						
SALAFIN	2018e	2019p	2020p	2021p	2022p	Flux normatif
Résultat net	134 433	145 426	159 647	172 238	187 132	190 875
DEA	9 591	9 600	8 900	8 400	8 000	8 000
Capex	10 000	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500
Variation des FP théoriques	-4 162	44 583	22 387	24 171	25 311	8 848
FCF pour l'actionnaire	138 186	105 943	141 660	151 967	165 321	185 527
FCF pour l'actionnaire actualisés	126 212	88 378	107 933	105 753	105 077	117 920

Sources: Salafin, Capital Trust Finance

Les principales hypothèses pour l'estimation du flux normatif sont les suivantes :

- Le résultat net du flux normatif est égal au résultat net de 2022 augmenté d'un taux de croissance perpétuelle de 2% ;
- Les dotations d'amortissement et les CAPEX sont au même niveau que 2022 ;
- Les fonds propres théoriques du flux normatif sont calculés sur la base des risques encours de 2022 majorés d'un taux de croissance de 2% multiplié par le ratio de solvabilité réglementaire.

	KMAD
(+) Excédent des fonds propres 2017 de Salafin (déclaration de BAM)	176 713
(+) Somme des FCF pour l'actionnaire actualisés	533 352
(+) Valeur terminale	1 574 911
(=) Valeur des fonds propres	2 284 976
Prix par action	954,3

Sources: Salafin, Capital Trust Finance

Sur la base d'un excédent de fonds propres de départ de 176 713 KMAD au 31/12/2017, d'un taux d'actualisation de 9,5% et d'un taux de croissance à l'infini de 2,0%, la valeur des fonds propres de SALAFIN s'établit à 2 284,9 MMAD, soit une valeur par action de 954,3 MAD.

Valorisation de TASLIF par la méthode de l'excédent de fonds propres :

Principaux indicateurs prévisionnels de Taslif

(KMAD)					
TASLIF	2018e	2019p	2020p	2021p	2022p
Production nette	340 385	400 847	440 263	480 358	520 459
Produit Net Bancaire	100 745	100 329	102 835	111 409	122 886
Encours des crédits à la consommation	1 136 800	1 098 560	1 148 365	1 263 039	1 386 639
Encours du crédit-bail	107 345	135 958	167 082	198 212	228 715

Source: Taslif

Détermination de l'excédent des fonds propres pour TASLIF¹⁰

(KMAD)						
TASLIF	2018e	2019p	2020p	2021p	2022p	Flux normatif
Risques encourus	1 309 698	1 300 691	1 382 236	1 529 273	1 683 126	1 716 788
Ratio de solvabilité réglementaire Min.	12,0%	12,0%	12,0%	12,0%	12,0%	12,0%
Fonds propres théoriques	157 164	156 083	165 868	183 513	201 975	206 015
Variation des FP théoriques	-19 824	-1 081	9 785	17 644	18 462	4 040

Sources: Taslif, Capital Trust Finance

Actualisation des flux futurs de TASLIF

(KMAD)						
TASLIF	2018e	2019p	2020p	2021p	2022p	Flux normatif
Résultat net	27 987	28 427	28 861	31 523	36 109	36 831
DEA	3 363	3 121	3 120	3 154	3 182	3 182
Capex	2 079	1 868	2 139	3 589	3 519	3 519
Variation des FP théoriques	-19 824	-1 081	9 785	17 644	18 462	4 040
FCF pour l'actionnaire	49 095	30 762	20 057	13 444	17 311	32 456
FCF pour l'actionnaire actualisés	44 841	25 661	15 282	9 356	11 003	20 629

Sources: Taslif, Capital Trust Finance

Les principales hypothèses pour l'estimation du flux normatif sont les suivantes :

- Le résultat net du flux normatif est égal au résultat net de 2022 augmenté d'un taux de croissance perpétuelle de 2% ;
- Les dotations d'amortissement et les CAPEX sont au même niveau que 2022 ;
- Les fonds propres théoriques du flux normatif sont calculés sur la base des risques encourus de 2022 majorés d'un taux de croissance de 2% multiplié par le ratio de solvabilité réglementaire.

	KMAD
(+) Excédent des fonds propres 2017 de Taslif (déclaration de BAM)	121 780

¹⁰ A partir de 2018, la méthode d'estimation des risques encourus de Taslif a été alignée à celle de Salafin car il s'agit de la société Absorbante

(+) Somme des FCF pour l'actionnaire actualisés	106 143
(+) Valeur terminale	275 511
(=) Valeur des fonds propres	503 434
Prix par action	23,4

Sources: Taslif, Capital Trust Finance

Sur la base d'un excédent des fonds propres de départ de 121 780 KMAD au 31/12/2017, d'un taux d'actualisation de 9,5% et d'un taux de croissance à l'infini de 2,0%, la valeur des fonds propres de TASLIF s'établit à 503,4 MMAD, soit une valeur par action de 23,4 MAD.

Synthèse et parité d'échange induite :

La méthode de l'excès de fonds propres fait ressortir une valorisation de 2 284,9 MMAD pour SALAFIN contre 503,4 MMAD pour TASLIF, ainsi la parité d'échange résultante est de 22,0%.

I.12.3. Synthèse des méthodes et parité d'échange induite

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des valeurs de SALAFIN et TASLIF obtenues par les méthodes retenues ainsi que la parité d'échange induite :

Valeur par action	SALAFIN	TASLIF	Parité d'échange
Actualisation des flux de trésorerie	954,3	23,4	22,0%
CMP	917,7	24,8	24,2%
Moyenne arrondie (MAD) :	936,0	24,0	23,0%

Soit, une valeur des fonds propres (MAD) :	2 241 249 192,0	515 340 000,0

Source: Capital Trust Finance

La parité moyenne des méthodes retenues ressort ainsi à un niveau de 23,0%. La valeur par action retenue est de 936 MAD et 24 MAD respectivement pour SALAFIN et TASLIF correspondant à une parité d'échange de 1 action SALAFIN pour 39 actions TASLIF.

VIII. Intermédiaires financiers

Intermédiaires financiers	Dénomination	Adresse
Conseiller financier	Capital Trust Finance	50, Boulevard Rachidi, Casablanca
Organisme centralisateur de l'Opération	BMCE BANK of Africa	140 avenue Hassan II, Casablanca
Etablissement chargé de l'enregistrement de l'opération auprès de la Bourse de Casablanca	Capital Trust Securities	50, Boulevard Rachidi, Casablanca

IX. Calendrier de l'Opération

Etape	Description	Date
1	Réception par la Bourse de Casablanca du dossier complet de l'opération	10/12/2018
2	Emission par la Bourse de Casablanca de l'avis d'approbation de l'opération	17/12/2018
3	Réception par la Bourse de Casablanca de la Note d'information visée par l'AMMC	17/12/2018
4	Publication de l'avis relatif à l'opération au bulletin de la cote	18/12/2018
5	Publication de l'extrait de la Note d'Information dans un journal d'annonces légales	19/12/2018
6	- Suspension de cotation des titres de la société absorbée (TASLIF) - Réunion des AGE devant ratifier l'opération	31/12/2018
7	Réception par la Bourse de Casablanca des PV des AGE ayant ratifié l'opération	02/01/2019
8	- Calcul par les teneurs de compte des positions des titulaires d'actions de la société absorbée (TASLIF) - Envoi par les teneurs de compte au centralisateur de la société absorbante (SALAFIN) des positions des titulaires d'actions de la société absorbée à convertir	04/01/2019
9	- Calcul par les teneurs de compte des positions conservées des droits d'attribution de la société absorbée (TASLIF)*. - Envoi par les teneurs de compte à MSIN des positions des titulaires de droits d'attribution de TASLIF*.	04/01/2019
10	Conversion automatique des actions de la société absorbée, (TASLIF) non concernées par les rompus en actions de la société absorbante (SALAFIN)	07/01/2019
11	- Admission des actions nouvelles - Enregistrement de l'opération en bourse - Annonce des résultats de l'opération au bulletin de la cote - Reprise de cotation des rompus de la société absorbée (TASLIF) et ouverture de leur période de négociation et de conversion	08/01/2019
12	Cession par MSIN des actions SALAFIN issues de la conversion automatique des actions TASLIF concernées par les droits d'attribution ainsi que les rompus résiduels de TASLIF à convertir en action SALAFIN*	De 08/01/2019 au 05/02/2019
13	Clôture de la période de négociation des rompus de la société absorbée (TASLIF)	05/02/2019
14	Radiation des actions et des droits d'attribution de la société absorbée (TASLIF)*	06/02/2019
15	Répartition par MSIN, entre les teneurs des comptes détenteurs des droits d'attribution TASLIF, du produit de cession ainsi que le complément de 95,33 MAD par droit correspondant à leur quote-part dans les dividendes cumulés par les actions correspondant aux droits d'attribution non exercés depuis 2004*.	07/02/2019
16	Répartition du produit mentionné à l'étape précédente par les teneurs des comptes détenteurs des droits d'attribution à leurs clients*.	08/02/2019
17	- Envoi par les teneurs de compte au centralisateur de l'Opération des positions des titulaires de rompus résiduels de TASLIF à convertir - Conversion automatique des actions TASLIF (concernées par les rompus) en actions SALAFIN	08/02/2019
18	Cession des actions SALAFIN issues de la conversion automatique des actions TASLIF concernées par les rompus	Du 11/02/2019 au 15/02/2019

19	Répartition par le centralisateur de l'Opération du produit de cession entre les teneurs des comptes détenteurs des rompus	18/02/2019
20	Répartition du produit de cession par les teneurs des comptes détenteurs des rompus à leurs clients	19/02/2019

Source: Bourse de Casablanca

(*) Les droits d'attribution concernent une opération d'augmentation de capital par incorporation de réserves et d'attribution d'actions gratuites en 2004, à travers l'émission de 102 250 actions pour une parité de 1 action nouvelle pour 3 droits d'attribution. A la suite de cette opération 306 402 droits d'attribution ont été exercé sur les 306 750 disponibles, résultant en 348 droits non exercés. Ces droits donnent actuellement droit à 2900 actions Taslif (hors impacts de l'OPA en cours portant sur les actions et droits d'attribution de Taslif). M.S.IN avait été désignée en tant que centralisateur de l'augmentation de capital précitée et des distributions de dividendes suivantes.

Les actions et droits d'attribution de Taslif devant être radiés suite à l'opération de fusion, M.S.IN assurera la répartition du produit de cession des actions et des dividendes cumulés revenant aux porteurs de droits d'attribution formant rompus.

X. Echange des titres

L'échange de titres est prévu pendant la journée du 7 janvier 2019.

XI. Bénéficiaires de l'Opération

L'augmentation de capital résultat de la Fusion est réservée aux actionnaires de la société TASLIF.

XII. Parité d'échange

La parité d'échange est établie à 1 action SALAFIN pour 39 actions TASLIF.

XIII. Les caractéristiques de cotation en bourse des nouvelles actions

Secteur	Sociétés de financement et autres activités financières
Libellé	SALAFIN
Ticker	SLF
Code ISIN	MA0000011744
Compartiment	Marché Principal
Cycle de négociation	Continu
Date de cotation des nouvelles actions	08/01/2019
Organisme chargé de l'enregistrement de l'Opération à la Bourse de Casablanca	Capital Trust Securities

Source : Bourse de Casablanca

XIV. Enregistrement de l'Opération à la bourse de Casablanca

L'enregistrement de l'Opération s'effectuera à la bourse de Casablanca le 8 janvier 2019 par l'intermédiaire de Capital Trust Securities.

XV. Fiscalité

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le régime fiscal marocain est présenté ci-dessous à titre indicatif et ne constitue pas l'exhaustivité des situations fiscales applicables à chaque investisseur.

Ainsi, les investisseurs sont invités à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité applicable à leur cas particulier. Sous réserve des modifications légales ou réglementaires, le régime actuellement en vigueur est le suivant :

XV.1. Fiscalité relative à l'opération de fusion

Droits d'Enregistrement :

Les droits d'enregistrement applicables à l'apport net TASLIF seront liquidés au taux prévu à l'article 133-I-D.10° du Code Général des Impôts (le CGI), soit 1%, avec l'exonération des droits de mutation afférents à la prise en charge du passif prévue à l'article 129-IV-8-b du CGI.

Impôt sur les sociétés :

La Société Absorbante et la Société Absorbée ont décidé de donner un effet rétroactif à la Fusion au 1^{er} janvier 2018. En conséquence, le résultat de toutes les opérations réalisées par la Société Absorbée depuis le 1^{er} janvier 2018 sera rattaché au résultat de la Société Absorbante.

SALAFIN et TASLIF déclarent soumettre la présente Fusion au régime particulier prévu à l'article 162-II du CGI et bénéficier donc des mesures prévues par ledit article.

En conséquence, la Société Absorbante s'engage expressément à respecter les conditions et obligations prévues par ledit article.

Ainsi SALAFIN, s'engage à déposer au service local des impôts en double exemplaire et dans un délai de trente (30) jours suivant la Date de Réalisation de la Fusion, une déclaration écrite accompagnée :

- (i) d'un état concernant les provisions figurant au passif du bilan avec indication de celles qui n'ont pas fait l'objet de déduction fiscale ;
- (ii) d'un état récapitulatif des éléments apportés par TASLIF comportant tous les détails relatifs aux plus-values réalisées ou aux moins-values subies et dégageant la plus-value nette qui ne sera pas imposée chez la TASLIF ;
- (iii) du traité de fusion définitivement approuvé par les assemblées générales compétentes des sociétés fusionnées

Salafin s'engage également à :

- reprendre, pour leur montant intégral, les provisions dont l'imposition est différée ;
- réintégrer, dans ses bénéfices imposables, la plus-value nette réalisée par la Société Absorbée sur l'apport des éléments amortissables de l'actif immobilisé. Cette plus-value sera réintégrée dans le résultat fiscal de la Société Absorbante, par fractions égales, sur la période d'amortissement desdits éléments ; étant entendu que la valeur d'apport de ces éléments sera prise en considération pour le calcul des amortissements et des plus-values ultérieures ;
- verser spontanément l'impôt correspondant aux plus-values des éléments autres que les éléments amortissables ci-dessus et ayant bénéficié d'un sursis d'imposition, lorsque les éléments auxquels se rapportent lesdites plus-values feront l'objet d'un retrait ou d'une cession.

Le versement de l'impôt précité sera opéré par la Société Absorbante auprès du receveur de l'administration fiscale du lieu de son siège social ou de son principal établissement au Maroc, avant l'expiration du délai de la déclaration prévue à l'article 20 du CGI, indépendamment du résultat fiscal réalisé au titre de l'exercice de cession des éléments concernés.

Ledit impôt est déterminé comme suit :

- Plus-value sur immobilisations incorporelles	: 179.803.427,36 Dirhams
(Y compris le <i>Goodwill</i>)	
- IS Arrondi (taux 37%)	: 66.527.270,00 Dirhams

Salafin s'engage également appliquer le même régime fiscal à toute plus-value qui pourrait être éventuellement constatée ultérieurement sur les éléments ci-avant, ainsi qu'à se substituer à la Société Absorbée dans les engagements fiscaux éventuels qu'elle a pris antérieurement à la Fusion.

Taxe sur la Valeur Ajoutée:

Par application de l'article 105 du CGI, le droit à déduction acquis par Taslif sera transféré à Salafin, la régularisation des déductions n'étant pas exigée en cas de fusion.

Conformément aux dispositions de l'article 114 du CGI, Salafin s'engage à acquitter, au fur et à mesure des encaissements des créances clients de Taslif qui lui sont apportées, la taxe sur la valeur ajoutée correspondante.

XV.2. Fiscalité relative aux opérations sur titres

En application des dispositions de l'article 162-II-D du Code général des Impôts, tel que complété, les plus-values résultant de l'échange des titres de la société absorbée contre des titres de la société absorbante, réalisées dans le cadre des opérations de fusion, ne sont imposables chez les personnes physiques ou morales actionnaires de la société absorbée qu'au moment de cession ou de retrait de ces titres.

Ces plus-values sont calculées sur la base du prix initial d'acquisition des titres de la société absorbée avant leur échange suite à l'opération de fusion.

XV.3. Actionnaires personnes physiques résidentes

Imposition des profits de cession

Conformément aux dispositions des articles 73 et 174 du CGI, les profits de cession des actions sont soumis à l'IR au taux de 15% pour les actions des sociétés cotées. L'impôt est retenu à la source et versé au Trésor par l'intermédiaire financier habilité teneur de comptes titres.

Selon les dispositions de l'article 68 du CGI, sont exonérés de l'impôt :

- le profit ou la fraction du profit sur cession d'actions afférents à la partie de la valeur ou des valeurs des cessions de valeurs mobilières et autres titres de capital et de créance, réalisées au cours d'une année civile, n'excédant pas le seuil de 30 000 MAD ;
- la donation des actions effectuée entre ascendants et descendants, entre époux et entre frères et sœurs.

Le fait générateur de l'impôt est constitué par la réalisation des opérations ci-après :

- la cession, à titre onéreux ou gratuit à l'exclusion de la donation entre ascendants et descendants et entre époux, frères et sœurs ;
- l'échange, considéré comme une double vente ;
- l'apport en sociétés ;

Le profit net de cession est constitué par la différence entre :

- d'une part, le prix de cession diminué, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de cette cession, notamment les frais de courtage et de commission ;
- et d'autre part, le prix d'acquisition majoré, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de ladite acquisition, tels que les frais de courtage et de commission.

Les moins-values subies au cours d'une année sont imputables sur les plus-values de même nature réalisées au cours de la même année. Dans le cas où cette imputation ne peut pas être opérée, la moins-value peut être imputée sur les plus-values des années suivantes jusqu'à l'expiration de la 4^{ème} année qui suit celle de la réalisation de la moins-value.

Imposition des dividendes

Les dividendes distribués à des personnes physiques résidentes sont soumis à une retenue à la source de 15% libératoire de l'IR.

XV.4. Actionnaires personnes morales résidentes

Imposition des profits de cession

Les profits nets résultant de la cession d'actions cotées à la bourse de Casablanca sont imposables à l'IS dans les conditions de droit commun.

Imposition des dividendes

- **Personnes morales résidentes passibles de l'IS :** Les dividendes distribués, versés, mis à la disposition ou inscrits en comptes par des sociétés soumises à l'IS sont soumis à une retenue à la source de 15%. Cependant les revenus précités ne sont pas soumis à la dite retenue si la société bénéficiaire fournit à la société distributrice une attestation de propriété des titres comportant son numéro d'identification à l'IS. Ces produits, sous réserve de l'application de la condition ci-dessus, sont compris dans les produits financiers de la société bénéficiaire avec un abattement de 100%.
- **Personnes morales résidentes passibles de l'IR :** Les dividendes distribués à des personnes morales résidentes passibles de l'IR sont soumis à une retenue à la source au taux de 15% libératoire de l'impôt.

XV.5. Actionnaires personnes physiques non résidentes

Imposition des profits de cession

Les profits de cession d'actions réalisés par des personnes physiques non résidentes sont imposables à l'IR au même titre que les personnes physiques résidentes sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition.

Imposition des dividendes

Les dividendes servis à des personnes physiques non résidentes sont soumis à la retenue à la source au taux de 15%, sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition.

XV.6. Actionnaires personnes morales non résidentes

Imposition des profits de cession

Les profits de cession d'actions cotées à la Bourse de Casablanca réalisées par des personnes morales non résidentes sont exonérées de l'IS. Toutefois, cette exonération ne s'applique pas aux profits résultant de la cession des titres des sociétés à prépondérance immobilière.

Imposition des dividendes

Les dividendes servis des personnes morales non résidentes sont soumis à la retenue à la source au taux de 15%, sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition.

XVI. Charges relatives à l'opération

Les frais légaux et administratifs relatifs à l'Opération sont à la charge de SALAFIN S.A. et sont estimés à près de 4% hors taxes du montant de l'Opération. Ils correspondent principalement aux frais suivants :

- Les commissions liées à :
 - A l'organisme Conseil ;
 - Au conseil juridique ;
 - A l'organisme Centralisateur ;
 - A l'enregistrement ;
 - A la Bourse de Casablanca ;

-
- A l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ;
 - Maroclear ;
 - Les frais légaux ;
 - Les frais de publication dans les journaux d'annonces légales ;
 - Etc.



PARTIE III : PRESENTATION DU SECTEUR D'ACTIVITE



Le crédit à la consommation joue un rôle économique et social important dans la mesure où il permet à de nombreux ménages à revenu moyen et faible d'améliorer leur niveau de vie en contribuant à financer une partie de leur consommation. Principalement, le crédit à la consommation permet le financement de biens d'équipement ménagers (meubles et équipements électroménagers) ainsi que des véhicules automobiles.

Le crédit à la consommation est généralement accordé sous forme de prêts remboursables par mensualités. Il se compose principalement de trois grandes catégories : le crédit automobile, le crédit d'équipement et le prêt personnel (y compris le crédit revolving).

La présente section a pour objectif d'analyser l'évolution qu'a connue le secteur au cours de la dernière décennie, à travers (i) une revue du cadre réglementaire et institutionnel du secteur, (ii) une présentation du marché du crédit à la consommation et de ses principaux intervenants et (iii) une analyse de la situation concurrentielle à la lumière des derniers chiffres clés disponibles.

I. Cadre réglementaire

I.1. Dispositions légales

Les sociétés de crédit à la consommation sont soumises à un cadre réglementaire strict régi par le Dahir n°1-14-193 du 1^{er} rabii I 1436 (24 décembre 2014) portant promulgation de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et assimilés (dite « loi bancaire »). Cette loi vient abroger et remplacer la loi n°34-03 du 14 février 2006.

Demeurent cependant en vigueur tous les textes réglementaires pris en application de la loi n°34-03 pour toutes les dispositions non contraires aux dispositions de la loi n°103-12 jusqu'à leur remplacement conformément aux dispositions de cette dernière.

Selon l'article 1^{er} de ladite loi, sont considérées comme établissements de crédit, les personnes morales qui exercent leur activité au Maroc, quel que soit le lieu de leur siège social, la nationalité des apporteurs de leur capital social ou de leur dotation ou celle de leurs dirigeants et qui effectuent, à titre de profession habituelle, une ou plusieurs des activités suivantes :

- La réception de fonds du public ;
- Les opérations de crédit ;
- La mise à la disposition de la clientèle de tous moyens de paiement ou leur gestion.

Les modalités d'application de cette loi sont fixées principalement par les circulaires du Gouverneur de Bank Al-Maghrib et les arrêtés du Ministre des Finances.

La Loi bancaire donne aux sociétés de financement la possibilité de proposer au public des opérations d'assurances de personnes, d'assistance et d'assurance-crédit.

Les sociétés de financement ne sont pas habilitées à recevoir du public des fonds à vue ou d'un terme égal ou inférieur à deux ans. Par dérogation à cette disposition, BAM peut agréer des sociétés de financement à collecter des fonds d'un terme inférieur à deux ans mais supérieur à un an après avis du Comité des Etablissements de Crédit.

A partir de juillet 2011, les sociétés de financement, agréées en application de la loi n° 34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, sont autorisées à présenter à leurs clients les opérations d'assurances « décès » et « invalidité » adossées aux opérations de crédit et/ou de crédit-bail, et ce après obtention d'un agrément accordé par le Ministre chargé des finances. (Arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 2179-11 du 21 juillet 2011)

Les sociétés de crédit à la consommation, en tant qu'établissements de crédit, sont placées sous le contrôle et la supervision de Bank Al-Maghrib et du Ministère des Finances. Ces deux institutions agissent sous la recommandation du Conseil National du Crédit et de l'Épargne et du Conseil des Établissements de Crédit.

Nouvelles mesure de la loi bancaire n° 103-12

L'une des principales mesures de la nouvelle loi bancaire n° 103-12 publiée en janvier 2015 au Bulletin Officiel consiste à instaurer un cadre législatif régissant l'activité des banques participatives. Les principaux axes couverts par ces dispositions portent sur :

- Les principes de base, la définition des concepts et des formules de contrats ;
- Le champ d'application et les activités autorisées ;
- La supervision des banques participatives par Bank Al-Maghrib ;
- La protection de la clientèle.

La loi bancaire confie par ailleurs de nouvelles attributions au Comité des établissements de crédit, concernant l'octroi et le retrait d'agrément des associations de microcrédit et des banques offshore ainsi que l'activité des banques participatives et des établissements de paiement. D'autre part, la loi a introduit un renforcement de la réglementation prudentielle concernant les prises de participation, la gouvernance bancaire et la lutte contre le blanchiment des capitaux. Enfin, la nouvelle loi bancaire prévoit l'institution d'un comité de coordination et de surveillance des risques systémiques, chargé d'assurer la surveillance macro-prudentielle du secteur financier en analysant les risques pesant sur la stabilité du système financier et en proposant les mesures appropriées permettant d'atténuer les effets de tels risques.

I.2. Agrément¹¹

Selon l'article 34 de la loi bancaire, « Avant d'exercer son activité au Maroc, toute personne morale considérée comme : Etablissement de crédit au sens de l'article premier ci-dessus, association de micro-crédit au sens de la loi régissant le micro-crédit, banque offshore conformément à la loi régissant les places financières offshore ou établissement de paiement au sens de l'article 15 ci-dessus, doit avoir été préalablement agréée par le wali de Bank Al-Maghrib, après avis du comité des établissements de crédit ».

La décision d'octroi de l'agrément prend en compte, entre autres, la qualité des fondateurs et des dirigeants ainsi que les moyens techniques et financiers qui seront mis à la disposition de la future entité et son plan d'action.

Les établissements de crédit doivent disposer d'un capital minimum (ou d'une dotation) totalement libéré. Le capital minimum des sociétés de financement est régi par la circulaire de Bank Al-Maghreb n° 1/G/11 du 14 avril 2011 modifiant et complétant la circulaire n° 20/G/2006 du 30 novembre 2006 relative au capital minimum ou la dotation minimum des établissements de crédit.

Cette circulaire porte le niveau de capital minimum requis pour les sociétés de crédit à la consommation à MAD 50 millions au lieu de MAD 20 millions.

Un nouvel agrément est requis dans le cas de la fusion de deux ou de plusieurs établissements de crédit, l'absorption d'un ou plusieurs établissements de crédit par un autre établissement de crédit.

I.3. Autorités de contrôle

Les autorités de contrôle régissant le secteur du crédit à la consommation sont de trois natures : les autorités de tutelle, les organes de consultation et les commissaires aux comptes.

I.3.1. Les autorités de tutelle

Le Ministère des Finances

¹¹ Source : Bank Al-Maghrib

L'article 51 de la Loi bancaire définit le rôle du Ministère des Finances vis-à-vis des établissements de crédit : « Dans le cadre du soutien des politiques du gouvernement, le ministère chargé des finances peut fixer par arrêtés, après avis du comité des établissements de crédit, pour l'ensemble des établissements de crédit ou pour chaque catégorie ou sous-catégorie de ces établissements, les taux maximum des intérêts conventionnels et les taux d'intérêt pouvant être appliqués à l'épargne et les conditions de distribution de crédits par le biais de conventions avec les établissements concernés ».

Bank Al-Maghrib

Bank Al-Maghrib (BAM) est dotée de pouvoirs de surveillance et de contrôle des sociétés de financement. BAM est seule habilitée à délivrer l'agrément nécessaire à l'exercice d'une activité de financement. De même, elle peut, en cas de manquement aux règles, proposer des sanctions ou prononcer des amendes. Elle a pour mission de veiller au bon fonctionnement de l'ensemble du secteur du crédit à la consommation.

D'une part, BAM se doit de prévenir l'ensemble des risques inhérents à l'activité de chaque société de crédit à la consommation. Ces dernières ont pour obligation de se doter d'un système de contrôle interne basé sur les modalités et les règles minimales définies par la circulaire n°6/G/2001 de BAM. Un nombre minimal de conditions doit être rempli concernant notamment la vérification des procédures internes, la maîtrise des risques et la fiabilité du traitement et de la communication de l'information. D'autre part, BAM doit s'assurer de la pérennité des sociétés. Pour cela, elle contrôle la situation financière et les résultats des sociétés de crédit à la consommation.

Tout changement au niveau du capital d'une société de crédit à la consommation doit être déclaré à BAM. Les actionnaires doivent déclarer à cette dernière la détention d'une participation, directe ou indirecte, supérieure ou égale à 5% du capital ou des droits de votes d'une société du secteur. De même, l'accord de BAM est requis lorsqu'une personne physique ou morale a l'intention d'acquérir ou de céder plus de 10%, 20% et 30% du capital d'une société de financement.

Par ailleurs, conformément à la directive de BAM relative aux éléments d'information minimum devant être requis par les établissements de crédit dans le cadre de l'instruction des dossiers de crédit émise le 1^{er} avril 2005, celle-ci intervient également dans le mode de gestion des sociétés de financement.

Enfin BAM, peut s'opposer à la nomination, d'une ou de plusieurs personnes au sein d'organes de contrôle d'établissements de crédit, si ces derniers ne respectent pas un certain nombre de conditions.

Les commissaires aux comptes

Selon l'article 99 de la Loi bancaire, « les établissements de crédit sont tenus de désigner deux commissaires aux comptes, après approbation de Bank Al-Maghrib ».

Ces derniers ont pour mission de contrôler les comptes, de s'assurer du respect des normes comptables appliquées et de vérifier la sincérité des informations destinées au public.

Les auditeurs externes

Les sociétés de crédit sont tenues, selon la circulaire n°9/G/2002 de BAM, de faire procéder, par des auditeurs externes, à la révision et au contrôle annuel de leur comptabilité afin de s'assurer que cette dernière reflète fidèlement leur patrimoine, leur situation financière et leur résultat.

Les auditeurs externes vérifient, également, à la demande de Bank Al-Maghrib, que l'organisation de l'établissement de crédit présente les garanties requises usuellement pour préserver le patrimoine et prévenir les fraudes et les erreurs. Pour ce faire, ces derniers doivent au préalable obtenir l'agrément de BAM.

I.3.2. Les organes consultatifs

Le Comité des Etablissements de Crédit (CEC)

Le CEC donne son avis sur les questions intéressant l'activité des établissements de crédit, notamment celles relatives à l'octroi et au retrait d'agrément, au montant du capital ou de la dotation minimum, aux conditions de prise de participation des établissements de crédit dans le capital des entreprises.

Le CEC est présidé par le Gouverneur de Bank Al-Maghrib. Il réunit, outre les représentants du Ministre des Finances et de la profession bancaire, le président et un membre de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF). Lorsque celui-ci est saisi de questions individuelles (agréments, fusions, création de filiales), il n'est plus ouvert qu'aux représentants de BAM et du Ministère des Finances.

Le Conseil National du Crédit et de l'Épargne (CNCE)

Le CNCE a pour mission de débattre « de toute question intéressant le développement de l'épargne ainsi que de l'évolution de l'activité des établissements de crédit. Il formule des propositions au gouvernement dans les domaines qui entrent dans sa compétence ».

Le CNCE est présidé par le Ministre des Finances ou, en cas d'empêchement, par le Gouverneur de Bank Al-Maghrib. Il réunit des membres représentant les pouvoirs publics, les opérateurs économiques et les représentants des établissements de crédit. L'APSF y siège en la personne de son président et deux de ses membres.

La Commission de Discipline des Etablissements de Crédit (CDEC)

La Commission de Discipline des Etablissements de Crédit est investie d'un rôle consultatif en matière disciplinaire. Elle est chargée d'instruire les dossiers disciplinaires et de proposer les sanctions susceptibles d'être prononcées par le Gouverneur de BAM.

La Commission de Discipline des Etablissements de Crédit est présidée par le Vice-gouverneur ou le Directeur Général ou un représentant de Bank Al-Maghrib, et comprend en outre, un représentant de BAM, deux représentants du Ministère des Finances et deux magistrats.

I.4. Conditions d'exercice

Les sociétés de crédit doivent respecter un certain nombre de conditions en matière de règles prudentielles, de normes comptables et de protection de la clientèle.

I.4.1. Dispositifs prudentiels¹²

En 2016, Bank Al-Maghrib a apporté des amendements aux règles encadrant les fonds propres et les exigences en fonds propres au titre du risque de crédit, de marché et opérationnel. Elle a également révisé les règles de prises de participation par les établissements de crédit dans des entreprises existantes ou en création.

- Dans la circulaire n°14/G/13 relative aux fonds propres des établissements de crédit complétée par la circulaire n°01/W/16: en application de l'accord de Bâle III, Bank Al-Maghrib a introduit, dans la, une disposition lui donnant la latitude de requérir des banques de constituer, pour des considérations macro-prudentielles, un matelas de fonds propres dits contra-cycliques, composé de fonds propres de base, dont le niveau se situe dans une fourchette de 0% à 2,5% des risques pondérés. A la date d'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions, Bank Al-Maghrib a fixé le niveau du coussin de fonds propres contracycliques à 0%.

¹² Bank Al-Maghrib, Rapports de la Supervision Bancaire 2016

- **Modificatif de la circulaire relative aux exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, de marché et opérationnel :** Cette révision a porté notamment sur le traitement prudentiel des positions de titrisation des établissements de crédit et des dépôts des filiales de banques marocaines à l'étranger auprès des banques centrales des pays d'accueil.
 - **Traitement des positions de titrisation :** Le modificatif introduit un traitement différencié des positions de titrisation des établissements de crédit, au titre des exigences en fonds propres, selon qu'ils soient initiateurs de programmes d'émission de titrisation ou qu'ils soient investisseurs en parts de fonds de titrisation. Il fixe des pondérations de risque selon que les parts de titrisation font l'objet d'une notation ou pas.
 - **Traitement des dépôts auprès des banques centrales :** Les dépôts auprès des banques centrales étaient assimilés à des expositions sur des contreparties souveraines et pondérés selon la notation de ces contreparties. Un traitement particulier a été introduit pour les dépôts auprès des banques centrales, lorsque ceux-ci sont libellés et financés en monnaie locale. Ce traitement consiste à retenir la pondération de risque fixée par le régulateur bancaire du pays d'accueil, pour déterminer l'exigence en fonds propres au titre du risque de crédit en couverture de ces dépôts. Cette pondération de risque peut être de 0%.
- **Circulaire relative aux prises de participation par les établissements de crédit dans le capital des entreprises :** Ce texte a élargi la définition de « participation » qui correspond désormais à toute détention directe ou indirecte d'une fraction du capital ou des droits de vote de la société émettrice, quelle que soit la fraction détenue et indépendamment de l'intention qui a prévalu à cette opération. Les limites des montants de prises de participations par rapport au montant des fonds propres qui sont fixées à 15% des fonds propres de l'établissement de crédit, pour chaque participation, et à 60% pour l'ensemble des participations sont désormais exprimées par rapport aux fonds propres de catégorie 1. Elles doivent également inclure les participations détenues dans des sociétés holdings.

L'année 2014 a été marquée par l'adoption par le Parlement de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés dénommée « loi bancaire » et le lancement des travaux d'élaboration des projets de circulaires d'application de ses principales dispositions. Elle a également connu l'entrée en vigueur des normes de Bâle III, au titre des fonds propres et de la liquidité, avec la fixation des dispositions transitoires devant accompagner leur mise en application par le secteur bancaire.

Le dispositif Bâle II comprenait des exigences minimales en fonds propres (Pilier 1), des dispositions complémentaires traitant des conditions de la surveillance prudentielle des établissements de crédit par les superviseurs (Pilier 2) ainsi que des règles de transparence financière (Pilier 3).

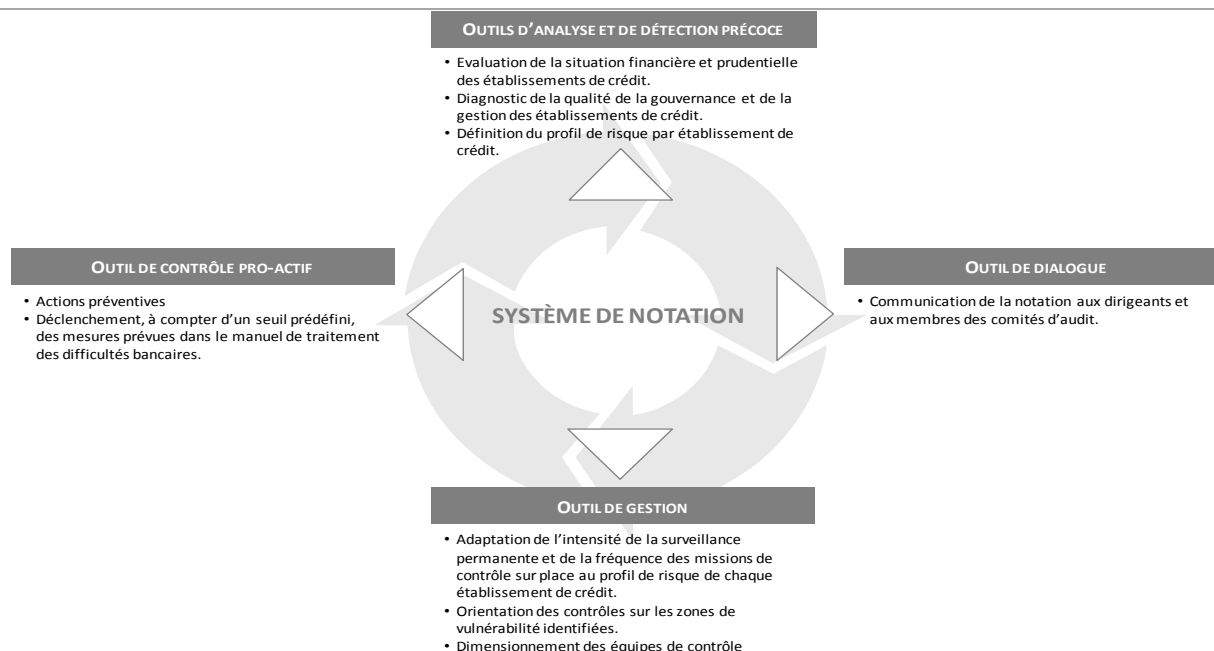
Suivi de la mise en œuvre des normes de Bâle III relatives aux fonds propres et à la liquidité

Bank Al-Maghrib a continué à suivre, pour la 3ème année consécutive, la conformité des banques aux dispositions du régime de fonds propres transposé de Bâle III adoptées en 2014. A ce titre, elle s'est assurée du respect par les établissements de crédit des dispositions transitoires fixées sur la période 2014-2018.

Certains établissements ont été appelés à procéder au renforcement de leur fonds propres prudentiels.

Bank Al-Maghrib a veillé également au respect par les banques de la norme de liquidité de court terme transposée de Bâle III (dite LCR).

Objectifs du Système d'Aide à la Notation des Etablissements de Crédit (SANEC)



Source : Bank Al-Maghrib

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque pour l'établissement de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, de ses engagements à leur échéance. En ce sens, deux sources majeures peuvent générer un risque de liquidité :

- L'incapacité d'un établissement à se procurer les fonds nécessaires pour faire face à des obligations inattendues survenues à court terme, notamment un retrait massif de dépôts et un tirage de lignes hors bilan ;
- Le financement d'actifs à moyen et long terme par des passifs à court terme.

Les dispositions de la circulaire n°31/G/2006 du 5.12.2006 astreignent les établissements de crédit à disposer, en permanence, d'actifs liquides, ou échéants à un mois, suffisants pour assurer la couverture totale de l'ensemble de leurs exibilités échéant dans le même délai.

En complément de cette circulaire, la directive n°31/G/2007 du 13.04.2007 incite les établissements de crédit à se doter d'un dispositif de gestion du risque de liquidité efficient qui leur permet d'identifier les sources potentielles d'un tel risque et d'en assurer la mesure, le suivi et le contrôle.

Bank Al-Maghrib, en s'appuyant sur les travaux menés au niveau international suite aux enseignements tirés de la crise financière, a engagé la réforme de ces textes. En effet, la crise financière internationale a mis en évidence la nécessité de renforcer la qualité de la mesure et de la gestion du risque de liquidité au sein des établissements de crédit, notamment dans ses interactions avec les risques de crédit et de concentration ainsi qu'avec les marchés.

Le Comité de Bâle, dans l'objectif d'harmoniser la surveillance prudentielle du risque de liquidité, a proposé des principes renforcés en la matière.

Risque de concentration

La réglementation relative au contrôle des grands risques a pour objet de limiter les risques de concentration excessive des engagements d'un établissement de crédit envers un même débiteur.

Ainsi, en vertu de la Circulaire relative au coefficient maximum de division des risques (2012), Les établissements sont tenus d'observer, en permanence sur bases individuelle et consolidée, un rapport maximum de 20 % entre d'une part, le total des risques pondérés encourus sur un même bénéficiaire et d'autre part, leurs fonds propres. Toutefois, Bank Al-Maghrib peut exiger le respect d'un coefficient inférieur à ce seuil pour certains bénéficiaires ou pour l'ensemble des bénéficiaires d'un établissement.

A travers la circulaire n°29/G/2006 du 5.12.2006, Bank Al-Maghrib a limité, sans préjudice des règles applicables en matière de concentration du risque de crédit, les expositions des établissements de crédit, sous forme de prises de participations dans des entreprises existantes ou en création. Ces expositions sont ainsi plafonnées par rapport d'une part, aux fonds propres de ces établissements et, d'autre part, au capital des sociétés émettrices. L'objectif est de limiter les risques de contagion liés à la défaillance de ces sociétés et de prévenir toute forte implication dans des activités à caractère non financier.

Risque global de taux d'intérêt

La gestion du risque de taux est encadrée, sur le plan réglementaire, par les dispositions de la circulaire la n°4/W/2014 du 30/10/2014 fixe les conditions dans lesquelles les établissements de crédit doivent se doter d'un système de contrôle interne ainsi que par la directive n°30/G/2007 afférente au dispositif de gestion du risque global de taux d'intérêt.

Au sens de cette directive, le risque de taux d'intérêt réside dans la vulnérabilité de la situation financière d'un établissement à une évolution défavorable des taux d'intérêt. Les mouvements des taux d'intérêt affectent les bénéfices en modifiant le revenu d'intérêt net ainsi que les autres revenus sensibles aux taux d'intérêt et les charges d'exploitation. Ils ont également une incidence sur la valeur des créances, dettes et instruments du hors bilan, étant donné que la valeur actualisée des flux futurs attendus varie en fonction des taux d'intérêt.

Conformément à ce cadre, les établissements de crédit sont tenus de mettre en place un dispositif de gestion des risques structuré et robuste, à même de maintenir ce risque à des niveaux maîtrisés.

Ainsi, elles sont tenues d'adopter des politiques et procédures clairement définies pour atténuer et contrôler ce risque et délimiter les niveaux de responsabilité et d'engagement relatifs à la prise de décision. Un système de limites approprié doit être mis en place pour permettre aux entités opérationnelles de contrôler l'exposition aux différentes sources du risque de taux d'intérêt et de mesurer la position effective de risque par rapport aux seuils de tolérance fixés par les organes d'administration et de direction.

Bank Al-Maghrib évalue la situation des établissements de crédit au regard du risque de taux tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Cette évaluation s'effectue sur la base d'un reporting réglementaire trimestriel uniforme ainsi qu'à l'occasion de contrôles sur place.

Risques opérationnels

Les saines pratiques en matière de gestion des risques opérationnels sont précisées par la directive n°29/G/2007. Celle-ci a mis l'accent sur la nécessité, pour les établissements de crédit, d'avoir une compréhension appropriée de ces risques et d'en établir une cartographie précise, tout en prévoyant les outils de nature à en permettre le contrôle et en atténuer l'incidence.

Les établissements de crédit sont tenus de mettre en place un dispositif permettant d'identifier les sources potentielles des risques opérationnels les plus significatifs en relation avec leur taille, la nature et la complexité de leurs activités et d'apprécier leur vulnérabilité à ces risques.

Ils sont tenus également de se doter d'un plan de continuité d'activité à même d'assurer la poursuite de l'activité en cas de perturbations significatives dues à des risques opérationnels et de permettre de limiter les pertes.

Bank Al-Maghrib s'assure de l'efficacité de ces dispositifs à travers le rapport de contrôle interne communiqué annuellement et lors des contrôles sur place.

Gouvernance et système de contrôle interne

Bank Al-Maghrib a édicté la directive n°1/W/2014 du 30/10/2014 relative à la gouvernance au sein des établissements de crédit. Ce texte a traité, en détail, les prérogatives et responsabilités des organes d'administration et de direction. Il a mis l'accent sur les principes fondamentaux devant guider la désignation des dirigeants, leur rémunération et la manière dont ils doivent assurer leurs fonctions.

Pilier 3 : Discipline de marché

La directive n°44/G/2007, transposant le Pilier 3, encadre la publication, par les établissements de crédit, des informations prudentielles minimales. Ces informations portent notamment sur la composition de leurs fonds propres, le ratio de solvabilité, les exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, de marché et opérationnels, le dispositif de gestion des risques mis en place ainsi que le niveau d'exposition à chacun d'entre eux.

Parmi les actions entreprises par Bank Al-Maghrib dans ce sens :

- La réforme de la tarification bancaire en fonction du risque encouru ;
- La refonte de la centrale d'information dans le but d'améliorer le partage des informations ;
- La mise en place du fichier central des incidents de paiement par chèque.

I.4.2. Dispositif comptable

Les sociétés de crédit à la consommation sont tenues de respecter les dispositions suivantes en matière de comptabilité :

- Tenue de leur comptabilité en conformité avec le Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) depuis janvier 2000 ;
- Elaboration d'états de synthèse, certifiés conformes aux écritures établies, annuellement ou semestriellement selon que la société de crédit reçoit ou non des fonds du public ;
- Transmission semestrielle ou annuelle des états de synthèse à BAM ;
- Publication des états des synthèses, dans un journal d'annonces légales, annuellement ou semestriellement selon que la société de crédit reçoit ou non des fonds du public.

Par ailleurs, en tant qu'établissement de crédit, les sociétés de crédit à la consommation, sont tenues, selon la circulaire 19/G/2002 de BAM entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2003, de procéder au déclassement de leurs créances en souffrance et de les provisionner selon les règles édictées. Les créances pré-douteuses, douteuses et en souffrance sont respectivement provisionnées à hauteur de 20%, 50% ou 100% de leur montant, déductions faites des garanties, selon leur classification par degré de risque.

I.4.3. Protection de la clientèle

Taux Maximum d'Intérêt Conventionnel (TMIC)

En 1996, dans un souci de protection de la clientèle, le Ministère des Finances a fixé par arrêté un Taux Maximum d'Intérêt Conventionnel (TMIC) auxquels peuvent être accordés les crédits. Ce taux ne doit pas être supérieur de plus de 70% au Taux d'Intérêt Moyen Pondéré (TIMP) calculé sur la base des taux d'intérêts utilisés pour tous les crédits (crédits immobiliers, crédits aux entreprises, crédits à la consommation) octroyés au cours du semestre précédent. En octobre 1999, le taux a été revu et ne peut depuis être supérieur de plus de 60% au TIMP.

En 2006, la méthode de calcul du TMIC est revue afin de prendre en compte la baisse des taux et la diminution importante des marges des sociétés de crédit à la consommation. En effet, le TMIC est tiré vers le bas du fait de

l'utilisation d'un TIMP calculé sur la base de tous les taux d'intérêts, notamment ceux utilisés par les banques pour des catégories de crédit (immobiliers, crédits aux entreprises) autres que le crédit à la consommation.

Une nouvelle méthode de calcul, applicable dès octobre 2006, a été instituée par la circulaire n°19/G/06 de BAM qui fixe les modalités d'application de l'arrêté du Ministre des Finances et de la Privatisation du 29 septembre 2006. Le TMIC des établissements de crédit correspond, depuis ce changement, au taux d'intérêt moyen pondéré pratiqué par ces mêmes établissements sur les crédits à la consommation au cours de l'année civile précédente majoré de 200 points de base.

Par ailleurs, la circulaire de BAM précitée précise que le Taux Effectif Global (TEG) doit comprendre, en plus des intérêts, les frais et les commissions ou rémunérations liés à l'octroi du crédit, exception faite, notamment, des frais de dossier dans une limite de MAD 150.

Protection du consommateur

Entrée en vigueur le 07 avril 2011, la loi n°31-08 est le texte législatif qui édicte les mesures de protection du consommateur. Elle vise à instaurer des règles efficaces pour la défense du consommateur, la protection de ses intérêts économiques et son information dans un cadre de transparence. Parmi ses principales dispositions, on peut citer :

- L'obligation d'information du consommateur ;
- La protection du consommateur contre les clauses abusives ;
- La réglementation des pratiques commerciales ;
- La réglementation de l'endettement notamment crédit à la consommation et crédit immobilier
- Etc.

En Mai 2015, un projet de jumelage est lancé entre le Maroc et l'Union européenne, d'une durée de 24 mois, pour améliorer la protection des consommateurs. Il repose essentiellement sur l'échange d'expertise entre les administrations publiques homologues, en partenariat avec les associations de consommateurs, les autres départements ministériels chargés de la surveillance du respect de la loi n°31-08, et les autres acteurs clés du marché.

Le ministère de l'Industrie, du commerce, de l'investissement et de l'économie numérique déclare qu'«à l'issue de ce jumelage, le Maroc devrait se conformer aux pratiques internationales en matière de protection du consommateur. L'objectif ultime étant de garantir une protection optimale des droits des citoyens».

Fonds de garantie

Pour assurer la protection des déposants des établissements de crédit, il est institué un fonds collectif¹³ de garantie des dépôts destiné, sur décision du gouverneur de Bank Al-Maghrib, après avis du Comité des Etablissements de Crédit à :

- Indemniser les déposants¹⁴ des établissements de crédit en cas d'indisponibilité de leurs dépôts ou de tous autres fonds remboursables ;
- Consentir, à titre préventif et exceptionnel, des concours remboursables à l'un de ses membres dont la situation laisse craindre à terme une indisponibilité des dépôts ou de tous autres fonds remboursables, à condition qu'il présente des mesures de redressement jugées acceptables par Bank Al-Maghrib.

Les établissements de crédit recevant des fonds du public sont tenus de contribuer au financement du fonds collectif de garantie des dépôts par le versement d'une cotisation annuelle dont le taux ne peut dépasser 0,25% des dépôts et autres fonds remboursables.

¹³ Conformément aux dispositions de l'article 128 de la Loi bancaire

¹⁴ Le montant de l'indemnisation est plafonné à MAD 80 000 par déposant (circulaire 22/G/2006 de BAM)

Association professionnelle

Les sociétés de crédit à la consommation sont tenues d'adhérer à l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF). Celle-ci regroupe l'ensemble des sociétés de financement (crédit-bail, crédit à la consommation, crédit immobilier, affacturage). Sa mission est confirmée par la Loi bancaire.

Selon l'article 2 de ses statuts, l'APSF exerce les fonctions qui lui sont imparties par l'article 103 du Dahir portant loi n°1-93-147 et a pour principales missions de :

- Veiller à l'observation par ses membres des dispositions des textes réglementant la profession des sociétés de financement ;
- Représenter ses membres ;
- Défendre les intérêts des membres ;
- Contribuer à améliorer le cadre général des activités de financement au service du développement social et économique du pays.

Depuis sa création en 1993, l'APSF a contribué à la structuration et l'assainissement du secteur. En effet, un effort de rattrapage important a été accompli permettant de rapprocher le secteur des standards internationaux.

Le Médiateur de l'APSF, opérationnel depuis le mois de janvier 2010, est une instance ayant pour mission de faciliter la recherche d'une solution négociée et amiable à un différend entre une société de financement et un client. Il puise sa légitimité dans la loi n°08-05 relative à l'arbitrage et la médiation et dans les recommandations de Bank Al-Maghrib.

Le Médiateur instruit ses dossiers sur la base d'une « Charte relative au dispositif de médiation des sociétés de financement » élaborée en 2009 sous l'égide de Bank Al-Maghrib et proposée aux membres de l'APSF.

II. Marché du crédit à la consommation au Maroc

II.1. Aperçu historique du marché

Le crédit à la consommation s'est développé au Maroc à partir de la fin des années 1930 avec l'essor du marché automobile. Ceci a amené les pouvoirs publics à réglementer la vente à crédit des véhicules automobiles en promulguant le Dahir du 17 juillet 1936.

Quatre sociétés sont créées dans les années 40 et 50 : SOVAC en 1947, DIAC Maroc en 1948, SOMAFIC en 1952 et ACRED¹⁵ en 1954. En 1974, les pouvoirs publics créent EQDOM en tant que première société destinée à financer les équipements des ménages.

Entre 1975 et 1998, le secteur voit la création de 30 sociétés. Un certain nombre d'entre elles sont filiales de groupes bancaires. Les années 90 sont marquées par l'intérêt des banques pour le secteur du crédit à la consommation. La Banque Commerciale du Maroc, La Banque Centrale Populaire, la Société Générale Marocaine des Banques, la Banque Nationale de Développement Economique et BMCE Bank, créent à l'image de WAFABANK, leurs filiales spécialisées.

A partir de 1996, le nombre de sociétés spécialisées se réduit progressivement du fait de la mise en place d'une réglementation plus stricte :

- Les règles prudentielles à partir de 1996 ;
- Le Taux maximum des intérêts conventionnels (TMIC) en 1997 ;
- Le Plan Comptable des Etablissements de Crédit en 2000 ;
- Les règles minimales en matière de contrôle interne ;
- Les règles de classement et de provisionnement des créances en souffrance en 2002.

Plus de 10 sociétés de financement sont amenées à cesser leur activité et le réseau des revendeurs agréés fait l'objet d'une campagne d'assainissement.

D'autre part, des mouvements de concentrations amènent à :

- La fusion en 1999 de 5 entités régionales d'ASSALAF CHAABI avec ASSALAF CHAABI de Casablanca ;
- L'absorption en 2002 de SOGECREDIT par EQDOM ;
- L'absorption en 2003 de SOMAFIC par ACRED ;
- L'absorption en 2004 de CREDOR par WAFASALAF ;
- L'acquisition en 2007 de TASLIF par SAHAM ;
- L'acquisition en 2007 de SALAF par TASLIF et la fusion des deux sociétés en 2010 ;
- La fusion en 2011 entre BMCI CREDIT CONSO et CETELEM.
- L'absorption en 2014 de BMCI CREDIT CONSO par sa banque mère.
- L'acquisition en 2018 par la Société Générale Marocaine des Banques (SGMB) d'une part significative du capital d'Eqdom auprès de SG Financial Services Holding, société détenue à 100% par le groupe Société Générale.

¹⁵ Actuellement AXA crédit

II.2. Fondamentaux du marché

II.2.1. Vecteurs de croissance du marché

L'évolution du crédit à la consommation s'est confortée parallèlement à la croissance démographique, à l'amélioration du niveau général des revenus, au changement progressif de la structure de la consommation des ménages et à l'émergence de nouveaux modes de consommation stimulant la demande et favorisant le recours au crédit.

Parmi les facteurs ayant contribué à cette évolution :

- L'amélioration de l'environnement macroéconomique général soutenue par l'augmentation des revenus et l'amélioration du marché du travail ;
- L'ouverture du Maroc à l'international qui se traduit par une diversification des produits proposés ;
- Le recours massif des entreprises aux techniques de marketing et de publicité dans le but de stimuler les besoins des consommateurs ;
- L'évolution de la grande distribution et de ses effets captivants.

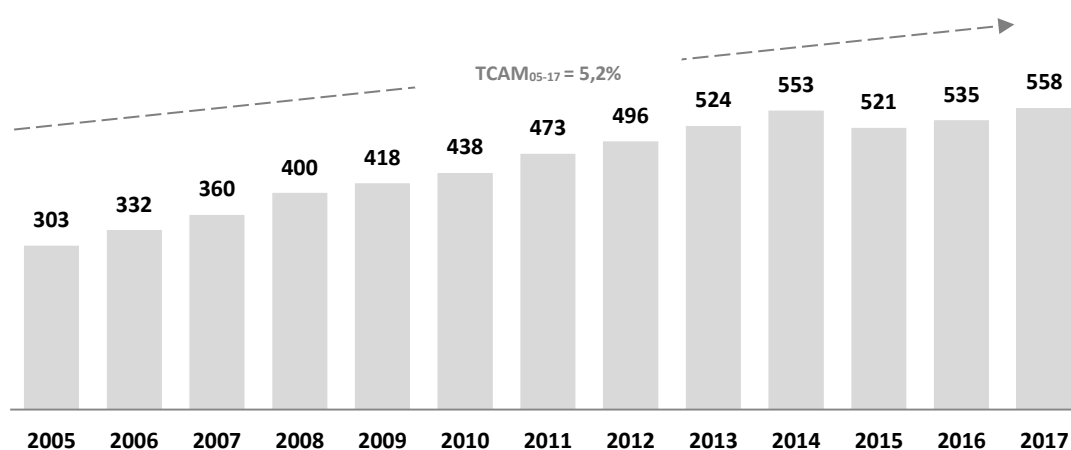
Evolution de la consommation des ménages

Durant la période 2005-2017, la consommation des ménages a enregistré une progression annuelle moyenne de l'ordre de 5,2%.

Au titre de l'année 2016, la consommation finale nationale est estimée à MAD 703,8 milliards en hausse de 2,3% par rapport à 2015. La consommation finale des ménages a progressé en 2016 de 2,7% pour atteindre MAD 534,9 milliards, soit 76,0% de la consommation nationale.

En 2017, la somme de la consommation des ménages des 4 trimestres ressort à 558 MMAD, en progression de 4,3% par rapport à 2016.

Evolution de la consommation des ménages entre 2005 et 2017 (MAD milliards)



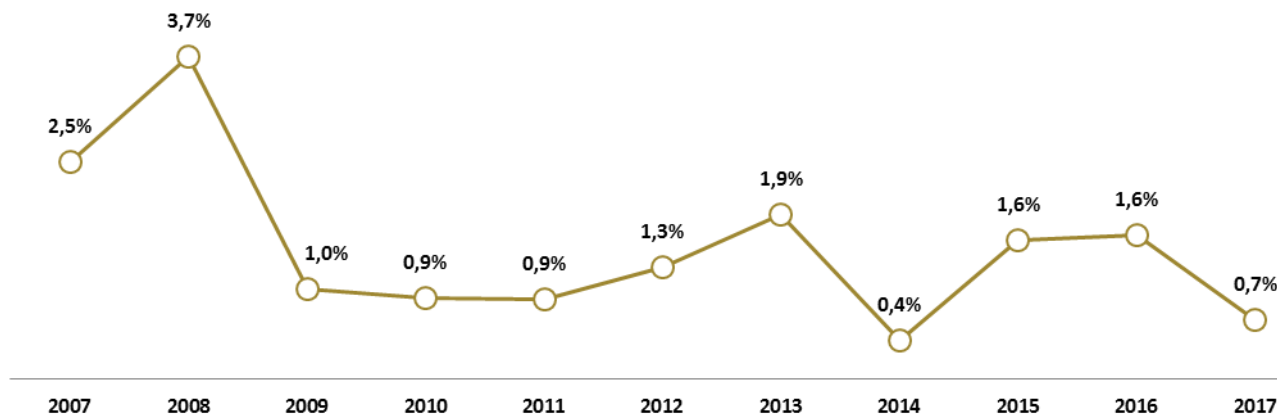
Source : HCP – Comptes nationaux

L'évolution de la consommation des ménages est fortement liée à des facteurs macro-économiques dont la croissance démographique, l'évolution du revenu par habitant, la diversification des habitudes de consommation et l'urbanisation de la société marocaine.

Evolution des prix à la consommation

Les dépenses de consommation des ménages au niveau national sont fortement liées à l'évolution du niveau général des prix. Une hausse de l'inflation affaiblit le pouvoir d'achat et de ce fait encourage les ménages à s'endetter pour maintenir leurs dépenses et garder le même niveau de vie.

Evolution de l'IPC annuel moyen de 2007 à 2017



Source : HCP

L'IPC annuel moyen a enregistré, au terme de l'année 2017, une augmentation de 0,7% par rapport à l'année 2016. La hausse a concerné aussi bien les produits alimentaires dont l'indice a augmenté de 0,1% que les produits non alimentaires dont l'indice a progressé de 1,4%. Les variations enregistrées pour les produits non alimentaires vont d'une baisse de 0,2% pour la «communication» à une hausse de 3,2% pour les «restaurants et hôtels».

Sur cette base, l'indicateur d'inflation sous-jacente aurait connu une hausse de 1,0% au cours de l'année 2017 par rapport à l'année 2016.

Les hausses les plus importantes de l'IPC annuel ont été enregistrées à Laâyoune avec 2,1%, à Tétouan avec 1,4%, à Marrakech et Safi avec 1,1%, à Fès et Béni-Mellal avec 1,0% et à Casablanca et Tanger avec 0,9% ; et les moins importantes à Agadir avec 0,3%, à Kénitra et Al-Hoceima avec 0,4% et à Rabat avec 0,5%. Une baisse a été enregistrée à Meknès avec 0,1%.

Evolution des revenus

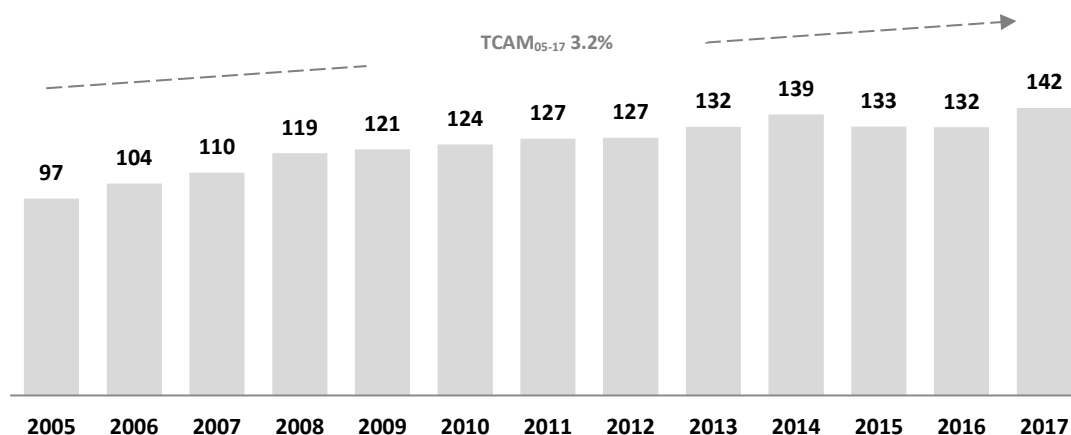
Sur la période 2005-2017, le revenu national brut par ménage a enregistré une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 3,2%, principalement sur la période 2005-2008.

La période allant de 2008 à 2012 a connu un ralentissement de la croissance qui s'est établi à 1,6% en moyenne annuelle. En 2016, le revenu national brut annuel par ménage a régressé de 0,2% par rapport à 2015.

En 2017, la somme des revenus trimestriels ressort à 1 117 Mrds MAD, soit 142 KMAD par ménage, en croissance de 7,2% par rapport à 2016.

Cette amélioration du niveau moyen des revenus des ménages participe à la croissance de la consommation et améliore sensiblement la capacité d'endettement des ménages.

Evolution du revenu national brut annuel par ménage sur la période 2005-2017 (en KMAD)



Source : HCP

Endettement des ménages

Le niveau d'endettement des ménages est un facteur déterminant pour la croissance du marché du crédit à la consommation. L'activité du secteur est généralement négativement corrélée au taux d'endettement des ménages. Ainsi, un ménage fortement endetté aura une propension inférieure à s'endetter davantage en comparaison à un ménage faiblement endetté.

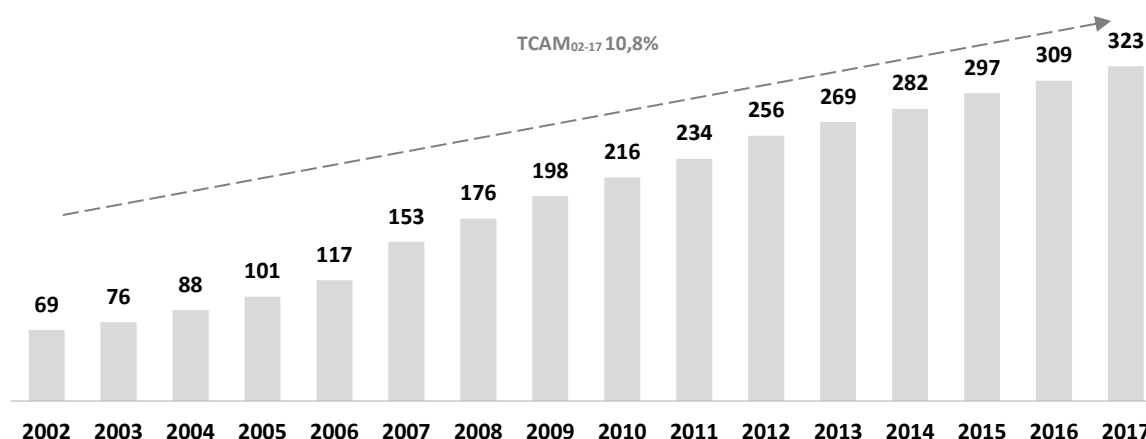
A fin décembre 2017, l'encours de la dette bancaire des ménages s'est élevé à 323 milliards de dirhams, en hausse de 4,4% contre 4,0% en 2016. Cette évolution a été tirée par la hausse des prêts à l'habitat et des crédits à la consommation. Il a représenté près de 36% des concours des établissements de crédit, soit au même niveau qu'une année auparavant. Rapporté au Produit Intérieur Brut « PIB », cet encours s'est maintenu à 30%.

Les banques détiennent près de 85% de cet endettement, soit la même proportion que l'année précédente. L'essentiel de cet endettement est constitué par le crédit à l'habitat qui a représenté près de 64%, sans changement par rapport à 2016, le reste correspondant au crédit à la consommation.

Le niveau d'endettement moyen par ménage s'est établi à fin décembre 2017, à 41.000 dirhams, contre 40.200 une année auparavant, soit une progression de 2%.

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution de l'endettement des ménages sur la période 2002-2017 :

Evolution de l'endettement des ménages entre 2002 et 2017 (MAD milliards)



Source : Bank Al-Maghrib

Depuis 2005, la pénétration du crédit à la consommation a connu une accélération, après une phase de stabilité sur la période 2002-2005. Ainsi l'encours sain par rapport au PIB à prix courants s'est établi à 11,0% en 2012 soit 0,8 pt de plus par rapport à 2011.

L'endettement des ménages marocains reste à un niveau nettement inférieur aux niveaux observés dans les pays émergents notamment en raison d'un revenu plus faible, d'un taux de bancarisation inférieur ainsi que d'autres facteurs d'ordre religieux et culturel. En effet, le crédit à la consommation par habitant¹⁶ avoisine MAD 1 350/hab. au Maroc contre MAD 23 57317 dans l'Union Européenne.

Par contre, ramené au PIB, l'encours des crédits à la consommation estimé au Maroc (5,2%) est légèrement en dessous des principaux pays européens : 7,0% en France, 6,7% en Espagne et 10,6% en Turquie¹⁸.

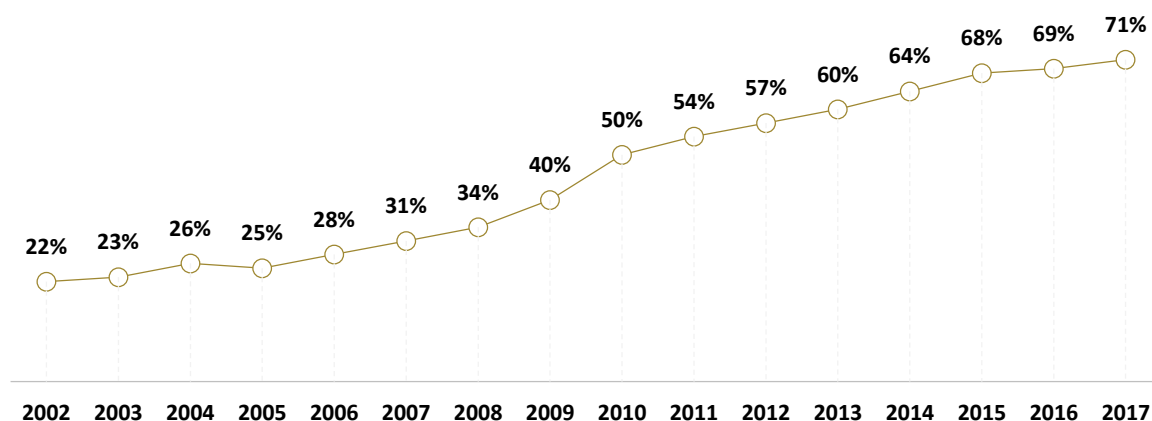
En tout état de cause, la part du crédit à la consommation a manifestement progressé ces dernières années dénotant d'un recours plus important des ménages et entreprises aux banques et sociétés de financement pour financer leurs achats.

Evolution de la bancarisation des ménages

La bancarisation des ménages a plus que doublé au cours des 10 dernières années soutenue par le renforcement de la couverture territoriale du réseau des agences bancaires. Mais le niveau reste relativement faible et son évolution offre un potentiel important de croissance au marché du crédit à la consommation.

Le graphique suivant présente l'évolution du taux de bancarisation sur la période 2002-2017 :

Evolution du taux de bancarisation¹⁹ au Maroc sur la période 2002-2017



Sources : Bank Al-Maghrib

II.2.2. Chaîne de valeur du marché

La chaîne de valeur du marché des crédits à la consommation part des opérations de refinancement au client final en passant par les produits et le réseau de distribution.

Modes de refinancement

¹⁶ Encours brut

¹⁷ Crédit Agricole Consumer Finance : Le marché du crédit à la consommation en Europe à fin 2011 (28.03.2012) / MAD/EUR = 11,0934

¹⁸ Panorama du secteur de crédit à la consommation dans le monde réalisé par SOFINCO, mai 2012

¹⁹ Taux de bancarisation = Nombre total de comptes ouverts auprès des banques / Population totale

A l'instar des autres sociétés de financement, les sociétés de crédit à la consommation ne peuvent collecter des fonds à vue auprès du public. Ainsi, elles disposent, outre le recours aux fonds propres, de deux modes de refinancement :

- Le financement bancaire : les sociétés de crédit à la consommation se refinancent pour l'essentiel par des lignes de crédits moyen terme et des découverts négociés auprès des banques ;
- Financement désintermédié : dans un but de diversification des sources de financement, les sociétés de crédit à la consommation ont depuis 1999 recours aux émissions d'emprunts obligataires et de Bons de Sociétés de Financement (BSF).

Taux de sorties

Dans un souci de protection du consommateur contre les abus, l'Etat marocain a décidé en 1997 l'instauration d'un taux de prêt plafonné, appelé « Taux Maximum des Intérêts Conventionnels » ou TMIC des établissements de crédit. Ce taux est passé de 20,41% en 1997 à 13,60% en 2018.

Entre 1999 et 2006, le TMIC est déterminé semestriellement par BAM par l'application d'un coefficient de 1,6 au Taux d'intérêt Moyen Pondéré (TIMP) calculé sur la base des taux d'intérêt utilisés pour tous les crédits (crédits immobiliers, crédits aux entreprises, crédits à la consommation) octroyés durant le semestre précédent.

Cette méthode de calcul entraîne 3 principales conséquences sur les sociétés de crédit à la consommation, en l'occurrence :

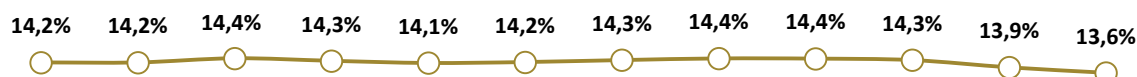
- Réduction des marges d'intérêts : celles-ci sont calculées par la différence entre le taux de refinancement et le taux de sortie ;
- Exclusion d'une partie de la clientèle : la baisse du TMIC exclut, de fait, la partie la plus risquée de la population du fait d'une marge d'intérêts devenue insuffisante pour couvrir le risque encouru ;
- Effet d'éviction des petits montants de crédit : la baisse du TMIC a induit une augmentation du montant moyen des financements.

Toutefois, suite aux demandes des sociétés de crédit à la consommation, la méthode de calcul du TMIC a été revue depuis le deuxième semestre 2006. Le TMIC des établissements de crédit correspond, depuis ce changement, au taux d'intérêt moyen pondéré pratiqué par ces mêmes établissements sur les crédits à la consommation au cours de l'année civile précédente majoré de 200 points de base.

Ce changement de méthode a eu pour conséquence directe la hausse du TMIC à 14,0% en octobre 2006 puis à 14,17%, en avril 2007.

Le TMIC a été fixé à 13,60% pour la période allant du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, en baisse de 30 pbs par rapport à avril 2017.

Evolution du TMIC entre 2007 et 2018

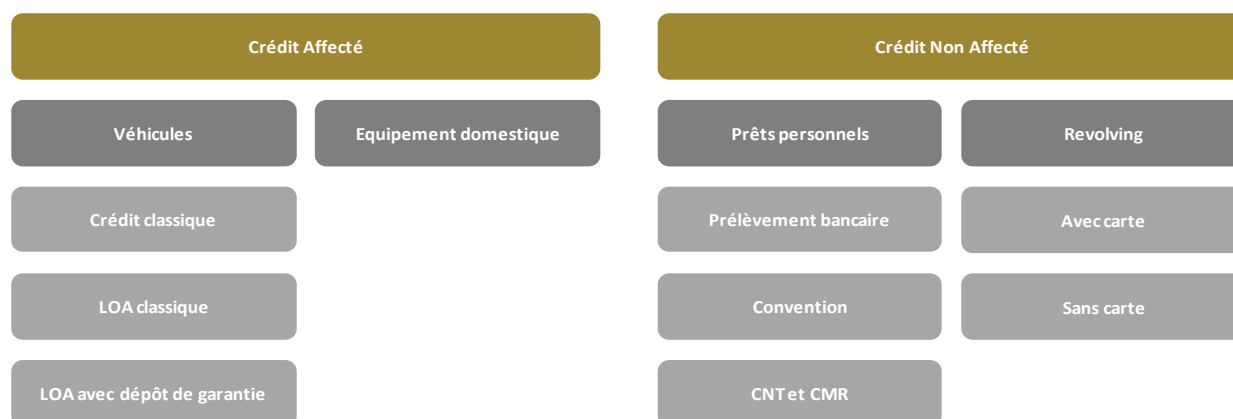


Avr. 2007 Avr. 2008 Avr. 2009 Avr. 2010 Avr. 2011 Avr. 2012 Avr. 2013 Avr. 2014 Avr. 2015 Avr. 2016 Avr. 2017 Avr. 2018

Produits de financement

L'offre des sociétés de crédit à la consommation se répartit en deux grandes catégories : le crédit affecté et le crédit non affecté.

Aperçu des produits du secteur du crédit à la consommation



Source : APSF

Le crédit affecté

Le crédit affecté correspond aux crédits dont l'octroi est subordonné à l'acquisition d'un bien ou d'un service défini dans le contrat. La société de financement acquiert le bien en son nom et le client rembourse en contrepartie son crédit à la société de financement par des mensualités prédéfinies. Ce type de crédit sert essentiellement à financer l'acquisition de véhicules et d'équipements domestiques.

On distingue 3 types de crédits affectés :

- **Crédit automobile classique** : ce type de crédit propose au client l'acquisition d'un véhicule en son nom propre contre le versement de mensualités correspondant au remboursement du capital majoré des intérêts du prêt ;
- **LOA** : la Location avec Option d'Achat donne le droit au client d'utiliser un véhicule contre le versement d'un loyer mensuel et la prise en charge de l'ensemble des frais d'usage (entretien, carburant). La société de financement acquiert le véhicule en son nom propre et reçoit de la part du client un dépôt de garantie représentant entre 0% et 50% de la valeur HT du véhicule. A la fin du contrat, le client a la possibilité de devenir propriétaire du véhicule contre le versement de la valeur résiduelle du véhicule (correspondant, généralement, à 10% du montant HT) majorée de l'éventuelle régularisation de TVA ;
- **Equipement domestique** : ce crédit finance les acquisitions de biens ménagers (ameublement et électroménager). Il comprend le financement d'équipement informatique à usage domestique (PC, imprimantes, ordinateurs portables, autres matériels informatiques ou de télécommunication).

Le crédit non affecté

Le crédit non affecté consiste à octroyer au bénéficiaire une somme d'argent qu'il peut utiliser à sa guise. On distingue 2 types de crédits non affectés :

- **Prêt personnel** : le crédit personnel classique permet au bénéficiaire de disposer d'une somme d'argent pour effectuer ses achats en toute indépendance. Cette catégorie de crédit se décline en différents produits en fonction du mode de prélèvement des mensualités :
 - Prélèvement bancaire pour les crédits aux salariés du privé ;

- Prélèvement à la source par l'entreprise conventionnée pour ses salariés ;
- Prélèvement à la source par le Centre National des Traitements (CNT) pour les fonctionnaires ou la Caisse Marocaine des Retraites (CMR) pour les retraités de la fonction publique.
- **Crédit revolving** : le client bénéficie d'une réserve d'argent qu'il utilise totalement ou partiellement dans la limite d'un plafond autorisé. Le remboursement des mensualités permet la reconstitution de la réserve. Ce produit est associé à une carte de crédit mise à la disposition du client par la société de crédit à la consommation.

Réseau de distribution

La production du secteur du crédit à la consommation est réalisée par deux canaux principaux : (i) les réseaux propres de chaque société et (ii) les réseaux de partenaires avec lesquels des conventions ou des accords sont signés. Ces partenaires peuvent être de 4 catégories :

- Les revendeurs : ensemble de commerçants conventionnés qui procèdent au montage des dossiers de crédit ou qui servent d'intermédiaires entre les clients et les sociétés de crédit à la consommation ;
- Les correspondants : entités indépendantes commercialisant les produits de crédit à la consommation dans le cadre d'accords de partenariat ;
- La grande distribution : grandes surfaces proposant une présence directe des sociétés de crédit à la consommation sur les lieux de vente ou à travers des cartes de crédit / fidélité ;
- Les réseaux bancaires des maisons-mères pour les filiales de banques.

La diversité des modes de distribution permet aux sociétés de crédit à la consommation de toucher une clientèle très hétérogène.

Clientèle

Deux types de clients ont recours au crédit à la consommation :

- Les clients particuliers :
 - Salariés du privé ;
 - Fonctionnaires ;
 - Professions libérales ;
 - Retraités.
- Les professionnels et entreprises :
 - Commerçants et artisans ;
 - Professions libérales ;
 - PME et PMI.

Il convient de préciser que les sociétés de crédit à la consommation développent, pour chaque segment de la population, des produits spécifiques et adoptent une approche différente en termes de conditions d'acceptation et de gestion du risque.

II.3. Analyse concurrentielle du marché du crédit à la consommation

II.3.1. Présentation des principaux acteurs

A fin 2014, le nombre de sociétés du crédit à la consommation a baissé d'une unité (BMCI crédit Consommation absorbé par sa banque mère).

A fin 2016 après la décision de retrait d'agrément à une société de financement spécialisée dans les opérations de crédit à la consommation, le nombre des sociétés de financement au Maroc s'établit à 33 sociétés, dont 15 sont des sociétés de crédit à la consommation.

Près de 98% de l'activité du secteur est générée par 11 sociétés adossées à des institutions financières.

Les principaux intervenants du secteur du crédit à la consommation se présentent comme suit :

Société	Descriptif
	Créée en 1986, TASLIF était détenue par la société STOKVIS NORD AFRIQUE (SNA) et ses partenaires revendeurs. En 1997, TASLIF s'introduit en bourse et SANAM Holding devient son actionnaire de référence. Aujourd'hui, la société est détenue par SAHAM Assurance à hauteur de 69,28% . Produits commercialisés : LOA, Crédit Automobile Classique, Crédit Camion d'occasion, Crédit Personnel. - Créances sur la clientèle 2017 : 1 264,5 MMAD - PNB 2017 : 112,2 MMAD - Résultat net 2017 : 33,3 MMAD
	Créée en 1986 par Wafabank et Sofinco, filiale de crédit à la consommation du groupe français Crédit Agricole SA, Wafasalaf fusionne avec Crédor en 2004. Aujourd'hui, cette entité fait partie du groupe Attijariwafabank. Produits commercialisés : LOA, Crédit Automobile Classique, Equipement Domestique, Revolving et Crédit Personnel. - Créances sur la clientèle consolidées 2017 : MAD 8 667,7 millions - PNB consolidé 2017 : MAD 989,2 millions - RNPG consolidé 2017 : MAD 332,1 millions
	Créée en 1974 par la Société Nationale d'Investissement (SNI) et la Caisse des Dépôts et de Gestion (CDG), elle est introduite en bourse en 1978. En 2002, le Groupe Société Générale en devient l'actionnaire de référence. EQDOM est l'opérateur historique du crédit aux fonctionnaires. Produits commercialisés : LOA, Crédit Automobile Classique, Equipement Domestique et Crédit Personnel. - Créances sur la clientèle consolidées 2017 : MAD 6 394,5 millions - PNB consolidé 2017 : MAD 558,2 millions - RNPG consolidé 2017 : MAD 134,3 millions
	Créée en 1992, VIVALIS (ex-ASSALAF ACHAABI) est détenue à 87% par le Groupe Banques Populaires (66% pour la BCP et 18% pour les BPR). Produits commercialisés : LOA, Crédit automobile, Equipement Domestique, Revolving et Crédit Personnel. - Créances sur la clientèle 2017: MAD 3 959,0 millions - PNB 2017 : MAD 342,0 millions - Résultat net 2017: MAD 122,2 millions
	Créée en 1947 sous le nom de SOVAC, SOFAC CREDIT est introduite en bourse en 1973. En 1999, la CDG en devient l'actionnaire de référence. Au 18 juin 2010 elle détient 45,99% du capital. Par contre, Barid Al Maghrib détient 39,29% Produits commercialisés : LOA, Crédit Automobile Classique et Crédit Personnel. - Créances sur la clientèle 2017 : 3 092,2 MMAD - PNB 2017 : 364,4 MMAD - Résultat net 2017 : 81,3 MMAD



Créée en 1997 par BMCE Bank dans le but de filialiser l'activité du financement des ménages. La société a été introduite en bourse en 2007.

Produits commercialisés : Crédit automobile, LOA, revolving et crédit personnel.

- Créances sur la clientèle 2017 : 1 581,2 MMAD
- PNB 2017 : 381,9 MMAD
- Résultat net 2017 : 140,2 MMAD



Créée en 1954, AXA CREDIT, ex-Acred, s'introduit en bourse en 1975. Aujourd'hui AXA ASSURANCES MAROC en est l'actionnaire majoritaire et détient 87,16% du capital. Axa Crédit n'est plus coté à la Bourse de Casablanca.

Produits commercialisés : Crédit Automobile Classique et Crédit Personnel.

- Créances sur la clientèle 2017 : 1 475,0 MMAD
- PNB 2017 : 100,7 MMAD
- Résultat net 2017 : -79,2 MMAD



Créée en 2005, RCI Finance filiale marocaine du groupe RCI Banque, accompagne les ventes du groupe Renault au Maroc, en finançant les clients des réseaux Renault et Dacia dans le royaume.

Produits commercialisés : Crédit Automobile Classique.

- Créances sur la clientèle 2017 : 3 576,7 MMAD
- PNB 2017 : 324,3 MMAD
- Résultat net 2017 : 116,0 MMAD

Source : AMMC

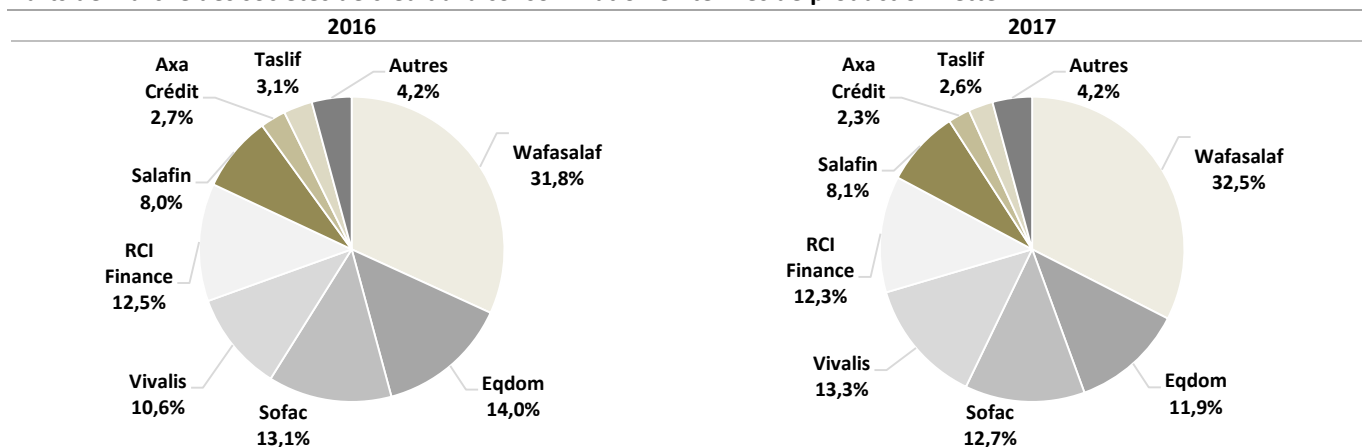
II.3.2. Evolution des parts de marché des principaux acteurs

Après l'absorption de la BMCI Crédit Conso par sa banque mère, en 2014, et le retrait de l'agrément à un opérateur, le secteur compte 14 sociétés de crédit à la consommation à fin 2017.

En termes de production nette²⁰

La répartition des parts de marché en termes de production nette en 2016 et 2017 se présente ainsi :

Parts de marché des sociétés de crédit à la consommation en termes de production nette



Source : APSF

A fin 2017, WAFASALAF confirme sa position de leader sur le marché, avec 32,5% parts de marché, contre 31,8% en 2016. Au cours de cette année, Vivalis se situe en 2^{ème} position avec 13,3% des parts de marché, Sofac et RCI Finance s'accaparent de respectivement 12,7% et 12,3%.

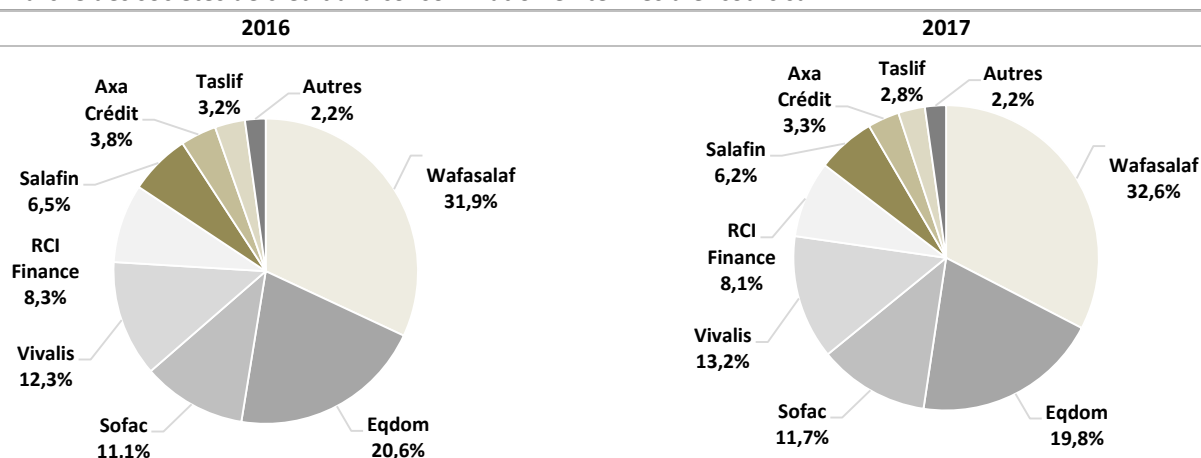
Au 31/12/2017, SALAFIN détient 8,1% du marché et TASLIF 2,6%.

²⁰ Production nette des crédits rachetés ou rééchelonnés au cours du même exercice

En termes d'encours sain

Le graphique ci-dessous, présente la part de marché du secteur en termes d'encours sain en 2016 et 2017 :

Parts de marché des sociétés de crédit à la consommation en termes d'encours sain



Source : APSF

En 2017, WAFASALAF et EQDOM partagent 52,4% des encours sains du secteur. Les parts de marché de SALAFIN et TASLIF, en termes d'encours sain, sont de respectivement 6,2% et 2,8%.

II.3.3. Analyse de la dynamique concurrentielle du marché

Le marché du crédit à la consommation au Maroc est dominé par trois grands acteurs : WAFASALAF, EQDOM et VIVALIS, qui s'accaparent 65,6% de l'encours sain global du marché à fin 2017.

Le nombre des sociétés de crédit à la consommation n'a cessé de baisser passant de 36 sociétés en 1996 à 15 sociétés actuellement. Cette évolution s'explique principalement par²¹ :

- Le désencadrement du crédit et la libéralisation des taux à partir de 1991. Ces deux événements ont rendu le marché très intéressant pour les banques qui ont commencé à créer des filiales dédiées au crédit à la consommation accentuant ainsi les pressions concurrentielles sur les acteurs indépendants ;
- La promulgation de la loi bancaire de 1993 qui a transformé les sociétés de crédit à la consommation en établissements de crédit. Cette transformation s'est accompagnée par de nouvelles exigences prudentielles, notamment en termes de fonds propres minimums, auxquelles plusieurs acteurs n'ont pas pu se conformer et ont dû cesser leur activité ;
- L'intensification de la concurrence au sein du marché, accompagnée d'une baisse du TMIC ont exercé une pression sur les marges enclenchant ainsi un mouvement de concentrations qui s'est poursuivi durant la dernière décennie.

Cette concentration est renforcée par des barrières à l'entrée au marché qui sont de trois ordres²² :

- Barrières d'ordre réglementaire :
 - La nécessité d'un agrément pour l'exercice de l'activité ;
 - Un capital minimum de MAD 50 millions, depuis 2011.
- Barrières d'ordre structurel :
 - Taille critique en termes de réseau minimum de guichets à l'échelle nationale ;
 - Absence de possibilités importantes et évidentes d'économies d'échelle.

²¹ Conseil de la Concurrence, Etude sur la « concurrentiabilité » du secteur du crédit à la consommation, juin 2011.

²² Conseil de la Concurrence, Etude sur la « concurrentiabilité » du secteur du crédit à la consommation, juin 2011.

- Barrières d'ordre stratégique :
 - Coût de l'investissement d'entrée ;
 - Effort important en termes de marketing et de communication.

Ces barrières confèrent aux opérateurs déjà installés une protection relativement élevée face à d'éventuels nouveaux entrants sans toutefois rendre le marché inaccessible.

Les facteurs cités ci-dessus ont participé à une dynamique concurrentielle qui a produit une domination d'un nombre réduit d'acteurs, souvent adossés à des banques. En effet, le niveau de concentration du marché des crédits à la consommation n'a cessé d'augmenter sur les dernières années. En 2015, les trois plus grandes sociétés de crédit à la consommation ont ainsi disposé de 60% du total bilan du secteur, et les cinq plus grandes ont concentré 82%.

Près de 98% de l'activité du secteur est générée par les dix sociétés adossées à des institutions financières.

Par ailleurs, l'encours des institutions bancaires a progressé de 5,0% par rapport à 2014 ce qui porte leur part dans le marché global des crédits à la consommation à 55% en 2015. En effet, les banques ont largement investis le marché du crédit à la consommation et particulièrement le segment du prêt personnel avec une politique commerciale agressive.

Profitant d'un matelas de liquidité confortable, elles ont pu proposer des tarifs compétitifs et des maturités plus intéressantes, contribuant ainsi à la baisse des parts de marchés des sociétés de crédit spécialisées.

II.4. Analyse des emplois et ressources des sociétés de crédit à la consommation

L'activité des sociétés de crédit à la consommation, mesurée par le total bilan, a enregistré une hausse de 6,3% en 2017, pour atteindre 50,3 milliards de dirhams contre 47,6% à fin 2016.

Le tableau suivant présente l'évolution des emplois des sociétés de crédit à la consommation sur la période 2015-2017 :

Rubriques de l'Actif (en M MAD)	2015	2016	2017	Var 15-16	Var 16-17
Valeurs en caisse, banques centrales, trésor public, service des chèques postaux	58	75	77	28,5%	3,8%
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	593	703	616	18,6%	-12,3%
Créances sur la clientèle	28 832	28 945	29 704	0,4%	2,6%
Poids des créances sur la clientèle	65,5%	61,1%	59,0%		
Créances acquises par affacturage	400	390	218	-2,6%	-44,0%
Titres de transaction et de placement	1	181	1	NS	-99,5%
Autres actifs	2 530	2 850	3 241	12,7%	13,7%
Titres de participation et emplois assimilés	16	16	16	0,6%	0,0%
Immobilisations données en crédit-bail et en location	10 830	13 496	15 804	24,6%	17,1%
Poids des immobilisations en crédit-bail	24,6%	28,5%	31,4%		
Immobilisations incorporelles	354	340	319	-3,7%	-6,3%
Immobilisations corporelles	393	372	356	-5,2%	-4,4%
TOTAL ACTIF	44 007	47 368	50 353	7,6%	6,3%

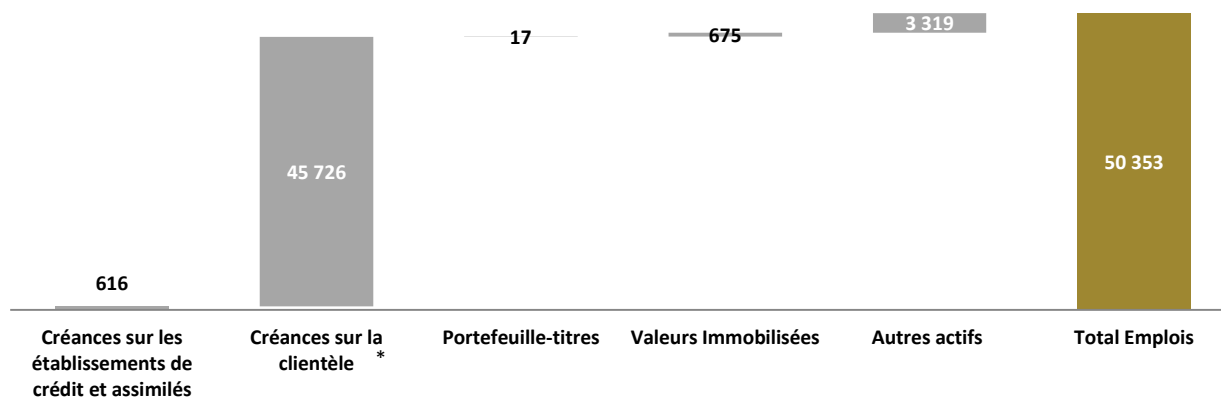
Source : Rapport de la supervision bancaire publié par Bank Al-Maghrib

Les créances sur la clientèle des sociétés de crédit à la consommation se situent à 29 704 MMAD en 2017, leur poids dans le total actif est de 59,0% au cours de cette année, contre 65,5% en 2015 en raison de la forte progression des immobilisations données en crédit-bail.

En 2017, les immobilisations données en crédit-bail se situent à 15 804 MMAD, en progression de 17,1% par rapport à 2016.

Le graphe ci-dessous présente la répartition des emplois des sociétés de crédit à la consommation en 2017 :

Répartition des emplois des sociétés de crédit à la consommation en 2017 (MMAD)



Source : Rapport de la supervision bancaire publié par Bank Al-Maghrib

*Les créances sur la clientèle correspondent aux créances nettes y compris les immobilisations données en crédit-bail

Le tableau suivant présente l'évolution des ressources des sociétés de crédit à la consommation sur la période 2015-2017 :

Evolution des ressources des sociétés de crédit à la consommation sur la période 2015-2017 (MMAD)

Rubriques du Passif (en M MAD)	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	18 244	21 318	19 073	16,8%	-10,5%
Poids	41,5%	45,0%	37,9%		
Dettes envers la clientèle	6 021	6 944	8 580	15,3%	23,6%
Poids	13,7%	14,7%	17,0%		
Titres de créances émis	9 479	8 020	11 117	-15,4%	38,6%
Poids	21,5%	16,9%	22,1%		
Ressources rémunérées	33 744	36 282	38 770	7,5%	6,9%
Poids	76,7%	76,6%	77,0%		
Fonds propres	5 393	5 684	5 883	5,4%	3,5%
Poids	12,3%	12,0%	11,7%		
Autres passifs	4 018	875	923	-78,2%	5,5%
Poids	9,1%	1,8%	1,8%		
Résultat net	851	4 527	4 777	431,7%	5,5%
Poids	1,9%	9,6%	9,5%		
Ressources non rémunérées	10 262	11 086	11 583	8,0%	4,5%
Poids	23,3%	23,4%	23,0%		
Total	44 007	47 368	50 353	7,6%	6,3%

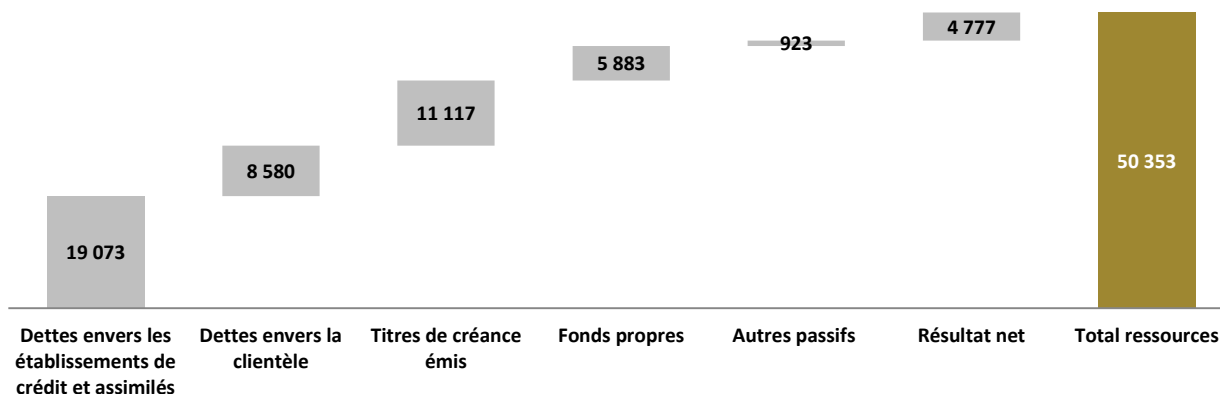
Source : Rapport de la supervision bancaire publié par Bank Al-Maghrib

Première source de financement des sociétés de crédit à la consommation, l'endettement bancaire s'est déprécié de 10,5% à 19,0 milliards de dirhams, en baisse de 7,1 points par rapport à 2016.

L'encours des titres de créance émis, dont la part représente 22,1%, s'est apprécié de 38,6% à 11,1 milliards et les dépôts de la clientèle, occupant la troisième position avec une part de 17,0%, ont augmenté de 23,6% à près de 8,8 milliards. S'agissant des fonds propres, ils ont progressé de 3,5% à 5,9 milliards de dirhams, soit 11,7% du total des ressources, en baisse de 0,3 point par rapport au niveau enregistré en 2016.

Le graphique suivant présente la répartition des ressources des sociétés de crédit à la consommation à fin 2017 :

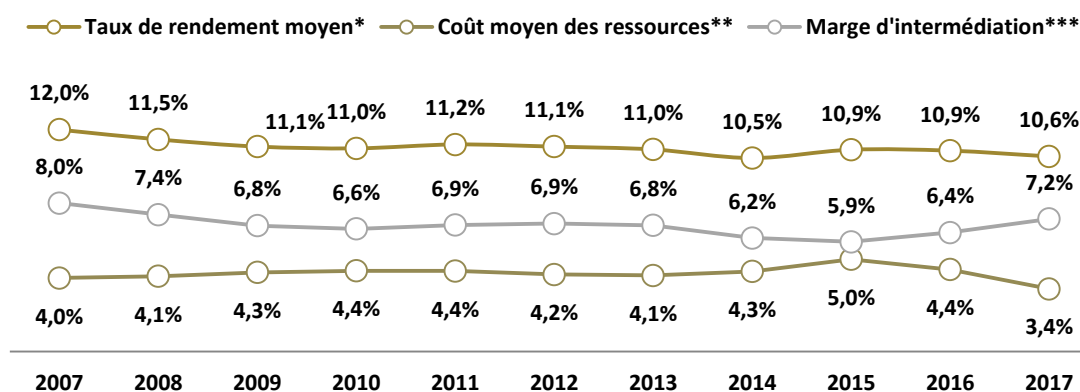
Répartition des ressources des sociétés de crédit à la consommation en 2017 (MMAD)



Source : Rapport de la supervision bancaire publié par Bank Al-Maghrib

Le graphe ci-dessous présente l'évolution de la marge moyenne d'intermédiation sur la période 2007-2017 :

Evolution de la marge d'intermédiation sur la période 2007-2017



Sources : Rapport de la supervision bancaire publié par Bank Al-Maghrib, Calculs Capital Trust Finance

* Intérêts et produits assimilés / (Créances sur les établissements de crédit et assimilés + Créances sur la clientèle)

** Intérêts et charges assimilées / (Dettes envers les établissements de crédit + Dettes envers la clientèle + Titres de créances émis)

*** Taux de rendement moyen des emplois - Coût moyen des ressources

NB. Les créances et les dettes utilisées sont des moyennes de l'exercice n et n-1

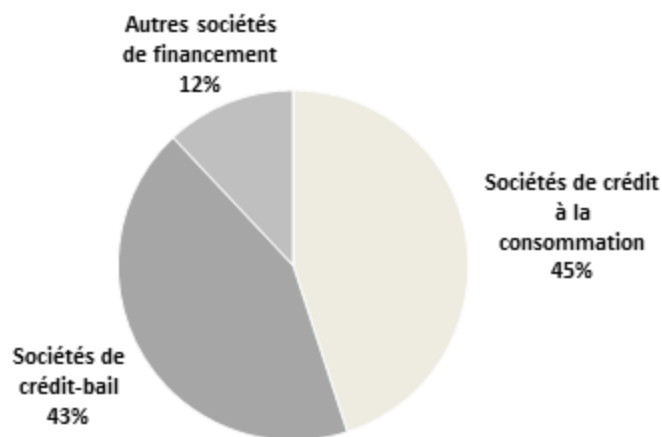
II.5. Chiffres clés du marché du crédit à la consommation

A fin décembre 2017, l'encours de la dette bancaire des ménages s'est établi à 323 milliards de dirhams, marquant une hausse de 4,4% après 4,2% en 2016. Il a représenté près de 36% des concours distribués par les établissements de crédit. Les banques détiennent près de 85% de cet endettement, soit au même niveau par rapport à l'année précédente. Rapporté au Produit Intérieur Brut « PIB », l'encours de l'endettement des ménages a représenté 30%, sans changement par rapport à 2016.

Le niveau d'endettement moyen par ménage s'est établi, à fin décembre 2017, à 41.000 dirhams, contre 40.200 une année auparavant. Les crédits aux ménages continuent à être orientés principalement vers les besoins de financement du logement, avec une part stable à 64% du total.

Le graphique suivant présente la part de chaque catégorie de sociétés de financement dans le total actif en 2017 :

Part de chaque catégorie de sociétés de financement dans le total actif en 2017



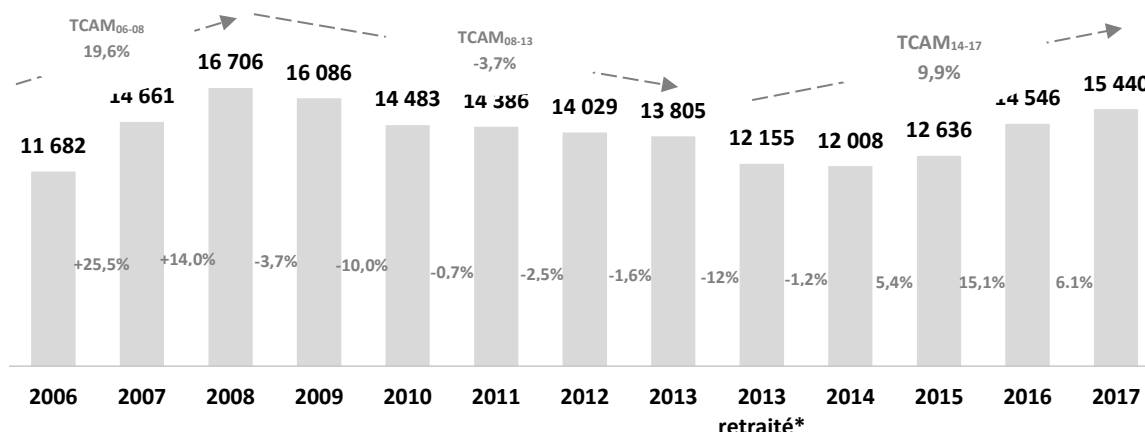
Source : Bank Al-Maghrib

A fin 2017, les sociétés de crédit à la consommation représentent 45% de l'actif des sociétés de financement en stagnation par rapport à 2016 (45%). Les parts des autres intervenants sont restés aussi stables, en effet, la part des sociétés de crédit-bail se stabilise à 43% et autres société de financement -qui correspondent principalement à des sociétés de transfert de fonds- totalisent 12% du total actif des sociétés de financement.

II.5.1. Evolution de la production nette

L'évolution de la production sectorielle nette des crédits à la consommation sur la période 2006-2017 se présente comme suit :

Evolution de la production sectorielle nette de crédits à la consommation sur la période 2006-2017 (MMAD)



* 2013 retraité de BMCI CC

Source : APSF

Entre 2006 et 2008, la production sectorielle nette enregistre une forte croissance avec un TCAM de 19,6%. Un retournement de tendance est enregistré sur la période 2008-2013 qui connaît un recul de la production en raison du durcissement des conditions d'octroi de crédits, lié (i) à la montée du coût du risque conjugué à (ii) une relative baisse de la demande.

En effet, ce ralentissement s'explique par des facteurs d'ordre conjoncturel mais aussi organisationnel et réglementaire marqués par (i) la montée du risque et ce, dans un environnement empreint d'incertitudes (conséquence de la crise financière de 2008) ce qui a poussé les sociétés de crédit à la consommation à être plus sélectives dans leur politique d'octroi de crédits, ainsi que (ii) la montée de la concurrence des banques sur le marché.

En 2015, la production sectorielle nette de crédits à la consommation se situe à MAD 12,6 milliards, contre MAD 12,0 milliards en 2014, soit une hausse de 5,2%.

En 2016, la production se situe à MAD 14,5 milliards, en augmentation de 15,1% par rapport à 2015.

Au titre de l'année 2017, la production a atteint MAD 15,4 milliards, soit une augmentation de 6,1% par rapport à l'année 2016.

Le tableau suivant détaille l'évolution de la production nette par segment de produits entre 2015 et 2017 :

Evolution de la production²³ de crédits par catégorie de produits sur la période 2015-2017

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Véhicules	6 549 928	8 877 245	9 599 021	35,5%	8,1%
Crédit Auto Classique	3 681 112	4 493 098	5 055 100	22,1%	12,5%
LOA	2 868 421	4 384 147	4 543 921	52,8%	3,6%
Mourabaha	396	0	0	-100,0%	0,0%
Equipement domestique	479 244	423 306	484 180	-11,7%	14,4%
Autres	9 000	23 125	10 040	156,9%	-56,6%
Prêts affectés	7 038 173	9 323 676	10 093 241	32,5%	8,3%
<i>Quote-part</i>	55,7%	64,1%	65,4%		
Prêt personnel	5 556 131	5 176 071	5 275 409	-6,8%	1,9%
CNT et CMR	3 303 228	2 871 851	2 656 368	-13,1%	-7,5%
Conventions	886 132	794 809	738 543	-10,3%	-7,1%
Prélèvement bancaire	1 366 771	1 509 411	1 880 498	10,4%	24,6%
Crédit revolving	41 460	46 254	71 333	11,6%	54,2%
Prêts non affectés	5 597 592	5 222 325	5 346 742	-6,7%	2,4%
<i>Quote-part</i>	44,3%	35,9%	34,6%		
TOTAL	12 635 765	14 546 000	15 439 983	15,1%	6,1%

Source : APSF

En 2016, la production sectorielle de crédits à la consommation se situe à MAD 14,5 milliards, en hausse de 15,1% par rapport à la production 2015.

En 2017, la production de crédits se situe à MAD 15,4 milliards, en progression de 6,1% par rapport à l'année 2016. Cette évolution trouve comme source l'augmentation des prêts affectés de 8,3%, tirés à la hausse par les crédits automobile (12,5% de hausse) et les crédits pour acquisition des équipements domestiques (14,4%).

Les prêts affectés affichent une progression de 8,3% sur la dernière année.

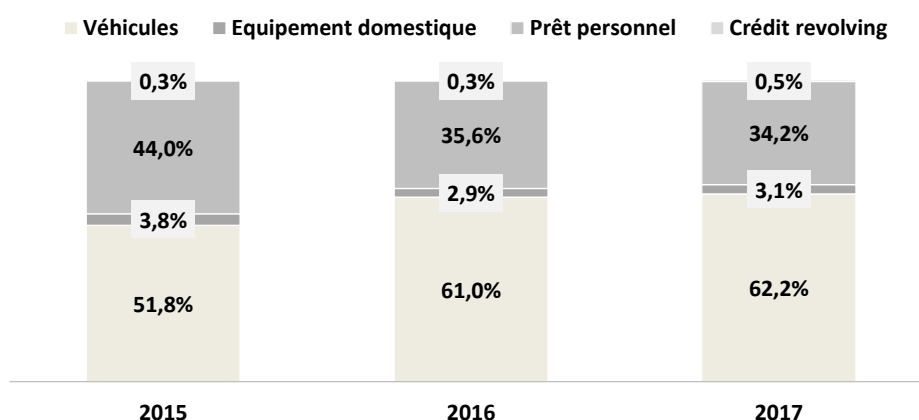
Concernant, les prêts non affectés, ils progressent de 2,4% entre 2016 et 2017, pour se situer à MAD 5,3 milliards.

Sur les 3 dernières années, la part des prêts affectés dans la production totale progresse au détriment de la part des prêts non affectés.

²³ Production nette des crédits rachetés ou rééchelonnés au cours du même exercice

Le graphique ci-dessous, présente la répartition de la production du secteur par formule de crédit sur la période 2015-2017 :

Répartition de la production du secteur par formule de crédit sur la période 2015-2017



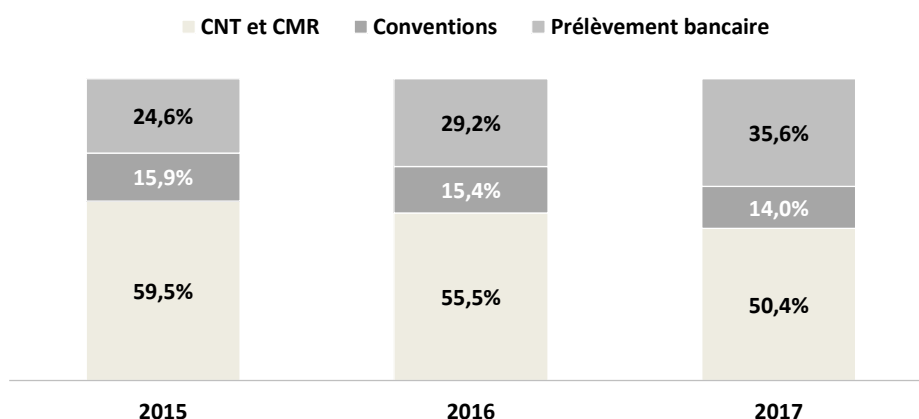
Source : APSF

Entre 2015 et 2017, la part des crédits véhicules dans la production est passée de 51,8% à 62,2%, en progression de 104 pbs.

Tandis que, la part des prêts personnels de la production de crédits à la consommation en 2017 se situe à 34,2% contre 44,0% en 2015 en raison du durcissement des conditions d'octroi des crédits.

Par ailleurs, les parts du crédit revolving et des crédits d'équipement domestique sont restées relativement stables sur la cette période.

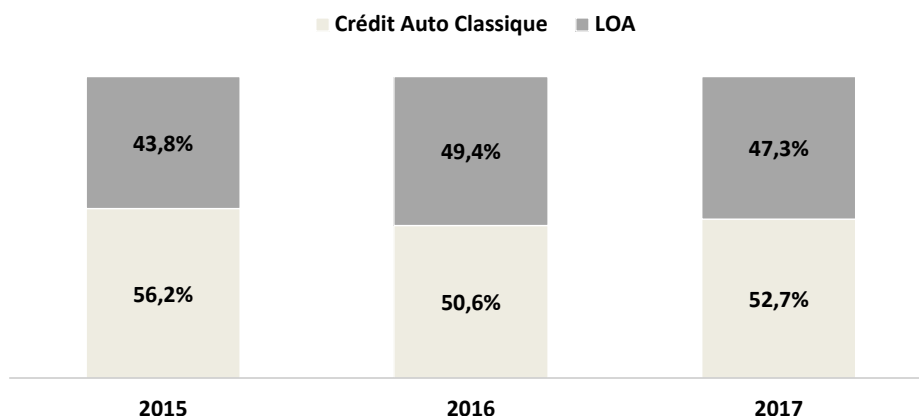
Répartition de la production « prêts personnels » du secteur par formule de crédit sur la période 2015-2017



Source : APSF

Sur la période 2015-2017, la part des CNT et CMR a baissé au profit des prélèvements bancaires suite à l'arrêt par la CMR de ses conventions avec toutes les sociétés de crédit à la consommation de la place.

Répartition de la production des crédits automobiles par produit sur la période 2015-2017



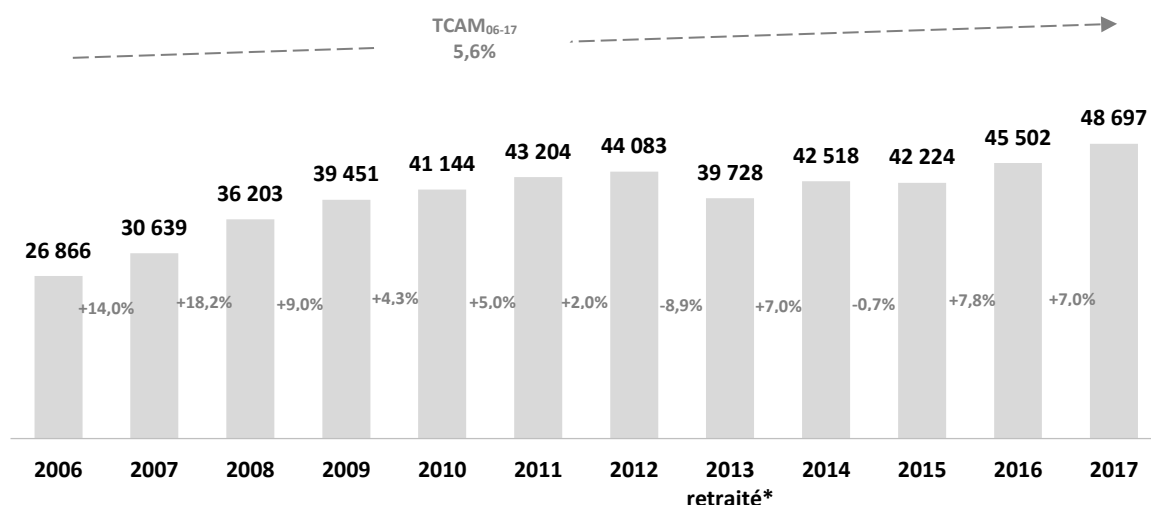
Source : APSF

A fin 2017, 52,7% des crédits automobile sont accordés sous forme classique contre 56,2% en 2015, en raison de l'augmentation de la part des crédits LOA qui se situe à 47,3% en 2017 contre 43,8% en 2015.

II.5.2. Evolution de l'encours

Le graphique ci-dessous, présente l'évolution de l'encours brut des crédits à la consommation sur la période 2006-2017 :

Evolution de l'encours brut du secteur sur la période 2006-2017 (MMAD)



Source : APSF

*2013 retraité de BMCI CC

Entre 2006 et 2017, l'encours brut progresse en moyenne de 5,6% par an pour s'établir à MAD 48,7 milliards en 2017. Par rapport à l'année précédente, l'encours est en hausse de 7,0%.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'encours par catégorie de produits entre 2015 et 2017 :

Evolution de l'encours brut par catégorie de produits sur la période 2015-2017

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Véhicules	18 834 389	22 769 033	26 297 235	20,9%	15,5%
Crédit Auto Classique	7 450 121	8 650 166	9 731 974	16,1%	12,5%
LOA	11 339 538	14 093 312	16 561 095	24,3%	17,5%
Mourabaha	44 730	25 556	4 167	-42,9%	-83,7%
Équipement domestique	396 674	329 539	375 956	-16,9%	14,1%

Autres	16 707	22 219	18 896	33,0%	-15,0%
Prêts affectés	19 247 770	23 120 791	26 692 087	20,1%	15,4%
<i>Quote-part</i>	45,6%	50,8%	54,8%		
Prêt personnel	22 814 863	22 230 783	21 847 126	-2,6%	-1,7%
CNT et CMR	15 173 749	14 730 599	14 193 008	-2,9%	-3,6%
Conventions	3 473 652	2 959 451	2 814 167	-14,8%	-4,9%
Prélèvement bancaire	4 167 463	4 540 733	4 839 951	9,0%	6,6%
Crédit revolving	161 021	150 479	158 017	-6,5%	5,0%
Prêts non affectés	22 975 884	22 381 262	22 005 142	-2,6%	-1,7%
<i>Quote-part</i>	54,4%	49,2%	45,2%		
TOTAL	42 223 654	45 502 054	48 697 230	7,8%	7,0%

Sources : APSF

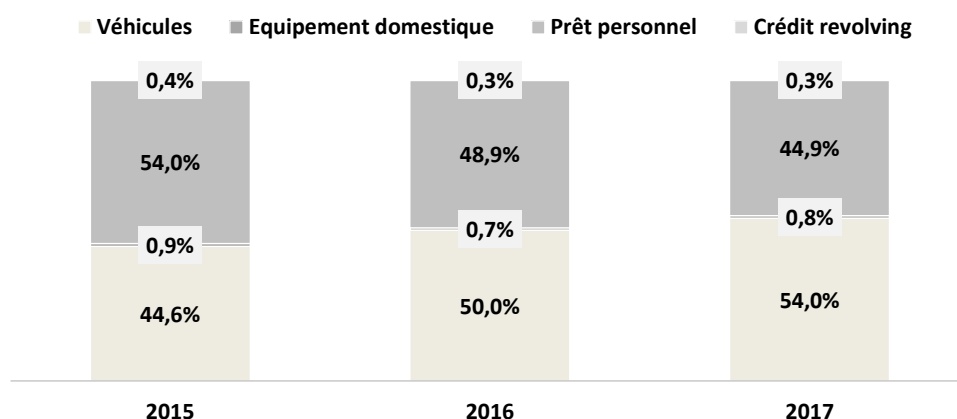
En 2017, l'encours brut se situe à MAD 48,7 milliards, en hausse de 7,0% par rapport à l'encours brut en 2016. Cette progression est due principalement à la hausse des prêts affectés qui se situent à MAD 26,7 milliards en progression de 15,4% par rapport à 2016.

L'évolution des prêts affectés est tirée à la hausse par les prêts automobiles qui progressent de 15,5% par rapport à 2016. En effet, le marché automobile marocain a progressé de 3,3% par rapport à 2016, avec un volume de vente de voitures neuves qui atteint 168.593 unités selon l'association des Importateurs de véhicules Automobiles montés (AIVAM).

Par ailleurs, les prêts non affectés reculent de 1,7% pour se situer à MAD 22,0 milliards. Cette évolution est principalement due à l'arrêt par la CMR de ses conventions avec les sociétés de la place.

Le graphique ci-dessous présente la répartition de l'encours brut crédits à la consommation par formule de crédit sur la période 2015-2017 :

Répartition de l'encours brut par formule de crédit sur la période 2015-2017



Source : APSF

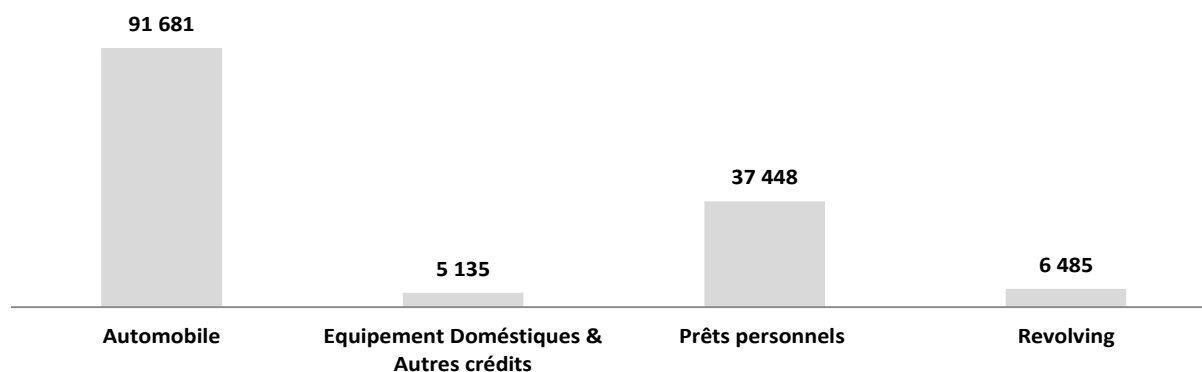
En 2017, les crédits Véhicules représentent 54,0% de l'encours brut du secteur contre 44,6% en 2015 et 50,0% en 2016. Ils deviennent ainsi la principale composante de l'encours brut des sociétés de crédit à la consommation.

Par conséquent la part du Prêt personnel dans l'encours brute global recule pour s'établir à 44,9% en 2017, contre 54,0% en 2015 et 48,9% en 2016.

Au 31 décembre 2017, l'encours de dossiers s'établit à 971 372 dossiers, contre 961 742 dossiers en 2016.

Le montant moyen global par dossier de crédit ressort à MAD 50 132. Le montant moyen par formule de crédit se présente comme suit :

Encours moyen²⁴ des dossiers par formule de crédit à fin 2017 (MAD)



Source : APSF

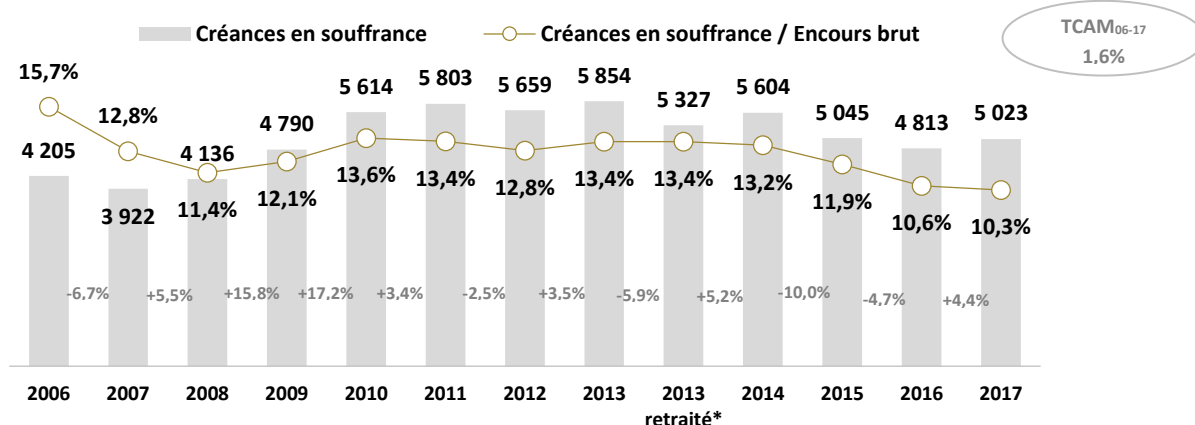
La baisse du nombre de dossiers entre 2015 et 2017 s'explique principalement par la baisse du nombre de dossiers des prêts non affectés à cause de l'arrêt des conventions CMR sur le marché malgré la hausse du nombre de dossiers des prêt affectés tiré par les ventes automobiles.

Cependant, l'encours moyen des prêts affectés est plus important que celui des prêts non affectés, ce qui tire globalement l'encours clients à la hausse.

II.5.3. Evolution des créances en souffrance

Le graphique ci-après retrace l'évolution des créances en souffrance sur la période 2006-2017 :

Evolution du poids des créances en souffrance dans l'encours brut sur la période 2006-2017 (MMAD)



* 2013 retraité de BMCI CC

Source : APSF

Malgré une croissance annuelle moyenne de l'encours des créances en souffrance de 1,6% entre 2006 et 2017, la part de ces créances dans l'encours brut affiche une régression de 577 pts pendant cette période, passant de 15,7% en 2006 à 10,3% en 2016.

²⁴ Correspond à l'encours brut rapporté au nombre de dossiers relatifs à chaque formule de crédit

Cette baisse est due principalement à (i) la progression de l'encours brut durant la même période et (ii) les efforts continus des sociétés de crédit à la consommation afin d'améliorer la qualité de leur portefeuille et se mettre en conformité avec les exigences de Bank Al-Maghrib.

Le tableau suivant présente l'évolution de l'encours des créances en souffrance par catégorie de produits entre 2015 et 2017 :

Evolution de l'encours des créances en souffrance par catégorie de produits sur la période 2015-2017

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Véhicules	1 692 954	1 615 544	1 722 787	-4,6%	6,6%
Crédit Auto Classique	1 325 925	1 283 162	1 367 698	-3,2%	6,6%
LOA	346 491	321 104	349 671	-7,3%	8,9%
Mourabaha	20 538	11 278	5 419	-45,1%	-52,0%
Equipement domestique	37 990	31 486	34 116	-17,1%	8,4%
Autres	5 534	10 515	7 635	90,0%	-27,4%
Prêts affectés	1 736 478	1 657 545	1 764 538	-4,5%	6,5%
Quote-part	34,4%	34,4%	35,1%	0,0%	2,0%
Prêt personnel	3 262 687	3 110 151	3 215 163	-4,7%	3,4%
CNT et CMR	1 001 063	1 025 573	1 139 591	2,4%	11,1%
Conventions	701 587	614 061	634 635	-12,5%	3,4%
Prélèvement bancaire	1 560 038	1 470 517	1 440 937	-5,7%	-2,0%
Crédit revolving	45 620	45 492	43 590	0,0%	-4,2%
Prêts non affectés	3 308 307	3 155 643	3 258 753	-4,6%	3,3%
Quote-part	65,6%	65,6%	64,9%	0,0%	-1,1%
TOTAL	5 044 785	4 813 188	5 023 291	-4,6%	4,4%

Source : APSF

L'analyse de l'encours des créances en souffrance sur la période 2015-2017 fait ressortir une prépondérance des prêts non affectés dont la part a atteint 64,9% en 2017.

L'accroissement des créances en souffrance est lié aux facteurs suivants :

- Les départs volontaires des fonctionnaires à la retraite (un certain nombre de dossiers de partants volontairement, mandatés par la TGR, n'ont pas été repris par la CMR) ;
- Le développement des financements par prélèvement bancaire, présentant par nature un risque d'insolvabilité élevé²⁵ ;
- La révision des règles de classification des créances édictées par Bank Al-Maghrib obligeant les sociétés de crédit à la consommation au déclassement, en tant que créance en souffrance, tout crédit présentant un risque de non recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et/ou future de la contrepartie.

²⁵ Le risque réside dans l'absence de la provision suffisante au moment du prélèvement bancaire, malgré le souci des sociétés de crédit de cadrer les prélèvements avec les dates de virement des salaires. Le risque implique également les commerçants dont les mouvements sont non uniformes dans le temps.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du taux de contentieux par catégorie de produits entre 2015 et 2017 :

Evolution du taux de contentieux²⁶ par catégorie de produit sur la période 2015-2017

	2015	2016	2017
Véhicules	9,0%	7,1%	6,6%
Crédit Auto Classique	17,8%	14,8%	14,1%
LOA	3,1%	2,3%	2,1%
Mourabaha	45,9%	44,1%	130,1%
Equipeement domestique	9,6%	9,6%	9,1%
Autres	33,1%	47,3%	40,4%
Prêts affectés	9,0%	7,2%	6,6%
Prêt personnel	14,3%	0,0%	0,0%
CNT et CMR	6,6%	7,0%	8,0%
Conventions	20,2%	20,7%	22,6%
Prélèvement bancaire	37,4%	32,4%	29,8%
Crédit revolving	28,3%	0,0%	0,0%
Prêts non affectés	14,4%	14,1%	14,8%
TOTAL	11,9%	10,6%	10,3%

Source : APSF

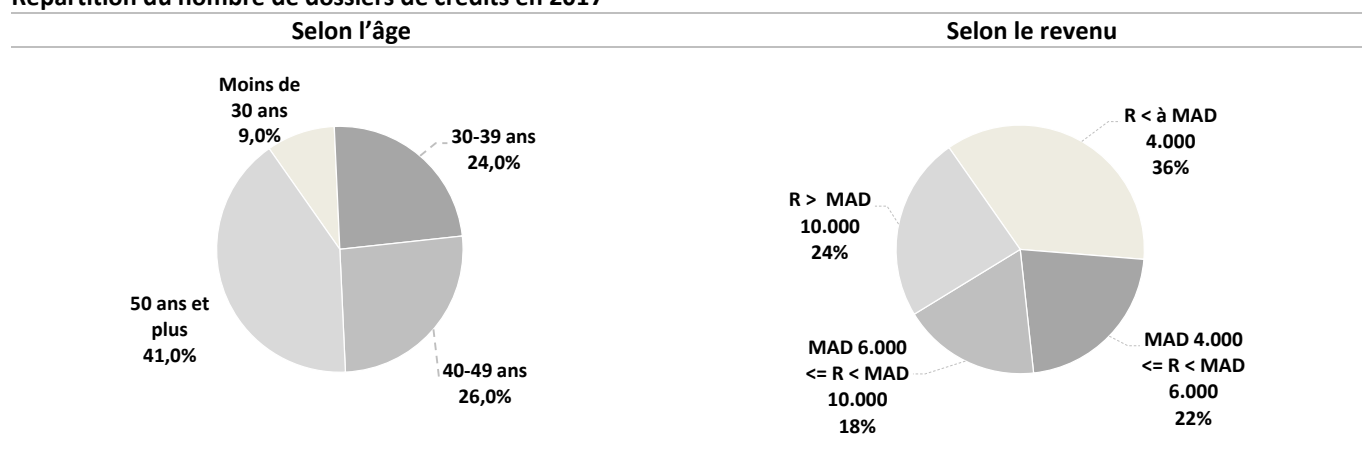
En 2017, le taux de contentieux de la Mourabaha se situe à 130,1% en raison de la baisse importante de l'encours brut de cette catégorie de produit (-83,7% entre 2016 et 2017). La production de ce produit est nulle sur les 2 dernières années.

II.5.4. Profils des bénéficiaires des crédits à la consommation

Pour suivre l'évolution des risques liés au secteur du crédit à la consommation, Bank Al-Maghrib réalise - depuis 2004 - une enquête annuelle destinée à ressortir les grands développements quantitatifs et qualitatifs concernant l'endettement des ménages.

L'enquête de Bank Al-Maghreb a relevé des tendances permettant d'appréhender le profil des bénéficiaires du crédit à la consommation selon plusieurs critères : l'âge, le revenu, la catégorie socioprofessionnelle et le lieu de résidence.

Répartition du nombre de dossiers de crédits en 2017



Source : Bank Al-Maghreb (Rapport annuel sur la supervision bancaire)

L'analyse des profils des bénéficiaires du crédit à la consommation fait ressortir les remarques suivantes :

- Selon l'âge, les personnes de plus de 40 ans ont représenté 67% des dossiers de crédit à la consommation en 2017. Ce niveau demeure limité pour les bénéficiaires de moins de 30 ans, soit 9% ;

²⁶ Encours des CES brut / Encours brut

- Les prêts personnels constituent, encore une fois, le type de crédit le plus utilisé chez toutes les tranches de revenus. Néanmoins, leur part est plus importante chez les personnes dont le revenu est plus faible. A l'inverse, les prêts pour achat de véhicules occupent une part significative chez les personnes à revenu plus élevé.



PARTIE IV : PRESENTATION DE SALAFIN



I. Renseignements généraux

Dénomination sociale	SALAFIN.
Siège social	Zenith Millenium, immeuble 8, Sidi Maarouf – Casablanca – Maroc.
Coordonnées	Tel : 05 22 97 44 55 Fax : 05 22 97 44 77 e-mail : SALAFIN@SALAFIN.com Site web : www.SALAFIN.com
Forme juridique	Société anonyme à directoire et conseil de surveillance, régie par la loi n° 78-12 modifiant et complétant la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes, par la loi n° 34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés promulguée par le Dahir n° 1-05-178 du 15 moharrem 1427 (14 février 2006) et par le Dahir n°1-14-193 du 24 décembre 2014 portant promulgation de la loi 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.
Date de constitution	Avril 1997.
Durée de vie	99 ans.
Objet social (Article 3 des statuts)	La réalisation de toutes opérations de financement et de crédit à la consommation, en vue de permettre ou de faciliter l'acquisition de tous objets, articles ou produits manufacturés, de tous véhicules automobiles et d'une manière générale, de tous biens de consommation à usage ménager, collectif, commercial ou industriel ; La location avec option d'achat (LOA) de véhicules de tourisme, et la réalisation de toutes opérations d'intermédiation, de gestion ou de sous-traitance dans les domaines des services financiers et de crédit, de l'assurance ou de la distribution et toute autre opération de crédit s'y rapportant et pour laquelle la société SALAFIN a été agréée ; La réalisation de toutes opérations de financement et de crédit ou leasing immobilier ainsi que toutes les opérations ou activités s'y rattachant directement ou indirectement, permettant ou facilitant : ■ L'acquisition de tous immeubles ou fractions d'immeubles et bâtiments de toute nature qu'ils soient destinés à usage industriel, commercial ou d'habitation ; ainsi que les opérations de promotions immobilières ; ■ L'exploitation et la mise en valeur de terrains au moyen notamment d'opérations de lotissement, viabilisation, aménagement, équipement et l'édification de toutes constructions à usage d'habitation, commercial, professionnel, industriel ou autre ; ■ L'acquisition, l'appropriation, l'exploitation, la location de tous immeubles bâtis ou non bâtis, la mise en valeur de ces immeubles par l'édification de logements ainsi que leurs dépendances ou annexes tels que jardins, piscines, restaurants, parkings, complexes sportifs et de toutes autres constructions et aménagements à usage d'habitation ou commercial. La présentation au public des opérations d'assurances, de courtage en assurance et la vente de produits de Bancassurance et d'une manière générale toutes les opérations liées au courtage et à la vente de produit en matière d'assurance ; Les opérations de change ainsi que toutes les opérations ou activités s'y rattachant directement ou indirectement ; L'intermédiation en matière de transfert de fonds, aussi bien nationale qu'internationale, au profit du public ainsi que toutes les opérations ou activités s'y rattachant directement ou indirectement ; Toutes les opérations de crédit prévues ou à créer ultérieurement par le Dahir portant loi 1-93-147 du 15 Moharram 1414 (6 juillet 1993) relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et leur contrôle et pour lesquelles elle a obtenu préalablement l'agrément conformément aux dispositions dudit Dahir ; La réalisation des opérations d'appel public à l'épargne notamment à travers l'émission de titres de créances négociables tels que les bons des sociétés de financement, l'émission d'obligations ou tout autre titre ou instrument financier ou autres, existants ou à créer par la Loi ou les règlements en vigueur ou futurs ; La prise de toutes participations directes ou indirectes dans toutes opérations, entreprises, syndicats, associations et sociétés, existantes ou en formation, ayant un objet similaire ou connexe au sien ; L'acquisition, la prise à bail et l'équipement de tous immeubles et locaux nécessaires ou simplement utiles aux opérations sociales ; Et, plus généralement, la réalisation de toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités sus-énoncées, ou susceptibles de favoriser le développement de la société.
Capital social au 30/11/2018	Le capital social de SALAFIN s'établit à 239 449 700 MAD composé de 2 394 497 actions d'une valeur nominale de 100 MAD.
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre.

Identité des fondateurs	La Banque Marocaine du Commerce Extérieur.
Numéro d'inscription au Registre de Commerce	88 437 à Casablanca.
Tribunal compétent en cas de litige	Tribunal de Commerce de Casablanca.
Lieu de consultation des documents juridiques	Siège de SALAFIN Immeuble Zénith Millenium n°8 Sidi Maârouf, Casablanca.
Régime fiscal applicable depuis le 1^{er} Janvier 2008	Selon la loi de finances 2008, SALAFIN est soumise à l'impôt sur les sociétés de 37,0% et à une TVA de 10,0% sauf pour les opérations de location avec option d'achat qui sont soumises à une TVA de 20,0%.

Texte régissant SALAFIN de par sa forme juridique :

La loi n°17/95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par le Dahir n°1-15-106 du 29 Juillet 2015 portant promulgation de la loi n°78-12.

Textes régissant SALAFIN de par son activité :

- Dahir n° 1-14-193 du 1er Rabii I 1436 portant promulgation de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés (loi bancaire)
- Arrêté du Ministre des Finances et de la Privatisation du 29/09/2006 déterminant le taux maximum des intérêts conventionnels des établissements de crédit ;
- Circulaire de Bank Al Maghrib n°19/g/06 du 23/10/2006 relative au taux maximum des intérêts conventionnels des établissements de crédit.

Textes régissant SALAFIN de par sa cotation à la bourse de Casablanca :

- Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse des Valeurs modifié et complété par les lois 34-96, 29-00, 52-01, 45-06 et 43-09 ;
- Règlement Général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°499-98 du 27 juillet 1998 et amendé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, n°1268-08 du 07/07/2008 modifié et complété par les arrêtés du Ministre de l'Economie et des Finances n°1156 – 10 du 07 Avril 2010, n°30 – 14 du 06 Janvier 2014 et n°1955 – 16 du 04 Juillet 2016 ;
- Le Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété par les lois n°23-01, 36-05 et 44-06 ;
- Dahir portant loi n°35-96 relative à la création du dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs tel que modifié et complété par la loi n°43-02 ;
- Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 ;
- Dahir n°1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier marocain, telle que modifiée et complétée par la loi 46-06 ;
- Règlement général de l'AMMC approuvé par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances numéro 21 – 69 du 14 Juillet 2016 ;
- Circulaire de l'AMMC.

Textes régissant SALAFIN de par son émission de BSF :

- La loi n° 35-94 relative à certains titres de créances négociables.

Textes législatifs et réglementaires

Source: SALAFIN

II. Evolution du Capital Social

Le capital social de SALAFIN a évolué comme suit depuis sa création :

Année	Capital initial en MAD	Nature de l'opération	Nombre d'actions créées	Nominal	Montant de l'opération	Capital social en fin de période
1997	-	Création de SALAFIN	100 000	1 000	100 000 000	100 000 000
2003	100 000 000	Augmentation de capital par souscription en numéraire (plan d'options 2001)	3 000	1 000	3 000 000	103 000 000
2006	103 000 000	Augmentation de capital par souscription en numéraire (plan d'options 2003)	4 800	1 000	4 800 000	107 800 000
2007	107 800 000	Réduction de la valeur nominale	970 200	100	-	107 800 000
2007	107 800 000	Augmentation de capital par incorporation des réserves	1 078 000	100	107 800 000	215 600 000
2007	215 600 000	Augmentation de capital par IPO	216 537	100	21 653 700	237 253 700
2009	237 253 700	Augmentation de capital par souscription en numéraire (plan d'options 2006)	21 960	100	2 196 000	239 449 700

Source: SALAFIN

En 2009, SALAFIN a procédé à une augmentation de capital entièrement réservée au personnel et ratifiée par l'AGE du 15 juillet 2009. Le montant de l'augmentation de capital s'élève à 2 196 000 MAD par l'émission de 21 960 actions d'une valeur nominale de 100 MAD au prix de 356,76 MAD, soit une prime d'émission de 256,76 MAD, et ce conformément aux décisions de l'AGE du 15 juin 2006 prises dans le cadre de la 3^{ème} tranche d'options. Le capital social de la Société est donc porté de 237 253 700 MAD à 239 449 700 MAD au 31/12/2009.

Sur la période 2015-2017, le capital social de SALAFIN n'enregistre aucun changement et s'établit à 239 449 700 MAD.

A la veille de l'Opération, le capital social de SALAFIN est composé de 2 394 497 actions d'une valeur nominale de 100 MAD chacune et s'établit à 239 449 700 MAD.

II.1. Historique de la répartition du capital

Actionnaires	31/12/2014			31/12/2015			31/12/2016			31/12/2017		
	Nombres d'actions	% de capital	% de droits de vote	Nombres d'actions	% de capital	% de droits de vote	Nombres d'actions	% de capital	% de droits de vote	Nombres d'actions	% de capital	% de droits de vote
BMCE Bank	1 792 951	74,88%	74,88%	1 790 350	74,77%	74,77%	1 790 350	74,77%	74,77%	1 790 350	74,77%	74,77%
Personnel SALAFIN	2 585	0,11%	0,11%	62 052	2,59%	2,59%	62 052	2,59%	2,59%	62 052	2,59%	2,59%
Membres du CS	80	0,00%	0,00%	82	0,00%	0,00%	82	0,00%	0,00%	82	0,00%	0,00%
RCAR	122 359	5,11%	5,11%	122 359	5,11%	5,11%	122 359	5,11%	5,11%	122 359	5,11%	5,11%
Divers actionnaires	476 516	19,90%	19,90%	419 648	17,53%	17,53%	419 648	17,53%	17,53%	419 648	17,53%	17,53%
Actions auto-détenues	6	0,00%	0,00%	6	0,00%	0,00%	6	0,00%	0,00%	6	0,00%	0,00%
Total	2 394 497	100,00%	100,00%	2 394 497	100,00%	100,00%	2 394 497	100,00%	100,00%	2 394 497	100,00%	100,00%

Source: SALAFIN

Sur les trois dernières années l'actionnariat de SALAFIN n'a connu aucun changement.

A la veille de l'Opération, l'actionnariat de SALAFIN se présente comme suit :

	Nombres d'actions	% de capital	% de droits de vote
BMCE Bank	1 790 350	74,77%	74,77%
Personnel SALAFIN	62 052	2,59%	2,59%
RCAR	122 359	5,11%	5,11%
Divers actionnaires ²⁷	419 736	17,53%	17,53%
Total	2 394 497	100%	100%

Source: SALAFIN

II.2. Brève présentation des principaux actionnaires

BMCE Bank

(Cf. V.2. Appartenance de la société au groupe BMCE)

RCAR

Le Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR) est une institution de prévoyance sociale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, créée par le Dahir portant loi n° 1-77-216 du 4 octobre 1977 et gérée par la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG).

Le RCAR a pour objet de garantir des droits personnels au profit de l'affilié ou ses ayants cause au titre des risques de vieillesse, d'invalidité et décès. Pour remplir cette mission, le RCAR est constitué d'un régime général et d'un régime complémentaire. Les principaux droits garantis par le RCAR sont :

- La pension de retraite, d'invalidité ou de décès ;
- Le pécule ;
- Les allocations familiales ;
- Le transfert des droits.

Le tableau ci-dessous présente les chiffres clés du RCAR à fin 2017 :

Nombre d'organismes adhérents	3 400
Nombre d'affiliés cotisants	144 698
Nombre de bénéficiaires de pensions	131 038
Recouvrements et prestations (MMAD)	8 291
Total Bilan (MMAD)	104 240
Portefeuille des placements (MMAD)	100 727

Source : RCAR

II.3. Pacte d'actionnaires

Dans le cadre de l'Opération de fusion-absorption de Taslif, l'actionnaire principal de Salafin à savoir BMCE Bank a signé un pacte d'actionnaires avec l'actionnaire de Taslif à savoir Saham Assurance en date du 26/01/2018. (Voir présentation de l'Opération).

II.4. Restriction en matière de négociabilité

Il n'existe aucune restriction en matière de négociabilité visant les actions SALAFIN.

II.5. Déclaration de franchissement de seuils

²⁷ Y compris les membres du Conseil de Surveillance et les actions auto-détenus

Les porteurs d'actions SALAFIN sont tenus de déclarer aux organismes concernés certains franchissements de seuils conformément aux dispositions des articles 68 ter et 68 quater du dahir portant loi n°1-93-211 relatif à la Bourse de Casablanca tel que modifié et complété.

II.6. Notation

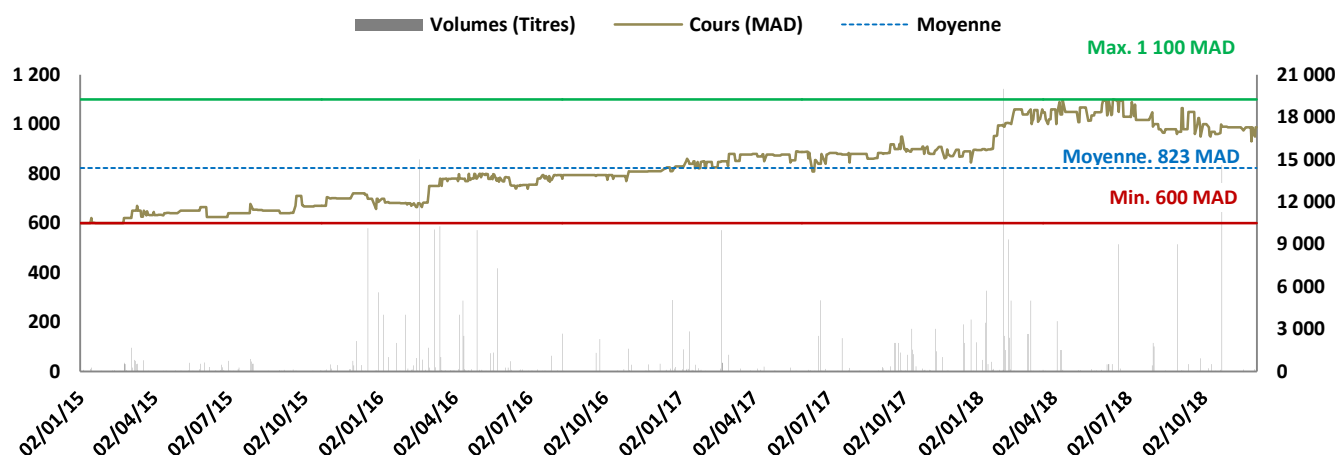
A ce jour, SALAFIN n'a fait l'objet d'aucune notation.

III. Marché des titres de SALAFIN

III.1. Caractéristiques de l'action SALAFIN

SALAFIN est cotée à la Bourse de Casablanca depuis le 17 décembre 2007 sous le code Ticker SLF.

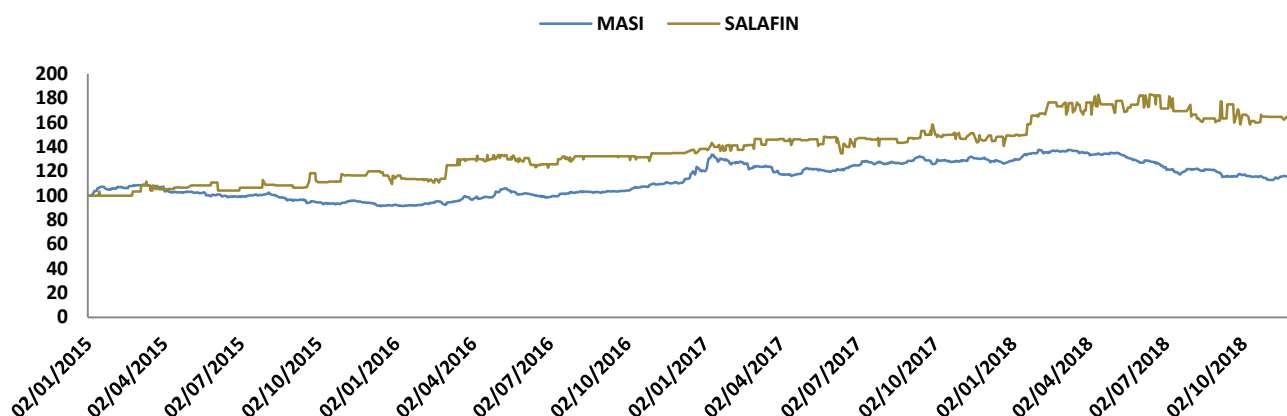
L'opération d'introduction en Bourse s'est faite par cession de 231 224 actions et augmentation de capital en numéraire par émission de 216 537 actions. Le titre est coté sur le marché principal de la Bourse de Casablanca. Le graphique ci-dessous illustre l'évolution du cours de l'action SALAFIN du 02/01/2015 au 5/12/2018 :



Source: Bourse de Casablanca

Entre 2015 et Décembre 2018, le cours moyen de SALAFIN est de 823 MAD, avec un minimum de 600 MAD observé en début de période et un maximum de 1 100 MAD enregistré le 13 juin 2018. Au 05/12/2018 SALAFIN affichait un cours boursier de 987 MAD.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du titre SALAFIN et du Masi Base 100 depuis le 02 janvier 2015 :



Source: Bourse de Casablanca

La performance globale du titre SALAFIN sur la période du 02 janvier 2015 au 05/12/2018 s'établit à 64,5% contre une performance de 17,4% pour le MASI.

Le tableau ci-dessous résume les principaux indicateurs boursiers de SALAFIN sur les trois derniers exercices :

Indicateurs boursiers	2015	2016	2017	nov-18
Nombre d'actions	2 394 497	2 394 497	2 394 497	2 394 497
Plus haut – cours de clôture (MAD)	720	830	950	1 100
Plus bas – cours de clôture (MAD)	600	665	808	895
Nombre de titres échangés	37 401	104 862	63 341	112 877
Volume échangé en KMAD	24 750	77 438	55 133	112 144
Résultat net en KMAD	125 272	138 507	140 178	²⁸ 68 577
Capitalisation en fin de période en KMAD	1 640 230	1 987 432	2 143 075	2 365 763
PER en fin de période	13,1x	14,3x	15,3x	²⁹ 16,9x

Source : Bourse de Casablanca

Nantissement d'actions

Aucune action de SALAFIN n'est nantie à la date de publication de cette Note d'Information.

Nantissement d'actifs

SALAFIN ne détient, à la date de publication de cette note d'information, aucun actif nanti.

Politique de distribution de dividendes

Evolution des dividendes distribués³⁰ sur la période 2015 – 2017 :

KMAD	2015	2016	2017
Résultat net	125 272	138 507	140 178
Dividendes distribués (en n+1) en KMAD	136 486	138 402	140 078
Payout ratio ³¹	108,95%	99,92%	99,93%
Nombre d'actions	2 394 497	2 394 497	2 394 497
Dividende par action (en MAD / action)	57,0	57,8	58,5
Résultat net par action (en MAD / action)	52,3	57,8	58,5

Source : SALAFIN

En 2015, le payout ratio s'élève à 109,0%. Ainsi le montant des dividendes dépasse le résultat net de l'exercice 2015 (125 272 KMAD) et s'établit à 136 486 KMAD. Ceci est dû à la reprise sur les réserves facultatives d'un montant de 11 286 KMAD. Ainsi, le solde distribuable étant le cumul du résultat net et de la reprise sur réserves facultatives s'est établi à 136 486 KMAD. La totalité de ce solde a été distribué soit un dividende par action de 57 MAD.

En 2016, Le taux de distribution de dividendes baisse de 9,03 points et s'établit à 99,92%, SALAFIN distribue ainsi 57,8 MAD de dividendes par action.

En 2017, Le taux de distribution de dividendes reste stable par rapport à 2016 et s'établit à 99,93%, correspondant à un dividende par action de 58,5 MAD.

²⁸ Résultat net semestriel au 30/06/2018

²⁹ Capitalisation boursière à fin Novembre sur le résultat net au 31/12/2017

³⁰ Les dividendes distribués en n+1 sont au titre de l'exercice n

³¹ Dividendes distribués (en n+1) / Résultat net n

III.2. Emission de Bons de sociétés de financement (BSF)

Le tableau suivant présente les émissions de BSF non échus à la veille de l'Opération :

Nombre de bons	Montant global	Durée	Jouissance	Echéance	Taux facial
1 300	130 000 000	5 ans	10/11/2014	10/11/2019	4,05%
1 400	140 000 000	4 ans	25/12/2014	25/12/2018	3,68%
1 350	135 000 000	5 ans	04/05/2015	04/05/2020	3,94%
1 430	143 000 000	4 ans	25/05/2015	25/05/2019	3,77%
500	50 000 000	5 ans	02/06/2015	02/06/2020	3,97%
500	50 000 000	4 ans	02/06/2015	02/06/2019	3,74%
600	60 000 000	4 ans	24/06/2015	24/06/2019	3,64%
1 000	100 000 000	3 ans	28/09/2015	28/09/2018	3,11%
2 100	210 000 000	5 ans	05/05/2016	05/05/2021	3,00%
580	58 000 000	4 ans	02/06/2016	02/06/2020	2,81%
420	42 000 000	5 ans	02/06/2016	02/06/2021	3,02%
1 500	150 000 000	3 ans	22/11/2016	22/11/2019	2,78%
800	80 000 000	5 ans	23/06/2017	23/06/2022	2,88%
400	40 000 000	5 ans	12/06/2017	23/06/2022	3,52%
157	157 000 000	5 ans	24/07/2018	24/07/2023	3,50%

Source : SALAFIN

Au 30/11/2018, l'encours du programme d'émission de SALAFIN ressort ainsi à 1 445 MMAD.

IV. Organisation et Contrôle

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29/06/2000, SALAFIN est gérée par un Directoire et par un Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de quinze membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion. Les membres du Conseil de Surveillance, personnes physiques ou morales, sont nommés au cours de la vie sociale par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, parmi les actionnaires.

IV.1. Disposition statutaires

Directoire

Composition (Article 15) :

SALAFIN est dirigée par un Directoire qui exerce ses fonctions sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance.

Le Directoire est composé de cinq (5) membres au plus, nommés par le Conseil de Surveillance. Toutefois, lorsque les actions de la société sont inscrites à la bourse des valeurs, les statuts peuvent porter ce nombre à sept (7).

Les membres du Directoire sont obligatoirement des personnes physiques qui peuvent être choisies en dehors des actionnaires, même parmi le personnel salarié de SALAFIN.

Le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du Directoire sont fixés par le Conseil de Surveillance dans l'acte de nomination.

Durée des fonctions (Article 16) :

Le Directoire est nommé pour une période de six (6) ans à l'issue de laquelle il est entièrement renouvelé. Les membres du Directoire sont toujours rééligibles.

Fonctionnement du Directoire (Article 17) :

Le Conseil de Surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité du Président, les décisions doivent être prises à la majorité des membres composant le Directoire, en cas de partage, la voix du Président et prépondérante.

Les délibérations sont constatées par les procès-verbaux établis sur un registre et signés par les membres du Directoire ayant pris part de la séance.

Pouvoir et obligations du Directoire (Article 18) :

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toutes circonstances au nom de SALAFIN dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'Actionnaires.

Le Directoire est en outre responsable de l'information, exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, et destinée aux actionnaires et au public.

Décisions du Directoire (Article 18) :

Les membres du Directoire se réunissent chaque fois que l'intérêt de la société l'exige. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Conseil de Surveillance

Composition (Article 19) :

Le Conseil de Surveillance est composé de trois (3) membres au moins et de douze (12) membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion. Les membres, personnes physiques ou morales, sont nommés au cours de la vie sociale par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Actions de garantie (Article 20) :

Chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire d'une action de garantie nécessairement nominative, inaliénable ; cette inaliénabilité est mentionnée sur le registre des transferts.

Durée des fonctions (Article 21) :

La durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance ne peut excéder six (6) ans lorsqu'ils sont nommés par les Assemblées Générales Ordinaires et trois (3) ans, lorsqu'ils sont nommés dans les statuts, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Organisation et fonctionnement du Conseil de Surveillance (Article 23) :

Le Conseil de Surveillance élit parmi ses membres un Président et un Vice-Président, personnes physiques, qui sont chargés de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats.

Le Conseil de réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. La présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des libérations.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Les délibérations du Conseil de Surveillance sont constatées par des procès-verbaux établis par le secrétaire sous l'autorité du Président et signés par ce dernier et par au moins un Conseiller.

Pouvoirs et attribution du Conseil de Surveillance (Article 24) :

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire. Il nomme les membres du Directoire, en désigne le Président et, éventuellement, les Directeurs Généraux ; il propose à l'Assemblée Générale leur révocation et fixe leur rémunération.

A toute époque de l'année, le Conseil de Surveillance opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Rémunération des membres du Conseil de Surveillance (Article 25) :

L'Assemblée Générale peut allouer aux membres du Conseil de Surveillance une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence, dont le montant est porté aux charges d'exploitation de la société.

Le Conseil de Surveillance répartit librement cette rémunération entre ses membres.

Conventions entre SALAFIN et un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance ou l'un des actionnaires (Article 26) :

Toute convention, à l'exception de celle portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales, intervenant entre la société et l'un des membres du Directoire ou de Conseil de Surveillance ou l'un des actionnaires détenant, directement ou indirectement plus de cinq pour cent (5%) du capital ou des droits de vote, doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

Assemblées Générales

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées, lesquelles sont qualifiées d'assemblées générales ordinaires ou extraordinaires selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Convocation des assemblées (Article 30) :

Les assemblées sont convoquées par le Conseil de Surveillance soit spontanément soit à la demande d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital.

Les Assemblées Générales Ordinaires peuvent également être convoquées par :

- Les Commissaires aux Comptes, qui ne peuvent y procéder qu'après avoir vainement requis sa convocation par le Conseil de Surveillance ;
- Le ou les liquidateurs en cas de dissolution de la société et pendant la période de liquidation ;
- Un mandataire désigné par le Président du tribunal statuant en référé, à la demande soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social ;
- Les actionnaires majoritaires en capital ou en droits de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de titres modifiant le contrôle de la société.

Les convocations aux assemblées sont faites par un avis de réunion inséré dans un journal figurant dans la liste fixée par application des dispositions en vigueur.

Composition (Article 32) :

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions.

Vote (Article 34) :

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Assemblée Générale Ordinaire – Attributions (Article 36) :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend toutes les décisions qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire. Une Assemblée Générale Ordinaire est réunie tous les ans, dans les six (6) mois qui suivent la clôture de l'exercice social. Cette assemblée entend notamment le rapport de gestion du Directoire et celui des commissaires aux comptes ; elle discute, redresse et approuve ou rejette les comptes ; elle statue sur la répartition et l'affectation des bénéfices.

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme et révoque les membres du Conseil de Surveillance, et elle nomme les commissaires aux comptes.

Assemblée Générale Ordinaire – Quorum et majorité (Article 36) :

Dans les Assemblées Générales Ordinaires, les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Assemblée Générale Extraordinaire – Attributions (Article 37) :

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois changer la nationalité de la société ni augmenter les engagements des actionnaires.

Elle peut décider la transformation de la société de toute autre forme, sous réserve du respect des dispositions légales applicables en la matière.

Assemblée Générale Extraordinaire – Quorum et majorité (Article 37) :

Dans les Assemblées Générales Extraordinaires, les délibérations sont prises à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

IV.2. Composition du Conseil de surveillance

La composition du Conseil de surveillance telle qu'arrêtée à la veille de l'opération est la suivante :

<i>Membres du conseil de surveillance</i>	<i>Fonction</i>	<i>Date de première nomination</i>	<i>Date du dernier renouvellement</i>	<i>Expiration du mandat</i>	<i>Intuitu Personae / représentant d'une personne morale</i>
Brahim Benjelloun Touimi	Président du Conseil de Surveillance	2000	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2015	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2020	Représentant de BMCE Bank
Amine Bouabid	Vice-Président du Conseil de Surveillance	2014	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2014	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2020	Représentant de BMCE Bank
Mamoun Belghiti	Membre permanent du Conseil de Surveillance	2000	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2015	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2020	Intuitu Personae
Driss Benjelloun	Membre du Conseil de Surveillance	2010	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2015	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2020	Intuitu Personae
Hervé Dineur	Membre du Conseil de Surveillance	2015	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2014	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2019	Intuitu Personae
Omar Tazi	Membre du Conseil de Surveillance	2012	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2015	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2020	Intuitu Personae

Source : SALAFIN

IV.3. Composition du directoire

La composition du Directoire à la veille de l'opération est la suivante :

<i>Membres du directoire</i>	<i>Fonction</i>	<i>Date de première nomination</i>	<i>Date de renouvellement de mandat</i>	<i>Expiration des mandats</i>
Aziz Cherkaoui	Président du Directoire	2015	N.A	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2020
Mohammed Erraioui	Directeur Général Adjoint, Membre du Directoire, En charge du Pôle Financier et Administratif	2000	2015	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2020
Mohammed Sbihi	Membre du Directoire, Directeur Général Adjoint En charge du Pôle Commerciale & Marketing	2000	2015	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2020
Hatim Bghiel	Membre du Directoire, Directeur en charge du Pôle Risk Management	2009	2015	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2020
Mehdi MRANI	Membre du Directoire, Directeur en Charge du Pôle Organisation et Développement	2015	N.A	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2020

Source : SALAFIN

IV.4. Formation et expérience des principaux dirigeants

Le management de la société est assuré par M. Aziz CHERKAOUI en qualité de Président du Directoire, et par Messieurs Mohammed ERRAIOUI, Mohammed SBIHI, Hatim BGHIEL et Mehdi Mrani, Membres du Directoire chargés respectivement des Directions Financière & Administrative, Commerciale & Marketing, du Risk Management et Organisation et Développement.

M. Aziz CHERKAOUI, 53 ans, Président du Directoire

M. CHERKAOUI est titulaire d'une maîtrise en informatique (MIAGE) de l'université de Grenoble 2. Il a occupé successivement depuis 1988, les postes d'ingénieur analyste dans une société de service informatique, de directeur commercial au sein d'une imprimerie et de directeur associé d'une société de service informatique. Il est depuis 1996, Directeur Risque et Engagements de SALAFIN et depuis juin 2000, membre du directoire de SALAFIN. En avril 2002, M. CHERKAOUI a été nommé Directeur Général Adjoint de SALAFIN. Depuis 2003, il est administrateur de l'APSF (Association Professionnelle des Sociétés de Financement) et depuis mai 2006, président de la section crédit à la consommation. M. CHARKAOUI est également administrateur au sein de ORUS Services et associé gérant de ORUS Assurances, filiales détenues à hauteur de 100% par SALAFIN.

M. Mohammed ERRAIOUI, 49 ans, membre du Directoire, directeur général adjoint, directeur du pôle financier administratif et administration des ressources humaines

M. ERRAIOUI est expert-comptable mémorialiste et titulaire du Certificat des Etudes Supérieures en Sciences Economiques. Auditeur et consultant de 1991 à 1997 auprès de cabinets nationaux (Cabinet A.SAADI & Associés) et internationaux (Dar Al Khibra–Coopers and Lybrand, Coopers and Lybrand Maroc), il est depuis 1997, Directeur Financier et Administratif de SALAFIN. En juin 2000, il est nommé Membre du Directoire de SALAFIN. M. ERRAIOUI est également administrateur au sein de ORUS Services et associé gérant de ORUS Assurances, filiales détenues à hauteur de 100% par SALAFIN.

M. Mohammed SBIHI, 46 ans, membre du Directoire en charge du Pôle Commerciale & Marketing

M. SBIHI est titulaire d'un DESS en Commerce International de l'université de Grenoble 2. Il a intégré le cabinet Arthur Andersen comme auditeur de 1995 à 1997. Depuis 1997, il occupe la fonction de Directeur Commercial et Marketing. Depuis juin 2000, il est Membre du Directoire de SALAFIN. M. SBIHI est également administrateur au sein de ORUS Services filiale détenue à hauteur de 100% par SALAFIN.

M. Hatim BGHIEL, 46 ans, membre du directoire en charge du Pôle Risk Management

M. BGHIEL est titulaire depuis 1998 d'un DESS en gestion de projets de l'université Paris I, Panthéon-Sorbonne ainsi que d'un diplôme d'ingénieur en Matériaux de l'ISPG (Institut Scientifique et Polytechnique Galilée) à Paris, obtenu en 1997. Après un passage chez la banque GE Capital SOVAC à Paris, en 1998-1999, en tant que Responsable Projets Qualité (méthodologie 6 sigma), il intègre SALAFIN, en juin 1999, en tant que Senior Risk Management. En 2001, il est nommé, Directeur Adjoint au Département Risque & Engagements, puis, en 2003, Directeur du département Analyse Risque et Marketing, avant d'être nommé Membre du Directoire en 2009.

M. Mehdi Mrani, 39 ans, membre du directoire en charge du Pôle Organisation et Développement

Diplômé de l'EDHEC en 2002, M. Mrani occupe depuis Janvier 2011 le poste de directeur du Pôle Organisation et Développement et ce après deux expériences de 5 et 3 ans respectivement en direction des achats au sein de Telecoms International, et en contrôle de gestion stratégique au sein du Groupe Société Générale à Paris.

IV.5. Gouvernement d'entreprise

IV.5.1. Rémunération attribuée aux membres du Conseil de Surveillance de SALAFIN

L'assemblée Générale Ordinaire a entériné la proposition du directoire de distribuer le montant de MAD 534 000 en guise de jetons de présence pour l'exercice 2017 à répartir entre l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance.

IV.5.2. Rémunération attribuée aux organes de direction et aux principaux dirigeants de SALAFIN

Au titre de l'exercice 2017, SALAFIN a attribué aux organes de direction et aux cadres dirigeants une rémunération globale de 5 333 KMAD.

IV.5.3. Comités de SALAFIN

Comité d'Audit et des Risques :

Le comité d'audit et des risques assiste le Conseil de Surveillance dans son rôle de vérification et de contrôle des comptes, ainsi qu'en matière de stratégie et de gestion des risques. Ce comité se réunit une fois par semestre.

La composition du comité d'audit et des risques à la veille de l'Opération est la suivante :

Membres du comité	Qualification	Fonction	Statut
Driss Benjelloun	Président et membre de droit	Directeur Général Délégué Groupe BMCE BANK OF AFRICA, membre du Conseil de Surveillance de SALAFIN, Non Exécutif non Indépendant	Membre Permanent
Khalid Laabi	Membre associé représentant de la fonction Contrôle Général du Groupe BMCE Bank of Africa	DGA en charge du contrôle général groupe BMCE Bank of Africa	Membre permanent
Zouheir Kaissi	Membre associé représentant de BMCE Bank of Africa	Directeur Planification Stratégique et Financière Groupe BMCE BANK OF AFRICA	Membre permanent
Moulay Bourkadi	Membre associé représentant de BMCE Bank of Africa	Directeur Risque Groupe BMCE BANK OF AFRICA	Membre permanent
Hervé DINEUR	Membre	Membre du Conseil de Surveillance	Membre indépendant
Mohammed Erraioui	Membre	Membre du Directoire en charge du pôle financier et administratif, DGA.	Membre associé, salarié de SALAFIN
Mohammed Sbihi	Membre	Membre du Directoire en charge du pôle commercial et marketing, DGA	Membre associé, salarié de SALAFIN
Hatim Bghiel	Membre	Membre du Directoire en charge du pôle Risk Management	Membre associé, salarié de SALAFIN
Mehdi Mrani	Membre	Membre du Directoire en charge du pôle organisation et développement	Membre associé, salarié de SALAFIN
Hasna Aziane	Membre	Responsable audit, Inspection et gestion de la fraude	Membre associé, salarié de SALAFIN
Aziz Cherkaoui	Membre	Président du Directoire	Membre invité
Ahmed NADIF	Membre	Commissaires aux comptes (Audifin)	Membre invité
Mostafa FRAIHA	Membre	Commissaires aux comptes (KPMG)	Membre invité

Source : SALAFIN

Comité de Direction :

Le comité de direction a pour mission le suivi, le contrôle et la gestion de l'activité. Ce comité se réunit toutes les semaines.

La composition du comité de direction à la veille de l'Opération est la suivante :

Membres du comité	Fonction
Aziz Cherkaoui	Président du Directoire
Mohammed Erraioui	Directeur Général Adjoint, en charge du pôle financier et administratif
Mohammed Sbihi	Directeur Général Adjoint, en charge du pôle commercial et marketing
Hatim Bghiel	Directeur pôle risk management
Mehdi Mrani	Directeur pôle organisation et développement
Hamid Hanane	Directeur Général Adjoint Orus Services
Mounir Siyar	Directeur Général Adjoint Orus Services
Jalila Gordi Oudrhiri	Chargée de mission auprès du Président du Directoire
Kenza Chaouni	Responsable capital humain
Asmae Fenniri	Directrice pôle transformation digitale

Source : SALAFIN

Comité des nominations et de rémunération :

La composition du comité des nominations et de rémunération à la veille de l'Opération est la suivante :

Membres du comité	Fonction	Statut
Brahim Benjelloun Touimi	Président du Conseil de Surveillance de SALAFIN	Membre permanent
Aziz Cherkaoui	Président du Directoire	Membre invité
Un membre du Conseil de Surveillance	Directeur Général Adjoint, en charge du pôle commercial et marketing	Membre

Source : SALAFIN

Le comité des nominations et de rémunération émet avis et recommandations au Conseil sur la mise en place et le maintien d'une politique de bonne gouvernance. Ce comité se réunit annuellement.

Comité Risque :

Le comité Risque de Crédit a pour but l'appréciation du dispositif de gestion des risques et le suivi de la qualité des engagements de l'établissement. Ce comité se réunit une fois par mois.

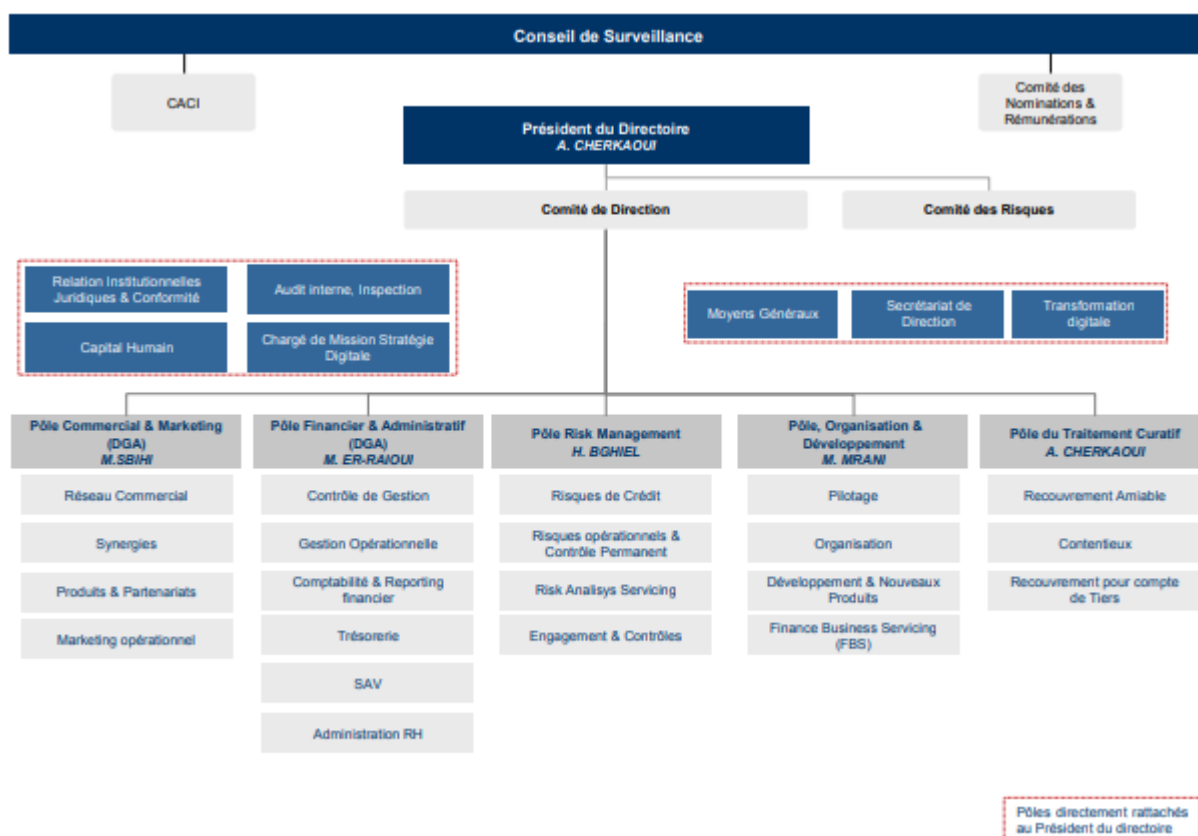
Il est composé par les membres du comité de direction, le responsable du département risque de crédit et les responsables métiers.

IV.6. Intéressement du personnel

Il a été mis en place un plan d'options en 2001 au profit du personnel encadrant. Ce plan porte sur 9 ans avec une attribution triennale :

- La première attribution d'options a été effectuée en 2001 pour une levée en 2003 correspondant à une émission de nouvelles actions à hauteur de 3 MMAD au profit des cadres dirigeants ;
- La seconde attribution d'options a été effectuée en 2003 pour une levée en 2006 correspondant à une émission de nouvelles actions à hauteur de 4,8 MMAD au profit des cadres dirigeants ;
- La troisième attribution d'options a été effectuée en 2006 pour une levée en 2009 correspondant à une émission de nouvelles actions à hauteur de 7,8 MMAD au profit du personnel.

IV.7. Organigramme fonctionnel et organisation de SALAFIN à la veille de l'Opération



Source : SALAFIN

L'organisation de SALAFIN repose sur cinq départements dont la coordination et la mise en place des orientations stratégiques est assurée par le Président du Directoire.

IV.7.1. Pôle Commercial et Marketing

Structuré autour de quatre fonctions – Réseaux Commercial, Synergies, Produits et partenariats, Marketing Commercial, ce pôle est en charge de la première phase du processus global de la société, soit :

- L'avant-vente, consistant en la prospection, la segmentation, la simulation financière et le montage de produits ;
- L'instruction incluant le montage de dossiers et le *scoring* ;
- La pré-acceptation ;
- Le marketing ;
- La communication ;
- L'animation du réseau de distribution ;
- Les synergies groupe.

IV.7.2. Pôle du Traitement Curatif

Ce pôle est chargé de la prévention et de la gestion des défaillances de paiement des clients.

- Le recouvrement des créances impayées ;
- La gestion du contentieux ;
- Le recouvrement pour le compte de Tiers.

Sur la période 2010-2011, la Société a amélioré sa Gestion du Risque à travers :

- Le renforcement des équipes de recouvrement ;
- Le développement en interne d'un nouvel outil de gestion du curatif (Recouvrement & Contentieux) ;
- La réorganisation du recouvrement terrain (ressources humaines et matérielles, découpage géographique, etc.).

Il convient de noter que l'organisation de ce pôle n'a fait l'objet d'aucun changement depuis 2011.

IV.7.3. Département Risque Management

Ce pôle est chargé de mener des études et des revues afin d'optimiser la politique de gestion du risque, la politique marketing et la conformité à la réglementation.

Ses principales missions de gestion du risque sont énumérées ci-dessous :

- Gestion des grilles de score ;
- Etude et analyse détaillées du portefeuille ;
- Analyses marketing (analyse du risque global du marché, scoring, veille concurrentielle, segmentation de la clientèle selon les risques, etc.) ;
- Revue des processus et règles d'octrois basés sur les études réalisées ;
- Analyse des risques réglementaires.

Ses principales missions au niveau des engagements et du contrôle sont énumérées ci-dessous :

- L'évaluation des dossiers de crédit sur la base du scoring ;
- L'engagement à travers l'acceptation du dossier et le passage en production ;
- La constitution et le suivi des garanties ;
- La gestion du risque.

IV.7.4. Pôle Financier, Administratif et Administration RH :

En sus des métiers classiques liés à la fonction financière, le département financier traite l'ensemble des flux opérationnels tels que la gestion des prélèvements et des commissions des vendeurs. Par ailleurs, il veille aux équilibres financiers fondamentaux de la société.

Les principales fonctions du département sont les suivantes :

- Comptabilité et Reporting financiers ;
- Gestion de trésorerie ;
- Contrôle de gestion et tableaux de bord ;
- Gestion opérationnelle (Déblocage, portefeuille) ;
- Administration des Ressources Humaines ;
- Service après-vente.

IV.7.5. Pôle Organisation et Développement :

Ce pôle a pour mission la mise en place d'indicateurs pertinents qui permettront le suivi de l'activité.

Collaborant avec l'ensemble des départements en général, et avec le Contrôle Interne en particulier, le pôle organisation et développement assure, en outre :

- Le suivi de l'organisation, à travers la conception, la rédaction et le contrôle des procédures internes ;
- Le développement de projets et de partenariats relatifs au lancement de nouveaux produits ;
- Le pilotage de l'activité ;

- Le développement le suivi des projets de *Fee-Business*.

IV.7.6. Filiales de SALAFIN

ORUS Services

Consciente de l'importance des systèmes d'information dans son secteur d'activité, et dans un souci d'amélioration continue de la qualité de son propre système ainsi que de son parc informatique, SALAFIN a décidé, en 2004, de filialiser son activité informatique en créant une société de service et d'ingénierie informatique dénommée ORUS SERVICES.

Les fonctions sous traitées à ORUS par SALAFIN concernent notamment :

- Le développement et la mise en place des nouveaux projets informatiques ;
- La maintenance des applications et progiciels existants ;
- La maintenance du parc matériel, réseau et Télécom.

De ce fait, le conseil d'administration de la société ORUS Services est composé principalement des membres du Directoire de SALAFIN. Les orientations stratégiques de la société Orus Services sont ainsi fixées par le Président du Conseil d'administration.

A la veille de l'opération, la société ORUS Services est détenue à hauteur de 99,9% par SALAFIN.

Principaux indicateurs financiers d'ORUS SERVICES

KMAD	2015	2016	2017
Indicateurs Bilanciels			
Total Bilan	30 790	36 353	37 500
Variation annuelle en %	14,9%	18,1%	3,2%
Créances Clients	28 115	32 539	33 678
Variation annuelle en %	10,8%	15,7%	3,5%
Capital Social	3 300	3 300	3 300
Variation annuelle en %	0,0%	0,0%	0,0%
Capitaux propres	9 870	11 115	9 799
Variation annuelle en %	6,8%	12,6%	-11,8%
Dividendes distribués au titre de l'année n	0	2 000	5 000
Variation annuelle en %	-	-	150,0%
CPC			
Chiffre d'affaires	10 160	13 141	15 272
Variation annuelle en %	7,8%	29,3%	16,2%
Résultat d'exploitation	3 326	4 193	4 727
Variation annuelle en %	1,1%	26,1%	12,7%
Résultat net	2 625	3 244	3 684
Variation annuelle en %	2,1%	23,6%	13,5%

Source : SALAFIN

ORUS Assurance

Il convient de noter qu'au cours de l'exercice 2016, SALAFIN a procédé au lancement d'une nouvelle activité d'Assurance à travers sa filiale nouvellement créée « ORUS Assurances ». Cette nouvelle société à responsabilité limitée et au capital de 100 K MAD a pour objet l'exercice de la profession d'agent et d'intermédiaire d'assurance dans les branches autorisées et aux activités connexes notamment commerciales, financières ou autres, qui sont réputées comme liées à la profession d'intermédiaire d'assurances, par la réglementation régissant cette profession.

A la veille de l'opération, la société ORUS Assurance est détenue à hauteur de 100% par SALAFIN.

Principaux indicateurs financiers d'ORUS Assurance

KMAD	2016	2017
Indicateurs Bilanciels		
Total Bilan	1 138	2 946
<i>Variation</i>		158,9%
Créances Clients	1 126	2 400
<i>Variation</i>		113,1%
Capital Social	100	100
<i>Variation</i>		0,0%
Capitaux propres	311	568
CPC		
Chiffre d'affaires	1 126	1 274
<i>Variation</i>		13,1%
Résultat d'exploitation	234	287
<i>En % du CA</i>	20,8%	22,6%
Résultat net	211	257
<i>En % du CA</i>	18,7%	20,1%

Source : SALAFIN

IV.8. Moyens humains

Consécutivement au renforcement de l'équipe des commerciaux de la société, l'évolution des effectifs de SALAFIN entre 2015 et 30/06/2018 a été comme suit :

	2015	2016	2017	Var. 15-16	Var. 16-17	30/06/2018	Var. 17-31 18
Managers	5	5	5	0%	0%	6	20,0%
Seniors	42	49	65	16,7%	32,7%	65	0,0%
Juniors	183	185	181	1,1%	-2,2%	178	-1,7%
Total	230	239	252	3,91%	5,4%	249	-1,2%
Taux d'encadrement	20,7%	22,6%	27,8%	1,9 pt	5,2 pts	28,5%	7,0 pts

Source : SALAFIN

Evolution des recrutements et des départs au sein de SALAFIN entre 2015 et 30/06/2018 :

	2015	2016	2017	30/06/2018
Départs (A)	28	23	14	12
Recrutements (B)	32	32	27	9
Turnover ((A) + (B))/2	30	27,5	20,5	10,5

Source : SALAFIN

Au 30/06/2018, l'effectif de SALAFIN atteint 249 personnes soit une baisse de 1,2% par rapport à fin 2017. Cette variation s'explique notamment par le départ de 12 collaborateurs et le recrutement de 9 personnes.

Le taux d'encadrement enregistre une hausse de 7,0 pts.

La structure du capital humain de SALAFIN par ancienneté entre 2015 et 30/06/2018 se présente comme suit :

Tranche	2015	2016	2017	30/06/2018
[0 à 5 ans]	113	101	97	90
[5 à 15 ans]	73	110	118	119
[15 à 25 ans]	44	28	37	40
Total	230	239	252	249

Source : SALAFIN

SALAFIN poursuit une politique de fidélisation des collaborateurs, ainsi, à fin Juin 2018, 47,8% de l'effectif de SALAFIN justifie entre 5 et 15 ans d'expérience, la relève est également préparée avec un recrutement régulier de jeunes diplômés. En effet, 90 employés sur 249, soit 36,1% de l'effectif global justifient moins de 5 ans d'expérience.

La répartition des effectifs de SALAFIN par âge entre 2015 et 30/06/2018 se présente comme suit :

Tranche	2015	2016	2017	30/06/2018
[18 à 25 ans]	9	18	18	15
[25 à 35 ans]	145	133	137	131
[35 à 45 ans]	55	68	72	75
[45 à 55 ans]	20	19	23	26
≥ 55	1	1	2	2
Total	230	239	252	249

Source : SALAFIN

Au 30 Juin 2018, l'effectif de SALAFIN est composé à 58,6% de collaborateurs de moins de 35 ans.

Le tableau ci-dessous présente la répartition de l'effectif de SALAFIN par genre :

Année	Hommes	Femmes	Total
2015	103	127	230
2016	105	134	239
2017	103	149	252
30/06/2018	102	147	249

Source : SALAFIN

L'effectif de SALAFIN est majoritairement féminin, la société compte dans ses rangs 147 femmes à fin Juin 2018.

IV.9. Politique de formation

La Politique de développement des compétences a pour objectif d'assurer :

(i) La formation Métier

- Développer les compétences nécessaires à l'exercice des métiers et à la réalisation de parcours professionnels
- Développer à la fois la compétence globale et collective de SALAFIN et celle de ses collaborateurs individuellement.

(ii) Le développement des compétences clés

- Doter les collaborateurs des compétences nécessaires et stratégiques pour SALAFIN (Management, commercial, risques, etc.)
- Poursuivre la politique de fidélisation et d'accompagnement des collaborateurs

(iii) Le développement des potentiels

- Poursuivre la politique de fidélisation et d'accompagnement des talents pour assurer la relève
- Stimuler et motiver les collaborateurs

(iv) Le développement de l'employabilité

- Contribuer à l'amélioration de la performance et de l'employabilité des collaborateurs
- Permettre l'adaptation constante des compétences des collaborateurs aux exigences et aux évolutions de l'environnement de SALAFIN

PRINCIPES ET ENGAGEMENTS FONDAMENTAUX

Equité et non-discrimination

Le dispositif de développement des compétences doit veiller à l'égalité des chances dans le traitement et à la non-discrimination des collaborateurs pour des caractéristiques économiques ou sociodémographiques (nationalité, origine ethnique, religion, handicap, âge, sexe...etc.)

Tout collaborateur permanent, quel que soit son niveau hiérarchique, son parcours académique, sa fonction, son ancienneté, son genre, etc., peut avoir accès à une formation, en cohérence avec les conditions et les objectifs fixés par SALAFIN, notamment avec le plan et le budget de formation et avec son métier et ses perspectives d'évolution.

Intégration au dispositif de valorisation du Capital Humain

Le dispositif de développement des compétences doit s'intégrer avec les autres dispositifs de valorisation du Capital Humain :

- La Politique de Gestion des Emplois et des Compétences : les programmes de formation et de développement des compétences sont définis en fonction des compétences requises pour les postes de SALAFIN.
- La Politique d'évaluation professionnelle : les programmes de formation et développement des compétences sont alimentés par les résultats des évaluations professionnelles
- La Politique de gestion des carrières : La gestion des carrières requiert la mise en place de dispositifs de formation et d'accompagnement spécifiques permettant aux collaborateurs d'acquérir les compétences nécessaires pour accéder à des opportunités de mobilité interne, de promotion ou à un programme d'excellence et de gestion des talents. De même, les talents identifiés bénéficient de programmes de développement spécifiques leur favorisant des parcours de carrière accélérés

Efficacité et dynamique du Plan de formation

La formation doit amener à développer l'employabilité et l'évolution professionnelle des collaborateurs.

Le Plan de formation doit être dynamique et s'appuyer sur des besoins de formation concrets, en réponse à l'évolution des métiers et des collaborateurs, sur la priorisation de toutes les demandes sur le critère d'utilité, sur la mesure de son efficacité pour corroborer sa pertinence et apporter les ajustements nécessaires en continu.

Multipllicité des leviers de développement de compétence au service du collaborateur

SALAFIN met en place une variété d'initiatives et de dispositifs complémentaires pour développer les compétences des collaborateurs.

Les collaborateurs sont formés autant sur les aspects techniques et pratiques, que comportementaux et managériaux.

Le développement des compétences ne se fait pas uniquement via des séances de formation présentielle. Le Collaborateur apprend également via différents leviers, à savoir :

- La formation à distance sur le poste de travail
- L'accès à l'encadrement et l'apprentissage avec le Manager
- Le partage de l'expérience, des réussites et des préoccupations avec les collègues
- L'auto-formation et la curiosité vis-à-vis des situations de gestion au quotidien et les nouvelles missions confiées.

Responsabilité tripartite des acteurs (Collaborateur, Manager et Capital Humain)

Pour mettre en œuvre la politique de développement des compétences de manière efficace, il est indispensable de s'appuyer sur une responsabilisation des 3 parties prenantes du processus et une coordination efficace entre ces dernières.

- Le Collaborateur : doit être proactif dans l'expression de ses besoins en formation en vue de développer ses compétences et réaliser son projet professionnel
- Le Manager : doit être force de proposition dans le développement des compétences du collaborateur et veiller au bon déroulement des formations.
- Le Capital Humain : doit définir et concevoir des programmes de développement des compétences et réaliser les parcours de formation et ce en tenant compte de l'évolution des métiers et des collaborateurs.

PROCESSUS DE FORMATION ET DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

Le processus de formation s'articule essentiellement autour des étapes clés suivantes :

Identification et expression des besoins

Le Capital Humain consolide les attentes et besoins de formation dans le cadre d'un plan annuel validé par la Direction Générale :

- Il s'appuie sur le recueil des attentes reçues de chaque ligne Métier, incluant les besoins issus des évaluations
- Il comporte, en plus des demandes consolidées exprimées par les lignes Métiers, des formations relatives à des obligations réglementaires ou à des projets stratégiques lancés par SALAFIN ou par le Groupe

- Des échanges et/ou comités sont tenus entre la ligne RH et les Responsables des lignes Métiers afin d'aboutir à un plan de formation validé et priorisé en fonction des apports attendus et du niveau de criticité
- Il s'inscrit en cohérence avec le plan de développement RH de SALAFIN

Au-delà des besoins recueillis lors de l'élaboration du plan de formation annuel, d'autres besoins peuvent émaner en cours d'année soit du collaborateur, soit de son supérieur hiérarchique, ou suite à une proposition par la fonction RH de nouvelles formations en cours d'année.

Ces demandes sont évaluées par la fonction RH et discutées et/ou cadrées avec les lignes Métiers demanderesse, puis planifiées après validation, en fonction des priorités définies avec les Responsables Métiers concernés.

Elaboration du dispositif de formation

Un dispositif de formation est défini pour chacune des actions de formation recensées dans le cadre du plan de formation, en prenant en compte (i) le choix d'exécution des actions de formation en interne ou l'externalisation (ii) le choix des prestataires le cas échéant, (iii) la préparation logistique de l'action de formation.

Suivi et évaluation des formations

Des modalités de suivi et d'évaluation sont mises en place par la fonction RH afin de s'assurer régulièrement de l'efficacité des actions dispensées et d'engager les initiatives d'amélioration nécessaires :

- Une évaluation immédiate est mise en place à la fin de la formation. Elle porte sur le déroulement de la formation, le respect du programme proposé et l'atteinte des objectifs de formation
- Une évaluation à décalée dans le temps est mise en place à une date postérieure et s'appuie sur une appréciation par les Responsables hiérarchiques des participants, de l'impact de la formation sur le niveau de connaissances et/ou de compétences de ses collaborateurs
- Un suivi régulier est également réalisé sur la base de reporting et d'indicateurs de performance quantitatifs et qualitatifs

DISPOSITIF, OUTILS ET MOYENS DE FORMATION

SALAFIN encourage la mise en place de dispositifs et d'outils de formation et de développement de compétences diversifiés et adaptés pour répondre aux enjeux et aux besoins de l'entreprise, notamment :

- La mise en place de formations en présentiel mais aussi à distance pour une démultiplication et plus de flexibilité
- La mise en place de programmes spécifiques pour répondre à des enjeux clés (chantiers réglementaires majeurs, fortes évolutions Métiers ou technologiques liées au Métier, enjeu de développement de talents et de préparation de relève,...)

La constitution de viviers de formateurs internes et l'encouragement d'initiatives de transfert de connaissances et de compétences.

IV.10. Moyens Techniques et informatiques

Le noyau dur du système d'information est bâti sur deux systèmes entièrement autonomes :

- Le premier système propriétaire, développé en architecture client - serveur, permet la gestion de tous les types de crédits amortissables ainsi que la Location avec Option d'Achat (LOA). Il intègre la gestion complète du cycle de vie d'un crédit, applicatifs front et back office ;
- Le second système est un progiciel spécialisé qui permet la gestion du métier d'émission de cartes de crédit. Il est aussi bâti autour d'une architecture client - serveur sous Unix/NT.

Autour du noyau dur, gravitent plusieurs applicatifs aux progiciels spécialisés, allant du système de comptabilité sous ORACLE (ORACLE FINANCIER) à des progiciels spécialisés dans le recouvrement de créances passant par de simples applicatifs de gestion des flux monétaires.

L'organisation de « Orus Services » repose sur trois unités de développement et une unité logistique. La coordination et la mise en place des orientations stratégiques sont définies par SALAFIN et assurées par le comité de direction.

Le système d'information de SALAFIN a été marqué en 2006, par des aménagements importants tant sur l'aspect technique que fonctionnel, ils ont concerné principalement les domaines suivants :

- La finalisation des développements des modules du nouveau SI « Majestic » de SALAFIN ;
- Le développement de l'outil « IMEDI@T » pour la gestion des dossiers de crédit à la consommation des clients BMCE ;
- Mise en place de l'outil « TSM » pour la sauvegarde automatique des applications et postes critiques du SI SALAFIN ;
- Le développement du module CMR pour gérer les crédits aux fonctionnaires retraités.

L'année 2007 a été marquée par la livraison de la 3ème phase du projet MAJESTIC qui concerne les produits PPR, CMR et CIM par Orus SERVICES qui finalise le nouveau système d'information de SALAFIN.

SALAFIN dispose d'un système d'information unique se basant sur une base de données solide, performante, fiable et sécurisée. De fait, MAJESTIC a permis de grouper les bases de données de crédit classique, de crédit leasing, de fichiers négatifs et de l'encaissement en une seule et même entité plus puissante. Elle offre une évolutivité et une fiabilité exceptionnelles dans l'intégration de nouvelles fonctionnalités et nouveaux services.

Ce nouveau progiciel fournit les fonctionnalités les plus complètes pour le traitement des dossiers de crédit à la consommation, de l'offre financière au service après-vente. Il garantit en outre le coût gestion le plus bas.

De plus, dans une démarche de synergie entre BMCE Bank et SALAFIN pour la gestion du recouvrement commercial et afin de bénéficier de l'expérience prouvée de SALAFIN dans l'activité du recouvrement, les deux entités ont adopté un projet commun en vue de mettre en place une plateforme de recouvrement. Le système mis en place comporte :

- La plate-forme de recouvrement de la clientèle de masse ;
- L'outil pour gérer l'ensemble de la clientèle de la Direction de Gestion Préventive des Risques et répondre aux besoins exprimés.

En 2010, SALAFIN procède à la mise en place d'un nouvel outil de gestion du curatif (recouvrement et contentieux). Développé en interne, cet outil permet la gestion des agendas des gestionnaires, une consultation régulière de toutes les informations concernant les clients affichant un défaut de paiement, les encaissements, ainsi que toute autre information indispensable pour le traitement des dossiers en recouvrement ou contentieux.

Sur la période 2011-2013, SALAFIN consolide les actions menées en 2010 dans le cadre du projet « APR » (Amélioration de la Performance du Recouvrement). Ainsi, SALAFIN a procédé à la :

- Finalisation de la mise en œuvre de l'outil de gestion COLLECT ;
- Réorganisation du recouvrement terrain (ressources humaines et matérielles, découpage géographique, etc.) ;
- Révision des niveaux de recouvrement ;
- Actions de représentations automatiques.

Il convient de noter que depuis 2010 les moyens techniques et informatiques dont dispose la société SALAFIN n'ont subi aucun changement majeur.

V. Activité de SALAFIN

V.1. Grandes étapes de développement de SALAFIN

1997	- Création de la société sous la dénomination « SALAFIN » avec pour objet, la réalisation de toutes opérations de financement et de crédit à la consommation ; - Démarrage effectif de l'activité en juillet, lancement du crédit Convention et commercialisation des premiers Packages Automobiles « BMCE SALAFAUTO ».
1998	Ouverture de trois desks situés au sein d'agences BMCE à Rabat, Marrakech et Agadir.
1999	- Lancement de la carte de crédit « OXYGEN », au profit de la clientèle de BMCE Bank ; - Inauguration du desk de Tanger ; - Multiplication des packages automobiles.
2000	- Commercialisation d'une formule innovante de financement automobile sur le marché : la Location avec Option d'Achat à travers le produit « LOCASALAF » ; - Extension de l'offre « OXYGEN » aux clients non affiliés à BMCE Bank ; - Prise de participation de SALAFIN dans le capital de la société SUPERDIPLO Maroc S.A., filiale du groupe espagnol SUPERDIPLO Espagne, à hauteur de 25% du capital social.
2001	- Lancement d'une formule de crédit destinée aux fonctionnaires : « SALAFWADIF » ; - Développement du réseau de distribution direct et indirect via l'ouverture de deux agences à Rabat et Casablanca, et la signature, avec des correspondants, d'accords de partenariat qui portent sur la commercialisation du crédit personnel non affecté et sur le crédit aux fonctionnaires de l'Etat, en contrepartie d'une rémunération ; - Abandon progressif du crédit Convention Entreprises ; - Lancement du plan d'options au profit du personnel encadrant.
2002	- Ouverture d'un Desk SALAFIN à Fès ; - Lancement d'un nouveau crédit destiné au financement des primes d'assurances automobiles en partenariat avec AL WATANIYA ; - Caravane commerciale organisée dans les villes de Fès, Marrakech, Agadir et Tanger ; - Cession de la participation de SALAFIN dans le capital de la société SUPERDIPLO, super marché ; - Prise de participation de 10% dans le capital de la société HYPER, supermarché (enseigne Label'vie).
2003	- Lancement d'une formule de crédit non affecté « SALAFDIRECT » destiné aux salariés et retraités du secteur privé et aux professions libérales ; - Augmentation de capital réservée aux cadres dirigeants, à travers l'émission de 3 000 actions nouvelles ; - Extension de l'objet social de SALAFIN par l'AGE du 28 mai 2003 aux activités de leasing immobilier, aux opérations de change, etc. ; - Transfert du siège social, à compter du 30 juin 2003, au Zénith Millenium, Immeuble 8 – Sidi Maârouf à Casablanca.
2004	- Lancement de la carte OXYGEN Internationale - première carte de crédit internationale destinée aux particuliers au Maroc ; - Développement du concept de cartes privatives.
2005	- Lancement de « SALAF TAJHIZ », produit dédié à l'équipement électroménager en partenariat avec Label'Ve ; - Crédit levier en partenariat avec Dartawfir pour l'OPV de LYDEC ; - Au 31 décembre 2005, SALAFIN compte plusieurs accords de partenariats dans le cadre du développement de son activité, essentiellement dans le secteur de l'automobile (près de 130 concessionnaires auto).
2006	- Lancement du projet Gestion des Crédits Immédiats BMCE Bank ; - Création d'un département « Etudes et Scoring » ; - Création d'un pôle de service après-vente ; - Aboutissement du projet Gestion Electronique des Données (GED) initié en 2004 et visant à la numérisation de tous les dossiers de crédits. Les chargés de clientèle disposent, dorénavant, des dossiers en ligne ; - Lancement en avril 2006 du crédit CMR, crédit personnel non affecté octroyé aux retraités affiliés à la Caisse Marocaine de Retraite (CMR). Ce projet entre dans le cadre du protocole d'accord signé entre l'APSF et la CMR en 2005 ; - Augmentation de capital réservée aux cadres dirigeants, à travers l'émission de 4 800 actions nouvelles.
2007	- Suppression du seul crédit d'équipement de SALAFIN, le crédit électroménager – lancé en partenariat avec Hyper S.A – de la gamme de produits de SALAFIN ; - Cession de la totalité des parts détenues dans le capital de la société Hyper S.A ; - Démarrage du Crédit Immédiat ;

	▪ Démarrage de la Convention de Distribution SALAFIN-BMCE Bank ; ▪ Introduction de SALAFIN à la bourse de Casablanca.
2008	▪ Passage de la TVA sur les opérations de LOA de 10 à 20 % (Loi de Finance 2008) ; ▪ Lancement du produit Easy-Latitudes en partenariat avec Dar Tawfir ; ▪ Lancement de la carte de crédit FLEXY, en partenariat avec BMCE Bank ; ▪ Mise en place d'une plateforme de gestion de recouvrement SALAFIN-BMCE Bank pour la clientèle des particuliers.
2009	▪ Augmentation de capital réservée aux cadres dirigeants, à travers l'émission d'actions nouvelles pour un montant de 7,8 millions de dirhams.
2010	▪ Lancement du produit Mourabaha Auto ; ▪ Lancement d'un crédit personnel destiné aux retraités du secteur privé en partenariat avec la CIMR ; ▪ Introduction du score comportemental ; ▪ Ouverture d'une agence à Salé ; ▪ Développement des synergies avec BMCE Bank à travers : ▪ Le Crédit Personnel, non régi par les conventions entreprises, qui sera élargi à une clientèle particulière conventionnée entre la banque et l'employeur à partir de juin 2010 ; il s'agit des entreprises de taille petite et moyenne uniquement ; ▪ Un accord a été arrêté avec la banque pour la mise en place d'une plate-forme dédiée à la gestion des opérations de back-office de tous les crédits aux particuliers de la banque. ▪ Renforcement du réseau propre SALAFIN à travers la mise en place de conventions et partenariats commerciaux avec certaines marques automobiles, couplées à des formules dédiées au financement des stocks des distributeurs desdites marques.
2011	▪ Lancement de la carte Oxygen Internet ; ▪ Développement des synergies avec BMCE Bank à travers : ▪ Lancement en juin 2011 du Portail de gestion des crédits à la consommation de la BMCE, accompagné d'une plateforme de contrôle conformité ; ▪ Actions d'animations du réseau pour la commercialisation des crédits immédiats et de la carte FLEXY. ▪ Consolidation des actions menées en 2010 dans le cadre du projet « APR » (Amélioration de la Performance du Recouvrement) ; ▪ Développement de partenariats : ▪ LOCASOM pour la Location Longue Durée (projet en cours de finalisation) ; ▪ BOA pour le financement automobile et la gestion du recouvrement.
2012	▪ Démission de Monsieur Othman Benjelloun en tant que président du Conseil de Surveillance de SALAFIN ; ▪ Nomination de Monsieur Brahim Benjelloun-Touimi en tant que nouveau président du Conseil de Surveillance ; ▪ Renforcement du développement de l'activité fees business ; ▪ Concrétisation du partenariat avec Bank of Africa portant sur le financement automobile et la gestion du risque et du contentieux ; ▪ Suspension de la convention signée avec Dar Tawfir, suite à la transformation en banque universelle, pour la gestion des crédits leviers (décision d'internaliser l'ensemble des processus au sein de Dar Tawfir) ; ▪ Partenariat amorcé avec BMCE Capital Bourse pour la mise en place du crédit levier boursier Cash Invest ; ▪ Concrétisation du partenariat avec LOCASOM pour la gestion de la Location Longue Durée aux particuliers ; ▪ Lancement du Prêt hypothécaire « Damana Salaf » ; ▪ Lancement d'un nouveau canal de distribution : l'agence Internet ; ▪ Création d'une cellule d'investigation au sein du pôle curatif ; ▪ Institutionnalisation des actions de représentation automatique à la banque, des échéances impayées afin d'optimiser le recouvrement de 1er niveau.

	- Continuité du partenariat avec Bank of Africa (initié en 2011) et mise en œuvre de nouveau sites de la banque pour le volet financement d'une part et le volet recouvrement d'autre part ; - Innovation Produit : - Lancement en exclusivité au Maroc de deux cartes dédiées au paiement sur Internet aussi bien au Maroc qu'à l'étranger : WEBSALAF : première carte de crédit avec des remboursements étalés sur 3, 6 ou 10 fois ; Easy Shop : carte prépayée.
2013	- Concrétisation du prêt hypothécaire « Damana Salaf » ; - Lancement d'une offre de financement des véhicules d'occasion Auto Occasion ; - Migration de la carte OXYGEN vers les normes EMV. - Montée en puissance de l'agence Internet (démarrage en décembre 2012) ; - Synergies BMCE : - Lancement du produit BMCE Auto pour le financement auto ; - Mise en place par SALAFIN d'un scoring d'octroi de la clientèle Retail de la BMCE. - Gestion du risque : mise en place de grilles de score comportemental.
2014	- Lancement de la carte Oxygen Gold ; - Signature d'une convention de crédit levier avec BMCE Bank ; - Refonte des stratégies de recouvrement de BOA Kenya dans le cadre du partenariat initié en 2012 avec le groupe Bank of Africa ; - Concrétisation d'un partenariat avec MAGHREBAIL portant sur la refonte de sa stratégie de recouvrement (système d'information compris) ; - Développement des synergies avec le groupe BMCE à travers le lancement d'un financement Pack Auto BMCE et de plusieurs projets de financement dont la commercialisation est prévue en 2015 ; - Fin 2014, changement au niveau du management de SALAFIN.
2015	- Accélération du développement du produit DAMANA salaf - Signature d'une convention avec la marque Hyundai - Développement de nouveaux produits spécifiques de la banque et des projets communs tel que le financement de l'assurance, le crédit Joker, crédit levier - Mise en place d'un outil de Rating Client, et Rating Concessionnaire Auto - Mise en place d'un score comportemental SALAFIN
2016	- Déploiement du Crédit Levier en convention avec BMCE BANK - Arrêt de la Convention Prélèvement à la source avec la CMR - Déploiement du projet Rating Client - Démarrage effectif de l'activité « Contrôle Permanent » - Lancement du site « hsabiSALAFIN.com », un lien continue de la relation client - Projet : Gestion sécurisée des crédits véhicules (APSF – Concessionnaire -ministère des transports) - Lancement de la « Carte MAZAR » dédiée à la clientèle du centre commercial AL MAZAR - Lancement de la Carte OXYGEN GOLD
2017	SALAFIN a procédé à la création du pôle « transformation digitale » avec comme objectif de mettre en place une culture digitale et de conduire des projets digitaux à moyen et court terme
2018	- Signature du protocole d'accord relatif à l'absorption de la société TASLIF ; - Changement de l'identité visuelle de SALAFIN. - Lancement d'un nouveau site web ainsi qu'une application mobile offrant le service du suivi en ligne de la demande de crédit mais aussi un service après-vente qui permet aux clients de faire le suivi de son échéancier, faire des remboursements par anticipation, demander à changer de domiciliation bancaire etc. - Lancement d'une carte shopping ALMAZAR en partenariat avec Aradei Capital, valable chez toutes les enseignes du centre commercial Al Mazar

Source : SALAFIN

V.2. Appartenance de la Société au groupe BMCE

V.2.1. Historique et activité du groupe BMCE

BMCE Bank est créée par les Pouvoirs Publics le 1^{er} Septembre 1959. La mission essentielle qui lui est confiée outre une activité bancaire dite classique, est de contribuer au développement du commerce extérieur du Maroc.

Le capital de BMCE Bank est augmenté de 6 MMAD en 1961 à 1 587 MMAD à fin 2006. Les actifs de BMCE Bank ont été développés grâce notamment à une série d'absorptions de banques au cours des années soixante et soixante-

dix (Banco Espagnol en Marruecos, Société de Banque du Maghreb) qui a permis un accroissement rapide des opérations bancaires traditionnelles, une extension et une spécialisation du réseau domestique à 336 agences, et un renforcement constant de ses effectifs à 3 538 collaborateurs à fin 2006.

Première banque marocaine à être privatisée en 1995, BMCE Bank a déployé depuis cette période, un ensemble d'actions visant le renforcement de sa dimension internationale à travers l'élargissement de son actionnariat international, le développement de son implantation à l'étranger ainsi que la conclusion de partenariats de référence avec des institutions financières étrangères de renom.

BMCE Bank a augmenté ses fonds propres en 1996 par un recours notamment au marché international des capitaux à travers l'émission de 60 millions de dollars d'actions GDR (*Global Depositary Receipts*) cotées à la Bourse de Londres, une opération inédite au Maroc.

L'expérience internationale de la banque est également renforcée par une présence en Europe – en France depuis 1973 à travers une succursale et un réseau d'agences et de bureaux de représentation, en Espagne via une filiale de droit espagnol instituée en 1993, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Belgique, en Italie et en Chine.

Dans le cadre de sa stratégie visant à ériger BMCE Bank en banque des réseaux de distribution pour l'ensemble des produits du Groupe, l'institution a procédé, au cours du 1^{er} semestre 1999, à une prise de participation dans le domaine des assurances, aux côtés de la Royale Marocaine d'Assurances (RMA), de Commerzbank et de l'Union Bancaire Privée, dans le capital des compagnies Al Watanya et l'Alliance Africaine (respectivement à 67% et 85% du capital). Cette opération aboutit à l'émergence du premier Pôle d'assurance du pays avec près de 21,7%³² de parts de marché en 2006. Ces acquisitions par BMCE Bank et RMA furent en partie financées à travers un emprunt de 160 millions d'euros, souscrit par un syndicat de 25 banques internationales.

En 1999, BMCE Bank prend une participation à hauteur de 20% du capital d'un opérateur télécoms privé au Maroc – Médi Télécom – en partenariat avec Telefonica, Portugal Telecom et d'autres investisseurs institutionnels marocains.

L'évolution récente de la Banque est marquée par :

- La mise en place d'une nouvelle organisation centrée sur le client, accompagnée d'une série d'actions de restructuration menées transversalement par des *Task Forces* ;
- Le lancement d'importants projets organisationnels, notamment, le projet d'entreprise CAP CLIENT visant à développer le marché des particuliers et à renforcer le positionnement sur celui des entreprises ;
- La mise en place d'outils performants de gestion et de suivi des risques ;
- La certification ISO du système de management de la qualité mis en place pour les activités Etranger, Monétique, Titres, Crédits aux particuliers, Financement de Projets, et Recouvrement ;
- L'obtention en 2004 d'un rating social par une agence européenne de notation sociale (VIGEO) dans les domaines des Droits Humains (note « Actif ») et de la Responsabilité Sociale d'Entreprise (note « Actif »).

En 2004, l'actionnariat international de la Banque s'est renforcé par l'entrée dans son capital de la Banque française Crédit Industriel et Commercial – CIC – à hauteur de 10% et de Morgan Stanley Investment Management pour 3%³³.

L'année 2005 est marquée par le lancement d'un programme d'extension du réseau d'agences de la Banque dans le cadre de sa politique de proximité avec la clientèle et ce à travers l'ouverture de 50 agences par an sur 3 ans.

En 2010, la Caisse de Dépôt et de Gestion acquiert 8% du capital de BMCE Bank pour porter sa participation à 9,4%.

La stratégie d'expansion du Groupe BMCE Bank vers les pays d'Afrique subsaharienne s'est concrétisée à travers son implantation au Sénégal (en 2003), des prises de participation dans la Banque de Développement du Mali (en 2000) et la Congolaise de Banque (en 2004).

³² Source : Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurance et de Réassurance

³³ Cette participation a été entièrement cédée en mai 2007.

Par ailleurs, pour consolider son leadership sur les métiers de banque d'affaires et s'assurer un rôle d'acteur régional de référence en *Corporate* et *Investment Banking*, le Groupe BMCE Bank crée à Londres en 2006 *Médicapital Bank* pour fédérer toutes ses activités de banque d'affaires à l'international.

Depuis 2008, les principaux faits ayant marqué l'activité de BMCE Bank se profilent comme suit :

2008	■ Emission d'un emprunt obligataire subordonné de 1 milliard MAD ; ■ Concrétisation de l'acquisition des 35% du capital du Groupe Bank of Africa ; ■ Création de EurAfric Information, joint-venture technologique commun entre BMCE Bank, RMA Watanya et le groupe français Crédit mutuel (CIC Assurances) visant la réalisation d'un schéma directeur informatique consolidé de la banque et de l'assurance et un projet de plate-forme technologique de rayonnement au Maroc et à l'étranger ; ■ Renforcement de la participation du CIC dans le capital de la Banque, la portant de 10% à 15% pour une mise de EUR 209 millions ; ■ Autorisation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la conclusion de l'emprunt subordonné de nature perpétuelle d'un montant de EUR 70 millions consenti par la SFI ; ■ Emission d'un emprunt subordonné consenti par PROPARCO pour un montant de EUR 50 millions ; ■ Montée dans le capital de AFH/Bank of Africa à hauteur de 42,5% ; ■ Autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire de BMCE Bank pour l'émission d'un emprunt obligataire dans la limite de 5 Mrds MAD et d'un emprunt subordonné obligataire perpétuel de 2 Mrds MAD ; ■ Extension du plafond des Certificats de Dépôt émis le portant à 10 Mrds MAD ; ■ Réduction de la valeur nominale de 100 MAD à 10 MAD, portant le nombre d'actions à 158 751 390. ■ Emission d'un emprunt obligataire subordonné de nature perpétuelle de 1 Mrd MAD. ■ Transfert par le CIC des 15% détenus dans le capital de BMCE Bank à son holding et actionnaire de référence la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM).
2009	■ Acquisition par le CIC, à travers la BFCM, de 4,9% de parts supplémentaires de capital de BMCE Bank, portant ainsi sa participation à 19,9%. ■ Emission d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel pour un montant de 1 Mrd MAD. ■ Acquisition par la Caisse de Dépôts et de Gestion de 8% du capital de BMCE Bank, portant ainsi sa participation à 9,40%.
2010	■ Augmentation de capital de 500 000 MAD réservée aux employés de BMCE BANK.
2011	■ Montée dans le capital de Bank Of Africa pour atteindre 57,17% ; ■ Renforcement dans le capital de Maghrébail à 51% et Locasom à 89,5% ; ■ BMCE Bank élue "Best Bank in Morocco" par le magazine britannique EMEAFINANCE ; ■ Première banque au Maroc et dans la région MENA à obtenir la certification ISO 14001 pour l'environnement ; ■ Ouverture de la 1000^{ème} agence au niveau du groupe en Afrique.
2012	■ Montée dans le capital de Bank of Africa à hauteur de 59,40% ; ■ Nomination de M. Mohammed AGOUMI en tant que Directeur Général Délégué en charge de l'International ; ■ Mise en place du service banque à distance "BMCE Direct" ; ■ Maintien de la certification ISO 14001 ; ■ Augmentation en numéraire du capital de 1,5 Mrds MAD ; ■ Emission d'une dette subordonnée de 1 Mrds MAD.
2013	■ Obtention d'un agrément permettant d'ouvrir une banque au Togo ; ■ Emprunt obligataire en devises de 500 millions de dollars sur les marchés de capitaux internationaux.
2014	■ Poursuite du développement du Groupe en Afrique Subsaharienne avec la création de la 16^{ème} banque du réseau Bank of Africa au Togo et l'ouverture d'un bureau de représentation en Ethiopie à travers BOA Mer Rouge (Djibouti). ■ Organisation de la première édition du China-Africa Investment Meetings

2015	■ Elargissement du réseau de BMCE EuroServices à travers l'ouverture de nouvelles implantations aux Pays-Bas, en Allemagne et en Belgique ; ■ Ouverture d'un bureau de représentation au Canada en partenariat avec le Mouvement Desjardins ; ■ Renouvellement de la certification ISO 14001 ; ■ BMCE Bank élue « Meilleur Groupe Bancaire en Afrique » par le magazine britannique « The European » ; ■ Emission d'un emprunt obligataire subordonné de 2 Milliards de MAD.
2016	■ Lancement de BMCE Bank dans la titrisation. ■ Mise en place d'un partenariat avec le Groupe Petra concernant la monétique ■ Mise en place d'un fonds sino marocain pour un montant d'un milliard de dollars dédié aux infrastructures et à l'industrie. ■ Création d'une compagnie maritime avec le Groupe Attica. BMCE Bank détient 51% du capital. ■ Obtention du visa de l'AMMC pour l'émission d'un emprunt obligataire pour un montant de 2 MMAD.
2017	■ Vainqueur du prix « Arabia CSR Awards 2017 » pour la 4ème année consécutive, et seule banque dans la région arabe primée pour la catégorie "Financial Services" ■ « Top Performer RSE » par l'agence de notation extra financière VigeoEiris pour la 4ème année consécutive – domaine « Environnement ». ■ Développeur de la tour la plus haute d'Afrique à Rabat aux côtés du groupe chinois China Railway Construction Corporation International (CRCCI) et du Groupe marocain TGCC. D'une hauteur de 250 mètres, l'édifice comprendra des bureaux, un hôtel ainsi que des unités résidentielles. ■ Participation au lancement officiel des «Principes pour le financement à impact positif», organisé par Europlace et l'Unep FI : «Principles for positive impact». Il s'agit d'un cadre international destiné aux acteurs du secteur financier leur permettant d'évaluer la dimension durable de leurs actifs, indique le communiqué de la banque. ■ Contributeur à l'alliance Sino-Marocaine avec un rôle d'investisseur et de banquier dans le cadre du lancement par Sa Majesté le Roi de la « Cité Mohammed VI TangerTech » suite au partenariat scellé avec le groupe chinois HAITE et la région de Tanger Tétouan-Al Hoceima. ■ Obtention de l'accord de principe de la Banque Centrale Emiratie, pour l'ouverture d'un deuxième bureau de représentation aux Emirats Arabes Unis à Dubaï courant 2017. ■ Adhésion aux « Principles for Positive Impact Finance », régissant un nouveau modèle de financement basé sur une méthodologie d'identification, d'évaluation, de transparence et de reporting des Financements à Impact Positif (FIP) qui incluent l'atténuation des risques négatifs, tout en prenant en compte les trois piliers du développement durable dans la décision d'octroi de crédit ou de conception de solutions de financement durables. ■ Contribution au 1er lancement en Afrique des Principes de Financement à Impact Positif co-organisé par le CFC et UNEP-FI. Préalablement, une mission a été menée avec BOA Sénégal visant le développement sur le marché africain d'une ligne « Efficacité des Ressources » - énergie, eau, déchets et transport - en cours de développement avec la BEI. ■ Maintien du positionnement de BMCE Bank of Africa au sein du Palmarès « Emerging Market 70 » de Vigeo Eiris, dédié aux pays émergents, confirmant ainsi ses performances extra-financières et son engagement sociétal. ■ Renouvellement de la certification ISO 14001 pour l'ensemble des activités de la Banque et réalisation pour la 2ème année du bilan d'émissions carbone de BMCE Bank of Africa. Une diminution de 7% des émissions CO2 par collaborateur met en exergue son programme Environnemental et Energétique appuyé par les démarches ISO 14 001 et ISO 50 001. ■ BMCE Bank of Africa s'est vue décerner en mai 2017, le « Sustainable Energy Gold Award » par la BERD lors de la 26e Réunion Annuelle de la BERD et Business Forum organisés sous la thématique « Targeting Green and Inclusive Growth ».
2018	■ BMCE Bank of Africa devient la 1^{ère} banque au Maroc certifiée pour la prévention des risques santé, sécurité et pour le bien-être au travail ; ■ BMCE Bank s'est vue décerner en février le Trophée Bronze dans la catégorie «Best Integral Phygital Campaign» pour la campagne Banque Connectée, dans le cadre de la 2ème édition des Moroccan

Digital Awards 2018, récompensant ainsi les marques les plus innovantes dans le domaine du digital au Maroc ;

- Signature d'une convention de coopération entre la China Development Bank (CDB) et BMCE Bank of Africa ;
- BMCE Bank célèbre la 1^{ère} promotion du « club de l'entrepreneuriat » un concept pédagogique novateur, créée pour contribuer à la montée en compétence de l'entrepreneur marocain ;
- BMCE Bank of Africa lance la nouvelle solution 'CAPVALORIS' en faveur de l'économie circulaire.
- BMCE Bank négocie avec La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) un nouveau partenariat dans le cadre du lancement d'un programme de financement de l'économie verte «GEFF». Ce mécanisme, initié en partenariat avec le Fonds vert pour le climat, est destiné à financer des investissements privés dans les énergies et les ressources durables. Une première ligne de 10 millions d'euros est envisagée pour BMCE Bank.
- BMCE Bank of Africa a remporté le trophée de la «Banque africaine de l'année 2018» décerné par l'agence de médias et de notation, Leaders League, lors du forum AIFA – Africa Investment Forum & Awards –, qui s'est tenu le 8 novembre à Paris
- BMCE Bank Of Africa a reçu à Johannesburg, la certification "Top Employer 2019" décerné par Top Employers Institute
- En Octobre 2018, à Dubaï, BESIX, SIXCO et TGCC ont signé un contrat portant sur la conception et la construction de « Bank of Africa Tower » développé par la Société O TOWER, filiale du Groupe FinanceCom.

Source : SALAFIN

V.2.2. Appartenance au Groupe FINANCE.COM

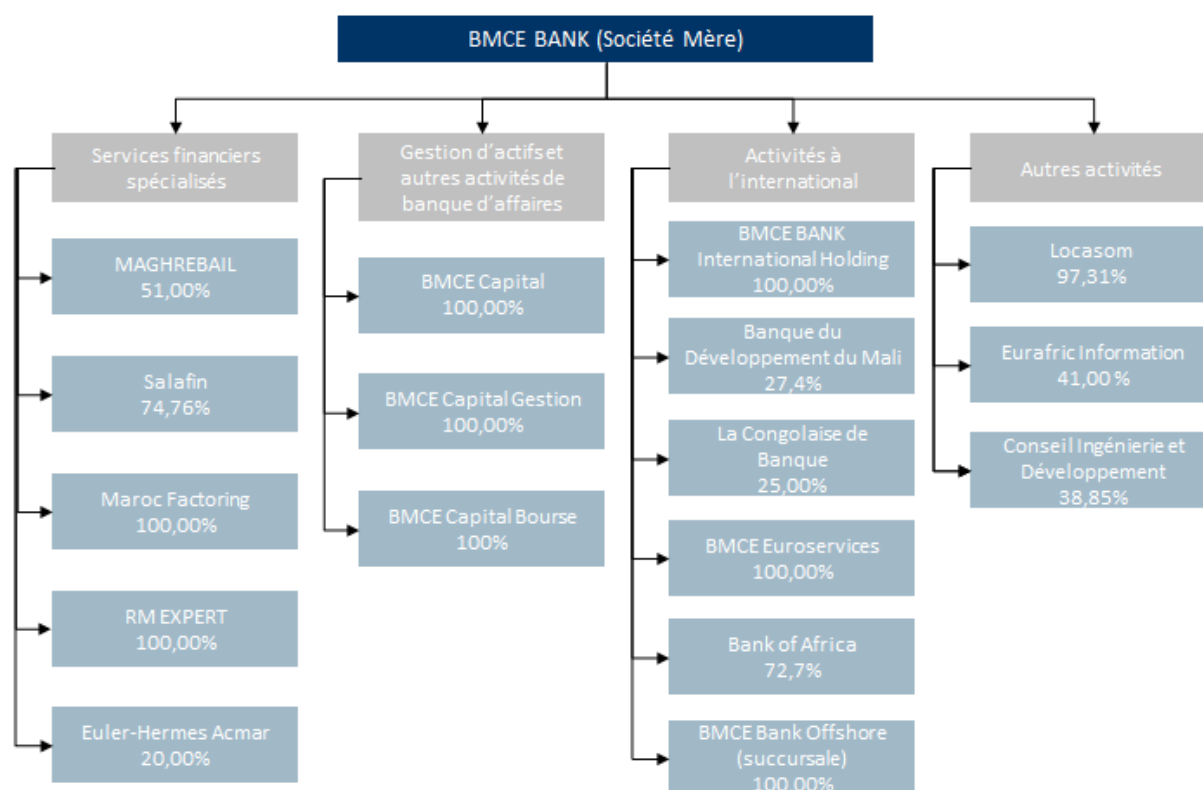
Au 30/06/2018, BMCE Bank est détenue à hauteur de 35,84% par le Groupe Finance.com, directement et indirectement – participations détenues par RMA Watanya et Finance.com S.A.

Finance.com est un groupe marocain privé avec des ambitions régionales et internationales s'articulant autour de 4 métiers clairement identifiés et intervenant dans les secteurs suivants :

- Services financiers, à travers la participation directe ou indirecte dans :
 - BMCE Bank ;
 - Maghrébaïl, société de leasing ;
 - SALAFIN, société de crédit à la consommation ;
 - Casablanca Finance Markets.
- Assurances : Groupe RMA Watanya, issu de la fusion de la RMA et Al Watanya ;
- Télécommunications, Médias et Technologies avec Médi Télécom, Industries et services, notamment (i) le transport avec des participations dans la CTM, Regional Airlines, Locasom (société de location longue durée), M'dina Bus, (ii) le tourisme à travers Risma, (iii) la distribution avec Jaguar Maroc et M. Bricolage et (iv) l'agro-industrie à travers Ranch Addarouch.

V.2.3. Organigramme de BMCE Bank à la veille de l'Opération :

A la veille de l'Opération, l'organigramme de BMCE Bank se présente ainsi :



Source : BMCE Bank

Le groupe BMCE est structuré en trois principaux segments d'activité :

- Les services financiers spécialisés à travers notamment SALAFIN dans le crédit à la consommation, Maghrébaïl dans le leasing, Maroc factoring dans l'affacturage et EULER-HERMES ACMAR dans l'assurance-crédit ;
- La gestion d'actif et autres activités de banque d'affaires à travers notamment BMCE Capital, BMCE Capital Gestion et BMCE Capital Bourse ;
- Les activités de banque à l'internationale à travers notamment la Banque de Développement du Mali, La Congolaise de Banque, BMCE International et le Groupe Bank Of Africa.

V.2.4. Principaux indicateurs financiers du groupe BMCE Bank

Les principaux indicateurs bilanciaux consolidés du groupe BMCE de 2015 au 30/06/2018 se présentent comme suit :

MMAD	2015	2016	2017	30/06/2018
Indicateurs Bilanciaux consolidés				
Total Bilan	279 422	305 923	313 344	296 549
Variation en %	13,0%	9,5%	2,4%	-5,4%
Prêts et créances sur la clientèle	173 280	179 774	183 815	178 120
Variation en %	11,7%	3,8%	2,2%	-3,1%
Dettes envers la clientèle	178 255	190 050	198 784	194 174
Variation en %	10,5%	6,6%	4,6%	-2,3%
Fonds propres consolidé	22 110	23 583	24 684	22 197
Variation en %	6,3%	6,7%	4,7%	-10,1%
Ratio de rentabilité				
ROE ³⁴	12,0%	12,0%	11,5%	-
ROA ³⁵	1,0%	0,9%	0,9%	-

Source : BMCE Bank – Comptes consolidés

Les principaux indicateurs d'exploitation consolidés du groupe BMCE de 2015 au 30/06/2018 se présentent comme suit :

MMAD	2015	2016	2017	30/06/2017	30/06/2018
CPC					
PNB	11 817	12 990	13 368	6 691	6 500
Variation en %	2,8%	9,9%	2,9%	-	-2,8%
RN consolidé	2 655	2 834	2 844	1 806	1 626
Variation en %	-1,4%	6,7%	0,3%	-	-10,0%
RN Part du Groupe	1 956	2 036	2 036	1 288	1 125
Variation en %	0,6%	4,1%	0,0%	-	-12,7%
Dividendes distribués	897	897	897	-	-
Variation en %	13,6%	0,0%	0,0%	-	-

Source : BMCE Bank – Comptes consolidés

V.2.5. Principaux indicateurs boursiers du groupe BMCE

Indicateurs boursiers	2015	2016	2017
Nombre d'actions	179 463 390	179 463 390	179 463 390
Bénéfice par action ³⁶ (en MAD)	10,9	11,3	11,3
Rendement du dividende au 31 décembre ³⁷	2,3%	2,5%	2,3%
PER au 31 décembre ³⁸	19,6x	14,1x	18,9x
Capitalisation boursière au 31 décembre (en MMAD)	38 405	35 893	38 405

³⁴ ROE = Résultat net consolidé / fonds propres consolidés

³⁵ ROA = Résultat net / Total bilan

³⁶ Sur la base du RNPG

³⁷ Sur la base du cours au 31 décembre

³⁸ Sur la base du RNPG

Source : Bourse de Casablanca

V.2.6. Structure de l'actionnariat

Au 31/10/2018, la structure de l'actionnariat de BMCE Bank se présente comme suit :

Actionnaire	Nombre de titres détenus	Part du capital détenue	Part du des droits de vote détenue
RMA WATANYA	53 600 192	29,9%	29,9%
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	47 029 054	26,2%	26,2%
SBVC et divers	32 386 291	18,0%	18,0%
CDG	15 638 328	8,7%	8,7%
FINANCECOM	10 705 351	6,0%	6,0%
MAMDA/ MCMA	9 395 944	5,2%	5,2%
CIMR	7 348 804	4,1%	4,1%
Personnel BMCE	2 452 221	1,4%	1,4%
SFCM	907 205	0,5%	0,5%
Total	179 463 390	100,0%	100,0%

Source : Salafin

En 2004, la banque voit son actionnariat international se renforcer via l'entrée dans son capital de la banque française Crédit Industriel et Commercial – CM-CIC – à hauteur de 10% et de Morgan Stanley Investment Management à hauteur de 3%³⁹.

En avril 2007, la Caja De Ahorros Del Mediterraneo -CAM- rejoint le tour de table de BMCE BANK à hauteur de 5%. Cette nouvelle alliance constitue un véritable partenariat industriel (i) dans le domaine de l'immobilier au Maroc, (ii) en faveur des marocains résidant en Espagne (iii) dans les métiers de Banque d'Affaires et de l'International, (iv) dans le domaine de la coopération technique et (v) en matière sociétale.

Le 26 mars 2008, BMCE Bank a cédé 5% de parts supplémentaires de son capital au profit du Groupe français Crédit Mutuel au prix unitaire de 3 000 MAD (avant split de l'action). Cette nouvelle acquisition porte ainsi la participation du CIC dans le capital BMCE Bank à la limite de 15%.

Par ailleurs, dans le cadre d'un reclassement de ses actifs et participations, CIC a opéré en date du 30 décembre 2008 un transfert de l'intégralité de sa participation dans BMCE Bank au profit de son actionnaire majoritaire, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel -BFCM-.

Le 5 février 2009, le Groupe CIC a procédé à l'acquisition à travers la BFCM de 4,9% de parts supplémentaires de capital de BMCE Bank, soit au total plus de 7,7 millions d'actions au prix unitaire de 290 MAD (après split de l'action). Ainsi, sa participation dans le capital de BMCE est passée de 15,05% à 19,9%. Par ailleurs, cette opération représente un investissement global de 2,26 Mrds MAD.

En mars 2010, la Caisse de Dépôts et de Gestion a acquis 8% du capital de BMCE Bank, portant ainsi sa participation à 9,4%

En Septembre 2010, BMCE Bank procède à une augmentation de Capital réservée à la BFCM d'un montant de 2 517 MMAD portant ainsi sa participation à 24,64% à fin 2010.

En Novembre 2010, BMCE Bank augmente son capital de 500 MMAD au profit de son personnel.

Il est à noter que la section « Autres » regroupe essentiellement le flottant en bourse et la participation des salariés.

En 2012, BMCE Bank a procédé à une augmentation de capital par apport en numéraire réservée aux actionnaires de référence de 1,5 Mrds MAD.

³⁹ Cette participation a été entièrement cédée en mai 2007.

A ce jour, aucun pacte d'actionnaires n'a été conclu entre les actionnaires de BMCE Bank.

V.3. Flux financiers entre SALAFIN et les entités du Groupe

Les flux financiers qui existent entre SALAFIN et les autres entités du groupe concernent essentiellement BMCE Bank et Bank Of Africa.

V.3.1. Bank Of Africa (BOA)

Conventions d'assistance à la mise en place d'une plateforme de financement automobile (systèmes d'information, procédures, formation...) et la mise en place d'une plateforme de recouvrement au sein de l'ensemble des filiales du Groupe Bank Of Africa.

Convention de distribution entre SALAFIN et Bank Of Africa

Dans le cadre du développement des synergies au sein des filiales du Groupe BMCE Bank, SALAFIN et Bank Of Africa ont signé plusieurs conventions le 24/05/2012. Lesdites conventions concernent :

- La mise en place d'une plateforme de financement automobile (système d'information, procédures, formation,...) au sein de l'ensemble des filiales du groupe BOA ;
- La mise en place d'une plateforme de recouvrement (système d'information, procédures, formation) au sein de l'ensemble des filiales du groupe BOA.

Au titre de l'exercice 2017, le montant total de la facturation lié aux conventions est de 2 223 KMAD.

Convention entre SALAFIN et ORUS SA dans le cadre des projets du Groupe BOA

Dans le cadre des conventions signées entre SALAFIN et le Groupe Bank Of Africa, SALAFIN et ORUS SA ont conclu un accord qui gère les facturations réciproques entre SALAFIN et ORUS SA en liaison avec les projets BOA précités.

Le montant total des produits des prestations au titre de l'exercice 2017 s'établit à 1 450 KMAD et le montant des charges s'établit à 516 KMAD.

ORUS SA a par ailleurs conclu un accord avec le groupe Bank Of Africa, en date du 24/05/2012, en vue d'assurer la maintenance du système d'information. Cette convention n'a pas d'impact direct sur les comptes SALAFIN.

V.3.2. BMCE Bank

Les conventions signées entre BMCE Bank et SALAFIN se détaillent comme suit :

Convention de distribution entre BMCE Bank et SALAFIN

La convention, signée en date du 01/12/2006, porte sur la distribution de crédits SALAFIN sur le réseau de BMCE Bank. En 2011, un avenant à la convention a été signé entre les deux parties. Cet avenant est entré en vigueur à partir du 01^{er} juillet 2011. L'avenant précise que les crédits à la consommation seront cogérés par les deux entités BMCE Bank et SALAFIN, et définit la répartition des revenus d'intérêts entre les deux entités selon la règle suivante :

- 80% des revenus reviennent à l'entité qui porte les encours dans son bilan ;
- Le reliquat, soit 20% reviennent à la deuxième entité.

Les principaux flux entre SALAFIN et BMCE Bank dans le cadre de cette convention sont les suivants :

Au profit de BMCE Bank :

- Rétrocession de marge à hauteur de 20% des produits d'intérêts générés par les encours moyens sains ;
- Rétrocession de marge à hauteur de 80% des produits d'intérêts générés par les encours moyens des créances classées en risque opérationnel (RO) en compte dans les livres de SALAFIN ;

- Commissions de vente de 0,5% à 1% selon la nature du produit.

Les rémunérations versées par SALAFIN à BMCE Bank au titre de l'exercice 2017 s'élèvent à 14 737 KMAD.

Au profit de SALAFIN :

La refacturation des éléments ci-dessous au titre des encours moyens des créances classées en risque opérationnel en compte dans les livres de SALAFIN à la date d'arrêté :

- Refacturation de 20% des produits d'intérêts ;
- Refacturation des charges de financement ;
- Refacturation des commissions de ventes ;
- Refacturation des dotations aux provisions pour dépréciation des comptes clients nettes de reprises.

SALAFIN a facturé à BMCE Bank un montant total de 108 556 KMAD en 2017 correspondant à 20% des revenus d'intérêts des crédits distribués par BMCE Bank.

Convention relative à la plateforme de recouvrement entre SALAFIN et BMCE Bank

Une convention de recouvrement entre SALAFIN et BMCE Bank a été signée le 15/09/2008 par laquelle BMCE Bank confie à SALAFIN le recouvrement des créances impayées concernant les crédits à la consommation octroyés aux particuliers « clientèles de masse ». L'activité de recouvrement pour le compte de BMCE Bank n'a effectivement démarré qu'à compter du 02 janvier 2009.

KMAD	2015	2016	2017	Var.15-16	Var.16-17
Commissions recouvrement	7 492	8 181	10 496	9,2%	28,3%

Source : SALAFIN

Le montant facturé par SALAFIN à BMCE Bank au titre de cette convention se chiffre à 10 496 KMAD au 31 décembre 2017.

Convention de prestations de services entre SALAFIN et BMCE Bank

Dans le cadre de cette convention, des Desk Salafin d'une superficie maximale de 10 m² sont affectés dans des locaux et/ou agences bancaires BMCE Bank.

Les charges comptabilisées au 31/12/2017 sont de l'ordre de 84 KMAD.

Convention de prestation informatique entre ORUS SA et BMCE Bank

La Société ORUS Services SA filiale de SALAFIN réalise des prestations informatiques pour le compte de BMCE Bank. Cette convention n'a pas d'impact direct sur les comptes SALAFIN.

V.4. Relations entre SALAFIN et sa filiale ORUS SERVICES

En 2004, dans un souci d'amélioration continue de la qualité de son propre système ainsi que de son parc informatique, SALAFIN a décidé de filialiser son activité informatique en créant une société de service et d'ingénierie informatique dénommée ORUS SERVICES. Détenue à 100% par SALAFIN, ORUS SERVICES réalise l'intégralité de son chiffre d'affaire avec sa société mère.

Afin de soutenir l'activité d'ORUS SERVICES, plusieurs conventions ont été signées avec SALAFIN et sa filiale :

V.4.1. Contrat de bail :

Il s'agit d'un contrat de bail entre SALAFIN (le bailleur) et sa filiale ORUS SERVICES S.A. (le locataire).

A ce titre, le montant de la redevance comptabilisé comme produit chez SALAFIN s'élève au titre de l'exercice 2017 à 168 KMAD.

Loyers payés par Orus Services au profit de SALAFIN sur la période 2015 – 2017

KMAD	2015	2016	2017	Var.15-16	Var.16-17
Loyers payés	168	168	168	0,0%	0,0%

Source : SALAFIN

V.4.2. Contrats de Développement et de Maintenance

Il s'agit de contrats régissant les relations entre SALAFIN et sa filiale, ORUS SERVICES S.A, en particulier en matière de développement et de maintenance des applications et matériel informatique de SALAFIN. Elles fixent entre autre les conditions de facturation et de gestion de projets.

Le montant global des prestations objet desdits contrats au titre de l'exercice 2017 s'établit à 7 123 KMAD. L'évolution des montants payés par SALAFIN au profit d'Orus Services sur la période 2015 et 2017 se présente ainsi :

KMAD	2015	2016	2017	Var.15-16	Var.16-17
Montants facturés par ORUS Services	4 253	5 869	7 123	21,2%	21,4%

Source : SALAFIN

V.5. Synthèse des flux financiers entre SALAFIN et les entités du groupe

Convention	Date de la convention	Produits comptabilisés (KMAD)			Charges comptabilisées (KMAD)		
		2015	2016	2017	2015	2016	2017
Bank Of Africa							
Convention de distribution entre SALAFIN et Bank Of Africa	24/05/2012	1 310	2 287	2 223	Néant	Néant	Néant
Convention entre SALAFIN et ORUS SA dans le cadre des projets du Groupe BOA	24/05/2012	1 180	1 270	1 450	666	501	516
BMCE Bank							
Convention de distribution entre BMCE Bank et SALAFIN	01/12/2006	95 680	105 631	108 556	13 491	14 414	14 737
Convention relative à la plateforme de recouvrement entre SALAFIN et BMCE Bank	15/09/2008	7 492	8 181	10 496	Néant	Néant	Néant
Convention de prestation de service entre SALAFIN et BMCE Bank	01/01/2009	-	-	-	84 000	84 000	84 000
Filiales de SALAFIN							
Contrat de bail Salafin – Orus Services	05/11/2003	168	168	168	Néant	Néant	Néant
Contrat de développement et de maintenance Salafin – Orus Services	24/05/2012	Néant	Néant	Néant	4 253	2 129	2 693
Convention entre Salafin et Orus Assurance	22/01/2018	Néant	Néant	783	Néant	Néant	Néant

Source : SALAFIN

V.6. Évolution de l'activité de SALAFIN

L'activité de SALAFIN englobe aussi bien les opérations de crédit classique que les opérations de location avec option d'achat, appelée aussi *leasing* aux particuliers.

La gamme de produits commercialisés par la société se subdivise ainsi en quatre familles :

Le financement automobile :

- **Salafauto** : Créé en 1997, ce crédit affecté est destiné au financement de tous types de véhicules neufs : véhicules de tourisme, utilitaires et poids lourds ;
- **Locasalaf** : Commercialisée à partir du mois de mai 2000, cette formule de financement de véhicules de tourisme neufs destinée aux particuliers et aux personnes morales, s'apparente à du leasing (ou location avec option d'achat – LOA). Il s'agit de la première formule du genre au Maroc ;
- **LOA+** : Le produit LOA+ consiste en un traitement comptable du produit Locasalaf permettant d'optimiser le coût de financement au profit du client. En effet, le dépôt initial, qui est considéré comme étant un loyer au niveau du produit LOA classique, est transféré dans le compte dépôt ce qui permet une économie de TVA significative ;
- **Mourabaha auto** : Formule s'inscrivant dans le cadre des produits alternatifs. Celle-ci est commercialisée à partir de l'exercice 2010, destinée au financement automobile. Ainsi, SALAFIN à la demande de son client, procèdera à l'acquisition de la voiture en vue de la lui revendre à son coût d'acquisition majorée d'une rémunération convenue à l'avance ;
- **BMCE auto** : Dans le cadre du renforcement des synergies groupe, SALAFIN a créé avec BMCE Bank un produit de financement de l'acquisition des voitures ;
- **Auto Occasion** : Formule permettant de financer l'acquisition de véhicules d'occasion.

Le crédit personnel :

- **Salafwadif** : Durant l'exercice 2001, SALAFIN a investi le créneau des crédits aux fonctionnaires en lançant SALAFWADIF dans le cadre de la convention signée avec la PPR ;
- **Salafdirect** : En 2003, la société a lancé le produit SALAFDIRECT, destiné aux salariés et retraités du secteur privé et aux professions libérales ;
- **CMR** : En mai 2006, SALAFIN a commercialisé le produit CMR, une formule de financement destinée aux retraités de la fonction publique ;
- **CIM** : En 2007, SALAFIN a lancé le produit CIM (crédit immédiat), suite au démarrage de la convention de distribution signée entre SALAFIN et BMCE Bank ;
- **CIMR** : En 2010, SALAFIN procède à la commercialisation du produit CIMR, une formule dédiée aux salariés du secteur privé affiliés à la CIMR.

Le revolving :

- **Easy Latitudes** : Lancée en 2008 en partenariat avec Dar Tawfir, la facilité Easy Latitudes est une ligne de crédit revolving garantie par les actifs du bénéficiaire en dépôt chez DAR TAWFIR en tant que dépositaire ;
- **Flexy** : Egalement commercialisée en 2008, la carte FLEXY est une carte permettant le retrait et le paiement à hauteur de la ligne de crédit attribuée utilisable au Maroc et à l'étranger et offrant des services au niveau du guichet automatique BMCE (Retrait d'espèces au Maroc comme à l'étranger, consultation de solde, édition des relevés des 10 dernières transactions effectuées à partir de la carte Flexy, ...) ;
- **OXYGEN** : Lancée en décembre 1999, cette carte de crédit est destinée aussi bien à la clientèle du réseau BMCE Bank qu'à celle des autres banques. Il s'agit d'une réserve d'argent mise à la disposition des clients qui peut être utilisée auprès des commerçants affiliés au réseau « Visa », ou en tant que carte de retrait ;

- **Crédit Levier Boursier** : Commercialisée pour la première fois en décembre 2004, cette formule de financement met à la disposition d'une personne physique une ligne de crédit revolving garantie par son portefeuille de titres (actions, obligations). Ce produit est comparable à Easy Latitudes qui, lui, est né d'un partenariat avec Dar Tawfir. Il est à noter que, pour ces deux produits, les titres mis en garantie ne peuvent être vendus avant la désactivation par SALAFIN de la réserve Revolving y afférente.

Autres activités :

- **Fee-Business** : services rendus par SALAFIN pour le compte de tiers notamment en matière de prestations de recouvrement et de traitement de dossiers de crédit.
- Cartes de paiement sur internet, WebSalaf et Easy shop.

Ventilation des financements octroyés par produit (2015-2017)

	2015		2016		2017		Variations	
	MMAD	En %	MMAD	En %	MMAD	En %	Var. 15/16	Var. 16/17
Crédit Automobile	534	45,3%	562	48,0%	643	51,6%	5,2%	14,4%
Salaf Auto	127	10,8%	143	12,2%	113	9,1%	12,6%	-21,0%
LocaSalaf	407	34,5%	419	35,8%	530	42,5%	2,9%	26,5%
Auto Mourabaha	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0,0%	0,0%
Crédit Revolving	20	1,7%	17	1,5%	16	1,3%	-15,0%	-5,9%
Crédits Personnels	624	53,0%	592	50,6%	588	47,2%	-5,1%	-0,7%
Salafwadif	90	7,6%	84	7,2%	97	7,8%	-6,7%	15,5%
Salafdirect	226	19,2%	198	16,9%	200	16,0%	-12,8%	1,0%
CMR	72	6,1%	31	2,6%	0	0,0%	-54,2%	NS
CIM (Crédit Immédiat)	236	20,0%	277	23,7%	288	23,1%	17,4%	4,0%
CIMR	0	0,0%	2	0,2%	3	0,2%	0,0%	50,0%
Total	1 179	100,0%	1 171	100,0%	1 247	100,0%	-0,7%	6,5%
Part de marché	9,3%		8,0%		8,1%		-1,3 pt	0,1 pt

Source : SALAFIN

Période 2015 – 2016 :

Les évolutions majeures enregistrées sur la période 2015 - 2016 sont les suivantes :

- Une augmentation du montant des financements Salafauto qui passe de 127 MMAD en 2015 à 143 MMAD soit une hausse de 12,6%. Cette progression est mitigée par la hausse des crédits Locasalaf (2,9%). Au final les financements octroyés au crédit automobile enregistrent une hausse de 5,2%.
- Les crédits revolving reculent de 15,0%.
- Les produits Salafwadif et CMR enregistrent respectivement un recul de 6,7% et 54,2%. Cependant la baisse des financements octroyés dans le cadre de ces produits est relativement compensée par la hausse des produits CIM (+17,4%). Au final les crédits personnels régressent de 5,1% par la conjonction des évolutions citées.
- Au final, la production totale de crédit recule sur la période 2015–2016 (-0,7%). Celle-ci s'établit à 1 170 MMAD. Ainsi la part de marché de SALAFIN s'établit à 8,1%.

Période 2016 – 2017 :

En 2017, La production totale des crédits augmente de 6,5% et s'élève à 1 247 MMAD, se matérialisant également par le gain de 0,1% de part de marché par rapport à 2016. Cette évolution s'explique par les éléments suivants :

- La baisse de 5,9% des crédits Revolving, qui s'établissent à 16 MMAD contre 17 MMAD à la fin 2016 ;

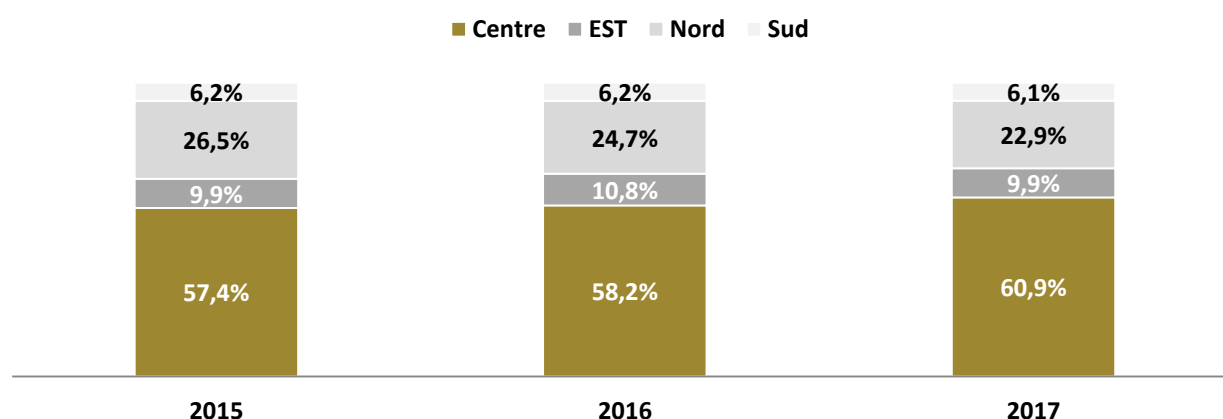
- L'amélioration de 14,4% des prêts affectés à l'automobile, qui s'établissent à 643 MMAD en 2017, contre 562 MMAD en 2016, grâce principalement à l'augmentation de 26,5% de « LocaSalaf » ce segment totalise à fin 2017 530 MMAD contre 419 MMAD une année auparavant ;
- La quasi-stagnation des crédits personnels (-0,7%), qui s'élèvent à 588 MMAD en 2017 contre 592 MMAD en 2016.

Le tableau ci-dessous présente la répartition géographique de la production de SALAFIN sur les trois dernières années :

MMAD	2015	2016	Var. 15/16	2017	Var. 16/17
Centre	677	682	0,7%	760	11,4%
EST	117	127	8,5%	124	-2,4%
Nord	313	289	-7,7%	286	-1,0%
Sud	73	73	0,0%	76	4,1%
Total général	1 179	1 171	-0,7%	1 247	6,5%

Source : SALAFIN

Le graphique ci-dessous illustre le poids de chaque zone géographique dans la production totale de SALAFIN :



Source : SALAFIN

Le tableau suivant présente l'évolution de la production de financement automobile entre 2015 et 2017 :

Evolution de la production de financements Auto (2015-2017)

MMAD	2015	2016	2017	Var. 15-16	Var. 16-17
Salaf Auto :					
Nombre de dossiers	893	905	685	1,3%	-24,3%
Montants financés	127	143	113	12,6%	-21,0%
LocaSalaf :					
Nombre de dossiers	2 698	2 737	3 701	1,5%	35,2%
Montants financés	407	419	530	3,0%	26,5%
Crédit Auto Mourabaha					
Nombre de dossiers	5	0	0	-100,0	0,0%
Montants financés	0	0	0	0,0%	0,0%
Total :					
Nombre de dossiers	3 596	3 642	4 386	1,3%	20,4%
Montants financés (en MMAD)	534	562	643	5,2%	14,4%
Montant moyen financé par dossier (KMAD)	149	154	147	3,4%	-4,5%

Source : SALAFIN

En 2016, les financements automobiles connaissent une hausse de 5,2% par rapport à 2015, passant ainsi de 534 MMAD en 2015 à 562 MMAD en 2016. Par ailleurs, le montant moyen financé par dossier augmente de 3,4%,

et passe de 149 KMAD en 2015 à 154 KMAD en 2016. Ceci s'explique par la hausse de 1,3% du nombre de dossiers de financement Auto, et la hausse des montants financés sur la même période.

En 2017, les financements automobiles poursuivent leur hausse (14,4%) et s'établissent ainsi à 643 MMAD contre 562 MMAD en 2016. Cette évolution s'explique notamment par la hausse du nombre de dossiers financés qui passe de 3 642 à 4 386. Le montant moyen financé par dossier enregistre une baisse de 4,5% passant ainsi de 154 KMAD en 2016 à 147 KMAD à fin 2017.

Ainsi le montant financé des crédits Salaf Auto perd 21,0%, cette baisse a été compensée par la hausse du montant financé des crédits Locasalaf (+26,5%) dont le nombre de dossiers financés progresse de 35,2%.

Evolution de la production des crédits personnels (2015-2017)

	2015	2016	2017	Var. 15-16	Var. 16-17
Salafwadif :					
Nombre de dossiers	1 409	1 302	1 554	-7,6%	19,4%
Montants financés (MMAD)	90	84	97	-6,7%	15,5%
Salafdirect :					
Nombre de dossiers	2 405	2 710	3 413	12,7%	25,9%
Montants financés (MMAD)	226	198	200	-12,4%	1,0%
CMR :					
Nombre de dossiers	1 282	576	0	-55,1%	-100,0%
Montants financés (MMAD)	72	31	0	-56,9%	-100,0%
CIM:					
Nombre de dossiers	5 370	5 782	5 933	7,7%	2,6%
Montants financés (MMAD)	236	277	288	17,4%	4,0%
CIMR:					
Nombre de dossiers	0	63	88	NS	39,7%
Montants financés (MMAD)	0	2	3	NS	50,0%
Total :					
Nombre de dossiers	10 466	10 433	10 988	-0,3%	5,3%
Montants financés (MMAD)	624	592	588	-5,1%	-0,7%
Montant moyen par dossier (KMAD)	60	57	54	-5,0%	-5,3%

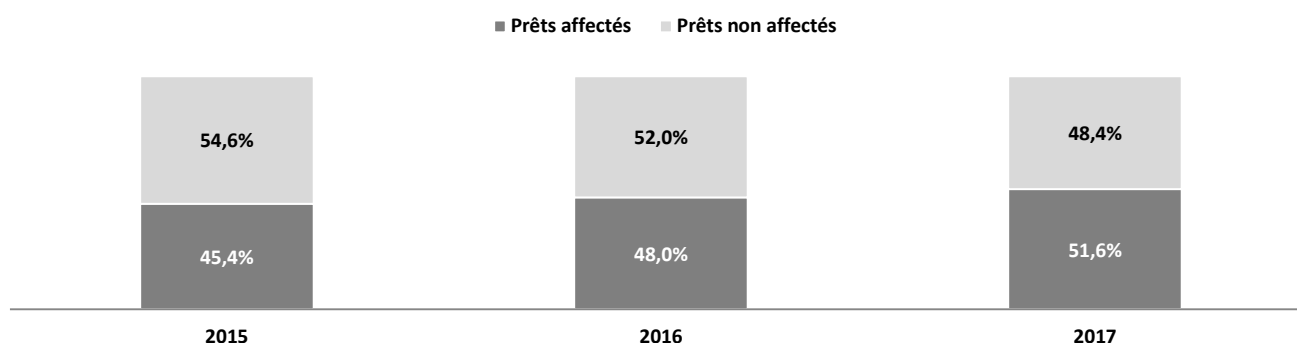
Source : SALAFIN

En 2016, le nombre de dossiers de crédits personnel enregistre une légère diminution de 0,3% à 10 433 dossiers (vs. 10 466 en 2015), aussi, les montants financés par SALAFIN régressent de -5,1% pour s'établir à 592 MMAD à fin 2016.

Le montant moyen financé par dossier diminue à 57 KMAD par dossier en 2016 contre 60 KMAD une année auparavant.

En 2017, le nombre de dossiers augmente de 5,3% par rapport à 2016, pour s'établir à 10 988 dossiers, contre une légère baisse des montants financés de 0,7% pendant cette période engendrant une baisse des montants moyens financés par dossier de 5,3%.

Ainsi, la répartition de la production entre prêt affecté et non affecté sur les trois dernières années se présente comme suit :



Source : SALAFIN

La part des prêts affectés de SALAFIN dans la production globale a passé de 45,4% en 2015 à 48,0% en 2016 et à 51,6% à fin 2017 suite principalement au développement de l'activité LOA gagnant ainsi 6,2 points au détriment des prêts non affectés dont la part a baissé de 54,6% en 2015 à 48,4% en 2017.

Evolution de l'encours net comptable et de l'encours financier entre 2015 et 2017

MMAD	2015	2016	2017	Var. 15-16	Var. 16-17
+ Opérations de crédit	1 429	1 524	1 581	6,6%	3,7%
+ Opérations de LOA	1 714	1 758	1 484	2,6%	-15,6%
Encours net comptable	3 143	3 282	3 065	4,4%	-6,6%
- Dépôt de clientèle	548	636	364	16,1%	-42,8%
- LPA	286	236	176	-17,5%	-25,3%
Encours financier	2 310	2 411	2 525	4,4%	4,7%

Source : SALAFIN

Encours net comptable :

En 2016, l'encours comptable progresse de 4,4% par rapport à 2015 et s'établit à 3 282 MMAD. Cette hausse s'explique concomitamment par l'augmentation des opérations de crédit (+6,6%) et des opérations de LOA (2,6%).

En 2017, l'encours comptable a enregistré une baisse de 6,6% passant ainsi de 3 282 MMAD en 2016 à 3 065 MMAD à fin 2017. Cette baisse est due à la baisse de 15,6% de la LOA.

Encours financier :

L'encours financier de SALAFIN a évolué de 4,4% et de 4,7% en 2016 et en 2017 respectivement pour s'établir à 2.525 MMAD à fin 2017 contre 2.310 en 2015. La baisse importante des LPA et des dépôts de garantie suite à la baisse des opération LOA a permis de garder une évolution positive de l'encours financier et ce malgré la baisse de l'encours net comptable de 6,6% en 2017.

Montant moyen des crédits par dossier :

Montant moyen des crédits par dossier entre 2015 et 2017

	2015	2016	2017	Var. 15-16	Var. 16-17
Production (en MMAD)	1 179	1 170	1 247	-0,8%	6,5%
Nombre de dossiers produits	14 140	14 092	15 400	-0,3%	9,3%
Montant moyen par dossier (en KMAD)	83	83	81	0,0%	-2,5%

Source : SALAFIN

En 2016, le montant moyen par dossier poursuit une tendance stable, il s'établit à 83 KMAD.

Durant l'exercice 2017, la production a évolué de 6,5% passant ainsi de 1 170 MMAD en 2016 à 1 247 MMAD en 2017, le nombre de dossiers produit enregistre une hausse de 9,3%, et le montant moyen par dossier passe de 83 KMAD à 81 KMAD enregistrant ainsi une baisse de 2,5%.

Taux d'utilisations des réserves revolving

Taux d'utilisations des réserves revolving sur la période 2015-2017

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15-16	Var. 16-17
Réserves (1)	183 972	184 547	217 085	0,31%	17,6%
Consommation (2)	136 745	138 341	170 437	1,17%	23,2%
Taux d'utilisation des réserves (2)/(1)	74,3%	75,0%	78,5%		

Source : SALAFIN

En 2016, le taux d'utilisation des réserves progresse de 0,8 points et s'établit à 75,0%. Ceci s'explique par la plus forte hausse de la consommation (+1,1%) par rapport aux réserves (+0,3%).

En 2017, le taux d'utilisation des réserves revolving a augmenté de 3,5 pts suite à l'évolution de 17,6% des réserves et de 23,2% de leur consommation.

V.7. Politique de distribution

Dans le souci d'assurer une plus grande proximité vis-à-vis de sa clientèle, SALAFIN assure la commercialisation de ses produits au travers différents canaux de distribution.

Le réseau SALAFIN constitué de desks et d'agences :

- Desks : Il s'agit de bureaux de représentation implantés dans les principales agences de BMCE Bank à Meknès, Kenitra, El Jadida et Tetouan ;
- Agences SALAFIN : La société possède un réseau de 16 agences situées dans les principales villes du Maroc dont notamment Casablanca, Rabat et Marrakech.

Le réseau BMCE Bank : SALAFIN accède à travers sa maison mère à un réseau constitué de plus de 630 agences pour commercialiser l'ensemble de ses produits. En contrepartie des services offerts par le réseau BMCE Bank, SALAFIN verse des commissions aux agences partenaires ;

Le réseau propre aux produits Easy latitudes et crédit levier boursier : ces produits sont commercialisés auprès de Dar Tawfir, de BMCE Bank ;

Autres réseaux : Il s'agit des concessionnaires automobiles et des conventions signées avec des courtiers d'assurance qui distribuent les produits de SALAFIN en échange de commissions ;

La société SALAFIN a lancé courant 2012 un nouveau canal de distribution : l'agence Internet

Ventilation de la production par réseau de distribution (hors crédit revolving) sur la période 2015-2017

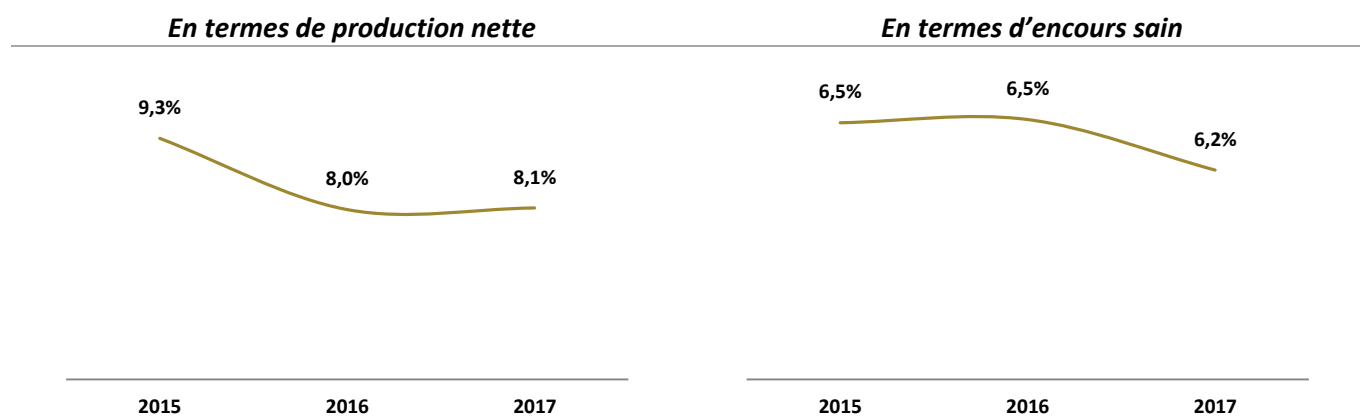
MMAD	2015	2016	2017	Var. 15-16	Var. 16-17
Réseau interne SALAFIN	387	314	300	-18,9%	-4,5%
Réseau BMCE BANK	237	277	288	16,9%	4,0%
Réseau concessionnaires et correspondants	534	562	643	5,2%	14,4%
Total	1 158	1 153	1 231	-0,4%	6,8%

Source : SALAFIN

En 2016, la distribution de la production via le réseau SALAFIN chute de 18,9% au détriment du réseau BMCE Bank et du réseau de concessionnaires qui enregistrent respectivement des hausses de 16,8% et 5,2%.

En 2017, Le réseau interne de SALAFIN affiche une baisse de 4,5% et distribue 24,4% des financements de la société (soit 300 MMAD). Au cours de cette année, le réseau des concessionnaires et correspondants draine près de 52,2% de la production globale, contre 48,7% en 2016, soit une hausse de 3,5 pts. Finalement, le réseau BMCE Bank progresse de 4,0% en distribuant 23,4% de la production de SALAFIN, soit 288 MMAD.

Evolution de la part de marché de SALAFIN sur les trois dernières années :



Sources : APSF, SALAFIN

En termes de production nette la part de marché de SALAFIN a baissé de 9,3% en 2015 à 8,0% en 2016 et a gagné 0,1 point en 2017 pour s'établir à 8,1%.

En termes d'encours sain la part de marché de SALAFIN est restée stable sur la période 2015/2016 avant de perdre 0,3 point pour atteindre 6,2% à fin 2017.

V.8. Saisonnalité

L'activité de SALAFIN n'est soumise à aucun type de saisonnalité.

V.9. Politique des prix

Les tarifs proposés dans le cadre d'octroi de crédit sont calculés à partir du taux de refinancement, majoré de la marge de rentabilité souhaitée. Cette marge tient compte du risque des éléments suivants :

- Le risque lié au produit ;
- Le risque client ;
- Le montant ;
- Le TMIC.

SALAFIN construit sur cette base une liste de prix par produit applicable à tous les clients. Un taux de sortie correspond à chaque produit, maturité et type de clientèle. Celui-ci, dit taux effectif global (TEG), peut être révisé en fonction des offres promotionnelles.

Les départements en charge de la mise en place de la politique de tarification sont le département Commercial et Marketing et le département Développement et Organisation.

V.10. Politique d'investissement

Compte tenu des spécificités de l'activité de SALAFIN, les moyens informatiques et le système d'information constituent des éléments clés afin de suivre l'évolution de l'activité et les mutations du secteur en termes de régulation et de nouveaux produits.

Afin de relever ces défis, SALAFIN s'efforce de créer des systèmes évolutifs, performants et flexibles, permettant de s'adapter aux produits qu'elle doit offrir à ses clients.

Ainsi sur les trois dernières années, les investissements ont concerné essentiellement le développement du SI et des moyens informatiques, comme le montre le tableau ci-dessous :

MMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Reclassements comptables			12,5		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles nettes	9,8	5,2	11,1	-46,9%	113,5%
Logiciel informatique	2,6	3,4	6,5	30,8%	91,2%
Mobilier et matériel de bureau	0,2	0,3	0,6	100,0%	100,0%
Matériel informatique	0,6	0,3	0,6	-53,1%	100,0%
Agencements et aménagements	0,6	0,8	4,2	37,9%	425,0%
Autres immobilisations corporelles en cours	5,8	0,3		-94,8%	
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	9,8	5,2	23,6	-46,9%	353,8%

Source : SALAFIN

Année 2015 :

Les investissements de l'année 2015 ont atteint 9,8 MMAD et correspondent principalement au renforcement des moyens informatiques (logiciel et matériel) pour plus de 3,2 MMAD ainsi que des travaux d'aménagement et d'agencement du siège de la société comptabilisés dans la rubrique « Autres immobilisations corporelles en cours » pour 5,8 MMAD.

Année 2016 :

En 2016, les investissements se sont élevés à 5,2 MMAD, en baisse de 46,9% en tenant compte des immobilisations en cours et en hausse de 20,9% si l'on ne considère pas ces investissements non récurrents.

SALAFIN continue ainsi de renforcer son système d'information avec un investissement de 3,4 MMAD en logiciel et du matériel informatique pour 0,3 MMAD. Les autres investissements sont des aménagements et agencements divers ainsi que du mobilier et matériel de bureau pour un montant total de 1,1 MMAD.

Année 2017 :

Les investissements de l'année 2017 ont atteint 23,2 MMAD et correspondent principalement aux éléments suivants :

- En 2017, SALAFIN a procédé à un reclassement d'actifs d'un montant de 12,5 MMAD répartis comme suit :
 - 4,5 MMAD pour les centres d'estivage ;
 - 8,0 MMAD relatifs à l'immeuble Sapino (terrain, constructions et aménagement).
 - Ces éléments étaient comptabilisés dans le poste « Autres immobilisations hors exploitation » et ont été comptabilisés dans les postes « Terrain d'exploitation » et « Immeubles d'exploitation »
- Agencements et aménagements de 4,2 MMAD concernant l'équipement de l'annexe SAPINO et le réaménagement du département Pilotage et Organisation.
- Développement des systèmes d'information (Majestic et Collect) par ORUS Services pour un montant de 6,5 MMAD.



PARTIE V : PRESENTATION DE TASLIF



I. Renseignements généraux

Dénomination sociale	TASLIF
Siège social	29, boulevard Moulay Youssef – 20 000, Casablanca
Coordonnées	Tel : 05 22 20 03 20 Fax : 05 22 26 77 26 e-mail : TASLIF@TASLIF.com Site web : www.TASLIF.com
Forme juridique	Société anonyme à conseil d'administration
Date de constitution	Juin 1986.
Durée de vie	99 ans
Registre du commerce	48 059 – Casablanca
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Capital social à la veille de l'Opération	MAD 214 725 000 divisé en 21 472 500 actions de MAD 10 chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.
Objet social	L'article 2 des statuts stipule que TASLIF a pour objet tant au Maroc qu'à l'étranger : ▪ Dans le cadre des dispositions du Dahir portant loi n°1-93-147 du 15 Moharram 1414 (6 juillet 1993) relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et leur contrôle, la société a pour objet de réaliser toutes les opérations de financement et de crédit de tous biens et services destinés à la consommation ou à l'équipement à usage personnel, domestique, collectif, commercial, industriel et professionnel ; ▪ L'achat, la revente ou la location soit au comptant soit à terme de tous biens entrant dans le cadre de son activité de financement ; ▪ Dans le cadre des dispositions légales et notamment des arrêtés ministériels en date du 16 mai 1996 et 28 mars 1997, la société a la faculté de faire appel, de percevoir et de gérer des fonds provenant du public d'un terme supérieur à 2 années ; ▪ Et plus généralement, toute opération quelconque commerciales, industrielles, mobilières, financières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, aux objets ci-dessus spécifiés ou favorisant le développement de la société.
Textes législatifs	De par sa forme juridique, TASLIF est régie par le Dahir n°1-96-124 du 14 Rabii II 1417 (30 août 1996) portant promulgation de la loi n°17-95 relative aux Sociétés Anonymes, tel que modifiée et complétée. De par son activité, TASLIF est régie notamment par le Dahir n° 1-14-193 du 1^{er} rabii I 1436 portant promulgation de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés (loi bancaire). De par ses émissions de Titres de Créances Négociables, la société est régie par la loi n°35-94 relative à certains titres de Créances négociables telle que modifiée et complétée par le Dahir n°1-08-95 du 20 chaoual 1429 (20 octobre 2008) portant promulgation de la loi n°33-06 relative à la titrisation des créances. De par sa cotation à la bourse de Casablanca, TASLIF est régie par toutes les dispositions légales et réglementaires relatives au marché financier et notamment : ▪ Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse de Casablanca modifié et complété ; ▪ Règlement général de la Bourse de Casablanca approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°1268-08 du 7 juillet 2008

	modifié et complété par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 30-14 du 06 janvier 2014 ; ▪ La Circulaire de l'AMMC ; ▪ Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 ; ▪ Dahir n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de la loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs (modifié et complété par la loi n°43-02) ; ▪ Règlement Général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 ; ▪ Dahir n°1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier marocain telle que modifiée et complétée par la loi 46-06 ; ▪ Règlement général de l'AMMC.
Régime fiscal	TASLIF est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 37% et à la TVA au taux de 10% sur les intérêts et 20% sur la LOA.
Tribunal compétent en cas de litige	Tribunal de commerce de Casablanca
Lieu de consultation des documents juridiques	Les documents sociaux, comptables et juridiques dont la communication est prévue par la loi ainsi que les statuts, peuvent être consultés au siège social de TASLIF situé au 29, boulevard Moulay Youssef – 20 000, Casablanca conformément à l'article 141 de la loi 17-95 tel que complétée et modifiée.

Source : TASLIF

II. Renseignements sur le capital de Taslif

II.1. Renseignement à caractère général

À la date d'établissement du présent dossier d'information, le capital social de TASLIF s'établit à MAD 214 725 000, entièrement libéré, réparti en 21 472 500 actions d'une valeur nominale de MAD 10 chacune et toutes de même catégorie.

II.2. Historique du capital social

Depuis la constitution de TASLIF, le capital social a enregistré l'évolution suivante :

Date	Capital initial en MAD	Nature de l'opération	Nombre d'actions créées	Nominal en MAD	Montant nominal de l'opération en MAD	Prix par action lors de l'opération en MAD	Prime en MAD	Nombre total d'actions	Capital final en MAD
1986	-	Constitution	6 000	1 000	6 000 000	1 000	0	6 000	6 000 000
1990	6 000 000	Augmentation de capital par apport en numéraire	2 000	1 000	2 000 000	1 000	0	8 000	8 000 000
1992	8 000 000	Augmentation de capital par apport en numéraire	2 000	1 000	2 000 000	1 000	0	10 000	10 000 000
1993	10 000 000	Augmentation de capital par compensation de créances	13 000	1 000	13 000 000	1 000	0	23 000	23 000 000
1995	23 000 000	Changement de la valeur nominale de MAD 1000 à MAD 100		100	0	100		230 000	23 000 000
1997	23 000 000	Introduction en bourse par augmentation de capital	76 750	100	7 675 000	220	120	306 750	30 675 000
2004	30 675 000	Incorporation de réserves	102 250	100	10 225 000	100	0	409 000	40 900 000
2008	40 900 000	Augmentation de capital par apport en numéraire	306 750	100	30 675 000	652	552	715 750	71 575 000
2011	71 575 000	Réduction du nominal	-	10	0	10	0	7 157 500	71 575 000
2011	71 575 000	Augmentation de capital par incorporation des réserves et primes et Réduction de capital du report à nouveau négatif	10 736 250	10	107 362 500	10	0	17 893 750	178 937 500
2011	178 937 500	Augmentation de capital en numéraire réservée aux actionnaires et aux détenteurs des droits de souscription	3 578 750	10	35 787 500	27	17	21 472 500	214 725 000

Source : TASLIF

A sa création en 1986, dotée d'un capital de MAD 6 000 000, TASLIF était détenue par la société STOKVIS NORD AFRIQUE⁴⁰ (SNA), à hauteur de 54,4%, et par des partenaires de SNA (revendeurs) à hauteur de 45,6%. A cette époque, l'activité de la société était limitée au financement, sur une durée maximale de 24 mois, des produits distribués par SNA et ses revendeurs.

En 1990, TASLIF réalise une première augmentation de capital par apport en numéraire de MAD 2 millions à l'issue de laquelle le capital social s'est établi à MAD 8 millions. Cette opération coïncide avec l'élargissement de l'offre commerciale de TASLIF vers de nouveaux revendeurs et le financement de tous les articles d'équipement domestiques. Le développement de l'activité a été consolidé également par la mise en place d'un nouveau système d'information permettant d'alléger les procédures administratives parallèlement à l'accroissement du nombre de dossiers traités.

⁴⁰ Filiale du groupe SANAM Holding

A fin 1992, et suite à une augmentation de capital par apport en numéraire de MAD 2 millions, le capital social s'est établi à MAD 10 millions. Il est à noter que la participation de SANAM Holding atteint 49,3% à la fin de cet exercice.

A fin 1993, et après une augmentation de capital par compensation de créances⁴¹ d'un montant de MAD 13 millions, le capital social s'est établi à MAD 23 millions. A l'issue de cette opération, SANAM Holding détient 167 840 actions TASLIF représentant près de 73% du capital et des droits de vote.

Durant l'exercice 1995, TASLIF a procédé à une division du nominal. Cette opération a permis de réduire la valeur nominale par action de MAD 1 000 à MAD 100 et à multiplier à due concurrence le nombre d'actions composant le capital, celui-ci demeurant inchangé.

En 1997, TASLIF s'introduit en bourse via une augmentation de capital avec création de 76 750 actions au prix de MAD 140 (représentant 25% du capital). A l'issue de cette opération, la participation de SANAM Holding s'établit à 50,7% et le capital social de TASLIF s'élève à MAD 30,7 millions.

A fin 2004, et après une incorporation de réserves à hauteur de MAD 10,2 millions, le capital social s'est établi à MAD 40,9 millions.

Courant 2008, TASLIF a réalisé une augmentation de capital social par apport en numéraire, avec maintien du droit préférentiel de souscription, à hauteur de MAD 30,7 millions. A l'issue de cette opération, le capital social s'établit à MAD 71,6 millions et est composé de 715 750 actions, toutes de même catégorie et entièrement libérées, d'une valeur nominale de MAD 100 chacune.

En 2011, TASLIF a procédé à la réduction du nominal de l'action pour le porter de MAD 100 à MAD 10. Elle a ensuite réalisé une opération Accordéon à travers une augmentation du capital par incorporation des réserves et primes suivie d'une réduction du capital du report à nouveau négatif d'un montant de MAD 74,3 millions. A l'issue de cette opération, le capital social s'établit à MAD 178,9 millions soit 17 893 750 actions d'une valeur nominale de MAD 10 chacune. A la fin de la même année, TASLIF a réalisé une augmentation de capital en numéraire réservée à ses actionnaires actuels et aux détenteurs de droits de souscription par création de 3 578 750 actions d'une valeur nominale de MAD 10, ramenant ainsi le capital social de la société à MAD 214,7 millions.

II.3. Structure de l'actionnariat

Le tableau suivant présente l'historique de l'actionnariat de TASLIF sur la période 2015-2017 :

Actionnaires	Décembre 2015		Décembre 2016		Décembre 2017	
	Nombre de titres	% du capital et des droits de votes	Nombre de titres	% du capital et des droits de votes	Nombre de titres	% du capital et des droits de votes
SAHAM Assurance	14 648 946	68,22%	14 648 946	68,22%	14 876 148	69,28%
SANAM Holding	4 818 845	22,44%	4 818 845	22,44%	4 818 845	22,44%
M. Said ALJ	10 350	0,05%	10 350	0,05%	10 350	0,05%
Divers	1 994 359	9,29%	1 994 359	9,29%	1 767 157	8,23%
TOTAL	21 472 500	100,00%	21 472 500	100,00%	21 472 500	100,00%

Source : TASLIF

Au 31/12/2017, SAHAM Assurance détenait 69,28% des actions de TASLIF et SANAM Holding en détient 22,44% alors que le reste est détenu par divers autres actionnaires.

⁴¹ Détenues par SANAM Holding sur TASLIF

À la veille de l'Opération, la structure de l'actionnariat de TASLIF se présente comme suit :

Actionnaires	Nombre de titres	% dans le capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
SAHAM Assurance	14 876 394	69,28%	14 876 394	69,28%
SANAM Holding	5 028 845	23,42%	5 028 845	23,42%
M. Said ALJ	10 350	0,05%	10 350	0,05%
Divers	1 556 911	7,25%	1 556 911	7,25%
TOTAL	21 472 500	100,00%	21 472 500	100,00%

Source : TASLIF

A noter que Taslif fait l'objet d'une OPA obligatoire initiée par Sanlam Emerging Markets Ireland Limited, Saham SA, Saham Finances, Saham Finances Participations, Saham Assurance, Sanam Holding et M. Said ALJ dont la période de souscription s'étend entre le 11 et le 17 Décembre 2018.

II.4. Présentation des principaux actionnaires

Saham Assurance

Voir la Partie « appartenance de Taslif à un groupe ».

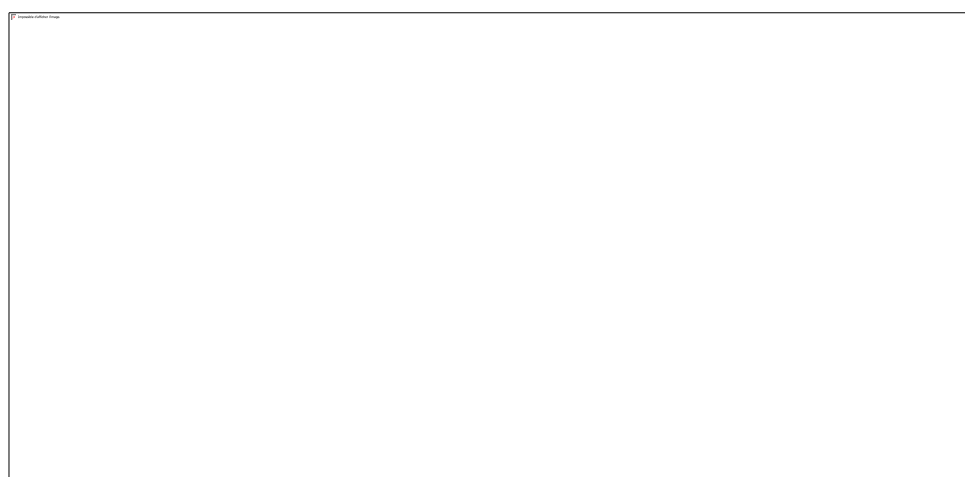
Sanam Holding

Sanam Holding est une société holding de participations créée par Said Alj en 1986 dans le but de détenir des participations majoritaires et actives dans des sociétés cotées et non cotées au Maroc et à l'étranger.

Toutes les participations de Sanam Holding, ainsi que leurs sociétés affiliées, sont développées, gérées ou supervisées par le management de la holding.

Ses filiales opèrent principalement dans 3 pôles : l'industrie agroalimentaire, l'hôtellerie et l'industrie du cinéma, ainsi que la banque et assurance.

Le schéma ci-dessous présente les principales filiales directes de Sanam Holding :



Source : Sanam Holding

Parmi les filiales du groupe Sanam Holding, 4 sont cotées à la bourse de Casablanca : Unimer, Stokvis, Taslif, et Saham Assurance.

Enfin, le groupe compte près de 7 000 collaborateurs de 18 différentes nationalités.

II.5. Pacte d'actionnaires

Dans le cadre de l'Opération de fusion-absorption de Taslif, l'actionnaire principal de Salafin à savoir BMCE Bank a signé un pacte d'actionnaires avec l'actionnaire de Taslif à savoir Saham Assurance en date du 26/01/2018. (Voir présentation de l'Opération).

II.6. Restrictions en matière de négociabilité

Il n'existe aucune restriction en matière de négociabilité visant les actions TASLIF conformément au Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse de Casablanca.

II.7. Nantissement d'actions de la société

Néant.

II.8. Nantissement et hypothèques des actifs de la société

Les actifs de Taslif ne sont ni hypothéqués ni nantis.

II.9. Politique de dividendes

Dispositions statutaires

L'article 36 des statuts de TASLIF prévoit qu'il soit effectué un prélèvement de 5% sur les bénéfices nets affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale excède le dixième du capital social.

Le solde est distribué par l'Assemblée Générale Ordinaire aux actionnaires proportionnellement aux sommes dont leurs actions sont libérées. Toutefois, sur la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire peut décider le prélèvement, sur la portion revenant aux actionnaires à titre de dividendes, des sommes qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves facultatives.

Le même article stipule que le Conseil d'administration fixe les modalités de mise en paiement des dividendes, ledit paiement devant avoir lieu dans un délai maximum de neuf (9) mois après la clôture de l'exercice social, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du Président du Tribunal, statuant en référé, à la demande du Conseil d'administration.

Tout dividende qui n'est pas réclamé dans les cinq (5) ans de la date de sa mise en paiement est prescrit au profit de la société.

KMAD	2015	2016	2017
Résultat net de l'exercice	24 238	37 113	33 318
Dividendes distribués en n+1	21 473	36 503	36 503
Taux de distribution (Pay-Out) ⁴²	88,6%	98,4%	109,6%
Nombre d'actions	21 472 500	21 472 500	21 472 500
Résultat net par action (en MAD/action)	1,1	1,7	1,5
Dividende par action (en MAD/action)	1,0	1,7	1,7

Source : TASLIF

⁴² Pay-out = Dividendes distribués en n+1 (au titre de l'année n) / Résultat net (n).

La politique de distribution des dividendes adoptée par TASLIF découle d'une stratégie de satisfaction des actionnaires notamment à travers une rémunération continue tout en conservant le niveau des capitaux propres adapté au maintien de la croissance.

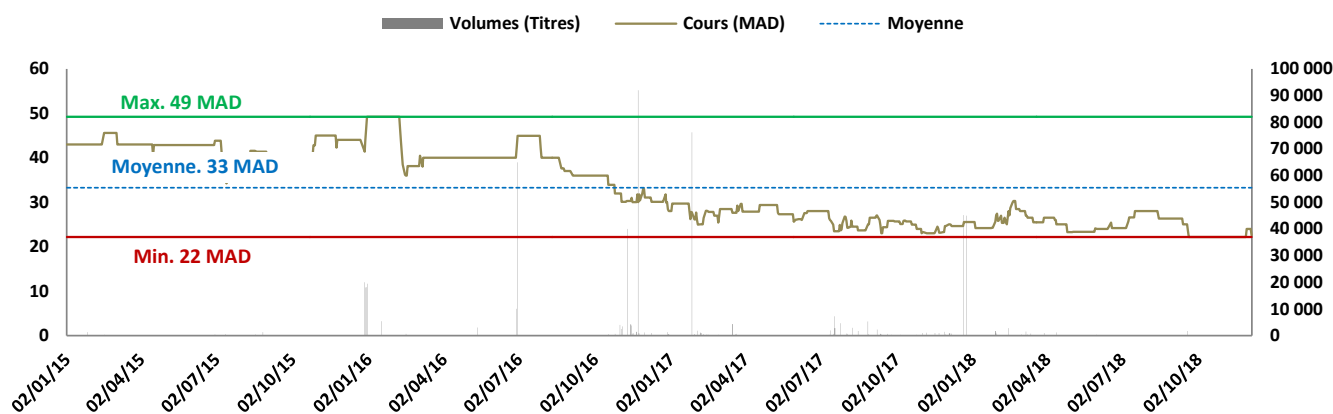
En 2017, TASLIF attribue à chacune des 21.472.500 actions composant le capital social, un dividende de 1,7 MAD.

III. Marché des titres de TASLIF

III.1. Caractéristiques des actions TASLIF

TASLIF est cotée à la Bourse de Casablanca depuis le 28 octobre 1997 sous le code Ticker TSF. Le titre est coté au troisième compartiment de la Bourse de Casablanca.

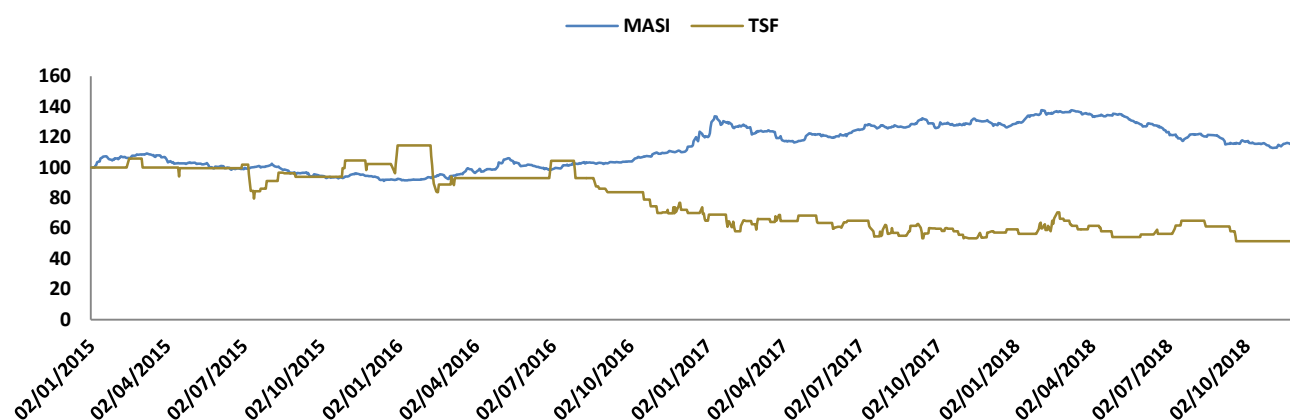
Le graphique ci-dessous illustre l'évolution du cours de l'action TASLIF du 2 janvier 2015 au 05 Décembre 2018 :



Source : Bourse de Casablanca

Sur la période janvier 2015 à fin Novembre 2018, le cours moyen enregistré par TASLIF est de 34 MAD, avec un minimum de 22 et un maximum de 49 MAD enregistré en 2016. Au 05/12/2018, TASLIF affiche un cours boursier de 22,6 MAD.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du titre TASLIF et du Masi base 100 à partir du 02 janvier 2015 :



Source : Bourse de Casablanca

Sur la période allant du 2 janvier 2015 au 05 décembre 2018 le titre TASLIF a perdu 47,5% contre une performance de 17,4% enregistrée par le Masi.

Le tableau suivant résume les principaux indicateurs boursiers de TASLIF sur la période 2015-2017:

	2015	2016	2017	Novembre 2018
Nombre d'actions	21 472 500	21 472 500	21 472 500	21 472 500
Quantité de titres échangés	80 975	244 811	224 987	15 938
Plus haut – cours de clôture (MAD)	49,25	49,25	29,67	30,28
Plus bas – cours de clôture (MAD)	34,24	28,0	23,0	22,20
Bénéfice par action – MAD	1,13	1,73	1,55	-
Dividende par action – MAD	1	1,7	1,7	-
Capitalisation en fin de période (M MAD)	1 058	601	548	515
PER au 31 décembre ⁴³	43,6x	16,2x	16,5x	⁴⁴ 15,5x
D/Y au 31 décembre ⁴⁵	2,03%	6,1%	6,7%	-
Taux de distribution (Pay-Out)	88,6%	98,4%	109,6%	-

Source : TASLIF, Bourse de Casablanca Le tableau suivant résume les principaux indicateurs boursiers de TASLIF sur la période 2015-2017:

	2015	2016	2017
Nombre d'actions	21 472 500	21 472 500	21 472 500
Quantité de titres échangés	80 975	244 811	224 987
Plus haut – cours de clôture (MAD)	49,25	49,25	29,67
Plus bas – cours de clôture (MAD)	34,24	28,0	23,0
Bénéfice par action – MAD	1,13	1,73	1,55
Dividende par action – MAD	1	1,7	1,7
Capitalisation en fin de période (M MAD)	1 058	601	548
PER au 31 décembre ⁴⁶	43,6x	16,2x	16,5x
D/Y au 31 décembre ⁴⁷	2,03%	6,1%	6,7%
Taux de distribution (Pay-Out)	88,6%	98,4%	109,6%

Source : TASLIF, Bourse de Casablanca

Le tableau suivant résume les principaux indicateurs boursiers de TASLIF sur la période 2015-2017:

	2015	2016	2017
Nombre d'actions	21 472 500	21 472 500	21 472 500
Quantité de titres échangés	80 975	244 811	224 987

⁴³ PER au 31 décembre = Capitalisation au 31 décembre / Résultat social

⁴⁴ Capitalisation boursière à fin novembre divisé par le résultat net au 31/12/2017

⁴⁵ Dividend Yield = Dividendes par action au titre de l'exercice n / cours de l'action au 31 décembre de l'exercice n

⁴⁶ PER au 31 décembre = Capitalisation au 31 décembre / Résultat social

⁴⁷ Dividend Yield = Dividendes par action au titre de l'exercice n / cours de l'action au 31 décembre de l'exercice n

Plus haut – cours de clôture (MAD)	49,25	49,25	29,67
Plus bas – cours de clôture (MAD)	34,24	28,0	23,0
Bénéfice par action – MAD	1,13	1,73	1,55
Dividende par action – MAD	1	1,7	1,7
Capitalisation en fin de période (M MAD)	1 058	601	548
PER au 31 décembre ⁴⁸	43,6x	16,2x	16,5x
D/Y au 31 décembre ⁴⁹	2,03%	6,1%	6,7%
Taux de distribution (Pay-Out)	88,6%	98,4%	109,6%

Source : TASLIF, Bourse de Casablanca

III.2. Emission des bons de sociétés de financement

TASLIF a lancé en 2003 un programme de Bons de Sociétés de Financement (BSF) permettant à la société de financer son besoin en trésorerie à court terme avant que celui-ci ne prenne fin en 2008.

En février 2013, TASLIF a relevé le plafond d'émissions de BSF de MAD 300 millions, passant ainsi à MAD 650 millions.

Le tableau suivant présente les émissions de BSF non échues réalisées par TASLIF:

Date	Montant émis	Valeur nominale	Nombre de titres	Durée	Taux	Echéance	Mode de Remboursement	Encours au 30/06/2018
02.09.2014	120 000 000	100 000	1 200	5 ans	4,90%	02.09.2019	In fine	120 000 000
12.04.2016	200 000 000	100 000	2 500	5 ans	3,72%	12.04.2021	Linéaire	120 000 000
22.04.2016	80 000 000	100 000	800	5 ans	3,65%	22.04.2021	Linéaire	48 000 000
02.05.2017	200 000 000	100 000	2 000	5 ans	3,60%	02.05.2022	Linéaire	160 000 000
17.05.2017	50 000 000	100 000	500	5 ans	3,60%	17.05.2022	Linéaire	40 000 000
Total	650 000 000							488 000 000

Source : TASLIF

IV. Notation :

A ce jour TASLIF, n'a fait l'objet d'aucune notation.

V. Assemblées d'actionnaires

Les modes de convocations, les conditions d'admission, les quorums et les conditions d'exercice des droits de vote des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la société TASLIF sont conformes à la loi n°17-95 relative aux Sociétés Anonymes telle que modifiée et complétée.

⁴⁸ PER au 31 décembre = Capitalisation au 31 décembre / Résultat social

⁴⁹ Dividend Yield = Dividendes par action au titre de l'exercice n / cours de l'action au 31 décembre de l'exercice n

V.1. Mode de convocation

Assemblée d'actionnaires

L'article 23 des statuts de TASLIF stipule que l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration.

Les convocations aux Assemblées sont faites trente (30) jours au moins avant la réunion de l'Assemblée des actionnaires par un avis inséré dans un journal d'annonces légales et au Bulletin Officiel, soit par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à chacun des actionnaires si les actions sont nominatives.

Conditions d'admission

L'article 24 des statuts de la société stipule que l'Assemblée Générale Extraordinaire, Ordinaire annuelle ou convoquée extraordinairement, se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions. Les propriétaires d'actions nominatives peuvent assister à l'Assemblée sur simple justification de leur identité, à la condition d'être inscrits sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'Assemblée.

V.2. Quorum des assemblées générales

Assemblée Générale Ordinaire

L'article 31 des statuts de la société stipule que l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle ou convoquée extraordinairement ne délibère valablement sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart (1/4) des actions ayant le droit de vote. Si elle ne réunit pas ce quorum, une nouvelle Assemblée est convoquée dans les mêmes formes, mais avec un délai de huit jours francs, laquelle délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

Assemblée Générale Extraordinaire

L'article 32 des statuts de TASLIF stipule que l'Assemblée Extraordinaire n'est régulièrement constituée et ne peut valablement délibérer que si elle est composée d'un nombre d'actionnaires représentant au moins la moitié (1/2) des actions ayant le droit de vote. Si sur première convocation, l'Assemblée ne réunit pas le quorum visé au paragraphe précédent, une seconde Assemblée peut être convoquée laquelle ne délibère valablement que si elle réunit au moins le quart (1/4) des actions ayant le droit de vote. A défaut de réunir ce quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus tard à celle à laquelle elle avait été convoquée, l'Assemblée prorogée devant réunir le quorum fixé au quart (1/4) des actions ayant le droit de vote.

V.3. Conditions d'exercice des droits de vote

Les conditions d'exercice du droit de vote des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la société TASLIF sont conformes à la loi n°17-95 relative aux Sociétés Anonymes telle que modifiée et complétée.

VI. Organes d'Administration

VI.1. Dispositions statutaires

L'article 13 des statuts stipule ce qui suit :

Composition

La société est administrée par un conseil composé de 3 à 15 membres, nommés et révocables par l'Assemblée Générale.

Une personne morale peut être nommée administrateur. Lors de sa nomination, elle est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant permanent, elle est tenue de notifier sans délai à la société, par lettre recommandée, cette révocation, ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès ou de démission de ce dernier.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la société par contrat de travail ne peut dépasser le tiers des membres du conseil d'administration.

Durée de fonction des administrateurs

La durée des fonctions des administrateurs est de six (6) années.

Les administrateurs sont toujours rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire, sans même que cette révocation soit mise à l'ordre du jour.

Réunions et délibérations

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins trois fois par an, sur convocation de son Président.

En cas d'urgence, ou s'il y a défaillance de sa part, la convocation peut être faite par le ou les commissaires aux comptes. En outre, le conseil peut être convoqué par des administrateurs représentant au moins le tiers de son effectif s'il ne s'est pas réuni depuis trois mois.

Dans les délibérations du Conseil, chaque administrateur dispose d'une voix.

Le conseil ne délibère valablement que si la majorité de ses membres sont effectivement présents.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux établis par le secrétaire du Conseil sous l'autorité du Président et signés par ce dernier et au moins un administrateur.

Pouvoirs du Conseil

Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et pour faire ou autoriser tous actes et opérations de gestion et tous actes de disposition.

Allocations du Conseil

L'Assemblée Générale Ordinaire peut allouer au Conseil d'administration, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle, qu'elle détermine librement et que le conseil répartit entre ses membres dans les proportions qu'il juge convenables.

Le Conseil peut allouer à certains administrateurs, pour des missions spéciales, et aux comités techniques, une rémunération exceptionnelle.

Il peut également autoriser le remboursement des frais de voyages et de déplacement engagés, sur décision de sa part, dans l'intérêt de la société.

Les rémunérations et les remboursements des frais sont portés aux charges d'exploitation.

Les administrateurs ne peuvent recevoir, en cette qualité aucune autre rémunération de la société, à moins qu'ils ne soient liés à celle-ci par contrats de travail.

VI.2. Composition du Conseil d'Administration

A la veille de l'opération, le tableau suivant présente la composition actuelle du Conseil d'administration de TASLIF :

Membres du Conseil d'administration	Fonction actuelle	Lien avec TASLIF	Date de nomination	Expiration du mandat
M. Said ALJ	Président Directeur Général	Actionnaire	AGO du 19.04.2013	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2018
SAHAM représentée par M. Moulay Mhamed ELALAMY	Administrateur	Actionnaire	AGO du 19.04.2013	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2018
SAHAM Assurance Maroc représentée par Mme Kawtar Johrati	Administrateur	Actionnaire	AGO du 19.04.2013	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2018

Source : TASLIF

Le tableau suivant présente la liste des autres mandats en cours du Président du Conseil d'administration :

Société	Fonction
SANAM HOLDING	Président du Conseil d'administration
ALJIA HOLDING	Président du Conseil d'administration
SANAM AGRO	Administrateur
FCEC	Cogérant
CLA STUDIO	Cogérant
STOKVIS NORD AFRIQUE	Administrateur
UNIMER	Président du Conseil d'administration
UNIMER AFRICA	Président du Conseil d'administration
UNIMER MAURITANIE	Président du Conseil d'administration
LMV France	Président du Conseil d'administration
TASLIF	Président du Conseil d'administration
ARADEI CAPITAL	Administrateur

RETAIL HOLDING

Administrateur

LABEL'VIE

Administrateur

Source : TASLIF

VI.3. Formation et expérience des principaux administrateurs

M. Saïd ALJ, Président Directeur Général

Diplômé de l'Ecole Supérieure des Cadres en Gestion d'Entreprises de Paris, il cumule différentes expériences en tant que dirigeant d'entreprises aussi bien en France qu'en Belgique et ensuite au Maroc où il prend la direction de plusieurs sociétés, dont TASLIF, société de crédit à la consommation, introduite à la Bourse de Casablanca depuis octobre 1997 et dont il est aujourd'hui le Président, et Stokvis, société spécialisée notamment dans la vente entre autres de matériel de travaux publics. En Août 1993, il est nommé Président délégué d'Unimer SA avant d'en devenir le Président en 1995.

M. Saïd ALJ est président Directeur Général de TASLIF depuis le 22 juin 1989.

M. Moulay Mhamed ELALAMY, représentant de SAHAM et de SAHAM ASSURANCES MAROC

Diplômé de l'Université de British Columbia au Canada, Moulay Mhamed ELALAMY a démarré sa carrière au Boston Consulting Group à Paris, il a ensuite rejoint Abraaj Group, un fond d'investissements leader sur les marchés émergents basé à Dubaï.

En 2013, il intègre le Groupe SAHAM en tant que Project Officer, il est nommé, en 2014, Directeur Général de SAHAM Assistance.

En 2015, Moulay Mhamed ELALAMY est nommé Secrétaire Général du Groupe SAHAM. Entre 2017 et 2018, Il est Directeur Général de SAHAM Assurance Maroc.

Mme. Kawtar Johrati, représentante de SAHAM Assurance Maroc

Diplômée de l'ISCAE cycle normal et cycle supérieur de gestion, Mme Johrati occupait la fonction de responsable de la Gestion Actions à WAFA Gestion en 1998.

En 2003, elle rejoint CNIA Assurance en qualité de responsable Trésorerie et Placement. Depuis 2010, Directeur Général de la filiale Asset management du Groupe.

Depuis 2014, Mme JOHRATI est Directeur Général Déléguée du pôle immobilier du groupe SAHAM.

VII. Organes de direction

VII.1. Dispositions statutaires

L'article 17 des statuts stipule que :

- Le Président Directeur Général assume, sous sa responsabilité, la Direction Générale de la société et la représente dans ses rapports avec les tiers.
- Le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus, dans la limite de l'objet social, pour agir en toutes circonstances au nom de la société, sous réserve toutefois des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées Générales et des pouvoirs spécifiques du Conseil d'administration.
- En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président Directeur Général, le Conseil d'administration peut déléguer un Administrateur dans les fonctions de Président Directeur Général.
- Sur proposition du Président, le Conseil d'administration peut donner mandat à une ou plusieurs personnes de l'assister à titre de Directeur Général Délégué.
- A l'égard de la société, les Directeurs Généraux sont investis des pouvoirs dont le Conseil d'administration détermine, sur proposition du Président Directeur Général, l'étendu et la durée. A l'égard des tiers, ils disposent des mêmes pouvoirs que le Président Directeur Général.

Par ailleurs, tous les actes engageant la société sont valablement signés par le Président Directeur Général ou le Directeur Général Délégué.

VII.2. Principaux dirigeants

Le tableau ci-dessous présente une liste des principaux dirigeants de TASLIF :

Prénom et NOM	Fonction	Date d'entrée en fonction
M. Saïd ALJ	Président Directeur Général	1989
M. Adil BENZAKOUR	Directeur Général Délégué	2006
M. Mustapha EL GHAZI	Directeur financier	2011
M. Adil MARHI	Directeur Organisation et SI	2009

Source : TASLIF

VII.3. Formation et expérience des principaux dirigeants

M. Saïd ALJ, Président Directeur Général

Cf. CV des principaux administrateurs

M. Adil BENZAKOUR, Directeur Général Délégué

Diplômé des Etudes Supérieures Universitaires en Econométrie, M. Adil BENZAKOUR débute sa carrière en 1987 au sein de WAFABANK en tant que cadre chargé des crédits d'investissement. Il enrichit son expérience bancaire par la gestion de sociétés industrielles européennes jusqu'en 1995 où il sera appelé à diriger M.S.IN. une société de bourse privée, participant ainsi à la modernisation de la Bourse de Casablanca en qualité d'Administrateur. Il monte plusieurs OPCVM, conduit des introductions en Bourse, des privatisations et gère des actifs privés. En 1999, il rejoint BMCE CAPITAL en tant que Directeur du Corporate Finance, où il conduit la mission d'évaluation et d'acquisition de deux banques en Afrique.

En 2002, M. BENZAKOUR rejoint le Groupe SANAM HOLDING en tant que Secrétaire Général du Groupe UNIMER.

Depuis 2006, M. BENZAKOUR est Directeur Général Délégué de TASLIF.

M. Adil MARHI, Directeur Organisation et SI

M. Adil MARHI entame sa carrière chez ASSALAF CHAABI en tant que Responsable du service Commercial de la Succursale de Marrakech de 1998 à 2001. Par la suite, il rejoint la Direction Administrative et Financière en tant que membre de l'équipe chargée de la mise à niveau comptable de la société, puis il est nommé Responsable du service Portefeuille conventionné. En 2003, il prend la tête du Département Portefeuille, puis en 2005, du Département Assistance à la maîtrise d'ouvrage et exploitation de la Direction des Systèmes d'information.

M. Adil MARHI intègre la société TASLIF en mars 2009 en tant que Directeur Organisation et Systèmes d'Information.

M. MARHI est titulaire d'un Diplôme d'études supérieures en Commerce international à l'Ecole Supérieure d'Informatique Appliquée à la Gestion de Marrakech.

M. Mustapha EL GHAZI, Directeur Financier

Après plusieurs expériences au sein de cabinets d'audit et d'expertise comptable, M. EL GHAZI a intégré SOFAC en tant que Responsable de la Direction Financière où il a supervisé les projets de refonte du système d'information et de mise en place des normes internationales IFRS.

En 2011, M. EL GHAZI rejoint TASLIF en tant que Responsable du Département Comptabilité et Finance. Actuellement, il est Directeur Financier de la société.

M. EL GHAZI est titulaire d'un Master en Management de l'Ecole des Mines de Paris.

VIII. Gouvernance d'entreprise

VIII.1. Rémunérations attribuées aux membres du Conseil d'administration

La rémunération attribuée aux membres du Conseil d'administration au titre de l'année 2017 est d'un total de 500 KMAD.

VIII.2. Rémunérations attribuées aux principaux dirigeants

Au titre de l'exercice 2017, le montant brut global des rémunérations attribuées aux principaux dirigeants de TASLIF s'élève à 2 578,4 KMAD.

VIII.3. Conventions entre TASLIF, ses administrateurs et ses principaux dirigeants

A fin 2017, aucune nouvelle convention n'a été signée entre TASLIF et ses administrateurs ou ses principaux dirigeants.

Les conventions suivantes étaient établies au cours d'exercices antérieurs, dont l'exécution est poursuivie durant l'exercice 2017 :

- Conventions Assurance Groupe & Multirisques avec SAHAM Assurance
- Convention d'Assistance avec SAHAM Assistance
- Conventions Management Fees avec SANAM Holding

Conventions Assurance Groupe & Multirisques avec Saham Assurance

- Personne intéressée : Saham Assurance ;
- Nature et objet des conventions : Convention Assurance Groupe et Multirisques ;
- Dates des conventions :
 - 1^{er} janvier 2010 pour la convention Assurance Groupe ;

- 1^{er} janvier 2007 pour la convention d'assurances multirisques.
- Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2017 : 916 117,17 MAD (HT).
- Montants décaissés en 2017 : 1 171 149,88 MAD (TTC)

Conventions d'Assistance Médicale au Maroc et à l'étranger avec Saham Assistance

- Personne intéressée : Saham Assistance ;
- Nature et objet des conventions : Convention d'Assistance médicale au Maroc et à l'étranger ;
- Date de la convention : 1^{er} septembre 2011 ;
- Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2017 : 22 560,0 MAD (HT).
- Montants décaissés en 2017 : 22 560,00 MAD (TTC).

Convention d'assistance technique avec Sanam Holding

En date du 15 juillet 2007, TASLIF et SANAM Holding ont conclu une convention, à durée indéterminée, à travers laquelle SANAM Holding s'engage à assister TASLIF dans son projet de croissance, de développement et d'organisation.

En effet, la mission de SANAM Holding consiste à mettre à la disposition de TASLIF les prestations nécessaires à sa Direction Générale ainsi que son habilité, son expérience, son savoir-faire, ses soins et sa diligence afin d'accompagner TASLIF dans son projet de croissance, de développement et d'organisation.

Dans le cadre de cette convention, les honoraires de SANAM Holding s'élèvent à 0,5% HT des financements annuels bruts réalisés par la société TASLIF.

- Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2017 : 2 673 816,91 MAD (HT).
- Montants décaissés en 2017 : 3 208 580,29 MAD (TTC).

VIII.4. Prêts accordés ou constitués en faveur des organes d'administration ou de direction

En 2017, aucun prêt n'a été accordé ou constitué en faveur des organes d'administration ou de direction.

VIII.5. Intéressement et participation du personnel

Il n'existe aucun plan d'intéressement au profit du personnel. Toutefois, des primes de performance et des gratifications sont attribuées annuellement au personnel méritant.

VIII.6. Chartes des Comités rattachés au conseil

	Attributions	Fréquence
(1) Comité d'audit et des risques	- Porter une appréciation sur la qualité du système de contrôle interne ; - Evaluer la pertinence des mesures correctrices prises ou proposées pour combler les lacunes ou insuffisances décelées dans le système de contrôle interne ; - Recommander la nomination des commissaires aux comptes ; - Définir les zones de risques minimales que les l'audit interne et les commissaires aux comptes doivent couvrir ; - Vérifier la fiabilité et l'exactitude des informations financières destinées au conseil d'administration et aux tiers et de porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'élaboration des comptes individuels et consolidés ; - Approuver la charte d'audit et le plan d'audit et apprécier les moyens humains et matériels alloués à la fonction d'audit ; - Prendre connaissance des rapports d'activité de contrôle permanent, de conformité, des commissaires aux comptes et des autorités de supervision ainsi que des mesures correctrices prises. - Conseiller le conseil d'administration concernant la stratégie en matière de risques ; - S'assurer que le niveau des risques encourus est contenu dans les limites fixées par le conseil d'administration - Evaluer la qualité du dispositif de mesure, maîtrise et surveillance des risques au niveau de l'entreprise ; - Assurer l'adéquation des systèmes d'informations eu égard aux risques encourus ; - Apprécier les moyens humains et matériels alloués à la fonction de gestion et de contrôle des risques et de veiller à son indépendance.	Semestrielle
(2) Comité stratégique	- Réflexion et définition des orientations stratégiques ; - Initiation et exécution de la stratégie et lancement des projets transversaux ; - Suivi de l'environnement concurrentiel et ses développements stratégiques au niveau national et international ; - Gestion ALM.	Annuelle
(3) Comité de Rémunération & Nomination	- Conception et suivi du bon fonctionnement du système de rémunération en conformité avec la culture de l'entreprise, sa stratégie et sa performance ; - Etablir les procédures de nomination des membres des organes d'administration et de direction ; - Préparer et soumettre à l'organe le plan de succession.	Annuelle

Source : TASLIF

VIII.7. Chartes rattaches a la direction de la société

Comité de Direction

	Attributions	Composition	Fréquence
(1) Comité de Direction	- Assurer et décider de la mise en œuvre des orientations stratégiques et opérationnelles. Pilotage de l'activité : - Impulser les grands projets transversaux impactant le fonctionnement et le développement de l'entreprise ; - Arbitrer l'ensemble des dossiers non résolus relevant de la compétence des entités des comités internes. - Examiner la politique de rémunération, formation et mobilité.	- Président du comité : DGD Membres Permanents : - Les Directeurs de TASLIF ; - Secrétaire : CDG - Invités.	Mensuelle

Source : TASLIF

VIII.8. Autres Comités

	Attributions	Composition	Fréquence
(1) Comité Commercial	- Appliquer la stratégie commerciale ; - Analyser et étudier la veille concurrentielle ; - Définir les offres commerciales et les moyens humains et marketings à mobiliser ; - Définir, examiner et suivre les plans d'action avec le réseau interne et externe ; - Suivre les réalisations des objectifs et les plans d'actions correctifs.	- Président du comité : DG - Directeur Commercial - Responsable Marchés - Secrétaire : CDG - Invités.	Hebdomadaire
(2) Comité Financier	- Assurer la fiabilité de l'information comptable et financière ; - Présenter les comptes ; - S'assurer des déclarations à temps aussi bien réglementaires, que Fiscales ; - S'assurer de l'application des règles en conformité avec le PCEC et du respect des circulaires en matière des Provisions BAM ; - S'assurer de la disponibilité et de l'adéquation des ressources de la direction financière ; - Provision BAM (19G).	- Président du comité : DG - Directeur Financier - Secrétaire : CDG - Invités.	Mensuelle
(3) Comité SI	- Choix des investissements ; - Maintenance ; - Développement ; - Gestion des Infrastructures ; - Risques SI.	- Président du comité : DG - Directeur DOSI ; - Invités	Semestrielle

Source : TASLIF

VIII.9. Historique de TASLIF

1986	Création de TASLIF, au capital de MAD 6 millions, à l'initiative de la société Stokvis Nord Afrique (SNA). Le capital social est réparti entre SNA (54,4%) et certains de ses revendeurs (45,6%).
1990	Elargissement de l'envergure commerciale de TASLIF vers de nouveaux revendeurs et financement de tous les articles d'équipement domestique ; Mise en place d'un système d'information permettant d'améliorer les procédures administratives et d'augmenter le nombre de dossiers traités.
1992	Obtention de l'accord de la Direction de l'Ordonnancement et Traitement Informatique (DOTI) en vue des prélèvements sur les salaires mensuels des fonctionnaires.
1993	Entrée en vigueur du Dahir portant loi n°1-93-147 du 15 moharrem 1414 (6 juillet 1993) relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et de leur contrôle.
1997	Introduction en bourse par augmentation de capital à hauteur de MAD 30,67 millions avec émission de 76 750 actions au prix de MAD 220 par action.
1999	Extension du réseau commercial de TASLIF avec l'ouverture de l'agence de Rabat.
2005	Signature de la convention de précompte avec la CMR ; Obtention de la certification ISO 9001 version 2000.
2006	Généralisation de la couverture risque client par assurance vie ; Entrée en vigueur du Dahir n°1-05-178 du 15 moharrem 1427 (14 février 2006) portant promulgation de la loi n°34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.
2007	Acquisition de la société de crédit à la consommation SALAF ; Prise de contrôle de TASLIF par le groupe SAHAM (via SAHAM Finance et CNIA Assurance).
2008	Augmentation de capital par apport en numéraire de MAD 200 millions, avec maintien du droit préférentiel de souscription ; Ouverture de l'agence commerciale TASLIF Ain Borja à Casablanca ; Lancement du projet de refonte du système d'information.
2009	Contrôle de TASLIF par SAHAM Assurance, à hauteur de 61,71%, suite à l'acquisition de 170 408 actions TASLIF, auprès de SAHAM Finance.
2010	Changement de l'identité visuelle ; Fusion-absorption de SALAF par TASLIF.
2011	Reprise du programme de développement ; Ouverture d'une agence à Marrakech ; Augmentation de capital par apport en numéraire de MAD 96,6 millions réservée aux actionnaires et aux détenteurs des droits de souscription. Obtention d'un agrément auprès du Ministère de l'Economie et des Finances pour la commercialisation des produits d'assurance décès-invalidité. Cette décision d'agrément a pris effet à partir du 21 Octobre 2011
2012	Reprise de l'activité des crédits affectés après l'affaire de l'escroquerie
2013	Extension du plafond du programme d'émissions de BSF de MAD 300 millions. Le nouveau plafond s'établit à MAD 650 millions
2014	Consolidation de l'activité et lancement de nouveaux programmes d'investissement : SI (métier, scoring,...etc.) et réseaux d'agence.
2015	Démarrage des projets d'investissements SI Ouverture d'une agence à Fès
2016	Participation à l'auto-expo 2016. Suspension de la convention avec la CMR Mise en place d'un système de scoring des clients Montée de version du système d'information EVOLAN pack V4 Entrée en vigueur de la loi de protection du consommateur Mise en place du contrôle permanent (3° niveau)
2017	Contrôle fiscal portant sur l'impôt sur les sociétés au titre des exercices 2010, 2013, 2014, 2015 et 2016, l'impôt sur le revenu au titre des années 2013, 2014, 2015 et 2016 et la taxe sur la Valeur Ajoutée du 01/01/2009 au 31/12/2016
2018	Signature du protocole d'accord relatif à l'absorption de la société TASLIF par la société SALAFIN le 29 janvier 2018 et son Avenant en date du 15 Août 2018

Offre Public d'Achat obligatoire visant les actions de la Société Taslif à l'initiative de Sanlam Emerging Markets Ireland (SEMIL), Saham Finances, Saham SA, Saham Finances Participations, Saham Assurance, Sanam Holding et M. Said ALJ après le changement de l'actionnaire indirect de Taslif. Le nombre de titres visés est de 1 556 911 actions pour un prix par action de 24 MAD ainsi que 348 droits d'attribution pour un prix par droit de 200 MAD. Le montant maximum de l'Offre est de 37 435 464 MAD. La période de souscription est entre le 11 et le 17 Décembre inclus.

Source : Taslif

VIII.10. Appartenance de TASLIF à un groupe

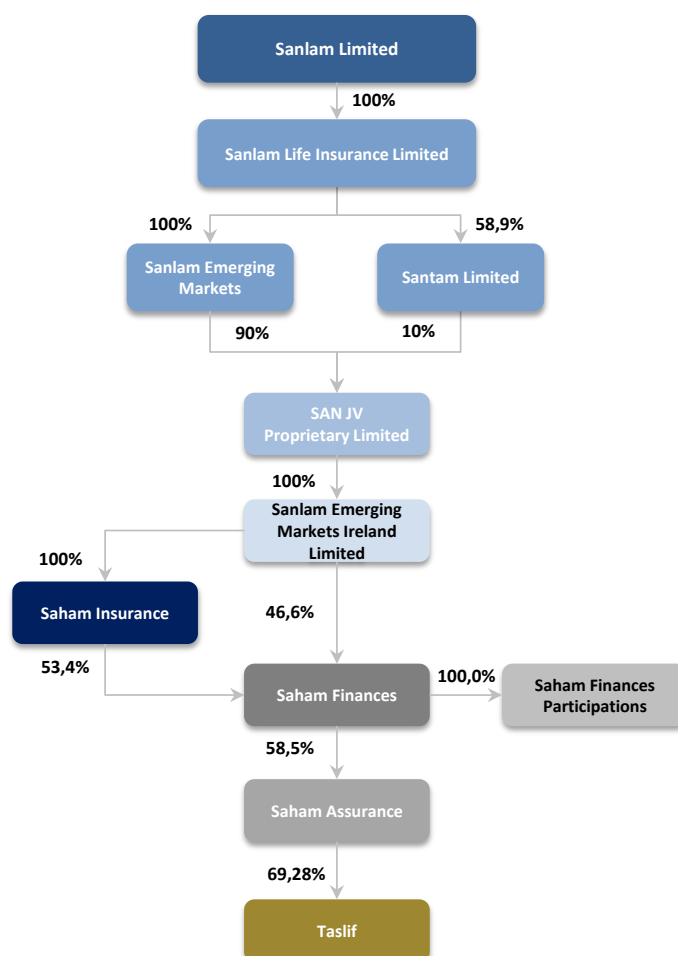
Taslif est filiale de Saham Assurance, elle-même filiale de Saham Finances appartenant historiquement au groupe Saham. A partir d'Octobre 2018, après la cession de Saham SA à Sanlam Emerging Markets Ireland Limited (SEMIL), la société appartient au groupe Sanlam.

En mars 2018, les actionnaires de Saham Finances ont signé un accord visant la cession de l'ensemble des intérêts détenus par le Groupe Saham dans Saham Finances au profit du groupe Sanlam à travers la société SEMIL. L'opération de Cession a été réalisée en Octobre 2018 après l'obtention des différentes autorisations.

Sanlam, premier groupe d'assurance en Afrique avec une capitalisation boursière de 16 milliards de dollars, entend ainsi renforcer son positionnement sur le continent avec cette transaction. Saham, qui a amorcé en 2010 son développement stratégique en Afrique, est aujourd'hui présent à travers 35 compagnies d'assurance dans 26 pays.

A noter que Taslif fait l'objet d'une OPA obligatoire initiée par Sanlam Emerging Markets Ireland Limited, Saham SA, Saham Finances, Saham Finances Participations, Saham Assurance, Sanam Holding et M. Said ALJ dont la période de souscription est entre le 11 et le 17 Décembre 2018.

Le schéma suivant présente l'appartenance de TASLIF au Groupe SANLAM :



Source : Sanlam

L'adossement de TASLIF à SAHAM Assurance, filiale du groupe Sanlam, lui permet notamment d'accroître sa notoriété et sa production via des synergies avec le réseau d'agents et de courtiers de SAHAM Assurance. Ces synergies se résument comme suit :

- Pour TASLIF :
 - Développement de la production via les crédits additionnels apportés par le réseau commercial de SAHAM Assurance ;
 - Distribution des crédits via un réseau commercial structuré ;
 - Réalisation des économies d'échelles en optimisant les ouvertures d'agences.
- Pour le réseau SAHAM Assurance :
 - Elargissement du portefeuille « clients » suite à une diversification de l'offre ;
 - Développement de la compétitivité suite à l'intégration de la filière « financement » ;
 - Développement simultané des modalités de financement du bien et de son assurance ;
 - Diversification des sources de revenus (commissions des agents et courtiers).

VIII.10.1. Historique du Groupe Sanlam

Le tableau suivant présente les faits marquants du groupe Sanlam :

Dates	Faits marquants
1918	▪ Création des sociétés Santam et Sanlam Life Insurance Ltd., à Cape Town en Afrique du Sud.
1921	▪ Le département industriel est transféré à African Homes Trust, filiale de Santam.
1923	▪ Expansion du groupe en Namibie.
1924	▪ Sanlam Life Insurance Ltd. se transforme en société mutuelle.
1935	▪ Sanlam acquiert les actions d'African Homes Trust auprès de Santam.
1948	▪ Sanlam crée un bureau de représentation en Zambie.
1949	▪ Sanlam devient membre de LOMA (Life Office Management Association).
1950	▪ Sanlam crée un département d'investissement et de gestion de participations et y transfère les participations détenues par Santam.
1953	▪ Inauguration d'un nouveau siège social à Bellville.
1954	▪ Sanlam devient une mutuelle indépendante d'assurance vie.
1957	▪ Sanlam entre dans l'assurance médicale en créant la société Sansom (Suid-Afrikaanse Nasionale Siekte en Ongevallerskeringsmaatskappy, Bpk).
1960	▪ Création de Sankor (Sanlam Investment Corporation) pour initier des projets de développement et le fonds central des annuités de retraite est créé (Central Retirement Annuity Fund).
1967	▪ Sanlam lance son premier fonds commun de placement (Unit Trust).
1978	▪ Acquisition par Sanlam de MeltLife, puis fusion avec Homes Trust Life pour créer Metropolitan Homes Trust. Cette dernière changera de dénomination en 1985 pour devenir Metropolitan Life.
1985	▪ Création de Sankorp pour initier des projets de développement de taille importante du groupe.
1993	▪ Cession de MeltLife à Methold.
1995	▪ Sanlam devient la première institution financière à conclure un accord d'échange d'actifs approuvé par la Banque Centrale (Reserve Bank), permettant à ses clients d'investir à l'étranger.
1996	▪ Sanlam lance « Community Builder Fund » et crée Sanlam Development Fund avec un capital initial de 100 Millions de Rand. ▪ Au cours de cette année, Sanlam ouvre un bureau à Londres.
1998	▪ Sanlam se démutualise et s'introduit à la bourse de Johannesburg et de Namibie en offrant à plus de 2,2 millions de Sud-Africains des actions gratuites du groupe. ▪ Le groupe a été organisé en plusieurs activités indépendantes sous le contrôle de Sanlam Ltd.
2001	▪ Création de 2 deux conseils d'administration séparés : un pour Sanlam Ltd et un autre pour Sanlam Life Insurance Ltd.
2003	▪ Création de « Sanlam Development Fund of Funds » spécialisée dans le développement économique et la restructuration de la région sud de l'Afrique. ▪ Lancement d'un fonds actions conforme à la Charia « Nur Equity Fund »
2004	▪ Le consortium Ubuntu-Botho acquiert 10% des actions de Sanlam.
2005	▪ Sanlam s'introduit dans le marché indien via un partenariat avec Shriram Life Insurance. ▪ Création de Sanlam Sky.
2006	▪ Sanlam acquiert African Life, Channel Life et Safrican permettant de renforcer le positionnement du groupe dans le segment « entrée de gamme ». ▪ Sanlam Private Investments introduit Sanlam iTrade, premier portail de trading en ligne dans le secteur d'Assurance en Afrique du Sud.
2007	▪ Sanlam se lance dans la gestion d'actifs au Nigeria.
2008	▪ Sanlam se développe au Kenya et en Australie. ▪ Création par le groupe de Sanlam LifePower, une solution complète de couverture personnelle pour les personnes atteintes du VIH. ▪ Création de MiWay, société qui propose des produits d'assurance à court terme.
2010	▪ Sanlam Private Investments lance un service de gestion de portefeuille conforme à la Charia, le premier en Afrique du Sud.
2011	▪ Lancement de Sanlam Fondation. ▪ Sanlam Developing Market s'installe au Nigeria et au Malawi.
2014	▪ Changement de l'identité visuelle du groupe.

	Sanlam Emerging Markets procède aux acquisitions suivantes : MCIS Zurich Insurance (Malaisie), Soras (Rwanda), Oasis Insurance (Nigéria), MicroEnsure (Royaume-Uni) et EIC (Ghana).
2015	Acquisition par Sanlam Emerging Markets de l'assureur Nico Vida (Mozambique), Masawara Investments Mauritius Limited (Zimbabwe) et Gateway Insurance (Kenya)
2016	Acquisition de 30% de Saham Finances (Maroc) et de BIC (Botswana) par Sanlam Emerging Markets
2017	- Augmentation de la participation de Sanlam Emerging Markets dans Saham Finances à 46,6% - Acquisitions de Pine Bridge (Kenya) et de LAC (Ouganda)
2018	- Annonce de l'acquisition du reliquat du capital non détenu par le groupe Sanlam (54,4%) dans Saham Finances. - Augmentation de capital en mars 2018 par émission de 65,5 millions de nouveaux titres pour une valeur totale de 5,7 R milliards (environ 490 MUSD).

Source : Site Web du Groupe Sanlam

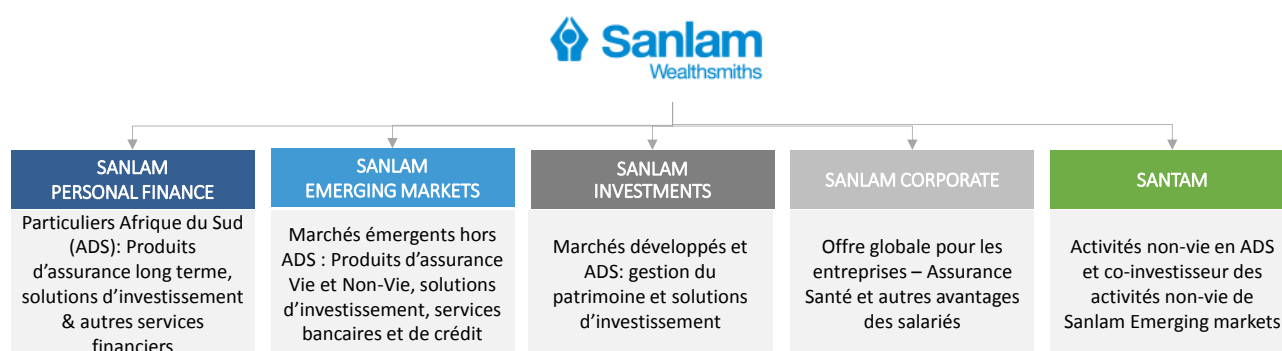
VIII.10.2. Activité du groupe Sanlam

Le groupe Sanlam propose des produits et services financiers diversifiés, notamment :

- Les métiers de l'assurance en l'occurrence l'assurance Vie, l'assurance générale, l'assistance ainsi que la réassurance ;
- Les métiers de la gestion des placements financiers / investissement y compris les placements conformes à la Sharia, la gestion de patrimoine etc.
- Les activités bancaires & de financement ;
- Ainsi que d'autres services financiers.

VIII.10.3. Structure du Groupe Sanlam

A la veille de l'Opération, la structure du groupe se présente ainsi :



Source : Sanlam

Principales entités du Groupe Sanlam

Sanlam (Holding)

Sanlam Ltd. assure des activités de holding d'investissement et de participation. Elle définit la stratégie du groupe, la gestion du capital et des risques et l'allocation des capitaux aux différentes activités. Les fonctions assurées et mises à la disposition des autres entités du groupe sont :

- Finance
- Actuariat et gestion des risques
- Informatique
- Ressources humaines

- Développement marché
- Services de marque

Sanlam Personal Finance

La société Sanlam Personal Finance opère en Afrique du Sud. Elle propose des produits d'assurance Vie ainsi que du conseil en Investissement. L'offre de Sanlam Personal Finance se présente ainsi :

- Sanlam Sky Solutions (Sanlam Sky) : offre spécialisée dans les activités de couverture funéraire et des services connexes.
- Recurring premium sub cluster : offre des produits de couverture de risques, à l'exclusion des activités de couverture funéraire et des solutions d'épargne à primes récurrentes.
- Glacier : offre des solutions d'assurance Vie et des plans d'épargne.
- Strategic Business Development : offres de services financiers diversifiés et agit en tant qu'incubateur de nouvelles initiatives.

Sanlam Emerging Markets (SEM)

Sanlam Emerging Markets offre des services financiers sur les marchés émergents hors Afrique du Sud. Les domaines d'intervention de la société comprennent :

- Assurance vie et assurance générale ainsi que les activités connexes ;
- Institutions financières ;
- Assurance générale ;
- Gestion des placements.

Au 31/12/2017, la société (ainsi que ses filiales) compte 1 947 employés.

Sanlam Investments

Sanlam Investments offre des services de gestion de placements et de gestion des risques. Elle opère en Afrique du Sud, au Royaume-Uni et en Europe. Les domaines d'intervention de la société comprennent :

- Gestion des placements ;
- Gestion de patrimoine ;
- Investissements internationaux ;
- Gestion de capitaux.

Santam

Santam offre une gamme diversifiée de produits et services d'assurance en Afrique australe et à l'international.

En ce qui concerne sa stratégie de diversification internationale, Santam se concentre sur les activités de réassurance ainsi que les produits d'assurance spécialisée. Elle assure également le rôle de partenaire technique et co-investisseur pour accompagner l'expansion de Sanlam Emerging Markets en Afrique, en Inde et en Malaisie.

Sanlam Corporate

Sanlam Corporate est une entreprise récemment constituée, qui offre des solutions financières, à des entreprises ciblées, notamment :

- Avantages sociaux (solutions d'investissements, services de gestion des risques et services administratifs aux institutions et aux fonds de retraite) ;

- Solutions et produits de santé ;
- Offres à des institutionnels issus des autres entités du groupe.

Relations entre TASLIF et les entités du Groupe Sanlam

TASLIF assure⁵⁰ les crédits octroyés auprès de SAHAM Assurance. A l'exception de ces relations commerciales, qui se font dans des conditions normales du marché, Il n'existe aucune autre relation financière ou commerciale entre TASLIF et les entités du groupe Sanlam.

VIII.11. Présentation de SAHAM Assurance

SAHAM Assurance est une compagnie d'assurance de droit marocain, née de la fusion de CNIA Assurance et d'ES SAADA, contrôlée par SAHAM Finances qui détient 58,48% de son capital et de ses droits de vote (au 09/10/2018).

Les principaux événements ayant marqué l'historique de la société sont :

1949	Création de la Compagnie Nord-Africaine et Intercontinentale d'Assurances (CNIA).
1965	Intégration de la Compagnie Nord-Africaine et Intercontinentale d'Assurances au groupe CDG.
1997	Cession par l'Etat Marocain de 67% du capital et des droits de vote de la compagnie à Arab Insurance Group, qui en devient l'actionnaire majoritaire.
2001	Changement de la dénomination sociale de la Compagnie Nord-Africaine et Intercontinentale d'Assurances pour devenir CNIA Assurance. Lancement d'un vaste chantier de restructuration dans le but de s'aligner aux standards Internationaux.
2003	Franchissement, par CNIA Assurance, du seuil d'un milliard de dirhams de chiffre d'affaires avec une part de marché de 8,5%.
2005	Entrée du groupe SAHAM dans le capital de CNIA Assurance suite à l'acquisition de 67,0% du capital auprès d'ARIG.
2007	Ouverture du capital de CNIA Assurance au fonds PAIP-PCAP (Kingdom Zephyr Africa Management). Contrôle, par CNIA Assurance, de la compagnie d'Assurances ES SAADA. Lancement d'une Offre Publique d'Achat, par SAHAM Finances (ex. SAHAM Assurance) et CNIA Assurance, agissant de concert, sur 94 469 actions TASLIF constituant le flottant en bourse, et ce pour un maximum de 47 000 actions pour CNIA Assurance et un maximum de 94 469 actions pour SAHAM Assurance
2009	Fusion opérationnelle de CNIA assurance et ES SAADA et naissance de « CNIA SAADA assurance ». Contrôle de TASLIF à travers une participation directe de 61,71%.
2010	Introduction en bourse de CNIA SAADA Assurance.
2012	Lancement du site de transaction d'assurance en ligne Lancement du Complexe touristique Péninsula sur une superficie de 12 ha
2013	Changement de la dénomination sociale de CNIA SAADA Assurance pour devenir SAHAM Assurance.
2014	Le conseil d'administration nomme Monsieur Ahmed Mehdi Tazi Président Directeur Général de SAHAM Assurance.
2017	Le conseil d'administration nomme Madame Nadia Fettah Alaoui, en qualité de Présidente du conseil d'administration et Monsieur Moulay M'hamed Elalamy, en qualité de Directeur Général Annonce de la cession de Saham Finance, actionnaire majoritaire de Saham Assurance à SANLAM. Le Conseil d'administration de Saham Assurance, tenu le 05/09/2018 a désigné Monsieur Saïd ALJ Président du Conseil d'Administration et a nommé Monsieur Christophe BUSO au poste de Directeur Général de SAHAM Assurance Maroc.
2018	Participation à l'action de concert constituée de Sanlam Emerging Markets Ireland (SEMIL), Saham Finances, Saham Insurance, Saham Finances, Sanam Holding et M. Saïd ALJ pour le lancement d'une OPA obligatoire sur l'ensemble des actions et des droits d'attribution de Taslif non détenus par Saham Assurance, Sanam Holding et M. ALJ. Offre Public d'Achat visant les actions de la Société Saham Assurance à l'initiative de Sanlam Emerging Markets Ireland (SEMIL), Saham Finances, Saham Insurance et Saham Finances Participations

⁵⁰ Assurance décès et invalidité

Le conseil d'administration de Saham Assurance réuni le 19 novembre 2018 a nommé Monsieur AFIFI Directeur Général Délégué en charge des opérations d'Assurance Hors Automobile. Il occupera ce poste à partir de janvier 2019

Sources : Note d'information d'introduction en bourse de SAHAM Assurance + Communiqués de presse

VIII.11.1. Renseignements à caractère général

Dénomination sociale	SAHAM Assurance
Siège social	216, Bd Zerkouti – Casablanca
Téléphonie	05 22 47 40 40
Télécopie	05 22 20 60 81 / 05 22 26 78 66
Site Web	www.sahamassurance.ma
Forme juridique	Société anonyme à Conseil d'Administration
Date de constitution	1949
Durée de vie	99 ans
Registre du commerce	23 341 Casablanca
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Capital social	MAD 411 687 400
Lieux de consultation des documents juridiques	Les statuts, les procès-verbaux des assemblées générales ainsi que les rapports des commissaires aux comptes, peuvent être consultés au siège social de SAHAM Assurance
Objet social	SAHAM Assurance a pour objet tant au Maroc qu'à l'Etranger, l'exercice de toutes opérations d'assurance et de réassurance contre tous risques, y compris ceux de la vie humaine et de capitalisation dans les conditions de l'agrément accordé par le Ministre des Finances, et généralement toutes opérations qu'elles soient commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes, ainsi que celles de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par CNIA Assurance, son extension, son développement et son patrimoine social

VIII.11.2. Principaux indicateurs boursiers

SAHAM Assurance est cotée à la Bourse de Casablanca depuis le 22 novembre 2010 sous le code Ticker SAH.

Le titre est coté au premier compartiment de la Bourse de Casablanca.

Le tableau ci-dessous résume les principaux indicateurs boursiers de SAHAM Assurance au 31/12/2017 :

Nombre d'actions	4 116 874
Bénéfice par action (MAD)	107
Dividende par action (MAD)	40
Capitalisation en fin de période (MMAD)	6 361

Sources : Bourse de Casablanca

VIII.11.3. Capital et structure de l'actionnariat

Au 31 décembre 2017, le capital social de SAHAM Assurance s'établit à MAD 411 687 400 et est composé de 4 116 874 actions d'une valeur nominale de MAD 100 chacune. La société est contrôlée par SAHAM Finances, qui détient 57,51% de son capital et de ses droits de vote, et compte parmi ses actionnaires des groupes de renommée avec lesquels elle partage les mêmes valeurs et développe des synergies multiples, notamment en termes d'expertise, de ressources humaines et de création de valeur.

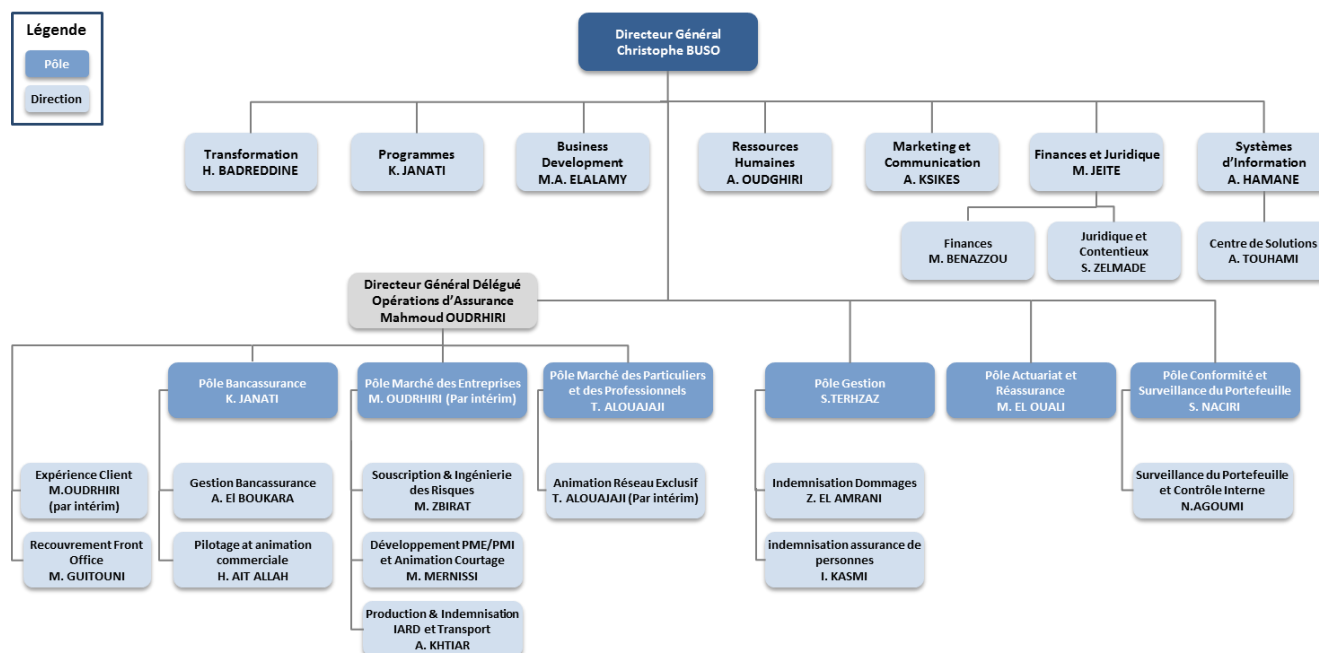
A la veille de cette opération, l'actionnariat de Saham Assurance se présente comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% du capital et des droits de vote
Saham Finances	2 407 750 ⁵¹	58,5%
Sanam Holding	793 872	19,3%
Monsieur Said Alj	91 408	2,2%
Flottant	823 844	20,0%
TOTAL	4 116 874	100,00%

Source: Bourse de Casablanca

VIII.11.4. Organigramme de SAHAM Assurance

Début Septembre, l'organigramme de SAHAM Assurance se présente comme suit :



Source : SAHAM Assurance

VIII.11.5. Principaux indicateurs financiers de SAHAM Assurance

SAHAM Assurance se positionne au 3^{ème} rang des compagnies d'assurances marocaines⁵² avec une part de marché en 2017 de 12,4%. La compagnie est leader dans l'activité Non-Vie avec une part de marché de 17,4%.

Le tableau suivant présente l'évolution des indicateurs d'activité de 2015 au 30/06/2018 :

MMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17	S1 2017	S1 2018	Var. s1 17/s1 18
Primes acquises	3 748	4 435	4 841	18,3%	9,2%	2 229	2 411	8,2%
Résultat net des placements	300	420	552	40,0%	31,4%	320	331	3,5%
Résultat opérationnel	676	624	841	-7,7%	34,8%	364	412	13,1%
Résultat net	379	329	574	-13,2%	74,5%	216	247	14,1%
Résultat net part du groupe	372	318	564	-14,5%	77,4%	212	243	14,6%

Source : Etats financiers IFRS de SAHAM Assurance

La bonne tenue des indicateurs d'activité a permis de renforcer la solidité de la situation financière de SAHAM Assurance.

⁵¹ 10 Actions appartenant à Saham Insurance

⁵² Source : FMSAR, secteur marocain des assurances – situation liminaire de l'exercice 2017

Le tableau suivant présente les principaux indicateurs financiers de 2015 au 30/06/2018 :

MMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17	S1 2018	Var. 17/S1 18
Total Bilan	19 642	20 690	21 615	5,3%	4,5%	22 141	2,4%
Total Placements affectés	10 404	11 311	12 043	8,7%	6,5%	12 204	1,3%
Capitaux propres	3 300	3 711	4 325	12,4%	16,5%	4 372	1,1%
Provisions techniques brutes	11 693	11 923	12 542	2,0%	5,2%	12 952	3,3%
Trésorerie nette	-142	-71	-46	NS	NS	-127	NS

Source : Etats financiers IFRS de SAHAM Assurance

VIII.12. Filiales de TASLIF

BENAL est une société à responsabilité limitée qui était propriétaire de l'immeuble abritant le siège social de TASLIF SA. Dans le cadre d'une opération de lease-back, l'actif de BENAL a été transféré à une société de leasing.

Cette société a été mise en veille et fera, à court terme, l'objet d'une liquidation.

VIII.13. Fusion-Absorption de SALAF par TASLIF

Dans le cadre de la restructuration de ses activités, TASLIF a procédé à une opération de fusion-absorption de sa filiale SALAF, détenue à hauteur de 100%.

A travers cette opération, TASLIF poursuivait les objectifs suivants :

- Le développement de ses parts de marché et de son envergure commerciale, notamment à travers la complémentarité des portefeuilles et des réseaux commerciaux de TASLIF et SALAF ;
- La consolidation de l'assise financière permettant de mieux négocier les taux de refinancement ;
- L'extension de la gamme de produits de TASLIF à travers une diversification vers le crédit classique véhicule offert par SALAF et présentant un faible risque (garanti par le bien lui-même) ;
- La mutualisation des moyens de production et de commercialisation du groupe.

Cette opération a permis la simplification de l'organigramme des deux sociétés, en vue de réduire leurs coûts fixes de fonctionnement et d'optimiser l'utilisation des ressources humaines, financières et techniques.

L'opération de fusion-absorption a été approuvée par les Assemblées générales Extraordinaires du 21 Septembre 2010 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010. La société SALAF a été dissoute après sa radiation du registre de commerce.

VIII.14. Evolution de l'activité de TASLIF

Les produits offerts par TASLIF visent les segments des prêts affectés (principalement les crédits camions) et non affectés (principalement les prêts accordés aux fonctionnaires actifs et à la retraite). Par ailleurs, la société s'est engagée dans une politique de diversification dans le but de proposer à sa clientèle une gamme de produits adaptée à ses besoins.

Cette politique vise particulièrement :

- Le développement du réseau commercial ;
- La signature de nouvelles conventions ;
- L'élargissement du portefeuille « produits ».

VIII.14.1. Produits de Taslif

Prêts affectés

TASLIF a étendu son offre commerciale au segment des prêts affectés. Les produits offerts par TASLIF dans ce segment sont principalement :

- Les crédits véhicule et camion neuf : crédits véhicule classiques et LOA (LOA classique et LOA avec dépôt de garantie) ;
- Les crédits véhicule et camion d'occasion.

Prêts non affectés

La répartition des produits offerts par TASLIF dans le segment des prêts non affectés se présente comme suit :

<i>Cible</i>	<i>Age maximum à la fin du crédit</i>	<i>Montant financé en K MAD</i>	<i>Montant maximum financé en K MAD</i>	<i>Durée maximale en mois</i>
Clients CMR, CIMR	75 ans	Selon la capacité d'endettement	Revenu net diminué de la quotité non cessible (MAD 1500 + allocation familiale pour les retraités de la CMR, 30% du revenu net des pensionnaires de la CIMR)	120
Fonctionnaires actifs retenus à la source par le CNT et les salariés du secteur privé retenus à la source par leur employeur conventionné avec TASLIF	60 ans	Selon la capacité d'endettement	Revenu net, diminué de la quotité non cessible (MAD 1500 + allocation familiale pour les fonctionnaires actifs, 45% du revenu net pour les salariés des organismes conventionnés)	120
Client conventionnés	75 ans ⁵³	53	420	120
Clients bancaire	73,5 ans	192	1 033	84

Source : TASLIF

⁵³ 75 ans relatif à l'âge limite de la Garantie Décès arrêté avec la compagnie d'assurance

Par ailleurs, TASLIF a lancé au cours des trois derniers exercices, les produits suivants :

Année	Produits	Cible	Particularité	Période
2015	08-mars	Général	Taux promotionnel	mars-08
	Financement LOA	Général	Prix promotionnel	Toute l'année
	Continuité jusqu'après la retraite	Fonctionnaires	Taux promotionnel	Toute l'année
	CREDIT HANI	Général	Différé de paiement	Ramadan, Aid al Fitr et rentrée scolaire
	Crédit Camions	Direct		Toute l'année
2016	Financement LOA (Véhicule et Camions)	Général	Prix promotionnel	Toute l'année
	Crédit TAXI	PROPRIETAIRE DES TAXIS	Prix promotionnel	Toute l'année
	Crédit Loueurs et transporteurs	loueurs	Prix promotionnel	Toute l'année
	Crédit Camions	Direct		Toute l'année
	Jeunes fonctionnaires	fonctionnaires actifs	Prix promotionnel	Toute l'année
2017	Financement LOA (Véhicule et Camions)	Général	Prix promotionnel	Toute l'année
	Crédit TAXI	PROPRIETAIRE DES TAXIS	Prix promotionnel	Toute l'année
	Crédit Loueurs et transporteurs	loueurs	Prix promotionnel	Toute l'année
	Crédit Camions	Direct		Toute l'année
	Jeunes fonctionnaires	fonctionnaires actifs	Prix promotionnel	Toute l'année

Source : TASLIF

VIII.14.2. Clientèle de Taslif

Les clients de TASLIF sont ventilés en 4 catégories distinctes. Le tableau ci-après présente la nature et les caractéristiques de chaque catégorie :

Catégorie	Caractéristique	Risque d'impayés
Clients conventionnés	La société conventionnée est responsable du prélèvement des mensualités dues par ses préposés. Elle informe TASLIF de tout fait de nature à engendrer l'insolvabilité de ses salariés ainsi que de tout changement de statut (licenciement, démission, etc.).	Faible en raison : - Des conditions d'octroi de crédits rigoureuses ; - Du reversement à TASLIF du solde de tout compte en cas de licenciement de l'employé.
Fonctionnaires actifs	Le CNT est responsable du prélèvement, à la source, des mensualités dues par les fonctionnaires.	Faible du fait de la stabilité de l'emploi et des revenus des fonctionnaires ⁵⁴ . Le plafond d'endettement des fonctionnaires est conventionnellement fixé entre le CNT et les sociétés de financement.
Retraités (CMR, CIMR)	La CMR est responsable du prélèvement, à la source, des mensualités dues.	Faible du fait de la stabilité des retraites des fonctionnaires affiliés à la CMR ; Le plafond d'endettement des fonctionnaires est conventionnellement fixé entre la CMR et les sociétés de financement.

⁵⁴ Dans le cadre de la lutte contre le surendettement, les sociétés de crédit à la consommation ont décidé de relever, de MAD 1 000 à 1 500, le niveau de salaire préservé des fonctionnaires et ce, à compter du 1^{er} janvier 2009 (après décompte des remboursements de crédit et hors allocations familiales et indemnités de représentation).

Clients directs

Mensualités payées directement par le client.

Elevé mais atténué par le scoring qui comporte des critères d'éligibilité assez sévères et une étude pointue de dossiers

Source : TASLIF

La première catégorie de clients concerne principalement les salariés de sociétés privées liées avec TASLIF par des « Conventions salariés ». Ces conventions stipulent une domiciliation chez l'employeur pour le prélèvement des mensualités dues par ses salariés.

Concernant les fonctionnaires actifs et retraités, le paiement des mensualités se fait par retenue à la source par le CNT (pour les fonctionnaires actifs) et la CMR (pour les retraités).

L'évolution du nombre de dossiers de crédit par catégorie de clientèle sur la période 2015-2017 se présente comme suit :

	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Clients conventionnés	2 010	1 675	1 610	-16,7%	-3,9%
Financement brut moyen en MAD	26 474	19 604	19 375	-26,0%	-1,2%
Fonctionnaires actifs	3 560	3 033	2 404	-14,8%	-20,7%
Financement brut moyen en MAD	77 622	88 833	94 247	14,4%	6,1%
Fonctionnaires retraités (affiliés à la CMR)	1 804	1 107	-	-38,6%	-100,0%
Financement brut moyen en MAD	42 725	46 117	-	7,9%	-100,0%
Clients directs	618	1 295	1 476	109,5%	14,0%
Financement brut moyen en MAD	240 826	210 291	194 087	-12,7%	-7,7%
Total dossiers	7 992	7 110	5 490	-11,0%	-22,8%
Financement brut moyen en MAD	69 501	87 995	99 133	26,6%	12,7%

Source : TASLIF

Le nombre de dossiers traités par TASLIF affiche une baisse de 11,0% passant de 7 992 en 2015 à 7 110 en 2016.

La tendance baissière s'est confirmée en 2017, année où le nombre de dossiers traités par la société a atteint 5 490 dossiers, soit une baisse de 22,8% par rapport à l'année précédente principalement en raison de la baisse de la production pendant cette période en raison du retrait de la société du segment des fonctionnaires retraités (affiliés à la CMR) au cours de cette année.

Le montant moyen financé par dossier a atteint MAD 87 995 en 2016, en hausse de 26,6% par rapport à 2015. Sur la même tendance, le montant moyen financé par dossier s'est établi à MAD 99 133 en 2017, soit une hausse de 12,7%.

L'augmentation du financement brut moyen malgré la baisse du nombre de dossier est due à l'augmentation de la part des dossiers affectés dont le financement moyen est supérieur à celui des dossiers non affectés.

VIII.14.3. Production de TASLIF

La production de TASLIF par catégorie de clients, sur la période 2015-2017, se présente comme suit :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Clients conventionnés	34 129	112 609	69 068	>100,0%	-38,7%
En % du financement global	9,4%	25,3%	17,2%	15,9 pts	-8,1 pts
Fonctionnaires actifs	140 446	128 200	119 808	-8,7%	-6,5%
En % du financement global	38,6%	28,9%	29,8%	-9,7 pts	0,9 pt
Fonctionnaires retraités (affiliés à la CMR)	52 929	31 665	0	-40,2%	-100,0%
En % du financement global	14,6%	7,1%	0,0%	-7,5 pts	NS

Clients directs	135 986	171 798	213 626	26,3%	24,3%
<i>En % du financement global</i>	37,4%	38,7%	53,1%	1,3 pt	14,4 pts
Production nette	363 491	444 272	402 501	22,2%	-9,4%

Source : TASLIF

En 2016, la production totale nette de TASLIF progresse de 22,2% contre 14% pour le marché pour atteindre MAD 444,3 millions. Cette évolution s'explique principalement par la nette hausse des crédits destinés aux clients directs et conventionnés.

En 2017, la production nette de TASLIF a baissé de 9,4% par rapport à l'année précédente et s'établit à MAD 402,5 millions. Cette baisse s'explique principalement par la rupture de la convention de partenariat avec la CMR, la dégradation des crédits destinés aux clients conventionnés de 38,7% en raison de la concurrence bancaire ainsi que la baisse des crédits accordés aux fonctionnaires actifs de 6,5% par rapport à l'année précédente.

Par ailleurs, la principale composante du financement global est les « Clients Directs », avec 53,1% du total en 2017 contre 38,7% en 2016. Ce compte affiche une croissance de 24,3% et s'établit ainsi à MAD 213,6 millions

La répartition de la production nette par catégorie de produit, sur la période 2015-2017, est présentée dans le tableau ci-dessous :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Camions	96 021	145 074	168 719	51,1%	16,3%
<i>En % du financement global</i>	26,4%	32,7%	41,9%	6,4 pts	9,2 pts
Véhicules (y compris LOA)	33 078	105 583	79 672	>100,0%	-24,5%
<i>En % du financement global</i>	9,1%	23,8%	19,8%	14,7 pts	-4,0 pts
Directs	8 714	11 547	12 191	32,5%	5,6%
<i>En % du financement global</i>	2,4%	2,6%	3,0%	0,2 pt	0,4 pt
Organismes	32 302	22 203	22 110	-31,3%	-0,4%
<i>En % du financement global</i>	8,9%	5,0%	5,5%	-3,9 pts	0,5 pt
CNT	140 446	128 200	119 808	-8,7%	-6,5%
<i>En % du financement global</i>	38,6%	28,9%	29,8%	-9,7 pts	0,9 pt
CMR	52 929	31 665	0	-40,2%	NS
<i>En % du financement global</i>	14,6%	7,1%	0,0%	-7,1 pts	NS
Production nette	363 491	444 272	402 501	22,2%	-9,4%

Source : TASLIF

Les prêts affectés enregistrent une hausse de 22,2% pendant l'année 2016. Les crédits camion et les crédits véhicules affichent une forte progression par rapport à l'année précédente. Les crédits organismes affichent néanmoins une baisse de 31,3% par rapport à 2015.

En 2017, les crédits camions poursuivent leur évolution à deux chiffres, enregistrant ainsi une augmentation de 16,3% par rapport à l'année 2016. Ce produit représente la plus grande partie du financement global, soit 41,9%. Les véhicules baissent de 24,5%.

Pendant cette période, et malgré une politique ciblant la catégorie des crédits CNT, notamment à travers des campagnes de communication, ces derniers évoluent négativement de 8,7% en 2016 et de 6,7% en 2017.

VIII.14.4. Encours des crédits à la consommation

L'évolution de l'encours comptable des crédits à la consommation de TASLIF par catégorie de clientèle, sur la période 2015-2017, se présente comme suit :

En K MAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Clients conventionnés	116 426	91 402	77 746	-21,5%	-14,9%
<i>Quote-part</i>	9,2%	7,0%	6,3%	-220 pbs	-64 pbs
Fonctionnaires actifs	664 198	693 453	672 451	4,4%	-3,0%

	<i>Quote-part</i>	52,3%	52,9%	54,9%	59 pbs	191 pbs
Fonctionnaires retraités (affiliés à la CMR)		278 105	228 604	157 317	-17,8%	-31,2%
	<i>Quote-part</i>	21,9%	17,5%	12,8%	-447 pbs	-462 pbs
Clients directs		210 086	296 419	318 399	41,1%	7,4%
	<i>Quote-part</i>	16,6%	22,6%	26,0%	607 pbs	334 pbs
Encours comptable des crédits à la consommation		1 268 815	1 309 878	1 225 913	3,2%	-6,4%

Source : TASLIF

En 2017, l'encours comptable des crédits à la consommation de TASLIF s'est établi à MAD 1225,9 millions, soit une baisse de 6,1% par rapport à 2016, en raison notamment des rachats massifs par les banques et la concurrence.

La plus forte baisse concerne les fonctionnaires retraités, dont l'encours a baissé de 31,2% entre 2016 et 2017. L'évolution positive concerne les crédits distribués aux clients directs avec une progression de 17,4% durant la dernière année pour atteindre MAD 318,4 millions.

L'évolution de l'encours comptable des crédits à la consommation brut de TASLIF par catégorie de produits se présente comme suit :

En K MAD		2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Véhicules et camions		200 191	284 260	303 949	42,0%	6,9%
	<i>Quote-part</i>	15,8%	21,7%	24,8%	592 pbs	309 pbs
CNT - CMR		942 109	921 786	829 553	-2,2%	-10,0%
	<i>Quote-part</i>	74,3%	70,4%	67,7%	-388 pbs	-270 pbs
Conventions		111 784	87 728	74 689	-21,5%	-14,9%
	<i>Quote-part</i>	8,8%	6,7%	6,1%	-211 pbs	-60 pbs
Direct		14 731	16 105	17 721	9,3%	10,0%
	<i>Quote-part</i>	1,2%	1,2%	1,4%	7 pbs	22 pbs
Encours comptable des crédits à la consommation		1 268 815	1 309 879	1 225 912	3,2%	-6,4%

Source : TASLIF

En 2017, Les crédits CNT et CMR sont en baisse de 10,0% par rapport à 2016, pour atteindre 829,5 MMAD. Leur poids est en régression qui passe de 67,7% à 70,4% en une année au profit de la catégorie « Véhicules et camions » qui passe de 21,7% à 24,8%.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'encours comptable brut de l'activité LOA sur la période 2015-2017 :

En K MAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Encours comptable Brut ⁵⁵	60 576	85 418	124 306	41,0%	45,55%

Source : TASLIF

En 2017, l'encours brut de la LOA de TASLIF se situe à MAD 124,3 millions contre MAD 85,4 millions en 2016 et 60,6 millions en 2015, confirmant ainsi la progression de sa présence sur ce segment.

Le tableau ci-après présente l'évolution de la durée moyenne de financement au cours de la période étudiée :

En mois	2015	2016	2017
Durée moyenne de financement	66	72	72

Source : TASLIF

⁵⁵ Immobilisations en crédi-bail Brut

Fin 2017, la durée moyenne de financement s'établit à 72 mois contre 66 mois en 2015. Cette hausse s'explique par un changement dans le mix clients. En effet, dans les pratiques du marché, l'octroi des crédits aux fonctionnaires peut aller jusqu'à 120 mois ce qui explique la hausse de la durée moyenne.

VIII.14.5. Créances en souffrance

Méthode de classification et de provisionnement

La méthode de classification des créances en souffrance appliquée par TASLIF est la suivante :

Classification des créances en souffrance	Mode de provisionnement
Pré-douteuses	3 à 5 impayés et/ou 90 à 180 jours d'âge
Douteuses	6 à 8 impayés et/ou 181 à 360 jours d'âge
Compromises	Plus de 8 impayés et/ou plus de 360 jours d'âge

Source : TASLIF

Les provisions relatives aux créances en souffrance sont calculées individuellement conformément aux exigences de BAM.

Les créances pré-douteuses, douteuses et compromises donnent lieu à la constitution de provisions égales au moins, respectivement, à 20%, 50% et 100% de leurs montants, déduction faite des agios réservés et des garanties.

Evolution des créances en souffrance et des provisions

Le tableau ci-après présente l'évolution des créances en souffrance et des provisions au cours des trois derniers exercices :

En K MAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 15/17
Crédits à la consommation	1 268 815	1 309 879	1 225 913	3,2%	-6,4%
Encours des CES	189 752	174 454	165 640	-8,1%	-5,1%
<i>Créances pré-douteuses</i>	35 028	35 898	25 655	2,5%	-28,5%
<i>Créances douteuses</i>	10 986	10 309	13 134	-6,2%	27,4%
<i>Créances compromises</i>	143 739	128 247	126 852	-10,8%	-1,1%
Encours provisions⁵⁶	138 138	119 695	127 023	-13,4%	6,1%
Taux (Créances CES / Encours sain) ⁵⁷	15,0%	13,3%	13,5%	-164 pbs	-19 pbs
Taux de couverture⁵⁸	72,8%	68,6%	76,7%	-419 pbs	807 pbs

Source : TASLIF

En 2016, l'encours des créances en souffrance se situe à MAD 174,5 millions, en baisse de 8,1% par rapport à l'année précédente. Taslif affiche un taux (Créances CES / Encours sain) de 13,3% en 2016. Le taux de couverture des créances en souffrance se situe à 68,6% en 2016.

En 2017, l'encours des créances en souffrance se situe à MAD 165,6 millions, en baisse de 5,1% par rapport à l'année précédente principalement en raison de la baisse de l'encours des crédits à la consommations. Taslif affiche un taux (Créances CES / Encours sain) de 13,5% en 2017 et un taux de couverture des créances en souffrance de 76,7% en 2017.

⁵⁶ Hors provisions LOA

⁵⁷ Créances en souffrance brutes / Encours sain des crédits à la consommation

⁵⁸ Encours des provisions / Créances en souffrance brutes

En effet, malgré la baisse de l'encours des créances en souffrance entre 2015 et 2017, l'encours des provisions a augmenté à MAD 127,0 millions. Il s'agit des créances en souffrances anciennes qui étaient en statut Pré douteux et Douteux provisionnées à 20% et 50%, et qui sont passées au statut Compromis (100% de provision).

Le tableau ci-dessous présente la répartition de l'encours des créances en souffrance par catégorie de produit sur la période 2015-2017 :

En K MAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Prêts affectés (hors LOA)	62 273	57 440	62 941	-7,8%	9,6%
(Créances CES / Encours sain)⁵⁹	31,1%	20,2%	20,7%	-1090 pbs	50 pbs
Prêts non affectés (hors LOA)	127 479	117 014	102 699	-8,2%	-12,2%
(Créances CES / Encours sain)	11,9%	11,4%	11,1%	-52 pbs	-27 pbs
TOTAL	189 752	174 454	165 640	-8,1%	-5,1%

Source : TASLIF

Entre 2016 et 2017, les créances en souffrance relatives aux prêts affectés ont augmenté de 9,6%.

Le taux de contentieux pour cette catégorie s'est établi à 20,7% en 2017 contre 20,2 % en 2016 et 31,1% 2015.

Concernant les prêts non affectés, ils ont connu une baisse de leurs encours en souffrance de 12,2% entre 2016 et 2017. Le taux (Créances CES / Encours sain) pour cette catégorie de produits s'est établi à 11,1% en 2017 contre 11,4% en 2016 et 11,9% en 2015.

La baisse du taux (Créances CES / Encours sain) s'explique par la radiation des anciennes créances en souffrance (CES) en 2015.

Le tableau ci-dessous présente la répartition de l'encours des créances en souffrance par catégorie de clientèle sur la période 2015-2017 :

En K MAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Clients conventionnés	27 329	24 610	23 879	-9,9%	-3,0%
(Créances CES / Encours sain)	23,5%	26,9%	30,7%	345 pbs	379 pbs
Fonctionnaires actifs	57 925	50 469	51 978	-12,9%	3,0%
(Créances CES / Encours sain)	8,7%	7,3%	7,7%	-144 pbs	45 pbs
Fonctionnaires retraités (affiliés à la CMR)	32 475	30 037	16 884	-7,5%	-43,8%
(Créances CES / Encours sain)	11,7%	13,1%	10,7%	146 pbs	-241 pbs
Clients directs	72 023	69 338	72 899	-3,7%	5,1%
(Créances CES / Encours sain)	34,3%	23,4%	22,9%	-1089 pbs	-50 pbs
TOTAL	189 752	174 454	165 640	-8,1%	-5,1%

Source : TASLIF

Les créances en souffrances relatives aux clients directs et fonctionnaires actifs affichent des hausses respectives de 5,1% et de 3,0% en 2017 avec des taux de (Créances CES / Encours sain) de 22,9% et de 7,7%.

⁵⁹ Encours brut des CES / Encours sain des crédits à la consommation

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'encours des créances en souffrance LOA et des provisions sur la période 2015-2017 :

En K MAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Immobilisations données en crédit-bail (Encours Brut)	60 576	85 418	124 306	41,0%	45,5%
Encours des créances en souffrance	1 163	673	8 160	-42,1%	>100%
Encours provisions	135	73	510	-45,9%	>100%
Taux des impayés	1,9%	0,8%	6,6%	110 pbs	580 pbs
Taux de couverture	11,6%	10,8%	6,2%	-80 pbs	-460 pbs

Source : TASLIF

En 2017, L'encours brut LOA continue sa progression et s'établit à MAD 124,3 millions contre MAD 85,4 millions en 2016 et MAD 60,5 millions en 2015. Il affiche respectivement une hausse de 45,5% et 41,0%.

Le taux d'impayés est de 6,8% en 2017 contre 0,8% en 2016 et 1,9% en 2015. Le taux de couverture s'établit à 6,2% en 2017 contre 10,8% en 2016 et 11,6% en 2015.

VIII.15. Politique de recouvrement

La politique de recouvrement adoptée par TASLIF se résume comme suit :

- Le plan de recouvrement est mis en œuvre systématiquement après la constatation du 1^{er} impayé et comprend 4 actions successives :
 - Des relances téléphoniques sont effectuées par des opératrices auprès du client ayant accumulé un ou deux impayés.
 - En l'absence de régularisation, des agents de recouvrement tentent de recouvrer les montants impayés. Dans le cas où les démarches des agents de recouvrement restent infructueuses, une lettre de relance est adressée audit client défaillant.
 - Après un délai de dix jours, et si la lettre de relance est restée sans réponse, une lettre de mise en demeure, avec accusé de réception, lui est adressée par le biais d'un avocat.
 - Après réception de cette lettre, le client défaillant dispose d'un délai supplémentaire de dix jours pour régulariser la situation avant remise du dossier au comité des créances en souffrance⁶⁰.
- En l'absence de résultat, le service contentieux déclenche la procédure judiciaire avec assignation devant le tribunal, de première instance ou de commerce, quinze jours après la remise d'une lettre de mise en demeure restée infructueuse.

Il y a lieu de noter que durant tout le processus, TASLIF tente d'opter pour le recouvrement amiable. Néanmoins, il existe des cas pour lesquels les tentatives de recouvrement de TASLIF sont inutiles. En ce sens, les dossiers sont transmis directement au service contentieux qui prend contact avec les autorités judiciaires en vue de dénouer l'opération.

En 2017, la politique de recouvrement a permis de récupérer un montant de MAD 76,3 millions contre MAD 90,3 millions une année auparavant. Les recouvrements concernent 3 221 dossiers.

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution du nombre de dossiers concernés par le recouvrement sur la période 2015-2017 :

	2015	2016	2017
< 1 an	1 440	1 097	1 648
Entre 1 an et 2 ans	1 949	1 617	1 198
> 2 ans	552	596	375
TOTAL	3 941	3 310	3 221

⁶⁰ Ce comité peut tenter un autre recouvrement amiable ou transférer le dossier au service contentieux.

Source : TASLIF

En 2017, le nombre de dossiers recouverts atteint 3 221 dossiers, en croissance annuelle moyenne de -9,6% entre 2015 et 2017. Les prêts d'une durée inférieure à un an représentent 51,2% du total des dossiers recouverts, soit 1 648 dossiers. En 2017, le nombre de dossiers recouverts liés aux prêts d'une durée entre 1 an et 2 ans s'est établi à 1 198 dossiers et représente 37,2% du nombre total de dossiers recouverts. Les dossiers d'une durée supérieure à 2 ans représentent 11,6% soit 375 dossiers.

VIII.16. Politique de distribution

Le tableau suivant présente la répartition du réseau commercial de TASLIF sur la période 2015-2017 :

	2015	2016 ⁶¹	2017
Agences propres	7	7	7
Correspondants indépendants	209	62	56
<i>dont réseau SAHAM Assurance</i>	156	32	33
TOTAL	216	69	63

Source : TASLIF

A fin 2017, la taille du réseau a atteint 63 points de vente, soit 7 agences propres et 56 correspondants indépendants. Le nombre de correspondants en 2015 intègre l'ensemble des correspondants actifs et non actifs du réseau alors qu'à partir de 2016, ce nombre ne concerne que les agents actifs qui ont réalisés une production ce qui explique la baisse entre 2015 et 2016.

Les correspondants sont des entités indépendantes qui distribuent du crédit pour le compte et sous la supervision de la société avec lesquelles elle est liée contractuellement à cet effet.

Ce sont généralement des opérateurs multiservices, des agents d'assurance de SAHAM Assurance ainsi que d'autres qui commercialisent le crédit à la consommation pour le compte d'autres sociétés ayant une activité similaire à celle de TASLIF.

La prospection et le recrutement des correspondants se fait sur la base de leur moralité, leur portefeuille, leur implantation (priorité aux régions dans lesquelles TASLIF est absente) ainsi que le volume et la qualité de leur activité. La relation entre TASLIF et ses correspondants est formalisée par une Convention.

Cette convention contient des règles et procédures déterminant la relation entre TASLIF et ses Correspondants respectant le minimum réglementaire dicté par BANK AL MAGHRIB. En plus de ces règles :

- Aucune délégation d'acceptation n'est donnée aux correspondants : tous les dossiers sont saisis, contrôlés et traités au niveau de TASLIF selon les procédures en vigueur ;
- Le correspondant ayant une longue ancienneté dans le crédit à la consommation bénéficie de souplesse en matière de saisi électronique installée et contrôlée à distance par TASLIF. Le dossier est ensuite transmis à TASLIF afin de contrôler les données saisies et procéder à l'acceptation ;
- Aucune tarification spécifique n'est octroyée aux correspondants : chaque dossier doit correspondre aux barèmes en vigueur au niveau de TASLIF. L'application installée au niveau des correspondants contient les mêmes barèmes sans possibilité de modification ;
- Le correspondant doit procéder au préalable un code TASLIF, sans lequel le chargé de clientèle TASLIF ne peut lui affecter le dossier ;

⁶¹ A partir de 2016, la société n'intègre que les agents actifs participants à la production.

- La mise en production du dossier et le déblocage du montant ne se fait que si le dossier original (pièces justificatives et juridiques) est reçu et contrôlé au niveau de TASLIF.

Les correspondants bénéficient de commissions variables. Des objectifs sont assignés à chaque correspondant. Si ces objectifs ne sont pas atteints sur une période déterminée ou qu'il s'avère qu'un correspondant ne respecte pas l'éthique et la qualité de services exigés par TASLIF, celle-ci se réserve le droit de résilier sa convention avec le correspondant.

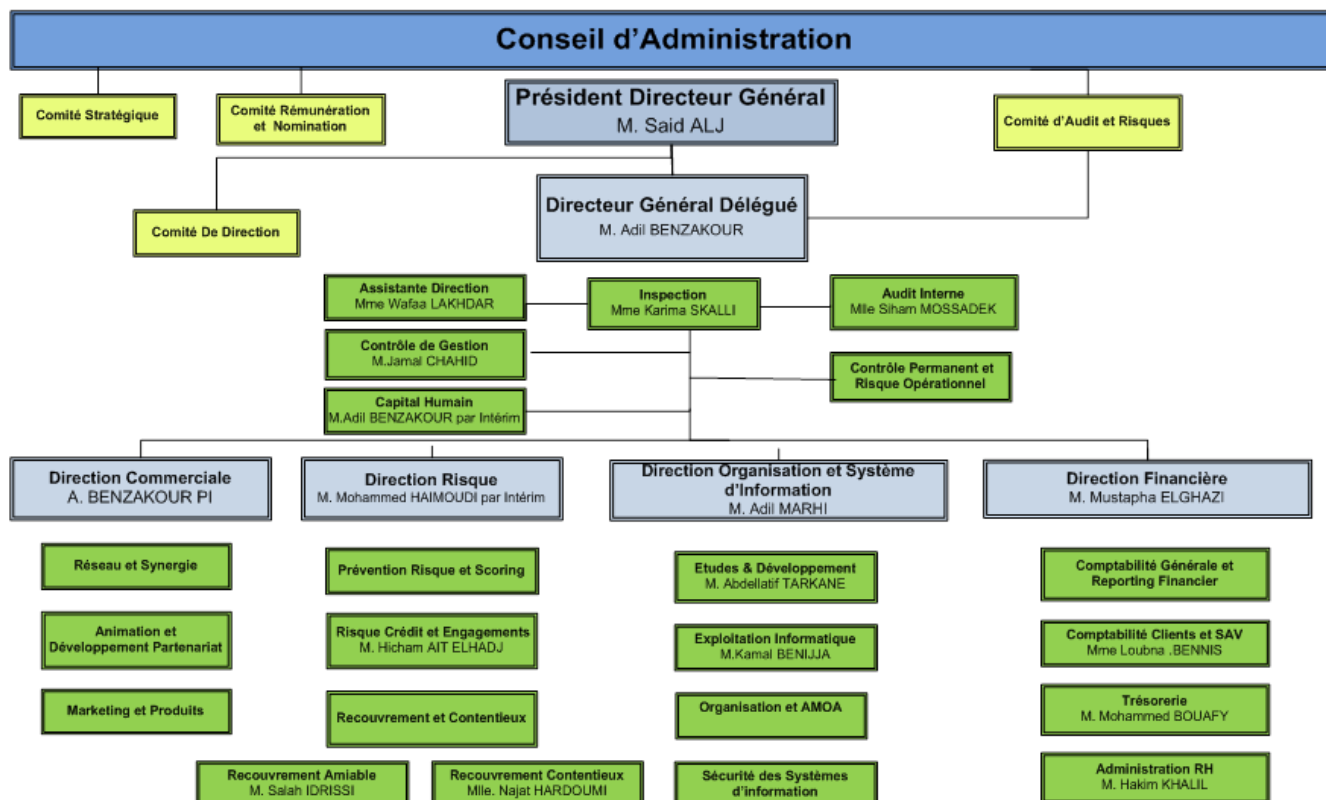
VIII.17. Saisonnalité

L'activité de TASLIF n'est soumise à aucun type de saisonnalité.

IX. Organisation de TASLIF

IX.1. Organigramme fonctionnel et organisation de TASLIF

A la veille de l'Opération, l'Organigramme fonctionnel de Taslif se présente ainsi :



Source : TASLIF

L'organisation de TASLIF découle du système de management de la qualité mis en place conformément aux exigences de la norme ISO 9001 version 2000.

Outre la Direction Générale chargée de définir la stratégie globale et la supervision de sa mise en œuvre, l'organisation de TASLIF s'articule autour de 4 directions.

Cette nouvelle organisation offre une séparation des tâches entre la direction chargée de définir la politique d'octroi des crédits (production), la direction en charge du contrôle du respect de cette politique (engagements) et l'audit interne qui reporte directement aux instances du Conseil d'administration.

IX.1.1. Direction Commerciale

La Direction Commerciale assure le développement des financements, prépare et exécute les actions marketing et de promotion. Elle a également comme missions :

- La gestion des relations avec les organismes conventionnés ;
- L'animation du réseau de correspondants ;
- La mise en œuvre des actions de démarchage permettant de développer le portefeuille « clients conventionnés » ;
- La prospection et la sélection des nouveaux correspondants.

IX.1.2. Direction financière

La Direction financière a notamment comme missions :

- La production des états comptables et financiers ainsi que les reporting réglementaires ;
- Gestion et suivi des déclarations fiscales et sociales ;
- Le contrôle budgétaire et de gestion de la trésorerie ;
- La gestion des assurances ;
- L'administration des ressources humaines.

IX.1.3. Direction Organisation et Système d'information

Cette direction a pour missions :

- L'organisation et la gestion des *process* ;
- Etude et développement informatique (développement de nouveaux applicatifs) ;
- Exploitation, infrastructure et sécurité :
 - La gestion du parc informatique ;
 - L'administration des environnements systèmes ;
 - La gestion de la sécurité et du back-up ;
 - La gestion des réseaux.

IX.1.4. Direction risque

La Direction Risque intègre les services « Gestion des engagements » et « Recouvrement et Contentieux ».

Le service « Recouvrement & Contentieux » est en charge des relances et du recouvrement des impayés notamment par voie de contacts directs. Il gère aussi les dossiers en phase de contentieux. Il assure le suivi des relations avec les avocats et les partenaires et coordonne les actions en justice tout en conservant un contact avec les clients souhaitant régulariser leurs situations à l'amiable.

La nouvelle organisation du service « Recouvrement & Contentieux », prend en considération :

- La délimitation claire des rôles et responsabilités entre les différents intervenants du recouvrement et contentieux à travers la formalisation du système d'habilitation ;
- La formalisation du dispositif de pilotage des activités de recouvrement (comités réguliers, reporting standardisé, etc.) ;
- L'amélioration des fonctionnalités du système d'information du recouvrement et contentieux ;
- Le renforcement de la maîtrise des risques via la mise en place d'une « cartographie des risques ».

La Direction Risque a entamé l'amélioration du dispositif de « Gestion risque de crédit » à travers :

- L'actualisation de la circulaire d'octroi des crédits ;
- La refonte du système de délégation des pouvoirs ;
- La définition d'un système de *scoring* ;
- La mise en place d'un système de surveillance des clients déjà en portefeuille.

IX.2. Moyens humains

Le tableau ci-après présente la répartition des employés de TASLIF par catégorie socioprofessionnelle sur la période 2015-2017 :

	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17	30/06/2018	Var. 17/S1-18
Cadres supérieurs	6	4	4	-33,3%	0,0%	3	-25,0%
Cadres	18	17	14	-5,6%	-17,6%	14	0,0%
Employés	80	79	75	-1,3%	-5,1%	71	-5,3%
TOTAL	104	100	93	-3,8%	-7,0%	88	-5,4%
Taux d'encadrement	23,1%	21,0%	19,4%			19,3%	

Source : TASLIF

A fin Juin 2018, la société TASLIF emploie 88 personnes dont 17 cadres, soit un taux d'encadrement de 19,3%.

Le tableau suivant présente l'évolution du turnover au sein de TASLIF :

	2015	2016	2017	30/06/2018
Recrutements (1)	28	16	20	2
Départs (2)	27	20	27	7
Solde (1) - (2)	1	-4	-7	-5

Source : TASLIF

IX.3. Moyens techniques et informatiques

Les objectifs stratégiques décidés par les actionnaires ambitionnent d'arrimer TASLIF vers un rang majeur et une taille plutôt moyenne au niveau du secteur du crédit à la consommation. Ces objectifs se sont traduits par une refonte totale du système d'information métier et comptable permettant d'accompagner son plan de développement.

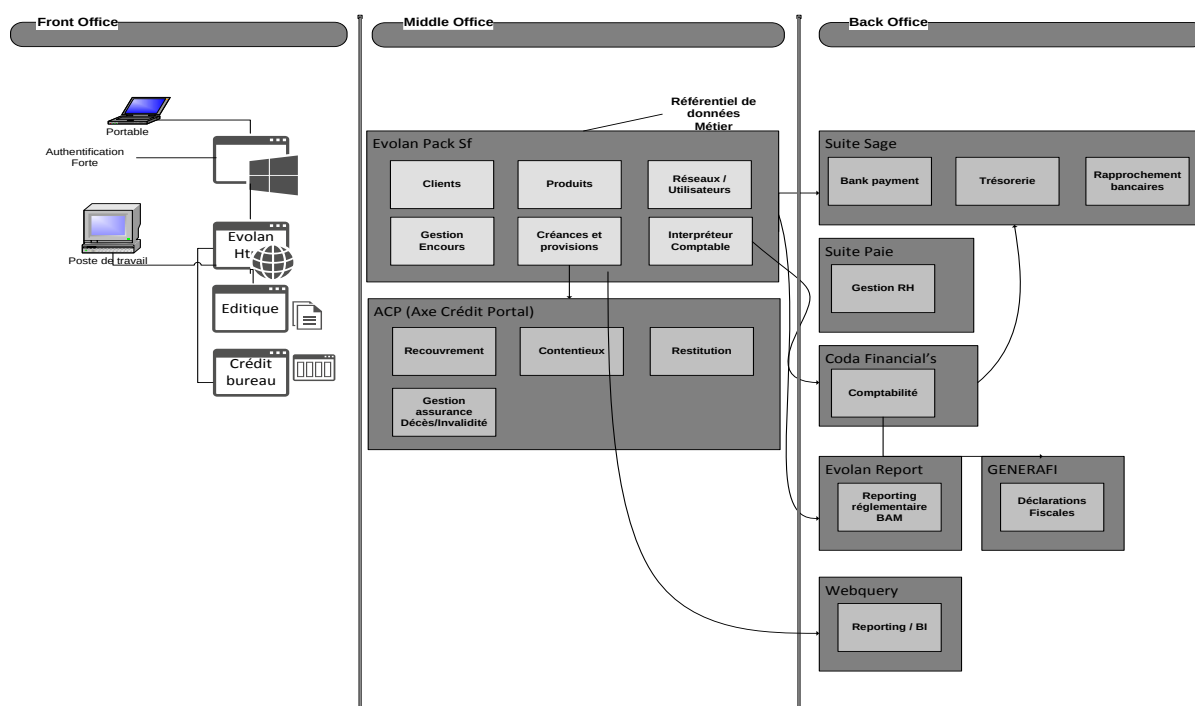
Cette refonte a permis d'acquérir de nouvelles fonctionnalités, de mettre en place une intégration parfaite entre les différents domaines d'activité de crédit, d'industrialiser le process de recouvrement et d'élargir l'offre actuelle vers de nouvelles gammes de produits intégrés et adaptés à l'évolution des besoins des consommateurs (CRM).

Les solutions logicielles utilisées par TASLIF se présentent comme suit :

Application crédit	Solution de gestion des crédits développée par l'équipe informatique de TASLIF en interne
SAGE 1000	Solution de gestion de trésorerie
SAGE 500 « Bank payment »	Logiciel de gestion des rapatriements des relevés bancaires
SAGE 100	Logiciel pour la gestion de la paie
Evolan Report	Solution de reporting BAM
OneDoc	Solution GED pour la numérisation des EVCC
Coda	Solution de comptabilité
GENERAFI	Progiciel pour l'élaboration de la liasse fiscale sous format « EDI » exigé par la DGI
StreamServe	Solution Editique
TSM	Solution de sauvegarde et d'archivage automatique
Evolan SF	Solution métier
Axe crédit porter	Solution recouvrement et contentieux
Axe & provisionning	Scoring et CRM
Crédit BM designer	Work flow

Source : TASLIF

La cartographie des moyens informatiques à fin 2017 de la société est présentée dans le schéma applicatif ci-dessous :



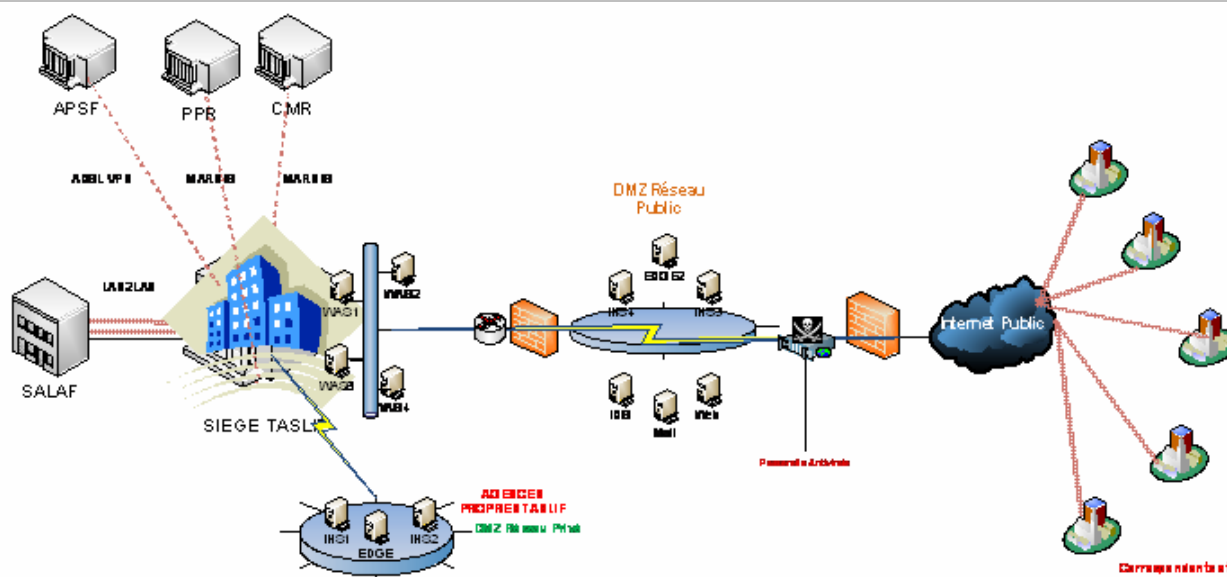
Source : TASLIF

Le système d'information est composé d'une plateforme de postes de travail, de serveurs et d'imprimantes sous un réseau centralisé et maintenu au niveau d'un contrôleur de domaine.

Deux locaux informatiques sont disponibles :

- Salle informatique du siège de TASLIF abritant les équipements d'infrastructures « mainframes », un robot de sauvegarde, des équipements réseaux, des liens de communication et des systèmes de sauvegardes ;
- Salle informatique de back-up délocalisée hors Casablanca.

La cartographie du réseau informatique de TASLIF est illustrée ci-dessous :



Source : TASLIF

TASLIF continue toujours son programme d'investissement en engageant en 2015, deux projets d'envergure, le premier concerne la migration vers la dernière version d'Evolan Pack (V. 4), cette version apporte beaucoup de nouveautés fonctionnelles et de performance en ligne avec le plan de développement commercial lancé par TASLIF.

Le deuxième, concerne la modélisation de nouvelles grilles de score et la mise en œuvre de leur moteur de calcul permettant d'une part de maintenir et d'améliorer la qualité de risque rigoureuse adoptée par TASLIF, et d'autre part, de sécuriser et d'automatiser davantage les circuits de validation et d'octroi des crédits sur la base de conditions et de normes standards et adaptés au marché.

Le troisième projet vise la refonte de la plateforme de *Business Intelligence* par la mise en place d'un outil réputé et puissant intégrant l'ensemble des indicateurs et des tableaux de bord exploités notamment pour l'appréciation des performances et la prévention des risques.



PARTIE VI : ANALYSE FINANCIERE DE SALAFIN



Référentiel comptable

Les comptes sociaux de SALAFIN de l'exercice 2015, 2016 et 2017 ont été établis conformément aux principes prévus par le Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC). Ces comptes ont fait l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes.

I. Analyse du Compte de Produits et de Charges (CPC)

Le CPC de SALAFIN sur les 3 dernières années se présente comme suit :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Produits d'exploitation bancaire	954 448	936 509	944 079	-1,9%	0,8%
Charges d'exploitation bancaire	599 895	565 260	562 133	-5,8%	-0,6%
Produit net bancaire	354 553	371 249	381 946	4,7%	2,9%
Produit net non bancaire	3 216	4 426	5 725	37,6%	29,4%
Charges générales d'exploitation	103 695	106 429	100 999	2,6%	-5,1%
Résultat brut d'exploitation	254 074	269 246	286 672	6,0%	6,5%
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	208 932	50 665	194 433	NS	NS
Reprises de provisions et récupérations de créances amorties	154 972	2 908	127 049	NS	NS
Résultat courant	200 114	221 488	219 289	10,7%	-1,0%
Résultat non courant	-2 344	-852	338	NS	NS
Résultat avant impôt	197 770	220 636	219 627	11,6%	-0,5%
Impôt sur les résultats	72 498	82 129	79 449	13,3%	-3,3%
Résultat net de l'exercice	125 272	138 507	140 178	10,6%	1,2%

Source : SALAFIN

Produits d'exploitation bancaires

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution et la répartition des produits d'exploitation bancaire par nature sur la période 2015-2017 :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	0	0	0	0,0%	0,0%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	167 725	175 217	182 331	4,5%	4,1%
Quote-part	17,6%	18,7%	19,3%	1,1 pt	0,6 pt
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	0	0	0	0,0%	0,0%
Produits sur titres de propriété	2 431	2 007	5 048	-17,4%	NS
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	652 987	620 449	611 679	-5,0%	-1,4%
Commissions sur prestations de service	130 371	138 403	143 828	6,2%	3,9%
Quote-part	82,3%	81,2%	80,6%	-1,1 pt	-0,7 pt
Autres produits bancaire	934	434	1 193	-53,6%	NS
Produits d'exploitation bancaire	954 448	936 509	944 079	-1,9%	0,8%

Source : SALAFIN

En 2016, les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une baisse de 1,9% par rapport à l'année 2015. Cette évolution enregistrée durant la période s'explique principalement par la baisse de 5,0% des produits sur immobilisations en crédit-bail et en location passant ainsi de MAD 652,9 millions en 2015 à MAD 620,4 millions, malgré une augmentation de la production (en nombre de dossiers et en valeur sur ce segment), dans un contexte de marché caractérisé par une intensité concurrentielle accrue qui a poussé SALAFIN à baisser ses taux de sortie.

Entre 2015 et 2016, les intérêts et produits assimilés sur opérations de crédit avec la clientèle ont augmenté de 4,5%, grâce à l'augmentation de la production des crédits automobile, classiques et LOA.

En 2017, malgré la baisse de 1,4% du compte « Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location », les produits d'exploitation bancaires ont connu une légère amélioration de 0,8%. Cette évolution s'explique par les effets combinés suivants :

- L'augmentation de 4,1% des « Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle » suite aux bonnes performances commerciales sur les crédits personnels pour les produits « Salafwadif » et « CIM », respectivement de +15,5% et +4,0% en termes de production permettant de stabiliser l'encours à MAD 1,4 milliards.
- L'augmentation de 3,9% des « Commissions sur prestations de service » en raison de l'augmentation du volume de dossiers traités dans le cadre du partenariat avec le groupe BMCE BOA.

Charges d'exploitation bancaires

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des charges d'exploitation bancaires par nature de 2015 à 2017 :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	18 152	13 384	7 031	-26,3%	-47,5%
Quote-part	3,0%	2,4%	1,3%	-0,7 pt	-1,1 pt
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	0	0	0	0,0%	0,0%
Intérêts et charges assimilés sur titres de créances émis	45 894	46 039	45 990	0,3%	-0,1%
Quote-part	7,7%	8,1%	8,2%	0,5 pt	0,0 pt
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	524 086	493 909	496 929	-5,8%	0,6%
Autres charges bancaires	11 764	11 926	12 183	1,4%	2,2%
Charges d'exploitation bancaire	599 895	565 260	562 133	-5,8%	-0,6%

Source : SALAFIN

Dans un contexte de taux d'intérêts baissiers en 2016, les charges d'exploitation bancaires enregistrent une baisse de 5,8% par rapport à l'année précédente cette évolution s'explique par la conjonction des facteurs suivants : (i) le recul des intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit dont le montant passe de 18,1 MMAD à 13,4 MMAD soit une baisse de 26,3% et (ii) la baisse de 5,8% des charges sur immobilisations en crédit-bail et en location atteignant 493,9 MMAD en 2016.

Au 31 décembre 2017, les charges d'exploitation bancaires totalisent 562,1 MMAD enregistrant ainsi un léger recul de 0,6%. Cette évolution s'explique principalement par la baisse de 47,5% des intérêts et charges assimilés sur opération avec les établissements de crédits qui s'établissent à 7,0 MMAD en 2017 contre 13,4 MMAD à fin 2016, suite à la baisse des dettes envers les établissements de crédit, compensé par le recours aux TCN.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du coût moyen de financements bancaires sur la période 2015-2017 :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	18 152	13 384	7 031	-26,3%	-47,5%
Encours moyen des dettes envers les établissements de crédit ⁶²	359 889	263 471	227 564	-26,8%	-13,6%
Coût moyen des financements bancaires	5,0%	5,1%	3,1%	10 pbs	-200 pbs

Source : SALAFIN

⁶² Encours moyen des dettes envers les établissements de crédit de l'année n = Moyenne des Dettes envers les établissements de crédit et assimilés de l'année n et n-1

Sur la période 2015-2016, le coût moyen des financements bancaires est resté stable, 5,0% en 2015 contre 5,1% en 2016. Les Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit ont enregistré une baisse de 26,3% contre une baisse de 26,8% des encours moyen des dettes envers les établissements de crédit.

En 2017, le coût moyen des financements bancaires s'établit à 3,1% sous l'effet de la baisse combinée des intérêts de 47,5% et de l'encours moyen des dettes bancaires de 13,6%. Cette évolution est due à une conjoncture favorable des taux bas.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du coût moyen des titres émis sur la période 2015-2017 :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Intérêts et charges assimilés sur titres de créances émis	45 894	46 039	45 990	0,3%	-0,1%
Encours moyen des titres de créances émis ⁶³	1 132 249	1 228 121	1 368 871	8,5%	11,5%
Coût moyen comptable des titres de créances émis	4,1%	3,7%	3,4%	-40 pbs	-30 pbs

Source : SALAFIN

En 2016, les intérêts enregistrent une légère hausse de 0,3% par rapport à 2015, s'établissant ainsi à MAD 46,0 millions pour une moyenne des titres créances émis de MAD 1 228,1 millions soit un coût moyen comptable de 3,7% en baisse 40 pbs par rapport à 2015.

En 2017, les intérêts restent relativement stables par rapport à 2016. Le coût moyen comptable baisse de 30 pbs à 3,4% contre 3,7% enregistré en 2016 grâce à une conjoncture économique favorable.

Marge d'intérêt

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	0	0	0	0,0%	0,0%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	167 725	175 217	182 331	4,5%	4,1%
Intérêts et produits assimilés sur titres de créances	0	0	0	0,0%	0,0%
Intérêts et produits assimilés	167 725	175 217	182 331	4,5%	4,1%
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	18 152	13 384	7 031	-26,3%	-47,5%
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	0	0	0	0,0%	0,0%
Intérêts et charges assimilés sur opérations sur titres de créances émis	45 894	46 039	45 990	0,3%	-0,1%
Intérêts et charges assimilées	64 046	59 424	53 021	-7,2%	-10,8%
Marge d'intérêt	103 680	115 794	129 310	11,7%	11,7%
Taux de marge d'intérêt⁶⁴	61,8%	66,1%	70,9%	4,3 pts	4,8 pts

Source : SALAFIN

En 2016, la marge d'intérêt augmente de 11,7% par rapport à 2015. Cette hausse s'explique par une augmentation des produits sur opérations avec la clientèle parallèlement à la baisse des intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédits (meilleures conditions de financement).

En 2017, la marge d'intérêt affiche une hausse de 11,7% suite à la hausse de 4,1% enregistrée par les produits sur opérations avec la clientèle et la baisse de 10,8% des Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit et sur titres de créance émis.

⁶³ Encours moyens des années n et n-1

⁶⁴ Taux de marge d'intérêt = Marge d'intérêt / Intérêts et produits assimilés

Le tableau ci-après présente l'évolution des taux de sortie et de refinancement respectifs de SALAFIN :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Produits d'intérêt ⁶⁵	167 725	175 217	182 331	4,5%	4,1%
Encours net des créances sur la clientèle ⁶⁶	1 386 321	1 477 003	1 552 951	6,5%	5,1%
Taux de sortie	12,1%	11,9%	11,7%	-20 pbs	-20 pbs
Charges d'intérêt ⁶⁷	64 046	59 424	53 021	-7,2%	-10,8%
Encours moyen des dettes ⁶⁸	2 035 117	2 083 603	2 096 236	2,4%	0,6%
Taux de refinancement	3,1%	2,9%	2,5%	-20 pbs	-40 pbs
Taux de marge d'intermédiation	9,0%	9,0%	9,2%	0 pbs	20 pbs

Source : SALAFIN

Dans un contexte de baisse des taux et un marché de plus en plus concurrentiel, SALAFIN a concédé en moyenne 20 pbs sur son taux de sortie sur la période 2015-2017, qu'elle a pu compensé par la baisse de son taux de refinancement par le recours aux TCN, au détriment des dettes envers les établissements de crédit.

Ainsi, sur la période 2015-2016 le taux de sortie est passé de 12,1% en 2015 à 11,9% en 2016 suite à l'augmentation de 6,5% de l'encours net contre 4,5% des produits d'intérêts.

Par ailleurs, le coût de refinancement a connu une baisse de 20 pbs sur la période concernée et s'est stabilisé à 2,9% en 2016 contre 3,1% en 2015. Par conséquent, la marge d'intermédiation est restée stable à 9,0%.

En 2017, SALAFIN a amélioré son taux de marge d'intermédiation principalement suite à la baisse du taux de refinancement, profitant ainsi d'une conjoncture favorable des taux bas. En effet, ce ratio s'établit à 9,2% à fin 2017 avec un taux de sortie de 11,7% en baisse de 20 pbs, et un taux de refinancement de 2,5% en baisse de 40 pbs sur la période 2016-2017.

Résultat des opérations de crédit-bail et de location

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la marge LOA de SALAFIN sur la période 2015-2017 :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	652 987	620 449	611 679	-5,0%	-1,4%
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	524 086	493 909	496 929	-5,8%	0,6%
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	128 901	126 539	114 750	-1,8%	-9,3%

Source : SALAFIN

Entre 2015 et 2016, le résultat des opérations de crédit-bail a affiché une baisse de 1,8%.

En 2017, ce résultat est en baisse de 9,3% par rapport à l'année précédente. Le montant des produits sur immobilisations en crédit-bail et en location affiche une baisse de 1,4%, contre une quasi-stagnation des charges sur immobilisations en crédit-bail.

Marge sur commissions

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la marge sur commissions de SALAFIN sur la période 2015-2017 :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Commissions perçues	130 371	138 403	143 828	6,2%	3,9%
Commissions servies	11 264	11 788	12 045	4,7%	2,2%

⁶⁵ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédits, avec la clientèle et sur titres de créances.

⁶⁶ Encours net moyen relatif à la période n et n-1

⁶⁷ Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit + Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle + Intérêt et charges assimilés sur titre de créances émis.

⁶⁸ Moyenne des dettes envers les établissements de crédit, dépôts de la clientèle et titres de créances émis relatives à l'année n et n-1

Marge sur commissions	119 107	126 614	131 783	6,3%	4,1%

Source : SALAFIN

En 2016, la marge sur commissions a progressé de 6,3% et s'établit à 127 MMAD. Cette tendance haussière s'explique notamment par l'augmentation des produits sur prestation de services dont le montant passe de 130 à 138 MMAD enregistrant ainsi une hausse de 6,2%.

En 2017, la marge sur commission affiche une augmentation de 4,1% pour s'établir à près de 132 MMAD. Cette hausse est liée à (i) l'augmentation des produits sur prestation de services à savoir la rétrocession de marge opérée entre SALAFIN et BMCE Bank et (ii) aux opérations de recouvrement pour le compte de tiers.

Au titre de l'année 2017 les commissions servies ont connu une hausse de 2,2% passant de 11,8 MMAD en 2016 à 12,0 MMAD en 2017.

Autres produits et charges bancaires

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des autres produits et charges bancaires :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Autres produits bancaires	934	434	1 193	-53,6%	175,2%
Autres charges bancaires	11 764	11 926	12 183	1,4%	2,2%

Source : SALAFIN

Autres produits bancaires :

Sur la période 2015/2016, les autres produits bancaires de SALAFIN ont baissé de 53,6% à 434 KMAD contre 934 KMAD une année auparavant. En 2017, ces produits ont évolué de 175,2% pour arriver à 1 193 KMAD à fin 2017.

Les autres produits bancaires se composent essentiellement de ristournes sur opérations avec les partenaires, notamment ceux relatifs aux crédits automobiles et les produits d'assurances commercialisés par SALAFIN en lien avec les crédits distribués.

Autres charges bancaires :

Sur la période 2015/2017 le poste « autres charges bancaires » est resté relativement stable. En effet, ce poste a évolué de 1,4% en 2016 et de 2,2% en 2017 pour s'établir à 12 183 KMAD en 2017 contre 11 764 KMAD deux années auparavant.

Les autres charges bancaires correspondent principalement aux commissions servies.

Produit net bancaire

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du produit net bancaire sur les trois dernières années :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Produits d'exploitation bancaire	954 448	936 509	944 079	-1,9%	0,8%
Charges d'exploitation bancaire	599 895	565 260	562 133	-5,8%	-0,6%
Produit net bancaire	354 553	371 249	381 946	4,7%	2,9%
Dont :					
Marge d'intérêt	103 680	115 794	129 310	11,7%	11,7%
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	128 901	126 539	114 750	-1,8%	-9,3%
Marge sur commissions	119 107	126 614	131 783	6,3%	4,1%
Résultat des opérations de marché	2 609	2 018	5 215	-22,7%	158,4%
Autres	255	285	888	11,6%	212,0%

Source : SALAFIN

Le produit net bancaire (PNB), correspond à l'écart entre les produits et charges d'exploitation bancaires. En effet, le produit net bancaire augmente de 4,7% en 2016 et de 2,9% en 2017 pour s'établir à 382 MMAD.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la part du fee business réalisé avec BMCE Bank dans le PNB global de SALAFIN :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Produit net bancaire	354 553	371 249	381 946	4,7%	2,9%
<i>Dont fee business</i>	95 680	105 631	108 556	10,4%	2,8%
Fee business en % du PNB	27,0%	28,5%	28,4%	1,5 pt	-0,1 pt

Source : SALAFIN

Le fee business réalisé avec BMCE Bank a évolué de 10,4% et 2,8% en 2016 et 2017 respectivement, il passe ainsi de 95,7 MMAD en 2015 à 108,6 MMAD à fin 2017.

Sa contribution dans le PNB global de SALAFIN a enregistré une hausse de 1,5 point entre 2015 et 2016 avant de perdre 0,1 point en 2017 pour s'établir à 28,4%.

Produits et charges d'exploitation non bancaire

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des produits et charges d'exploitation non bancaire de SALAFIN sur la période 2015-2017 :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Produits d'exploitation non bancaire	3 216	4 426	5 725	37,6%	29,4%
Charges d'exploitation non bancaire	0	0	0	0,0%	0,0%

Source : SALAFIN

Entre 2015 et 2016, les produits d'exploitation non bancaires de SALAFIN ont augmenté de 37,6%.

A 2017, ces produits s'établissent à MAD 5,7 millions en augmentation de 29,4% par rapport à 2016. Ils correspondent aux prestations de services et de maintenance pour le compte de BMCE Bank of Africa.

Charges générales d'exploitation

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges générales d'exploitation entre 2015 et 2017 :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Charges de personnel	50 600	50 519	43 003	-0,2%	-14,9%
Impôts et taxes	1 021	928	1 072	-9,0%	15,5%
Charges externes	46 973	49 284	50 374	4,9%	2,2%
Autres charges générales d'exploitation	27	47	204	70,4%	NS
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	5 073	5 652	6 346	11,4%	12,3%
Charges générales d'exploitation	103 695	106 429	100 999	2,6%	-5,1%
Coefficient d'exploitation⁶⁹	29,2%	28,7%	26,4%	-0,5 pt	-2,3 pts

Source : SALAFIN

En 2016, les charges d'exploitation ont affiché une hausse de 2,6% par rapport à 2015 pour s'établir à 106,4 MMAD, en raison de l'augmentation des charges externes, constituées principalement de rémunérations d'intermédiaires et honoraires, qui ont progressé de 4,9%.

⁶⁹ Charges générales d'exploitation / PNB

En 2017, les charges générales d'exploitation baissent de 5,1% par rapport à 2016 pour s'établir à 101 MMAD, en raison de la baisse des charges de personnel (14,9% entre 2016 et 2017).

Le coefficient d'exploitation de la société est en baisse sur les 3 dernières années, de 29,2% en 2015 à 26,4% en 2017.

Le tableau ci-dessous présente le détail des charges externes sur la période 2015 – 2017 :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Loyers de crédit-bail et de location	539	436	716	-19,1%	64,2%
Frais d'entretien et de réparation	4 329	4 870	5 540	12,5%	13,8%
Loyers de location simple	1 280	1 303	1 759	1,8%	35,0%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	20 780	21 986	24 231	5,8%	10,2%
Primes assurance	93	120	138	29,0%	15,0%
Frais d'électricité, d'eau, de chauffage et de combustible	1 217	1 259	1 374	3,5%	9,1%
Mission et réception	1 275	1 480	1 142	16,1%	-22,8%
Frais postaux et de télécommunications	4 231	3 792	3 455	-10,4%	-8,9%
Frais de recherche et de documentation	88	77	71	-12,5%	-7,8%
Frais de conseil et d'assemblée	0	501	519	NS	3,6%
Dons et cotisations	931	922	1 087	-1,0%	17,9%
Fournitures de bureau et imprimés	958	953	838	-0,5%	-12,1%
Rémunérations personnel intérimaire	144	149	149	3,5%	0,0%
Transports et déplacements	1 194	1 326	1 456	11,1%	9,8%
Publicité, publications et relations publiques	6 612	5 435	4 393	-17,8%	-19,2%
Autres charges externes	3 303	4 674	3 506	41,5%	-25,0%
Total	46 973	49 284	50 374	4,9%	2,2%

Source : SALAFIN

En 2016, le montant des charges externes a enregistré une hausse de 4,9% et s'est établi à 49,3 MMAD contre 47,0 MMAD en 2015. Cette évolution s'explique par une hausse significative des frais d'entretiens et de réparation (12,5%), une hausse des autres charges externes (41,5%) et une augmentation des primes assurances (29%). Ces postes connaissent les plus fortes hausses.

En 2017, les charges externes augmentent de 2,2% passant de 49,3 MMAD en 2016 à 50,4 MMAD en 2017. Cette hausse est due à l'augmentation des honoraires de 10,2% passant ainsi de 21 MMAD en 2016 à 24 MMAD au 31 décembre 2017.

Il convient de noter que les autres charges externes englobent l'ensemble des frais liés à l'activité de recouvrement (frais de recouvrement, frais de récupération, frais de remorquage ...).

Résultat brut d'exploitation

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du résultat brut d'exploitation sur la période 2015-2017 :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Produit net bancaire	354 553	371 249	381 946	4,7%	2,9%
Produit net non bancaire	3 216	4 426	5 725	37,6%	29,4%
Charges générales d'exploitation	103 695	106 429	100 999	2,6%	-5,1%
Résultat brut d'exploitation	254 074	269 246	286 672	6,0%	6,5%
Marge opérationnelle⁷⁰	26,6%	28,7%	30,4%	2,1 pts	1,7 pt

Source : SALAFIN

⁷⁰ Résultat brut d'exploitation / Produits d'exploitation bancaire

Entre 2015 et 2016, le produit net bancaire a enregistré une hausse de 4,7% passant ainsi de 354,5 MMAD à 371,2 MMAD. La hausse du PNB est légèrement mitigée par la progression des charges générales d'exploitation (+2,6%) et la hausse des autres produits d'exploitation non-bancaire (37,6%). Au final, le résultat brut d'exploitation termine en hausse de 6% passant de 254 074KMAD à 269 246 KMAD.

En 2017, le résultat brut d'exploitation enregistre une hausse de 6,5% par rapport à 2016 principalement sous l'effet de l'accroissement du produit net bancaire (2,9%) et la baisse des charges générales d'exploitation pendant cette période.

Coût du risque

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du coût de risque de SALAFIN sur les 3 dernières années :

KMAD	2015	2016	2017	Var.15/16	Var. 16/17
Encours net bilanciel total (y.c LOA) ⁷¹	3 071 580	3 190 620	2 931 683	3,9%	-8,1%
Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances en souffrance	52 891	46 691	66 417	-11,7%	42,2%
Coût du risque	1,7%	1,5%	2,3%	-0,3 pt	0,8 pt

Source : SALAFIN

En 2016, le coût du risque s'est situé à 1,5%, en baisse de 0,3 point par rapport à 2015 en raison de la baisse de 11,7% enregistrée par les dotations nettes des reprises aux provisions pour créances en souffrance.

En 2017, suite à l'augmentation des dotations nettes aux provisions pour créances en souffrance et la baisse de l'encours net, le coût du risque augmente de 0,8 pt pour s'établir à 2,3% à fin 2017.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances en souffrance sur la période 2015/2017 :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	53 109	49 235	72 649	-7,3%	47,6%
Pertes sur créances irrécouvrables	154 312	0	120 407	ns	ns
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	154 530	2 544	122 298	ns	ns
Récupérations sur créances amorties	0	0	4 341	ns	ns
Dotations nettes aux provisions pour créances en souffrance	52 891	46 691	66 417	-11,7%	42,2%

Source : SALAFIN

Sur la période 2015/2016 les dotations nettes aux provisions pour créances en souffrance ont baissé de 11,7% suite à la baisse de 7,3% des Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance.

En 2017 les dotations nettes aux provisions pour créances en souffrance ont augmenté de 42,2% passant ainsi de 46,7 MMAD à 66,4 MMAD, cette évolution s'explique principalement par la hausse des dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance de 47,6% sur la période 2016/2017.

Résultat net

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du résultat net sur la période 2015-2017 :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Résultat courant	200 114	221 488	219 289	10,7%	-1,0%
Produits non courants	235	203	438	-13,8%	116,0%
Charges non courantes	2 579	1 055	100	-59,1%	-90,5%

⁷¹ Encours net bilanciel total = Créances de trésorerie et à la consommation + Immobilisations données en crédit-bail et en location

Résultat non courant	-2 344	-852	338	-63,7%	-139,7%
Résultat avant impôt	197 770	220 636	219 627	11,6%	-0,5%
Impôts sur les résultats	72 498	82 129	79 449	13,3%	-3,3%
Résultat net de l'exercice	125 272	138 507	140 178	10,6%	1,2%
Marge nette⁷²	13,1%	14,8%	14,8%	1,7 pt	0,1 pt

Source : SALAFIN

En 2016, le résultat net de la société s'est établi à 138,5 MMAD, en hausse de 10,6% par rapport à 2015 conséquence de la progression du résultat courant (+10,7%) grâce à l'accroissement de l'activité.

En 2017, sous l'effet combiné de la baisse du résultat courant de 1,0% et la baisse des impôts sur les résultats de 3,3%, le résultat net affiche une augmentation de 1,2%.

La marge nette reste stable entre 2016 et 2017 à 14,8%, en hausse de 1,7 point par rapport à 2015.

Capacité d'autofinancement

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
(+) Résultat net	125 272	138 507	140 178	10,6%	1,2%
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	5 073	5 652	6 346	11,4%	12,3%
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	0	0	0	0,0%	0,0%
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	0	0	0	0,0%	0,0%
(+) Dotations aux provisions réglementées	1 511	1 430	1 376	-5,4%	-3,8%
(+) Dotations non courantes	0	0	0	0,0%	0,0%
(-) Reprises de provisions	443	364	410	-17,8%	12,7%
(-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	0	0	0	0,0%	0,0%
(+) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	0	0	0	0,0%	0,0%
(-) Plus-values de cession des immobilisations financières	0	0	0	0,0%	0,0%
(+) Moins-values de cession des immobilisations financières	0	0	0	0,0%	0,0%
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	0	0	0	0,0%	0,0%
(+) Capacité d'Autofinancement	131 414	145 226	147 491	10,5%	1,6%
(-) Bénéfices distribués	105 358	136 486	138 507	29,5%	1,5%
(+) Autofinancement	26 056	8 740	8 983	-66,5%	2,8%

Source : SALAFIN

En 2016, le résultat net connaît une progression de 10,6%. Cette hausse contribue de manière significative à l'augmentation de la capacité d'autofinancement de SALAFIN. En effet cette dernière augmente de 10,5% en 2016 et atteint 145 226 KMAD.

Le montant des dividendes s'élève à 136 486 KMAD au titre de l'année 2016. Ainsi, déduction faite des dividendes distribués, l'autofinancement s'établit in fine à 8 740 KMAD.

En 2017, la CAF augmente de 1,6%, passant de 145,2 MMAD à 147,5 MMAD. Cette hausse enregistrée au niveau de l'exercice 2017 est principalement justifiée par la hausse du résultat net de l'ordre de 1,2%, s'établissant ainsi à 140,2 MMAD.

Les bénéfices distribués en 2017 s'élèvent à 138,5 MMAD (en croissance de 1,5% par rapport à 2016). De ce fait, au titre de l'exercice 2017, l'autofinancement s'établit à 8,9 MMAD en légère hausse de 2,8%.

A noter que les dotations aux provisions réglementées correspondent aux écritures d'amortissement dérogatoire et amortissement accéléré sur les immobilisations hors LOA.

⁷² Marge nette = Résultat net / Produits d'exploitation bancaire

II. Analyse du bilan

II.1. Actif du bilan

Ci-dessous l'évolution de l'actif du bilan sur la période 2015-2017 :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	10	24	9	NS	-61,9%
Poids	0,0%	0,0%	0,0%	0,0 pt	0,0 pt
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	0	0	0	0,0%	0,0%
Poids	0,0%	0,0%	0,0%	0,0 pt	0,0 pt
Créances sur la clientèle	1 429 274	1 524 732	1 581 171	6,7%	3,7%
Poids	42,5%	43,5%	47,7%	1,1 pt	4,2 pts
Titres de transaction de placement	207	207	3	0,0%	-98,5%
Poids	0,0%	0,0%	0,0%	0,0 pt	0,0 pt
Autres actifs	166 065	164 292	188 053	-1,1%	14,5%
Poids	4,9%	4,7%	5,7%	-0,2 pt	1,0 pt
Impôt différé Actif	0	0	0	0,0%	0,0%
Poids	0,0%	0,0%	0,0%	0,0 pt	0,0 pt
Titres de participation et emplois assimilés	301	401	401	33,2%	0,0%
Poids	0,0%	0,0%	0,0%	0,0 pt	0,0 pt
Immobilisations données en crédit-bail et en location	1 714 203	1 758 331	1 483 506	2,6%	-15,6%
Poids	51,0%	50,2%	44,8%	-0,7 pt	-5,4 pts
Immobilisations incorporelles	6 184	7 963	12 152	28,8%	52,6%
Poids	0,2%	0,2%	0,4%	0,0 pt	0,1 pt
Immobilisations corporelles	48 099	45 948	46 068	-4,5%	0,3%
Poids	1,4%	1,3%	1,4%	-0,1 pt	0,1 pt
Ecart d'acquisition	0	0	0	0,0%	0,0%
Poids	0,0%	0,0%	0,0%	0,0 pt	0,0 pt
TOTAL ACTIF	3 364 344	3 501 899	3 311 362	4,1%	-5,4%

Source : SALAFIN

En 2016 le montant total des actifs s'établit à 3 501 899 KMAD soit une hausse de 4,1% par rapport à l'année 2015. Cette évolution se justifie principalement par la conjonction des éléments suivants :

- Le montant des immobilisations données en crédit-bail qui accuse une hausse de 2,6% pour atteindre 1 758 331 KMAD ;
- Enfin les créances sur la clientèle augmentent de 6,7% en 2016 passant ainsi de 1 429 274 à 1 524 732 KMAD.

En 2017 le montant total des actifs s'établit à 3 311 362 KMAD soit une baisse de 5,4% par rapport à l'année 2016. Cette évolution s'explique principalement par la baisse enregistrée par l'activité LOA, baisse de 15,6% du compte « Immobilisations données en crédit-bail », passant ainsi de 1 758 331 KMAD en 2016 (50,2% du total bilan) à 1 483 506 KMAD à fin décembre 2017 (44,8% du total bilan).

Par ailleurs, les créances sur la clientèle ont enregistré une hausse de 3,6% durant l'année 2017. Le compte totalise à fin 2017 1 581 171 KMAD, soit, 47,7% du total bilan.

Créances sur la clientèle

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des créances sur la clientèle depuis 2015 :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Crédits à la consommation	1 357 376	1 432 290	1 448 177	5,5%	1,1%
Autres crédits	71 898	92 442	132 994	28,6%	43,9%
Créances sur la clientèle	1 429 274	1 524 732	1 581 171	6,7%	3,7%
% Total du bilan	42,5%	43,5%	47,7%	1,1 pt	4,2 pts

Source : SALAFIN

En 2016, les créances sur la clientèle ont évolué de 6,7% passant ainsi de 1 429,3 MMAD à MAD 1 524,7 MMAD grâce notamment à l'évolution des crédits à la consommation et des autres crédits de respectivement 5,5% et 28,6%.

Durant l'année 2017, les créances sur la clientèle augmentent de 3,7% par rapport à 2016 en raison de la hausse des crédits à la consommation et des autres crédits.

Le tableau suivant présente l'évolution du taux de provisionnement sur les 3 dernières années :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Créances en souffrance brutes sur la clientèle (A)	312 658	366 477	362 615	17,2%	-1,1%
Provisions brutes sur créances sur la clientèle (B)	240 760	274 035	229 621	13,8%	-16,2%
Taux de provisionnement (B/A)	77,0%	74,8%	63,3%	-2,2 pts	-11,5 pts

Source : SALAFIN

En 2016, le taux de provisionnement s'est situé à 74,8% en baisse de 2,2 points par rapport à 2015. Ce taux se situe 63,3% en 2017 en raison de la baisse des provisions.

Le tableau suivant présente la répartition de l'encours net des créances en souffrances selon la classification de Bank Al-Maghrib :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Créances pré-douteuses	46 511	58 932	45 761	26,7%	-22,3%
Créances douteuses	8 438	9 327	17 909	10,5%	92,0%
Créances compromises	16 949	24 184	69 324	42,7%	186,7%
Encours net des créances en souffrance	71 898	92 443	132 994	28,6%	43,9%

Source : SALAFIN

L'évolution des créances en souffrance s'explique par la détérioration de la qualité du portefeuille de SALAFIN.

Immobilisations en location et en crédit-bail

Le tableau suivant présente l'évolution des immobilisations en locations et en crédit-bail sur les 3 dernières années :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Immobilisations en crédit-bail	1 714 204	1 758 332	1 483 507	2,6%	-15,6%
% Total du bilan	51,0%	50,2%	44,8%	-0,7 pt	-5,4 pts

Les immobilisations en crédit-bail de SALAFIN ont augmenté de 2,6% entre 2015 et 2016.

En 2017, ce poste affiche une baisse de 15,6% par rapport à 2016 et s'établit à 1 483 MMAD.

Les immobilisations en crédit-bail représentent 44,8% du total bilan de la société contre 50,2% en 2016 et 51,0% en 2015.

Le tableau suivant présente l'évolution des créances en souffrance et des provisions sur CES des immobilisations en locations et en crédit-bail sur les 3 dernières années :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Créances en souffrance brutes sur immobilisations en crédit-bail (A)	257 475	292 628	316 897	13,7%	8,3%
Provisions brutes sur CES sur immobilisations en crédit-bail (B)	111 812	125 228	139 580	12,0%	11,5%
Taux de provisionnement (B/A)	43,4%	42,8%	44,0%	-0,6 pt	1,3 pt

Source : SALAFIN

En 2017, le taux de provisionnement des créances en souffrance sur immobilisations en crédit-bail se situe à 44,0% contre 42,8% en 2016 et 43,4% en 2015.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Le tableau suivant présente l'évolution immobilisations corporelles et incorporelles sur les 3 dernières années :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Immobilisations incorporelles	6 184	7 963	12 152	28,8%	52,6%
% Total du bilan	0,2%	0,2%	0,4%	0,0 pt	0,1 pt
Immobilisations corporelles	48 099	45 948	46 068	-4,5%	0,3%
% Total du bilan	1,4%	1,3%	1,4%	-0,1 pt	0,1 pt

Source : SALAFIN

En 2016, les immobilisations incorporelles se situent à 8,0 MMAD, en hausse de 28,8% en raison des investissements opérés pendant cette année d'un montant de 3,5 MMAD. Cet investissement concerne principalement le renforcement du système d'information de la Société en logiciel ainsi que du matériel.

Les immobilisations corporelles affichent un retrait de 4,5% entre 2015 et 2016, impact des dotations malgré un investissement de 1,8 MMAD.

En 2017, les immobilisations incorporelles se situent à 12,1 MMAD, en hausse de 52,6% en raison des investissements opérés pendant cette année d'un montant de 6,5 MMAD principalement en raison du développement des systèmes d'information (Majestic et Collect) par ORUS Services.

Les immobilisations corporelles se situent à 46,1 MMAD, en quasi-stagnation par rapport à l'année précédente.

Autres actifs

Le tableau suivant présente l'évolution des autres actifs sur les 3 dernières années :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Autres actifs	166 065	164 292	188 053	-1,1%	14,5%
% Total du bilan	4,9%	4,7%	5,7%	-0,2 pt	1,0 pt
Etat débiteur	50 243	51 542	49 158	2,6%	-4,6%
Autres débiteurs	57 868	53 676	81 086	-7,2%	51,1%
Comptes de régularisation - Actif	57 953	59 074	57 809	1,9%	-2,1%

Source : SALAFIN

En 2016, les autres actifs se situent à 164,3 MMAD, en baisse de 1,1% par rapport à l'année précédente en raison de la baisse des autres débiteurs.

En 2017, les autres actifs se situent à 188,0 MMAD, en hausse de 14,5% par rapport à l'année précédente, en raison de l'augmentation des autres débiteurs.

Les autres débiteurs sont composés principalement des charges à répartir ainsi que les acomptes provisionnels trimestriels de l'IS. L'augmentation du compte « Autres débiteurs » en 2017 s'explique par la régularisation du dernier acompte relatif à l'IS 2017 au dernier trimestre de cette année, alors que pour les exercices 2015 et 2016, ces régularisations intervenaient le premier trimestre de l'année suivante.

II.2. Passif du bilan

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du passif du bilan sur les trois dernières années :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	320 331	206 610	248 517	-35,5%	20,3%
Poids	9,5%	5,9%	7,5%	-3,6	1,6
Dépôts de la clientèle	547 956	636 068	363 534	16,1%	-42,8%
Poids	16,3%	18,2%	11,0%	1,9	-7,2
Titres de créance émis	1 148 535	1 307 707	1 430 036	13,9%	9,4%
Poids	34,1%	37,3%	43,2%	3,2	5,8
Autres passifs	696 686	697 590	612 609	0,1%	-12,2%
Poids	20,7%	19,9%	18,5%	-0,8	-1,4
Provisions pour risques et charges	0	0	0	0,0%	0,0%
Poids	0,0%	0,0%	0,0%	0,0	0,0
Impôts différés passifs	0	0	0	0,0%	0,0%
Poids	0,0%	0,0%	0,0%	0,0	0,0
Provisions réglementées	10 176	11 243	12 209	10,5%	8,6%
Poids	0,3%	0,3%	0,4%	0,0	0,0
Capitaux propres	640 660	642 681	644 457	0,3%	0,3%
Poids	19,0%	18,4%	19,5%	-0,7	1,1
Dont :					
Réserves et primes liées au capital	275 938	264 724	264 829	-4,1%	0,0%
Capital social	239 450	239 450	239 450	0,0%	0,0%
Report à nouveau	0	0	0	0,0%	0,0%
Résultat net de l'exercice	125 272	138 507	140 178	10,6%	1,2%
TOTAL PASSIF	3 364 344	3 501 899	3 311 362	4,1%	-5,4%

Source : SALAFIN

Capitaux propres

Les capitaux propres de SALAFIN restent à un niveau stable par rapport à l'exercice précédent (augmentation de 0,3%), à environ MAD 644,5 millions.

Dettes envers les établissements de crédit

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
A terme	100 770	0	0	-100,0%	NS
A vue	219 561	206 610	248 517	-5,9%	20,3%
Dettes envers les Ets de crédit et assimilés	320 331	206 610	248 517	-35,5%	20,3%
% Total bilan	9,5%	5,9%	7,5%	-3,6 pts	1,6 pt

Source : SALAFIN

En 2016, les dettes se situent à MAD 206,6 millions, en baisse de 35,5% par rapport à une année auparavant en raison du remboursement total des dettes à terme par SALAFIN.

En 2017, les dettes à vue augmentent de 20,3%, le total des dettes envers les établissements de crédit passe de MAD 206,6 millions à MAD 248,5 millions.

Titres de créances émis

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Titres de créances émis	1 148 535	1 307 707	1 430 036	13,9%	9,4%
dont :					
Emprunt obligataire	0	0	0	0,0%	0,0%
BSF émis	37 535	39 707	42 036	5,8%	5,9%
Intérêts courus à payer	1 111 000	1 268 000	1 388 000	14,1%	9,5%

Source : SALAFIN

L'encours des BSF⁷³ représente la totalité des titres de créances émis. Ce poste totalise MAD 1 430,0 millions à fin 2017 en évolution de 9,4% par rapport à 2016.

Autres passifs

En 2016, les autres passifs ont atteint MAD 697,6 millions contre MAD 696,7 millions en 2015, soit une légère hausse de 0,1%.

En 2017, les autres passifs ont diminué de 12,2% pour atteindre MAD 612,6 millions contre MAD 697,6 millions une année auparavant.

Le tableau ci-dessous présente le détail des autres passifs sur la période 2015/2017 :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Créditeurs Divers	370 943	420 417	380 933	13,3%	-9,4%
Etat créiteur	138 356	157 048	145 103	13,5%	-7,6%
Autres créiteurs	232 587	263 370	235 831	13,2%	-10,5%
Compte de régularisation passif	325 742	277 173	231 675	-14,9%	-16,4%
Autres passifs	696 685	697 590	612 609	0,1%	-12,2%

Source : SALAFIN

Les autres passifs sont composés des créditeurs divers (Etat et autres) ainsi que du compte de régularisation.

Sur la période 2015-2016, les autres passifs n'ont pas connu de variation. En 2017 les autres passifs ont baissé de 12,2% suite à la baisse des comptes « Etat créiteur », « Autres créiteurs » et « compte de régularisation » de 7,6%, 10,5% et 16,4% respectivement.

Les autres créiteurs sont constitués principalement des dettes envers les fournisseurs de biens et services pour des montants de 220 MMAD en 2017, 222 MMAD en 2016 et 202 MMAD en 2015.

Les comptes de régularisation correspondent essentiellement aux produits constatés d'avances dont l'évolution est liée à celle de la production.

Dépôts de la clientèle

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépôts de la clientèle sur les trois dernières années :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Dépôts de la clientèle	547 956	636 068	363 534	16,1%	-42,8%

Source : SALAFIN

⁷³ BSF émis et intérêts courus à payer

Les dépôts de la clientèle ont enregistré une hausse de 16,1% passant ainsi de 547,9 MMAD en 2016 à 636,1 MMAD à fin 2016. En 2017 ce compte baisse de 42,8% pour s'établir à 363,5 MMAD et ce suite à la baisse de l'activité LOA.

Provisions réglementées

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des provisions réglementées sur les trois dernières années :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Provisions réglementées	10 176	11 243	12 209	10,5%	8,6%

Source : SALAFIN

Les provisions règlementées ont évolué de 10,5% et 8,6% en 2016 et 2017 respectivement passant ainsi de 10,2 MMAD en 2015 à 11,2 MMAD une année après et à 12,2 MMAD à fin 2017. Ces provisions correspondent aux écritures d'amortissement dérogatoire/ amortissement accéléré sur les immobilisations hors LOA.

Provisions pour risques et charges

SALAFIN n'a passé aucune provision pour risques et charges sur les 3 dernières années.

Autres passifs

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des autres passifs sur les trois dernières années :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Autres passifs	696 686	697 590	612 609	0,1%	-12,2%
Etat créditeurs	138 356	157 048	145 103	13,5%	-7,6%
Autres créditeurs	232 587	263 370	235 831	13,2%	-10,5%
Autres Comptes de régularisation - Passif	325 742	277 173	231 675	-14,9%	-16,4%

En 2016, le montant des autres passifs se situe à 697,6 MMAD, en quasi-stagnation par rapport à l'année précédente.

En 2017, le montant des autres passifs affiche une baisse de 12,2%, pour se situer à 612,6 MMAD.

Le poste « autres créditeurs » est composé principalement des fournisseurs de biens et services.

Analyse des principaux ratios financiers

Ratios de solvabilité

Le tableau ci-dessous présente les indicateurs de solvabilité de SALAFIN sur les trois derniers exercices :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Ratio de solvabilité global ⁷⁴	20,6%	19,4%	18,4%	-1,2 pt	-1,0 pt
Ratio de solvabilité CET1 ⁷⁵	20,6%	19,4%	18,4%	-1,2 pt	-1,0 pt

Source : SALAFIN

La circulaire n°14/G/13 de BAM définit une méthode de calcul du ratio de solvabilité. Ce ratio mesure le rapport entre, d'une part, le total des fonds propres et, d'autre part, des éléments d'actif affectés d'un taux de pondération en fonction du degré de risque. Il est fixé à un minimum de 12%. La méthode pour déterminer le niveau de risque correspondant aux différents éléments de l'actif est définie par la circulaire précitée.

SALAFIN affiche un ratio de solvabilité global confortable de 18,4% à fin 2017 contre 19,4% en 2016 soit une baisse d'un point. Il est à noter que les fonds propres globaux et catégorie 1 pour SALAFIN sont similaires.

Ratio fonds propres / Encours net de crédits

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Fonds propres (1)	640 660	642 681	644 457	0,3%	0,3%
Encours nets de crédits (2)	1 357 376	1 432 290	1 448 177	5,5%	1,1%
Encours Crédit-bail (3)	1 714 203	1 758 331	1 483 506	2,6%	-15,6%
Ratio Fonds propres / Encours net de crédits (1) / (2) + (3)	20,9%	20,1%	22,0%	-0,8 pt	1,9 pt

Source : SALAFIN

En 2017, ce ratio s'élève à 22,0% contre 20,1% en 2016 soit une légère augmentation de 1,9 pt.

Ratios de liquidité

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de liquidité de SALAFIN sur la période 2015-2017 :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Créances sur les établissements de crédit et assimilés - A vue	0	0	0	0,0%	0,0%
Autres actifs	166 065	164 292	188 053	-1,1%	14,5%
Disponibilités à court terme (A) ⁷⁶	166 065	164 292	188 053	-1,1%	14,5%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés - A vue	219 561	206 610	248 517	-5,9%	20,3%
Autres passifs	696 686	697 590	612 609	0,1%	-12,2%
Exigibles à court terme (B) ⁷⁷	916 247	904 200	861 126	-1,3%	-4,8%
Ratio de liquidité (A/B)	18,1%	18,2%	21,8%	0,1 pt	3,6 pts

Source : SALAFIN

En 2016, le ratio de liquidité de SALAFIN s'est établi à 18,2% contre 18,1% en 2015.

En 2017 on assiste à une hausse du ratio de liquidité qui augmente de 3,7 pts passant de 18,2% à 21,8%. Cette baisse s'explique par plusieurs facteurs concomitants :

⁷⁴ Le ratio de solvabilité est le rapport entre les capitaux propres et les Actifs pondérés de la société de crédit

⁷⁵ Le ratio de solvabilité est le rapport entre les capitaux propres Catégorie 1 définis par les dispositions de la circulaire n° 7/G/2010 et les Actifs pondérés de la société de crédit

⁷⁶ Opérations de trésorerie et opérations avec les établissements de crédits et assimilés + Opérations diverses

⁷⁷ Comptes ordinaires des établissements de crédits et assimilés + Opérations diverses

- La hausse du poste « autres actifs » de 14,5% par rapport à 2016 passant de MAD 164,3 millions à MAD 188,1 millions ;
- La hausse des dettes envers les établissements financiers à vue de 20,3% pour atteindre MAD 248,5 millions contre MAD 206,6 millions en 2016 ;
- La baisse du poste « autres passifs » de 12,2% pour s'établir à MAD 612,6 millions à fin 2017.

Rentabilité des actifs

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la rentabilité des actifs de SALAFIN sur les trois derniers exercices :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Résultat net (1)	125 272	138 507	140 178	10,6%	1,2%
Total de bilan (2)	3 364 344	3 501 899	3 311 362	4,1%	-5,4%
Rentabilité des actifs (ROA) (1) / (2)	3,7%	4,0%	4,2%	0,2 pt	0,3 pt

Source : SALAFIN

En 2016, le ROA est en progression de 0,3 pt et s'établit à 4,0%. Cette évolution s'explique par les effets concomitants de la progression du résultat net et de la hausse de l'actif total (4,1%).

En 2017, le ROA de SALAFIN est en progression de 0,2 pt pour s'établir à 4,2% suite à la progression du résultat net de 1,2% et la baisse enregistrée au niveau de l'actif de 5,4%.

Rentabilité financière

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la rentabilité financière de SALAFIN depuis 2015 :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Résultat net (1)	125 272	138 507	140 178	10,6%	1,2%
Fonds propres* (2)	515 388	504 174	504 279	-2,2%	0,0%
Rentabilité financière (1) / (2)	24,3%	27,5%	27,8%	3,2 pts	0,3 pt

Source : SALAFIN

* Hors résultat net de l'exercice

En 2016, la rentabilité financière se situe à 27,5%, en hausse de 3,2 points par rapport à l'année précédente grâce à la hausse du résultat net. La rentabilité financière s'établit à 27,8% en 2017, en légère augmentation de 0,3 pt par rapport à 2016, suite à la hausse du résultat net pendant cette année de 1,2%.

Ratio prudentiel

Conformément à l'article 5 de la loi n°35-94 telle que modifiée et complétée par la loi n°33-06, les sociétés de financement doivent respecter un rapport prudentiel maximum entre l'encours des bons de sociétés de financement émis et celui de leurs emplois sous forme de crédits à la clientèle. Ledit rapport étant fixé par voie réglementaire. L'article premier de l'arrêté du Ministre des finances et des investissements extérieurs n°2560-95 du 09 octobre 1995 fixe ce rapport à 50%.

Le tableau suivant présente l'évolution du ratio prudentiel sur la période 2015-2017 :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Encours des BSF (1)	1 148 535	1 307 707	1 430 036	13,9%	9,4%
Créances sur la clientèle (2)	1 429 274	1 524 732	1 581 171	6,7%	3,7%
Encours Crédit-bail (3)	1 714 203	1 758 331	1 483 506	2,6%	-15,6%
Ratio prudentiel (1) / (2) + (3)	36,5%	39,8%	46,7%	3,3 pts	6,8 pts

Source : SALAFIN

Le ratio prudentiel passe de 39,8% en 2016 à 46,7% en 2017 en raison de la hausse de l'encours des BSF (+9,4%) et la baisse des encours crédit-bail de 15,6%.

III. Analyse du tableau des flux de trésorerie

Ci-dessous, le tableau des flux de trésorerie de la société SALAFIN sur la période 2015-2017 :

KMAD	2015	2016	2017
(+) Produits d'exploitation bancaire perçus	954 448	936 509	944 079
(+) Récupérations sur créances amorties	0	0	0
(+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	3 216	4 426	5 725
(-) Charges d'exploitation bancaires versées	75 810	71 350	65 204
(-) Charges d'exploitation non bancaires versées	0	0	0
(-) Charges générales d'exploitation versées	98 621	100 777	94 652
(-) Impôt sur les résultats versés	72 498	82 129	79 449
I. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	710 734	686 678	710 498
Variation de :			
(+) Créances sur établissements de crédit et assimilés	0	0	0
(+) Créances sur la clientèle	-85 907	-95 458	-56 439
(+) Titres de transaction et de placement	2	0	204
(+) Autres actifs	34 118	1 773	-23 761
(+) Immobilisations données en crédit-bail et en location	-520 078	-585 579	-270 584
(+) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-100 536	-100 770	0
(+) Dépôts de la clientèle	9 954	88 112	-272 533
(+) Titres de créances émis	32 573	159 171	122 329
(+) Autres passifs	10 810	905	-84 981
II. SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	-616 906	-531 846	-585 765
III. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITE D'EXPLOITATION (I + II)	93 829	154 832	124 734
(+) Produit des cessions d'immobilisations financières	0		0
(+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0		0
(-) Acquisition d'immobilisations financières	0	100	0
(-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	9 896	5 281	23 206
(+) Intérêts perçus	0		0
(+) Dividendes perçus	0		5 048
IV. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-9 896	-5 381	-28 254
(+) Subvention, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	0		0
(+) Emission de dettes subordonnées	0		0
(+) Emission d'actions			
(+) Prime de fusion	0		0
(-) Remboursement de l'emprunt obligataire	0		0
(-) Intérêts versés	0		0
(-) Dividendes versés	105 358	136 486	138 402
(+) Augmentation de capital	0		0
V. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-105 358	-136 486	-138 402
VI. VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III + IV + V)	-21 426	12 965	-41 922
VII. TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	-198 125	-219 551	-206 586
VIII. TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	-219 551	-206 586	-248 508

Source : SALAFIN

Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation :

En 2016 les flux nets provenant du compte des produits et charges ont atteint 686,7 MMAD, en baisse de 3,4% par rapport à l'année précédente en raison de la régression des produits d'exploitation bancaire perçus.

En 2017, les flux de trésorerie de SALAFIN proviennent essentiellement du compte de produits et charges soit 710 MMAD en augmentation de 3,5% en comparaison aux performances de l'exercice précédent. Le solde des variations des actifs et passifs d'exploitation se situe à -585,7 MMAD, donc Le flux de trésorerie à la clôture de l'exercice 2017 est 124,7 MMAD contre 154,8 MMAD enregistrés en 2016.

Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement :

En 2016, les investissements de la société se sont situés 5,4 MMAD, contre 9,9 MMAD en 2015. En 2017, les investissements de la société ont atteint 23,2 MMAD, contre 5,3 MMAD en 2016.

Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement:

Le montant des dividendes versés courant 2016 s'élève à 136,5 KMAD. En 2017, les flux de trésorerie nets provenant des activités de financement s'établissent à -138,4 MMAD relatifs aux dividendes versés durant l'exercice.

IV. Analyse du Hors-Bilan

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du Hors-Bilan de SALAFIN sur la période 2015/2017 :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Engagements donnés	44 138	41 019	40 864	-7,1%	-0,4%
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	0	0	0	ns	ns
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	44 138	41 019	40 864	-7,1%	-0,4%
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	0	0	0	ns	ns
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	0	0	0	ns	ns
Titres achetés à réméré	0	0	0	ns	ns
Autres titres à livrer	0	0	0	ns	ns
Engagements reçus	1 279 669	993 390	951 483	-22,4%	-4,2%
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 279 669	993 390	951 483	-22,4%	-4,2%
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	0	0	0	ns	ns
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	0	0	0	ns	ns
Titres vendus à réméré	0	0	0	ns	ns
Autres titres à recevoir	0	0	0	ns	ns

Source : SALAFIN

Les engagements donnés par SALAFIN sont uniquement constitués des « engagements de financement donnés en faveur de la clientèle ». Les engagements reçus sont pour leur part uniquement composés des « engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés ».

En 2016, on note une baisse de 7,1% des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle compte tenu de la baisse des autorisations de crédit accordées par SALAFIN à sa clientèle. Cette variation est principalement expliquée par la baisse de la production du crédit revolving.

Pour ce qui est des engagements reçus, qui représentent des crédits accordés par les sociétés de financement mais non encore débloqués, ces dernières enregistrent une hausse de 42,1% en 2015 pour s'établir à 1 279 669 KMAD. En 2016, on note une régression des engagements reçus qui atteignent ainsi 993 390 KMAD soit une baisse de 22,4%.

En 2017, les engagements donnés ont enregistré une légère baisse de 0,4% passant ainsi de 41,0 MMAD à 40,9 MMAD. Par ailleurs, les engagements reçus continuent sur la même tendance observée en 2016, enregistrant une baisse de 4,2% pour s'établir à 951,4 MMAD à fin 2017.

V. Analyse des comptes semestriels de Salafin

V.1. Comptes des Produits et des Charges

Entre le 30/06/2017 et le 30/06/2018, le Compte des Produits et des Charges de Salafin se présente comme suit :

KMAD	30/06/2017	30/06/2018	% Var.
Produits d'exploitation bancaire	470 568	459 003	-2,5%
Charges d'exploitation bancaire	285 245	271 315	-4,9%
Produit net bancaire	185 323	187 687	1,3%
Produit net non bancaire	3 492	1 846	-47,1%
Charges générales d'exploitation	50 294	53 267	5,9%
Résultat brut d'exploitation	138 521	136 266	-1,6%
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	30 981	30 389	-1,9%
Reprises de provisions et récupérations de créances amorties	3 576	1 496	-58,2%
Résultat courant	111 115	107 374	-3,4%
Résultat non courant	174	66	-62,1%
Résultat avant impôt	111 289	107 440	-3,5%
Impôt sur les résultats	40 252	38 863	-3,5%
Résultat net de l'exercice	71 037	68 577	-3,5%

Source : Salafin

Produits d'exploitation bancaires

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution et la répartition des produits d'exploitation bancaire par nature entre le 30/06/2017 et le 30/06/2018:

KMAD	30/06/2017	30/06/2018	% Var.
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	88 548	88 145	-0,5%
Quote-part	18,8%	19,2%	0,4 pt
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	305 642	295 051	-3,5%
Quote-part	65,0%	64,3%	-0,7 pt
Commissions sur prestations de service	73 495	71 876	-2,2%
Quote-part	15,6%	15,7%	-0,0 pt
Produits sur titres de propriété	2 500	2 500	0,0%
Autres produits bancaire	384	1 431	>100%
Produits d'exploitation bancaire	470 568	459 003	-2,5%

Source : Salafin

Au 30/06/2018, les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une baisse de 2,5% par rapport au premier semestre de l'année 2017. Cette évolution s'explique principalement par la baisse de 3,5% des produits sur immobilisations en crédit-bail et en location passant ainsi de MAD 305,6 millions au 30 juin 2017 à MAD 295,1 millions au 30 juin 2018.

Charges d'exploitation bancaires

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des charges d'exploitation bancaires par nature entre le 30/06/2017 et le 30/06/2018:

KMAD	30/06/2017	30/06/2018	% Var.
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	4 062	2 084	-48,7%
Quote-part	1,4%	0,8%	-0,7 pt
Intérêts et charges assimilés sur titres de créances émis	23 199	22 137	-4,6%

Quote-part	8,1%	8,2%	0,03 pt
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	251 981	241 332	-4,2%
Autres charges bancaires	6 003	5 762	-4,0%
Charges d'exploitation bancaire	285 245	271 315	-4,9%

Source : Salafin

Au 30 juin 2018, les charges d'exploitation bancaire totalisent 271,3 MMAD enregistrant ainsi un recul de 4,9% par rapport à la même période l'année précédente en raison de la maîtrise des charges d'intérêts ainsi que la baisse des charges sur immobilisations en crédit-bail (baisse de la production de ce produit).

Marge d'intérêt

KMAD	30/06/2017	30/06/2018	% Var.
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	88 548	88 145	-0,5%
Intérêts et produits assimilés	88 548	88 145	-0,5%
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	4 062	2 084	-48,7%
Intérêts et charges assimilés sur opérations sur titres de créances émis	23 199	22 137	-4,6%
Intérêts et charges assimilées	27 261	24 222	-11,2%
Marge d'intérêt	61 287	63 924	4,3%
Taux de marge d'intérêt⁷⁸	69,2%	72,5%	3,3 pts

Source : Salafin

Au 30 juin 2018, la marge d'intérêt affiche une hausse de 4,3% par rapport à la même période l'année précédente, pour se situer à 63,9 MMAD, en raison de la baisse des charges d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit et sur titres de créance émis.

Résultat des opérations de crédit-bail

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la marge LOA de SALAFIN entre le 30/06/2017 et le 30/06/2018:

KMAD	30/06/2017	30/06/2018	% Var.
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	305 642	295 051	-3,5%
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	251 981	241 332	-4,2%
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	53 661	53 719	0,1%

Source : Salafin

Au 30 juin 2018, le résultat des opérations de crédit-bail se situe à 53,7 MMAD, en quasi-stagnation par rapport à la même période l'année précédente.

⁷⁸ Taux de marge d'intérêt = Marge d'intérêt / Intérêts et produits assimilés

Marge sur commissions

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la marge sur commissions de SALAFIN entre le 30/06/2017 et le 30/06/2018:

KMAD	30/06/2017	30/06/2018	% Var.
Commissions perçues	73 495	71 876	-2,2%
Commissions servies	5 934	5 693	-4,1%
Marge sur commissions	67 560	66 182	-2,0%

Source : Salafin

Au 30/06/2018, la marge sur commission se situe à 66,2 MMAD, en léger recul par rapport à la même période l'année précédente.

Divers autres produits et charges bancaires

KMAD	30/06/2017	30/06/2018	% Var.
Divers Autres produits bancaires	2 884	3 883	34,6%
Diverses autres charges bancaires	69	69	0,0%

Source : Salafin

Au 30 juin 2018, les autres produits bancaires de SALAFIN ont augmenté de 34,6% par rapport au 30/06/2017, pour se situer à 3,9 MMAD.

Produit net bancaire

Le produit net bancaire (PNB), correspond à l'écart entre les produits et charges d'exploitation bancaires. En effet, le produit net bancaire augmente de 1,3% au 30/06/2018 pour s'établir à 188 MMAD.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du produit net bancaire entre le 30/06/2017 et le 30/06/2018:

KMAD	30/06/2017	30/06/2018	% Var.
Produits d'exploitation bancaire	470 568	459 003	-2,5%
Charges d'exploitation bancaire	285 245	271 315	-4,9%
Produit net bancaire	185 323	187 687	1,3%
Dont :			
Marge d'intérêt	61 287	63 924	4,3%
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	53 661	53 719	0,1%
Marge sur commissions	67 560	66 182	-2,0%
Résultat des opérations de marché	-	49	NS

Source : Salafin

Au 30/06/2018, le produit net bancaire de Salafin est composé à hauteur de 35% de la marge sur commissions, constituée principalement du fee-business avec BMCE Bank. Cette marge affiche un léger recul entre le 30/06/2017 et le 30/06/2018 pour se situer à 66,2 MMAD.

Produits et charges d'exploitation non bancaire

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des produits et charges d'exploitation non bancaire de SALAFIN entre le 30/06/2017 et le 30/06/2018:

KMAD	30/06/2017	30/06/2018	% Var.

Produits d'exploitation non bancaire	3 492	1 846	-47,1%
Charges d'exploitation non bancaire	0	0	0,0%

Source : Salafin

Au 30/06/2018, les produits d'exploitation non bancaires s'établissent à MAD 1,8 millions en diminution de 47,1% par rapport au 30/06/2017.

Charges générales d'exploitation

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges générales d'exploitation entre le 30/06/2017 et le 30/06/2018:

KMAD	30/06/2017	30/06/2018	% Var.
Charges de personnel	20 228	21 110	4,4%
Impôts et taxes	502	684	36,3%
Charges externes	26 447	28 115	6,3%
Autres charges générales d'exploitation	0	2	>100%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	3 118	3 356	7,6%
Charges générales d'exploitation	50 294	53 267	5,9%
79 Coefficient d'exploitation⁸⁰	27,1%	28,4%	1,2 pt

Source : Salafin

Au 30 juin 2018, les charges d'exploitation affichent une hausse de 5,9% par rapport au 30 juin 2017 pour s'établir à 53,3 MMAD, en raison de l'augmentation des charges externes de 6,3% et les charges de personnel de 4,4%.

Le coefficient d'exploitation de la société est en légère augmentation entre le premier semestre de l'année 2017 et celui de l'année 2018 passant ainsi de 27,1% à 28,38%.

Résultat brut d'exploitation

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du résultat brut d'exploitation entre le 30/06/2017 et le 30/06/2018 :

KMAD	30/06/2017	30/06/2018	% Var.
Produit net bancaire	185 323	187 687	1,3%
Produit net non bancaire	3 492	1 846	-47,1%
Charges générales d'exploitation	50 294	53 267	5,9%
Résultat brut d'exploitation	138 521	136 267	-1,6%
Marge opérationnelle⁸¹	29,4%	29,7%	0,3 pt

Source : Salafin

Malgré la progression du produit net bancaire entre le 30/06/2017 et le 30/06/2018, le résultat brut d'exploitation affiche un recul de 1,6% pendant cette période principalement en raison de la hausse des charges générales d'exploitation.

Coût du risque

⁸⁰ Charges générales d'exploitation / PNB

⁸¹ Résultat Brut d'Exploitation / Produits d'exploitation Bancaire

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dotations nettes des reprises aux provisions pour créances en souffrance entre le 30/06/2017 et le 30/06/2018 :

KMAD	30/06/2017	30/06/2018	% Var.
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	30 414	30 035	-1,2%
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 271	0	-100,0%
Récupérations sur créances amorties	2 066	1 204	-41,7%
Dotations nettes aux provisions pour créances en souffrance	27 076	28 831	6,48%

Source : Salafin

Au 30 juin 2018 les dotations nettes aux provisions pour créances en souffrance ont augmenté de 6,5% passant ainsi de 27,1 MMAD à 28,8 MMAD. Cette évolution s'explique principalement par l'absence de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance sur cette période.

Résultat net

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du résultat net entre le 30/06/2017 et le 30/06/2018 :

KMAD	30/06/2017	30/06/2018	% Var.
Résultat courant	111 115	107 374	-3,4%
Produits non courants	211	95	-54,9%
Charges non courantes	37	29	-20,5%
Résultat non courant	174	66	-62,1%
Résultat avant impôt	111 289	107 440	-3,5%
Impôts sur les résultats	40 252	38 863	-3,5%
Résultat net de l'exercice	71 037	68 577	-3,5%
Marge nette⁸²	15,1%	14,9%	-0,2 pt

Source : Salafin

Au 30 juin 2018, le résultat net de la société s'est établi à 68,6 MMAD, en baisse de 3,5% par rapport au semestre précédent en conséquence de la régression du résultat courant.

La marge nette s'établit à 14,9% au 30 juin 2018, en légère retrait par rapport au premier semestre de l'année 2017.

⁸² Résultat net de l'exercice / Produits d'Exploitation bancaire

VI. Analyse du Bilan semestriel

VI.1. Actif du bilan

Ci-dessous l'évolution de l'actif du bilan entre le 31/12/2017 et le 30/06/2018 :

KMAD	31/12/2017	30/06/2018	Var %
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	9	31	NS
Poids	0,0%	0,0%	0,0 pt
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	0	0	0,0%
Poids	0,0%	0,0%	0,0 pt
Créances sur la clientèle	1 581 171	1 591 058	0,6%
Poids	47,7%	47,2%	-0,6 pt
Titres de transaction de placement	3	3	0,0%
Poids	0,0%	0,0%	0,0 pt
Autres actifs	188 053	177 459	-5,6%
Poids	5,7%	5,3%	-0,4 pt
Impôt différé Actif	0	0	0,0%
Poids	0,0%	0,0%	0,0 pt
Titres de participation et emplois assimilés	401	401	0,0%
Poids	0,0%	0,0%	0,0 pt
Immobilisations données en crédit-bail et en location	1 483 506	1 546 247	4,2%
Poids	44,8%	45,8%	1,1pt
Immobilisations incorporelles	12 152	12 111	-0,3%
Poids	0,4%	0,4%	-0,0 pt
Immobilisations corporelles	46 068	45 306	-1,7%
Poids	1,4%	1,3%	-0,1 pt
Ecart d'acquisition	0	0	0,0%
Poids	0,0%	0,0%	0,0 pt
TOTAL ACTIF	3 311 362	3 372 616	1,8%

Source : SALAFIN

Au 30 juin 2018, le montant total des actifs s'établit à 3 372 616 KMAD soit une hausse de 1,8% par rapport à fin 2017. Cette évolution se justifie principalement par le montant des immobilisations données en crédit-bail qui accuse une hausse de 4,2% pour atteindre 1 546 247 KMAD ;

Créances sur la clientèle

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des créances sur la clientèle entre le 31/12/2017 et le 30/06/2018 :

KMAD	31/12/2017	30/06/2018	Var %
Crédits à la consommation	1 448 177	1 449 612	0,1%
Autres crédits	132 994	141 446	6,4%
Créances sur la clientèle	1 581 171	1 591 058	0,6%
% Total du bilan	47,7%	47,2%	-0,6 pt

Source : SALAFIN

Au 30 juin 2018, les créances sur la clientèle s'établissent à MAD 1 591 millions affichant une légère hausse de 0,6% par rapport à fin 2017. Cette progression s'explique par la quasi-stagnation des crédits à la consommation et par la hausse des autres crédits de 6,4%.

Immobilisations en location et en crédit-bail

Le tableau suivant présente l'évolution des immobilisations en locations et en crédit-bail entre le 31/12/2017 et le 30/06/2018 :

KMAD	31/12/2017	30/06/2018	Var %
Immobilisations en crédit-bail	1 483 506	1 546 247	4,2%
% Total du bilan	44,8%	45,8%	1,1 pts

Source : SALAFIN

Au 30 juin 2018, le poste des immobilisations en crédit-bail de SALAFIN affiche une hausse de 4,2% par rapport à fin 2017 et s'établit à 1 546 MMAD.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Le tableau suivant présente l'évolution des immobilisations corporelles et incorporelles entre le 31/12/2017 et le 30/06/2018 :

KMAD	31/12/2017	30/06/2018	Var %
Immobilisations incorporelles	12 152	12 111	-0,3%
Immobilisations corporelles	46 068	45 306	-1,7%

Au 30 juin 2018, les immobilisations incorporelles sont en quasi-stagnation par rapport au 31/12/2017. Pendant cette période, les immobilisations corporelles affichent une baisse de 1,7% pour se situer à 45,3 MMAD au 30/06/2018.

Autres actifs

Le tableau suivant présente l'évolution des autres actifs entre le 31/12/2017 et le 30/06/2018 :

KMAD	31/12/2017	30/06/2018	Var %
Autres actifs	188 053	177 459	-5,6%
Poids	5,68%	5,26%	-0,4pt

Au 30 Juin 2018, les autres actifs se situent à 177,5 MMAD en baisse de 5,6% par rapport au 31/12/2017.

VI.2. Passif du bilan

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du passif du bilan entre le 31/12/2017 et le 30/06/2018 :

KMAD	31/12/2017	30/06/2018	Var %
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	248 517	327 969	32,0%
Poids	7,5%	9,7%	2,2 pts
Dépôts de la clientèle	363 534	454 952	25,1%
Poids	11,0%	13,5%	2,5 pts
Titres de créance émis	1 430 036	1 422 607	-0,5%
Poids	43,2%	42,2%	-1,0 pt
Autres passifs	612 609	581 861	-5,0%
Poids	18,5%	17,3%	-1,2 pt
Provisions pour risques et charges	0	0	0,0%
Poids	0,0%	0,0%	0,0 pt
Provisions réglementées	12 209	12 271	0,5%
Poids	0,4%	0,4%	0,0 pt
Capitaux propres	644 457	572 956	-11,1%
Poids	19,5%	17,0%	-2,5 pts
Dont :			
Réserves et primes liées au capital	264 829	264 929	0,0%
Capital social	239 450	239 450	0,0%
Report à nouveau	0	0	0,0%
Résultat net de l'exercice	140 178	68 577	-51,1%
TOTAL PASSIF	3 311 362	3 372 616	1,8%

Source : SALAFIN

Capitaux propres

Les capitaux propres de SALAFIN affichent une baisse de 11,1% pour s'établir à MAD 573,0 millions au 30 juin 2018 contre MAD 644,5 à fin 2017 en raison de la constatation d'un résultat semestriel (contre un résultat annuel au 31/12/2017).

Dettes envers les établissements de crédit

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des dettes envers les établissements de crédit entre le 31/12/2017 et le 30/06/2018 :

KMAD	31/12/2017	30/06/2018	Var %
A terme	0	0	0,0%
A vue	248 517	327 969	32,0%
Dettes envers les Ets de crédit et assimilés	248 517	327 969	32,0%
% Total bilan	7,5%	9,7%	2,2pt

Source : SALAFIN

Au 30 juin 2018, les dettes se situent à MAD 328,0 millions, en hausse de 32,0% par rapport à fin 2017. Ces dettes se constituent uniquement de dettes à vue.

Titres de créances émis

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des titres de créances émis entre le 31/12/2017 et le 30/06/2018 :

KMAD	31/12/2017	30/06/2018	Var %
Titres de créances émis	1 430 036	1 422 607	-0,5%
% du total bilan	43,2%	42,2%	-1,0 pt

Source : SALAFIN

L'encours des titres de créances négociables émis représente la totalité des titres de créances émis. Ce poste totalise MAD 1 422,6 millions au 30 juin 2018 en légère diminution de 0,5% par rapport à fin 2017.

Dépôts de la clientèle

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des dépôts de la clientèle entre le 31/12/2017 et le 30/06/2018 :

KMAD	31/12/2017	30/06/2018	Var %
Dépôts de la clientèle	363 534	454 952	25,1%
% du total bilan	11,0%	13,5%	2,5 pts

Source : SALAFIN

Les dépôts de la clientèle ont enregistré une hausse de 25,1% passant ainsi de 363,5 MMAD en 2017 à 455,0 MMAD au 30 juin 2018.

Provisions réglementées

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des provisions réglementées entre le 31/12/2017 et le 30/06/2018 :

MAD	31/12/2017	30/06/2018	Var %
Provisions réglementées	12 209	12 271	0,5%
% du total bilan	0,4%	0,4%	0,0 pt

Source : SALAFIN

Les provisions réglementées s'établissent à 12,3 MMAD au premier semestre de l'année 2018 affichant ainsi une quasi-stagnation par rapport à fin 2017.

Provisions pour risques et charges

SALAFIN n'a passé aucune provision pour risques et charges sur les 3 dernières années et au courant au premier semestre de l'année 2018.

VI.3. Analyse des principaux ratios financiers

Ratio de liquidité

Le tableau ci-après retrace l'évolution du ratio de liquidité de SALAFIN entre le 31/12/2017 et le 30/06/2018 :

KMAD	31/12/2017	30/06/2018	Var %
Autres actifs	188 053	177 459	-5,6%
Disponibilités à court terme (A) ⁸³	188 053	177 459	-5,6%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés - A vue	248 517	327 969	32,0%
Autres passifs	612 609	581 861	-5,0%
Exigibles à court terme (B) ⁸⁴	861 126	909 829	5,7%

⁸³ Opérations de trésorerie et opérations avec les établissements de crédits et assimilés + Opérations diverses

⁸⁴ Comptes ordinaires des établissements de crédits et assimilés + Opérations diverses

Ratio de liquidité (A/B)	21,8%	19,5%	-2,3 pts

Source : SALAFIN

Au 30 juin 2018, le ratio de liquidité affiche une baisse de 2,3 pts pour s'établir à 19,5% contre 21,8% en 2017. Cette baisse s'explique par plusieurs facteurs concomitants :

- La baisse du poste « autres actifs » de 5,6% par rapport à 2017 passant de MAD 188,1 millions à MAD 177,5 millions ;
- La hausse des dettes envers les établissements financiers à vue de 32,0% pour atteindre MAD 328,0 millions contre MAD 248,5 millions en 2017 ;
- La baisse du poste « autres passifs » de 5,7% pour s'établir à MAD 581,9 millions à fin juin 2018.

Ratio prudentiel

Le tableau suivant présente l'évolution du ratio prudentiel entre le 31/12/2017 et le 30/06/2018 :

KMAD	31/12/2017	30/06/2018	Var %
Encours des BSF (1)	1 430 036	1 422 607	-0,5%
Créances sur la clientèle (2)	1 581 171	1 591 058	0,6%
Encours Crédit-bail (3)	1 483 506	1 546 247	4,2%
Ratio prudentiel (1) / (2) + (3)	46,7%	45,3%	- 1,3 pt

Source : SALAFIN

Le ratio prudentiel passe de 46,7% en 2017 à 45,3% à fin juin 2018 en raison de la légère baisse de l'encours des BSF (-0,5%) et la hausse des encours crédit-bail de 4,2%.

VI.4. Tableau de flux de trésorerie semestriel

Le tableau suivant présente l'évolution des flux de trésorerie de la société entre le 31/12/2017 et 30/06/2018 :

En K MAD	31/12/17	30/06/18
(+) Produits d'exploitation bancaire perçus	944 079	459 003
(+) Récupérations sur créances amorties		
(+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	5 725	1 846
(-) Charges d'exploitation bancaires versées	65 204	29 984
(-) Charges d'exploitation non bancaires versées	0	0
(-) Charges générales d'exploitation versées	94 652	49 911
(-) Impôt sur les résultats versés	79 449	38 863
I. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	710 498	342 092
Variation de :		
(+) Créances sur établissements de crédit et assimilés	0	0
(+) Créances sur la clientèle	-56 439	-9 887
(+) Titres de transaction et de placement	204	0
(+) Autres actifs	-23 761	10 593
(+) Immobilisations données en crédit-bail et en location	-270 584	-332 737
(+) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	0	0
(+) Dépôts de la clientèle	-272 533	91 417
(+) Titres de créances émis	122 329	-7 429
(+) Autres passifs	-84 981	-30 748
II. SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	-585 765	-278 790
III. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITE D'EXPLOITATION (I + II)	124 734	63 302
(+) Produit des cessions d'immobilisations financières		
(+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
(-) Acquisition d'immobilisations financières		
(-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	23 206	2 554
(+) Intérêts perçus		
(+) Dividendes perçus	5 048	
IV. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-28 254	-2 554
(+) Subvention, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
(+) Emission de dettes subordonnées		
(+) Emission d'actions		
(+) Prime de fusion		
(-) Remboursement de l'emprunt obligataire		
(-) Intérêts versés		
(-) Dividendes versés	138 402	140 178
(+) Augmentation de capital		
V. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-138 402	-140 178
VI. VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III + IV + V)	-41 922	-79 430
VII. TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	-206 586	-248 508
VIII. TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	-248 508	-327 938

Source : Salafin

Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation

Au 30/06/2018, les flux de trésorerie de Salafin proviennent essentiellement du compte de produits et charges, ils se situent à 342,1 MMAD. Le solde des variations des actifs et passifs d'exploitation se situe à -278,8 MMAD principalement en raison de la baisse de l'encours des immobilisations en crédit-bail.

Par conséquent, les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation se situent à 63,3 MMAD à fin Juin 2018.

Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement

Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement sont constitués principalement des investissements en immobilisations corporelles et incorporelles, la société a investi 2,5 MMAD au premier semestre 2018.

Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement

Les flux de trésorerie nets provenant des activités de financement sont constitués principalement des dividendes versés durant l'exercice. Le montant des dividendes versés au premier semestre 2018 est de 140,2 MMAD.

Par conséquent, la variation de la trésorerie nette à fin Juin 2018 est de l'ordre de -79,4 MMAD. Ainsi la trésorerie à la clôture de l'exercice s'établit à -327,9 MMAD.



PARTIE VII : ANALYSE FINANCIERE DE TASLIF



Référentiel comptable

Les comptes sociaux de TASLIF de l'exercice 2015, 2016 et 2017 ont été établis conformément aux principes prévus par le Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC). Ces comptes ont fait l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes.

I. Analyse du CPC

Le compte de produits et charges de TASLIF sur la période 2015-2017 se présente comme suit :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Produits d'exploitation bancaire	165 247	174 569	178 328	5,64%	2,2%
Charges d'exploitation bancaire	63 133	64 445	66 128	2,08%	2,6%
Produit net bancaire	102 114	110 124	112 200	7,8%	1,9%
Produit net non bancaire	1 064	1 116	1 126	4,8%	0,9%
Charges générales d'exploitation	50 519	47 752	42 932	-5,5%	-10,1%
Résultat brut d'exploitation	52 659	63 488	70 394	20,6%	10,9%
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	356 816	30 451	50 150	-91,5%	64,7%
Reprises de provisions et récupérations de créances amorties	339 704	19 969	28 080	-94,1%	40,6%
Résultat courant	35 547	53 006	48 324	49,1%	-8,8%
Résultat non courant	707	5 922	172	NS	-97,1%
Résultat avant impôt	36 253	58 928	48 496	62,5%	-17,7%
Impôt sur les résultats	12 015	21 816	15 178	81,6%	-30,4%
Résultat net de l'exercice	24 238	37 113	33 318	53,1%	-10,2%

Source : TASLIF

Produits d'exploitation bancaire

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution et la répartition des produits d'exploitation bancaire par nature sur la période 2015-2017 :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	0	0	0	0,0%	0,0%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	147 545	148 116	149 693	0,4%	1,1%
Quote-part	89,3%	84,8%	83,9%	-4,5 pts	0,9 pt
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	0	0	0	0,0%	0,0%
Produits sur titres de propriété	36	413	41	>100%	-90,0%
Produits sur immobilisations en en location	11 383	20 841	25 516	83,1%	22,4%
Commissions sur prestations de service	6 282	5 199	3 078	-17,2%	-40,8%
Quote-part	10,7%	15,2%	16,1%	+4,5 pts	-0,9 pt
Autres produits bancaire	0	0	0		0,0%
Produits d'exploitation bancaire	165 247	174 569	178 328	5,6%	2,2%

Source : TASLIF

Les produits d'exploitation bancaires se composent essentiellement des « intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle », « des produits sur immobilisations en crédit-bail et en location » et « des commissions sur prestations de service ».

En 2016, ces produits affichent une hausse de 5,6% par rapport à l'année précédente, pour s'établir à MAD 174,6 millions. Cette tendance s'explique par la forte hausse des produits sur titres de propriété, due à des placements de trésorerie (OPCVM) courant 2016, et des produits sur immobilisations en crédit-bail et en location, due à l'évènement AUTO EXPO, à la signature de divers partenariats avec des concessionnaires et à des offres de tarification compétitives.

En 2017, les produits d'exploitation se situent à MAD 178,3 millions, en hausse de 2,2% par rapport à 2016. Cette évolution s'explique par la progression de 1,1% des intérêts sur opérations avec la clientèle suite à une légère hausse des taux appliqués par TASLIF, et une hausse importante des Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location de 22,4% passant ainsi de MAD 20,8 millions en 2016 à MAD 25,2 millions à fin 2017.

La baisse des commissions sur prestations de service entre 2015 et 2017 est principalement due à la baisse des frais de dossier suite à l'arrêt de la Production avec la CMR.

Charges d'exploitation bancaire

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution et la répartition des charges d'exploitation bancaire par nature de 2015 à 2017 :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	39 760	27 402	20 662	-31,1%	-24,6%
Quote-part	63,0%	42,5%	31,2%	-20,5 pts	-11,3 pts
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	0	0	0	0,0%	0,0%
Intérêts et charges assimilés sur titres de créances émis	12 535	17 435	22 241	39,1%	27,6%
Quote-part	19,9%	27,1%	33,6%	7,2 pts	6,5 pts
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	10 356	19 142	22 283	84,8%	16,4%
Autres charges bancaires	482	466	942	-3,4%	102,3%
Charges d'exploitation bancaire	63 133	64 445	66 128	2,1%	2,6%

Source : TASLIF

Les charges d'exploitation bancaires correspondent aux charges de refinancement de l'activité crédit à la consommation de TASLIF. Elles se composent essentiellement des « intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit », des « intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis », ainsi que des « charges sur immobilisations en crédit-bail et en location ».

En 2016, les charges d'exploitation bancaire augmentent de 2,1% sous l'effet de l'augmentation des intérêts et charges assimilés sur titres de créances émis (39,1%), en raison des nouvelles émissions de BSF, et de l'augmentation des charges sur immobilisations en crédit-bail (84,8%) afin de couvrir les besoins de refinancement liés à la croissance de la production.

Pour l'année 2017, ces charges enregistrent une hausse de 2,6% par rapport à 2016, pour atteindre 66,1 millions, sous l'effet des augmentations (i) des intérêts et charges sur titres de créances émis de 27,6% et (ii) des charges sur immobilisations en crédit-bail et en location de 16,4%.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du coût moyen de financements bancaires sur la période 2015-2017 :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	39 760	27 402	20 662	-31,1%	-24,6%

Encours moyen des dettes envers les établissements de crédit ⁸⁵	771 072	715 196	526 056	-7,2%	-26,4%
Coût moyen des financements bancaires	5,2%	3,8%	3,9%	-133 pbs	10 pbs

Source : TASLIF

En 2016, le coût moyen des financements bancaires s'est établi à 3,8%, sous l'effet de la baisse combinée des intérêts de 31,1% et de l'encours moyen des dettes bancaires de 7,2%. Cette évolution est due à une conjoncture favorable de taux bas.

En 2017, le coût moyen des financements bancaires est en quasi-stagnation par rapport à 2016. Pendant cette année, l'encours moyen des dettes bancaires affichent une baisse de 26,4% entraînant la baisse des intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit diminuent de 24,6%.

Notons que la stratégie de refinancement adoptée par TASLIF lui permet de maîtriser ses charges de financement et ce à travers une diversification des ressources (emprunts bancaires, BSF).

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du coût moyen des titres de créances émis sur la période 2015-2017 :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Intérêts et charges assimilés sur titres de créances émis	12 535	17 435	22 241	39,1%	27,6%
Titres de créances émis ⁸⁶	274 709	331 680	509 421	20,7%	53,6%
Coût moyen comptable des titres de créances émis	4,6%	5,3%	4,4%	69 pbs	-89 pbs

Source : TASLIF

En 2016, les intérêts ont enregistré une hausse de 39,1% par rapport à 2015, et se sont établis ainsi à MAD 17,4 millions pour une montant des titres créances émis de MAD 331,7 millions soit un coût moyen comptable de 5,3% en augmentation de 69 pbs par rapport à 2015.

En 2017, les intérêts enregistrent une hausse de 27,6% par rapport à 2016 en raison des BSF nouvellement émises. Deux lignes de BSF émises, une le 02/05/2017 d'un montant de 200 MMAD, et l'autre le 17/05/2017 d'un montant de 50 MMAD (Cf. Tableau des émissions de BSF).

Pendant cette année, le coût moyen comptable baisse de 89 pbs pour se situer à 4,4% contre 5,3% enregistré en 2016, grâce à une conjoncture de taux bas.

Marge d'intérêt

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de la marge d'intérêt sur la période 2015-2017 :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	0	0	0	0,0%	0,0%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	147 545	148 116	149 693	0,4%	1,1%
Intérêts et produits assimilés sur titres de créances	0	0	0	0,0%	0,0%
Intérêts et produits assimilés	147 545	148 116	149 693	0,4%	1,1%
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	39 760	27 402	20 662	-31,1%	-24,6%
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	0	0	0	0,0%	0,0%

⁸⁵ Encours moyen des dettes envers les établissements de crédit de l'année n = Moyenne des Dettes envers les établissements de crédit et assimilés de l'année n et n-1

⁸⁶ Encours moyens des années n et n-1

Intérêts et charges assimilés sur opérations sur titres de créances émis	12 535	17 435	22 241	39,1%	27,6%
Intérêts et charges assimilées	52 295	44 837	42 903	-14,3%	-4,3%
Marge d'intérêt	95 250	103 279	106 789	8,4%	3,4%
Taux de marge d'intérêt⁸⁷	64,6%	69,7%	71,3%	520 pbs	160 pbs

Source : TASLIF

En 2016, la marge d'intérêt affiche un rebond de 8,4% par rapport à 2015, elle se situe à MAD 103,3 millions, contre MAD 95,2 millions en 2015, principalement en raison de l'amélioration des conditions de refinancement de la société. En conséquent, le taux de marge d'intérêt évolue de 520 pbs entre 2015 et 2016, pour atteindre 69,7% en 2016.

En 2017, la marge d'intérêt progresse de 3,1% par rapport à 2016 principalement en raison de la baisse des charges d'intérêt. A fin 2017, le taux de marge d'intérêt a progressé de 140 pbs par rapport à 2016 passant ainsi de 69,7% à 71,1%.

Le tableau ci-après présente l'évolution des taux de sortie et de refinancement respectifs de TASLIF :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Produits d'intérêt ⁸⁸	147 545	148 116	149 693	0,4%	1,1%
Encours net moyen ⁸⁹	1 330 476	1 342 533	1 314 584	0,9%	-2,1%
Taux de sortie moyen	11,1%	11,0%	11,4%	-6 pbs	35 pbs
Charges d'intérêt ⁹⁰	52 295	44 837	42 904	-14,3%	-4,3%
Dettes moyennes ⁹¹	1 045 780	1 046 876	1 035 477	0,1%	-1,1%
Taux de refinancement moyen	5,0%	4,3%	4,1%	-72 pbs	-14 pbs
Taux de marge d'intermédiation	6,1%	6,7%	7,2%	66 pbs	49 pbs

Source : TASLIF

Entre 2015 et 2016, le taux de sortie moyen a connu une quasi-stagnation, en revanche le taux de refinancement moyen a baissé de 72 pbs en 2016 par rapport à 2015, engendrant une amélioration du taux de marge d'intermédiation.

En 2017, le taux de sortie moyen affiche une hausse de 35 pbs par rapport à 2016, en parallèle d'une baisse de 14 pbs du taux de refinancement moyen, engendre une hausse du taux de marge d'intermédiation de 49 pbs pendant cette période.

Le tableau ci-après présente l'évolution de la marge LOA de TASLIF sur la période 2015-2017 :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	11 383	20 841	25 516	83,0%	22,4%
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	10 356	19 142	22 283	84,8%	16,4%
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	1 027	1 698	3 233	65,3%	90,3%

Source : TASLIF

⁸⁷ Taux de marge d'intérêt = Marge d'intérêt / Intérêts et produits assimilés

⁸⁸ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédits, avec la clientèle et sur titres de créances.

⁸⁹ Encours net moyen sur la période n / n-1

⁹⁰ Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit + Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle + Intérêt et charges assimilés sur titre de créances émis.

⁹¹ Dettes envers les établissements de crédit et titres de créances émis sur la période n / n-1

Le résultat des opérations de crédit-bail a progressé de 65,3% entre 2015 et 2016. Cette hausse est due à l'évolution de l'encours LOA et la constatation des valeurs résiduelles des LOA échues. A noter que TASLIF a débuter l'activité LOA depuis 4 années.

L'année 2017 est marquée par un rebond de l'activité LOA, avec un résultat des opérations de crédit-bail en progression de 90,3%, grâce à une refonte des barèmes des commissions des apporteurs Automobile encourageant la LOA.

Produit Net Bancaire

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du produit net bancaire sur la période 2015-2017 :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Produits d'exploitation bancaire	165 247	174 569	178 328	5,6%	2,2%
Charges d'exploitation bancaire	63 133	64 445	66 128	2,1%	2,6%
Produit net bancaire	102 114	110 124	112 200	7,8%	1,9%
Dont :					
Marge d'intérêt	95 250	103 279	106 789	8,4%	3,4%
Résultat des opérations de crédit-bail	1 027	1 698	3 233	65,3%	90,3%
Marge sur commissions	5 800	4 734	2 136	-18,4%	-54,9%
Résultat sur opérations de marché	36	413	41	>100%	-90,0%

Source : TASLIF

En 2016, le PNB se situe à MAD 110,1 millions, en hausse de 7,8% sous l'effet de l'amélioration des produits d'exploitation bancaire de 5,6% avec une maîtrise des charges d'exploitation.

La marge d'intérêt affiche une progression de 8,4% entre 2015 et 2016 en raison de la baisse des charges de refinancement de la Société. Pendant cette période, le résultat des opérations de crédit-bail affiche une hausse de 65,3% en raison de l'augmentation de la production des crédits LOA.

Entre 2016 et 2017, le PNB passe de 110,1 MMAD à 112,2 MMAD, en augmentation de 1,9%, sous l'effet de l'augmentation des produits d'exploitation (2,2%). Pendant cette année, la marge d'intérêt a progressé de 3,1% par rapport à l'année précédente. Le résultat sur les opérations de crédit-bail continue sur le trend haussier entamé depuis 2016 en raison de la progression de la production de ce produit.

Pendant cette période, la baisse de la marge sur commissions est due à la baisse des frais de dossier suite à l'arrêt de la Production avec la CMR.

Produits et charges d'exploitation non bancaire

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des produits et charges d'exploitation non bancaire sur la période 2015-2017 :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Produits d'exploitation non bancaire	1 064	1 116	1 126	4,9%	0,9%
Charges d'exploitation non bancaire	0	0	0	0,0%	0,0%

Source : TASLIF

En 2016, les produits d'exploitation non bancaire se sont établis à MAD 1,1 millions en hausse de 4,9% par rapport à l'année dernière. Cette évolution s'explique par l'augmentation des produits accessoires liés à la production. Il

s'agit principalement des rétrocessions de commissions sur l'assurance décès invalidité que TASLIF reçoit en tant qu'agent général agréé par SAHAM ASSURANCE.

A fin 2017, les produits d'exploitation non bancaire sont en légère hausse de 0,9% par rapport à 2016 et s'établissent à MAD 1,12 million contre MAD 1,11 million en 2016.

Charges générales d'exploitation

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges générales d'exploitation sur la période 2015-2017 :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Charges de personnel	20 762	20 238	19 298	-2,5%	-4,6%
Impôts et taxes	338	370	368	9,4%	-0,4%
Charges externes	22 858	20 383	17 814	-10,8%	-12,6%
Autres charges générales d'exploitation	1 299	771	688	-40,6%	-10,8%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	5 263	5 990	4 764	13,8%	-20,5%
Charges générales d'exploitation	50 519	47 751	42 932	-5,5%	-10,1%
Coefficient d'exploitation⁹²	49,5%	43,4%	38,3%		

Source : TASLIF

Entre 2015 et 2016, les charges générales d'exploitation affichent une baisse de 5,5% pour se situer à MAD 47,8 millions. Cette évolution s'explique par la diminution des charges de personnel de 2,5% et des charges externes de 10,8%. En effet, les services extérieurs liés à la production (frais de prélèvements fonctionnaires CNT CMR, etc.) ont baissé en raison de l'arrêt de la convention CMR.

A noter que la CMR a arrêté ses conventions avec toutes les sociétés de crédit à la consommation.

En 2017, les charges générales d'exploitation se situent à MAD 42,9 millions en baisse de 10,1% par rapport à 2016. Cette baisse s'explique par la politique menée par la société pour maîtriser tous ses postes de charges. La baisse des dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles est due à l'amortissement total de certaines immobilisations.

Pour sa part, le coefficient d'exploitation bancaire est passé de 43,4% en 2016 à 38,3% en 2017, profitant la légère augmentation de PNB et de la baisse importante des charges générales d'exploitation.

Le tableau ci-dessous présente le détail des charges externes sur la période 2015-2017 :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Loyer et crédit-bail et location	1 040	932	793	-10,4%	-14,9%
Frais d'entretien et de réparation	2 579	2 319	2 531	-10,1%	9,1%
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	11 357	11 315	9 381	-0,4%	-17,1%
Transport et déplacements	1 008	991	1 054	-1,7%	6,4%
Publicité, Publication et relations public	2 989	2 032	2 528	-32,0%	24,4%
Autres charges externes	3 885	2 795	1 527	-28,1%	-45,4%
Charges externes	22 858	20 383	17 814	-10,8%	-12,6%

Source : TASLIF

En 2016, les charges externes se situe à MAD 20,4 millions, en diminution de 10,8% par rapport à 2015 principalement en raison de la baisse des autres charges externes de 28,1%, des frais de publicité 32,0%.

⁹² Charges générales d'exploitation / PNB

En 2017, les autres charges externes ont baissé de 12,6%, principalement en raison de la baisse de la Rémunération d'intermédiaires et honoraires impactée par la baisse des commissions CMR suite à l'arrêt de la convention CMR ainsi que la baisse des management fees versés à Sanam Holding suite à la baisse de la production.

Résultat brut d'exploitation

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du résultat brut d'exploitation sur la période 2015-2017 :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Produit net bancaire	102 114	110 124	112 200	7,8%	1,9%
Produit net non bancaire	1 064	1 116	1 126	4,9%	0,9%
Charges générales d'exploitation	50 519	47 751	42 932	-5,5%	-10,1%
Résultat brut d'exploitation	52 659	63 489	70 394	20,6%	10,9%
Marge opérationnelle⁹³	31,9%	36,4%	39,5%	4,5 pts	3,1 pts

Source : TASLIF

En 2016, ce résultat se situe à 63,5 millions, en augmentation de 20,6% par rapport à 2015 sous l'effet de l'augmentation de 7,8% du PNB.

En 2017, ce résultat se situe à 70,4 millions, en augmentation de 10,9% par rapport à 2016 sous l'effet de la maîtrise des charges générales d'exploitation, ces dernières ont enregistré une baisse de 10,1% à fin 2017.

La marge opérationnelle s'établit à 39,5% en 2017 contre 36,4% en 2016 et 31,9% en 2015.

Dotations aux provisions nettes des reprises et pertes sur créances irrécouvrables :

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution et la répartition des dotations aux provisions par nature sur la période 2015-2017 :

En K MAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	32 912	29 457	29 804	-10,5%	1,2%
Autres dotations aux provisions	11 080	994	917	-91,0%	-7,8%
Dotations aux provisions (1)	43 992	30 451	30 721	-30,8%	0,9%
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	336 621	16 840	27 705	-95,0%	64,5%
Autres reprises de provisions	3 083	3 129	375	1,5%	-88,0%
Reprises de provisions (2)	339 704	19 969	28 080	-94,1%	40,6%
Dotations aux provisions nettes des reprises (1) - (2)	-295 713	10 482	2 641	NS	-74,8%
Pertes sur créances irrécouvrables (3)	312 825	0	19 429	NS	NS
Récupérations sur créances amorties (4)	0	0	0	NS	NS
Pertes nettes sur créances irrécouvrable (3) - (4)	312 825	0	19 429	NS	NS

Source : TASLIF

En 2016, les dotations aux provisions se situent à 30,4 MMAD, en baisse de 30,8% par rapport à 2015, pendant 2015, TASLIF a procédé à la radiation des CES anciennes (supérieur à 5 ans) et provisionnées à 100%, ce qui explique la hausse des reprises de provisions et la constatation des pertes irrécouvrables. Le montant de ces créances s'élève à MAD 312,8 millions. Les reprises de provisions se situent à MAD 19,9 millions, en baisse par rapport à 2015.

⁹³ Résultat brut d'exploitation / Produits d'exploitation bancaire

Au titre de l'année 2017, les dotations aux provisions sont restées quasi stables par rapport à 2016. Par ailleurs les reprises de provisions ont augmenté de 40,6% à MAD 28 millions.

Au cours de cette année, le coût du risque se situe à 21,5 MMAD, en progression de 70,6% par rapport à 2016 en raison de la constatation d'une perte sur créances irrécouvrables de 19,4 MMAD. Par conséquent, le taux du coût du risque a atteint 1,8% au cours de cette année, contre 1,0% en 2016.

En K MAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Coût du risque ⁹⁴	9 115	12 617	21 529	38,4%	70,6%
Encours des crédits à la consommation comptable	1 268 815	1 309 879	1 225 913	3,2%	-6,4%
Taux du coût du risque (en %)⁹⁵	0,7%	1,0%	1,8%	+24 pbs	79 pbs

Source : TASLIF

En 2015, la société a procédé à la radiation des pertes irrécouvrables et mis en place une politique de recouvrement axée sur :

- Mise en place d'une nouvelle stratégie accompagnée de procédures de recouvrement et de contentieux (séparation des portefeuilles, âge d'impayé, ...) ;
- Pilotage par type de risque (Auto, camion, retenue à la source, ...) ;
- Règles de passage aux contentieux plus strictes ;
- Ajustement des actions de recouvrement compte tenu de la loi de protection du consommateur.

Résultat net

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du résultat net sur la période 2015-2017 :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Résultat courant	35 547	53 006	48 324	49,1%	-8,8%
Produits non courants	2 376	6 691	16 860	181,7%	NS
Charges non courantes	1 669	769	16 688	-53,9%	NS
Résultat non courant	707	5 923	172	NS	-97,1%
Résultat avant impôt	36 253	58 929	48 496	62,5%	-17,7%
Impôts sur les résultats	12 015	21 816	15 178	81,6%	-30,4%
Résultat net de l'exercice	24 238	37 113	33 318	53,1%	-10,2%
Marge nette⁹⁶	16,4%	25,1%	22,3%	8,7 pts	-2,8 pts

Source : TASLIF

En 2016, le résultat non courant se situait à 5,9 MMAD en forte augmentation par rapport à 2015 grâce aux encaissements sur les dossiers radiés. Au cours de cette année, la progression des résultats courant et non courant ont entraîné une augmentation du résultat net de la société de 53,1% par rapport à 2015.

En 2017, les charges non courantes correspondent au montant versé à l'administration fiscale suite au contrôle fiscal qu'a eu lieu durant cette année. En effet, TASLIF a reçu le 4 mai 2017 un avis de vérification de la part de la Direction Générale des Impôts portant sur l'impôt sur les sociétés au titre des exercices 2010, 2013, 2014, 2015 et 2016, l'impôt sur le revenu au titre des années 2013, 2014, 2015 et 2016 et la taxe sur la valeur ajoutée du 01/01/2009 au 31/12/2016. Cette vérification a donné lieu à un protocole d'accord, signé le 26 décembre 2017, qui fixe le montant du redressement à MAD 15,5 millions.

⁹⁴ Dotations aux provisions pour CES - Reprises de provisions pour CES + Pertes nettes sur créances irrécouvrables

⁹⁵ Coût du risque / Encours des crédits à la consommation comptable

⁹⁶ Marge nette = Résultat net / Intérêts et produits assimilés

Les produits non courants pendant cette année sont relatifs aux encaissements sur dossiers radiés et une reprise sur comptes créditeurs. En 2017, le résultat non courant se situe à 172 KMAD en forte baisse par rapport à 2016.

Pendant cette année, le résultat net affiche une baisse de 10,2% par rapport à l'année précédente sous l'effet combiné de la baisse des résultats courant et non courant. A noter que résultat courant est impacté fortement par la constatation de pertes sur créances irrécouvrables d'un montant de MAD 19,4 millions.

La marge nette de TASLIF passe à 22,3% en 2017, contre 25,1% en 2016 et 16,4% en 2015.

II. Analyse du bilan

II.1. Actif du bilan

Ci-dessous, l'évolution de l'actif du bilan sur la période 2015-2017 :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	279	111	49	-60,4%	-55,8%
Poids	0,0%	0,0%	0,0%	0,0 pt	0,0 pt
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2 564	4 484	7 650	74,9%	70,6%
Poids	0,2%	0,3%	0,5%	0,1 pt	0,2 pt
Créances sur la clientèle	1 320 429	1 364 638	1 264 531	3,3%	-7,3%
Poids	87,8%	88,2%	84,6%	0,3 pt	-3,5 pts
Titres de transaction de placement	858	858	858	0,0%	0,0%
Poids	0,1%	0,1%	0,1%	0,0 pt	0,0 pt
Autres actifs	40 919	33 827	34 349	-17,3%	1,5%
Poids	2,7%	2,2%	2,3%	-0,5 pt	0,1 pt
Impôt différé Actif	0	0	0	0,0%	0,0%
Poids	0,0%	0,0%	0,0%	0,0 pt	0,0 pt
Titres de participation et emplois assimilés	100	100	100	0,0%	0,0%
Poids	0,0%	0,0%	0,0%	0,0 pt	0,0 pt
Immobilisations données en crédit-bail et en location	40 887	50 336	97 683	23,1%	94,1%
Poids	2,7%	3,3%	6,5%	0,5 pt	3,3 pts
Immobilisations incorporelles	64 196	61 498	59 137	-4,2%	-3,8%
Poids	4,3%	4,0%	4,0%	-0,3 pt	0,0 pt
Immobilisations corporelles	33 121	31 983	29 851	-3,4%	-6,7%
Poids	2,2%	2,1%	2,0%	-0,1 pt	-0,1 pt
Ecart d'acquisition	0	0	0	0,0%	0,0%
Poids	0,0%	0,0%	0,0%	0,0 pt	0,0 pt
TOTAL ACTIF	1 503 353	1 547 834	1 494 206	3,0%	-3,5%

Source : TASLIF

Entre 2015 et 2016, le total bilan est en progression de 3,0% sous l'effet de la hausse des créances sur les établissements de crédit malgré la baisse des valeurs en caisse, banques centrales, Trésor public, service des chèques postaux.

En 2017, le total bilan a enregistré une baisse de 3,5%, principalement suite à la baisse de 7,3% des créances sur la clientèle compensée partiellement par la forte progression des immobilisations données en crédit-bail (94,1% entre 2016 et 2017). A noter que, les créances sur la clientèle et les immobilisations en crédit-bail représentent respectivement 84,6% et 6,5% de l'actif total de TASLIF à fin 2017.

Créances sur la clientèle

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des créances sur la clientèle sur la période 2015-2017 :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Crédits à la consommation	1 268 815	1 309 879	1 225 913	3,2%	-6,4%
Autres crédits	51 614	54 759	38 618	6,1%	-29,5%
Encours brut des CES	189 752	174 454	165 640	-8,1%	-5,1%
Provisions sur CES ⁹⁷	138 138	119 695	127 023	-13,4%	6,1%

⁹⁷ Y compris les agios réservés

Créances sur la clientèle	1 320 429	1 364 638	1 264 531	3,3%	-7,3%
% Total du bilan	87,8%	88,2%	84,7%	0,4 pt	-3,5 pts
Taux des impayés ⁹⁸	13,01%	11,7%	11,9%	-126 pbs	15 pbs
Taux de provisionnement des CES ⁹⁹	72,8%	68,6%	76,7%	-419 pbs	807 pbs

Source : TASLIF

En 2016, les créances sur la clientèle augmentent de 3,3% par rapport à 2015, en raison de la hausse de la production.

En 2017, l'encours des crédits à la consommation régresse de 6,4% par rapport à 2016, suite à la baisse de la production des crédits pendant cette année. Les autres crédits affichent une baisse de 29,5% par rapport à 2016 sous l'effet combiné de la baisse de l'encours brut des CES et de la hausse des provisions sur CES. Par conséquent, l'encours des créances sur la clientèle est en retrait de 7,3% entre 2016 et 2017.

La contribution des créances sur la clientèle perd 3,5 points et passe ainsi de 88,2% à 84,7% à fin 2017.

Le tableau suivant présente la répartition de l'encours brut des créances en souffrances selon la classification de Bank Al-Maghrib :

KMAD	2015	2016	2017
Créances pré-douteuses	35 028	35 898	25 655
Créances douteuses	10 986	10 309	13 134
Créances compromises	143 739	128 247	126 852
Encours brut des créances en souffrance	189 753	174 454	165 640

Source : TASLIF

En 2017, les créances compromises représentent 76,6% du total de l'encours net des créances en souffrance, ce rapport est en hausse par rapport à 2016 (73,5%) en raison de la baisse des créances pré-douteuses pendant cette période.

Immobilisations en location et en crédit-bail

Le tableau suivant présente l'évolution des immobilisations en locations et en crédit-bail sur les 3 dernières années :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Immobilisation données en crédit-bail	40 887	50 336	97 683	23,1%	94,1%
% du total bilan	2,7%	3,3%	6,5%	+60 pbs	+ 329 pt

L'encours des immobilisations données en crédit-bail passe de 40,9 MMAD en 2015 à 97,7 MMAD en 2017, en raison de la progression de la production de ce produit pendant la période d'analyse.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des immobilisations corporelles et incorporelles entre 2015 et 2017 :

En K MAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Immobilisations incorporelles	64 196	61 498	59 137	-4,2%	-3,8%
% Total du bilan	4,3%	4,0%	4,0%	-30 pbs	0,0 pt
Immobilisations corporelles	33 121	31 983	29 851	-3,4%	-6,7%
% Total du bilan	2,2%	2,1%	2,0%	-10 pbs	-0,1 pt

⁹⁸ Encours brut des CES (hors agios réservés) / Encours total brut

⁹⁹ Cumul des provisions / Encours brut des CES (hors agios réservés)

Source : TASLIF

Les immobilisations incorporelles de Taslif se composent principalement du fonds de commerce de Salaf suite à la fusion absorption avec cette dernière, qui se situe à 53,9 MMAD. Les autres immobilisations incorporelles intègrent les logiciels du SI de la société. En 2017, ce poste se situe à 59,1 MMAD, en régression par rapport à 2016 suite à la constatation des amortissements.

En 2017, le montant des immobilisations corporelles de Taslif se situe à 29,8 MMAD, en baisse par rapport à l'année précédente en raison des amortissements constatés pendant cette année ainsi que la sortie de 299,6 KMAD du mobilier de bureau et 484,7 KMAD de matériel informatique.

Pendant cette année, le montant des immobilisations incorporelles se situe à 59,1 MMAD, en baisse de 3,8% par rapport à 2016.

Autres actifs

Le tableau suivant présente l'évolution des autres actifs entre 2015 et 2017 :

En K MAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Autres actifs	40 919	33 827	34 349	-17,3%	1,5%
% Total du bilan	2,7%	2,2%	2,3%	-50 pbs	0,1 pt
Dont					
TVA récupérable	892	2 595	3 016	190,9%	16,3%
Crédit IS	4 513	4 513	4 513	0,0%	0,0%
Autre débiteurs	19 613	10 250	10 536	-47,7%	2,8%
Comptes de régularisation	14 148	13 268	13 127	-6,2%	-1,1%
Charges à répartir	1 753	3 200	3 156	82,6%	-1,4%

Source : TASLIF

Les comptes de régularisations actifs correspondent aux comptes de produits à recevoir, charges constatées d'avance et des comptes de liaison métiers.

En 2016, le montant des autres actifs se situait à 33,8 MMAD, en baisse de 17,3% par rapport à 2015 en raison de la baisse des autres débiteurs.

En 2017, le total des autres actifs se situe à 34,3 MMAD en légère hausse par rapport à l'année précédente en raison de la progression de la TVA récupérable et des autres débiteurs.

Créances sur les établissements de crédit

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des créances sur les établissements de crédit entre 2015 et 2017 :

En K MAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2 564	4 484	7 650	74,9%	70,6%
% Total du bilan	0,2%	0,3%	0,5%	+10 pbs	0,2 pt

Source : TASLIF

Les créances sur les établissements de crédit correspondent aux soldes créditeurs des comptes courants bancaires.

En 2016, les créances sur les établissements de crédits se situaient à 4,5 MMAD, en progression de 74,9% par rapport à 2015. Ce compte se situe à 7,6 MMAD en 2017.

II.2. Passif du bilan

Ci-dessous, l'évolution du passif du bilan sur la période 2015-2017 :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	787 571	642 821	409 291	-18,4%	-36,3%
Poids	52,4%	41,5%	27,4%	-10,9 pts	-14,1 pts
Dépôts de la clientèle	21 452	21 914	41 608	2,2%	89,9%
Poids	1,4%	1,4%	2,8%	0,0 pts	1,4 pt
Titres de créance émis	253 939	409 421	609 421	61,2%	48,8%
Poids	16,9%	26,5%	40,8%	9,6 pts	14,3 pts
Autres passifs	80 636	108 824	71 676	35,0%	-34,1%
Poids	5,4%	7,0%	4,8%	1,7 pt	-2,2 pts
Provisions pour risques et charges	22 010	11 469	12 011	-47,9%	4,7%
Poids	1,5%	0,7%	0,8%	-0,7 pt	0,1 pt
Impôts différés passifs	0	0	0	0,0%	0,0%
Poids	0,0%	0,0%	0,0%	0,0 pt	0,0 pt
Provisions réglementées	0	0	0	0,0%	0,0%
Poids	0,0%	0,0%	0,0%	0,0 pt	0,0 pt
Capitaux propres	337 744	353 384	350 199	4,6%	-0,9%
Poids	22,5%	22,8%	23,4%	0,4 pt	0,6 pt
Dont :					
Réserves et primes liées au capital	71 510	72 722	74 578	1,7%	2,6%
Capital social	214 725	214 725	214 725	0,0%	0,0%
Report à nouveau	27 271	28 824	27 578	5,7%	-4,3%
Résultat net de l'exercice	24 238	37 113	33 318	53,1%	-10,2%
TOTAL PASSIF	1 503 353	1 547 834	1 494 206	3,0%	-3,5%

Source : TASLIF

Capitaux propres

Les capitaux propres de TASLIF s'élèvent à MAD 350,2 millions en 2017 contre MAD 353,4 millions en 2016 et MAD 337,7 millions en 2015. En 2017, la baisse des capitaux propres est due principalement à la baisse du Résultat net de l'exercice.

Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des dettes envers les établissements de crédit et assimilés de 2015 à 2017 :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
A terme	757 338	618 407	279 638	-18,3%	-54,8%
A vue	30 233	24 414	129 653	-19,2%	>100%
Dettes envers les Ets de crédit et assimilés	787 571	642 821	409 291	-18,4%	-36,3%
% Total bilan	52,4%	41,5%	27,4%	-10,9 pts	-14,1 pts

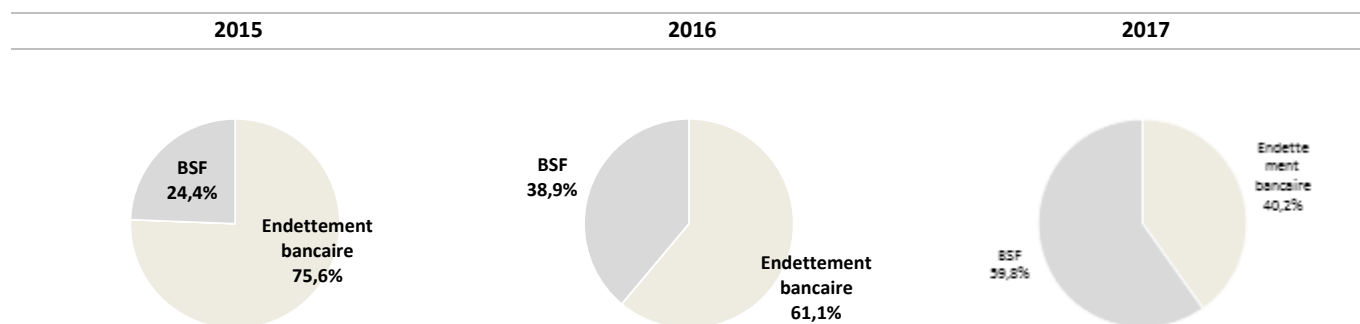
Source : TASLIF

En 2016, les dettes se situent à MAD 642,8 millions, en baisse de 18,4% par rapport à l'année dernière en raison de la baisse de 18,4% des dettes contractées à terme.

En 2017, les dettes envers les établissements de crédit baissent de 36,3% par rapport à 2016 sous l'effet du remboursement des dettes bancaires à terme.

Au cours de cette année, les dettes à terme représentent 68,3% du total des dettes envers les établissements de crédits.

Les graphes suivants présentent la répartition de l'endettement de Taslif par moyen de financement sur la période 2015-2017 :



Source : TASLIF

Entre 2016 et 2017, la part des Bons de Sociétés de Financement (BSF) dans l'endettement de Taslif a augmenté significativement pour atteindre 59,8% en 2017 contre 38,9% en 2016 et 24,4% en 2015, à l'inverse de l'endettement bancaire qui continue sa diminution dans la structure de l'endettement en atteignant 40,2% en 2017.

Titres de créances émis

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des titres de créance émis sur la période 2015-2017 :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Titres de créances émis	253 939	409 421	609 421	61,2%	48,8%
dont :					
Emprunt obligataire	0	0	0	0,0%	0,0%
BSF	253 939	409 421	609 421	61,2%	48,8%

Source : TASLIF

En 2016, la société a émis deux lignes de BSF d'un montant total de 280 MMAD.

L'encours des BSF représente la totalité des titres émis, en 2017, il a augmenté en 2017 de 48,8% par rapport à 2016 en raison de nouvelles émissions de BSF d'un montant total de 250 MMAD.

Autres passifs

Le tableau suivant détaille le montant des autres passifs entre 2015 et 2017 :

En K MAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Autres passifs	80 636	108 824	71 676	35,0%	-34,1%
% Total du bilan	5,4%	7,0%	4,8%	1,7 pt	-2,2 pts
Dont					
Fournisseurs et Assimilés	10 073	14 481	15 999	44%	10%
Personnel	32	60	165	87,1%	177,1%
Organismes sociaux	1 039	715	840	-31,2%	17,5%
Etats, impôts et taxes	31 527	27 185	10 168	-13,8%	-62,6%
Sommes dues aux actionnaires	3 042	3 355	3 028	10,3%	-9,8%
Créditeurs divers	8 743	32 250	19 296	268,9%	-40,2%
Autres comptes de régulation	26 179	30 779	22 180	17,6%	-28,0%

Source : TASLIF

En 2016, les autres passifs ont atteint MAD 108,8 millions contre MAD 80,6 millions en 2015, soit une hausse de 35,0%. Cette hausse est due principalement à la progression significative des créiteurs divers.

En 2017, les autres passifs ont diminué de 34,1% pour atteindre 71,6 millions contre 108,8 millions en 2016, tirés à la baisse par (i) le compte Etat, impôts et taxes qui passe de 27,2 MMAD en 2016 à 10,2 MMAD en 2017 ainsi que (ii) la baisse des créiteurs divers de 40,2% sur la période étudiée.

Provisions pour risques et charges

Entre 2015 et 2016, les provisions pour risques et charges ont baissé de 47,9% pour atteindre MAD 11,5 millions en 2016 (vs. 22,0 MMAD en 2015). 2015 fut une année exceptionnelle en raison du provisionnement d'une créance suite à une escroquerie d'un concessionnaire camion (non enregistrement des camions aux services d'immatriculation). TASLIF n'a financé que 40% des camions, elle a lancé une procédure judiciaire pour la restitution de cette créance.

Entre 2016 et 2017, les provisions pour risques et charges ont augmenté de 4,7% pour atteindre MAD 12,0 millions en 2017 (vs. 11,5 MMAD en 2016). Le montant des provisions est constitué principalement de la provision suite à l'escroquerie, des débits passés par la banque réclamés par Taslif ainsi que divers litiges sociaux.

III. Analyse des principaux ratios financiers

Ratios de solvabilité

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des indicateurs de solvabilité de TASLIF sur la période 2015-2017 :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Ratio de solvabilité global ¹⁰⁰	20,5%	19,4%	20,3%	-1,1 pt	0,9 pt
Ratio de solvabilité CET1 ¹⁰¹	19,0%	18,7%	19,4%	-0,3 pt	0,7 pt

Source : TASLIF

Ratio de solvabilité

En 2017, le ratio de solvabilité de TASLIF s'élève à 20,3% contre 19,4% en 2016 et 20,5% en 2015.

Pour rappel, le ratio de solvabilité réglementaire est de 12%.

Ratio Fonds propres

En 2017, le ratio Fonds propres de crédits s'élève à 19,4% contre 18,7% en 2016 et 19,0% en 2015.

Pour rappel, le ratio des fonds propres réglementaire est de 8%.

Ratios de liquidité

Le tableau ci-après retrace l'évolution du ratio de liquidité de TASLIF sur la période 2015-2017 :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Créances sur les établissements de crédit et assimilés - A vue	2 564	4 484	7 650	74,9%	70,6%
Autres actifs	40 919	33 827	34 349	-17,3%	1,5%
Disponibilités à court terme (A) ¹⁰²	43 483	38 311	41 999	-11,9%	9,6%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés - A vue	30 233	24 414	129 653	-19,2%	NS
Autres passifs	80 636	108 824	71 676	35,0%	-34,1%
Exigibles à court terme (B) ¹⁰³	110 869	133 238	201 329	20,2%	51,1%
Ratio de liquidité (A/B)	39,2%	28,8%	20,9%	-10,5 pts	-7,9 pts

Source : TASLIF

En 2016, ce ratio a atteint 28,8%, en baisse de 10,4 points par rapport à 2015 en raison de la hausse du poste « Autres passifs » suite à la baisse des autres débiteurs et comptes de régularisation actif.

A fin 2017, les disponibilités à court terme couvrent 20,9% des dettes à court terme, contre 28,8% en 2016 en raison de l'augmentation des dettes envers les établissements de crédit à vue.

¹⁰⁰ Le ratio de solvabilité est le rapport entre les capitaux propres et les Actifs pondérés de la société de crédit

¹⁰¹ Le ratio de solvabilité est le rapport entre les capitaux propres Catégorie 1 définis par les dispositions de la circulaire n° 7/G/2010 et les Actifs pondérés de la société de crédit

¹⁰² Opérations de trésorerie et opérations avec les établissements de crédits et assimilés + Opérations diverses

¹⁰³ Comptes ordinaires des établissements de crédits et assimilés + Opérations diverses

Rentabilité des actifs

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la rentabilité des actifs de la société sur la période 2015-2017 :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Résultat net (1)	24 238	37 112	33 318	53,1%	-10,2%
Total de bilan (2)	1 503 353	1 547 835	1 494 206	3,0%	-3,5%
Rentabilité des actifs (ROA) (1) / (2)	1,6%	2,4%	2,2%	0,8 pt	-0,2 pt

Source : TASLIF

En 2016, la hausse du résultat net entraîne la hausse de la rentabilité des actifs. Pendant cette année, le ROA se situe à 2,4% contre 1,6% en 2015.

En 2017, Le ROA se situe à 2,2%, en légère baisse par rapport à 2016 en raison de la baisse du résultat net (-10,2%).

Rentabilité financière

L'évolution de la rentabilité financière sur la période 2015-2017 est présentée dans le tableau suivant :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Résultat net (1)	24 238	37 112	33 318	53,1%	-10,2%
Fonds propres* (2)	313 506	316 272	316 881	0,9%	0,2%
Rentabilité financière (1) / (2)	7,7%	11,7%	10,5%	4,0 pts	-1,2 pt

Source : TASLIF

* Hors résultat net de l'exercice

En 2016, elle se situe à 11,7%, en hausse de 4,0 points par rapport à l'année précédente à cause de la hausse du résultat net.

La rentabilité financière s'établit à 10,5% en 2017, en diminution de 1,2 pt par rapport à 2016, suite à la baisse du résultat net pendant cette année de 10,2%.

Ratio prudentiel BSF

Conformément à l'article 5 de la loi n°35-94 telle que modifiée et complétée par la loi n°33-06, les sociétés de financement doivent respecter un rapport prudentiel maximum entre l'encours des bons de sociétés de financement émis et celui de leurs emplois sous forme de crédits à la clientèle. Ledit rapport étant fixé par voie réglementaire. L'article premier de l'arrêté du Ministre des finances et des investissements extérieurs n°2560-95 du 09 octobre 1995 fixe ce rapport à 50%.

Le tableau suivant présente l'évolution du ratio prudentiel sur la période 2015-2017 :

KMAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Encours des BSF (1)	253 939	409 421	609 421	61,2%	48,8%
Créances sur la clientèle (2)	1 320 429	1 364 638	1 264 531	3,3%	-7,3%
Encours Crédit-bail (3)	40 887	50 336	97 683	23,1%	94,1%
Ratio prudentiel (1) / (2) + (3)	18,7%	28,9%	44,7%	10,2 pts	15,8 pts

Source : TASLIF

Le ratio prudentiel passe de 28,9% en 2016 à 44,7% en 2017 en raison de la hausse de l'encours des BSF et la baisse des créances sur la clientèle.

Analyse du risque Client

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du taux d'impayés et du taux de couverture sur la période 2015-2017 :

En K MAD	2015	2016	2017	Var. 15/16	Var. 16/17
Crédits à la consommation	1 268 815	1 309 879	1 225 913	3,2%	-6,4%
Créances en souffrance sur clientèle	189 752	174 454	165 640	-8,1%	-5,1%
Taux des impayés¹⁰⁴	13,01%	11,75%	11,90%	-126 pbs	15 pbs
Cumul des provisions ¹⁰⁵	138 138	119 695	127 023	-13,4%	6,1%
Taux de provisionnement	72,8%	68,6%	76,7%	-419 pbs	807 pbs

Source : TASLIF

Entre 2016 et 2017, l'encours des créances sur la clientèle affiche une baisse plus importante que l'encours des créances en souffrance entraînant une hausse du taux d'impayés. Ce dernier se situe à 11,90% à fin 2017 contre 11,75% à fin 2016.

Le taux de provisionnement progresse de 72,8% en 2015 à 68,6% en 2016 et 76,7% en 2017.

¹⁰⁴ Encours brut des CES (hors agios réservés) / Encours total brut

¹⁰⁵ Hors provisions LOA

IV. Analyse du tableau des flux de trésorerie

Ci-dessous, le tableau des flux de trésorerie de la société TASLIF sur la période 2015-2017 :

KMAD	2015	2016	2017
(+) Produits d'exploitation bancaire perçus	165 247	174 569	178 328
(+) Récupérations sur créances amorties	0	0	0
(+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	2 376	7 104	16 902
(-) Charges d'exploitation bancaires versées	63 133	64 445	66 128
(-) Charges d'exploitation non bancaires versées	1 669	769	17 815
(-) Charges générales d'exploitation versées	45 256	41 762	38 168
(-) Impôt sur les résultats versés	12 015	21 816	15 178
I. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	45 549	52 881	57 941
Variation de :			
(+) Créances sur établissements de crédit et assimilés	-221	-1 920	-3 165
(+) Créances sur la clientèle	2 312	-56 826	78 579
(+) Titres de transaction et de placement	0	0	0
(+) Autres actifs	-6 358	7 092	-522
(+) Immobilisations données en crédit-bail et en location	-14 418	-9 449	-47 347
(+) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	32 998	-144 751	-333 530
(+) Dépôts de la clientèle	7 506	462	19 694
(+) Titres de créances émis	-41 539	155 481	200 000
(+) Autres passifs	-7 738	28 224	-37 148
II. SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	-27 458	-21 686	-123 440
III. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I + II)	18 091	31 196	-65 499
(+) Produit des cessions d'immobilisations financières			
(+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
(-) Acquisition d'immobilisations financières			
(-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	7 049	2 152	133
(+) Intérêts perçus			
(+) Dividendes perçus			
IV. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-7 049	-2 152	-133
(+) Subvention, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus			
(+) Emission de dettes subordonnées			
(+) Emission d'actions			
(+) Prime de fusion			
(-) Remboursement de l'emprunt obligataire			
(-) Intérêts versés			
(-) Dividendes versés	21 473	21 473	36 503
(+) Augmentation de capital			
V. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-21 473	-21 473	-36 503
VI. VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III + IV + V)	-10 431	7 571	-102 135
VII. TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	-16 958	-27 390	-19 819
VIII. TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	-27 390	-19 819	-121 955

Source : TASLIF

Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges

En 2017, les flux de trésorerie de TASLIF proviennent essentiellement du compte de produits et charges, ils se situent à 57,9 MMAD en augmentation de 9,6% en comparaison aux performances de l'exercice précédent principalement en raison de l'amélioration du Produit Net Bancaire et la baisse des charges d'exploitation pendant cette période.

Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation

Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation se situent à -123,4 MMAD en 2017 contre -21,7 MMAD en 2016 principalement en raison du remboursement des dettes envers les établissements de crédit lié à l'émission de BSF.

Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement

Le budget alloué à l'investissement en immobilisations corporelles et incorporelles se situe à 133 KMAD en 2017, contre 2,1 MMAD en 2016 et 7,0 MMAD en 2015.

Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement

Les flux de trésorerie nets provenant des activités de financement correspondant aux dividendes versés durant l'exercice. Le montant des dividendes versés pour 2017 est de 36,5 MMAD (soit 1,7 MAD par action) contre 21,5 MMAD (soit 1 MAD par action) les années précédentes.

Par conséquent, la variation de la trésorerie nette, pour l'année 2017, est de l'ordre de -102 MMAD. Ainsi la trésorerie à la clôture de l'exercice s'établit à -121 MMAD contre -19 MMAD en 2016.

V. Analyse des comptes semestriels

V.1. Comptes de produits et de charges

Entre le 30/06/2017 et le 30/06/2018, le compte de produits et charges de TASLIF se présente comme suit :

KMAD	30/06/2017	30/06/2018	Var.
Produits d'exploitation bancaire	85 430	86 699	1,5%
Charges d'exploitation bancaire	31 947	32 270	1,0%
Produit net bancaire	53 482	54 429	1,8%
Résultat non bancaire	565	533	-5,7%
Charges générales d'exploitation	22 947	18 851	-17,9%
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	17 973	21 495	19,6%
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	5 537	8 197	48,0%
Résultat courant	18 664	22 813	22,2%
Produits non courants	6 557	1 288	-80,4%
Charges non courantes	214	515	140,6%
Résultat avant impôts	25 008	23 586	-5,7%
Impôts sur les résultats	9 289	8 481	-8,7%
Résultat net de l'exercice	15 719	15 105	-3,9%

Source : TASLIF

Produits d'exploitation bancaire

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution et la répartition des produits d'exploitation bancaire par nature entre le 30/06/2017 et le 30/06/2018 :

KMAD	30/06/2017	30/06/2018	Var.
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	72 856	66 918	-8,1%
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	11 535	17 828	54,6%
Commissions sur prestations de service	1 039	1 954	88,0%
Produits d'exploitation bancaire	85 430	86 699	1,5%

Source : TASLIF

Au 30/06/2018, les produits d'exploitation bancaire progressent de 1,5% par rapport au premier semestre 2017 principalement en raison de la progression des produits sur immobilisations en crédit-bail pendant cette période.

Charges d'exploitation bancaire

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution et la répartition des charges d'exploitation bancaire par nature entre le 30/06/2017 et le 30/06/2018 :

KMAD	30/06/2017	30/06/2018	Var.
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	11 927	8 158	-31,6%
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	9 381	9 152	-2,4%
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	10 266	14 391	40,2%
Autres charges bancaires	374	570	52,3%
Charges d'exploitation bancaire	31 947	32 270	1,0%

Source : TASLIF

Au 30/06/2018, les charges d'exploitation bancaire se situent à 32,3 MMAD, en hausse de 1,0% par rapport à la même période en 2017 en raison de l'effet combiné de la baisse des intérêts sur opérations avec les établissements de crédit et la hausse des charges sur immobilisations en crédit-bail. En effet, la baisse des charges d'intérêts

bancaires de 31,6% s'explique par une meilleure maîtrise du coût de refinancement de la société et un contexte de taux bas. L'augmentation des charges sur immobilisations en crédit-bail est due à la progression de cette activité.

Marge d'intérêt

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de la marge d'intérêt entre le 30/06/2017 et le 30/06/2018 :

KMAD	30/06/2017	30/06/2018	Var. S1-18 / S1-17
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	72 856	66 918	-8,1%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	11 927	8 158	-31,6%
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	9 381	9 152	-2,4%
Marge d'intérêt	51 548	49 608	-3,8%

Source : TASLIF

Sur la période d'analyse, la marge d'intérêt a régressé de 3,8% en raison de la baisse des Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle. Cette baisse est due principalement à la baisse de la production de la société pendant cette période, impactée par les événements de restructuration au sein de Taslif (Projet de fusion absorption avec Salafin en Janvier).

Marge sur les opérations de crédit-bail

Le tableau ci-après présente l'évolution de la marge sur les opérations de crédit-bail de TASLIF entre le 30/06/2017 et le 30/06/2018 :

KMAD	30/06/2017	30/06/2018	Var. S1-18 / S1-17
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	11 535	17 828	54,6%
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	10 266	14 391	40,2%
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	1 269	3 436	170,8%

Source : TASLIF

La marge sur les opérations de crédit-bail est passée de 1,3 MMAD au 30/06/2017 à 3,4 MMAD au 30/06/2018 en raison de la progression de la production de cette catégorie de produit.

Marge sur commissions

Le tableau ci-après présente l'évolution de la marge sur commissions de TASLIF entre le 30/06/2017 et le 30/06/2018 :

KMAD	30/06/2017	30/06/2018	Var. S1-18 / S1-17
Commissions perçues	1 039	1 954	88,0%
Commissions servies	374	570	52,3%
Marge sur commissions	665	1 384	108,1%

Source : TASLIF

La marge sur commissions est passée de 665 KMAD au 30/06/2017 à 1,4 MMAD au 30/06/2018.

Produit Net Bancaire

Le tableau ci-après présente l'évolution du PNB de TASLIF entre le 30/06/2017 et le 30/06/2018 :

KMAD	30/06/2017	30/06/2018	Var. S1-18 / S1-17
Produits d'exploitation bancaire	85 430	86 699	1,5%
Charges d'exploitation bancaire	31 947	32 270	1,0%
Produit net bancaire	53 482	54 429	1,8%

Dont :			
Marge d'intérêt	51 548	49 608	-3,8%
Marge sur LOA	1 269	3 436	170,8%
Marge sur commissions	665	1 384	108,1%

Source : TASLIF

La progression des produits d'exploitation bancaire pendant la période d'analyse, tirée à la hausse par la LOA et les commissions, engendre une progression du Produit Net Bancaire de 1,8%, qui a atteint 54,4 MMAD au 30/06/2018.

Produits et charges d'exploitation non Bancaire

Le tableau ci-après présente l'évolution des produits et charges d'exploitation non bancaire de TASLIF entre le 30/06/2017 et le 30/06/2018 :

KMAD	30/06/2017	30/06/2018	Var. S1-18 / S1-17
Produits d'exploitation non bancaire	565	533	-5,7%
Charges d'exploitation non bancaire	-	-	NS

Source : TASLIF

Les produits d'exploitation non bancaire se situent à 533 KMAD au 30/06/2018, contre 565 KMAD au 30/06/2017.

Charges Générales d'Exploitation

Le tableau ci-après présente l'évolution des charges générales d'Exploitation de TASLIF entre le 30/06/2017 et le 30/06/2018 :

KMAD	30/06/2017	30/06/2018	Var. S1-18 / S1-17
Charges de personnel	9 976	9 331	-6,5%
Impôts et taxes	192	188	-2,4%
Charges externes	9 429	7 421	-21,3%
Autres charges générales d'exploitation	370	287	-22,6%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immob. incorpo. Et corporelles	2 980	1 625	-45,5%
Charges générales d'exploitation	22 947	18 851	-17,9%
Coefficient d'exploitation	42,9%	34,6%	-827 pbs

Source : TASLIF

Les charges générales d'exploitation baissent de 17,9% au 1^{er} semestre 2018 par rapport au 1^{er} semestre 2017 pour atteindre 18,8 MMAD principalement en raison de la baisse des charges externes de 21,3%.

Cette baisse s'explique par :

- La baisse des commissions versées aux intermédiaires en raison de la baisse de la production ;
- Abandon des managements fees versés à Sanam holding en raison du projet de fusion TASLIF SALAFIN qui prend effet à partir du 01/01/2018 ;
- Ainsi que la baisse des frais de communication.

Résultat Brut d'Exploitation

Le tableau ci-après présente l'évolution du Résultat brut d'exploitation de TASLIF entre le 30/06/2017 et le 30/06/2018 :

KMAD	30/06/2017	30/06/2018	Var. S1-18 / S1-17
Produit net bancaire	53 482	54 429	1,8%
Résultat non bancaire	565	533	-5,7%
Charges générales d'exploitation	22 947	18 851	-17,9%
Résultat brut d'exploitation	31 100	36 111	13,9%
Marge opérationnelle¹⁰⁶	36,4%	41,7%	525 pbs

Source : TASLIF

Le résultat brut d'exploitation de la société se situe à 36,1 MMAD au 30/06/2018, en hausse de 13,9% par rapport au 30/06/2017 en raison de la progression du Produit Net bancaire et la baisse des charges générales d'exploitation.

Coût du Risque

Le tableau ci-après présente l'évolution du coût du risque de TASLIF entre le 30/06/2017 et le 30/06/2018 :

KMAD	30/06/2017	30/06/2018	Var. S1-18 / S1-17
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	17 973	21 495	19,6%
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	17 267	21 198	22,8%
Pertes sur créances irrécouvrables	3	44	>100%
Autres dotations aux provisions	703	253	-64,1%
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	5 537	8 197	48,0%
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	5 162	7 884	52,7%
Autres reprises de provisions	375	313	-16,6%
Coût du risque	12 436	13 298	6,9%

Source : TASLIF

Le coût du risque passe de 12,4 MMAD au 30/06/2017 à 13,3 MMAD au 30/06/2018.

V.1.1. Résultat Net

Le tableau ci-après présente l'évolution du résultat net de TASLIF entre le 30/06/2017 et le 30/06/2018 :

KMAD	30/06/2017	30/06/2018	Var. S1-18 / S1-17
Résultat courant	18 664	22 813	22,2%
Produits non courants	6 557	1 288	-80,4%
Charges non courantes	214	515	140,6%
Résultat avant impôts	25 008	23 586	-5,7%
Impôts sur les résultats	9 289	8 481	-8,7%
Résultat net de l'exercice	15 719	15 105	-3,9%

Source : TASLIF

Pendant la période d'analyse, les produits non courants baissent de 80,4%. L'année 2017 est marquée par la récupération des créances radiées.

En conséquence des différentes variations mentionnées ci-dessus, le résultat net se situe à 15,1 MMAD.

¹⁰⁶ Résultat Brut d'Exploitation / Produit d'exploitation bancaire

V.2. Actif semestriel

Le tableau suivant présente l'évolution de l'actif de la société entre le 31/12/2017 et 30/06/2018 :

En KMAD	31/12/2017	30/06/2018	var %
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	49	45	-8,7%
Poids	0,0%	0,0%	0 pbs
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	7 650	20 498	168,0%
Poids	0,5%	1,4%	93 pbs
Créances sur la clientèle	1 264 531	1 172 864	-7,2%
Poids	84,6%	82,3%	-234 pbs
Titres de transaction et de placement	858	858	0,0%
Poids	0,1%	0,1%	0,0 pbs
Autres actifs	34 349	42 299	23,1%
Poids	2,3%	3,0%	67 pbs
Titres de participation et emplois assimilés	100	0	-100,0%
Poids	0,0%	0,0%	-0,1 pbs
Immobilisations données en crédit-bail et en location	97 683	100 791	3,2%
Poids	6,5%	7,1%	53 pbs
Immobilisations incorporelles	59 137	58 512	-1,1%
Poids	4,0%	4,1%	15 pbs
Immobilisations corporelles	29 851	29 448	-1,4%
Poids	2,0%	2,1%	7 pbs
Total de l'Actif	1 494 206	1 425 315	-4,6%

Source : TASLIF

Au 30/06/2018, le total actif se situe à 1 425 MMAD, en baisse de 4,6% par rapport au 31/12/2017, principalement en raison de la baisse des créances sur la clientèle.

Créances sur la clientèle

Le tableau suivant présente l'évolution des créances sur la clientèle entre le 31/12/2017 et 30/06/2018 :

En KMAD	31/12/2017	30/06/2018	var %
Crédits de trésorerie et à la consommation	1 225 913	1 137 978	-7,2%
Autres crédits	38 618	34 886	-9,7%
Créances en souffrance brutes sur la clientèle	165 640	173 849	5,0%
Provisions sur créances sur la clientèle	127 023	138 963	9,4%
Créances sur la clientèle	1 264 531	1 172 864	-7,2%
% du total actif	84,6%	82,3%	-234 pbs

Source : TASLIF

Au 30/06/2018, l'encours des créances sur la clientèle s'établit à 1 172,9 MMAD en baisse de 7,2% par rapport au 31/12/2017 en raison de la baisse de la production des crédits à la consommation pendant cette période. A fin Juin, la production nette de la société s'établit à 143,7 MMAD contre 242 MMAD par rapport à la même période l'année dernière.

Le tableau suivant présente la répartition de l'encours brut des créances en souffrances selon la classification de Bank Al-Maghrib :

En KMAD	31/12/2017	30/06/2018
Créances pré-douteuses	25 655	23 645
Créances douteuses	13 134	5 721
Créances compromises	126 852	144 483
Encours brut des créances en souffrance	165 640	173 849

Source : TASLIF

Immobilisations en location et en crédit-bail

Le tableau suivant présente l'évolution des immobilisations en location et en crédit-bail entre le 31/12/2017 et 30/06/2018 :

En KMAD	31/12/2017	30/06/2018	var %
Immobilisations données en crédit-bail et en location	97 683	100 791	3,2%
% du total actif	6,5%	7,2%	6,3 pbs

Source : TASLIF

Pendant cette période, la société a connu une progression de la production LOA, impactant à la hausse les immobilisations données en crédit-bail, qui se situent à 100,8 MMAD fin Juin 2018, contre 97,7 MMAD fin décembre 2017.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Le tableau suivant présente l'évolution des immobilisations corporelles et incorporelles entre le 31/12/2017 et 30/06/2018 :

En KMAD	31/12/2017	30/06/2018	var %
Immobilisations incorporelles	59 137	58 512	-1,1%
% du total actif	4,0%	4,1%	15 pbs
Immobilisations corporelles	29 851	29 448	-1,4%
% du total actif	2,0%	2,1%	7 pbs

Source : TASLIF

Les immobilisations incorporelles et corporelles ont baissé respectivement de 1,1% et de 1,4% entre le 30 juin 2018 et le 31/12/2017. La société a investi 597 KMAD, dont 588 KMAD en immobilisations corporelles.

Autres actifs

Le tableau suivant présente le détail des autres actifs entre le 31/12/2017 et 30/06/2018 :

En KMAD	31/12/2017	30/06/2018	var %
Autres actifs	34 349	42 299	23,1%
Poids	2,3%	3,0%	67 pbs
Dont :			
TVA récupérable	3 016	2 697	-10,6%
Crédit TVA		516	NS
Crédit IS	4 513	12 102	>100%
Autres débiteurs	10 536	11 594	10,0%
Comptes de régularisation - Actif	13 127	12 791	-2,6%
Charges à Répartir	3 156	2 599	-17,6%

Source : TASLIF

Au 30/06/2018, les autres actifs se situent à 42,3 MMAD, en hausse de 23,1% par rapport au 31/12/2017, en raison de l'enregistrement d'un crédit d'Impôt sur les Sociétés.

V.4. Passif semestriel

Le tableau suivant présente l'évolution du passif de la société entre le 31/12/2017 et 30/06/2018 :

En KMAD	31/12/2017	30/06/2018	var %
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	409 291	472 416	15,4%
Poids	27,4%	33,1%	58 pbs
Dépôts de garantie	41 608	46 245	11,1%
Poids	2,8%	3,2%	5 pbs
Titres de créances émis	609 421	495 284	-18,7%
Poids	40,8%	34,7%	-60 pbs
Autres passifs	71 676	70 618	-1,5%
Poids	4,8%	5,0%	2 pbs
Provisions pour risques et charges	12 011	11 951	-0,5%
Poids	0,8%	0,8%	0 pbs
Capitaux propres	350 199	328 801	-6,1%
Poids	23,4%	23,1%	-4 pbs
Dont :			
Réserves et primes liées au capital	74 578	76 244	2,2%
Capital social	214 725	214 725	0,0%
Report à nouveau	27 578	22 727	-17,6%
Résultat net de l'exercice	33 318	15 105	-54,7%
TOTAL PASSIF	1 494 206	1 425 315	-4,6%

Source : TASLIF

Capitaux propres

Les capitaux propres de Taslif s'élèvent à 328,8 MMAD à fin Juin 2018, contre 350,2 MMAD à fin Décembre 2017 suite à la distribution des dividendes et la différence du résultat net de l'exercice (semestriel vs. Annuel).

Dettes envers les établissements de crédits et assimilés

Le tableau suivant présente l'évolution des dettes envers les établissements de crédits de la société par type entre le 31/12/2017 et 30/06/2018 :

KMAD	31/12/2017	30/06/2018	var %
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	409 291	472 416	15,4%
. A vue	129 653	225 978	74,3%
. A terme	279 638	246 438	-11,9%

Source : TASLIF

Entre le 31/12/2017 et le 30/06/2018, les dettes envers les établissements de crédit progressent de 15,4% par rapport à fin 2017, Taslif a contracté un crédit SPOT de 150 MMAD. Pendant cette période, les titres de créance émis régressent de 18,7%, pour se situer à 495 MMAD à fin Juin 2018.

Titres de créances émis

Le tableau suivant présente l'évolution des titres de créances émis de la société entre le 31/12/2017 et 30/06/2018 :

KMAD	31/12/2017	30/06/2018	var %
Titres de créance émis	609 421	495 284	-18,7%
% du Total Passif	40,8%	34,7%	-60 pbs

Source : TASLIF

Les titres de créances sont constitués des émissions de BSF. Entre le 31/12/2017 et le 30/06/2018, l'encours régressent de 18,7% en raison du remboursement des lignes linéaires.

Autres passifs

Le tableau suivant présente l'évolution des autres passifs de la société entre le 31/12/2017 et 30/06/2018 :

KMAD	31/12/2017	30/06/2018	var %
Autres passifs	71 676	70 618	-1,5%
% du Total Passif	4,8%	5,0%	2 pbs
Dont			
Fournisseurs et Assimilés	15 999	10 534	-34,2%
Personnel	165	152	-7,9%
Organismes sociaux	672	850	26,4%
Etats, impôts et taxes	10 168	24 815	>100%
Sommes dues aux actionnaires	3 028	316	-89,6%
Créditeurs divers	19 296	17 769	-7,9%
Autres comptes de régulation	22 348	16 182	-27,6%

Source : TASLIF

Au 30/06/2018, le montant des autres passifs se situe à 70,6 MMAD, en légère baisse par rapport au 31/12/2017, principalement en raison de la baisse des fournisseurs et des autres comptes de régulation.

V.5. Analyse des principaux ratios

Ratio Prudentiel BSF

Le tableau suivant présente l'évolution du Ratio prudentiel entre le 31/12/2017 et 30/06/2018 :

En K MAD	31/12/2017	30/06/2018	var %
Encours des BSF (1)	609 421	495 284	-18,7%
Créances sur la clientèle (2)	1 264 531	1 172 864	-7,2%
Encours Crédit-bail (3)	97 683	100 791	3,2%
Ratio prudentiel¹⁰⁷ (1) / (2) + (3)	44,7%	38,9%	-59 pbs

Source : TASLIF

La baisse de l'encours des BSF de 18,7% pendant la période d'analyse entraîne la baisse du ratio prudentiel, qui passe de 44,7% au 31/12/2017 à 38,9% au 30/06/2018.

Ratio de liquidité

Le tableau ci-après présente l'évolution du ratio de liquidité de TASLIF entre le 31/12/2017 et 30/06/2018 :

En K MAD	31/12/2017	30/06/2018	var %
Créances sur les établissements de crédit et assimilés - A vue	7 650	20 498	168,0%
Autres actifs	34 349	42 299	23,1%
Disponibilités à court terme (A) ¹⁰⁸	41 999	62 798	49,5%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés - A vue	129 653	225 978	74,3%
Autres passifs	71 676	70 618	-1,5%
Exigibles à court terme (B) ¹⁰⁹	201 329	296 596	12,9%
Ratio de liquidité (A/B)	20,9%	21,2%	31 pbs

Source : TASLIF

¹⁰⁷ Le plafond réglementaire est de 50%

¹⁰⁸ Opérations de trésorerie et opérations avec les établissements de crédits et assimilés + Opérations diverses

¹⁰⁹ Comptes ordinaires des établissements de crédits et assimilés + Opérations diverses

Au 30/06/2018, les disponibilités à court terme se situent à 62,8 MMAD, en hausse de 49,5% par rapport au 31/12/2017 en raison de la forte augmentation des créances sur les établissements de crédit et des autres actifs, entraînant une progression du ratio de liquidité de 31 pbs pendant cette période.

Analyse du risque client

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du taux d'impayés et du taux de couverture entre le 31/12/2017 et 30/06/2018 :

En K MAD	31/12/2017	30/06/2018	var %
Créances sur la clientèle	1 264 531	1 172 864	-7,2%
Créances en souffrance sur clientèle	165 640	173 849	5,0%
Taux d'impayés	13,1%	14,8%	172 pbs
Cumul des provisions	127 023	138 963	9,4%
Taux de provisionnement	76,7%	79,9%	325 pbs

Source : TASLIF

La progression des créances en souffrance combinée à la baisse des créances sur la clientèle entraîne une hausse du taux d'impayés sur la période d'analyse, cet agrégat passe de 13,1% au 31/12/2017 à 14,8% au 30/06/2018.

La hausse des provisions CES entraîne la progression du taux de provisionnement de 76,7% au 31/12/2017 à 79,9% au 30/06/2018.

V.6. Tableau de flux de trésorerie semestriel

Le tableau suivant présente l'évolution des flux de trésorerie de la société entre le 31/12/2017 et 30/06/2018 :

En K MAD	31/12/17	30/06/18
(+) Produits d'exploitation bancaire perçus	178 328	86 699
(+) Récupérations sur créances amorties		
(+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	16 902	1 288
(-) Charges d'exploitation bancaires versées	66 128	32 270
(-) Charges d'exploitation non bancaires versées	17 815	533
(-) Charges générales d'exploitation versées	38 168	17 226
(-) Impôt sur les résultats versés	15 178	8 481
I. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	57 941	29 477
Variation de :		
(+) Créances sur établissements de crédit et assimilés	-3 165	-12 849
(+) Créances sur la clientèle	78 579	91 666
(+) Titres de transaction et de placement		
(+) Autres actifs	-522	-7 950
(+) Immobilisations données en crédit-bail et en location	-47 347	-3 108
(+) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-333 530	-33 200
(+) Dépôts de la clientèle	19 694	4 637
(+) Titres de créances émis	200 000	-114 136
(+) Autres passifs	-37 148	-917
II. SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	-123 440	-75 858
III. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITE D'EXPLOITATION (I + II)	-65 499	-46 381
(+) Produit des cessions d'immobilisations financières		
(+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
(-) Acquisition d'immobilisations financières		
(-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	133	597
(+) Intérêts perçus		
(+) Dividendes perçus		
IV. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	133	597
(+) Subvention, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
(+) Emission de dettes subordonnées		
(+) Emission d'actions		
(+) Prime de fusion		
(-) Remboursement de l'emprunt obligataire		
(-) Intérêts versés		
(-) Dividendes versés	36 503	36 503
(+) Augmentation de capital		
V. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-36 503	-36 503
VI. VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III + IV + V)	-102 135	-83 481
VII. TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	-19 819	-121 955
VIII. TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	-121 955	-205 436

Source : TASLIF

Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges

Au 30/06/2018, les flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges se situent à 29,5 MMAD.

Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation

Pendant cette période, les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation sont marquée par le remboursement des titres de créances émis, une variation de ces derniers de -114,1 MMAD entre le 31/12/2017 et le 30/08/2018.

Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement

Le budget alloué à l'investissement en immobilisations corporelles et incorporelles se situe à 597 KMAD.

Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement

Au 30/06/2018, les flux de trésorerie nets provenant des activités de financement correspondant aux dividendes versés durant l'exercice. Le montant des dividendes versés pour 2017 est de 36,5 MMAD (soit 1,7 MAD par action), le même montant que l'année précédente.

La trésorerie à la clôture se situe à -205,4 MMAD.



PARTIE VIII : PERSPECTIVES



Avertissement :

Les prévisions données ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de SALAFIN et de TASLIF ci-après « SALAFIN Nouvel Ensemble ».

Dans cette partie, pour les besoins de comparaison des prévisions financières, nous présentons des comptes proforma de Salafin Nouvel Ensemble pour l'année 2017, sous l'hypothèse d'un effet rétroactif de la fusion. Ces comptes comprennent un bilan proforma de l'entité fusionnée SALAFIN Nouvel Ensemble considérant les impacts de la fusion avec TASLIF à la date de l'opération, ainsi qu'un compte de résultat proforma constitué de l'agrégation des comptes de résultats de SALAFIN et TASLIF. **A noter que ces données sont présentées à titre purement indicatif.**

I. Perspectives du secteur du crédit à la consommation

L'évolution du crédit à la consommation est fortement corrélée à la croissance démographique, à l'amélioration du niveau général des revenus, au changement progressif de la structure de la consommation des ménages et à l'émergence de nouveaux modes de consommation stimulant la demande et favorisant le recours au crédit.

Selon le management de SALAFIN Nouvel Ensemble, la production du secteur devrait atteindre MAD 18,1 milliards à horizon 2020 contre MAD 15,4 milliards enregistrée en 2017 soit un TCAM de 5,5% sur la période, profitant principalement de :

- L'amélioration de l'environnement macroéconomique général soutenue par l'augmentation des revenus et l'amélioration du marché du travail ;
- L'ouverture du Maroc à l'international qui se traduit par une diversification des produits proposés ;
- Le recours massif des entreprises aux techniques de marketing et de publicité dans le but de stimuler les besoins des consommateurs ;
- L'évolution de la grande distribution et de ses effets captivants ;
- L'amélioration du taux de bancarisation.

En termes de nature des prêts, SALAFIN Nouvel Ensemble prévoit une croissance de 5% pour les prêts affectés et 8% pour les prêts non affectés.

Le marché devrait rester très concurrentiel avec des établissements bancaires toujours plus agressifs au niveau des taux et des durées proposées à leurs clients.

Ainsi SALAFIN Nouvel Ensemble prévoit une éventuelle baisse des taux de sortie pour que les établissements de crédits conventionnels puissent préserver leurs parts de marché face à la concurrence des banques.

II. Orientations stratégiques de SALAFIN Nouvel Ensemble

Afin de réaliser et d'accompagner les perspectives de croissance de SALAFIN, le management de la société prévoit un plan de développement basé sur la combinaison des éléments suivants :

Sur le plan commercial :

- Concrétisation des partenariats avec des concessionnaires puis animation et pilotage prioritaire de ces relations ;
- Développement des partenariats signés avec les concessionnaires ;
- Lancement du Crédit Auto Fonctionnaire ;
- Développer le segment de clientèle PPR en capitalisant sur les pratiques SALAFIN ;
- Mener des actions ciblées sur les agences inactives ;
- Mise en place et développement du produit crédit levier.

Au niveau de la gestion du risque :

- Monitoring des grilles de score et leur amélioration ;
- Analyse du comportement de la clientèle en place ;
- Maîtrise du coût du risque par rapport à la tarification commerciale.

Par ailleurs et dans le cadre de la présente opération, SALAFIN et TASLIF comptent mutualiser les ressources et les compétences et créer des synergies opérationnelles fortes via :

- Le partage de savoir-faire et des best practices ;
- Le développement de nouvelles activités, notamment le fee business avec le groupe Saham Assurance en tant qu'actionnaire actif ; ainsi que
- L'ouverture du réseau de vente de Saham Assurance aux produits de SALAFIN.

Le 26/01/2018, l'actionnaire principal de Taslif, Saham Assurance et Salafin ont signé une convention cadre de coopération commerciale, dont l'objet principal est la mise en place des principes directeurs sur lesquels des accords commerciaux entre les 2 sociétés seront établis ainsi que les modalités globale de coopération commerciale (désigné par le terme Synergies dans la présente note). Les principaux objectifs de ce partenariat sont :

- La distribution des solutions de financement et de crédit du Nouvel Ensemble par le réseau de Saham Assurance à travers l'ouverture du réseau de distribution ainsi que la commercialisation et distribution de solutions de financement de crédit auprès des clients de Saham Assurance ;
- Le développement des activités de fee-business notamment les services de recouvrement assurés par le Nouvel Ensemble ainsi que les activités de plateforme pour le traitement de l'activité de crédit immobilier.
- Convention de distribution de produits.

III. Evolution prévisionnelle de la production de SALAFIN Nouvel Ensemble

PRODUCTION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE :

Le tableau ci-dessous présente l'évolution prévisionnelle de la production de SALAFIN Nouvel Ensemble en termes de crédit à la consommation sur les trois prochaines années :

KMAD	2017 proforma	2018e	Var. 17/18	2019p	Var. 18/19	2020p	Var. 19/20
Production (hors synergies)	965 199	995 421	3,1%	1 129 239	13,4%	1 241 253	9,9%
Nouvelle Production distribuée via le réseau de Saham Assurance (Synergies)	0	11 016	-	58 762	433,4%	109 347	86,1%
Production	965 199	1 006 437	4,3%	1 188 001	18,0%	1 350 600	13,7%

Sources : SALAFIN, TASLIF

En termes de crédits à la consommation SALAFIN Nouvel Ensemble prévoit une production de 1 006 MMAD en 2018 dont 11 MMAD de production grâce aux synergies avec Saham Assurance. Cette contribution devrait atteindre 109 MMAD en 2020.

Globalement sur les trois prochaines années SALAFIN Nouvel Ensemble prévoit une hausse de sa production de 18,0% en 2019 et de 13,7% en 2020 pour atteindre une production de 1 351 MMAD à fin 2020.

PRODUCTION LOA :

Le tableau ci-dessous présente l'évolution prévisionnelle de la production de SALAFIN Nouvel Ensemble en termes de LOA sur les trois prochaines années :

KMAD	2017 proforma	2018e	Var. 17/18	2019p	Var. 18/19	2020p	Var. 19/20
Production (hors synergies)	684 208	644 964	-5,7%	723 275	12,1%	824 010	13,9%
Nouvelle Production distribuée via le réseau de Saham Assurance (Synergies)	0	3 489	-	12 541	259,4%	18 441	47,0%
Production LOA	684 208	648 453	-5,2%	735 816	13,5%	842 451	14,5%

Sources : SALAFIN, TASLIF

SALAFIN Nouvel Ensemble prévoit une baisse de sa production LOA pour l'année 2018 de 5,2% suite à un ralentissement de production observé lors des premiers mois de l'année en cours, avant de progresser de 13,5% à 736 MMAD en 2019 et de 14,5% à 842 MMAD à fin 2020.

A noter que SALAFIN Nouvel Ensemble prévoit une production LOA de 18 MMAD à horizon 2020 grâce à l'adossement au nouvel actionnaire (Saham Assurance).

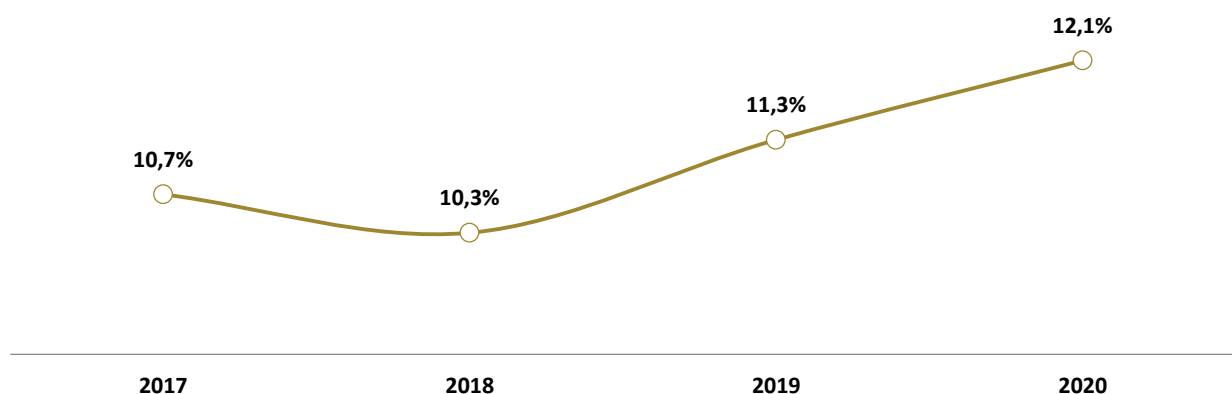
SYNTHESE ET PART DE MARCHÉ INDUITE :

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la production globale prévisionnelle de SALAFIN Nouvel Ensemble sur les trois prochaines années :

KMAD	2017 proforma	2018e	Var. 17/18	2019p	Var. 18/19	2020p	Var. 19/20
Production (crédits à la consommation)	965 199	995 421	3,1%	1 129 239	13,4%	1 241 253	9,9%
Production LOA	684 208	644 964	-5,7%	723 275	12,1%	824 010	13,9%
Synergies (crédits à la consommation & LOA)	0	14 505	-	71 303	391,6%	127 787	79,2%
Production globale	1 649 408	1 654 890	0,3%	1 923 817	16,3%	2 193 051	14,0%

Sources : SALAFIN, TASLIF

Sur la base des prévisions de SALAFIN et de TASLIF pour les trois prochaines années en termes de production nette, la part de marché¹¹⁰ induite de SALAFIN Nouvel Ensemble devrait se présenter comme suit :



Source : SALAFIN

En termes de production nette, la part de marché de SALAFIN Nouvel Ensemble 2017 proforma avoisine les 10,7% cette PDM devrait être portée à 12,1% à fin 2020 visant ainsi un gain de 1,4 point.

¹¹⁰ Sur la base des estimations du management de SALAFIN pour la production totale prévisionnelle du marché

IV. Présentation des états financiers prévisionnels de SALAFIN Nouvel Ensemble

Compte de Produits et de Charges

Le tableau ci-dessous présente le compte de produits et de charges prévisionnel de SALAFIN Nouvel Ensemble sur les trois prochaines années :

KMAD	2017 proforma	2018e	Var. 17/18	2019p	Var. 18/19	2020p	Var. 19/20
Produits d'exploitation bancaires	1 122 407	1 084 159	-3,4%	1 146 778	5,8%	1 251 709	9,2%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	0	0	-	0	-	0	-
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	332 024	302 514	-8,9%	327 472	8,3%	356 485	8,9%
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	0	0	-	0	-	0	-
Produits sur titres de propriété	5 089	5 000	-1,8%	5 000	0,0%	3 000	-40,0%
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	637 194	614 733	-3,5%	633 640	3,1%	697 954	10,2%
Commissions sur prestations de service	146 907	157 386	7,1%	176 542	12,2%	189 808	7,5%
Autres produits bancaires	1 193	4 526	279,4%	4 125	-8,9%	4 461	8,1%
Charges d'exploitation bancaires	628 262	607 012	-3,4%	633 801	4,4%	697 110	10,0%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	27 693	15 172	-45,2%	22 847	50,6%	39 133	71,3%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	0	0	-	0	-	0	-
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	68 232	75 451	10,6%	76 409	1,3%	71 329	-6,6%
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	519 212	499 137	-3,9%	514 063	3,0%	563 107	9,5%
Autres charges bancaires	13 125	17 252	31,4%	20 482	18,7%	23 540	14,9%
Produit net bancaire	494 145	477 147	-3,4%	512 977	7,5%	554 600	8,1%
Produits d'exploitation non bancaire	6 852	4 030	-41,2%	4 077	1,2%	4 127	1,2%
Charges d'exploitation non bancaire	0	473	-	473	0,0%	473	0,0%
Charges générales d'exploitation	143 931	152 784	6,2%	158 981	4,1%	169 079	6,4%
Charges de personnel	62 301	69 731	11,9%	73 066	4,8%	77 409	5,9%
Impôts et taxes	1 440	1 629	13,1%	1 676	2,9%	1 725	2,9%
Charges externes	68 188	66 849	-2,0%	69 754	4,3%	76 192	9,2%
Autres charges générales d'exploitation	891	839	-5,9%	839	0,0%	842	0,3%
Dotations aux amortissements aux provisions des immobilisations Incorporelles et corporelles	11 111	13 736	23,6%	13 645	-0,7%	12 911	-5,4%
Coût du risque	87 945	86 894	-1,2%	74 559	-14,2%	80 059	7,4%
Autres dotations nettes des provisions	1 508	0	-100,0%	0	-	0	-
Résultat courant	267 613	241 026	-9,9%	283 042	17,4%	309 116	9,2%
Produits non courants	17 299	4 132	-76,1%	1 115	-73,0%	419	-62,5%
Charges non courantes	16 789	4 000	-76,2%	4 000	0,0%	4 000	0,0%
Résultat avant impôts	268 122	241 158	-10,1%	280 157	16,2%	305 535	9,1%
Impôts sur les résultats	94 626	89 228	-5,7%	103 658	16,2%	113 048	9,1%
Résultat net de l'exercice	173 496	151 930	-12,4%	176 499	16,2%	192 487	9,1%

Sources : SALAFIN, TASLIF

PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRES :

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des principales composantes des produits d'exploitation bancaires :

KMAD	2017 proforma	2018e	Var. 17/18	2019p	Var. 18/19	2020p	Var. 19/20
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	0	0	-	0	-	0	-
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	332 024	302 514	-8,9%	327 472	8,3%	356 485	8,9%
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	0	0	-	0	-	0	-
Produits sur titres de propriété	5 089	5 000	-1,8%	5 000	0,0%	3 000	-40,0%
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	637 194	614 733	-3,5%	633 640	3,1%	697 954	10,2%
Commissions sur prestations de service	146 907	157 386	7,1%	176 542	12,2%	189 808	7,5%
Autres produits bancaires	1 193	4 526	279,4%	4 125	-8,9%	4 461	8,1%
Produits d'exploitation bancaires	1 122 407	1 084 159	-3,4%	1 146 778	5,8%	1 251 709	9,2%

Sources : SALAFIN, TASLIF

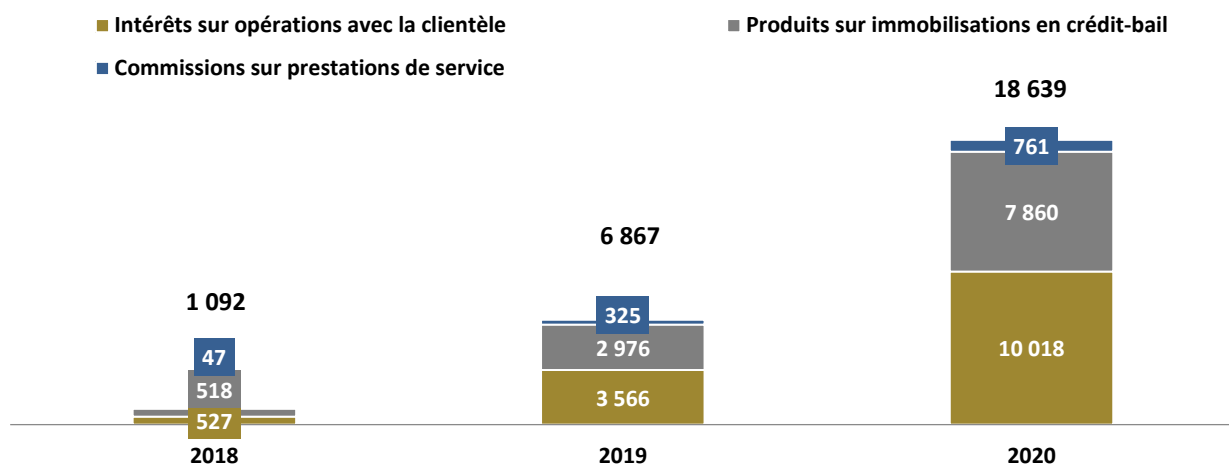
En 2018, les produits d'exploitation bancaires de SALAFIN Nouvel Ensemble devraient enregistrer une baisse de 3,4% par rapport au proforma 2017 passant ainsi de 1 122 MMAD à 1 084 MMAD et ce suite à un ralentissement d'activité observé chez SALAFIN et TASLIF lors des premiers mois de l'année en cours.

Cette tendance devrait se renverser dès 2019, en effet, le management de SALAFIN Nouvel Ensemble prévoit une amélioration des produits d'exploitation bancaires de 5,8% à 1 147 MMAD et de 9,2% à 1 252 MMAD en 2019 et 2020 respectivement suite notamment à la concrétisation des synergies de production avec Saham Assurance.

A noter que les autres produits bancaires sont composés principalement des indemnités de résiliation et des intérêts de retard sur impayés estimés par Taslif. Ce poste reste quasiment stable sur la période du Business Plan. Historiquement ce montant est intégré dans les intérêts reçus.

Les produits d'exploitations bancaires de SALAFIN Nouvel Ensemble issus des synergies correspondent aux produits des prêts distribués via le réseau Saham Assurance. Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de la contribution des synergies dans les produits d'exploitations bancaires de SALAFIN Nouvel Ensemble sur les trois prochaines années :

(KMAD)



Source : SALAFIN

En 2018, ces produits devraient s'établir à 1 092 KMAD avant d'atteindre 6 867 KMAD et 18 639 KMAD en 2019 et 2020 respectivement.

Les commissions sur prestations de services correspondent aux prestations de recouvrement effectuées par SALAFIN Nouvel Ensemble pour le compte de Saham Assurance.

CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES :

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des principales composantes des charges d'exploitation bancaires :

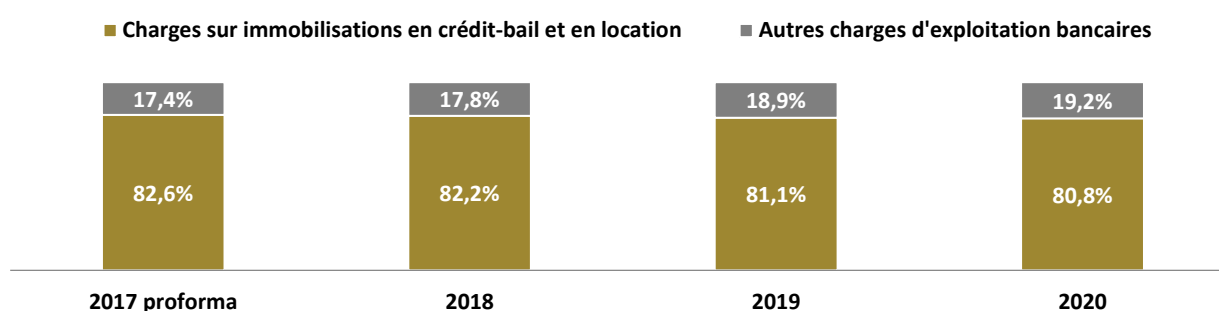
KMAD	2017 proforma	2018e	Var. 17/18	2019p	Var. 18/19	2020p	Var. 19/20
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	27 693	15 172	-45,2%	22 847	50,6%	39 133	71,3%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	0	0	-	0	-	0	-
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	68 232	75 451	10,6%	76 409	1,3%	71 329	-6,6%
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	519 212	499 137	-3,9%	514 063	3,0%	563 107	9,5%
Autres charges bancaires	13 125	17 252	31,4%	20 482	19%	23 540	14,9%
Charges d'exploitation bancaires	628 262	607 012	-3,4%	633 801	4,4%	697 110	10,0%

Sources : SALAFIN, TASLIF

Les charges d'exploitation bancaires devraient baisser de 3,4% en 2018 sous l'effet de la baisse de 3,9% des charges sur immobilisations en crédit-bail et en location, avant d'enregistrer une évolution de 4,4% à 634 MMAD et de 10,0% à 697 MMAD en 2019 et 2020 respectivement.

A noter que les charges sur immobilisations en crédit-bail et en location représentent la principale composante des charges d'exploitation bancaires avec une part d'environ 83% des charges d'exploitation bancaires à fin 2017¹¹¹.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du poids des charges sur immobilisations en crédit-bail et en location sur les trois prochaines années :

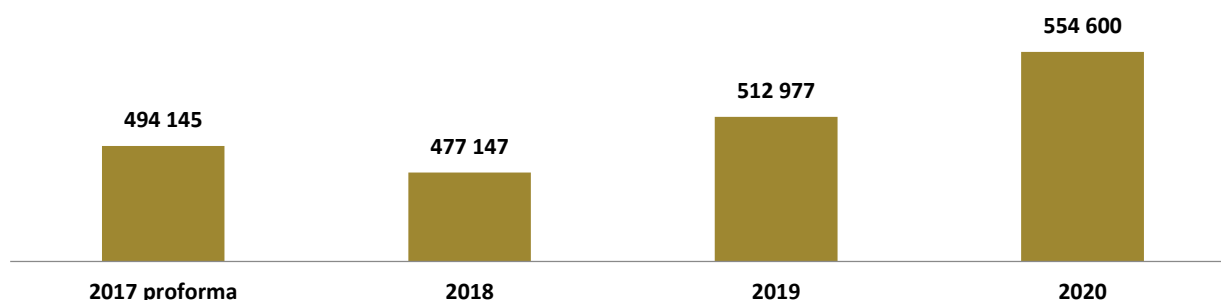


Sources : SALAFIN, TASLIF

¹¹¹ Comptes proforma

PRODUIT NET BANCAIRE :

Le graphique ci-dessous présente l'évolution prévisionnelle du PNB sur les trois prochaines années :
 (KMAD)



Sources : SALAFIN, TASLIF

Le PNB 2017 proforma de SALAFIN Nouvel Ensemble s'élève à 494 MMAD, selon le management le PNB devrait baisser de 3,4% en 2018 suite au ralentissement d'activité observée lors des premiers mois de l'année 2018 avant de gagner 7,5% en 2019 puis 8,1% pour arriver à 555 MMAD à fin 2020.

Le tableau ci-dessous présente la décomposition du PNB de SALAFIN sur les trois prochaines années :

KMAD	2017 proforma	2018e	Var. 17/18	2019p	Var. 18/19	2020p	Var. 19/20
Marge d'intérêts	236 099	211 891	-10,3%	228 216	7,7%	246 023	7,8%
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	117 982	115 596	-2,0%	119 576	3,4%	134 848	12,8%
Marge sur commissions ¹¹²	133 782	140 134	4,7%	156 060	11,4%	166 268	6,5%
Résultats des opérations de marché	5 089	5 000	-1,8%	5 000	0,0%	3 000	-40,0%
Divers	1 193	4 526	279,4%	4 125	-8,9%	4 461	8,1%
Produit net bancaire	494 145	477 147	-3,4%	512 977	7,5%	554 600	8,1%

Sources : SALAFIN, TASLIF

La marge d'intérêts reste la principale composante du PNB de SALAFIN Nouvel Ensemble avec une contribution moyenne de 45,3% sur la période étudiée suivie par la marge sur commissions avec 29,2% et résultat des opérations de crédit-bail avec 23,9%.

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION :

KMAD	2017 proforma	2018e	Var. 17/18	2019p	Var. 18/19	2020p	Var. 19/20
Charges de personnel	62 301	69 731	11,9%	73 066	4,8%	77 409	5,9%
Impôts et taxes	1 440	1 629	13,1%	1 676	2,9%	1 725	2,9%
Charges externes	68 188	66 849	-2,0%	69 754	4,3%	76 192	9,2%
Autres charges générales d'exploitation	891	839	-5,9%	839	0,0%	842	0,3%
Dotations aux amortissements aux provisions des immobilisations Incorporelles et corporelles	11 111	13 736	23,6%	13 645	-0,7%	12 911	-5,4%
Charges Générales d'exploitation	143 931	152 784	6,2%	158 981	4,1%	169 079	6,4%
Coefficient d'exploitation	29,1%	32,0%	2,9 pts	31,0%	-1,0 pt	30,5%	-0,5 pt

Sources : SALAFIN, TASLIF

Les charges générales d'exploitation devraient atteindre 153 MMAD en 2018 après avoir cumulées 144 MMAD en 2017 enregistrant ainsi une progression de 6,2% puis 4,1% en 2019 et 6,4% en 2020. Ainsi les charges générales d'exploitation devraient atteindre 169 MMAD à fin 2020.

¹¹² Ecart entre les commissions sur prestations de services et les autres charges d'exploitation (constituées des commissions servies)

Le coefficient d'exploitation de SALAFIN Nouvel Ensemble reste relativement stable passant de 29,1% en 2017 à 30,5% à fin 2020 soit une augmentation de 1,4 point.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du coefficient d'exploitation sur les trois prochaines années :



2017 proforma

2018

2019

2020

Sources : SALAFIN, TASLIF

COUT DU RISQUE :

KMAD	2017 proforma	2018e	Var. 17/18	2019p	Var. 18/19	2020p	Var. 19/20
Coût du risque	87 945	86 894	-1,2%	74 559	-14,2%	80 059	7,4%
Taux du coût de risque ¹¹³	2,0%	1,9%	0,0 pt	1,5%	-0,5 pt	1,4%	0,0 pt

Sources : SALAFIN, TASLIF

Le taux du coût du risque devrait baisser d'environ 0,6 point passant ainsi de 2,0% en 2017 proforma à 1,4% à fin 2020 suite à l'assainissement du portefeuille de SALAFIN.

RESULTAT NET :

KMAD	2017 proforma	2018e	Var. 17/18	2019p	Var. 18/19	2020p	Var. 19/20
Résultat courant	267 613	241 026	-9,9%	283 042	17,4%	309 116	9,2%
Résultat non courant	510	132	-74,1%	-2 885	2281,4%	-3 581	-24,1%
Produits non courant	17 299	4 132	-76,1%	1 115	-73,0%	419	-62,5%
Charges non courantes	16 789	4 000	-76,2%	4 000	0,0%	4 000	0,0%
Impôt sur les sociétés	94 626	89 228	-5,7%	103 658	16,2%	113 048	9,1%
Résultat net	173 496	151 930	-12,4%	176 499	16,2%	192 487	9,1%

Sources : SALAFIN, TASLIF

La baisse du résultat courant en 2018 est due principalement au ralentissement de l'activité pendant cette année, surtout suite à l'impact de l'annonce de la fusion sur les comptes de Taslif. Un effet rattrapage est attendu pour les années suivantes.

Le résultat non courant est constitué principalement des produits sur les créances radiées dont le montant baisse sur la période du business plan ainsi que les charges non courantes relatives aux frais de l'Opération, dont le montant reste stable sur les 3 prochaines années.

Par conséquent, le résultat net devrait s'établir à 151,9 MMAD en 2018 en baisse de 12,4% par rapport à 2017 proforma avant d'augmenter de 16,2% et de 9,1% à 176,5 MMAD et à 192,4 MMAD en 2019 et en 2020 respectivement.

Bilan

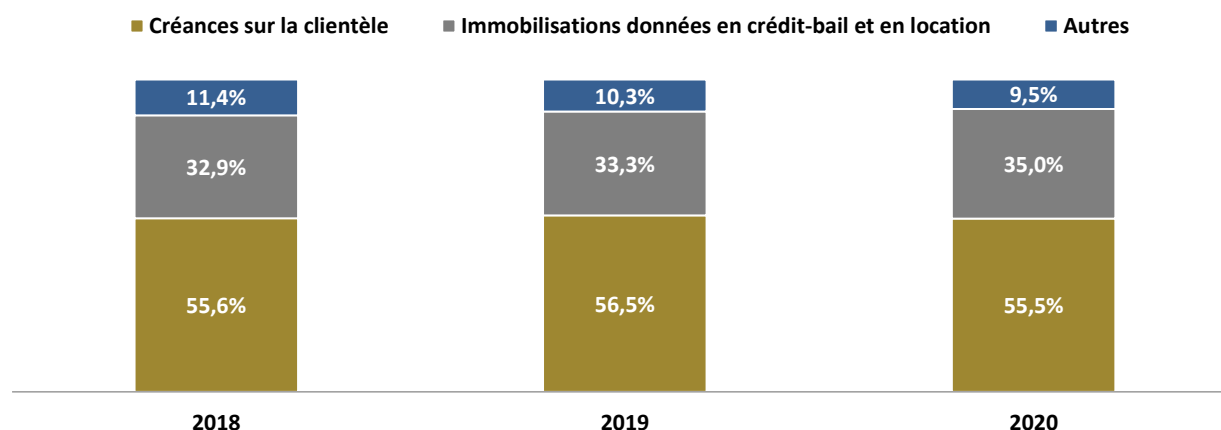
¹¹³ Coût du risque / (encours créances sur la clientèle + encours LOA)

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'actif prévisionnel de SALAFIN Nouvel Ensemble :

KMAD	2017 proforma	2018e	Var. 17/18	2019p	Var. 18/19	2020p	Var. 19/20
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	58	0	-100,0%	0	-	0	-
Poids	0,0%	0,0%	1,0 pt	0,0%	0,0 pt	0,0%	0,0 pt
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	6 813	0	-100,0%	0	-	0	-
Poids	0,1%	0,0%	-0,1 pt	0,0%	0,0 pt	0,0%	0,0 pt
Créances sur la clientèle	2 845 701	2 844 795	0,0%	3 220 204	13,2%	3 453 489	7,2%
Poids	59,2%	55,6%	-3,6 pts	56,5%	0,8 pt	55,5%	-1,0 pt
Titres de transaction et de placement	861	861	0,0%	861	0,0%	861	0,0%
Poids	0,0%	0,0%	-0,0 pt	0,0%	0,0 pt	0,0%	0,0 pt
Autres actifs	222 402	221 773	-0,3%	230 032	3,7%	241 018	4,8%
Poids	4,6%	4,3%	-0,3 pt	4,0%	-0,3 pt	3,9%	-0,2 pt
Titres de participation et emplois assimilés	501	501	0,0%	501	0,0%	501	0,0%
Poids	0,0%	0,0%	0,0 pt	0,0%	0,0 pt	0,0%	0,0 pt
Créances subordonnées	0	0	-	0	-	0	-
Poids	0,0%	0,0%	0,0 pt	0,0%	0,0 pt	0,0%	0,0 pt
Immobilisations données en crédit-bail et en location	1 581 189	1 684 073	6,5%	1 897 649	12,7%	2 179 497	14,9%
Poids	32,9%	32,9%	0,0 pt	33,3%	0,3 pt	35,0%	1,8 pt
Immobilisations incorporelles	71 289	250 090	250,8%	251 601	0,6%	252 965	0,5%
Poids	1,5%	4,9%	3,4 pts	4,4%	-0,5 pt	4,1%	-0,3 pt
Immobilisations corporelles	75 919	111 981	47,5%	102 503	-8,5%	94 277	-8,0%
Poids	1,6%	2,2%	0,6 pt	1,8%	-0,4 pt	1,5%	-0,3 pt
Total Actif	4 804 732	5 114 074	6,4%	5 703 351	11,5%	6 222 608	9,1%

Sources : SALAFIN, TASLIF

Le graphique ci-dessous illustre la structure prévisionnelle de l'Actif de SALAFIN Nouvel Ensemble sur les trois prochaines années :



Sources : SALAFIN, TASLIF

Les créances sur la clientèle et les immobilisations données en crédit-bail et en locations sont les postes les plus importants de l'actif de SALAFIN Nouvel Ensemble avec environ 90% du total bilan sur les trois prochaines années.

CREANCES SUR LA CLIENTELE :

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'encours du crédit à la consommation de SALAFIN Nouvel Ensemble sur les trois prochaines années :

KMAD	2017 proforma	2018e	Var. 17/18	2019p	Var. 18/19	2020p	Var. 19/20
Encours (<i>hors synergies</i>)	2 845 701	2 793 608	-1,8%	3 087 355	10,5%	3 212 576	4,1%
Encours de la nouvelle Production distribuée via le réseau de Saham Assurance (<i>Synergies</i>)	0	51 187	-	132 849	159,5%	240 913	81,3%
Encours	2 845 701	2 844 795	0,0%	3 220 204	13,2%	3 453 489	7,2%
Produit d'intérêt (B)	332 024	302 514	-8,9%	327 472	8,3%	356 485	8,9%
Taux moyen de sortie (B/A)	11,7%	10,6%	-1,0 pt	10,2%	-0,5 pt	10,3%	0,2 pt

Sources : SALAFIN, TASLIF

L'encours de SALAFIN Nouvel Ensemble devrait rester stable sur période 2017/2018 notamment grâce aux synergies avec Saham Assurance avant d'augmenter de 13,2% et de 7,2% en 2019 et en 2020 respectivement.

Le management de SALAFIN Nouvel Ensemble prévoit de totaliser un encours de 3 453 MMAD à horizon 2020.

Le taux moyen de sortie devrait baisser de 1 point passant ainsi de 11,7% à 10,6% avant de se stabiliser en 2019/2020 aux alentours de 10,3%.

LOA :

Le tableau ci-dessous présente l'évolution prévisionnelle de l'encours de SALAFIN Nouvel Ensemble en termes de LOA sur les trois prochaines années :

KMAD	2017 proforma	2018e	Var. 17/18	2019p	Var. 18/19	2020p	Var. 19/20
Encours LOA (<i>hors synergies</i>)	1 581 189	1 671 526	5,7%	1 870 768	11,9%	2 137 541	14,3%
Encours de la nouvelle Production distribuée via le réseau de Saham Assurance (<i>Synergies</i>)	0	12 547	-	26 881	114,2%	41 956	56,1%
Encours LOA	1 581 189	1 684 073	6,5%	1 897 649	12,7%	2 179 497	14,9%

Sources : SALAFIN, TASLIF

L'encours LOA de SALAFIN Nouvel Ensemble devrait enregistrer une progression de 6,5% en 2018 passant ainsi de 1 581 MMAD proforma à 1 684 MMAD. Cette tendance haussière devrait se confirmer pour les deux années qui suivent, en effet, SALAFIN Nouvel Ensemble prévoit une hausse de son encours LOA de 12,7% et de 14,9% en 2019 et en 2020 respectivement.

SYNTHESE DE L'ENCOURS PREVISIONNEL DE SALAFIN NOUVEL ENSEMBLE SUR LES TROIS PROCHAINES ANNEES :

Le tableau ci-dessous synthétise les prévisions de SALAFIN Nouvel Ensemble en termes d'encours (crédit à la consommation & LOA) sur les trois prochaines années :

KMAD	2017 proforma	2018	Var. 17/18	2019	Var. 18/19	2020	Var. 19/20
Encours (crédits à la consommation)	2 845 701	2 793 608	-1,8%	3 087 355	10,5%	3 212 576	4,1%
Encours LOA	1 581 189	1 671 526	5,7%	1 870 768	11,9%	2 137 541	14,3%
Synergies (crédits à la consommation & LOA)	0	63 734	-	159 730	150,6%	282 869	77,1%
Encours global	4 426 890	4 528 868	2,3%	5 117 853	13,0%	5 632 986	10,1%

Sources : SALAFIN, TASLIF

L'encours global de SALAFIN Nouvel Ensemble (crédits à la consommation & LOA) devrait s'améliorer de 2,3% en 2018 grâce à l'évolution de 5,7% de l'encours LOA et ce malgré la baisse prévue de l'encours des crédits à la consommation de 1,8%. Sur les trois prochaines années l'encours de SALAFIN Nouvel Ensemble devrait augmenter de 13,0% et de 10,1% en 2019 et en 2020 respectivement pour atteindre 5 633 MMAD à fin 2020.

A horizon 2020, SALAFIN Nouvel Ensemble prévoit une contribution de 283 MMAD d'encours prévisionnel réalisé avec Saham Assurance.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du passif prévisionnel de SALAFIN Nouvel Ensemble :

KMAD	2017 proforma	2018e	Var. 17/18	2019p	Var. 18/19	2020p	Var. 19/20
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	0	0	-	0	-	0	-
Poids (%)	0,0%	0,0%	0,0 pt	0,0%	0,0 pt	0,0%	
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	656 972	453 033	-31,0%	779 195	72,0%	1 235 255	58,5%
Poids (%)	13,7%	8,9%	-4,8 pts	13,7%	4,8 pts	19,9%	6,2 pts
Dépôts de la clientèle	405 142	587 042	44,9%	695 982	18,6%	802 446	15,3%
Poids (%)	8,4%	11,5%	3,0 pts	12,2%	0,7 pt	12,9%	0,7 pt
Titres de créance émis	2 039 457	2 054 685	0,7%	2 098 875	2,2%	1 941 181	-7,5%
Poids (%)	42,4%	40,2%	-2,7 pts	36,8%	-3,4 pts	31,2%	-5,6 pts
Autres passifs	684 285	823 873	20,4%	909 290	10,4%	1 007 728	10,8%
Poids (%)	14,2%	16,1%	1,9 pts	15,9%	-0,2 pt	16,2%	0,3 pt
Provisions pour risques et charges	12 011	11 683	-2,7%	11 683	0,0%	11 683	0,0%
Poids (%)	0,2%	0,2%	0,0 pt	0,2%	0,0 pt	0,2%	0,0 pt
Provisions réglementées	12 209	12 209	0,0%	12 209	0,0%	12 209	0,0%
Poids (%)	0,3%	0,2%	0,0 pt	0,2%	0,0 pt	0,2%	0,0 pt
Réserves et primes liées au capital	339 407	725 112	113,6%	725 112	0,0%	725 112	0,0%
Poids (%)	7,1%	14,2%	7,1 pts	12,7%	-1,5 pt	11,7%	-1,1 pt
Capital	454 175	294 507	-35,2%	294 507	0,0%	294 507	0,0%
Poids (%)	9,5%	5,8%	-3,7 pts	5,2%	-0,6 pt	4,7%	-0,4 pt
Report à nouveau	27 578	0	-100,0%	0	-	0	-
Poids (%)	0,6%	0,0%	-0,6 pt	0,0%	0,0 pt	0,0%	0,0 pt
Résultat net de l'exercice	173 496	151 930	-12,4%	176 499	16,2%	192 487	9,1%
Poids (%)	3,6%	3,0%	-0,6 pt	3,1%	0,1 pt	3,1%	0,0 pt
Total Passif	4 804 732	5 114 074	6,4%	5 703 351	11,5%	6 222 608	9,1%

Sources : SALAFIN, TASLIF

FONDS PROPRES & ROE :

Le tableau ci-dessous présente l'évolution prévisionnelle des fonds propres de SALAFIN Nouvel Ensemble ainsi que leur rentabilité sur les trois prochaines années :

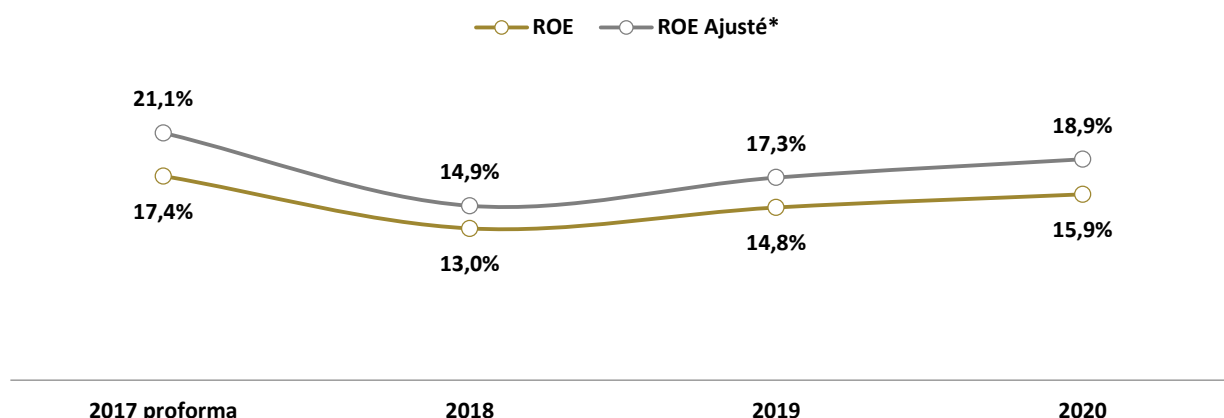
KMAD	2017 proforma	2018e	Var. 17/18	2019p	Var. 18/19	2020p	Var. 19/20
Fonds propres	994 656	1 171 549	17,8%	1 196 118	2,1%	1 212 106	1,3%
Résultat net	173 496	151 930	-12,4%	176 499	16,2%	192 487	9,1%

Sources : SALAFIN, TASLIF

Les fonds propres de SALAFIN Nouvel Ensemble devraient dépasser le MAD 1,1 milliard contre un proforma 2017 de 995 MMAD soit une progression de 17,8% suite à l'incorporation de la prime de fusion de 460 MMAD.

En 2019 et 2020 les fonds propres de SALAFIN Nouvel Ensemble devraient évoluer de 2,1% et de 1,3% pour arriver à MAD 1,2 milliard à fin 2020.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution prévisionnelle de la rentabilité des fonds propres (ROE) :



Sources : SALAFIN, TASLIF

* ROE Ajusté = Résultat net / (fonds propres – résultat net)

Le ROE¹¹⁴ de SALAFIN Nouvel Ensemble devrait baisser en 2018 de 4,4 points suite à la baisse de 12,4% du résultat net et l'augmentation des fonds propres de 17,8%.

Sur les deux années suivantes le ROE de SALAFIN Nouvel Ensemble devrait progresser de 1,8 point puis de 1,1 point pour atteindre 15,9% en 2020.

RATIO DE SOLVABILITE :

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des fonds propres et des risques encourus par SALAFIN Nouvel Ensemble ainsi que le ratio de solvabilité estimé sur les trois prochaines années :

KMAD	2017 proforma	2018e	Var. 17/18	2019p	Var. 18/19	2020p	Var. 19/20
Fonds propres estimés (A)	994 656	1 171 549	17,8%	1 196 118	2,1%	1 212 106	1,3%
Risques encourus estimés (B)	4 225 611	4 025 731	-4,7%	4 388 252	9,0%	4 656 354	6,1%
Ratio de solvabilité (A)/(B)	23,5%	29,1%	5,6 pts	27,3%	-1,8 pt	26,0%	-1,2 pt

Sources : SALAFIN, TASLIF

Le ratio de solvabilité de SALAFIN Nouvel Ensemble devrait rester sur un niveau confortable sur les trois prochaines années.

¹¹⁴ ROE = résultat net / fonds propres

Ces ratios permettent à SALAFIN Nouvel Ensemble de prétendre à une part de marché plus importante en accélérant la distribution des crédits.

Tableau de flux de trésorerie

KMAD	2018 ^e	2019 ^p	Var. 18/19	2020 ^p	Var. 19/20
(+) Produits d'exploitation bancaire perçus	1 084 159	1 146 778	5,8%	1 251 709	9,2%
(+) Récupérations sur créances amorties	4 132	1 115	-73,0%	419	-62,5%
(+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	3 557	3 605	1,3%	3 654	1,4%
(-) Charges d'exploitation bancaire versées	107 875	119 738	11,0%	134 003	11,9%
(-) Charges d'exploitation non bancaire versées	4 000	4 000	0,0%	4 000	0,0%
(-) Charges générales d'exploitation versées	139 048	145 336	4,5%	156 168	7,5%
(-) Impôts sur les résultats versés	89 228	103 658	16,2%	113 048	9,1%
I. Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	751 697	778 766	3,6%	848 563	9,0%
Variation des :					
(+) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	0	0	-	0	-
(±) Créances sur la clientèle	-1 350 519	-449 968	66,7%	-313 343	30,4%
(±) Titres de transaction et de placement	-958	0	-	0	-
(±) Autres actifs	-33 720	-8 259	75,5%	-10 985	-33,0%
(±) Immobilisations données en crédit-bail et en location	-699 704	-727 639	-4,0%	-844 955	-16,1%
(±) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	283 040	165 758	-41,4%	146 716	-11,5%
(±) Dépôts de la clientèle	223 508	108 939	-51,3%	106 464	-2,3%
(±) Titres de créance émis	624 649	44 190	-92,9%	-157 694	-456,9%
(±) Autres passifs	211 264	85 417	-59,6%	98 438	15,2%
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-742 440	-781 563	-5,3%	-975 360	-24,8%
III.FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I+II)	9 258	-2 797	-130,2%	-126 797	ns
(+) Produit des cessions d'immobilisations financières	0	0	-	0	-
(+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0	-	0	-
(-) Acquisition d'immobilisations financières	0	0	-	0	-
(-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	317 587	5 678	-98,2%	6 049	6,5%
(+) Intérêts perçus	0	0	-	0	-
(+) Dividendes perçus	0	0	-	0	-
IV.FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-317 587	-5 678	98,2%	-6 049	-6,5%
(+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	0	0	-	0	-
(+) Emission de dettes subordonnées	0	0	-	0	-
(+) Primes de Fusion	460 282	0	-100,0%	0	-
(-) Remboursement des capitaux propres et assimilés	0	0	-	0	-
(-) Intérêts versés	0	0	-	0	-
(-) Dividendes versés	140 178	151 930	8,4%	176 499	16,2%
(+) Augmentation du capital	55 058	0	-100,0%	0	-
V.FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	375 162	-151 930	-140,5%	-176 499	16,2%
VI.VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III+ IV +V)	66 832	-160 404	-340,0%	-309 344	92,9%
VII.TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	-248 508	-181 676	26,9%	-342 080	-88,3%
VIII.TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	-181 676	-342 080	-88,3%	-651 424	-90,4%

Sources : SALAFIN, TASLIF

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation devraient passer de 751,7 MMAD en 2018 à 848,6 MMAD en 2020.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement devraient passer de -317,6 MMAD composé principalement du goodwill incorporé suite à l'absorption de TASLIF en 2018 à -5,7 MMAD en 2019 puis à -6,0 MMAD en 2020.

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement sont composés principalement de dividendes versés aux actionnaires calculés sur la base d'un taux de distribution prévisionnel de 100%. En 2018, la prime de fusion et l'augmentation de capital en nominal suite à l'absorption de TASLIF viennent s'ajouter aux dividendes pour former les flux de trésorerie provenant des activités de financement. SALAFIN Nouvel Ensemble prévoit un dividende de 140,2 MMAD en 2018 puis de 151,9 MMAD et 176,5 MMAD en 2019 et 2020 respectivement.



PARTIE IX : FACTEURS DE RISQUE



I. SALAFIN

I.1. Risque client

I.1.1. Risque lié à une clientèle fonctionnaire

Le risque réside essentiellement, dans les cas de licenciement ou de départ en retraite anticipée du fonctionnaire ayant contracté le prêt. Toutefois, les cas de licenciement dans le secteur public sont marginaux. Pour remédier à ce risque, la société SALAFIN a mis en place une procédure de prélèvement bancaire en cas de départ du fonctionnaire.

I.1.2. Risque lié à une clientèle privée

Cette catégorie présente un risque plus élevé dans la mesure où les mensualités ne sont pas prélevées à la source mais par la mise en place d'un prélèvement automatique irrévocable sur un compte bancaire. Ce mode de remboursement ne constitue donc pas une garantie de règlement des échéances, notamment dans le cas où le compte bancaire est insuffisamment provisionné ou en cas de surendettement du client.

Toutefois, ce risque est réduit par la mise en place d'un processus très strict d'octroi de crédit, passant par la vérification, notamment, de la présence du demandeur sur le fichier négatif du SAAR et de sa situation financière.

I.1.3. Risque lié à une clientèle professionnelle (PME-PMI et dirigeants)

Le risque de contrepartie réside essentiellement dans les décalages de trésorerie ou de faillite des entreprises, ou encore dans les problèmes relationnels entre les dirigeants des PME-PMI ayant contracté le prêt.

Toutefois, pour minimiser ce risque, la société SALAFIN a mis en place une procédure de traitement manuelle des dossiers liés aux entreprises en vérifiant, notamment, la solvabilité de l'entreprise.

D'une manière générale, indépendamment du type de client, SALAFIN, a pour priorité d'assurer une meilleure gestion des risques, et notamment ceux de contrepartie, à travers la mise en place et le déploiement d'outils et de procédures associées au sein du Département Gestion du Risque.

I.2. Analyse du risque client

En tant qu'établissement de crédit, les sociétés de crédit à la consommation, sont tenues, selon la circulaire 19/G/2002 de BAM entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2003, de procéder au déclassement de leurs créances en souffrance et de les provisionner selon les règles édictées. Les créances pré-douteuses, douteuses et compromises sont respectivement provisionnées à hauteur de 20%, 50% ou 100% de leur montant, déductions faites des garanties, selon leur classification par degré de risque.

I.2.1. Méthode de classification et taux de provision

Opération de crédit :

Classification	Base provisionnable ¹¹⁵	Nb jours suivant échéance	Taux de provision
Créances pré-douteuses	KRD + Impayés	90 j <= impayés < 180 j	20,0%
Créances douteuses	KRD + Impayés	181 j <= impayés < 360 j	50,0%
Créances compromises	KRD + Impayés	impayés >=360 j	100,0%

¹¹⁵ Taux appliqué sur les impayés et le capital restant dû, déduction faite des garanties détenues et des agios réservés.

Opérations LOA :

Classification	Base provisionnable ¹¹⁶	Nb jours suivant échéance	Taux de provision
Créances pré-douteuses	Impayés	90 j <= impayés < 180 j	20,0%
Créances douteuses	Impayés	181 j <= impayés < 360 j	50,0%
Créances compromises	KRD + Impayés	impayés >=360 j	100,0%

I.2.2. Base de calcul de la provision

En se référant toujours à la circulaire précitée de Bank Al Maghrib, les dotations aux provisions pour dépréciation des créances clients sont calculées individuellement, client par client, en tenant compte de la totalité de la créance. Celle-ci comprend aussi bien le capital restant dû que les impayés échus et non réglés.

I.2.3. Couverture du risque

Le tableau suivant présente le taux de couverture et le taux de contentialité de Salafin sur les 3 dernières années :

En KMAD	2015	2016	Var. 15-16	2017	Var. 16-17
Provisions (1)	362 748	410 506	13,2%	381 411	-7,1%
Encours brut créances en souffrances déduction faite des garanties (2)	413 128	481 986	16,7%	423 728	-12,1%
Encours net des créances en souffrance	71 898	92 443	28,6%	132 994	43,9%
Créances pré douteuses	46 511	58 932	26,7%	45 761	-22,3%
Créances douteuses	8 438	9 327	10,5%	17 909	92,0%
Créances compromises	16 949	24 184	42,7%	69 324	186,7%
Taux de couverture = (1)/(2)	87,8%	85,2%	-2,6%	90,0%	4,8%
Taux de contentialité ¹¹⁷	17,7%	20,2%	2,5pts	17,8%	-2,4pts

Source : SALAFIN

En 2016, le taux de provisionnement des créances s'établit à 85,2% en baisse de 2.6 pts par rapport à l'année précédente. Le taux de contentialité augmente quant à lui de 2,5 pts pour atteindre 20,2%.

En 2017, le taux de provisionnement des créances s'établit à 90,0%. Ceci s'explique par un niveau des provisions qui a baissé en raison de la radiation de créances en souffrance suivi de la reprise des provisions correspondantes. De même le niveau des créances en souffrance progresse de 43,9% et s'établit à 133 MMAD en raison d'une dégradation du comportement de la clientèle.

Ainsi, le taux de contentialité enregistre une baisse de 2,4 points par rapport à l'année précédente et s'établit à 17,8%.

I.3. Risque de modification réglementaire

Le secteur du crédit à la consommation est encadré par différents textes législatifs qui régissent l'ensemble de l'activité et conditionnent la rentabilité de la filière.

En 2008, la nouvelle loi de finances change la donne pour les sociétés de leasing et les opérateurs LOA. Effectivement, depuis le 1^{er} Janvier 2008, la TVA facturée aux clients sur les opérations de LOA n'est plus de 10% mais de 20%, éliminant ainsi le précédent décalage entre la TVA payée et la TVA facturée.

¹¹⁶ Assiette de la provision est constituée (a) des loyers échus impayés lorsque la créance est considérée comme pré-douteuse ou douteuse, (b) du total formé par les loyers échus impayés et le capital restant dû, diminué de la valeur marchande du bien lorsque la créance est classée dans la catégorie des créances compromises.

¹¹⁷ Le taux de contentialité correspond au rapport entre le montant des créances en souffrance et l'encours financier.

Suite à l'application de la loi de finances 2008, les opérations de LOA ont perdu de leur attractivité vis-à-vis des clients, leur coût étant dorénavant majoré d'une TVA de 20% au lieu de 10%. Effectivement, l'augmentation de la TVA à 20% porte le coût de la LOA quasiment au même niveau que celui d'un crédit Auto classique. La différence est qu'avec un crédit Auto, l'emprunteur est propriétaire du véhicule alors qu'il n'en est que le locataire dans le cadre d'une LOA.

Par ailleurs, la circulaire du Gouverneur de Bank Al-Maghrib n°15/G/13 du 13 Août 2013 relative au ratio de liquidité des banques fixe le ratio de liquidité à 100%. Il convient par ailleurs de noter qu'à titre transitoire, les établissements de crédit sont tenus de respecter un ratio minimum de liquidité d'un niveau de 60% à compter du 1^{er} Juillet 2015, 70% à compter du 1^{er} Juillet 2016, 80% à compter du 1^{er} Juillet 2017, 90% à compter du 1^{er} Juillet 2018 et 100% à compter du 1^{er} Juillet 2019.

I.4. Risque de remboursement anticipé

La baisse du TMIC favorise le remboursement par anticipation des dossiers en cours qui permet aux clients fonctionnaires et d'organismes conventionnés de bénéficier d'un nouveau dossier à un taux d'intérêt plus favorable. Cette pratique reste mineure, puisqu'un remboursement anticipé suppose des frais qui font que l'opération n'est pas rentable pour le client.

I.5. Risque du taux d'intérêt

Le risque de taux est un risque inhérent à l'activité de tout établissement de crédit. En effet, depuis l'instauration du TMIC par les autorités de tutelle, les établissements de crédit ont vu leurs marges s'effriter. De ce fait, pour faire face à la baisse semestrielle du TMIC, SALAFIN tente d'améliorer son taux de refinancement à travers une diversification de ses sources de financement.

I.6. Intensification de la concurrence

Dans un secteur de plus en plus concurrentiel, SALAFIN s'en prémunit par l'innovation et une agressivité commerciale, au niveau de tous les segments.

I.7. Risque opérationnel

Le risque opérationnel se définit comme étant le risque de pertes résultant de l'inadéquation ou la défaillance attribuables à des procédures, moyens humains, systèmes internes ou à des événements extérieurs, susceptibles d'impacter le bon déroulement de l'activité.

Les risques opérationnels peuvent être analysés et catégorisés selon des critères qualitatifs et quantitatifs selon leur typologie (risque global marché, veille concurrentielle, exposition portefeuille, scoring, segmentation de la clientèle selon le profil de risque, etc.).

L'organisation actuelle de Salafin, notamment à travers son pôle Risk Management, a mis en place un dispositif de gestion des risques opérationnels axé sur l'approche suivante :

- Identification et évaluation des risques opérationnels ;
- Organisation et appréciation des risques identifiés par degrés d'importance ;
- Mise en place des stratégies pour les atténuer et actions correctives.

I.8. Risque de fraude

Des réseaux organisés se sont développés depuis 2008 et incluent des faussaires et autres intermédiaires douteux, qui proposent l'obtention de crédit pour des personnes à priori inéligibles. Aussi, la détection de la fraude par l'établissement de crédit n'intervient qu'après constatation des premiers impayés.

Afin de réduire ce risque, SALAFIN a mis en place les mesures suivantes :

- Remontée des dossiers suspectés à l'audit interne et chargé de contrôle pour enquête ;
- Dans un souci de prévention, tous les dossiers suspects sont saisis au niveau d'une interface dédiée et consultables en ligne au niveau de l'historique des Fichiers Négatifs Interne SALAFIN. Il reste entendu qu'il s'agit uniquement d'un fichage à titre préventif qui permettra aux différents intervenants d'approfondir l'étude des dossiers ;
- Règle de gestion formalisant le traitement particulier des dossiers de crédits émanant des clients dont la CIN est déclarée au SAAR avec l'avertissement "CIN égarée" ;
- Mise en place d'une cellule dédiée à l'identification et suivi des dossiers frauduleux (crédits débloqués) afin de mener sans délais les actions préventives et curatives correspondantes ;
- Mise en place d'une liste noire employeur et client ;
- Mise en place d'un Comité d'Identification Fraude ;
- Enquêtes employeurs et bancaires en cas de doute sur l'authenticité des documents ;
- Poursuites judiciaires à l'encontre des fraudeurs ;
- Réunions de sensibilisation des différents acteurs internes.
- Les dossiers suspects dans le cadre de la lutte contre le risque de fraude au niveau de SALAFIN sont identifiés à travers:
 - L'historique des clients fraudeurs (CIN, RC, nom, prénom, Dénomination) et employeurs suspects (RC, dénomination) consultable en ligne, via les fichiers négatifs avant déblocage de tout nouveau crédit ;
 - Le Fichage des employeurs suspects au niveau du SI, ce qui induit le verrouillage de la validation de toute nouvelle demande de crédit émanant d'un client salarié d'un employeur suspect préalablement ;
 - En cas de doute sur l'authenticité des pièces justificatives, les enquêtes employeurs et bancaires sont effectuées ;
 - La Mise en place d'une cellule dédiée à l'identification et suivi des dossiers frauduleux (crédits débloqués) afin de mener sans délais les actions préventives (fichage du client, apporteur d'affaire, employeur selon les cas) et curatives correspondantes ;
 - Une Règle de gestion formalisant le traitement particulier des dossiers de crédit émanant des clients dont la CIN est déclarée au SAAR avec l'avertissement "CIN égarée" ;
 - La Formation et des réunions de sensibilisation des différents acteurs internes à travers l'étude des dossiers frauduleux concrets et les contrôles de concordance à effectuer ;
 - Recherche OMPIC, CNSS et SAAR.

I.9. Risque d'adossement des emplois aux ressources

Les sociétés de financement sont, de par la nature de leur activité, tenues à l'adossement de leurs emplois à des ressources présentant des caractéristiques sensiblement similaires en termes de durée.

SALAFIN et TASLIF répondent à cette exigence en diversifiant leurs sources de financement (recours aux BSF, aux concours bancaires, etc.) avec des Maturités variables.

I.10. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque pour l'établissement de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, de ses engagements à leur échéance. En ce sens, deux sources majeures peuvent générer un risque de liquidité :

- L'incapacité d'un établissement à se procurer les fonds nécessaires pour faire face à des obligations inattendues survenues à court terme, notamment un retrait massif de dépôts et un tirage de lignes hors bilan ;
- Le financement d'actifs à moyen et long terme par des passifs à court terme.

En ce sens, Bank Al-Maghrib a élaboré une directive (31/G/2007) qui arrête les principes qui doivent être adoptés par les établissements de crédit lors de la mise en place d'un processus de gestion et de surveillance du risque de liquidité.

D'autre part, la circulaire 14/G/13 fixe les dispositions relatives aux fonds propres des établissements de crédits. En effet, les établissements de crédits sont tenus de constituer en permanence, sur base individuelle et consolidée, un coussin de fonds propres dit « coussin de conservation » composé de fonds propres de base et équivalent à 2,5% des risques pondérés, après application des déductions et traitements prudentiels.

SALAFIN répond à ces exigences en ayant mis en place en interne un processus de gestion et de surveillance du risque de liquidité.

II. TASLIF

II.1. Risque client

TASLIF segmente sa clientèle en 4 catégories : clients conventionnés, fonctionnaires actifs, fonctionnaires retraités (affiliés à la CMR) et clients directs. Pour les 3 premières catégories, il s'agit des clients retenus à la source.

Clients retenus à la source :

Ce segment présente un risque de non recouvrement limité en raison :

- De la stabilité des revenus des fonctionnaires et des salariés ;
- Du prélèvement à la source des mensualités dues ;
- De la fixation du plafond d'endettement des fonctionnaires à travers la signature d'une convention entre le CNT et les sociétés de crédits.
- De la fixation d'un plafond de quotité non cessible respectant le ratio d'endettement des fonctionnaires.
- De la couverture assurance décès-invalidité.

A noter que les mensualités sont prélevées à la source par les payeurs (le CNT, CMR, organismes conventionnés, CIMR).

Les risques éventuels sur cette cible sont les non prélèvements en raison de décès, de saisie judiciaire et pour des raisons techniques comme le non chargement de fichier entre les organismes payeurs TGR et CMR dans le cadre de la convention tripartite de continuité entre la vie active du fonctionnaire et son départ en retraite en raison des problèmes informatiques entre eux, des départs en retraite anticipée avant terme ne permettant pas d'avoir une pension suffisante pour être prélevé, des personnes passées en retraite mais rappelées par leurs administrations pour revenir à la vie active etc.

Le risque décès est certes couvert par une assurance, mais comme le risque opérationnel existe en matière de renseignement des bulletins de souscription par les clients, la compagnie rejette des demandes de remboursement, ce qui se traduit par des provisions pour risque en attendant le sort des procédures contre les ayants droits.

Clients directs :

Contrairement aux clients conventionnés et aux retraités, les mensualités dues par les clients directs ne sont pas prélevées à la source. En effet, Le remboursement du crédit est effectué via des prélèvements automatiques ou par des lettres de change normalisées et dépend de la disponibilité des fonds au moment du prélèvement.

Ce segment présente un risque de non recouvrement. Toutefois, il est atténué par la mise en place de critères de sélection et d'étude de dossiers.

II.2. Risque liés à l'évolution du TMIC

La rentabilité de TASLIF est liée à l'évolution du TMIC qui plafonne le taux de sortie maximum à appliquer par les sociétés du secteur et en conséquence leurs marges.

Suite à la publication de la circulaire de Bank Al-Maghrib n°19/G/2006, le TMIC est corrigé au 1^{er} avril de chaque année par la variation du taux des dépôts bancaires à 6 mois et 1 an enregistrée au cours de l'année civile antérieure.

La baisse continue qu'a connue le TMIC depuis 1997 a eu un impact négatif sur la rentabilité du secteur et plus particulièrement les petites structures qui ont été contraintes de compresser leurs marges parallèlement à l'augmentation du coût de refinancement et à la baisse du TMIC.

II.3. Risque liés à l'évolution des taux

A l'instar de tous les établissements financiers, TASLIF est exposée au risque de taux d'intérêt. Une hausse des taux d'intérêt sur le marché impliquerait un renchérissement du coût de refinancement. Dans ce contexte, TASLIF a pu maintenir sa rentabilité grâce à la maîtrise de son coût de refinancement à travers la mise en place d'une politique de refinancement basée sur la diversification des ressources (émission de BSF, emprunts obligataires, substitution des facilités de caisse par des crédits spot, etc.).

Par ailleurs, TASLIF est dotée d'un logiciel de gestion de trésorerie permettant le suivi au quotidien de l'évolution de sa trésorerie et donc une meilleure optimisation des coûts de refinancement.

II.4. Risque de liquidité

TASLIF détermine ses besoins nets de liquidité à l'occasion de l'arrêté de ses budgets et négocie la révision des autorisations pour assurer à tout moment ses exigibilités et honorer ses engagements de financement envers sa clientèle. Pour cela, elle adosse les emplois aux ressources.

Par ailleurs TASLIF diversifie ses ressources de refinancement par le recours au marché financier à travers des émissions d'emprunts obligataires, de BSF et en faisant appel public à l'épargne (augmentation de capital).

II.5. Risque d'inadéquation actif-passif

De par la nature de leur activité, les sociétés de financement doivent estimer et piloter l'équilibre entre leurs ressources et les emplois au regard des risques pris, sous contrainte d'un niveau de rentabilité. Afin de préserver la rentabilité et la liquidité, ces sociétés doivent adosser leurs emplois à des ressources présentant des similitudes en termes de durée.

TASLIF répond à cette exigence.

II.6. Risque réglementaire

Dans un environnement en pleine mutation, la Banque Centrale s'est employée à renforcer le cadre légal et réglementaire applicable aux établissements de crédit pour l'aligner sur les standards internationaux.

A cet égard, Bank Al-Maghrib a revu le niveau de capital minimum requis pour les sociétés de crédit à la consommation, le portant à 50 millions de dirhams au lieu de 20 millions et ce, en vertu de la circulaire n°1/G/2011. Les sociétés qui ne disposent pas de ce capital minimum disposent d'une année à compter de la date de publication de l'arrêté du ministre de l'Économie et des Finances portant homologation de la circulaire n°1/G/11 au Bulletin Officiel.

D'autre part, le coefficient minimum de solvabilité a été fixé à 12%¹¹⁸. Les établissements de crédit sont tenus de respecter en permanence ce coefficient, sur base consolidée ou sous-consolidée et/ou individuelle.

Par ailleurs, la loi édictant des mesures de protection du consommateur a été adoptée et publiée au Bulletin officiel n°5932 du 07 avril 2011. Dans son esprit, la loi vise à instaurer des règles efficaces pour la défense du consommateur, la protection de ses intérêts économiques et son information dans un cadre de transparence.

¹¹⁸ Circulaire modifiant la circulaire n° 26/G/2006 du 5 décembre 2006, relative aux exigences en fonds propres portant sur les risques de crédit, de marché et opérationnels des établissements de crédit, selon l'approche standard

Ces mesures sont respectées par TASLIF et ne devraient pas avoir un impact négatif sur l'activité de la société. Toutefois, le ratio de solvabilité de TASLIF s'établit à 19,6% en 2016.

En cas de non-conformité aux règles de Bank Al-Maghrib, cette dernière envoie une mission d'audit dans la société concernée en vue de mettre en place des recommandations pour rétablir la situation.

II.7. Risque fiscal

Le risque fiscal découlerait d'une interprétation différente d'appréciation et de comptabilisation par l'administration fiscale notamment en ce qui concerne les règles de provisionnement de Bank Al-Maghrib.

II.8. Risque opérationnel

L'affaire d'escroquerie subie par TASLIF a obligé la société de prendre de plus en plus considération du risque opérationnel auquel elle est exposée compte tenu de la nature de son activité.

A travers sa nouvelle organisation et ses divers chantiers lancés, TASLIF a renforcé sa maîtrise des risques opérationnels. En effet, la cartographie des risques opérationnels ainsi que les travaux de revue des processus métiers ont permis une meilleure visibilité sur les risques potentiels. A partir de ces travaux, TASLIF élabore son manuel des procédures ainsi que ses états de reporting. Des entités de contrôle ont été mises en place : une entité de contrôle comptable ainsi qu'une entité Contrôle et Pilotage du Recouvrement et Contentieux.

TASLIF après avoir géré au sein du service commercial le SAV, prévoit dans sa nouvelle organisation une entité dédiée au service après-vente qui aura pour mission la gestion des réclamations clients et le suivi de leur dénouement.

II.9. Risque informatique

En 2015, TASLIF a engagé plusieurs investissements afin de se prémunir contre les risques informatiques liés à son activité, notamment :

- La migration vers la dernière version d'Evolan Pack (V. 4), cette version apporte beaucoup de nouveautés fonctionnelles et de performance en ligne avec le plan de développement commercial lancé par Taslif ;
- La modélisation de nouvelles grilles de score et la mise en œuvre de leur moteur de calcul permettant d'une part de maintenir et d'améliorer la qualité de risque rigoureuse adoptée par Taslif, et d'autre part, de sécuriser et d'automatiser davantage les circuits de validation et d'octroi des crédits sur la base de conditions et de normes standards et adaptés au marché ;
- Et, la refonte de la plateforme de Business Intelligence par la mise en place d'un outil réputé et puissant intégrant l'ensemble des indicateurs et des tableaux de bord exploités notamment pour l'appréciation des performances et la prévention des risques.

Plan de secours informatique

En 2011, en phase avec les recommandations de Bank Al Maghrib, Taslif a délocalisé son site de back up à l'agence de Marrakech dans le cadre d'un plan de secours informatique réalisé au fur et mesure à travers l'intégration successive des applications les plus sensibles et finalisé pour l'ensemble du système d'information en 2015.

Ce dispositif de secours, permet en cas de sinistre grave surgi au niveau de la plateforme informatique de mettre à la disposition des opérationnels une plateforme de back up permettant d'assurer la continuité d'activité.

Sécurité du système d'information

Au niveau de la sécurité des données et du réseau, Taslif dispose depuis 2009 d'une plateforme réseau sécurisée reliant l'ensemble de ses points de vente au cœur des systèmes d'information et d'une connexion Extranet hautement sécurisé dédiée au réseau externe constitué de correspondant et d'apporteur d'affaires basée sur une authentification physique.

Taslif dispose d'un système de contrôle des procédures informatique intégrant des activités de contrôle permanent. De même, des missions d'audit de la sécurité et de l'exploitation informatiques sont régulièrement menées par le département de l'audit interne.

Les procédures de développement et d'administration des systèmes sont formalisées et leur exécution est soumise aux contrôles et à la validation de la fonction assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Le système de gestion des habilitations gère la stratégie de sécurité des données métier définie par le management, il permet de gérer les autorisations d'accès et de tracer l'ensemble des interventions des équipes informatiques.

II.10. Risque concurrentiel

Le secteur du crédit à la consommation présente à la fois (i) une très forte concentration (il est en effet dominé par deux opérateurs majeurs) et (ii) une très forte intégration car ces sociétés de crédit sont adossées à des banques.

De ce fait, TASLIF cherche à bénéficier de synergies avec le réseau de sa société mère SAHAM Assurance, afin d'assurer une meilleure couverture du territoire national et d'améliorer en conséquence sa part de marché.



PARTIE X : FAITS EXCEPTIONNELS



SALAFIN

Salafin a reçu, en Juin 2018, un avis de vérification par l'administration fiscale au titre de l'Impôt sur les Sociétés (IS) et l'Impôt sur le Revenu (IR) pour la période allant de Janvier 2014 à Décembre 2017 ainsi que la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) pour la période allant de Janvier 2010 à Décembre 2017. A ce jour, la Société n'a pas encore reçu de notification de la part de l'Administration Fiscale.

Suite au dépôt par Salafin de demandes d'attestations de régularité auprès des services de la CNSS, ces derniers ont porté à la connaissance de la société de sommes dues de 93,5 KMAD au titre des périodes 2016 et antérieures. La société a informé la CNSS par écrit que ces situations ne sont pas à jour et ne reflètent pas la réalité de leurs comptes respectifs.

SALAFIN a entamé des procédures de clarification et de régularisation de leurs situations vis à vis de la CNSS, selon les dispositifs en vigueur. Cependant, ces faits n'ont pas d'incidences significatives sur les résultats, la situation financière ou l'activité de la société.

I. TASLIF

Durant l'année 2017, TASLIF a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur l'impôt sur les sociétés au titre des exercices 2010, 2013, 2014, 2015 et 2016, l'impôt sur le revenu au titre des années 2013, 2014, 2015 et 2016 et la taxe sur la Valeur Ajoutée du 01/01/2009 au 31/12/2016.

A l'issue de cette mission et après des échanges et réunions avec les services de l'administration fiscale, l'opération a été dénouée par la signature d'un protocole d'accord avec la Direction Générale des Impôts pour le règlement définitif et irrévocable d'un montant fixé à 15,5 millions de dirhams.

En conséquence, le résultat net annuel au titre de l'exercice 2017, est impacté par cette charge exceptionnelle.

Taslif fait l'objet d'une OPA obligatoire initiée par Sanlam Emerging Markets Ireland Limited, Saham SA, Saham Finances, Saham Finances Participations, Saham Assurance, Sanam Holding et M. Said ALJ dont la durée s'étend entre le 11 et le 17 Décembre 2018. Le nombre de titres visé est de 1 556 911 actions pour un prix de 24 MAD par action ainsi que 348 droits d'attribution pour un prix de 200 MAD par droit, le montant maximum de l'Offre est de 37,4 MMAD.

Suite au dépôt par Taslif de demandes d'attestations de régularité auprès des services de la CNSS, ces derniers ont porté à la connaissance de la société de sommes dues de 84,3 KMAD datant de 2000 à 2003. La société a informé la CNSS par écrit que ces situations ne sont pas à jour et ne reflètent pas la réalité de leurs comptes respectifs.

Taslif a entamé des procédures de clarification et de régularisation de leurs situations vis à vis de la CNSS, selon les dispositifs en vigueur. Cependant, ces faits n'ont pas d'incidences significatives sur les résultats, la situation financière ou l'activité de la société.

II. Saham Assurance

La compagnie Saham Assurance fait l'objet, depuis juin 2018, d'un contrôle fiscal au titre de l'Impôt sur les Sociétés, la Taxe sur la Valeur Ajoutée et l'Impôt sur les Revenus, au titre des exercices 2016 et 2017. A cette date, aucune notification n'a été émise par l'administration fiscale. De ce fait, la société n'est pas en mesure de se prononcer sur les conséquences financières éventuelles du dénouement de ce contrôle fiscal.

Saham Assurance fait l'objet d'une OPA obligatoire initiée par Sanlam Emerging Markets Ireland Limited, Saham SA, Saham Finances et Saham Finances Participations. Le nombre d'actions visé est de 823 844 actions pour un prix de 1 450 MAD par action, le montant maximum de l'Offre est de 1,2 Mrds MAD.



PARTIE X : AFFAIRES CONTENTIEUSES ET LITIGES



En 2017, TASLIF a eu deux litiges sociaux provisionnés conformément aux jugements reçus. A fin septembre 2018, TASLIF n'a eu aucun litige social.



PARTIE XI : ANNEXES



Etats de synthèse de SALAFIN sur les trois derniers exercices - Comptes sociaux

Bilans des trois derniers exercices

Bilan de l'exercice 2017 :

ACTIF	31/12/2017	31/12/2016
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	9 210,34	24 168,24
	0,00	0,00
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	0,00	0,00
. A vue	0,00	0,00
. A terme	0,00	0,00
Créances sur la clientèle	1 581 170 504,87	1 524 731 877,33
. Crédits de trésorerie et à la consommation	1 448 176 549,89	1 432 289 617,39
. Crédits à l'équipement	0,00	0,00
. Crédits immobiliers	0,00	0,00
. Autres crédits	132 993 954,98	92 442 259,94
Créances acquises par affacturage	0,00	0,00
Titres de transaction et de placement	3 035,93	207 085,93
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0,00	0,00
. Autres titres de créance	0,00	0,00
. Titres de propriété	3 035,93	207 085,93
Autres actifs	188 052 591,27	164 292 061,35
Titres d'investissement	0,00	0,00
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0,00	0,00
. Autres titres de créance	0,00	0,00
Titres de participation et emplois assimilés	400 884,00	400 884,00
Créances subordonnées	0,00	0,00
Immobilisations données en crédit-bail et en location	1 483 506 320,18	1 758 330 715,10
Immobilisations incorporelles	12 152 164,03	7 963 425,85
Immobilisations corporelles	46 067 608,92	45 948 323,55
Total de l'Actif	3 311 362 319,54	3 501 898 541,35

PASSIF	31/12/2017	31/12/2016
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	0	0
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	248 517 121	206 610 197
. A vue	248 517 121	206 610 197
. A terme	0	0
Dépôts de la clientèle	363 534 224	636 067 603
. Comptes à vue créditeurs	0	0
. Comptes d'épargne	0	0
. Dépôts à terme	0	0
. Autres comptes créditeurs	363 534 224	636 067 603
Titres de créance émis	1 430 035 987	1 307 706 654
. Titres de créance négociables	1 430 035 987	1 307 706 654
. Emprunts obligataires	0	0
. Autres titres de créance émis	0	0
Autres passifs	612 608 742	697 590 222
Provisions pour risques et charges	0	0
Provisions réglementées	12 209 217	11 242 884
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	0	0
Dettes subordonnées	0	0
Ecart de réévaluation	0	0
Réserves et primes liées au capital	264 829 356	264 724 055
Capital	239 449 700	239 449 700

Actionnaires. Capital non versé (-)	0	0
Report à nouveau (+/-)	0	0
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	0	0
Résultat net de l'exercice (+/-)	140 177 972	138 507 227
Total du Passif	3 311 362 320	3 501 898 541

Bilan de l'exercice 2016 :

ACTIF	31/12/2016	31/12/2015
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	24 168,24 0,00	10 389,18 0,00
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	0,00	0,00
. A vue	0,00	0,00
. A terme	0,00	0,00
Créances sur la clientèle	1 524 731 877,33	1 429 274 304,57
. Crédits de trésorerie et à la consommation	1 432 289 617,39	1 357 376 452,96
. Crédits à l'équipement	0,00	0,00
. Crédits immobiliers	0,00	0,00
. Autres crédits	92 442 259,94	71 897 851,61
Créances acquises par affacturage	0,00	0,00
Titres de transaction et de placement	207 085,93	207 085,93
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0,00	0,00
. Autres titres de créance	0,00	0,00
. Titres de propriété	207 085,93	207 085,93
Autres actifs	164 292 061,35	166 064 600,46
Titres d'investissement	0,00	0,00
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0,00	0,00
. Autres titres de créance	0,00	0,00
Titres de participation et emplois assimilés	400 884,00	300 884,00
Créances subordonnées	0,00	0,00
Immobilisations données en crédit-bail et en location	1 758 330 715,10	1 714 203 427,64
Immobilisations incorporelles	7 963 425,85	6 183 974,17
Immobilisations corporelles	45 948 323,55	48 099 029,63
Total de l'Actif	3 501 898 541,35	3 364 343 695,58

PASSIF	31/12/2016	31/12/2015
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	0,00	0,00
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	206 610 197,32	320 330 833,51
. A vue	206 610 197,32	219 560 931,99
. A terme	0,00	100 769 901,52
Dépôts de la clientèle	636 067 602,55	547 955 611,04
. Comptes à vue créditeurs	0,00	0,00
. Comptes d'épargne	0,00	0,00
. Dépôts à terme	0,00	0,00
. Autres comptes créditeurs	636 067 602,55	547 955 611,04
Titres de créance émis	1 307 706 653,69	1 148 535 277,02
. Titres de créance négociables	1 307 706 653,69	1 148 535 277,02
. Emprunts obligataires	0,00	0,00
. Autres titres de créance émis	0,00	0,00
Autres passifs	697 590 222,04	696 685 616,51
Provisions pour risques et charges	0,00	0,00
Provisions réglementées	11 242 883,53	10 176 273,43
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	0,00	0,00
Dettes subordonnées	0,00	0,00

Ecart de réévaluation	0,00	0,00
Réserves et primes liées au capital	264 724 055,07	275 938 146,00
Capital	239 449 700,00	239 449 700,00
Actionnaires. Capital non versé (-)	0,00	0,00
Report à nouveau (+/-)	0,00	0,00
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	0,00	0,29
Résultat net de l'exercice (+/-)	138 507 227,15	125 272 237,78
Total du Passif	3 501 898 541,35	3 364 343 695,58

Bilan de l'exercice 2015 :

ACTIF	31/12/2015	31/12/2014
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	10 389,18	17 191,58
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	0,00	0,00
. A vue	0,00	0,00
. A terme	0,00	0,00
Créances sur la clientèle	1 429 274 304,57	1 343 367 061,63
. Crédits de trésorerie et à la consommation	1 357 376 452,96	1 280 785 358,43
. Crédits à l'équipement	0,00	0,00
. Crédits immobiliers	0,00	0,00
. Autres crédits	71 897 851,61	62 581 703,20
Créances acquises par affacturage	0,00	0,00
Titres de transaction et de placement	207 085,93	2 367 614,50
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0,00	358 400,00
. Autres titres de créance	0,00	0,00
. Titres de propriété	207 085,93	2 009 214,50
Autres actifs	166 064 600,46	200 182 672,22
Titres d'investissement	0,00	0,00
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0,00	0,00
. Autres titres de créance	0,00	0,00
Titres de participation et emplois assimilés	300 884,00	300 884,00
Créances subordonnées	0,00	0,00
Immobilisations données en crédit-bail et en location	1 714 203 427,64	1 773 445 200,15
Immobilisations incorporelles	6 183 974,17	4 756 634,24
Immobilisations corporelles	48 099 029,63	44 703 099,61
Total de l'Actif	3 364 343 695,58	3 369 140 357,93

PASSIF	31/12/2015	31/12/2014
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	0,00	0,00
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	320 330 833,51	399 447 678,31
. A vue	219 560 931,99	198 142 173,93
. A terme	100 769 901,52	201 305 504,38
Dépôts de la clientèle	547 955 611,04	538 001 760,48
. Comptes à vue créditeurs	0,00	0,00
. Comptes d'épargne	0,00	0,00
. Dépôts à terme	0,00	0,00
. Autres comptes créditeurs	547 955 611,04	538 001 760,48
Titres de créance émis	1 148 535 277,02	1 115 962 542,04
. Titres de créance négociables	1 148 535 277,02	1 115 962 542,04
. Emprunts obligataires	0,00	0,00
. Autres titres de créance émis	0,00	0,00
Autres passifs	696 685 616,51	685 875 191,70
Provisions pour risques et charges	0,00	0,00
Provisions réglementées	10 176 273,43	9 107 471,11

Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	0,00	0,00
Dettes subordonnées	0,00	0,00
Ecart de réévaluation	0,00	0,00
Réserves et primes liées au capital	275 938 146,00	275 564 256,00
Capital	239 449 700,00	239 449 700,00
Actionnaires. Capital non versé (-)	0,00	0,00
Report à nouveau (+/-)	0,00	0,00
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	0,29	0,34
Résultat net de l'exercice (+/-)	125 272 237,78	105 731 757,95
Total du Passif	3 364 343 695,58	3 369 140 357,93

Hors bilan des trois derniers exercices

Hors bilan de l'exercice 2017

HORS BILAN (KMAD)	31/12/2017	31/12/2016
ENGAGEMENTS DONNES	40 864	41 019
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	40 864	41 019
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle		
Titres achetés à réméré		
Autres titres à livrer		
ENGAGEMENTS RECUS	951 483	993 390
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	951 483	993 390
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		
Titres vendus à réméré		
Autres titres à recevoir		

Hors bilan de l'exercice 2016

HORS BILAN	31/12/2016	31/12/2015
ENGAGEMENTS DONNES	41 019	44 138
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	41 019	44 138
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle		
Titres achetés à réméré		
Autres titres à livrer		
ENGAGEMENTS RECUS	993 390	1 279 669
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	993 390	1 279 669
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		
Titres vendus à réméré		
Autres titres à recevoir		

Hors bilan de l'exercice 2015

HORS BILAN	31/12/2015	31/12/2014
ENGAGEMENTS DONNES	44 138	38 257
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	44 138	38 257
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle		
Titres achetés à réméré		
Autres titres à livrer		
ENGAGEMENTS RECUS	1 279 669	900 552
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 279 669	900 552
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		
Titres vendus à réméré		
Autres titres à recevoir		

Comptes de Produits et Charges des trois derniers exercices

Comptes des Produits et Charges de l'exercice 2017

CPC	31/12/2017	31/12/2016
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	944 078 688,07	936 509 007,41
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	0,00	0,00
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	182 330 949,75	175 217 302,71
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	0,00	0,00
Produits sur titres de propriété	5 047 672,72	2 006 763,57
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	611 678 603,48	620 448 811,88
Commissions sur prestations de service	143 828 471,59	138 402 593,07
Autres produits bancaires	1 192 990,53	433 536,18
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	562 133 178,37	565 259 545,23
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	7 030 959,78	13 384 445,93
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	0,00	0,00
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	45 990 362,47	46 039 243,34
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	496 928 864,18	493 909 443,58
Autres charges bancaires	12 182 991,94	11 926 412,38
PRODUIT NET BANCAIRE	381 945 509,70	371 249 462,18
Produits d'exploitation non bancaire	5 725 250,89	4 425 600,11
Charges d'exploitation non bancaire	0,00	0,00
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	100 998 889,31	106 429 459,03
Charges de personnel	43 003 067,42	50 518 530,46
Impôts et taxes	1 072 225,39	928 490,07
Charges externes	50 373 554,39	49 283 605,54
Autres charges générales d'exploitation	203 635,49	46 607,91
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	6 346 406,62	5 652 225,05
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURABLES	194 432 539,89	50 665 327,80
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	72 648 798,34	49 234 948,47
Pertes sur créances irrécouvrables	120 407 397,55	0,00
Autres dotations aux provisions	1 376 344,00	1 430 379,33
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	127 049 389,64	2 907 648,34
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	122 298 094,80	2 543 879,11
Récupérations sur créances amorties	4 341 284,30	0,00
Autres reprises de provisions	410 010,54	363 769,23
RESULTAT COURANT	219 288 721,03	221 487 923,80
Produits non courants	438 320,87	202 936,42
Charges non courantes	100 302,15	1 054 550,90
RESULTAT AVANT IMPOTS SUR LES RESULTATS	219 626 739,75	220 636 309,32
Impôts sur les résultats	79 448 768,01	82 129 082,17
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	140 177 971,74	138 507 227,15

Comptes des Produits et Charges de l'exercice 2016

CPC	31/12/2016	31/12/2015
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	936 509 007,41	954 448 002,34
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	0,00	0,00
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	175 217 302,71	167 725 476,07
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	0,00	0,00
Produits sur titres de propriété	2 006 763,57	2 430 555,51
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	620 448 811,88	652 987 048,42
Commissions sur prestations de service	138 402 593,07	130 370 820,64
Autres produits bancaires	433 536,18	934 101,70
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	565 259 545,23	599 895 464,24
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	13 384 445,93	18 151 562,55
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	0,00	0,00
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	46 039 243,34	45 894 034,96
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	493 909 443,58	524 085 800,37
Autres charges bancaires	11 926 412,38	11 764 066,36
PRODUIT NET BANCAIRE	371 249 462,18	354 552 538,10
Produits d'exploitation non bancaire	4 425 600,11	3 215 566,74
Charges d'exploitation non bancaire	0,00	0,00
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	106 429 459,03	103 694 533,48
Charges de personnel	50 518 530,46	50 599 992,82
Impôts et taxes	928 490,07	1 020 811,06
Charges externes	49 283 605,54	46 973 206,23
Autres charges générales d'exploitation	46 607,91	27 355,08
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	5 652 225,05	5 073 168,29
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	50 665 327,80	208 932 077,39
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	49 234 948,47	53 109 298,16
Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00
Autres dotations aux provisions	0,00	154 311 308,29
	1 430 379,33	1 511 470,94
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	2 907 648,34	154 972 492,69
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	2 543 879,11	154 529 824,07
Récupérations sur créances amorties	0,00	0,00
Autres reprises de provisions	0,00	0,00
	363 769,23	442 668,62
RESULTAT COURANT	221 487 923,80	200 113 986,66
Produits non courants	202 936,42	235 410,03
Charges non courantes	1 054 550,90	2 579 088,71
RESULTAT AVANT IMPOTS SUR LES RESULTATS	220 636 309,32	197 770 307,98
Impôts sur les résultats	82 129 082,17	72 498 070,20
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	138 507 227,15	125 272 237,78

Comptes des Produits et Charges de l'exercice 2015

CPC	31/12/2015	31/12/2014
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	954 448 002,34	919 845 354,05
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	0,00	0,00
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	167 725 476,07	162 336 237,15
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	0,00	0,00
Produits sur titres de propriété	2 430 555,51	4 960 509,57
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	652 987 048,42	634 424 945,80
Commissions sur prestations de service	130 370 820,64	117 966 028,91
Autres produits bancaires	934 101,70	157 632,62
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	599 895 464,24	610 692 402,73
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	18 151 562,55	30 956 808,11
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	0,00	0,00
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	45 894 034,96	41 342 373,32
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	524 085 800,37	524 691 990,56
Autres charges bancaires	11 764 066,36	13 701 230,74
PRODUIT NET BANCAIRE	354 552 538,10	309 152 951,32
Produits d'exploitation non bancaire	3 215 566,74	3 328 722,06
Charges d'exploitation non bancaire	0,00	0,00
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	103 694 533,48	99 736 641,31
Charges de personnel	50 599 992,82	45 886 811,98
Impôts et taxes	1 020 811,06	957 687,08
Charges externes	46 973 206,23	47 726 424,08
Autres charges générales d'exploitation	27 355,08	3 274,94
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	5 073 168,29	5 162 443,23
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	208 932 077,39	79 530 489,73
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	53 109 298,16	45 935 594,06
Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00
Pertes sur créances irrécouvrables	154 311 308,29	32 051 867,03
Autres dotations aux provisions	1 511 470,94	1 543 028,64
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	154 972 492,69	33 373 008,37
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	0,00	0,00
Récupérations sur créances amorties	154 529 824,07	32 761 228,86
Autres reprises de provisions	0,00	0,00
Autres reprises de provisions	0,00	0,00
Autres reprises de provisions	442 668,62	611 779,51
RESULTAT COURANT	200 113 986,66	166 587 550,71
Produits non courants	235 410,03	129 192,22
Charges non courantes	2 579 088,71	2 536 607,37
RESULTAT AVANT IMPOTS SUR LES RESULTATS	197 770 307,98	164 180 135,56
Impôts sur les résultats	72 498 070,20	58 448 377,61
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	125 272 237,78	105 731 757,95

Etats des Soldes de Gestion des trois derniers exercices

Etat des Soldes de Gestion de l'exercice 2017 :

ESG	31/12/2017	31/12/2016
+ Intérêts et produits assimilés	182 330 949,75	175 217 302,71
- Intérêts et charges assimilées	53 021 322,25	59 423 689,27
MARGE D'INTERET	129 309 627,50	115 793 613,44
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	611 678 603,48	620 448 811,88
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	496 928 864,18	493 909 443,58
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	114 749 739,30	126 539 368,30
+ Commissions perçues	143 828 471,59	138 402 593,07
- Commissions servies	12 044 991,94	11 788 412,38
Marge sur commissions	131 783 479,65	126 614 180,69
± Résultat des opérations sur titres de transaction	0,00	0,00
± Résultat des opérations sur titres de placement	5 047 672,72	2 006 763,57
± Résultat des opérations de change	167 030,09	10 971,06
± Résultat des opérations sur produits dérivés	0,00	0,00
Résultat des opérations de marché	5 214 702,81	2 017 734,63
+ Divers autres produits bancaires	1 025 960,44	422 565,12
- Diverses autres charges bancaires	138 000,00	138 000,00
PRODUIT NET BANCAIRE	381 945 509,70	371 249 462,18
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	0,00	0,00
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	5 725 250,89	4 425 600,11
- Autres charges d'exploitation non bancaire	0,00	0,00
- Charges générales d'exploitation	100 998 889,31	106 429 459,03
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	286 671 871,28	269 245 603,26
± Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-66 416 816,79	-46 691 069,36
± Autres dotations nettes des reprises aux provisions	0,00	0,00
	-966 333,46	-1 066 610,10
RESULTAT COURANT	219 288 721,03	221 487 923,80
RESULTAT NON COURANT	338 018,72	-851 614,48
- Impôts sur les résultats	79 448 768,01	82 129 082,17
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	140 177 971,74	138 507 227,15
+ Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	6 346 406,62	5 652 225,05
	0,00	0,00
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	0,00	0,00
	0,00	0,00
+ Dotations aux provisions pour risques généraux	0,00	0,00
+ Dotations aux provisions réglementées	1 376 344,00	1 430 379,33
+ Dotations non courantes	0,00	0,00
- Reprises de provisions	410 010,54	363 769,23
- Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	0,00
	0,00	0,00
+ Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	0,00
	0,00	0,00
- Plus-values de cession sur immobilisations financières	0,00	0,00
+ Moins-values de cession sur immobilisations financières	0,00	0,00
- Reprises de subventions d'investissement reçues	0,00	0,00

± CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	147 490 711,82	145 226 062,30
- Bénéfices distribués	138 507 227,00	136 486 329,00
± AUTOFINANCEMENT	8 983 484,82	8 739 733,30

Etat des Soldes de Gestion de l'exercice 2016 :

ESG	31/12/2016	31/12/2015
+ Intérêts et produits assimilés	175 217 303	167 725 476
- Intérêts et charges assimilés	59 423 689	64 045 598
MARGE D'INTERET	115 793 613	103 679 879
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	620 448 812	652 987 048
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	493 909 444	524 085 800
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	126 539 368	128 901 248
+ Commissions perçues	138 402 593	130 370 821
- Commissions servies	11 788 412	11 263 783
Marge sur commissions	126 614 181	119 107 038
± Résultat des opérations sur titres de transaction	0	0
± Résultat des opérations sur titres de placement	2 006 764	2 587 094
± Résultat des opérations de change	10 971	22 388
± Résultat des opérations sur produits dérivés	0	0
Résultat des opérations de marché	2 017 735	2 609 482
+ Divers autres produits bancaires	422 565	392 891
- Diverses autres charges bancaires	138 000	138 000
PRODUIT NET BANCAIRE	371 249 462	354 552 538
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	0	0
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	4 425 600	3 215 567
- Autres charges d'exploitation non bancaire	0	0
- Charges générales d'exploitation	106 429 459	103 694 533
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	269 245 603	254 073 571
± Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-46 691 069	-52 890 782
± Autres dotations nettes des reprises aux provisions	0	0
± Autres dotations nettes des reprises aux provisions	-1 066 610	-1 068 802
RESULTAT COURANT	221 487 924	200 113 987
RESULTAT NON COURANT	-851 614	-2 343 679
- Impôts sur les résultats	82 129 082	72 498 070
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	138 507 227	125 272 238
+ Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	5 652 225	5 073 168
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	0	0
+ Dotations aux provisions pour risques généraux	0	0
+ Dotations aux provisions réglementées	0	0
+ Dotations non courantes	1 430 379	1 511 471
- Reprises de provisions	0	0
- Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	363 769	442 669
+ Moins-values de cession sur immobilisations	0	0
	0	0

incorporelles et corporelles	0	0
- Plus-values de cession sur immobilisations financières	0	0
+ Moins-values de cession sur immobilisations financières	0	0
- Reprises de subventions d'investissement reçues	0	0
± CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	145 226 062	131 414 208
- Bénéfices distribués	136 486 329	105 357 868
± AUTOFINANCEMENT	8 739 733	26 056 340

Etat des Soldes de Gestion de l'exercice 2015 :

ESG	31/12/2015	31/12/2014
+ Intérêts et produits assimilés	167 725	162 336
- Intérêts et charges assimilées	64 046	72 299
MARGE D'INTERET	103 680	90 037
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	652 987	634 425
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	524 086	524 692
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	128 901	109 733
+ Commissions perçues	130 371	117 966
- Commissions servies	11 264	13 563
Marge sur commissions	119 107	104 403
± Résultat des opérations sur titres de transaction	0	0
± Résultat des opérations sur titres de placement	2 587	4 961
± Résultat des opérations de change	22	34
± Résultat des opérations sur produits dérivés	0	0
Résultat des opérations de marché	2 609	4 994
+ Divers autres produits bancaires	393	124
- Diverses autres charges bancaires	138	138
PRODUIT NET BANCAIRE	354 553	309 153
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	0	0
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	3 216	3 329
- Autres charges d'exploitation non bancaire	0	0
- Charges générales d'exploitation	103 695	99 737
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	254 074	212 745
± Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-52 891	-45 226
± Autres dotations nettes des reprises aux provisions	-1 069	-931
RESULTAT COURANT	200 114	166 588
RESULTAT NON COURANT	-2 344	-2 407
- Impôts sur les résultats	72 498	58 448
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	125 272	105 732
+ Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	5 073	5 162
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	0	0
+ Dotations aux provisions pour risques généraux	0	0
+ Dotations aux provisions réglementées	1 511	1 543

+ Dotations non courantes	0	0
- Reprises de provisions	443	612
- Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	0	79
+ Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
- Plus-values de cession sur immobilisations financières	0	0
+ Moins-values de cession sur immobilisations financières	0	0
- Reprises de subventions d'investissement reçues	0	0
± CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	131 414	111 746
- Bénéfices distribués	105 358	93 385
± AUTOFINANCEMENT	26 056	18 361

Tableaux de Flux de Trésorerie des trois derniers exercices
Tableau de Flux de Trésorerie de l'exercice 2017 :

TFT	31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation bancaire perçus	944 078 688,07	936 509 007,41
Récupérations sur créances amorties		
Produits d'exploitation non bancaire perçus	5 725 250,89	4 425 600,11
Charges d'exploitation bancaire versées	65 204 314,19	71 350 101,65
Charges d'exploitation non bancaire versées		
Charges générales d'exploitation versées	94 652 482,69	100 777 233,98
Impôts sur les résultats versés	79 448 768,01	82 129 082,17
Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	710 498 374,07	686 678 189,72
Variation de :		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés		
Créances sur la clientèle	-56 438 627,54	-95 457 572,76
Titres de transaction et de placement	204 050,00	
Autres actifs	-23 760 529,92	1 772 539,11
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-270 584 040,00	-585 579 414,88
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés		-100 769 901,52
Dépôts de la clientèle	-272 533 378,15	88 111 991,51
Titres de créance émis	122 329 333,37	159 171 376,67
Autres passifs	-84 981 479,61	904 605,53
Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-590 764 671,85	-531 846 376,34
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	124 733 702,22	154 831 813,38
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Acquisition d'immobilisations financières		100 000,00
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	23 205 985,12	5 280 970,65
Intérêts perçus		
Dividendes perçus	5 047 672,72	
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-28 253 657,84	-5 380 970,65
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
Emission de dettes subordonnées		
Emission d'actions		
Remboursement des capitaux propres et assimilés		
Intérêts versés		
Dividendes versés	138 401 926,15	136 486 329,00
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-138 401 926,15	-136 486 329,00
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE	-41 921 881,28	12 964 513,73
TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	-206 586 029,08	-219 550 542,81
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	-248 507 910,36	-206 586 029,08

Tableau de Flux de Trésorerie de l'exercice 2016 :

TFT	31/12/2016	31/12/2015
Produits d'exploitation bancaire perçus	936 509 007,41	954 448 002,34
Récupérations sur créances amorties		
Produits d'exploitation non bancaire perçus	4 425 600,11	3 215 566,74
Charges d'exploitation bancaire versées	71 350 101,65	75 809 663,87
Charges d'exploitation non bancaire versées		
Charges générales d'exploitation versées	100 777 233,98	98 621 365,19
Impôts sur les résultats versés	82 129 082,17	72 498 070,20
Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	686 678 189,72	710 734 469,82
Variation de :		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés		
Créances sur la clientèle	-95 457 572,76	-85 907 242,94
Titres de transaction et de placement		2 160 528,57
Autres actifs	1 772 539,11	34 118 071,76
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-585 579 414,88	-520 078 488,92
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-100 769 901,52	-100 535 602,86
Dépôts de la clientèle	88 111 991,51	9 953 850,56
Titres de créance émis	159 171 376,67	32 572 734,98
Autres passifs	904 605,53	10 810 424,81
Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-531 846 376,34	-616 905 724,04
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	154 831 813,38	93 828 745,78
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Acquisition d'immobilisations financières	100 000,00	
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	5 280 970,65	9 896 438,24
Intérêts perçus		
Dividendes perçus		
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-5 380 970,65	-9 896 438,24
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
Emission de dettes subordonnées		
Emission d'actions		
Remboursement des capitaux propres et assimilés		
Intérêts versés		
Dividendes versés	136 486 329,00	105 357 868,00
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-136 486 329,00	-105 357 868,00
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE	12 964 513,73	-21 425 560,46
TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	-219 550 542,81	-198 124 982,35
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	-206 586 029,08	-219 550 542,81

Tableau de Flux de Trésorerie de l'exercice 2015 :

TFT	31/12/2015	31/12/2014
Produits d'exploitation bancaire perçus	954 448 002	919 845 354
Récupérations sur créances amorties		
Produits d'exploitation non bancaire perçus	3 215 567	3 328 722
Charges d'exploitation bancaire versées	75 809 664	86 000 412
Charges d'exploitation non bancaire versées		
Charges générales d'exploitation versées	98 621 365	94 574 198
Impôts sur les résultats versés	72 498 070	58 448 378
Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	710 734 470	684 151 088
Variation de :		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés		
Créances sur la clientèle	-85 907 243	-17 665 583
Titres de transaction et de placement	2 160 529	33 406 737
Autres actifs	34 118 072	-13 975 845
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-520 078 489	-603 781 303
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-100 535 603	-183 303 308
Dépôts de la clientèle	9 953 851	-16 301 523
Titres de créance émis	32 572 735	196 316 648
Autres passifs	10 810 425	46 792 170
Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-616 905 724	-558 512 007
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	93 828 746	125 639 082
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Acquisition d'immobilisations financières		
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	9 896 438	4 021 727
Intérêts perçus		
Dividendes perçus		
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-9 896 438	-4 021 727
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
Emission de dettes subordonnées		
Emission d'actions		
Remboursement des capitaux propres et assimilés		
Intérêts versés		
Dividendes versés	105 357 868	93 385 383
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-105 357 868	-93 385 383
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE	-21 425 560	28 231 972
TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	-198 124 982	-226 356 955
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	-219 550 543	-198 124 982

Principales méthodes d'évaluation appliquées (A1)

Les méthodes d'évaluation appliquées par SALAFIN sont celles requises par le nouveau plan comptable des établissements de crédit (PCEC).

Etat des dérogations (A2)

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NEANT	
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	NEANT	
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	NEANT	

Etat des changements de méthode (A3)

Indications des dérogations	Justification des dérogations	Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>
II. Changements affectant les règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>

Créances sur les établissements de crédit et assimilés (B1)

Tableau des créances sur les établissements de crédit et assimilés de l'exercice 2017

CREANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2017	Total 31/12/2016
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS VALEURS RECUES EN PENSION - au jour le jour - à terme PRETS DE TRESORERIE - au jour le jour - à terme PRETS FINANCIERS AUTRES CREANCES INTERETS COURUS A RECEVOIR CREANCES EN SOUFFRANCE	NEANT				0	0
TOTAL					0	0

Tableau des créances sur les établissements de crédit et assimilés de l'exercice 2016

CREANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2016	Total 31/12/2015
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS VALEURS RECUES EN PENSION - au jour le jour - à terme PRETS DE TRESORERIE - au jour le jour - à terme PRETS FINANCIERS AUTRES CREANCES INTERETS COURUS A RECEVOIR CREANCES EN SOUFFRANCE	NEANT				0	0
TOTAL					0	0

Tableau des créances sur les établissements de crédit et assimilés de l'exercice 2015

CREANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2015	Total 31/12/2014
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS VALEURS RECUES EN PENSION - au jour le jour - à terme PRETS DE TRESORERIE - au jour le jour - à terme PRETS FINANCIERS AUTRES CREANCES INTERETS COURUS A RECEVOIR CREANCES EN SOUFFRANCE	NEANT				0	0
TOTAL					0	0

Tableau des créances sur la clientèle des trois derniers exercices (B2)

Tableau des créances sur la clientèle de l'exercice 2017

Créances (En K MAD)	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2017	Total 31/12/2016
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie						
- Comptes à vues et débiteurs						
- Créances commerciales au Maroc						
- Crédit à l'exportation						
- Autres crédits de trésorerie						
Crédit à la consommation				1 448 177	1 448 177	1 432 290
Crédit à l'équipement						
Crédit immobiliers						
Autres crédits						
Créances acquises par affacturage						
Intérêts courus à recevoir						
Créances en souffrance				132 994	132 994	92 442
- Créances pré-douteuses				45 761	45 761	58 932
- Créances douteuses				17 909	17 909	9 327
- Créances compromises				69 324	69 324	24 184

Tableau des créances sur la clientèle de l'exercice 2016

Créances (En K MAD)	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2016	Total 31/12/2015
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie						
- Comptes à vues et débiteurs						
- Créances commerciales au Maroc						
- Crédit à l'exportation						
- Autres crédits de trésorerie						
Crédit à la consommation				1 432 290	1 432 290	1 357 376
Crédit à l'équipement						
Crédit immobiliers						
Autres crédits						
Créances acquises par affacturage						
Intérêts courus à recevoir						
Créances en souffrance				92 442	92 442	71 898
- Créances pré-douteuses				58 932	58 932	46 511
- Créances douteuses				9 327	9 327	8 438
- Créances compromises				24 184	24 184	16 949

Tableau des créances sur la clientèle de l'exercice 2015

Créances (En K MAD)	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2015	Total 31/12/2014
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie						
- Comptes à vues et débiteurs						
- Créances commerciales au Maroc						
- Crédit à l'exportation						
- Autres crédits de trésorerie						
Crédit à la consommation				1 357 376	1 357 376	1 280 785
Crédit à l'équipement						
Crédit immobiliers						
Autres crédits						
Créances acquises par affacturage						
Intérêts courus à recevoir						
Créances en souffrance				71 898	71 898	62 582
- Créances pré-douteuses				46 511	46 511	35 217
- Créances douteuses				8 438	8 438	8 207
- Créances compromises				16 949	16 949	19 159

Tableau des titres de participation des trois derniers exercices (B6)

Tableau des titres de participation de l'exercice 2017

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
<u>Participations dans les entreprises liées</u>									
<u>Autres titres de participation</u>		400		401	401			4 778	
Divers Ste. de Crédit à la consommation	Crédit à la consommation	0	NS	1	1	31/12/2017			
ORUS Services SA	Informatique	300	100%	300	300	31/12/2017	1 844	4 778	15 596
ORUS Assurance SA	Assurance	100	100%	100	100	31/12/2017			
TOTAL				401	401			4 778	

Tableau des titres de participation de l'exercice 2016

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
<u>Participations dans les entreprises liées</u>									
<u>Autres titres de participation</u>		400		401	401			3 145	
Divers Ste. de Crédit à la consommation	Crédit à la consommation	0	NS	1	1	31/12/2016			
ORUS Services SA	Informatique	300	100%	300	300	31/12/2016	2 343	3 145	13 362
ORUS Assurance SA	Assurance	100	100%	100	100	31/12/2016			
TOTAL				401	401			3 145	

Tableau des titres de participation de l'exercice 2015

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
<u>Participations dans les entreprises liées</u>									
<u>Autres titres de participation</u>		300		301	301			2 619	
Divers Ste. de Crédit à la consommation	Crédit à la consommation	0	NS	1	1	31/12/2015			
ORUS Services SA	Informatique	300	100%	300	300	31/12/2015	1 476	2 619	10 361
TOTAL				301	301			2 619	

Tableau des immobilisations données en crédit-bail, en location avec option d'achat et en location simple (B8)

Tableau des immobilisations données en crédit-bail, en location avec option d'achat et en location simple de l'exercice 2017

Nature (En K MAD)	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retrait au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissement		Provisions			Montant net à la fin de l'exercice
					Dotation au titre de l'exercice	Cumul des amortisse- ments	Dotation au titre de l'exercice	Reprise de provisions	Cumul de provisions	
Immobilisations données en crédit-bail et en location avec option d'achat	8 625 217	828 333	261 822	9 191 728	496 929	7 568 641	26 963		139 580	1 483 506
Crédit-bail sur immobilisations incorporelles										
Crédit-bail mobilier	8 183 171	771 278	261 822	8 692 628	496 929	7 568 641				1 123 987
- Crédit-bail mobilier en cours										
- Crédit-bail mobilier loué	8 183 171	771 278	261 822	8 692 628	496 929	7 568 641				1 123 987
- Crédit-bail mobilier non loué après résiliation										
Crédit-bail immobilier										
- Crédit-bail immobilier en cours										
- Crédit-bail immobilier loué										
- Crédit-bail immobilier non loué après résiliation										
Loyers courus à recevoir	42 779	992		43 771						43 771
Loyers restructurés										
Loyers impayés	106 638	31 794		138 432						138 432
Créances en souffrance	292 628	24 269		316 897			26 963		139 580	177 316
Immobilisation données en location simple										
Biens mobiliers en location simple										
Biens immobiliers en location simple										
Loyers courus à recevoir										
Loyers restructurés										
Loyer impayés										
Créances en souffrance										
TOTAL	8 625 217	828 333	261 822	9 191 728	496 929	7 568 641	26 963		139 580	1 483 506

Tableau des immobilisations données en crédit-bail, en location avec option d'achat et en location simple de l'exercice 2016

Nature (En K MAD)	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retrait au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissement		Provisions			Montant net à la fin de l'exercice
					Dotation au titre de l'exercice	Cumul des amortisse- ments	Dotation au titre de l'exercice	Reprise de provisions	Cumul de provisions	
Immobilisations données en crédit-bail et en location avec option d'achat	8 200 821	663 770	239 374	8 625 217	493 909	6 741 657	13 417		125 228	1 758 331
Crédit-bail sur immobilisations incorporelles										
Crédit-bail mobilier	7 830 319	590 471	237 618	8 183 171	493 909	6 741 657				1 441 514
- Crédit-bail mobilier en cours										
- Crédit-bail mobilier loué	7 830 319	590 471	237 618	8 183 171	493 909	6 741 657				1 441 514
- Crédit-bail mobilier non loué après résiliation										
Crédit-bail immobilier										
- Crédit-bail immobilier en cours										
- Crédit-bail immobilier loué										
- Crédit-bail immobilier non loué après résiliation										
Loyers courus à recevoir	44 535		1 756	42 779						42 779
Loyers restructurés										
Loyers impayés	68 492	38 146		106 638						106 638
Créances en souffrance	257 475	35 153		292 628			13 417		125 228	167 399
Immobilisation données en location simple										
Biens mobiliers en location simple										

Biens immobiliers en location simple										
Loyers courus à recevoir										
Loyers restructurés										
Loyer impayés										
Créances en souffrance										
TOTAL	8 200 821	663 770	239 374	8 625 217	493 909	6 741 657	13 417		125 228	1 758 331

Tableau des immobilisations données en crédit-bail, en location avec option d'achat et en location simple de l'exercice 2015

Nature (En K MAD)	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retrait au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissement		Provisions			Montant net à la fin de l'exercice
					Dotation au titre de l'exercice	Cumul des amortisseme nts	Dotation au titre de l'exercice	Reprise de provisions	Cumul de provisions	
Immobilisations données en crédit-bail et en location avec option d'achat	7 837 100	612 576	248 856	8 200 821	524 086	6 374 805	20 623		111 812	1 714 203
Crédit-bail sur immobilisations incorporelles										
Crédit-bail mobilier	7 522 538	554 687	246 907	7 830 319	524 086	6 374 805				1 455 513
- Crédit-bail mobilier en cours										
- Crédit-bail mobilier loué	7 522 538	554 687	246 907	7 830 319	524 086	6 374 805				1 455 513
- Crédit-bail mobilier non loué après résiliation										
Crédit-bail immobilier										
- Crédit-bail immobilier en cours										
- Crédit-bail immobilier loué										
- Crédit-bail immobilier non loué après résiliation										
Loyers courus à recevoir	46 484		1 949	44 535						44 535
Loyers restructurés										
Loyers impayés	46 457	22 035		68 492						68 492
Créances en souffrance	221 620	35 854		257 475			20 623		111 812	145 663
Immobilisation données en location simple										
Biens mobiliers en location simple										
Biens immobiliers en location simple										
Loyers courus à recevoir										
Loyers restructurés										
Loyer impayés										
Créances en souffrance										
TOTAL	7 837 100	612 576	248 856	8 200 821	524 086	6 374 805	20 623		111 812	1 714 203

Tableau des immobilisations incorporelles et corporelles (B9)

Tableau des immobilisations incorporelles et corporelles de l'exercice 2017

Nature (En K MAD)	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut au fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amort. et au prov. au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amort. sur imm. sorties	Cumul	
Immobilisations incorporelles	32 395	6 511	0	38 906	24 432	2 322	0	26 754	12 152
Droit au bail	0	0		0					
Immobilisations en recherche et développement	0	0		0					
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	31 506	6 491	0	37 996	24 432	2 322	0	26 754	11 243
Immobilisations incorporelles hors exploitation	0	0		0					
Immobilisations incorporelles en cours	889	20	0	909	0	0	0	0	909
Immobilisations corporelles	91 143	16 695	12 552	95 287	45 195	4 024	0	49 219	46 068
Immeubles d'exploitation	48 592	5 067	0	53 659	18 969	1 986	0	20 955	32 704
- Terrain d'exploitation	8 877	1 199		10 075	0	0		0	10 075
- Immeubles d'exploitation, bureaux	39 715	3 868		43 583	18 969	1 986		20 955	22 628
- Immeubles d'exploitation, logement de fonction	0	0		0					
Mobilier et matériel d'exploitation	29 956	5 518	0	35 474	24 996	1 814	0	26 810	8 664
- Mobilier de bureau d'exploitation et aménagement	4 132	557	0	4 689	3 255	203	0	3 458	1 231
- Matériel de bureau d'exploitation	495	3	0	498	417	19	0	436	62
- Matériel informatique	7 378	602	0	7 979	6 592	367	0	6 959	1 021
- Matériel roulant rattaché à l'exploitation	633	22	0	655	405	49	0	454	201
- Autres matériels d'exploitation en cours	17 319	4 334	0	21 653	14 327	1 176	0	15 503	6 150
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	12 552	1 593	12 552	1 593	0	0	0	0	1 593
Immobilisations corporelles hors exploitation	43	4 517	0	4 560	1 229	225	0	1 454	3 107
Terrain hors exploitation	0	0		0				0	0
Immeubles hors exploitation	0	4 500		4 500	1 228	225		1 453	3 047
Mobiliers et matériels hors exploitation	38	17		55	0	0		0	55
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	5	0		5	0	0		0	4
TOTAL	123 538	23 206	12 552	134 193	69 626	6 346	0	75 973	58 220

Tableau des immobilisations incorporelles et corporelles de l'exercice 2016

Nature (En K MAD)	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut au fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amort. et au prov. au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amort. sur imm. sorties	Cumul	
Immobilisations incorporelles	28 910	3 485	0	32 395	22 726	1 706	0	24 432	7 963
Droit au bail	0	0		0					
Immobilisations en recherche et développement	0	0		0					
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	28 021	3 485	0	31 506	22 726	1 706	0	24 432	7 074
Immobilisations incorporelles hors exploitation	0	0		0					
Immobilisations incorporelles en cours	889	0	0	889	0	0	0	0	889
Immobilisations corporelles	89 347	1 796	0	91 143	41 248	3 946	0	45 195	45 948
Immeubles d'exploitation	48 592	0	0	48 592	16 984	1 986	0	18 969	29 622
- Terrain d'exploitation	8 877	0		8 877	0	0		0	8 877
- Immeubles d'exploitation, bureaux	39 715	0		39 715	16 984	1 986		18 969	20 746

- Immeubles d'exploitation, logement de fonction	0	0		0					
Mobilier et matériel d'exploitation	28 481	1 476	0	29 956	24 264	1 961	0	26 225	3 732
- Mobilier de bureau d'exploitation et aménagement	3 831	301	0	4 132	3 077	178	0	3 255	877
- Matériel de bureau d'exploitation	491	4	0	495	399	18	0	417	78
- Matériel informatique	7 041	336	0	7 378	6 230	362	0	6 592	786
- Matériel roulant rattaché à l'exploitation	595	38	0	633	339	66	0	405	228
- Autres matériels d'exploitation en cours	16 522	797	0	17 319	14 219	1 337	0	15 555	1 764
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	12 231	320	0	12 552	0	0	0	0	12 552
Immobilisations corporelles hors exploitation	43	0	0	43	0	0	0	0	43
Terrain hors exploitation	0	0		0				0	0
Immeubles hors exploitation	0	0		0	0	0		0	0
Mobiliers et matériels hors exploitation	38	0		38	0	0		0	38
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	5	0		5	0	0		0	4
TOTAL	118 257	5 281	0	123 538	63 974	5 652	0	69 626	53 912

Tableau des immobilisations incorporelles et corporelles de l'exercice 2015

Nature (En K MAD)	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut au fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amort. et au prov. au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amort. sur imm. sorties	Cumul	
Immobilisations incorporelles	26 258	2 652	0	28 910	21 502	1 224	0	22 726	6 184
Droit au bail	0	0		0					
Immobilisations en recherche et développement	0	0		0					
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	25 369	2 652	0	28 021	21 502	1 224	0	22 726	5 295
Immobilisations incorporelles hors exploitation	0	0		0					
Immobilisations incorporelles en cours	889	0	0	889	0	0	0	0	889
Immobilisations corporelles	82 102	7 245	0	89 347	37 399	3 849	0	41 248	48 099
Immeubles d'exploitation	48 592	0	0	48 592	14 998	1 986	0	16 984	31 608
- Terrain d'exploitation	8 877	0		8 877	0	0		0	8 877
- Immeubles d'exploitation, bureaux	39 715	0		39 715	14 998	1 986		16 984	22 731
- Immeubles d'exploitation, logement de fonction	0	0		0					
Mobilier et matériel d'exploitation	27 112	1 369	0	28 481	21 546	1 430	0	22 976	5 505
- Mobilier de bureau d'exploitation et aménagement	3 678	153	0	3 831	2 897	180	0	3 077	754
- Matériel de bureau d'exploitation	491	0	0	491	381	19	0	399	92
- Matériel informatique	6 408	633	0	7 041	5 939	291	0	6 230	811
- Matériel roulant rattaché à l'exploitation	595	0	0	595	272	67	0	339	256
- Autres matériels d'exploitation en cours	15 940	582	0	16 522	12 058	873	0	12 931	3 592
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	6 359	5 873	0	12 231	855	433	0	1 288	10 944
Immobilisations corporelles hors exploitation	40	3	0	43	0	0	0	0	43
Terrain hors exploitation	0	0		0				0	0
Immeubles hors exploitation	0	0		0	0	0		0	0
Mobiliers et matériels hors exploitation	35	3		38	0	0		0	38
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	5	0		5	0	0		0	4
TOTAL	108 361	9 896	0	118 257	58 901	5 073	0	63 974	54 283

Tableau des plus ou moins values sur cessions ou retraits d'immobilisations (B9 bis)

Date de cessions ou retrait	Compte principal	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur nette d'amortissements	Produit de cession	Plus values	Moins values
NEANT							
TOTAL							

Dettes envers les établissements de crédit et assimilés (B10)

Tableau des dettes envers les établissements de crédit et assimilés de l'exercice 2017

Dettes (En K MAD)	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2017	Total 31/12/2016
	Bank Al Maghreb, Trésor public et Services des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements crédit et assimilés au Maroc			
Comptes ordinaires créditeurs		248 517			248 517	206 610
Valeurs données en pension						
- Au jour le jour						
- A terme						
Emprunts de trésorerie						
- Au jour le jour						
- A terme						
Emprunts financiers						
Autres dettes						
Intérêts courus à payer						
TOTAL		248 517			248 517	206 610

Tableau des dettes envers les établissements de crédit et assimilés de l'exercice 2016

Dettes (En K MAD)	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2016	Total 31/12/2015
	Bank Al Maghreb, Trésor public et Services des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements crédit et assimilés au Maroc			
Comptes ordinaires créditeurs		206 610			206 610	219 561
Valeurs données en pension						
- Au jour le jour						
- A terme						
Emprunts de trésorerie						
- Au jour le jour						
- A terme						
Emprunts financiers						100 770
Autres dettes						
Intérêts courus à payer						
TOTAL		206 610			206 610	320 331

Tableau des dettes envers les établissements de crédit et assimilés de l'exercice 2015

Dettes (En K MAD)	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2015	Total 31/12/2014
	Bank Al Maghreb, Trésor public et Services des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements crédit et assimilés au Maroc			
Comptes ordinaires créditeurs		219 561			219 561	198 142
Valeurs données en pension						
- Au jour le jour						
- A terme						
Emprunts de trésorerie						
- Au jour le jour						
- A terme						
Emprunts financiers		100 770			100 770	201 306
Autres dettes						
Intérêts courus à payer						
TOTAL		320 331			320 331	399 448

Dépôts de la clientèle (B11)

Tableau des dépôts de la clientèle de l'exercice 2017

Dépôts (En K MAD)	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2017	Total 31/12/2016
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeur						
Comptes d'épargne						
Dépôts à terme						
Autres comptes créditeurs				363 534	363 534	636 068
Intérêts courus à payer						

Tableau des dépôts de la clientèle de l'exercice 2016

Dépôts (En K MAD)	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2016	Total 31/12/2015
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeur						
Comptes d'épargne						
Dépôts à terme						
Autres comptes créditeurs				636 068	636 068	547 956
Intérêts courus à payer						

Tableau des dépôts de la clientèle de l'exercice 2015

Dépôts (En K MAD)	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2015	Total 31/12/2014
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeur						
Comptes d'épargne						
Dépôts à terme						
Autres comptes créditeurs				547 956	547 956	538 002
Intérêts courus à payer						

Tableaux des provisions des trois derniers exercices (B14)
Tableau des provisions de l'exercice 2017

Nature (en K MAD)	Encours début d'exercice	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours fin d'exercice
PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF SUR :	399 263	75 562	105 624		369 202
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	274 035	48 599	93 012		229 621
Titres de placement					
Titres de participation et emplois assimilés	125 228	26 963	12 612		139 580
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Autres actifs (débiteurs)					
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF :	11 243	1 376	410		12 209
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					
Provisions pour risque de change					
Provisions pour risque généraux					
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges	11 243	1 376	410		12 209
Provisions réglementées					
TOTAL GENERAL	410 506	76 938	106 034		381 411

Tableau des provisions de l'exercice 2016

Nature (en K MAD)	Encours début d'exercice	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours fin d'exercice
PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF SUR :	352 572	49 235	2 544		399 263
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	240 760	35 818	2 544		274 035
Titres de placement					
Titres de participation et emplois assimilés	111 812	13 417			125 228
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Autres actifs (débiteurs)					
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF :	10 176	1 430	364		11 243
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					
Provisions pour risque de change					
Provisions pour risque généraux					
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges	10 176	1 430	364		11 243
Provisions réglementées					
TOTAL GENERAL	362 748	50 665	2 908		410 506

Tableau des provisions de l'exercice 2015

Nature (en K MAD)	Encours début d'exercice	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours fin d'exercice
PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF SUR :	423 539	53 109	124 076		352 572
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	324 078	30 503	113 820		240 760
Titres de placement					
Titres de participation et emplois assimilés	99 460	22 607	10 255		111 812
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Autres actifs (débiteurs)					
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF :	9 107	1 511	443		10 176
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					
Provisions pour risque de change					

Provisions pour risque généraux					
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges	9 107	1 511	443		10 176
Provisions réglementées					
TOTAL GENERAL	432 646	54 621	124 518		362 748

Tableau des valeurs et suretés reçues et données en garantie (B21)

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	741 763	Créances sur la clientèle (Bilan)	188 999
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL	741 763		188 999

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées		NEANT	
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL			

Tableau de concentration des risques sur un même bénéficiaire au cours des trois derniers exercices (B23)

Tableau de concentration des risques sur un même bénéficiaire de l'exercice 2017

NEANT	

Tableau de concentration des risques sur un même bénéficiaire de l'exercice 2016

NEANT	

Tableau de concentration des risques sur un même bénéficiaire de l'exercice 2015

NEANT	

Tableau de répartition du capital social de l'exercice 2017 (C1)
Tableau de répartition du capital social de l'exercice 2017

Nom, prénom ou raison sociale des principaux associés (1) 1	Adresse 2	Nombre de titres Exercice précédent 3	Exercice actuel 4	Valeur nominale de chaque action ou part sociale 5	Montant du capital			Part de capital détenue %
					Souscrit 6	Appelé 7	Libéré 8	
BMCE BANK	140, avenues hassan II - Casablanca	1 790 350	1 790 350					74,77%
Autres		604 147	604 147					25,33%
TOTAL		21 472 500	21 472 500					100%

Tableau de répartition du capital social de l'exercice 2016

Nom, prénom ou raison sociale des principaux associés (1) 1	Adresse 2	Nombre de titres Exercice précédent 3	Exercice actuel 4	Valeur nominale de chaque action ou part sociale 5	Montant du capital			Part de capital détenue %
					Souscrit 6	Appelé 7	Libéré 8	
BMCE BANK	140, avenues hassan II - Casablanca	1 790 350	1 790 350					74,77%
Autres		604 147	604 147					25,33%
TOTAL		21 472 500	21 472 500					100%

Tableau de répartition du capital social de l'exercice 2015

Nom, prénom ou raison sociale des principaux associés (1) 1	Adresse 2	Nombre de titres Exercice précédent 3	Exercice actuel 4	Valeur nominale de chaque action ou part sociale 5	Montant du capital			Part de capital détenue %
					Souscrit 6	Appelé 7	Libéré 8	
BMCE BANK	140, avenues hassan II - Casablanca	1 790 350	1 790 350					74,77%
Autres		604 147	604 147					25,33%
TOTAL		21 472 500	21 472 500					100%

Affectation des résultats intervenue au cours des trois derniers exercices (C2)

Affectation des résultats intervenue au cours de l'exercice 2017

A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER	MONTANT EN K MAD	B. AFFECTATION DES RESULTATS	MONTANT EN K MAD
Report à nouveau		Réserve légale	0
Résultats nets en instance d'affectation		Dividendes	138 402
Résultat net de l'exercice	138 507	Autres réserves	
Prélèvements sur les bénéfices		Primes d'émission, de fusion et d'apport	
Autres prélèvements		Report à nouveau	105
TOTAL A	138 507	TOTAL B	138 507

Affectation des résultats intervenue au cours de l'exercice 2016

A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER	MONTANT EN K MAD	B. AFFECTATION DES RESULTATS	MONTANT EN K MAD
Report à nouveau		Réserve légale	0
Résultats nets en instance d'affectation		Dividendes	136 486
Résultat net de l'exercice	125 272	Autres réserves	
Prélèvements sur les bénéfices		Primes d'émission, de fusion et d'apport	
Autres prélèvements		Report à nouveau	-11 214
TOTAL A	125 272	TOTAL B	125 272

Affectation des résultats intervenue au cours de l'exercice 2015

A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER	MONTANT EN K MAD	B. AFFECTATION DES RESULTATS	MONTANT EN K MAD
Report à nouveau		Réserve légale	0
Résultats nets en instance d'affectation		Dividendes	105 358
Résultat net de l'exercice	105 731	Autres réserves	
Prélèvements sur les bénéfices		Primes d'émission, de fusion et d'apport	
Autres prélèvements		Report à nouveau	-105 252
TOTAL A	105 731	TOTAL B	105 731

Datation et événements postérieurs (C4)

Datation

- Date de clôture (1) **31/12/2017**
- Date d'établissement des états de synthèse (2) **20/02/2018**

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.

Evènements nés postérieurement à la clôture de l'exercice non rattachables à cet exercice et connus avant la 1^{ère} communication externe des états de synthèse

Dates	Indications des événements	
	- Favorables	<i>Enregistrement des règlements subséquents et encaissements sur créances en souffrances</i>
	- Défavorables	<i>Baisse continue du TEG ; Retours d'impayées et détérioration de la situation des créances en souffrances en terme de nombre d'impayés et de classification des créances et leurs provisions.</i>

Etats de synthèse de SALAFIN au 1^{er} semestre 2018 - Comptes sociaux
Bilan

Code ligne	ACTIF	30/06/2018	31/12/2017
A110	Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	31	9
A210	Créances sur les établissements de crédit et assimilés	0	0
A211	. A vue	0	0
A212	. A terme	0	0
B110	Créances sur la clientèle	1 591 058	1 581 171
B111	. Crédits de trésorerie et à la consommation	1 449 612	1 448 177
B112	. Crédits à l'équipement	0	0
B113	. Crédits immobiliers	0	0
B119	. Autres crédits	141 446	132 994
B230	Créances acquises par affacturage	0	0
D110	Titres de transaction et de placement	3	3
D111	. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0
D112	. Autres titres de créance	0	0
D113	. Titres de propriété	3	3
E110	Autres actifs	177 459	188 053
F110	Titres d'investissement	0	0
F111	. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0
F112	. Autres titres de créance	0	0
F210	Titres de participation et emplois assimilés	401	401
F310	Créances subordonnées	0	0
F410	Immobilisations données en crédit-bail et en location	1 546 247	1 483 506
F510	Immobilisations incorporelles	12 111	12 152
F610	Immobilisations corporelles	45 306	46 068
T001	Total de l'Actif	3 372 616	3 311 362

Code ligne	PASSIF	30/06/2018	31/12/2017
G110	Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	0	0
G210	Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	327 969	248 517
G211	. A vue	327 969	248 517
G212	. A terme	0	0
J110	Dépôts de la clientèle	454 952	363 534
J111	. Comptes à vue créditeurs	0	0
J112	. Comptes d'épargne	0	0
J113	. Dépôts à terme	0	0
J119	. Autres comptes créditeurs	454 952	363 534
K110	Titres de créance émis	1 422 607	1 430 036
K111	. Titres de créance négociables	1 422 607	1 430 036
K112	. Emprunts obligataires	0	0

K119	. Autres titres de créance émis	0	0
L110	Autres passifs	581 861	612 609
M110	Provisions pour risques et charges	0	0
M210	Provisions réglementées	12 271	12 209
M310	Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	0	0
M410	Dettes subordonnées	0	0
M510	Ecart de réévaluation	0	0
M530	Réserves et primes liées au capital	264 929	264 829
M610	Capital	239 450	239 450
M710	Actionnaires. Capital non versé (-)	0	0
M810	Report à nouveau (+/-)	0	0
M850	Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	0	0
M910	Résultat net de l'exercice (+/-)	68 577	140 178
T002	Total du Passif	3 372 616	3 311 362

Hors Bilan

HORS BILAN	30/06/2018	31/12/2017
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>	42 372	40 864
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	42 372	40 864
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle		
Titres achetés à réméré		
Autres titres à livrer		
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>	636 376	951 483
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	636 376	951 483
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		
Titres vendus à réméré		
Autres titres à recevoir		

Comptes des Produits et Charges

CPC	30/06/2018	30/06/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	459 003	470 568
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	0	0
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	88 145	88 548
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	0	0
Produits sur titres de propriété	2 500	2 500
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	295 051	305 642
Commissions sur prestations de service	71 876	73 495
Autres produits bancaires	1 431	384
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	271 315	285 245
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	2 084	4 062
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	0	0
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	22 137	23 199
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	241 332	251 981
Autres charges bancaires	5 762	6 003
PRODUIT NET BANCAIRE	187 687	185 323
Produits d'exploitation non bancaire	1 846	3 492
Charges d'exploitation non bancaire	0	0
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	53 267	50 294
Charges de personnel	21 110	20 228
Impôts et taxes	684	502
Charges externes	28 115	26 447
Autres charges générales d'exploitation	2	0
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	3 356	3 118
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	30 389	30 981
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	30 035	30 414
Pertes sur créances irrécouvrables	0	0
Autres dotations aux provisions	354	567
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	1 496	3 576
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	0	1 271
Récupérations sur créances amorties	1 204	2 066
Autres reprises de provisions	292	239
RESULTAT COURANT	107 374	111 115
Produits non courants	95	211

Charges non courantes	29	37
RESULTAT AVANT IMPOTS SUR LES RESULTATS	107 440	111 289
Impôts sur les résultats	38 863	40 252
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	68 577	71 037

Etat des Soldes de Gestion

ESG	30/06/2018	30/06/2017
+ Intérêts et produits assimilés	88 145	88 548
- Intérêts et charges assimilées	24 222	27 261
MARGE D'INTERET	63 924	61 287
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	295 051	305 642
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	241 332	251 981
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	53 719	53 661
+ Commissions perçues	71 876	73 495
- Commissions servies	5 693	5 934
Marge sur commissions	66 182	67 560
± Résultat des opérations sur titres de transaction	0	0
± Résultat des opérations sur titres de placement	0	0
± Résultat des opérations de change	49	0
± Résultat des opérations sur produits dérivés	0	0
Résultat des opérations de marché	49	0
+ Divers autres produits bancaires	3 883	2 884
- Diverses autres charges bancaires	69	69
PRODUIT NET BANCAIRE	187 687	185 323
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	0	0
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	1 846	3 492
- Autres charges d'exploitation non bancaire	0	0
- Charges générales d'exploitation	53 267	50 294
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	136 267	138 521
± Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-28 831	-27 076
± Autres dotations nettes des reprises aux provisions	-62	-329
RESULTAT COURANT	107 374	111 115
RESULTAT NON COURANT	66	174
- Impôts sur les résultats	38 863	40 252
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	68 577	71 037

ESG	30/06/2018	30/06/2017
± RESULTAT NET DE L'EXERCICE	68 577	71 037
+ Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	3 356	3 118
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	0	0
+ Dotations aux provisions pour risques généraux	0	0
+ Dotations aux provisions réglementées	354	567
+ Dotations non courantes	0	0
- Reprises de provisions	292	239
- Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
+ Moins-values de cession sur immobilisations	0	0

incorporelles et corporelles		
- Plus-values de cession sur immobilisations financières	0	0
+ Moins-values de cession sur immobilisations financières	0	0
- Reprises de subventions d'investissement reçues	0	0
± CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	71 996	74 484
- Bénéfices distribués	140 178	138 507
± AUTOFINANCEMENT	-68 182	-64 023

Tableau de Flux de Trésorerie

TFT	30/06/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation bancaire perçus	459 003	944 079
Récupérations sur créances amorties		
Produits d'exploitation non bancaire perçus	1 846	5 725
Charges d'exploitation bancaire versées	29 984	65 204
Charges d'exploitation non bancaire versées		
Charges générales d'exploitation versées	49 911	94 652
Impôts sur les résultats versés	38 863	79 449
Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	342 092	710 498
Variation de :		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés		
Créances sur la clientèle	-9 887	-56 439
Titres de transaction et de placement		204
Autres actifs	10 593	-23 761
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-332 737	-270 584
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés		
Dépôts de la clientèle	91 417	-272 533
Titres de créance émis	-7 429	122 329
Autres passifs	-30 748	-84 981
Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-278 790	-585 765
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	63 302	124 734
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Acquisition d'immobilisations financières		
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	2 554	23 206
Intérêts perçus		
Dividendes perçus		5 048
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-2 554	-28 254
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
Emission de dettes subordonnées		
Emission d'actions		
Remboursement des capitaux propres et assimilés		
Intérêts versés		
Dividendes versés	140 178	138 402
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-140 178	-138 402
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE	-79 430	-41 922

TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	-248 508	-206 586
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	-327 938	-248 508

Tableau des créances sur la clientèle (Etat B2)

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 30/06/2018	Total 31/12/2017
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE						
- Comptes à vue débiteurs						
- Créances commerciales sur le Maroc						
- Crédits à l'exportation						
- Autres crédits de trésorerie						
CREDITS A LA CONSOMMATION				1 449 612	1 449 612	1 448 177
CREDITS A L'EQUIPEMENT						
CREDITS IMMOBILIERS						
AUTRES CREDITS						
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE						
INTERETS COURUS A RECEVOIR						
CREANCES EN SOUFFRANCE				141 446	141 446	132 994
- Créances pré-douteuses				55 270	55 270	45 761
- Créances douteuses				18 153	18 153	17 909
- Créances compromises				68 022	68 022	69 324
TOTAL				1 591 058	1 591 058	1 581 171

Tableau des immobilisations données en crédit-bail, en location avec option d'achat et en location simple (Etat B8)

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions			Montant net à la fin de l'exercice
					Dotations au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotations au titre de l'exercice	Reprises de provisions	Cumul des provisions	
<u>IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL ET EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT</u>	9 191 728	369 763	137 239	9 424 251	241 332	7 735 311	3 114		142 694	1 546 247
CREDIT-BAIL SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
CREDIT-BAIL MOBILIER	8 692 628	335 779	137 239	8 891 167	241 332	7 735 311				1 155 857
- Crédit-bail mobilier en cours										
- Crédit-bail mobilier loué	8 692 628	335 779	137 239	8 891 167	241 332	7 735 311				1 155 857
- Crédit-bail mobilier non loué après résiliation										
CREDIT-BAIL IMMOBILIER										
- Crédit-bail immobilier en cours										
- Crédit-bail immobilier loué										
- Crédit-bail immobilier non loué après résiliation										
LOYERS COURUS A RECEVOIR	43 771	2 520		46 292						46 292
LOYERS RESTRUCTURES										
LOYERS IMPAYES	138 432	13 683		152 115						152 115
CREANCES EN SOUFFRANCE	316 897	17 780		334 677			3 114		142 694	191 983
<u>IMMOBILISATIONS DONNEES EN LOCATION SIMPLE</u>										
BIENS MOBILIERS EN LOCATION SIMPLE										
BIENS IMMOBILIERS EN LOCATION SIMPLE										
LOYERS COURUS A RECEVOIR										
LOYERS RESTRUCTURES										
LOYERS IMPAYES										
LOYERS EN SOUFFRANCE										
Total	9 191 728	369 763	137 239	9 424 251	241 332	7 735 311	3 114		142 694	1 546 247

Dettes envers les établissements de crédit et assimilés (Etat B 10)

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 30/06/2018	Total 31/12/2017
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
- COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS		327 969			327 969	248 517
VALEURS DONNEES EN PENSION						
- au jour le jour						
- à terme						
EMPRUNTS DE TRESORERIE						
- au jour le jour						
- à terme						
EMPRUNTS FINANCIERS						
AUTRES DETTES						
INTERETS COURUS A PAYER						
TOTAL		327 969			327 969	248 517

Tableaux des provisions (Etat B 14)

PROVISIONS	Encours 31/12/2017	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 30/06/2018
<u>PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:</u>	369 202	30 035			399 237
- créances sur les établissements de crédit et assimilés					
créances sur la clientèle	229 621	26 921			256 543
titres de placement					
titres de participation et emplois assimilés					
immobilisations en crédit-bail et en location	139 580	3 114			142 694
autres actifs					
<u>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF</u>	12 209	354	292		12 271
- Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					
Provisions pour risques de change					
Provisions pour risques généraux					
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges					
Provisions réglementées	12 209	354	292		12 271
<u>TOTAL GENERAL</u>	381 411	30 389	292		411 508

Tableau des titres de participation (Etat B6)

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
Participations dans les entreprises liées									
-									
Autres titres de participation		400		401	401			2 172	
-									
Divers Ste. de Crédit à la consommation	Crédit à la consommation	0	NS	1	1	30/06/2018			
ORUS Services SA	Informatique	300	100%	300	300	30/06/2018	1 449	2 172	5 109
ORUS ASSURANCE SA	Assurance	100	100%	100	100	30/06/2018			
TOTAL				401	401			2 172	

Tableau des valeurs et suretés reçues et données en garantie (Etat B 21)

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées			
Autres titres			
Hypothèques	695 723	Créances sur la clientèle (Bilan)	180 556
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL	695 723		180 556

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées		NEANT	
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL			

Etats de synthèse de TASLIF sur les trois derniers exercices - Comptes sociaux

Bilans des trois derniers exercices

Bilan de l'exercice 2017 :

ACTIF	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
1. Valeurs en caisse, banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	48 879,42	110 618,72
2. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	7 649 519,75	4 484 035,74
. A vue	7 649 519,75	4 484 035,74
. A terme	0,00	0,00
3. Créances sur la clientèle	1 264 530 508,89	1 364 637 983,09
. Crédit de trésorerie et à la consommation	1 225 912 997,54	1 309 879 358,00
. Crédit à l'équipement	0,00	0,00
. Crédits immobiliers	0,00	0,00
. Autres crédits	38 617 511,35	54 758 625,09
4. Créances acquises par affacturage	0,00	0,00
5. Titres de transaction de placement	857 790,00	857 790,00
. Bons de Trésor et valeurs assimilés		
. Autres titre de créance		
. Titres de propriété	857 790,00	857 790,00
6. Autres actifs	34 349 021,59	33 826 848,93
7. Titres d'investissement	0,00	0,00
. Bons de trésor et valeurs assimilés		
. Autres titres de créance		
8. Titres de participation et emplois assimilés	100 000,00	100 000,00
9. Créances subordonnées	0,00	0,00
10. Immobilisations données en crédit-bail et en location	97 682 979,21	50 335 927,17
11. Immobilisations incorporelles	59 136 537,79	61 497 998,71
12. Immobilisations corporelles	29 850 934,06	31 982 809,25
TOTAL ACTIF	1 494 206 170,71	1 547 834 011,61

PASSIF	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	0,00	0,00

2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	409 291 226,90	642 820 838,30
. A vue	129 653 323,41	24 414 099,68
. A terme	279 637 903,49	618 406 738,62
3. Dépôts de la clientèle	41 608 086,88	21 914 299,10
. Comptes à vue créditeurs		
. Comptes d'épargne		
. Dépôts à terme		
. Autres comptes créditeurs	41 608 086,88	21 914 299,10
4. Titres de créance émis	609 420 595,12	409 420 595,12
. Titres de créance négociables	609 420 595,12	409 420 595,12
. Emprunts obligataires		
. Autres titres de créance émis		
5. Autres passifs	71 675 923,50	108 824 390,38
6. Provisions pour risques et charges	12 011 196,06	11 469 423,42
7. Provisions réglementées	0,00	0,00
8. Subventions, fonds public affectés et fonds spéciaux de garantie	0,00	0,00
9. Dettes subordonnées	0,00	0,00
10. Ecart de réévaluation	0,00	0,00
11. Réserves et primes liées au capital	74 578 028,86	72 722 397,03
12. Capital	214 725 000,00	214 725 000,00
13. Actionnaires. Capital non versé (-)	0,00	0,00
14. Report à nouveau (+/-)	27 578 186,43	28 824 431,75
15. Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	0,00	0,00
16. Résultat net de l'exercice (+/-)	33 317 926,96	37 112 636,51
TOTAL PASSIF	1 494 206 170,71	1 547 834 011,61

Bilan de l'exercice 2016 :

ACTIF	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
1. Valeurs en caisse, banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	110 618,72	279 199,90
2. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	4 484 035,74	2 563 892,42

. A vue	4 484 035,74	2 563 892,42
. A terme	0,00	
3. Créances sur la clientèle	1 364 637 983,09	1 320 428 807,24
. Crédit de trésorerie et à la consommation	1 309 879 358,00	1 268 814 711,66
. Crédit à l'équipement	0,00	
. Crédits immobiliers	0,00	
. Autres crédits	54 758 625,09	51 614 095,58
4. Créances acquises par affacturage	0,00	
5. Titres de transaction de placement	857 790,00	857 790,00
. Bons de Trésor et valeurs assimilés		
. Autres titre de créance		
. Titres de propriété	857 790,00	857 790,00
6. Autres actifs	33 826 848,93	40 918 570,99
7. Titres d'investissement	0,00	0,00
. Bons de trésor et valeurs assimilés		
. Autres titres de créance		
8. Titres de participation et emplois assimilés	100 000,00	100 000,00
9. Créances subordonnées	0,00	
10. Immobilisations données en crédit-bail et en location	50 335 927,17	40 887 007,02
11. Immobilisations incorporelles	61 497 998,71	64 196 150,87
12. Immobilisations corporelles	31 982 809,25	33 121 286,97
TOTAL ACTIF	1 547 834 011,61	1 503 352 705,41

PASSIF	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	0,00	0,00

2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	642 820 838,30	787 570 590,06
. A vue	24 414 099,68	30 232 967,38
. A terme	618 406 738,62	757 337 622,68
3. Dépôts de la clientèle	21 914 299,10	21 452 063,18
. Comptes à vue créditeurs		0,00
. Comptes d'épargne		0,00
. Dépôts à terme		0,00
. Autres comptes créditeurs	21 914 299,10	21 452 063,18
4. Titres de créance émis	409 420 595,12	253 939 254,79
. Titres de créance négociables	409 420 595,12	253 939 254,79
. Emprunts obligataires		0,00
. Autres titres de créance émis		0,00
5. Autres passifs	108 824 390,38	80 636 015,50
6. Provisions pour risques et charges	11 469 423,42	22 010 453,10
7. Provisions réglementées	0,00	0,00
8. Subventions, fonds public affectés et fonds spéciaux de garantie	0,00	0,00
9. Dettes subordonnées	0,00	0,00
10. Ecart de réévaluation	0,00	0,00
11. Réserves et primes liées au capital	72 722 397,03	71 510 485,74
12. Capital	214 725 000,00	214 725 000,00
13. Actionnaires. Capital non versé (-)	0,00	0,00
14. Report à nouveau (+/-)	28 824 431,75	27 270 617,23
15. Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	0,00	0,00
16. Résultat net de l'exercice (+/-)	37 112 636,51	24 238 225,81
TOTAL PASSIF	1 547 834 011,61	1 503 352 705,41

Bilan de l'exercice 2015 :

ACTIF	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
1. Valeurs en caisse, banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	279 199,90	481 561,85
2. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2 563 892,42	2 342 445,90
. A vue	2 563 892,42	2 342 445,90
. A terme	0,00	0,00
3. Créances sur la clientèle	1 320 428 807,24	1 340 522 647,53
. Crédit de trésorerie et à la consommation	1 268 814 711,66	1 340 954 988,47
. Crédit à l'équipement	0,00	0,00
. Crédits immobiliers	0,00	0,00
. Autres crédits	51 614 095,58	51 567 659,06
4. Créances acquises par affacturage	0,00	0,00
5. Titres de transaction de placement	857 790,00	857 790,00
. Bons de Trésor et valeurs assimilés	0,00	0,00
. Autres titre de créance	0,00	0,00
. Titres de propriété	857 790,00	857 790,00
6. Autres actifs	40 918 570,99	34 560 751,45
7. Titres d'investissement	0,00	0,00
. Bons de trésor et valeurs assimilés	0,00	0,00
. Autres titres de créance	0,00	0,00
8. Titres de participation et emplois assimilés	100 000,00	100 000,00
9. Créances subordonnées	0,00	0,00
10. Immobilisations données en crédit-bail et en location	40 887 007,02	26 468 822,36
11. Immobilisations incorporelles	64 196 150,87	62 257 036,19
12. Immobilisations corporelles	33 121 286,97	33 274 322,21
TOTAL ACTIF	1 503 352 705,41	1 500 865 377,49

PASSIF	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	0,00	0,00
2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	787 570 590,06	754 572 288,86
. A vue	30 232 967,38	19 782 438,87
. A terme	757 337 622,68	734 789 849,99
3. Dépôts de la clientèle	21 452 063,18	13 946 342,23
. Comptes à vue créditeurs	0,00	0,00
. Comptes d'épargne	0,00	0,00
. Dépôts à terme	0,00	0,00
. Autres comptes créditeurs	21 452 063,18	13 946 342,23
4. Titres de créance émis	253 939 254,79	295 478 432,87
. Titres de créance négociables	253 939 254,79	295 478 432,87
. Emprunts obligataires	0,00	0,00
. Autres titres de créance émis	0,00	0,00
5. Autres passifs	80 636 015,50	87 876 311,80
6. Provisions pour risques et charges	22 010 453,10	14 013 398,76
7. Provisions réglementées	0,00	0,00
8. Subventions, fonds public affectés et fonds spéciaux de garantie	0,00	0,00
9. Dettes subordonnées	0,00	0,00
10. Ecart de réévaluation	0,00	0,00
11. Réserves et primes liées au capital	71 510 485,74	69 928 435,20
12. Capital	214 725 000,00	214 725 000,00
13. Actionnaires. Capital non versé (-)	0,00	0,00
14. Report à nouveau (+/-)	27 270 617,23	18 684 156,91
15. Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	0,00	0,00
16. Résultat net de l'exercice (+/-)	24 238 225,81	31 641 010,86
TOTAL PASSIF	1 503 352 705,41	1 500 865 377,49

Hors bilan des trois derniers exercices

Hors bilan de l'exercice 2017

HORS BILAN	31/12/2017	31/12/2016
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u> 1. Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés 2. Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle 3. Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés 4. Engagements de garantie d'ordre de la clientèle 5. Titres achetés à réméré 6. Autres titres à livrer <u>ENGAGEMENTS RECUS</u> 7. Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés 8. Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés 9. Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers 10. Titres vendus à réméré 11. Autres titres à recevoir	NEANT	

Hors bilan de l'exercice 2016

HORS BILAN	31/12/2016	31/12/2015
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u> 1. Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés 2. Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle 3. Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés 4. Engagements de garantie d'ordre de la clientèle 5. Titres achetés à réméré 6. Autres titres à livrer <u>ENGAGEMENTS RECUS</u> 7. Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés 8. Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés 9. Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers 10. Titres vendus à réméré 11. Autres titres à recevoir	NEANT	

Hors bilan de l'exercice 2015

HORS BILAN	31/12/2015	31/12/2014
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u> 1. Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés 2. Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle 3. Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés 4. Engagements de garantie d'ordre de la clientèle 5. Titres achetés à réméré 6. Autres titres à livrer <u>ENGAGEMENTS RECUS</u> 7. Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés 8. Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés 9. Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers 10. Titres vendus à réméré 11. Autres titres à recevoir	NEANT	

Comptes de Produits et Charges des trois derniers exercices

Comptes des Produits et Charges de l'exercice 2017

NATURE	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
PRODUITS D'EXPLOITATION		
. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit		
. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	149 692 836,45	148 116 050,94
. Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	0,00	
. Produits sur titre de propriété	41 428,08	412 806,12
. Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	25 515 744,29	20 840 531,39
. Commissions sur prestations de service	3 078 165,54	5 199 173,66
. Autres produits bancaires		
Total I	178 328 174,36	174 568 562,11
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		
. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	20 662 480,00	27 401 698,56
. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	0,00	0,00
. Intérêts et charges assimilées sur titres de créances émis	22 241 149,26	17 435 340,33
. Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	22 283 091,55	19 142 212,41
. Autres charges bancaires	941 730,98	465 625,79
Total II	66 128 451,79	64 444 877,09
PRODUIT NET BANCAIRE	112 199 722,57	110 123 685,02
PRODUIT NET NON BANCAIRE		
. Produits d'exploitation non bancaire	1 126 341,07	1 116 314,35
. Charges d'exploitation non bancaire	0,00	0,00
Total III	1 126 341,07	1 116 314,35
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION		
. Charges de personnel	19 297 813,75	20 238 097,05
. Impôts et taxes	367 995,56	369 575,97
. Charges externes	17 814 096,28	20 382 614,61
. Autres charges générales d'exploitation	687 817,53	771 340,13
. Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	4 764 145,61	5 989 656,93
Total IV	42 931 868,73	47 751 284,69
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES		
. Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	29 803 689,08	29 456 978,43
. Pertes sur créances irrécouvrables	19 429 401,47	
. Autres dotations aux provisions	916 991,12	994 208,48
Total V	50 150 081,67	30 451 186,91
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES		
. Reprises de provisions pour créance et engagements par signature en souffrance	27 704 513,85	16 839 844,92
. Récupérations sur créance amorties		
. Autres reprises de provisions	375 218,48	3 128 792,55
Total VI	28 079 732,33	19 968 637,47
RESULTAT COURANT	48 323 845,57	53 006 165,24
. Produits non courants	16 860 253,56	6 691 197,47
. Charges non courantes	16 688 479,13	768 685,20
RESULTAT AVANT IMPOTS (VII +- X)	48 495 620,00	58 928 677,51
IMPOTS SUR LES RESULTATS	15 177 693,04	21 816 041,00
RESULTAT NET XIII (XI - XII)	33 317 926,96	37 112 636,51
TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)	224 394 501,32	202 344 711,40
TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)	191 076 574,36	165 232 074,89
RESULTAT NET (Total Produits - Total charges)	33 317 926,96	37 112 636,51

Comptes des Produits et Charges de l'exercice 2016

NATURE	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
PRODUITS D'EXPLOITATION		
. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit		
. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	148 116 050,94	147 545 112,03
. Intérêts et produits assimilés sur titres de créance		
. Produits sur titre de propriété	412 806,12	36 249,57
. Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	20 840 531,39	11 383 333,68
. Commissions sur prestations de service	5 199 173,66	6 282 005,87
. Autres produits bancaires		
Total I	174 568 562,11	165 246 701,15
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		
. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	27 401 698,56	39 760 094,55
. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	0,00	0,00
. Intérêts et charges assimilées sur titres de créances émis	17 435 340,33	12 534 821,92
. Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	19 142 212,41	10 356 099,87
. Autres charges bancaires	465 625,79	482 096,43
Total II	64 444 877,09	63 133 112,77
PRODUIT NET BANCAIRE	110 123 685,02	102 113 588,38
PRODUIT NET NON BANCAIRE		
. Produits d'exploitation non bancaire	1 116 314,35	1 064 380,00
. Charges d'exploitation non bancaire	0,00	0,00
Total III	1 116 314,35	1 064 380,00
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION		
. Charges de personnel	20 238 097,05	20 762 024,41
. Impôts et taxes	369 575,97	337 705,86
. Charges externes	20 382 614,61	22 857 854,79
. Autres charges générales d'exploitation	771 340,13	1 298 580,33
. Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	5 989 656,93	5 262 994,71
Total IV	47 751 284,69	50 519 160,10
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES		
. Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	29 456 978,43	32 911 683,49
. Pertes sur créances irrécouvrables		312 824 825,64
. Autres dotations aux provisions	994 208,48	11 079 895,49
Total V	30 451 186,91	356 816 404,62
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES		
. Reprises de provisions pour créance et engagements par signature en souffrance	16 839 844,92	336 621 258,27
. Récupérations sur créance amorties		0,00
. Autres reprises de provisions	3 128 792,55	3 082 841,15
Total VI	19 968 637,47	339 704 099,42
RESULTAT COURANT	53 006 165,24	35 546 503,08
. Produits non courants	6 691 197,47	2 375 682,10
. Charges non courantes	768 685,20	1 668 933,73
RESULTAT AVANT IMPOTS (VII + - X)	58 928 677,51	36 253 251,45
IMPOTS SUR LES RESULTATS	21 816 041,00	12 015 025,64
RESULTAT NET XIII (XI - XII)	37 112 636,51	24 238 225,81
TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)	202 344 711,40	508 390 862,67
TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)	165 232 074,89	484 152 636,86
RESULTAT NET (Total Produits - Total charges)	37 112 636,51	24 238 225,81

Comptes des Produits et Charges de l'exercice 2015

NATURE	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
PRODUITS D'EXPLOITATION		
. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	0,00	0,00
. Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	147 545 112,03	148 610 699,63
. Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	0,00	0,00
. Produits sur titre de propriété	36 249,57	33 535,00
. Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	11 383 333,68	7 745 514,49
. Commissions sur prestations de service	6 282 005,87	7 625 934,29
. Autres produits bancaires		
Total I	165 246 701,15	164 015 683,41
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		
. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	39 760 094,55	34 469 692,87
. Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	0,00	0,00
. Intérêts et charges assimilées sur titres de créances émis	12 534 821,92	18 322 999,51
. Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	10 356 099,87	6 606 946,29
. Autres charges bancaires	482 096,43	584 288,39
Total II	63 133 112,77	59 983 927,06
PRODUIT NET BANCAIRE	102 113 588,38	104 031 756,35
PRODUIT NET NON BANCAIRE		
. Produits d'exploitation non bancaire	1 064 380,00	1 009 979,17
. Charges d'exploitation non bancaire	0,00	0,00
Total III	1 064 380,00	1 009 979,17
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION		
. Charges de personnel	20 762 024,41	22 674 585,24
. Impôts et taxes	337 705,86	313 926,42
. Charges externes	22 857 854,79	23 348 754,41
. Autres charges générales d'exploitation	1 298 580,33	1 415 176,30
. Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	5 262 994,71	5 205 659,01
Total IV	50 519 160,10	52 958 101,38
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES		
. Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	32 911 683,49	32 538 566,74
. Pertes sur créances irrécouvrables	312 824 825,64	0,00
. Autres dotations aux provisions	11 079 895,49	2 170 084,99
Total V	356 816 404,62	34 708 651,73
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES		
. Reprises de provisions pour créance et engagements par signature en souffrance	336 621 258,27	12 482 592,23
. Récupérations sur créance amorties	0,00	0,00
. Autres reprises de provisions	3 082 841,15	2 404 149,78
Total VI	339 704 099,42	14 886 742,01
RESULTAT COURANT	35 546 503,08	32 261 724,42
. Produits non courants	2 375 682,10	559 474,24
. Charges non courantes	1 668 933,73	354 505,44
RESULTAT AVANT IMPOTS (VII +- X)	36 253 251,45	32 466 693,22
IMPOTS SUR LES RESULTATS	12 015 025,64	825 682,36
RESULTAT NET XIII (XI - XII)	24 238 225,81	31 641 010,86
TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)	508 390 862,67	180 471 878,83
TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)	484 152 636,86	148 830 867,97
RESULTAT NET (Total Produits - Total charges)	24 238 225,81	31 641 010,86

Etats des Soldes de Gestion des trois derniers exercices

Etat des Soldes de Gestion de l'exercice 2017 :

I. TABLEAU DE FORMATION DU RESULTAT (TFR)	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
Intérêt et produits assimilés	149 692 836,45	148 116 050,94
Intérêt et charges assimilés	42 903 629,26	44 837 038,89
Marge d'intérêts	106 789 207,19	103 279 012,05
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	25 515 744,29	20 840 531,39
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	22 283 091,55	19 142 212,41
Résultats des opérations de crédit-bail et de location	3 232 652,74	1 698 318,98
Commissions perçues	3 078 165,54	5 199 173,66
Commissions servies	941 730,98	465 625,79
Marge sur commissions	2 136 434,56	4 733 547,87
Résultats des opérations sur titres de transaction	0,00	0,00
Résultats des opérations sur titres de placement	41 428,08	412 806,12
Résultats des opérations de change	0,00	0,00
Résultats des opérations sur produits divers	0,00	0,00
Résultat des opérations de marché	41 428,08	412 806,12
Divers autre produits bancaires	0,00	0,00
Divers autres charges bancaire	0,00	0,00
Produit net bancaire	112 199 722,57	110 123 685,02
Résultat des opérations sur immobilisation financières	0,00	0,00
Autre produits d'exploitation non bancaire	1 126 341,07	1 116 314,35
Autres charges d'exploitation non bancaire	0,00	
Charges générale d'exploitation	42 931 868,73	47 751 284,69
Résultat brut d'exploitation	70 394 194,91	63 488 714,68
Dotations nettes des reprises aux prov. pour créances et engagement par signature en souff.	21 528 576,70	12 617 133,51
Autres dotations nettes des reprises aux prov. (+/-)	541 772,64	-2 134 584,07
Résultat courant	48 323 845,57	53 006 165,24
Résultat non courant	171 774,43	5 922 512,27
Impôt sur les résultats	15 177 693,04	21 816 041,00
Résultat Net de l' Exercice (+ ou -)	33 317 926,96	37 112 636,51
Résultat net de l'exercice :		
. Bénéfice +	33 317 926,96	37 112 636,51
. Perte -		
Dotations aux amortissements et aux provisions des imm. Incorporelles et corporelles	4 764 145,61	5 989 656,93
Dotations aux provisions pour dépréciation des imm. Financières		
Dotations aux provisions pour risques généraux	916 991,12	994 208,48
Dotations aux provisions réglementées		
Dotations non courantes		
Reprises de provisions	375 218,48	3 128 792,55
Plus-values de cession des imm. Incorporelles et corporelles		
Moins-values de cession des imm. Incorporelles et corporelles		
Plus-values de cession des imm. Financières		
Moins-values de cession des imm. Financières		
Reprises de subventions d'investissement reçues		
CAPACITE D ' AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)	38 623 845,21	40 967 709,37
Distributions de bénéfices	36 503 250,00	21 472 500,00
AUTOFINANCEMENT	2 120 595,21	19 495 209,37

Etat des Soldes de Gestion de l'exercice 2016 :

I. TABLEAU DE FORMATION DU RESULTAT (TFR)	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
Intérêt et produits assimilés	148 116 050,94	147 545 112,03
Intérêt et charges assimilés	44 837 038,89	52 294 916,47
Marge d'intérêts	103 279 012,05	95 250 195,56
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	20 840 531,39	11 383 333,68
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	19 142 212,41	10 356 099,87
Résultats des opérations de crédit-bail et de location	1 698 318,98	1 027 233,81
Commissions perçues	5 199 173,66	6 282 005,87
Commissions servies	465 625,79	482 096,43
Marge sur commissions	4 733 547,87	5 799 909,44
Résultats des opérations sur titres de transaction	0,00	0,00
Résultats des opérations sur titres de placement	412 806,12	36 249,57
Résultats des opérations de change	0,00	0,00
Résultats des opérations sur produits divers	0,00	0,00
Résultat des opérations de marché	412 806,12	36 249,57
Divers autre produits bancaires	0,00	0,00
Divers autres charges bancaire	0,00	0,00
Produit net bancaire	110 123 685,02	102 113 588,38
Résultat des opérations sur immobilisation financières	0,00	0,00
Autre produits d'exploitation non bancaire	1 116 314,35	1 064 380,00
Autres charges d'exploitation non bancaire		0,00
Charges générale d'exploitation	47 751 284,69	50 519 160,10
Résultat brut d'exploitation	63 488 714,68	52 658 808,28
Dotations nettes des reprises aux prov. pour créances et engagement par signature en souff.	12 617 133,51	9 115 250,86
Autres dotations nettes des reprises aux prov. (+/-)	-2 134 584,07	7 997 054,34
Résultat courant	53 006 165,24	35 546 503,08
Résultat non courant	5 922 512,27	706 748,37
Impôt sur les résultats	21 816 041,00	12 015 025,64
Résultat Net de l' Exercice (+ ou -)	37 112 636,51	24 238 225,81

Résultat net de l'exercice :		
. Bénéfice +	37 112 636,51	24 238 225,81
. Perte -		
Dotations aux amortissements et aux provisions des imm. Incorporelles et corporelles	5 989 656,93	5 262 994,71
Dotations aux provisions pour dépréciation des imm. Financières		0,00
Dotations aux provisions pour risques généraux	994 208,48	11 079 895,49
Dotations aux provisions réglementées		0,00
Dotations non courantes		0,00
Reprises de provisions	3 128 792,55	3 082 841,15
Plus-values de cession des imm. Incorporelles et corporelles	0,00	0,00
Moins-values de cession des imm. Incorporelles et corporelles	0,00	0,00
Plus-values de cession des imm. Financières	0,00	0,00
Moins-values de cession des imm. Financières	0,00	0,00
Reprises de subventions d'investissement reçues	0,00	0,00
CAPACITE D' AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)	40 967 709,37	37 498 274,86
Distributions de bénéfices	21 472 500,00	21 472 500,00
AUTOFINANCEMENT	19 495 209,37	16 025 774,86

Etat des Soldes de Gestion de l'exercice 2015 :

I. TABLEAU DE FORMATION DU RESULTAT (TFR)		EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
1	Intérêt et produits assimilés	147 545 112,03	148 610 699,63
2	- Intérêt et charges assimilés	52 294 916,47	52 792 692,38
	= Marge d'intérêts	95 250 195,56	95 818 007,25
3	Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	11 383 333,68	7 745 514,49
4	- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	10 356 099,87	6 606 946,29
	= Résultats des opérations de crédit-bail et de location	1 027 233,81	1 138 568,20
5	Commissions perçues	6 282 005,87	7 625 934,29
6	- Commissions servies	482 096,43	584 288,39
	= Marge sur commissions	5 799 909,44	7 041 645,90
7	Résultats des opérations sur titres de transaction	0,00	0,00
8	+ Résultats des opérations sur titres de placement	36 249,57	33 535,00
9	+ Résultats des opérations de change	0,00	0,00
10	+ Résultats des opérations sur produits divers	0,00	0,00
	Résultat des opérations de marché	36 249,57	33 535,00
11	+ Divers autre produits bancaires	0,00	0,00
12	- Divers autres charges bancaire	0,00	0,00
	= Produit net bancaire	102 113 588,38	104 031 756,35
13	+ Résultat des opérations sur immobilisation financières	0,00	0,00
14	- Autre produits d'exploitation non bancaire	1 064 380,00	1 009 979,17
15	+ Autres charges d'exploitation non bancaire	0,00	0,00
16	- Charges générale d'exploitation	50 519 160,10	52 958 101,38
	= Résultat brut d'exploitation	52 658 808,28	52 083 634,14
17	+/- Dotations nettes des reprises aux prov. pour créances et engagement par signature en souff.	9 115 250,86	20 055 974,51
18	= Autres dotations nettes des reprises aux prov. (+/-)	7 997 054,34	-234 064,79
	+/- Résultat courant	35 546 503,08	32 261 724,42
19	- Résultat non courant	706 748,37	204 968,80
20	Impôt sur les résultats	12 015 025,64	825 682,36
	= Résultat Net de l' Exercice (+ ou -)	24 238 225,81	31 614 010,86

II. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F) – AUTOFINANCEMENT			
1	Résultat net de l'exercice : . Bénéfice + . Perte -	24 238 225,81	31 641 010,86
2	+ Dotations aux amortissements et aux provisions des imm. Incorporelles et corporelles	5 262 994,71	5 205 659,01
3	+ Dotations aux provisions pour dépréciation des imm. Financières	0,00	0,00
4	+ Dotations aux provisions pour risques généraux	11 079 895,49	2 170 084,99
5	- Dotations aux provisions réglementées	0,00	0,00
6	- Dotations non courantes	0,00	0,00
7	- Reprises de provisions	3 082 841,15	2 404 149,78
8	- Plus-values de cession des imm. Incorporelles et corporelles	0,00	0,00
9	+ Moins-values de cession des imm. Incorporelles et corporelles	0,00	0,00
10	- Plus-values de cession des imm. Financières	0,00	0,00
11	+ Moins-values de cession des imm. Financières	0,00	0,00
12	- Reprises de subventions d'investissement reçues	0,00	0,00
	CAPACITE D ' AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)	37 498 274,86	36 612 605,08
13	- Distributions de bénéfices	21 472 500,00	21 473 000,00
	AUTOFINANCEMENT	16 025 774,86	15 139 605,08

Tableaux de Flux de Trésorerie des trois derniers exercices
Tableau de Flux de Trésorerie de l'exercice 2017 :

ELEMENTS	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
Produits d'exploitation bancaire perçus	178 328 174,36	174 568 562,11
Récupérations sur créances amorties		
Produits d'exploitation non bancaire perçus	16 901 681,64	7 104 003,59
Charges d'exploitation bancaires versées	66 128 451,79	64 444 877,09
Charges d'exploitation non bancaires versées	17 814 820,20	768 685,20
Charges générales d'exploitation versées	38 167 723,12	41 761 627,76
Impôt sur les résultats versés	15 177 963,04	21 816 041,00
I. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	57 941 167,85	52 881 334,65
Variation de :		
Créances sur établissements de crédit et assimilés	-3 165 484,01	-1 920 035,74
Créances sur la clientèle	78 578 897,50	-56 826 116,60
Titres de transaction et de placement	0,00	0,00
Autres actifs	-522 140,98	7 092 151,07
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-47 347 052,04	-9 448 927,17
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-333 529 611,40	-144 750 561,70
Dépôts de la clientèle	19 693 787,78	462 299,10
Titres de créance émis	200 000 000,00	155 481 195,12
Autres passifs	-37 148 466,88	28 224 390,38
II. SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	-123 440 070,03	-21 685 605,54
III. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I + II)	-65 498 902,18	31 195 729,11
Produit des cessions d'immobilisations financières	0,00	0,00
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	0,00
Acquisition d'immobilisations financières	0,00	0,00
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	133 237,97	2 152 000,00
Intérêts perçus	0,00	0,00
Dividendes perçus	0,00	0,00
IV. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-133 237,97	-2 152 000,00
Subvention, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	0,00	0,00
Emission de dettes subordonnées	0,00	0,00
Emission d'actions	0,00	0,00
Prime de fusion	0,00	0,00
Remboursement des capitaux propres et assimilés	0,00	0,00
Intérêts versés	0,00	0,00
Dividendes versés	36 503 250,00	21 473 000,00
V. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-36 503 250,00	-21 473 000,00
VI. VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III + IV + V)	-102 135 390,15	7 570 729,11
VII. TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	-19 819 124,42	-27 389 853,53
VIII. TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	-121 954 514,57	-19 819 124,42

Tableau de Flux de Trésorerie de l'exercice 2016 :

ELEMENTS	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
Produits d'exploitation bancaire perçus	174 568 562,11	165 246 701,15
Récupérations sur créances amorties		0,00
Produits d'exploitation non bancaire perçus	7 104 003,59	2 375 682,10
Charges d'exploitation bancaires versées	64 444 877,09	63 133 112,77
Charges d'exploitation non bancaires versées	768 685,20	1 668 933,73
Charges générales d'exploitation versées	41 761 627,76	45 256 165,39
Impôt sur les résultats versés	21 816 041,00	12 015 025,64
I. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	52 881 334,65	45 549 145,72
Variation de :		
Créances sur établissements de crédit et assimilés	-1 920 035,74	-221 446,52
Créances sur la clientèle	-56 826 116,60	2 312 415,07
Titres de transaction et de placement	0,00	0,00
Autres actifs	7 092 151,07	-6 357 819,54
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-9 448 927,17	-14 418 184,66
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-144 750 561,70	32 998 301,20
Dépôts de la clientèle	462 299,10	7 505 720,95
Titres de créance émis	155 481 195,12	-41 539 178,08
Autres passifs	28 224 390,38	-7 738 296,30
II. SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	-21 685 605,54	-27 458 487,88
III. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I + II)	31 195 729,11	18 090 657,84
Produit des cessions d'immobilisations financières	0,00	0,00
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	0,00
Acquisition d'immobilisations financières	0,00	0,00
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	2 152 000,00	7 049 074,15
Intérêts perçus	0,00	0,00
Dividendes perçus	0,00	0,00
IV. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-2 152 000,00	-7 049 074,15
Subvention, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	0,00	0,00
Emission de dettes subordonnées	0,00	0,00
Emission d'actions	0,00	0,00
Prime de fusion	0,00	0,00
Remboursement des capitaux propres et assimilés	0,00	0,00
Intérêts versés	0,00	0,00
Dividendes versés	21 473 000,00	21 473 000,00
V. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-21 473 000,00	-21 473 000,00
VI. VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III + IV + V)	7 570 729,11	-10 431 416,31
VII. TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	-27 389 853,53	-16 958 437,22
VIII. TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	-19 819 124,42	-27 389 853,53

Tableau de Flux de Trésorerie de l'exercice 2015 :

ELEMENTS		EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
(+)	Produits d'exploitation bancaire perçus	165 246 701,15	164 015 683,41
(+)	Récupérations sur créances amorties	0,00	0,00
(+)	Produits d'exploitation non bancaire perçus	2 375 682,10	1 569 453,41
(-)	Charges d'exploitation bancaires versées	63 133 112,77	59 983 927,06
(-)	Charges d'exploitation non bancaires versées	1 668 933,73	354 505,44
(-)	Charges générales d'exploitation versées	45 256 165,39	47 752 442,37
(-)	Impôt sur les résultats versés	12 015 025,64	825 682,36
I. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES		45 549 145,72	56 668 579,59
Variation de :			
(+)	Créances sur établissements de crédit et assimilés	-221 446,52	22 437 008,81
(+)	Créances sur la clientèle	2 312 415,07	-114 750 192,36
(+)	Titres de transaction et de placement	0,00	0,00
(+)	Autres actifs	-6 357 819,54	-4 217 057,92
(+)	Immobilisations données en crédit-bail et en location	-14 418 184,66	-6 121 317,92
(+)	Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	32 998 301,20	167 357 438,87
(+)	Dépôts de la clientèle	7 505 720,95	2 319 116,13
(+)	Titres de créance émis	-41 539 178,08	-102 335 000,49
(+)	Autres passifs	-7 738 296,30	2 704 296,24
II. SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION		-27 458 487,88	-32 605 708,64
III. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I + II)		18 090 657,84	24 062 870,95
(+)	Produit des cessions d'immobilisations financières	0,00	0,00
(+)	Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	0,00
(-)	Acquisition d'immobilisations financières	0,00	0,00
(-)	Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	7 049 074,15	436 308,17
(+)	Intérêts perçus	0,00	0,00
(+)	Dividendes perçus	0,00	0,00
IV. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		-7 049 074,15	-436 308,17
(+)	Subvention, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	0,00	0,00
(+)	Emission de dettes subordonnées	0,00	0,00
(+)	Emission d'actions	0,00	0,00
(+)	Prime de fusion	0,00	0,00
(-)	Remboursement des capitaux propres et assimilés	0,00	0,00
(-)	Intérêts versés	0,00	0,00
(-)	Dividendes versés	21 473 000,00	21 473 000,00
V. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		-21 473 000,00	-21 473 000,00
VI. VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III + IV + V)		-10 431 416,31	2 153 562,78
VII. TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		-16 958 437,22	-19 112 219,41
VIII. TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE		-27 389 853,53	-16 958 277,66

Principales méthodes d'évaluation appliquées (A1)

Présentation des états de synthèse

Les états de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC).

Les immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations figurent au bilan à leur valeur d'acquisition, corrigée des amortissements cumulés, calculés sur la durée de vie estimée des actifs concernés, selon le mode linéaire. Les taux d'amortissement pratiqués sont en conformité avec les taux admis fiscalement

Les créances sur la clientèle et provisions pour dépréciation

Crédits à la clientèle

Les créances sur la clientèle figurent au bilan pour leur Encours Hors Agios à Echoir.

Immobilisations données en Location avec Option d'Achat (LOA)

Les immobilisations données en LOA sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition Hors Taxe et leur amortissement est pris en charge par la société selon le mode linéaire en fonction de la durée du contrat de LOA conformément à la législation fiscale.

Créances en souffrance et leur provisionnement

Les créances en souffrance sont classées conformément aux règles de classification définies dans le circulaire n° 19/G/2002 :

- Pour le crédit classique, ces créances sont constituées des impayés (capital et agios), frais et capital restant dû.
- Pour la LOA, ces créances sont constituées des impayés (capital et agios), frais et valeur nette comptable.

Par application des règles de Bank Al-Maghrib (circulaire n°19/G/2002), les créances en souffrance sont provisionnées après déduction des quotités de garantie admises, à hauteur de :

- 20% pour les créances prédouteuses.
- 50% pour les créances douteuses.
- 100% pour les créances compromises.

Les dettes

Les dettes sont évaluées au nominal. Elles comprennent essentiellement les emprunts bancaires, les emprunts obligataires et les bons des sociétés de financement.

Etat des dérogations (A2)

Indications des dérogations	Justification des dérogations	Influence des dérogations sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>
II. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>

Etat des changements de méthode (A3)

Nature des changements	Justification des changements	Influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>
II. Changement affectant les règles de présentation	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>

Créances sur les établissements de crédit et assimilés (B1)

Tableau des créances sur les établissements de crédit et assimilés de l'exercice 2017

Créances (En K MAD)	Bank Al-Maghreb, Trésor public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2017	Total 31/12/2016
Comptes ordinaires débiteurs	16	7 650			7 665	4 500
Valeurs reçus en pension						
- Au jour le jour						
- A terme						
Prêts financiers						
Autres créances						
Intérêts courus à recevoir						
Créances en souffrance						
TOTAL	16	7 650			7 665	4 500

Tableau des créances sur les établissements de crédit et assimilés de l'exercice 2016

Créances (En K MAD)	Bank Al-Maghreb, Trésor public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2016	Total 31/12/2015
Comptes ordinaires débiteurs	16	4 484			4 500	2 580
Valeurs reçus en pension						
- Au jour le jour						
- A terme						
Prêts financiers						
Autres créances						
Intérêts courus à recevoir						
Créances en souffrance						
TOTAL	16	4 484			4 500	2 580

Tableau des créances sur les établissements de crédit et assimilés de l'exercice 2015

Créances (En K MAD)	Bank Al-Maghreb, Trésor public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2015	Total 31/12/2014
Comptes ordinaires débiteurs	16	2 564			2 580	2 358
Valeurs reçus en pension						
- Au jour le jour						
- A terme						
Prêts financiers						
Autres créances						
Intérêts courus à recevoir						
Créances en souffrance						
TOTAL	16	2 564	-	-	2 580	2 358

Tableau des créances sur la clientèle des trois derniers exercices (B2)

Tableau des créances sur la clientèle de l'exercice 2017

Créances (En K MAD)	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2017	Total 31/12/2016
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie						
- Comptes à vues et débiteurs						
- Créances commerciales au Maroc						
- Crédit à l'exportation						
- Autres crédits de trésorerie						
Crédit à la consommation				1 224 845	1 224 845	1 308 845
Crédit à l'équipement						
Crédit immobiliers						
Autres crédits						
Créances acquises par affacturage						
Intérêts courus à recevoir				1 068	1 068	1 034
Créances en souffrance				165 640	165 640	174 454
- Créances pré-douteuses				25 655	25 655	35 898
- Créances douteuses				13 134	13 134	10 309
- Créances compromises				126 852	126 852	128 247
Provisions sur créances en souffrance(*)				127 023	127 023	119 695

*y compris les agios réservés

Tableau des créances sur la clientèle de l'exercice 2016

Créances (En K MAD)	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2016	Total 31/12/2015
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie						
- Comptes à vues et débiteurs						
- Créances commerciales au Maroc						
- Crédit à l'exportation						
- Autres crédits de trésorerie						
Crédit à la consommation				1 308 845	1 308 845	1 267 986
Crédit à l'équipement						
Crédit immobiliers						
Autres crédits						
Créances acquises par affacturage						
Intérêts courus à recevoir				1 034	1 034	829
Créances en souffrance				174 454	174 454	189 752
- Créances pré-douteuses				35 898	35 898	35 028
- Créances douteuses				10 309	10 309	10 986
- Créances compromises				128 247	128 247	143 739
Provisions sur créances en souffrance(*)				119 695	119 695	138 138

*y compris les agios réservés

Tableau des créances sur la clientèle de l'exercice 2015

Créances (En K MAD)	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2015	Total 31/12/2014
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Crédits de trésorerie						
- Comptes à vues et débiteurs						
- Créances commerciales au Maroc						
- Crédit à l'exportation						
- Autres crédits de trésorerie						
Crédit à la consommation				1 267 986	1 267 986	1 288 224
Crédit à l'équipement						
Crédit immobiliers						
Autres crédits						
Créances acquises par affacturage						
Intérêts courus à recevoir				829	829	731
Créances en souffrance				189 753	189 753	489 705
- Créances pré-douteuses				35 028	35 028	31 067
- Créances douteuses				10 986	10 986	10 631
- Créances compromises				143 739	143 739	448 007
Provisions sur créances en souffrance(*)				138 139	138 139	438 138

*y compris les agios réservés

Tableau des titres de participation des trois derniers exercices (B6)

Tableau des titres de participation de l'exercice 2017

Raison sociale de la société émettrice 1	Secteur d'activité 2	Capital Social 3	Participation au Capital en % 4	Prix d'acquisition globale 5	Valeur comptable nette 6	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produit inscrit au C. P. C de l'exercice 10
						Date de clôture 7	Situation nette 8	Résultat net 9	
BENAL	Négoce	100 000,00	100,0%	9 582 509,48	100 000,00	31/12/2017			-
TOTAL				9 582 509,48	100 000,00				

Tableau des titres de participation de l'exercice 2016

Raison sociale de la société émettrice 1	Secteur d'activité 2	Capital Social 3	Participation au Capital en % 4	Prix d'acquisition globale 5	Valeur comptable nette 6	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produit inscrit au C. P. C de l'exercice 10
						Date de clôture 7	Situation nette 8	Résultat net 9	
BENAL	Négoce	100 000,00	100,0%	9 582 509,48	100 000,00	31/12/2016	-131 000	-19 000	-
TOTAL				9 582 509,48	100 000,00				

Tableau des titres de participation de l'exercice 2015

Raison sociale de la société émettrice 1	Secteur d'activité 2	Capital Social 3	Participation au Capital en % 4	Prix d'acquisition globale 5	Valeur comptable nette 6	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produit inscrit au C. P. C de l'exercice 10
						Date de clôture 7	Situation nette 8	Résultat net 9	
BENAL	Négoce	100 000,00	100,0%	9 582 509,48	100 000,00	31/12/2015	-111 000	-42 000	-
TOTAL				9 582 509,48	100 000,00				

Tableau des immobilisations données en crédit-bail, en location avec option d'achat et en location simple (B8)

Tableau des immobilisations données en crédit-bail, en location avec option d'achat et en location simple de l'exercice 2017

Nature (En K MAD)	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retrait au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissement		Provisions			Montant net à la fin de l'exercice
					Dotation au titre de l'exercice	Cumul des amortisseme nts	Dotation au titre de l'exercice	Reprise de provisions	Cumul de provisions	
Immobilisations données en crédit-bail et en location avec option d'achat	86 923	46 594		133 517	22 283	35 325	509	73	510	97 682
Crédit-bail sur immobilisations incorporelles										
Crédit-bail mobilier	85 416	38 890		124 306	22 283	35 151				89 155
- Crédit-bail mobilier en cours										
- Crédit-bail mobilier loué	85 416	38 890		124 306	22 283	35 151				89 155
- Crédit-bail mobilier non loué après résiliation										
Crédit-bail immobilier										
- Crédit-bail immobilier en cours										
- Crédit-bail immobilier loué										
- Crédit-bail immobilier non loué après résiliation										
Loyers courus à recevoir	658	163		821						821
Loyers restructurés										
Loyers impayés	231			231						231
Créances en souffrance	618	7 541		8 159		174	509	73	510	7 475
Immobilisation données en location simple										
Biens mobiliers en location simple										
Biens immobiliers en location simple										
Loyers courus à recevoir										
Loyers restructurés										
Loyer impayés										
Créances en souffrance										
TOTAL	86 923	46 594		133 517	22 283	35 325	509	73	510	97 682

Tableau des immobilisations données en crédit-bail, en location avec option d'achat et en location simple de l'exercice 2016

Nature (En K MAD)	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retrait au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissement		Provisions			Montant net à la fin de l'exercice
					Dotation au titre de l'exercice	Cumul des amortisseme nts	Dotation au titre de l'exercice	Reprise de provisions	Cumul de provisions	
Immobilisations données en crédit-bail et en location avec option d'achat	62 341	30 557	5 975	86 923	39 264	36 510	3	0	73	50 336
Crédit-bail sur immobilisations incorporelles										
Crédit-bail mobilier	60 576	30 270	5 430	85 416	39 264	36 510	0	0		48 906
- Crédit-bail mobilier en cours										
- Crédit-bail mobilier loué	60 576	30 270	5 430	85 416	39 264	36 510				48 906
- Crédit-bail mobilier non loué après résiliation										
Crédit-bail immobilier										
- Crédit-bail immobilier en cours										
- Crédit-bail immobilier loué										
- Crédit-bail immobilier non loué après résiliation										
Loyers courus à recevoir	371	287		658						658
Loyers restructurés										
Loyers impayés	231	0		231						231
Créances en souffrance	1 163		545	618			3		73	541
Immobilisation données en location simple										
Biens mobiliers en location simple										
Biens immobiliers en location simple										
Loyers courus à recevoir										
Loyers restructurés										
Loyer impayés										
Créances en souffrance										
TOTAL	62 341	30 557	5 975	86 923	39 264	36 514	0	0	73	50 336

Tableau des immobilisations données en crédit-bail, en location avec option d'achat et en location simple de l'exercice 2015

Nature (En K MAD)	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retrait au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissement		Provisions			Montant net à la fin de l'exercice
					Dotation au titre de l'exercice	Cumul des amortisseme nts	Dotation au titre de l'exercice	Reprise de provisions	Cumul de provisions	
Immobilisations données en crédit-bail et en location avec option d'achat	37 805	27 286	2 751	62 340	10 356	21 311	7	0	142	40 887
Crédit-bail sur immobilisations incorporelles										
Crédit-bail mobilier	37 333	25 994	2 751	60 576	10 356	21 311	0	0		39 264
- Crédit-bail mobilier en cours										
- Crédit-bail mobilier loué	37 333	25 994	2 751	60 576	10 356	21 311				39 264
- Crédit-bail mobilier non loué après résiliation										
Crédit-bail immobilier										
- Crédit-bail immobilier en cours										
- Crédit-bail immobilier loué										
- Crédit-bail immobilier non loué après résiliation										
Loyers courus à recevoir	186	185		371						371
Loyers restructurés										
Loyers impayés	89	142		231						231
Créances en souffrance	197	965		1 162			7		142	1 020
Immobilisation données en location simple										
Biens mobiliers en location simple										
Biens immobiliers en location simple										
Loyers courus à recevoir										
Loyers restructurés										
Loyer impayés										
Créances en souffrance										
TOTAL	37 805	27 286	2 751	62 340	10 356	21 311	7	0	142	40 887

Tableau des immobilisations incorporelles et corporelles (B9)

Tableau des immobilisations incorporelles et corporelles de l'exercice 2017

Nature (En K MAD)	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut au fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amort. et au prov. au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amort. sur imm. sorties	Cumul	
Immobilisations incorporelles	76 941 289	11 047	-	76 952 336	15 443 291	2 372 508	-	17 815 799	59 136 538
Droit au bail	1 120 000			1 120 000	-			-	1 120 000
Immobilisations en recherche et développement	-			-	-			-	-
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	75 821 289	11 047		75 832 336	15 443 291	2 372 508		17 815 799	58 016 538
Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-		-					-
Immobilisations incorporelles en cours				-					-
	60 325 386	153 022	484 729	59 993 679	28 991 861	509 452	-	29 843 146	29 850 933
Immobilisations corporelles	31 742 897	148 222	-	31 891 119	6 556 426	-		6 556 426	25 334 693
Immeubles d'exploitation	18 977 000			18 977 000	-			-	18 977 000
- Terrain d'exploitation	12 765 897	148 222		12 914 119	6 556 426			6 556 426	6 357 693
- Immeubles d'exploitation, bureaux									
- Immeubles d'exploitation, logement de fonction									
	28 545 639	4 800	484 729	27 766 110	22 422 599	506 277	-	23 270 708	4 495 403
Mobilier et matériel d'exploitation	14 137 459		299 600	13 837 859	10 420 961	341 832		10 762 793	3 075 065
- Mobilier de bureau d'exploitation et aménagement	1 936 292	4800		1 941 092	1 939 539			1 939 539	1 553
- Matériel de bureau d'exploitation	12 335 889		484 729	11 851 160	10 004 798	483 898		10 488 696	1 362 464
- Matériel informatique	136 000			136 000	57 301	22 379		79 680	56 320
- Matériel roulant rattaché à l'exploitation	-			-					
- Autres matériels d'exploitation en cours	36 849			36 849	12 836	3 176		16 012	20 837
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles hors exploitation									
Terrain hors exploitation				-					
Immeubles hors exploitation									
Mobiliers et matériels hors exploitation									
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	137 266 675	164 069	484 729	136 946 015	44 435 152	2 881 960	-	47 658 944	88 987 471
TOTAL	76 941 289	11 047	-	76 952 336	15 443 291	2 372 508	-	17 815 799	59 136 538

Tableau des immobilisations incorporelles et corporelles de l'exercice 2016

Nature (En K MAD)	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut au fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amort. et au prov. au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amort. sur imm. sorties	Cumul	
Immobilisations incorporelles	76 292	4 951	4 302	76 941	12 097	3 346	0	15 443	61 498
Droit au bail	1 120			1 120					1 120
Immobilisations en recherche et développement									
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	70 870	4 951		75 821	12 097	3 346		15 443	60 378
Immobilisations incorporelles hors exploitation									
Immobilisations incorporelles en cours	4 302		4 302						
Immobilisations corporelles	58 822	1 504	-	60 325	25 699	2 644	-	28 343	31 983
Immeubles d'exploitation	31 743			31 743	4 874	1 033		5 907	25 836
- Terrain d'exploitation	18 977			18 977					18 977
- Immeubles d'exploitation, bureaux	12 766			12 766	4 874	1 033		5 907	6 859
- Immeubles d'exploitation, logement de fonction									
Mobilier et matériel d'exploitation	27 044	1 502		28 546	20 820	1 603		22 423	6 123
- Mobilier de bureau d'exploitation et aménagement	13 746	392		14 137	10 273	148		10 421	3 716
- Matériel de bureau d'exploitation	1 926	10		1 936	1 110	830		1 940	-3
- Matériel informatique	11 236	1 100		12 336	9 403	601		10 005	2 331
- Matériel roulant rattaché à l'exploitation	136			136	34	23		57	79
- Autres matériels d'exploitation en cours									
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	35	2		37	6	7		13	24
Immobilisations corporelles hors exploitation									
Terrain hors exploitation									
Immeubles hors exploitation									
Mobiliers et matériels hors exploitation									
Autres immobilisations corporelles hors exploitation									
TOTAL	135 114	6 455	4 302	137 267	37 796	5 990	-	43 786	93 481

Tableau des immobilisations incorporelles et corporelles de l'exercice 2015

Nature (En K MAD)	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut au fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amort. et au prov. au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amort. sur imm. sorties	Cumul	
Immobilisations incorporelles	71 856	4 436		71 990	9 600	2 497		12 097	59 894
Droit au bail	1 120			1 120					1 120
Immobilisations en recherche et développement									
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	70 736	134		70 870	9 600	2 497		12 097	58 774
Immobilisations incorporelles hors exploitation		4 302							
Immobilisations incorporelles en cours									
Immobilisations corporelles	56 208	2 614		58 822	22 934	2 765		25 699	33 123
Immeubles d'exploitation	30 493			30 493	4 225	649		4 874	25 619
- Terrain d'exploitation	17 727			17 727					17 727
- Immeubles d'exploitation, bureaux	12 766			12 766	4 225	649		4 874	7 892
- Immeubles d'exploitation, logement de fonction									
Mobilier et matériel d'exploitation	25 704	1 340		27 044	18 707	2 113		20 820	6 224
- Mobilier de bureau d'exploitation et aménagement	12 773	973		13 746	9 400	873		10 273	3 473
- Matériel de bureau d'exploitation	1 852	74		1 926	1 071	39		1 110	817
- Matériel informatique	11 055	181		11 236	8 213	1 190		9 403	1 832
- Matériel roulant rattaché à l'exploitation	24	112		136	23	11		34	102
- Autres matériels d'exploitation en cours									
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	11	24		35	3	3		6	29
Immobilisations corporelles hors exploitation		1 250		1 250					1 250
Terrain hors exploitation									
Immeubles hors exploitation									
Mobiliers et matériels hors exploitation									
Autres immobilisations corporelles hors exploitation									
TOTAL	128 064	7 050		130 812	32 534	5 262		37 796	93 016

Tableau des plus ou moins-values sur cessions ou retraits d'immobilisations (B9 bis)

Date de cessions ou retrait	Compte principal	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur nette d'amortissements	Produit de cession	Plus-values	Moins-values
NEANT							
TOTAL							

Dettes envers les établissements de crédit et assimilés (B10)

Tableau des dettes envers les établissements de crédit et assimilés de l'exercice 2017

Dettes (En K MAD)	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2017	Total 31/12/2016
	Bank Al Maghreb, Trésor public et Services des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements crédit et assimilés au Maroc			
Comptes ordinaires créditeurs		129 653			129 653	24 414
Valeurs données en pension						
- Au jour le jour						
- A terme						
Emprunts de trésorerie						
- Au jour le jour						
- A terme						
Emprunts financiers		279 638			279 638	617 829
Autres dettes						
Intérêts courus à payer						578
TOTAL		409 291	-	-	409 291	642 821

Tableau des dettes envers les établissements de crédit et assimilés de l'exercice 2016

Dettes (En K MAD)	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2016	Total 31/12/2015
	Bank Al Maghreb, Trésor public et Services des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements crédit et assimilés au Maroc			
Comptes ordinaires créditeurs		24 414			24 414	30 233
Valeurs données en pension						
- Au jour le jour						
- A terme						
Emprunts de trésorerie						
- Au jour le jour						
- A terme						
Emprunts financiers		617 829			617 829	756 181
Autres dettes						
Intérêts courus à payer		578			578	1 156
TOTAL		642 821	-	-	642 821	787 571

Tableau des dettes envers les établissements de crédit et assimilés de l'exercice 2015

Dettes (En K MAD)	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2015	Total 31/12/2014
	Bank Al Maghreb, Trésor public et Services des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements crédit et assimilés au Maroc			
Comptes ordinaires créditeurs		30 233			30 233	19 782
Valeurs données en pension						
- Au jour le jour						
- A terme						
Emprunts de trésorerie						
- Au jour le jour						
- A terme						
Emprunts financiers		756 181			756 181	733 603
Autres dettes						
Intérêts courus à payer		1 156			1 156	1 186
TOTAL		787 571	-	-	787 571	754 572

Dépôts de la clientèle (B11)

Tableau des dépôts de la clientèle de l'exercice 2017

Dépôts (En K MAD)	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2017	Total 31/12/2016
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeur						
Comptes d'épargne						
Dépôts à terme						
Autres comptes créditeurs				41 608	41 608	21 914
Intérêts courus à payer						

Tableau des dépôts de la clientèle de l'exercice 2016

Dépôts (En K MAD)	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2016	Total 31/12/2015
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeur						
Comptes d'épargne						
Dépôts à terme						
Autres comptes créditeurs				21 914	21 914	21 452
Intérêts courus à payer						

Tableau des dépôts de la clientèle de l'exercice 2015

Dépôts (En K MAD)	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2015	Total 31/12/2014
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
Comptes à vue créditeur						
Comptes d'épargne						
Dépôts à terme						
Autres comptes créditeurs				21 452	21 452	13 946
Intérêts courus à payer						

Tableaux des provisions des trois derniers exercices (B14)

Tableau des provisions de l'exercice 2017

Nature (en K MAD)	Encours début d'exercice	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours fin d'exercice
PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF SUR :	114 241	29 804	27 705	-	116 340
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	104 685	29 295	27 632		106 348
Titres de placement					
Titres de participation et emplois assimilés	9 483	-	-		9 483
Immobilisations en crédit-bail et en location	74	509	73		510
Autres actifs (débiteurs)					
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF :	11 469	917	375	-	12 011
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					
Provisions pour risque de change					
Provisions pour risque généraux					
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges	11 469	917	375		12 011
Provisions réglementées					
TOTAL GENERAL	125 710	30 721	28 080	-	128 351

Tableau des provisions de l'exercice 2016

Nature (en K MAD)	Encours début d'exercice	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours fin d'exercice
PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF SUR :	101 624	29 457	16 840	-	114 241
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	92 142	29 457	16 840		104 759
Titres de placement					
Titres de participation et emplois assimilés	9 483				9 483
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Autres actifs (débiteurs)					
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF :	22 011	994	11 536	0	11 469
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					
Provisions pour risque de change					
Provisions pour risque généraux					
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges	22 011	994	11 536		11 469
Provisions réglementées					
TOTAL GENERAL	123 635	30 451	28 376	0	125 710

Tableau des provisions de l'exercice 2015

Nature (en K MAD)	Encours début d'exercice	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours fin d'exercice
PROVISIONS DEDUITES DE L'ACTIF SUR :	405 334	32 912	336 621		101 624
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	395 851	32 912	336 621		92 142
Titres de placement					
Titres de participation et emplois assimilés	9 483	0	0		9 483
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Autres actifs (débiteurs)					
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF :	14 014	11 080	3 083		22 011
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					
Provisions pour risque de change					
Provisions pour risque généraux					

Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges	14 014	11 080	3 083		22 011
Provisions réglementées					
TOTAL GENERAL	419 347	43 992	339 704		123 634

Tableau des valeurs et suretés reçues et données en garantie (B21)

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montant des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	NEANT		
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL			

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montant des dettes et des engagements par signature reçus couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	NEANT		
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL			

Tableau de concentration des risques sur un même bénéficiaire au cours des trois derniers exercices (B23)

Tableau de concentration des risques sur un même bénéficiaire de l'exercice 2017

NEANT	

Tableau de concentration des risques sur un même bénéficiaire de l'exercice 2016

NEANT	

Tableau de concentration des risques sur un même bénéficiaire de l'exercice 2015

NEANT	

Tableau de répartition du capital social de l'exercice 2017 (C1)

Tableau de répartition du capital social de l'exercice 2017

Nom, prénom ou raison sociale des principaux associés (1) 1	Adresse 2	Nombre de titres Exercice précédent 3	Exercice actuel 4	Valeur nominale de chaque action ou part sociale 5	Montant du capital			Part de capital détenue %
					Souscrit 6	Appelé 7	Libéré 8	
SANAM HIOLDING	39, Rue Abdellatif Ben Kadour - Casablanca	4 818 845	4 818 845					22,44%
SAHAM Assurance	216, Bd Zerktouni - Casablanca	14 724 894	14 876 148					69,28%
DIVERS PORTEURS		1 928 761	1 777 507					8,28%
TOTAL		21 472 500	21 472 500					100%

Tableau de répartition du capital social de l'exercice 2016

Nom, prénom ou raison sociale des principaux associés (1) 1	Adresse 2	Nombre de titres Exercice précédent 3	Exercice actuel 4	Valeur nominale de chaque action ou part sociale 5	Montant du capital			Part de capital détenue %
					Souscrit 6	Appelé 7	Libéré 8	
SANAM HIOLDING	39, Rue Abdellatif Ben Kadour - Casablanca	4 818 845	4 818 845					22,44%
SAHAM Assurance	216, Bd Zerktouni - Casablanca	14 724 894	14 648 946					68,22%
DIVERS PORTEURS		1 928 761	2 004 709					9,34%
TOTAL		21 472 500	21 472 500					100%

Tableau de répartition du capital social de l'exercice 2015

Nom, prénom ou raison sociale des principaux associés (1) 1	Adresse 2	Nombre de titres Exercice précédent 3	Exercice actuel 4	Valeur nominale de chaque action ou part sociale 5	Montant du capital			Part de capital détenue %
					Souscrit 6	Appelé 7	Libéré 8	
SANAM HIOLDING	39, Rue Abdellatif Ben Kadour - Casablanca	4 818 845	4 818 845					22,44%
SAHAM Assurance	216, Bd Zerktouni - Casablanca	14 648 946	14 648 946					68,22%
DIVERS PORTEURS		2 004 709	2 004 709					9,34%
TOTAL		21 472 500	21 472 500					100%

Affectation des résultats intervenue au cours des trois derniers exercices (C2)

Affectation des résultats intervenue au cours de l'exercice 2017

A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER	MONTANT EN K MAD	B. AFFECTATION DES RESULTATS	MONTANT EN K MAD
Report à nouveau		Réserve légale	1 856
Résultats nets en instance d'affectation		Dividendes	36 503
Résultat net de l'exercice	37 113	Autres réserves	
Prélèvements sur les bénéfices		Primes d'émission, de fusion et d'apport	
Autres prélèvements		Report à nouveau	-1 246
TOTAL A	37 113	TOTAL B	37 113

Affectation des résultats intervenue au cours de l'exercice 2016

A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER	MONTANT EN K MAD	B. AFFECTATION DES RESULTATS	MONTANT EN K MAD
Report à nouveau		Réserve légale	1 212
Résultats nets en instance d'affectation		Dividendes	22 472
Résultat net de l'exercice	24 238	Autres réserves	
Prélèvements sur les bénéfices		Primes d'émission, de fusion et d'apport	
Autres prélèvements		Report à nouveau	1 554
TOTAL A	24 238	TOTAL B	24 238

Affectation des résultats intervenue au cours de l'exercice 2015

A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER	MONTANT EN K MAD	B. AFFECTATION DES RESULTATS	MONTANT EN K MAD
Report à nouveau		Réserve légale	1 582
Résultats nets en instance d'affectation		Dividendes	21 472
Résultat net de l'exercice	31 641	Autres réserves	
Prélèvements sur les bénéfices		Primes d'émission, de fusion et d'apport	
Autres prélèvements		Report à nouveau	8 586
TOTAL A	31 641	TOTAL B	31 641

Datation et événements postérieurs (C4) au 31/12/2017

Datation

- Date de clôture (1) **31/12/2017**
- Date d'établissement des états de synthèse (2) **20/02/2018**

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.

Evènements nés postérieurement à la clôture de l'exercice non rattachables à cet exercice et connus avant la 1^{ère} communication externe des états de synthèse

Dates	Indications des événements
	- Favorables NEANT
	- Défavorables NEANT

Etats de synthèse de Taslif au 1^{er} semestre 2018 - Comptes sociaux
Bilan

ACTIF	30/06/2018	31/12/2017
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	45	49
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	20 498	7 650
. A vue	20 498	7 650
. A terme	0	0
Créances sur la clientèle	1 172 864	1 264 531
. Crédits de trésorerie et à la consommation	1 137 978	1 225 913
. Crédits à l'équipement	0	0
. Crédits immobiliers	0	0
. Autres crédits	34 886	38 618
Créances acquises par affacturage	0	0
Titres de transaction et de placement	858	858
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0
. Autres titres de créance	0	0
. Titres de propriété	858	858
Autres actifs	42 299	34 349
Titres d'investissement	0	0
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0
. Autres titres de créance	0	0
Titres de participation et emplois assimilés	0	100
Créances subordonnées	0	0
Immobilisations données en crédit-bail et en location	100 791	97 683
Immobilisations incorporelles	58 512	59 137
Immobilisations corporelles	29 448	29 851
Total de l'Actif	1 425 315	1 494 206

PASSIF	30/06/2018	31/12/2017
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	0	0
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	472 416	409 291
. A vue	225 978	129 653
. A terme	246 438	279 638
Dépôts de la clientèle	46 245	41 608
. Comptes à vue créditeurs	0	0
. Comptes d'épargne	0	0
. Dépôts à terme	0	0
. Autres comptes créditeurs	46 245	41 608
Titres de créance émis	495 284	609 421
. Titres de créance négociables	495 284	609 421
. Emprunts obligataires	0	0
. Autres titres de créance émis	0	0
Autres passifs	70 618	71 676
Provisions pour risques et charges	11 951	12 011
Provisions réglementées	0	0

Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	0	0
Dettes subordonnées	0	0
Ecart de réévaluation	0	0
Réserves et primes liées au capital	76 244	74 578
Capital	214 725	214 725
Actionnaires. Capital non versé (-)	0	0
Report à nouveau (+/-)	22 727	27 578
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	0	0
Résultat net de l'exercice (+/-)	15 105	33 318
Total du Passif	1 425 315	1 494 206

Hors Bilan

HORS BILAN	30/06/2018	31/12/2017
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u> Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés Engagements de garantie d'ordre de la clientèle Titres achetés à réméré Autres titres à livrer <u>ENGAGEMENTS RECUS</u> Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers Titres vendus à réméré Autres titres à recevoir	NEANT	

Comptes des Produits et Charges

CPC	30/06/2018	30/06/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	86 699	85 430
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit		
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	66 918	72 856
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance		
Produits sur titres de propriété		
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	17 828	11 535
Commissions sur prestations de service	1 954	1 039
Autres produits bancaires		
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	32 270	31 947
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	8 158	11 927
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle		
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	9 152	9 381
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	14 391	10 266
Autres charges bancaires	570	374
PRODUIT NET BANCAIRE	54 429	53 482
Produits d'exploitation non bancaire	533	565
Charges d'exploitation non bancaire		
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	18 851	22 947
Charges de personnel	9 331	9 976
Impôts et taxes	188	192
Charges externes	7 421	9 429
Autres charges générales d'exploitation	287	370
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	1 625	2 980
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	21 495	17 973
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	21 198	17 267
Pertes sur créances irrécouvrables	44	3
Autres dotations aux provisions	253	703
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	8 197	5 537
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	7 884	5 162
Récupérations sur créances amorties		
Autres reprises de provisions	313	375
RESULTAT COURANT	22 813	18 664
Produits non courants	1 288	6 557
Charges non courantes	515	214
RESULTAT AVANT IMPOTS SUR LES RESULTATS	23 586	25 008
Impôts sur les résultats	8 481	9 289
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	15 105	15 719

Etat des Soldes de Gestion

ESG	30/06/2018	30/06/2017
+ Intérêts et produits assimilés	66 918	72 856
- Intérêts et charges assimilées	17 310	21 307
MARGE D'INTERET	49 608	51 548
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	17 828	11 535
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	14 391	10 266
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	3 436	1 269
+ Commissions perçues	1 954	1 039
- Commissions servies	570	374
Marge sur commissions	1 384	665
± Résultat des opérations sur titres de transaction		
± Résultat des opérations sur titres de placement		
± Résultat des opérations de change		
± Résultat des opérations sur produits dérivés		
Résultat des opérations de marché		
+ Divers autres produits bancaires		
- Diverses autres charges bancaires		
PRODUIT NET BANCAIRE	54 429	53 482
± Résultat des opérations sur immobilisations financières		
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	533	565
- Autres charges d'exploitation non bancaire		
- Charges générales d'exploitation	18 851	22 947
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	36 111	31 100
± Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	13 358	12 108
± Autres dotations nettes des reprises aux provisions	-60	328
RESULTAT COURANT	22 813	18 664
RESULTAT NON COURANT	773	6 343
- Impôts sur les résultats	8 481	9 289
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	15 105	15 719

ESG	30/06/2018	30/06/2017
± RESULTAT NET DE L'EXERCICE	15 105	15 719
+ Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	1 625	2 980
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières		
+ Dotations aux provisions pour risques généraux	253	703
+ Dotations aux provisions réglementées		
+ Dotations non courantes		
- Reprises de provisions	313	375
- Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles		
+ Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles		
- Plus-values de cession sur immobilisations financières		
+ Moins-values de cession sur immobilisations financières		
- Reprises de subventions d'investissement reçues		
± CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	16 670	19 027
- Bénéfices distribués	36 503	36 503
± AUTOFINANCEMENT	-19 834	-17 476

Tableau de Flux de Trésorerie

TFT	30/06/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation bancaire perçus	86 699	178 328
Récupérations sur créances amorties		
Produits d'exploitation non bancaire perçus	1 288	16 902
Charges d'exploitation bancaire versées	32 270	66 128
Charges d'exploitation non bancaire versées	533	17 815
Charges générales d'exploitation versées	17 226	38 168
Impôts sur les résultats versés	8 481	15 178
Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	29 477	57 941
Variation de :		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-12 849	-3 165
Créances sur la clientèle	91 666	78 579
Titres de transaction et de placement		
Autres actifs	-7 950	-522
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-3 108	-47 347
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-33 200	-333 530
Dépôts de la clientèle	4 637	19 694
Titres de créance émis	-114 136	200 000
Autres passifs	-917	-37 148
Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-75 858	-123 440
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	-46 381	-65 499
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	597	133
Acquisition d'immobilisations financières		
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Intérêts perçus		
Dividendes perçus		
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-597	-133
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
Emission de dettes subordonnées		
Emission d'actions		
Remboursement des capitaux propres et assimilés		
Intérêts versés		
Dividendes versés	36 503	36 503
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-36 503	-36 503
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE	-83 481	-102 135
TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	-121 955	-19 819
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	-205 436	-121 955

Tableau des créances sur la clientèle (Etat B2)

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 30/06/2018	Total 31/12/2017
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE - Comptes à vue débiteurs - Créances commerciales sur le Maroc - Crédits à l'exportation - Autres crédits de trésorerie						
CREDITS A LA CONSOMMATION				1 137 094	1 137 094	1 224 845
CREDITS A L'EQUIPEMENT						
CREDITS IMMOBILIERS						
AUTRES CREDITS						
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE						
INTERETS COURUS A RECEVOIR				884	884	1 068
CREANCES EN SOUFFRANCE				173 849	173 849	165 640
- Créances pré-douteuses				23 645	23 645	25 655
- Créances douteuses				5 721	5 721	13 134
- Créances compromises				144 483	144 483	126 852
PROVISIONS SUR CREANCES EN SOUFFRANCE(*)				138 963	138 963	127 023
TOTAL				1 172 864	1 172 864	1 264 531

(*) y compris les agios réservés

Tableau des immobilisations données en crédit-bail, en location avec option d'achat et en location simple (Etat B8)

Nature	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions			Montant net à la fin de l'exercice
					Dotations au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotations au titre de l'exercice	Reprises de provisions	Cumul des provisions	
IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL ET EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	133 517	75 088	62 666	145 938	35 151	45 554	38	443	104	100 790
CREDIT-BAIL SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
CREDIT-BAIL MOBILIER	124 306	18 822		143 128	35 151	45 044				98 084
- Crédit-bail mobilier en cours										
- Crédit-bail mobilier loué	124 306	18 822		143 128	35 151	45 044				98 084
- Crédit-bail mobilier non loué après résiliation										
CREDIT-BAIL IMMOBILIER										
- Crédit-bail immobilier en cours										
- Crédit-bail immobilier loué										
- Crédit-bail immobilier non loué après résiliation										
LOYERS COURUS A RECEVOIR	821	181		1 002						1 002
LOYERS RESTRUCTURES										
LOYERS IMPAYES	231			231						231
CREANCES EN SOUFFRANCE	8 159	56 085	62 666	1 577		510	38	443	104	1 473
IMMOBILISATIONS DONNEES EN LOCATION SIMPLE										
BIENS MOBILIERS EN LOCATION SIMPLE										
BIENS IMMOBILIERS EN LOCATION SIMPLE										
LOYERS COURUS A RECEVOIR										
LOYERS RESTRUCTURES										
LOYERS IMPAYES										
LOYERS EN SOUFFRANCE										
Total	133 517	75 088	62 666	145 938	35 151	45 554	38	443	104	100 790

Dettes envers les établissements de crédit et assimilés (Etat B 10)

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 30/06/2018	Total 31/12/2017
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
- COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS		225 978			225 978	129 653
VALEURS DONNEES EN PENSION						
- au jour le jour						
- à terme						
EMPRUNTS DE TRESORERIE						
- au jour le jour						
- à terme						
EMPRUNTS FINANCIERS		245 555			245 555	279 638
AUTRES DETTES						
INTERETS COURUS A PAYER		883			883	
TOTAL		472 416	-	-	472 416	409 291

Tableaux des provisions (Etat B 14)

PROVISIONS	Encours 31/12/2017	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 30/06/2018
<u>PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:</u>	116 340	21 198	17 367	-	120 171
- créances sur les établissements de crédit et assimilés					
créances sur la clientèle	106 348	21 160	7 441		120 067
titres de placement					
titres de participation et emplois assimilés	9 483	0	9 483		0
immobilisations en crédit-bail et en location	510	38	443		104
autres actifs					
<u>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF</u>	12 011	253	313	-	11 951
- Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					
Provisions pour risques de change					
Provisions pour risques généraux					
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges					
Provisions réglementées	12 011	253	313		11 951
<u>TOTAL GENERAL</u>	128 351	21 450	17 680	-	132 122

Tableau des titres de participation (Etat B6)

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
NEANT									

Tableau des valeurs et suretés reçues et données en garantie (Etat B 21)

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées		NEANT	
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL			

TRAITE DE FUSION

TRAITE DE FUSION

LE 15 AOUT 2018

ENTRE

SALAFIN
(Société Absorbante)

ET

TASLIF
(Société Absorbée)

TABLE DES MATIERES

Article	Page
1. CARACTERISTIQUES DES SOCIETES	4
2. FUSION ENVISAGEE.....	7
3. MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION.....	7
4. COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE LA FUSION.....	8
5. DESIGNATION ET EVALUATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF A TRANSMETTRE PAR LA SOCIETE ABSORBEE	8
6. RAPPORT D'ECHANGE, REMUNERATION DE LA TRANSMISSION DU PATRIMOINE.....	10
7. DATE D'EFFET - PROPRIETE ET JOUISSANCE	12
8. CHARGES ET CONDITIONS GENERALES	12
9. DECLARATIONS ET GARANTIES	14
10. DISSOLUTION DE LA SOCIETE ABSORBEE	15
11. REALISATION DEFINITIVE DE LA FUSION – CONDITIONS SUSPENSIVES.....	15
12. REGIME FISCAL	15
13. STIPULATIONS DIVERSES	18
 PAGE DE SIGNATURE	 21

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

- (1) **SALAFIN**, société anonyme de droit marocain au capital social de 239.449.700 dirhams, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 88437, dont le siège social est situé au Zenith Millenium, immeuble 8, Sidi Maarouf, Casablanca (Maroc), représentée par Monsieur Aziz Cherkaoui, en sa qualité de Président du Directoire, dûment habilité aux fins des présentes,

ci-après dénommée **Salafin** ou la **Société Absorbante**,

D'UNE PART,

ET

- (2) **TASLIF**, société anonyme de droit marocain au capital social de 214.725.000 dirhams, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 48059, dont le siège social est situé au 29, Boulevard Moulay Youssef, Casablanca, Maroc, représentée par Monsieur Mohamed Adil Benzakour, en sa qualité de Directeur Général Délégué, dûment habilité aux fins des présentes,

ci-après dénommée **Taslif** ou la **Société Absorbée**,

D'AUTRE PART.

Salafin et Taslif sont ci-après désignées individuellement une **Partie** ou la **Société** et collectivement les **Parties** ou les **Sociétés**.

Il a été convenu comme suit des modalités et conditions de la fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante.

EXPOSE PRELIMINAIRE

1. CARACTERISTIQUES DES SOCIETES

1.1 Salafin

Salafin est une société anonyme, qui a été constituée le 1er avril 1997 pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son immatriculation, venant à expiration en 2096, sauf dissolution anticipée ou prorogation. Elle est immatriculée au registre du commerce de Casablanca sous le numéro 88437.

Salafin a été agréée en qualité de société de financement par un arrêté du ministre des finances et des investissements extérieurs n° 855-97 du 9 mai 1997, tel que modifié et complété par un arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 158-00 du 27 janvier 2000 en vue de :

- effectuer les opérations de crédit à la consommation ;
- effectuer les opérations de location avec option d'achat (LOA) de véhicules de tourisme ; et
- recevoir du public des fonds d'un terme supérieur à deux ans.

Son exercice social débute le 1er janvier et expire le 31 décembre de chaque année.

A la date des présentes, le capital social de la Société Absorbante s'élève à deux cent trente-neuf millions quatre cent quarante-neuf mille sept cents (239.449.700) dirhams et est divisé en deux millions trois cent quatre-vingt-quatorze quatre cent quatre-vingt-dix-sept (2.394.497) actions d'une valeur nominale de cent (100) dirhams chacune, toutes entièrement libérées et de même catégorie. Chacune des actions confère un droit de vote à son porteur.

Salafin est administrée par un directoire présidé par Monsieur Aziz Cherkaoui, agissant sous le contrôle d'un conseil de surveillance présidé par Monsieur Brahim Benjelloun Touimi.

Elle est régie par les lois et règlements en vigueur, notamment par le Dahir n° 1-96-124 du 30 août 1996 portant promulgation de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée (la **Loi 17-95**), par le Dahir n° 1-14-193 du 24 décembre 2014 portant promulgation de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés (la **Loi 103-12**), et par le Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, telle que modifiée et complétée.

Salafin fait appel public à l'épargne, notamment du fait que ses actions sont inscrites à la cote de la Bourse de Casablanca depuis le 17 décembre 2007.

A la date des présentes, Salafin n'a émis aucune obligation ni aucune autre valeur mobilière donnant accès, directement ou indirectement, au capital de Salafin, autre que les actions composant son capital social.

Salafin a pour objet social :

- la réalisation de toutes opérations de financement et de crédit à la consommation en vue de permettre ou de faciliter l'acquisition de tous objets, articles ou produits manufacturés, de tous véhicules automobiles et d'une manière générale, de tous biens de consommation à usage ménager, collectif, commercial ou industriel ;
- la location avec option d'achat (LOA) de véhicules de tourisme, et la réalisation de toutes opérations d'intermédiation, de gestion ou de sous-traitance dans les domaines des services

financiers et de crédit, de l'assurance ou de la distribution et toute autre opération de crédit s'y rapportant et pour laquelle la société Salafin a été agréée ;

- la réalisation de toutes opérations de financement et de crédit ou de leasing immobilier ainsi que toutes les opérations ou activités s'y rattachant directement ou indirectement, permettant ou facilitant :
 - l'acquisition de tous immeubles ou fractions d'immeuble et bâtiments de toute nature qu'ils soient destinés à usage industriel, commercial ou d'habitation, ainsi que les opérations de promotions immobilières ;
 - l'exploitation et la mise en valeur de terrains au moyen notamment d'opérations de lotissement, viabilisation, aménagement, équipement et l'édification de toutes constructions à usage d'habitation, commercial, professionnel, industriel ou autre ;
 - l'acquisition, l'appropriation, l'exploitation, la location de tous immeubles bâtis ou non bâtis, la mise en valeur de ces immeubles par l'édification de logements ainsi que leurs dépendances ou annexes tels que jardins, piscines, restaurants, parkings, complexes sportifs et de toutes autres constructions et aménagements à usage d'habitation ou commercial ;
- la présentation au public des opérations d'assurances, de courtage en assurance et la vente de produits de bancassurance et d'une manière générale toutes les opérations liées au courtage et à la vente de produit en matière d'assurance ;
- les opérations de change ainsi que toutes les opérations ou activités s'y rattachant directement ou indirectement ;
- l'intermédiation en matière de transfert de fonds, aussi bien nationale qu'internationale, au profit du public ainsi que toutes les opérations ou activités s'y rattachant directement ou indirectement ;
- toutes les opérations de crédit prévues par le Dahir n° 1-05-178 du 15 Moharrem 1427 (14 février 2006) portant promulgation de la loi n° 34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, ou celles à créer ultérieurement et pour lesquelles elle a obtenu préalablement l'agrément conformément aux dispositions des lois et règlements en vigueur ou futurs ;
- la réalisation des opérations d'appel public à l'épargne notamment à travers l'émission de titres de créances négociables tels que les bons des sociétés de financement, l'émission d'obligations ou tout autre titre ou instrument financier ou autres, existants ou à créer par la loi ou les règlements en vigueur ou futurs ;
- la prise de toutes participations directes ou indirectes dans toutes opérations, entreprises, syndicats, associations et sociétés, existantes ou en formation, ayant un objet similaire ou connexe au sien ;
- l'acquisition, la prise à bail et l'équipement de tous immeubles et locaux nécessaires ou simplement utiles aux opérations sociales ;
- plus généralement, la réalisation de toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités sus énoncées, ou susceptibles de favoriser le développement de la Société.

1.2 Taslif

La Société Absorbée a été constituée le 1er avril 1986 sous la forme d'une société anonyme pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son immatriculation, venant à expiration en 2085, sauf dissolution anticipée ou prorogation. Elle est immatriculée au registre du commerce de Casablanca sous le numéro 48059.

Taslif a été agréée en qualité de société de financement par un Arrêté du ministre des finances et des investissements extérieurs n° 994-96 du 16 mai 1996, tel que modifié et complété par un arrêté du ministre des finances et des investissements extérieurs n° 549-97 du 28 mars 1997 en vue de :

- effectuer les opérations de crédit à la consommation ;
- recevoir du public des fonds d'un terme supérieur à deux ans.

Son exercice social débute le 1er janvier et expire le 31 décembre de chaque année.

A la date des présentes, le capital social de la Société Absorbée s'élève à deux cent quatorze millions sept cent vingt-cinq mille (214.725.000) dirhams et est divisé en vingt-et-un millions quatre cent soixante-douze mille cinq cents (21.472.500) actions d'une valeur nominale de dix (10) dirhams chacune, toutes entièrement libérées et de même catégorie. Chacune des actions confère un droit de vote à son porteur.

Taslif est administrée par un conseil d'administration dont Monsieur Said Alj est Président Directeur Général. Le Directeur Général Délégué de Taslif est Monsieur Adil Benzakour.

Elle est régie par les lois et règlements en vigueur, notamment par la Loi 17-95, la Loi 103-12 et par le Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, telle que modifiée et complétée.

Taslif fait appel public à l'épargne, notamment du fait que ses actions sont inscrites à la cote de la Bourse de Casablanca depuis le 28 octobre 1997.

A la date des présentes, Taslif n'a émis aucune obligation ni aucune autre valeur mobilière donnant accès, directement ou indirectement, au capital de Taslif, autre que les actions composant son capital social.

Taslif a pour objet social :

- de réaliser toutes les opérations de financement et de crédit de tous biens et services destinés à la consommation ou à l'équipement à usage personnel, domestique, collectif, commercial, industriel et professionnel ;
- l'achat, la revente ou la location soit au comptant soit à terme de tous biens entrant dans le cadre de son activité de financement ;
- dans le cadre des dispositions légales et notamment des arrêtés ministériels en date du 16 mai 1996 et 28 mars 1997, la faculté de faire appel, de percevoir et de gérer des fonds provenant du public d'un terme supérieur à deux années ;
- et plus généralement, toutes opérations quelconques commerciales, industrielles, mobilières, financières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, aux objets ci-dessus spécifiés ou favorisant le développement de la société.

2. LIENS ENTRE LES DEUX SOCIETES

2.1 Liens capitalistiques

A la date des présentes, la Société Absorbante ne détient aucune participation dans le capital social de la Société Absorbée.

Par ailleurs, la Société Absorbée ne détient également aucune participation dans le capital social de la Société Absorbante.

1.1 Membres des organes de direction, d'administration et de surveillance en communs

La Société Absorbante et la Société Absorbée ne disposent pas de membres des organes de direction, d'administration ou de surveillance en commun.

CECI EXPOSE, LES PARTIES ONT ETABLI DE LA MANIERE SUIVANTE LE PROJET DE LEUR FUSION :

2. FUSION ENVISAGEE

Les Parties conviennent par le présent projet de fusion (le **Traité de Fusion**) de la fusion-absorption entre Salafin et Taslif, par absorption de cette dernière par Salafin (la **Fusion**), selon les conditions et modalités stipulées ci-après.

La Fusion sera réalisée dans les conditions prévues aux articles 222 et suivants de la Loi 17-95.

Taslif apportera à Salafin, sous réserve de la réalisation des conditions suspensives décrites à l'Article 11 ci-dessous, l'universalité de son patrimoine, avec effet juridique à la Date de Réalisation de la Fusion (tel que ce terme est défini à l'Article 11.2 ci-après).

La Fusion prendra effet rétroactivement au 1er janvier 2018 d'un point de vue comptable et fiscal.

3. MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION

Compte tenu de leurs stratégies de développement, les actionnaires majoritaires de Salafin et de Taslif, respectivement BMCE BOA et Saham Assurance, souhaitent réaliser un partenariat dans le secteur du crédit à la consommation par voie de fusion-absorption de Taslif par Salafin.

La fusion a pour principaux objectifs :

- Pour le groupe BMCE BOA : renforcer sa présence sur le marché du crédit à la consommation et hisser sa filiale Salafin à la 3^{ème} position du marché en termes de PNB ;
- Pour le groupe Saham Assurance : s'appuyer sur l'expertise de l'équipe Salafin, comme en témoignent ses performances financières et sa rentabilité, tout en restant actionnaire minoritaire mais actif dans l'un des principaux acteurs du crédit à la consommation au Maroc ;
- Pour les deux sociétés : mutualiser les ressources et les compétences et créer des synergies opérationnelles fortes via un partage de savoir-faire et des best practices, le développement de nouvelles activités, notamment le fee business avec le groupe Saham Assurance en tant qu'actionnaire actif, ainsi que l'ouverture du réseau de vente de Saham Assurance aux produits de l'ensemble fusionné.

4. COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE LA FUSION

Les termes et conditions du projet de Fusion ont été établis sur la base des comptes de la Société Absorbante et de la Société Absorbée au 31 décembre 2017, date de clôture du dernier exercice social de chacune des Sociétés (les **Comptes de Référence**).

Les Comptes de Référence respectifs de la Société Absorbante et de la Société Absorbée, figurant en **Annexe 1** et en **Annexe 2**, ont été (i) arrêtés par leurs organes de d'administration ou de direction respectifs, (ii) certifiés par leurs commissaires aux comptes respectifs et (iii) approuvés par leurs assemblées générales ordinaires annuelles d'actionnaires tenues respectivement le 24 mai 2018 et le 16 avril 2018.

5. DESIGNATION ET EVALUATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF A TRANSMETTRE PAR LA SOCIETE ABSORBEE

5.1 Valeur d'apport

La Fusion sera réalisée sur la base de la valeur réelle des éléments d'actif et de passif de la Société Absorbée apportés au titre de la Fusion, déterminée sur la base de la méthodologie figurant en **Annexe 3** des présentes.

Les actifs immobiliers suivants :

- l'immeuble situé au 29, boulevard Moulay Youssef, Casablanca, objet des titres fonciers n° 6067/46, 6068/46, 6069/46, 6070/46 et 6071/46 ;
- les biens immeubles objet des titres fonciers n° 4048/46, 4049/46 et 4050/46 relatifs à l'agence Anfa et situés au 12, rue Abou Hassan Al Achaari, Casablanca ; et
- le bien immobilier dit Villa Ghizlane situé à 3, rue Martil, Anfa, Casablanca, objet du titre foncier n° 89536/C,

ont fait l'objet d'une réévaluation à dire d'experts par rapport à leur valeur nette comptable dans le bilan de la Société Absorbée au 31 décembre 2017, pour déterminer leur valeur réelle.

Pour les autres éléments d'actif et de passif, la valeur réelle est considérée comme étant égale à leur valeur nette comptable dans le bilan de la Société Absorbée au 31 décembre 2017.

La valeur du fonds de commerce a été déterminée à partir de la valeur globale de la Société Absorbée déduction faite de la valeur des différents autres éléments d'actif et du passif.

Sur ces bases, la valeur nette du patrimoine transféré par la Société Absorbée s'élève à 515.340.000 dirhams, tel qu'il résulte des désignations et évaluations des éléments d'actif et de passif transférés figurant ci-après.

5.2 Désignation et évaluation de l'actif et du passif transmis

Sous réserve de la réalisation des conditions suspensives décrites à l'Article 10 ci-dessous, Taslif transférera à Salafin à la Date de Réalisation de la Fusion l'intégralité de son patrimoine dans l'état où il se trouvera à la Date de Réalisation de la Fusion ; le patrimoine transmis au titre de la Fusion comprendra tous les éléments d'actifs, biens, droits et valeurs de Taslif à la Date de Réalisation de la Fusion, sans exception ni réserve ainsi que tous les éléments de passif et les obligations de Taslif à cette date.

L'actif et le passif constituant les apports de Taslif ci-après énumérés sont ceux figurant au bilan de Taslif au 31 décembre 2017, étant précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, la Fusion constituant une transmission universelle des éléments d'actifs et de passifs composant le patrimoine de Taslif dans l'état où ils se trouveront à la Date de Réalisation de la Fusion.

(a) Actif transmis par Taslif

Aux fins des présentes, le terme « actif » désigne d'une façon générale la totalité des éléments de l'actif de Taslif, dans l'état où ils se trouveront à la Date de Réalisation de la Fusion.

L'actif apporté par Taslif comprend notamment, sans que cette description ait un caractère limitatif, les éléments suivants, tels qu'ils figurent au bilan de Taslif au 31 décembre 2017, et pour leur valeur ci-après indiquée (en dirhams) :

Rubriques de l'Actif	Valeur nette comptable au 31/12/2017	Valeur d'apport
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public et service des chèques postaux	48.879,42	48.879,42
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	7.649.519,75	7.649.519,75
- A vue	7.649.519,75	7.649.519,75
- A terme	0,00	0,00
Créances sur la clientèle	1.264.530.508,89	1.264.530.508,89
- Crédits à la consommation	1.225.912.997,54	1.225.912.997,54
- Crédits à l'équipement	0,00	0,00
- Crédits immobiliers	0,00	0,00
- Autres crédits	38.617.511,35	38.617.511,35
Titres de transaction et de placement	857.790,00	857.790,00
- Bons du Trésor et valeurs assimilées	0,00	0,00
- Autres titres de créance	0,00	0,00
- Titres de propriété	857.790,00	857.790,00
Autres actifs	34.349.021,59	34.349.021,59
Titres de participation et emplois assimilés	100.000,00	100.000,00
Immobilisation données en crédit-bail et location	97.682.979,21	97.682.979,21
Immobilisations incorporelles (y compris le Goodwill)	59.136.537,79	238.939.965,15
Immobilisations corporelles	29.850.934,06	51.691.614,45
TOTAL ACTIF	1.494.206.170,71	1.695.850.278,46

Sur la base des éléments ci-dessus mentionnés, la valeur totale de l'actif apporté s'élève à 1.695.850.278,46 dirhams.

(b) Passif transmis par Taslif

Aux fins des présentes, le terme « passif » désigne d'une façon générale la totalité des obligations et du passif de Taslif, dans l'état où ils se trouveront à la Date de Réalisation de la Fusion.

Par les présentes, Salafin assume la charge et s'oblige au paiement de l'intégralité du passif de Taslif, sans aucune exception ni réserve, y compris, sans que cette description ait un caractère limitatif, le passif décrit ci-après (en dirhams), tenant compte du montant des dividendes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 qui seront distribués en 2018 :

Rubriques du Passif	Valeur nette comptable au 31/12/2017	Valeur d'apport
Dettes envers les établissements de crédits et assimilés	409.291.226,90	409.291.226,90
- A vue	129.653.323,41	129.653.323,41
- A terme	279.637.903,49	279.637.903,49
Dépôts de la clientèle	41.608.086,88	41.608.086,88
- Dépôts à terme	0,00	0,00
- Autres comptes créditeurs	41.608.086,88	41.608.086,88
Titres de créances émis	609.420.595,12	609.420.595,12
- Titres de créances négociables	609.420.595,12	609.420.595,12
Autres passifs	71.675.923,50	71.675.923,50
Provisions pour risques et charges	12.011.196,06	12.011.196,06
Dividendes à distribuer(*)		36.503.250,00
TOTAL PASSIF	1.144.007.028,46	1.180.510.278,46

(*) *Dividendes à distribuer en 2018*

Sur la base des éléments ci-dessus mentionnés, la valeur totale du passif apporté s'élève à 1.180.510.278,46 dirhams.

(c) Actif net transmis

Des désignations et évaluations ci-dessus, il résulte que :

- l'actif apporté par Taslif est évalué à 1.695.850.278,46 dirhams ; et
- le passif pris en charge par Salafin est évalué à 1.180.510.278,46 dirhams.

L'actif net apporté par Taslif au titre de la Fusion est évalué à 515.340.000,00 dirhams.

(d) Engagements hors-bilan

Salafin bénéficiera, le cas échéant, des engagements reçus par Taslif, et se substituera à Taslif, et sera seule tenue de la charge de tous engagements pris par cette dernière.

6. RAPPORT D'ÉCHANGE, REMUNERATION DE LA TRANSMISSION DU PATRIMOINE

6.1 Rapport d'échange – Méthode d'évaluation

Le rapport d'échange est de 1 action Salafin pour 39 actions Taslif (le **Rapport d'Echange**).

La description des méthodes d'évaluation utilisées et des critères retenus pour procéder à l'évaluation de la Société Absorbante et de la Société Absorbée et déterminer le Rapport d'Echange figure en **Annexe 4** aux présentes.

6.2 Rémunération de la transmission de patrimoine et augmentation de capital de Salafin

En contrepartie de l'apport-fusion objet des présentes, Salafin procèdera à une augmentation de son capital, au bénéfice des actionnaires de Taslif d'un montant de 55.057.700,00 dirhams, par création de 550.577 actions nouvelles (les **Actions Nouvelles**) de même valeur nominale que les actions existantes (soit 100 dirhams), lesquelles seront attribuées aux actionnaires de Taslif, à raison de 1 action Salafin pour 39 actions Taslif, faisant passer le nombre total d'actions composant le capital social de Salafin de 2.394.497 à 2.945.074 actions.

Les Actions Nouvelles à créer par Salafin à titre d'augmentation de capital (i) seront entièrement assimilées, en matière de droits et d'obligations, aux actions anciennes, (ii) seront soumises à toutes les dispositions statutaires et (iii) porteront jouissance courante de manière à être totalement assimilables aux actions existantes de la Société Absorbante à la Date de Réalisation de la Fusion.

En conséquence, les Actions Nouvelles donneront droit aux distributions de bénéfices ou répartitions de réserves qui pourront être décidées par Salafin à compter de la Date de Réalisation de la Fusion.

Nonobstant ce qui précède, il est précisé à toutes fins utiles que les Actions Nouvelles à créer par Salafin ne donneront droit à aucun dividende versé par Salafin au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Les actionnaires de Taslif, possédant un nombre insuffisant d'actions Taslif pour obtenir un nombre entier d'actions Salafin, devront faire leur affaire personnelle de la vente ou de l'achat du nombre d'actions Taslif nécessaires.

Afin de faciliter ce processus, les rompus d'actions Taslif seront maintenus aux négociations à la Bourse des valeurs de Casablanca pendant 20 jours ouvrables, à compter de la date de cotation des Actions Nouvelles.

A l'issue de ce délai de 20 jours ouvrables à compter de la date de cotation des Actions Nouvelles, et afin de préserver les intérêts des actionnaires de Taslif, les rompus Taslif qui n'auront pas donné lieu à l'obtention d'un nombre entier d'actions Salafin seront regroupés auprès du centralisateur de l'opération et convertis en actions nouvelles Salafin. Ces actions nouvelles seront alors cédées en Bourse par ledit centralisateur aux conditions de marché, dans les 5 jours ouvrables et le produit de la cession sera, à due proportion et net de toute charge, réparti entre les teneurs de comptes des détenteurs de rompus. Les teneurs de comptes devront alors créditer leurs clients du montant qui leur est dû.

6.3 Montant prévu de la prime de fusion

La différence entre :

- la valeur de l'actif net apporté par Taslif, soit 515.340.000,00 dirhams, d'une part ; et
- la somme correspondant au montant nominal de l'augmentation du capital social de Salafin, soit 55.057.700,00 dirhams, d'autre part,

constituera le montant de la prime de fusion, soit 460.282.300,00 dirhams, qui sera inscrite sur un compte « prime de fusion » au passif du bilan de Salafin et sur laquelle porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux de Salafin.

6.4 Affectation de la prime de fusion

De convention expresse entre les Parties, il est précisé qu'il sera proposé à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Salafin d'autoriser l'affectation de la prime de fusion comme suit :

- imputation de l'ensemble des frais, droits et honoraires occasionnés par la Fusion, ainsi que de toutes sommes nécessaires à la bonne réalisation de la reprise des droits et engagements de Taslif par Salafin ;
- prélèvement de la somme nécessaire pour la dotation à plein de la réserve légale et des provisions réglementées ; et
- prélèvement de tout passif omis ou non révélé concernant les biens apportés.

6.5 Comptabilisation des apports

L'actif net apporté par la Société Absorbée, soit 515.340.000,00 dirhams, aura comme contrepartie comptable, dans les écritures de la Société Absorbante, la constatation de l'augmentation du capital social de Salafin d'un montant nominal de 55.057.700,00 dirhams et la constatation d'une prime de fusion de 460.282.300,00 dirhams.

7. DATE D'EFFET - PROPRIETE ET JOUISSANCE

- 7.1 Conformément aux dispositions de l'article 225 de la Loi 17-95, les Parties sont convenues que la Fusion prendra effet rétroactivement d'un point de vue comptable et fiscal le 1er janvier 2018, soit antérieurement à la date à laquelle la Fusion sera soumise aux assemblées générales de Salafin et de Taslif, de sorte que, corrélativement, les résultats de toutes les opérations effectuées par Taslif à compter du 1er janvier 2018 jusqu'à la Date de Réalisation de la Fusion seront exclusivement, selon le cas, au profit ou à la charge de Salafin, chacune de ces opérations étant considérée comme accomplie par Salafin depuis le 1er janvier 2018.
- 7.2 La Fusion prendra effet juridiquement à la Date de Réalisation de la Fusion (telle que définie à l'Article 11.2 ci-après).
- 7.3 Salafin sera propriétaire et entrera en possession de l'universalité du patrimoine de Taslif à compter de la Date de Réalisation de la Fusion, la Fusion ayant pour effet d'entraîner la transmission universelle du patrimoine de Taslif à Salafin. Salafin reprendra à sa charge, à la Date de Réalisation de la Fusion, les éléments actifs et passifs composant le patrimoine de la Société Absorbée, tels qu'ils existeront à cette date (en ce compris ceux qui auraient été omis, soit au sein des présentes, soit dans la comptabilité de la Société Absorbée).
- 7.4 Salafin deviendra débitrice des créanciers de Taslif en lieu et place de Taslif à la Date de Réalisation de la Fusion sans que cette substitution n'emporte novation à l'égard desdits créanciers.
- 7.5 Jusqu'à la Date de Réalisation de la Fusion, Taslif et Salafin continueront chacune à gérer leurs biens et droits et exerceront leurs activités dans le cours normal des affaires, en bon père de famille, conformément à leurs principes, règles et pratiques antérieures, afin de préserver la valeur de leurs actifs, leur réputation et leurs relations avec les tiers.

8. CHARGES ET CONDITIONS GENERALES

- 8.1 L'apport à titre de fusion de Taslif à Salafin est fait à charge pour Salafin de payer, en l'acquit de Taslif, le passif de cette société.
- 8.2 Ce passif et les engagements hors bilan seront supportés par Salafin, laquelle sera débitrice de ces dettes et autres obligations au lieu et place de Taslif sans que cette substitution entraîne novation à l'égard des créanciers.

- 8.3 Conformément aux dispositions de l'article 239 de la Loi 17-95, les créanciers de Taslif et de Salafin dont la créance sera antérieure à la publicité donnée au présent Traité de Fusion pourront faire opposition dans un délai de trente (30) jours à compter de la dernière insertion de ce projet prévue à l'article 226 alinéa 2 de la Loi 17-95. Conformément aux dispositions législatives en vigueur, l'opposition formée par un créancier n'aura pas pour effet de suspendre la poursuite des opérations de Fusion.
- 8.4 L'apport à titre de fusion de Taslif est en outre consenti et accepté aux charges et conditions suivantes :
- Salafin prendra les biens apportés dans l'état où ils se trouveront à la Date de Réalisation de la Fusion. Elle sera purement et simplement substituée dans tous les droits et obligations de Taslif qui n'entend donner aucune garantie, autres que celles visées à l'Article 9.1.
 - Salafin supportera toutes les charges ordinaires et extraordinaires ainsi que toutes les obligations postérieures à la Date de Réalisation de la Fusion (impôts, contributions, taxes, salaires, etc.) auxquelles les biens apportés peuvent ou pourront être assujettis.
 - Salafin sera tenue de continuer jusqu'à leur expiration, ou résiliera à ses frais, tous les contrats auxquels Taslif est partie.
 - Salafin aura à compter de la Date de Réalisation de la Fusion, tous pouvoirs pour, aux lieu et place de Taslif, intenter ou poursuivre toutes actions judiciaires ou extra-judiciaire et procédures arbitrales, donner tous acquiescements à toutes décisions, recevoir ou payer toutes sommes dues en suite de ces actions, procédures, décisions et transactions.
 - Salafin sera tenue à l'acquit du passif de Taslif qui lui sera apporté dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts, et plus généralement à l'exécution de toutes conditions d'actes d'emprunt et de titres de créances pouvant exister, comme Taslif est tenue de le faire, et même avec toutes exigibilités anticipées s'il y a lieu.
 - Salafin assumera l'intégralité des dettes et charges de Taslif, y compris celles qui pourraient remonter à une date antérieure à la Date de Réalisation de la Fusion et qui auraient été omises dans la comptabilité de Taslif.
 - Salafin subira la charge de toutes garanties qui auraient pu être conférées relativement au passif par elle pris en charge.
 - Salafin sera tenue également, et dans les mêmes conditions, à l'exécution des engagements de cautions, des avals et autres engagements de garantie pris par Taslif et bénéficiera de toutes les contre-garanties y afférentes.
 - Dans le cas où il se révélerait une différence en plus ou en moins, entre les passifs énoncés ci-dessus et les sommes réclamées par les tiers et reconnues exigibles, Salafin sera tenue d'acquitter ou bénéficiera de tout excédent éventuel sans revendication possible de part ni d'autre. Il en sera de même en cas d'insuffisance des provisions comprises dans le passif pris en charge.
 - Salafin exécutera à compter de la Date de Réalisation de la Fusion, tous traités, conventions, marchés, commandes et tous engagements de toute nature traités avec des tiers relatifs à l'exploitation des biens, valeurs, droits et créances transférés. Elle sera subrogée à Taslif dans tous les droits et obligations en résultant.
 - Salafin sera subrogée dans le bénéfice des droits de propriété intellectuelle détenus par Taslif.

- Salafin sera subrogée dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges et inscriptions attachés aux créances de Taslif.

- 8.5** Salafin se conformera aux lois, décrets et arrêtés, règlements et usages concernant l'exploitation des biens et activités apportés et fera son affaire personnelle de toute autorisation qui pourrait être nécessaire à compter de la Date de Réalisation de la Fusion, le tout à ses risques et périls.
- 8.6** Salafin remplira toutes formalités requises en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des divers éléments d'actif ou droits apportés, tout pouvoir étant donné à cet effet au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes.
- 8.7** Salafin fera son affaire personnelle de toutes autorisations et formalités qui seraient nécessaires pour continuer l'exploitation de Taslif.
- 8.8** Conformément aux dispositions de l'article 19 du Dahir du 11 septembre 2003 portant promulgation de la loi n° 65-99 relative au Code du Travail, la Société Absorbante sera, par le seul fait de la réalisation de la Fusion, subrogée purement et simplement dans le bénéfice et la charge des stipulations de tous contrats de travail existants, à la Date de Réalisation de la Fusion, entre la Société Absorbée et les membres de son personnel.

En conséquence, la Société Absorbante reprendra l'ensemble du personnel de la Société Absorbée à la Date de Réalisation de la Fusion.

9. DECLARATIONS ET GARANTIES

9.1 Déclarations et garanties de la Société Absorbée

- Taslif est une personne morale ayant la forme sociale spécifiée au présent Traité de Fusion, dûment constituée et immatriculée et existant valablement.
- Sous réserve de l'approbation de la Fusion par l'assemblée générale de Taslif, Taslif déclare avoir la capacité et avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires des organes sociaux compétents pour signer le présent Traité de Fusion.
- Les biens de la Société Absorbée ne sont grevés d'aucune inscription ou charge quelconque et, en particulier, d'aucune inscription, de privilège de vendeur ou de créancier nanti, d'hypothèque ou de toute autre sûreté ou charge.
- Taslif déclare qu'elle n'est pas à la date de signature des présentes en état de cessation des paiements, redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire.
- Taslif entend transmettre à Salafin l'intégralité des actifs composant son patrimoine social, sans exception ni réserve.
- Les livres de comptabilités, les pièces comptables, archives et dossiers de la Société Absorbée dûment visés seront remis à la Société Absorbante.

9.2 Déclarations et garanties de la Société Absorbante

- Salafin est une personne morale ayant la forme sociale spécifiée au présent Traité de Fusion, dûment constituée et immatriculée et existant valablement.
- Sous réserve de l'approbation de la Fusion par l'assemblée générale de Salafin, Salafin déclare avoir la capacité et avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires des organes

sociaux compétents pour signer le présent Traité de Fusion, pour exécuter les obligations en résultant et pour effectuer les opérations qui y sont prévues.

- Salafin déclare qu'elle n'est pas à la date de signature des présentes en état de cessation des paiements, redressement judiciaire, de liquidation judiciaire, et, d'une manière générale, qu'elle est en pleine capacité de disposer de ses droits et biens.
- Salafin prendra les biens et immeubles dans l'état où le tout se trouvera à la Date de Réalisation de la Fusion.
- Salafin poursuivra à compter de la Date de Réalisation de la Fusion, l'exécution des contrats en cours conclus avec la clientèle par subrogation à Taslif en vertu des effets de la Fusion.
- Salafin sera, à compter de la Date de Réalisation de la Fusion, substituée à Taslif dans tous les droits et obligations découlant des contrats de Taslif.

10. DISSOLUTION DE LA SOCIETE ABSORBEE

Conformément aux dispositions de l'article 224 de la Loi 17-95, la réalisation de la Fusion, du fait de la réalisation des conditions suspensives prévues à l'Article 11.1 des présentes, entraînera, à la Date de Réalisation de la Fusion, la dissolution sans liquidation de Taslif et la transmission universelle de son patrimoine à Salafin.

11. REALISATION DEFINITIVE DE LA FUSION – CONDITIONS SUSPENSIVES

11.1 La réalisation définitive de la Fusion ainsi que la dissolution de Taslif qui en résulte, sont soumises à la réalisation des conditions suspensives suivantes :

- obtention de l'agrément de la Fusion par Bank Al-Maghrib ;
- obtention du visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux sur la note d'information relative à la Fusion ;
- obtention de l'avis d'approbation de la Fusion par la Bourse de Casablanca ;
- approbation de la Fusion par l'assemblée générale des actionnaires de Taslif ; et
- approbation de la Fusion par l'assemblée générale des actionnaires de Salafin.

11.2 La date de réalisation définitive de la Fusion sera la date à laquelle interviendra la réalisation la plus tardive des conditions suspensives visées à l'Article 11.1 (la **Date de Réalisation de la Fusion**), ou toute autre date déterminée d'un commun accord entre les Parties sous réserve qu'elle soit antérieure à la date butoir visée à l'Article 11.3 ci-dessous.

11.3 A défaut de réalisation de chacune des conditions susvisées au plus tard le 31 décembre 2018, le présent Traité de Fusion deviendra, sauf prorogation de ce délai par écrit des Parties, caduc de plein droit, sans qu'aucune indemnité ne soit due de part et d'autre en vertu du Traité de Fusion.

12. REGIME FISCAL

12.1 Droits d'enregistrement

Les droits d'enregistrement applicables à l'apport net de la Société Absorbée seront liquidés au taux prévu à l'article 133-I-D.10° du Code Général des Impôts (le **CGI**) avec l'exonération des droits de mutation afférents à la prise en charge du passif prévue à l'article 129-IV-8-b du CGI.

12.2 Impôt sur les sociétés

La Société Absorbante et la Société Absorbée ont décidé de donner un effet rétroactif à la Fusion au 1er janvier 2018.

En conséquence, le résultat de toutes les opérations réalisées par la Société Absorbée depuis le 1er janvier 2018 sera rattaché au résultat de la Société Absorbante.

Les Parties déclarent soumettre la présente Fusion au régime particulier prévu à l'article 162-II du CGI et bénéficier donc des mesures prévues par ledit article.

En conséquence, la Société Absorbante s'engage expressément à respecter les conditions et obligations prévues par ledit article.

Ainsi, la Société Absorbante :

1. s'engage à déposer au service local des impôts en double exemplaire et dans un délai de trente (30) jours suivant la Date de Réalisation de la Fusion, une déclaration écrite accompagnée :
 - (i) du Traité de Fusion définitivement approuvé par les assemblées générales compétentes des Sociétés ;
 - (ii) d'un état récapitulatif des éléments apportés par la Société Absorbée comportant tous les détails relatifs aux plus-values réalisées ou aux moins-values subies et dégageant la plus-value nette qui ne sera pas imposée chez la Société Absorbée ;
 - (iii) d'un état concernant les provisions figurant au passif du bilan avec indication de celles qui n'ont pas fait l'objet de déduction fiscale ;
2. s'engage également aux termes des présentes à :
 - (i) reprendre, pour leur montant intégral, les provisions dont l'imposition est différée ;
 - (ii) réintégrer, dans ses bénéfices imposables, la plus-value nette réalisée par la Société Absorbée sur l'apport des éléments amortissables de l'actif immobilisé. Cette plus-value sera réintégrée dans le résultat fiscal de la Société Absorbante, par fractions égales, sur la période d'amortissement desdits éléments ; étant entendu que la valeur d'apport de ces éléments sera prise en considération pour le calcul des amortissements et des plus-values ultérieures ;
 - (iii) verser spontanément l'impôt correspondant aux plus-values des éléments autres que les éléments amortissables ci-dessus et ayant bénéficié d'un sursis d'imposition, lorsque les éléments auxquels se rapportent lesdites plus-values feront l'objet d'un retrait ou d'une cession.

Le versement de l'impôt précité sera opéré par la Société Absorbante auprès du receveur de l'administration fiscale du lieu de son siège social ou de son principal établissement au Maroc, avant l'expiration du délai de la déclaration prévue à l'article 20 du CGI, indépendamment du résultat fiscal réalisé au titre de l'exercice de cession des éléments concernés.

Ledit impôt est déterminé comme suit :

- Plus-value sur immobilisations incorporelles (Y compris le <i>Goodwill</i>)	: 179.803.427,36 Dirhams
- IS Arrondi (taux 37%)	: 66.527.270,00 Dirhams

3. s'engage également à appliquer le même régime fiscal à toute plus-value qui pourrait être éventuellement constatée ultérieurement sur les éléments ci-avant ;
4. s'engage à se substituer à la Société Absorbée dans les engagements fiscaux éventuels qu'elle a pris antérieurement à la Fusion.

12.3 Taxe sur la valeur ajoutée

Par application de l'article 105 du CGI, le droit à déduction acquis par la Société Absorbée sera transféré à la Société Absorbante, la régularisation des déductions n'étant pas exigée en cas de fusion.

Conformément aux dispositions de l'article 114 du CGI, la Société Absorbante s'engage à acquitter, au fur et à mesure des encaissements des créances clients de la Société Absorbée qui lui sont apportées, la taxe sur la valeur ajoutée correspondante.

12.4 Autres - Opérations antérieures

La Société Absorbante reprend le bénéfice et/ou la charge de tous engagements d'ordre fiscal qui auraient pu être antérieurement souscrits par la Société Absorbée à l'occasion d'opérations antérieures ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur, notamment en matière de droits d'enregistrement, d'impôt sur les sociétés, ou de taxe sur la valeur ajoutée.

Il s'agit notamment des plus-values nettes réalisées lors de la fusion absorption antérieure de la société Salaf par la Société Absorbée, dont l'imposition a été transférée entre les mains de cette dernière et qui se décomposent comme suit :

Plus-values sur titres de transaction de placement	635.753,00 dirhams
Autres actifs	- 191.732,74 dirhams
Immobilisations incorporelles	- 525.389,47 dirhams
Fonds de commerce	53.879.129,75 dirhams
Plus-values sur terrain	14.587.856,76 dirhams
Plus-values sur les constructions hors exploitation	529.150,00 dirhams
Plus-values sur les constructions d'exploitation	5.980.555,05 dirhams**

(** reste à rapporter un montant de 2.395.367,71 dirhams détaillé comme suit: 448.148,42 dirhams chaque exercice au titre de la période de 2018 à 2021; 330.110,16 dirhams en 2022; 212.071,91 dirhams en 2023 et 60.591,97 dirhams en 2024).

13. STIPULATIONS DIVERSES

13.1 Commissaires aux comptes

Conformément aux dispositions de l'article 233 de la Loi 17-95, les organes de gestion respectifs de la Société Absorbante et de la Société Absorbée communiqueront aux commissaires aux comptes dans les délais requis le présent Traité de Fusion.

Les rapports établis par les commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article susvisé, seront mis à la disposition des actionnaires de la Société Absorbante et de la Société Absorbée au moins trente (30) jours avant la date de leurs assemblées générales extraordinaires respectives appelées à se prononcer sur la Fusion, conformément aux dispositions de l'article 234 de la Loi 17-95.

13.2 Communication aux actionnaires

La Société Absorbante et la Société Absorbée mettront à la disposition de leurs actionnaires respectifs à leur siège social au moins trente (30) jours avant la date de leurs assemblées générales extraordinaires respectives appelées à se prononcer sur la Fusion, le présent Traité de Fusion ainsi que les autres documents énumérés à l'article 234 de la Loi 17-95.

13.3 Annexes

Les annexes au présent Traité de Fusion en constituent une partie intégrante (les **Annexes**).

13.4 Remise de pièces

Il sera remis par Taslif à Salafin, lors de la réalisation définitive de la Fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de Taslif ainsi que les livres de comptabilité, les pièces comptables, les titres de propriété, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés par Taslif à Salafin.

13.5 Frais

Chaque Partie supportera les frais, droits et honoraires respectifs à la charge de chacune d'elle auxquels donnera lieu la Fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence.

13.6 Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence, et pour toutes significations et notifications, les Parties élisent domicile en leurs sièges sociaux respectifs, tels que figurant en tête des présentes.

13.7 Formalités

Les Sociétés passeront tous actes et accompliront toutes formalités de publicité et de dépôt requises au titre de la Fusion.

A cet égard, Salafin procédera à toutes formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la Fusion et fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés et, plus généralement, effectuera toutes les actions en vue de rendre opposable aux tiers la transmission à Salafin des biens et droits de Taslif résultant de la Fusion.

13.8 Formalités de publicité

Le présent Traité de Fusion sera, conformément aux dispositions de l'article 226 de la Loi 17-95, déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca et fera l'objet des formalités de publicités conformément aux règles en vigueur. Les créanciers de la Société Absorbante et de la Société Absorbée seront ainsi informés de l'ouverture de la période d'opposition prévue à l'article 239 de la Loi 17-95.

13.9 Réquisitions

La Société Absorbée et la Société Absorbante requièrent de Monsieur le Secrétaire Greffier en Chef près le Tribunal de Commerce de Casablanca de bien vouloir procéder à la radiation du registre du commerce numéro 48059 de la Société Absorbée, dès la constatation de sa dissolution définitive à la Date de Réalisation de la Fusion.

La Société Absorbée et la Société Absorbante requièrent de Messieurs les Conservateurs des Propriétés Foncières du Royaume de bien vouloir inscrire au profit de la Société Absorbante, aux dossiers des titres fonciers correspondants, les biens immeubles immatriculés énoncées en **Annexe 5** du Traité de Fusion, ainsi que tout bien immeuble immatriculé qui serait acquis entre le 1er janvier 2018 et la Date de Réalisation de la Fusion par la Société Absorbée au cours de la période de rétroactivité de la Fusion, et qui seront apportées à la Société Absorbante par avenant au Traité de Fusion.

La mutation de propriété des biens immeubles immatriculés découle des clauses du présent Traité de Fusion établi par acte sous-seing privé, des actes confirmatifs de l'apport qui seront établis relativement à toutes les propriétés concernées ainsi que de l'inscription de ladite mutation aux dossiers des titres fonciers correspondants.

La Société Absorbée et la Société Absorbante requièrent de Messieurs les Conservateurs des Propriétés Foncières du Royaume de bien vouloir mentionner le transfert des biens immobiliers en cours d'immatriculation, faisant partie des biens immeubles figurant en **Annexe 5** aux présentes, au registre des oppositions, conformément à la réglementation en vigueur et ce, à compter de la Date de Réalisation de la Fusion.

Pour faire remplir toutes les formalités prescrites par la loi et faire toutes déclarations s'il y a lieu relativement au transfert et/ou à l'immatriculation des biens immobiliers non immatriculés figurant en **Annexe 5** aux présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent Traité de Fusion.

13.10 Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, pour effectuer tous dépôts, mentions ou publications et d'une manière générale, pour remplir toutes formalités légales et faire toutes les significations ou notifications qui pourraient être nécessaires.

L'assemblée générale de la Société Absorbée qui sera appelée à décider sa dissolution confèrera, en tant que de besoin, à des mandataires, les pouvoirs les plus étendus à l'effet de poursuivre la réalisation définitive des opérations de Fusion par eux-mêmes, ou par un mandataire par eux désigné, et en conséquence de réitérer si besoin était, la transmission de son patrimoine à la Société Absorbante, d'établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui s'avèreraient nécessaires, d'accomplir tous actes et toutes formalités utiles pour faciliter la transmission de son patrimoine et enfin, de remplir toutes formalités et faire toutes déclarations nécessaires à cet effet.

13.11 Droit applicable et juridiction compétente

Le présent Traité de Fusion est, pour sa validité, son interprétation et son exécution, soumis au droit marocain.

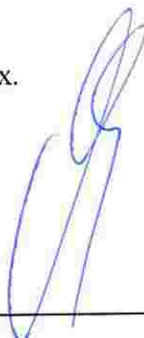
En cas de contestation concernant l'interprétation et l'exécution des présentes, les Parties conviennent de régler leur différend par voie de conciliation dans un délai de trente (30) jours, à compter de la signification qui serait faite à l'autre Partie par la Partie la plus diligente.

En cas de désaccord, le différend sera soumis et tranché par le Tribunal de Commerce de Casablanca.

PAGE DE SIGNATURE

Fait à Casablanca, le 15 août 2018.

En vingt (20) exemplaires originaux.



SALAFIN

Représentée par Monsieur Aziz Cherkaoui



TASLIF

Représentée par Monsieur Mohamed Adil
Benzakour

ANNEXES DE TRAITE DE FUSION

Annexe 1 : Comptes de Référence de Salafin au 31 décembre 2017

Annexe 2 : Comptes de Référence de Taslif au 31 décembre 2017

Annexe 3 : Méthodologie de calcul de la valeur d'apport

Annexe 4 : Méthodes d'évaluation utilisées et critères retenus

Annexe 5 : Désignation des biens immeubles transmis par la Société Absorbée à la Société Absorbante

ANNEXE 1

COMPTES DE REFERENCE DE SALAFIN AU 31 DECEMBRE 2017

	ACTIF	Valeur nette comptable au 31/12/2017 en KDH
1	Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public et service des chèques postaux	9
2	Créances sur les établissements de crédit et assimilés	0
3	- A vue	0
4	- A terme	0
5	Créances sur la clientèle	1 581 171
6	- Crédits à la consommation	1 448 177
7	- Crédits à l'équipement	0
8	- Crédits immobiliers	0
9	- Autres crédits	132 994
10	Créances acquises par affacturage	0
11	Titres de transaction et de placement	3
12	- Bons du Trésor et valeurs assimilées	0
13	- Autres titres de créance	0
14	- Titres de propriété	3
15	Autres actifs	188 053
16	Titres d'investissement	0
17	- Bons du Trésor et valeurs assimilées	0
18	- Autres titres de créance	0
19	Titres de participation et emplois assimilés	401
20	Créances subordonnées	0
21	Immobilisation données en crédit-bail et location	1 483 506
22	Immobilisations incorporelles	12 152
23	Immobilisations corporelles	46 068
24	TOTAL ACTIF	3 311 362

	PASSIF	Valeur nette comptable au 31/12/2017 en KDH
1	Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	0
2	Dettes envers les établissements de crédits et assimilés	248 517
3	- A vue	248 517
4	- A terme	0
5	Dépôts de la clientèle	363 534
6	- Comptes à vue créditeurs	0
7	- Comptes d'épargne	0
8	- Dépôts à terme	0
9	- Autres comptes créditeurs	363 534
10	Titres de créances émis	1 430 063
11	- Titres de créances négociables	1 430 063
12	- Emprunts obligataires	0
13	- Autres titres de créance émis	0
14	Autres passifs	612 609
15	Provisions pour risques et charges	0
16	Provisions réglementées	12 209
17	Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	0
18	Dettes subordonnées	0
19	Ecarts de réévaluation	0
20	Réserves et primes liées au capital	264 829
21	Capital	239 450
22	Actionnaires capital non versé	0
23	Report à nouveau	0
24	Résultats nets en instance d'affectation	0
25	Résultat net de l'exercice	140 178
26	TOTAL PASSIF	3 311 362

ANNEXE 2

COMPTES DE REFERENCE DE TASLIF AU 31 DECEMBRE 2017

	ACTIF	Valeur nette comptable au 31/12/2017 en KDH
1	Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public et service des chèques postaux	49
2	Créances sur les établissements de crédit et assimilés	7 650
3	- A vue	7 650
4	- A terme	0
5	Créances sur la clientèle	1 264 531
6	- Crédits à la consommation	1 225 913
7	- Crédits à l'équipement	0
8	- Crédits immobiliers	0
9	- Autres crédits	38 618
10	Créances acquises par affacturage	0
11	Titres de transaction et de placement	858
12	- Bons du Trésor et valeurs assimilées	0
13	- Autres titres de créance	0
14	- Titres de propriété	858
15	Autres actifs	34 349
16	Titres d'investissement	0
17	- Bons du Trésor et valeurs assimilées	0
18	- Autres titres de créance	0
19	Titres de participation et emplois assimilés	100
20	Créances subordonnées	0
21	Immobilisation données en crédit-bail et location	97 683
22	Immobilisations incorporelles	59 137
23	Immobilisations corporelles	29 851
24	TOTAL ACTIF	1 494 206

	PASSIF	Valeur nette comptable au 31/12/2017 en KDH
1	Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	0
2	Dettes envers les établissements de crédits et assimilés	409 291
3	- A vue	129 653
4	- A terme	279 638
5	Dépôts de la clientèle	41 608
6	- Comptes à vue créditeurs	0
7	- Comptes d'épargne	0
8	- Dépôts à terme	0
9	- Autres comptes créditeurs	41 608
10	Titres de créances émis	609 421
11	- Titres de créances négociables	609 421
12	- Emprunts obligataires	0
13	- Autres titres de créance émis	0
14	Autres passifs	71 676
15	Provisions pour risques et charges	12 011
16	Provisions réglementées	0
17	Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	0
18	Dettes subordonnées	0
19	Ecarts de réévaluation	0
20	Réserves et primes liées au capital	74 578
21	Capital	214 725
22	Actionnaires capital non versé	0
23	Report à nouveau	27 578
24	Résultats nets en instance d'affectation	0
25	Résultat net de l'exercice	33 318
26	TOTAL PASSIF	1 494 206

ANNEXE 3

METHODES D'EVALUATION (VALEUR D'APPORT)

La valeur d'apport de la Société Absorbée est de 515.340.000,00 dirhams, équivalente à 24 dirhams par action.

Elle a été déterminée sur la base de la méthodologie suivante :

Libellé	Méthode d'évaluation
Valeur en caisse, Banques Centrales, Trésor public et services des chèques postaux	Valeur nette comptable au 31/12/2017
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	Valeur nette comptable au 31/12/2017
Créances sur la clientèle	Valeur nette comptable au 31/12/2017
Titres de transaction et de placement	Valeur nette comptable au 31/12/2017
Autres actifs	Valeur nette comptable au 31/12/2017
Titres de participation et emplois assimilés	Valeur nette comptable au 31/12/2017
Immobilisations données en crédit-bail et location	Valeur nette comptable au 31/12/2017
Immobilisations incorporelles (y.c le Goodwill)	La valeur a été déterminée par différence entre la valorisation financière de Taslif (déterminée selon la méthodologie présentée en Annexe 4) après déduction de la situation nette comptable au 31 décembre 2017 et après déduction des plus-values sur les biens immeubles.
Immeuble Moulay Youssef	Apporté à sa valeur marchande estimée à dire d'expert indépendant
Agence Anfa	Apporté à sa valeur marchande estimée à dire d'expert indépendant
Villa Ghizlane	Apporté à sa valeur marchande estimée à dire d'expert indépendant
Autres terrains & constructions	Valeur nette comptable au 31/12/2017
Autres immobilisations corporelles	Valeur nette comptable au 31/12/2017

Libellé	Méthode d'évaluation
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	Valeur nette comptable au 31/12/2017
Dépôts de la clientèle	Valeur nette comptable au 31/12/2017
Titres de créances émis	Valeur nette comptable au 31/12/2017
Autres passifs	Valeur nette comptable au 31/12/2017
Provisions pour risque et charges	Valeur nette comptable au 31/12/2017

ANNEXE 4

METHODES D'EVALUATION UTILISEES ET CRITERES RETENUS (RAPPORT D'ECHANGE)

Au titre de la Fusion, deux méthodes ont été utilisées pour la valorisation des titres de Salafin et des titres de Taslif : la méthode des cours boursiers et la méthode de l'excédent des fonds propres.

Cours boursiers : L'évaluation par moyenne des cours en bourse est l'une des méthodes les plus utilisées pour la détermination du prix par action d'une société cotée. La méthode des cours boursiers consiste à retenir comme valeur d'une action la somme des cours moyens d'une action sur une période donnée pondérée par les volumes échangés.

Excédent de fonds propres : Cette méthode consiste en l'actualisation des résultats prévisionnels distribuables après dotation des réserves afin de respecter un ratio de solvabilité réglementaire minimum, connue sous le nom de « excès de fonds propres »

En effet, compte tenu de la nature de l'activité des deux sociétés, un établissement financier est contraint de conserver un certain niveau de capitaux propres au regard des risques liés aux remboursements des prêts accordés. Ce ratio, appelé ratio de solvabilité, est fixé à 12%.

Cette méthode revient donc à :

- Projeter le résultat net de l'établissement financier ;
- Estimer les engagements (Encours créances & encours des biens en crédit-bail) affectés d'un taux de pondération en fonction du degré de risque sur la base du coefficient historique enregistré ;
- Déterminer le montant des capitaux propres minimum que l'établissement financier devra avoir à chaque fin d'exercice au regard du ratio de solvabilité réglementaire ;
- L'établissement financier mettra en réserve ce dont il a besoin pour constituer ses capitaux propres et distribuera le reste. C'est l'actualisation par le coût des fonds propres de ce résultat théoriquement distribuable qui donne la valeur des fonds propres.

ANNEXE 5

DESIGNATION DES BIENS IMMEUBLES TRANSMIS PAR LA SOCIETE ABSORBEE A LA SOCIETE ABSORBANTE

Identification	Superficie (m²)	Consistance	Valeur comptable nette au 31/12/2017	Valeur d'apport
Immeuble Moulay Youssef				
TF N° 6067/46	539 m²	Un plateau de bureau de situé au R.D.C et au 1er étage	1 486 647,19	20 094 499,00
TF N° 6068/46	28 m²	Local commercial		
TF N° 6069/46	38 m²	Local commercial		
TF N° 6070/46	307 m²	Plateau bureau situé au 2 ^{ème} étage		
TF N° 6071/46	200 m²	Plateau bureau situé au 3 ^{ème} étage		
Agence Anfa				
TF N° 4048/46	223 m²	Plateau bureau au 2 ^{ème} étage et une place de parking en sous-sol	4 682 392,42	7 174 521,00
TF N° 4049/46	197 m²	Plateau bureau au 2 ^{ème} étage et une place de parking en sous-sol		
TF N° 4050/46	456 m²	Plateau bureau au 3 ^{ème} étage et une place de parking en sous-sol		
Villa Ghizlane				
TF n° 89536/C	1 171 m²	Terrain comportant une villa ainsi qu'un jardin avec piscine	19 166 300	19 907 000,00